

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace nécessaire pour les œuvres surnaturelles, fut refusée à Adam & aux anges lorsqu'ils prévariquèrent pour la première fois, mais qu'elle ne leur fut refusée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres surnaturelles & libres, soit des anges, soit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces, & antécédents au libre consentement de la volonté créée.

6°. Que la préscience que Dieu a eu de ces œuvres étoit fondée sur ses décrets absolus, efficaces, & antécédents.

7°. Que la prédestination dans cet état a été antécédente à la prévision des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font confister dans l'exclusion de la gloire, a été également antécédente à la prévision des péchés, & uniquement fondée sur la volonté de Dieu; mais que la réprobation positive, c'est-à-dire la destination aux peines éternelles, a été conséquente à la prévision des démerites de ceux qui devoient être ainsi réprouvés.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ses descendants dont il avoit été établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition que Dieu auroit pu sans injustice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par sa pure miséricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaisir, réparer la chute du genre humain, & qu'en conséquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jésus-Christ qui est mort pour le salut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du moins de leur préparer des secours de grace très-suffisants.

11°. Que par une miséricorde spéciale & antécédemment à la prévision de leurs mérites, il a élu efficacement & prédestiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reste, par un décret que les Thomistes appellent *decret d'intention*.

12°. Qu'à ceux qu'il a ainsi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de persévérance, & la gloire dans le tems; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces suffisantes pour opérer le bien & pour y persévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace est nécessaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature; 2°. à titre de foiblesse ou d'infirmité, parce que quoique la grace suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant à cause de l'infirmité de la chair & de ses combats ou de ses révoltes perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien surnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais sans une grace efficace; à peu près, disent-ils, comme un convalescent a des forces suffisantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas sans quelque autre secours que ses seules forces.

14°. Que la préscience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le secours de la grace, est fondée sur un décret efficace, absolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la préscience du mal futur est également fondée sur un décret de permission par lequel Dieu par un juste jugement, a résolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonstances où elle seroit nécessaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ses décrets qui sont ceux qui persévéreront dans le bien; qui sont au contraire

ceux qui persévéreront dans le mal; & qu'en conséquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux supplices de l'enfer par un décret que les Thomistes appellent *decret d'exécution*.

16°. Que la prédestination ou le décret d'intention d'accorder la gloire aux bons, est absolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation positive suppose la prévision des péchés. Quelques Thomistes cependant, comme Lemos & Gonet, pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative.

On accuse communément ce système de n'être pas favorable à la liberté; mais les Thomistes se lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeuvant les créatures raisonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agissant elles agissent librement. 2°. Que sous l'action de Dieu la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu seul peut remplir & rassasier, trouve toujours quelque chose qu'elle peut désirer ou choisir, ce qui suffit pour la liberté.

On reproche aussi aux Thomistes que la grace suffisante qu'ils admettent, n'est une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur système la grace suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir si complet & si réel, que si l'homme en vouloit bien user, il feroit le bien; que c'est sa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace suffisante Dieu lui en offre une efficace, & que si Dieu ne la lui accorde pas, c'est que l'homme par sa résistance y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas: *Quod aliquis non habeat gratiam, non est ex hoc quod Deus non velit eam dare, sed quia homo non vult eam accipere. In. ij. dist. 28. quæst. j. art. 4. & ailleurs: Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum præstat gratiæ receptioni, Deus enim quantum in se est paratus est omnibus gratiam dare. . . . sed illi soli gratia privantur qui in se ipsis gratiæ impedimentum præstant: sicut sole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, si ex hoc aliquod malum sequatur. lib. III. contr. Gent. cap. clix.*

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des Thomistes avec celle des Jansénistes, se trompent aussi grossièrement que ceux qui trouvent que le Molinisme ressuscite les erreurs des Sémi-pélagiens. Voyez EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, &c.

THOMOND, ou CLARE, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il est borné à l'est & au sud par la rivière de Shannon, à l'ouest par l'Océan, & au nord par le comté de Gallway. On lui donne 55 milles de long sur 38 de large, qu'on divise en huit baronnies; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, savoir Cillalow, & Enis-Tow; cette dernière même est la seule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, f. m. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) poisson de mer qui ressemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il est plus grand & plus épais; il a de grandes écailles qui sont couvertes d'une peau très-mince; le museau est pointu & épais; les deux mâchoires sont garnies de petites dents aiguës & serrées les unes contre les autres; les yeux sont grands, ronds & faillans; le dos est noirâtre. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend jusqu'à celle de la queue, une sur la partie antérieure

du dos, & une autre à sa partie postérieure, qui va jusqu'à la queue; la première nageoire du dos est composée de longs aiguillons pointus que le poisson dresse à son gré; ceux qui sont en avant ont le plus de longueur; la nageoire de la queue a la figure d'un croissant. On pêche les thons en automne & au printemps en Espagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en Languedoc, &c. Ce poisson est très gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hist. nat. des poissons, première partie, liv. VIII. chap. xij. Voyez POISSON.*

THON, (*Pêche du*) la pêche du thon qui se fait aux côtes de Basques & de Labour, dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure jusques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle se continue encore en Octobre, si les thons ne sont pas encore repassés. Elle se fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les Pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les thons ne la rangent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec succès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il est seulement garni de vieux linge disposé de manière que le dard de la tige de l'ain est couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une espèce de petit sac de gros bazine blanc taillé en forme d'une sardine dont les thons sont friands; en sorte que cet hameçon mouillé & ainsi enveloppé, fait illusion au poisson qui est très-vorace, & qui le gobe aussi-tôt.

Pour empêcher le thon de se dégager de la ligne, & d'emporter l'ain en le coupant, les Pêcheurs trappent l'hameçon sur une petite ligne d'environ une brassée de long, formée de huit à dix files de cuivre que le thon ne peut couper; cette ligne de cuivre est frappée sur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorsé & bien travaillée, de deux à trois brassées de long; la grosse ligne où elle est amarée a ordinairement deux cens brassées de long; chaque double chaloupe en a six, avec lesquelles on veut prendre chaque fois autant de poisson; quand la pêche est bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante thons, dont quelques-uns pesent jusque à deux quintaux & plus.

Tous ces poissons & les autres qui se pêchent à cette côte, se consomment sur les lieux, & même les Espagnols voisins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Espagne, & d'autres semblables denrées.

Les Basques n'ont point l'usage de saler & de mariner le thon, qui s'y trouve souvent à si grand marché, qu'il ne revient pas à un sol la livre, & même à moins.

Les thons meurent aussi-tôt qu'on les a retirés sur le rivage; alors on les vuide, on les dépece par tronçons; on les rôtit sur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les assaisonne de sel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le thon ainsi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une est déossée, c'est-à-dire sans arrête, & l'autre à les arrêtes du poisson. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, voyez PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du thon qui se faisoit sur leur rivage, où en certain tems, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité. C'est la raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus Méotides, passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où l'on en faisoit la première pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope,

où s'en faisoit la seconde pêche; il traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisième pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des thons, faisoient des sacrifices de thon à Neptune, nommé *Τροπαιος & αλεξιπικκος*, pour le prier de détourner de leurs filets le poisson *ξίφιας*, qui les déchiroit, & de prévenir les secours que les dauphins rendoient aux thons. Aussi sacrifioient-ils à Neptune le premier thon qu'ils prenoient.

Les Grecs en particulier faisoient grand cas des entrailles de thon, sur quoi Athénée rapporte un bon mot du poète Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de thon qu'on servit à la table de Philippe de Macédoine: elles sont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je les mange: eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme résolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal se retira quand son armée eut été défait par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient suivi, ne le livrassent aux Romains, l'engagea d'en fortir bientôt après secrètement. (*D. J.*)

THON, le, (*Géog. mod.*) petite rivière de France en Poitou; elle a sa source à Maulion, & se jette dans la Toue à Montreuil-Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, voyez HUNE.

THONINE, f. f. (*Comm.*) chair de thon coupée & salée; la plus maigre est la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, liv. XVII. p. 800. & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne subsistoit plus de leur tems. Strabon remarque qu'elle avoit eu son nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, liv. I. ch. xij. fait aussi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, f. m. (*Pêche.*) nom d'un filet dont on se sert sur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poissons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle est capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Genève. Long. 24. 12. lat. 46. 22.

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible constitution de sa fanté l'engagea de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOÛSE, f. f. (*Mythol.*) nymphe marine, fille de Phorcys roi puissant de la mer, & de plus dieu marin, selon Homère, *Odyssée*, l. I. v. 71. Elle eut de Neptune le cyclope Poliphème, si célèbre par l'*Odyssée*, & par la pièce d'Euripide, intitulée le *Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, f. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit sur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaisoit les tempêtes; faisoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenseur & le vengeur des dieux. On représentoit Thor à la gauche d'Odin son père; il avoit une couronne sur la tête, un sceptre dans une main, & une massue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit sur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que Thor étoit la même chose que le *Mithras* des Perses ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en son honneur une grande fête, nommée *juul*; elle se célébroit au solstice d'hiver; on y faisoit

des sacrifices pour obtenir une année abondante. On se livroit d'ailleurs à la joie ; on faisoit des festins & des danses ; & M. Mallet croit que c'est cette fête qui a donné lieu aux réjouissances que les peuples du nord font encore aujourd'hui , à l'occasion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu *Thor*, César l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui signifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la semaine qui étoit consacré à Jupiter chez les Romains, c'est-à-dire le jeudi, étoit consacré à *Thor* chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le jour de *Thor* ; d'où est venu le *thur's day* des Anglois, qui signifie le jeudi. Voyez l'introduction à l'Hist. de Danemarck. (—)

THORA, f. f. (Hist. nat. Botan.) *thora folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. seu *pthora valdensium*, Clus. Ad. Lobel. *Aconitum pardalianches*, seu *thora major*, C. B. P. *Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *asphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante est une espèce de renoncule qui pousse de sa racine deux ou trois feuilles presque rondes, semblables à celles du cyclamen, mais une fois aussi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuses, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en son milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais sans queue. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige, composées chacune de quatre pétales jaunes disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il paroît un fruit arrondi, où sont ramassées en maniere de tête, plusieurs semences plates. Sa racine est à petits navets, comme celle de l'asphodele. Cette plante contient beaucoup de sel corrosif & d'huile ; on se fert de son suc pour empoisonner les fleches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuisibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme son suc est un poison très-actif, on accusa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à soutenir pour leur défense contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en plusieurs occasions ; on les accusa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le suc de leur *thora* ; mais la vérité est que ces braves gens réduits au désespoir, combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils trempèrent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Espagnols, dans le tems que l'arbalète étoit leur arme principale, empoisonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en se servant du suc d'une espèce d'ellébore noir qui vient dans les montagnes de Castille. Ils se servirent aussi du suc d'une espèce d'aconit qui croît au voisinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raison dans le pays, *herbe d'arbalète*. L'effet de ces deux poisons est de produire des vertiges, des engourdissemens, l'enflure du corps, & la mort. (D. J.)

THORACHIQUE, CANAL, (Anatom.) conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. C'est un canal mince & transparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte ; passe derrière l'aorte à gauche, monte derrière la veine fouclavière gauche, & s'ouvre dans la partie postérieure de cette veine attendant le côté externe de la jugulaire interne.

Il mérite toute l'attention des physiciens ; car, comme dit Cowper, si nous considérons dans ce ca-

Tome XVI.

nal ses diverses divisions & inoculations, le grand nombre des valvules qui s'ouvrent de bas en haut, sa situation avantageuse entre la grande artère & les vertèbres du dos, & que c'est-là où vont se décharger les vaisseaux lymphatiques qui rapportent la lymphe des poumons & des parties voisines, nous trouverons que tout conduit à la démonstration de l'art suprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pousser perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'est illustré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce réservoir du chyle dans l'homme ; c'est encore par lui que nous savons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce réservoir, qu'il passe de-là par des veines particulières à-travers la poitrine jusqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine fouclavière, & est porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomistes ont représenté d'après Eustachi, le réservoir du chyle tel qu'il est dans la bête.

Il importe d'observer que le canal thorachique est exposé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un sujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre sujet avec la veine lombaire droite. Il se termine dans les uns par une ampoule, & dans les autres par plusieurs branches réunies ; il est encore quelquefois double, un de chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On fait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche ; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inféroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (D. J.)

Les artères thorachiques, ou mammaires externes, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines ; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, (Géog. anc.) peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe, & selon M. Spon, *Thoræ* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (D. J.)

THORAX, f. m. en Anatomie, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. Voyez Pl. anat. (Ostéol.)

Ce mot vient du grec *θοραξ*, *salire*, sauter, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nomme aussi le *thorax*, *ci-thara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le *thorax* est aussi appelé *second ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement le *coffre* ou la *poitrine*. Voyez VENTRE.

Il est terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde & le diaphragme. La partie antérieure se nomme le *sternum* ; les parties latérales les *côtes* ; les parties postérieures sont l'*épine* & les *vertèbres du dos* & l'*omoplate*. Voyez CÔTES, STERNUM, &c.

Outre le cœur & les poumons, le *thorax* contient encore la veine-cave ascendante, l'aorte, la veine & l'artère pulmonaire, la trachée artère, l'œsophage, &c.

Il est tapissé intérieurement d'une membrane appelée *la plevre*, & il est partagé dans le milieu par une autre membrane appelée *le médiastin*. Voyez **PLEVRE & MÉDIASTIN**.

THORAX, (*Géog. anc.*) montagne de la Magnésie, selon Diodore de Sicile, *l. XIV.* & Strabon, *l. XIV. p. 647*. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers :

Πορφύροι Μάλως, ἀπορρήματα γάλας
Λυσιμάχης, Λυδῶν ἀρχετέ, καὶ φρύγιος.

*Purpureæ vibices, scobs limataque gaza
Lysimachi, Lydos & Phrygiam regitis.*

(*D. J.*)

TORBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna sa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour la résidence du bailli. (*D. J.*)

THORICUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide; il étoit situé entre Sunium & Potamus, appelé maintenant *Porto-Rafii*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Huffein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique, p. 344*.

Π: ΡΑΧΙΚΛΗΣ
ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ
ΤΟΝΩΔΕ
ΘΟΡΙΚΙΟΥ.

THORN, (*Géog. mod.*) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzik.

Thorn est une ville du xiiij. siècle, & qui fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparèrent, & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anféatique au xv. siècle; mais elle a perdu depuis son commerce par l'élargissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long. 36. 35. latit. 53.*

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célèbre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai système du monde & des phénomènes célestes, avant que Ticho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (*D. J.*)

THORNAX, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni*; elle est au nord de Magula. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque amourette, & tromper la jalousie de Junon. Il confond deux passages de Pausanias; mais cet auteur dit dans ses corinthiaques que ce déguisement de Jupiter se passa sur une montagne du même nom située auprès de la ville d'Hermione, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (*D. J.*)

THORNOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au voisinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *isola Melere*, selon le p. Hardouin, qui remarque que les manuscrits ne s'accordent pas sur l'orthographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athoronos*, & d'autres *Othonoros*. (*D. J.*)

THORS-AA, (*Géog. mod.*) rivière d'Irlande, dans sa partie méridionale. C'est une des principales de l'île. Elle a son cours près du mont Hecla. (*D. J.*)

THORSUS, (*Géog. anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, selon Pausanias, *liv. X. c. xvij.* C'est le *Thyrfus* de Ptolomée, *liv. III. c. iij.* & peut-être le *Sacer* des modernes. (*D. J.*)

THOS, f. m. (*Hist. nat. Zoologie anc.*) *τὸς*, nom donné par les Grecs à un animal de la classe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, disent-ils, se nourrissoit principalement & par ruses d'oiseaux aquatiques & de la volaille des basses-cours. (*D. J.*)

THOT, f. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & semblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. Voyez **THEUTH**. (*D. J.*)

THOUAILLE, f. f. (*terme de rivière.*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances pour signifier une *serviette*.

« Les fergens, quand ils goûtent les vins étrangers, doivent avoir la *thouaille* au col, le beau pot doré en une main, & le hanap en l'autre.

THOUARS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarcis castrum*, *Toarcium*, *Toarcus*, ville de France, dans le Poitou, sur la rivière de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au sud est d'Angers. Il y a une élection, une maréchaussée, trois paroisses & plusieurs couvens des deux sexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maison de ce nom. Louis, seigneur de la Trimouille, traita de ses droits sur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'éleva en duché-pairie en 1595, en faveur de la maison de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long. 17. 20. latit. 46. 57.*

Bertram (Corneille Bonaventure) né dans cette ville en 1531, se rendit recommandable par ses connoissances des langues orientales. Il mourut à Lauzanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hébreux qui est courte & méthodique, 2°. un parallèle de la langue hébraïque avec la syriaque, 3°. une révision de la bible françoise de Geneve faite sur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du trésor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, &c. (*D. J.*)

THOUN, (*Géog. anc.*) ville de Suisse, dans le canton de Berne, à quatre lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle est dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois achetèrent *Thoun* en 1375 des comtes de ce nom, & conservèrent aux bourgeois tous leurs privilèges. *Long. 25. 20. latit. 46. 44.* (*D. J.*)

THOUR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thyras*; *Taurus* ou *Durius*, rivière de la Suisse, au pays de Thourgaw. Elle prend sa source dans les montagnes qui sont à l'extrémité méridionale du Tockebourg, & finit par se jeter dans le Rhein, environ à deux milles au-dessus d'Eglisay. C'est une rivière rapide, inégale dans son accroissement & son décroissement.

THOURGAW, LE, (*Géog. mod.*) ou *Thourgau*, pays de la Suisse, qui suivant l'origine de son nom, comprend toute cette étendue de pays qui est aux deux côtés de la rivière de Thour, & qui s'avance d'un côté jusqu'au Rhin, & de l'autre jusqu'au lac de Constance. Dans ce sens, il fait toute la partie orientale de la Suisse. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Constance & celles des sept anciens cantons; mais dans l'usage ordinaire, on entend par

le *Thourgaw* les seules terres qui dépendent de la souveraineté commune des cantons. Dans ce dernier sens, le *Thourgaw* est un grand bailliage, qui est borné à l'orient en partie par le lac de Constance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de son évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage est le plus grand qu'il y ait dans toute la Suisse; car il comprend quelques villes, plusieurs villages & plus de cinquante paroisses.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* est sous la souveraineté des huit anciens cantons qui y envoient tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la résidence est à Frawensfeld. A l'égard du gouvernement spirituel, les quatre principales villes se choisissent elles-mêmes leurs pasteurs qui composent ensemble un synode. Les catholiques qui sont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Constance. (D. J.)

THOUR-THAL, (Géog. mod.) c'est-à-dire, la vallée de *Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suisse; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu considérable de ce comté, & qui renferme seulement quelques villages. (D. J.)

THRACE, PIERRE DE, (Hist. nat.) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois especes; la première étoit entièrement verte & d'une couleur très-vive; la seconde étoit d'un verd plus foible; la troisième étoit remplie de taches de couleur de sang. Cette description paroît convenir au jaspe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*; une substance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE; (Géog. anc.) en grec *θρᾶκη*, en latin, *Thracia* ou *Thracé*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne septentrionale du côté du Pont-Euxin, est cependant assez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline, étendent la *Thrace* jusqu'à l'embouchure du Danube; de sorte qu'ils y renferment Istropolis, Tomi & Catalis. Pline a suivi en cela Pomponius Méla; & peut-être celui-ci a-t-il suivi le périple de Scylax.

Les historiens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voisinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, ou les marquent simplement sur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui-même divise ce quartier-là en côtes pontiques; savoir, celle qui prend depuis l'embouchure sacrée du Danube, jusqu'aux montagnes qui sont près du mont Hémus; & celle qui s'étend depuis ces montagnes jusqu'à l'embouchure du Bosphore, près de Byzance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroissent plus naturelles. Ce qui est au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la basse Moésie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pousse pas la *Thrace* au-delà de la ville Mesembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pu le long de la côte, l'étendre si fort au-delà de cette montagne, & la pousser jusqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrêmement peuplée autrefois; ses habitans étoient robustes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon servit long-tems de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'aussi-tôt que Philippe eut réduit sous sa domination, plusieurs villes entre le Strymon & le Nessus, on s'accoutuma à confondre sous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Tome XVI.

Les poètes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eschyle, Euripide & Aristophane l'appellent la patrie de Borée, le séjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Sénèque la nomme la mere des neiges & des glaçons; & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de *Thrace*. Pomponius-Méla, l. II. c. ij. n'en parle pas plus avantageusement. *Regio*, dit-il, *nec caelo laeta, nec jolo, & nisi qua mari propior est, infœcunda, frigida, eorumque servatur maximè admodùm patiens. Rarè usquàm pomiferam arborem, vitem frequentius tolerat, sed nec ejusquidè fructus maturat ac mitigat, nisi ubi frigora objectu frondium, cultores arcueret.*

Celui qui a civilisé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un disciple de Pythagore nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude infinie de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils eussent pu, ou se réunir sous un seul chef, ou se lier d'intérêts & de sentimens, ils auroient formé un corps de nation très-supérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térés, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs descendans, qui tour-à-tour se détrônèrent, jusqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de son pere Moësadès, & transmit la succession paisible à Cotys, pere de Chersoblepte. A la mort de Cotys, les divisions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Chersoblepte, Bérilade & Amadocus. A la fin Chersoblepte déposséda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas seulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entr'autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes secouèrent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnèse, eut abattu la puissance d'Athènes; mais Thimothee l'athénien, les remit encore sous l'obéissance de sa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & se rendit maître de trente-deux villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entière de ce pays, dont les peuples ne recouvrèrent leur liberté, qu'après sa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Chersoblepte, entra aussi-tôt dans les droits de ses ancêtres, & il livra deux sanglantes batailles à Lyfimachus, un des capitaines & des successeurs d'Alexandre.

A quelque tems de-là une partie des Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, se détacha du gros de la nation, & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois *thraces* s'appella *Commontorius*, & le dernier *Clyæus*, sous qui les *Thraces* naturels exterminèrent les Gaulois, transplantés chez eux, & remirent sur le trône Seuthès, issu de leurs anciens rois. Ce prince & ses descendans régnerent sans interruption jusqu'à Vespasien, qui à la fin, réduisit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce tems-là, la *Thrace* a eu le même sort que le reste de la Grece, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée sous la puissance des Turcs, que la prise de Constantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens se nomme aujourd'hui la *Romanie* de *Thrace*, pour la distinguer de la *Romanie* de la Morée; c'est la province la plus orientale de la Turquie européenne, entre la mer Noire, la mer de Marmora, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet divise l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, en-deçà de Rhodope, & *Thrace* en-delà de Rhodope. La première comprend la *Thrace* médique, grecque ou macédonienne; la *Thrace* draufique, sapaïque, corpialique; la province de Byzance, la *Thrace* ceni-

que, fellétique & famaique. La seconde *Thrace* au-delà du Rhodope, comprend la *Thrace* ufdicestique, la *Thrace* bennique, danthelétique, bessique; & enfin la Querfomnèse de *Thrace*.

La notice de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la *Thrace* six provinces, qui sont l'Europe, Rhodope, la *Thrace*, l'Hémimont, la seconde Moësie, & la Scythie.

Les *Thraces* étoient naturellement féroces, violents, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voisinage de la Grece, se policerent, & se rendirent célèbres dans les arts & dans les sciences; leur pays produisit Orphée, Linus & Musée, dont j'ai déjà parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit aussi de *Thrace*; il fut réduit à l'esclavage, ensuite affranchi sous Auguste, & exposé sous Tibère à toutes les persécutions de Séjan, jusqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne se soucia jamais d'amasser du bien, & met cette raison entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poète. Ses fables sont admirables, & l'on a raison d'être surpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'est celui de Phèdre, ait été si peu connu pendant plusieurs siècles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogstraten, mise au jour à Amsterdam en 1701, in-4°. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, in-4°. (*Le chevalier DE JAUCCOURT.*)

THRACE, la mer de, (*Géog. anc.*) *Thracium mare*. Strabon donne ce nom à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la *Thrace*. (*D. J.*)

THRACE, bosphore de, (*Géog. mod.*) autrement dit le canal de Constantinople, qui sépare l'Asie d'avec l'Europe. C'est un canal de 15 milles de long, sur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade est agréable, & son aspect est charmant, voyez les détails au mot BOSPHORE de *Thrace*. (*D. J.*)

THRACÉ, f. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus qui donna son nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le sien aux Bithyniens. (*D. J.*)

THRACIUS pagus, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Asie mineure, dans l'Hellespont, près de la ville de Cyzique.

THRAMBUS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine, selon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

THRANITÆ, f. m. (*Littérat.*) dans les galères à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre, on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygita*, les rameurs du second pont.

Meibom, dans son discours sur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuse hauteur qu'on a supposé nécessaire aux galères de plusieurs rang de rames, est une hauteur imaginaire; & que le fameux vaisseau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un si grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devroit perfectionner nos propres galères, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous suivissions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtisse de leurs longs vaisseaux.

La question est de savoir si l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient ensemble. Les gens de lettres parlent très-bien! mais qu'ils laissent aux gens l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaisseaux & les galères.

THRASOS, (*Médec. anc.*) *θρᾶσος*; Hippocrate se fert de ce terme pour signifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM, ou *THRASYLLUS*, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, dans la Mysie, au voisinage du fleuve Caïcus. (*D. J.*)

THRAUSTON, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRENODIE, f. f. (*Littérat.*) chanson triste ou funebre en usage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. Voyez FUNÉRAILLES & FUNEBRE.

Ce mot est grec, & composé de *θρᾶνος*, pleurs, lamentations, & de *ὄδῳ*, chant.

THRIA, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu cœnéide. Les champs des environs s'appelloient *campi thriasi*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eléusis; il en est souvent parlé dans Thucydide, & dans les autres historiens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poète Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on sortoit pour y aller, s'appelloit *porta thriasia*, & fut aussi ensuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore son nom au rivage près duquel il étoit situé, & à une riviere voisine.

THRIES, f. f. (*Littérat.*) Les sorts que l'on jettoit dans une urne se nommoient *thries*, du nom de trois nymphes de l'antiquité, qui demeuroient sur le Parnasse, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO, (*Antiq. grec.*) *θρία*; fête particulière des Grecs, en l'honneur d'Apollon. Voyez sur cette fête Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 405.* (*D. J.*)

THRIPS, gen. pis. m. (*Littérat.*) *θρίπς*; nom donné par les Grecs & les Romains, à une espèce de ver, né de l'œuf du scarabé, lequel ver, tandis qu'il est dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui ressemblent souvent à des caractères d'écriture.

Les anciens Grecs se servoient de petits morceaux de bois ainsi rongés, au lieu de sceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet usage, car il n'étoit guère possible d'imiter l'impression, ni de contrefaire les empreintes que formoient sur la cire ces morceaux de bois ainsi rongés.

Lucien parlant de la manière qu'il avoit de marquer ses oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'insecte. Théophraste, Aristote, & Plin, se servent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il désigne aussi souvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (*D. J.*)

THRISMA, f. m. (*Commerce.*) étoit une ancienne pièce de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *shelling*. C'est apparemment une corruption de *tremissis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne, de la valeur de quatre sous sterling. Quelques-uns prétendent que c'est une pièce de trois *shellings*; mais cela paroît une erreur.

THRIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une ville, & d'un fleuve du Péloponnèse, dans l'Elide. (*D. J.*)

THROANA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. ij. la marque dans le pays des *Lestri* ou des Pirates; & Castald la nomme *Taignin*. (*D. J.*)

THRONE, f. m. (*Archit. & Littér.*) mot dérivé du grec *θρόνος*; chaise ou siège magnifique. C'est un siège royal, enrichi d'architecture & de sculpture de matière précieuse, élevé sur plusieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *thrône* est dans la salle d'audience du souverain.

La description du *thrône* du Mogol, par Tavernier, est entièrement romanesque; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le p. le Comte, est brodée suivant sa coutume; & celle du *thrône* du grand-seigneur, par Duloir, ne l'est pas moins; mais j'aime

La représentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (Pl. 29). La colombe qui est sur le coussin d'un des deux *thrônes*, prouve que c'est la représentation du *thrône* de Venus; le feston qu'un des génies soutient, paroît être de mirthe, & le sceptre que tient l'autre génie, convient encore à la déesse. Le second *thrône* est celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que soutiennent deux génies. (D. J.)

THRÔNE, (*Critique sacrée.*) siége ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par six degrés: aux deux côtés du siége, soutenu sur deux bras, étoient deux figures de lions, & sur les six degrés, douze lionceaux, III. Rois, x. 20. Isaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, disent: le *thrône* de l'Eternel est comme un char animé, porté sur un firmament semblable au saphir; ses roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuse, sont dirigées par l'esprit; celui qui est assis sur le *thrône*, est tout environné de lumière éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent soutenir.

Le mot *thrône* se prend au figuré pour *royaume*, *état*; affermissiez votre *thrône* par la clémence, Prov. xx-28. Il désigne aussi la demeure d'un roi; Jesus-Christ, dans S. Matt. c. v. 34. défend de jurer par le ciel, qui est le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'est que l'abus des sermens étoit fréquent chez les Juifs. & que ces sermens étoient approuvés. (D. J.)

THRÔNES, (*Crit. sacr.*) θρονος; ce mot se trouve dans l'Ep. aux Coloss. j. 16. Toutes choses, dit l'apôtre, ont été par Dieu, visibles ou invisibles; soit les *thrônes*, θρονος, ou les dominations, les principautés, ou les puissances: il s'exprime ainsi par allusion aux chérubins dont parle Isaïe & Ezéchiel, qui sont dit figurément être au-tour du *thrône* du Tout-puissant, parce qu'ils étoient représentés sur l'arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleste & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils servoient comme de *thrônes* à la majesté de Dieu. Les peres de l'église ont crû qu'il y avoit trois especes d'anges; selon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les *thrônes*, & siegent immédiatement au-dessous de la Divinité; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui sont πρωτοκιστοι.

THRONI, (*Géogr. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypré, sur la côte méridionale. Le nom moderne est *Cabo de Pile*, selon Lufignan. (D. J.)

THRONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Homere, Iliad. B. v. 533. Scylax est le seul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut son nom de la nymphe Thronia. (D. J.)

THRUMBUS, f. m. terme de Chirurgie, tumeur formée par un sang épanché, & grumelé sous les tégumens en conséquence d'une saignée. Ce mot vient du grec θρόμβος, qui signifie un grumeau de sang.

La cause de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau assez grande faute d'élévation, ou quand il se présente un morceau de graisse à l'ouverture, alors une portion du sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrombus* est petit, il suffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compresse qu'on applique sur la plaie; la résolution se fait à merveille par ce petit secours. Si la tumeur est considérable, il faut mettre du sel marin entre les doubles de la compresse mouillée. La résolution s'opere très-aisément & sans inconvénient que l'échymose consécutive du bras. Dans les personnes dont le sang est vicié, sur-tout lorsqu'on a négligé les secours indiqués, le plus pe-

tit *thrombus* attire la suppuration des levres de la plaie. Voyez SAIGNÉE. (Y)

THRALLIS, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une espece verbas-cum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioscoride l'appelle *lychnitis*, parce qu'elle étoit d'usage pour servir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (D. J.)

THUBEN, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Pline, l. V. c. v. la met au nombre de celles qui furent subjuguées par Cornelius Balbus. (D. J.)

THUBUNA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne, selon Ptolomée. M. Shaw paroît assez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, située dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau; son terrain produit du froment, de l'orge, du coton, des dattes, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuna*, qu'il seroit impossible de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. (D. J.)

THUIN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, sur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* est bâtie sur une hauteur, & doit son origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. siecle. Long. 21. 52. lat. 50. 16. (D. J.)

THULÉ ou **THYLÉ**, (*Géog. anc.*) par les Grecs θυλη; île de l'Océan septentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles Britanniques: mais il y a de grandes difficultés à fixer sa situation, parce que les anciens n'ont point parlé de sa grandeur. Virgile, *Georgiq. l. I. vers 30.* appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, l. VII. c. v. Agathamere & le géographe Etienne, disent que durant les équinoxes les jours sont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île est à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius pense que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, soumises au roi de Danemark, & dont la position s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *Vie d'Agriq. c. x.* appuie ce sentiment: car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on apperçoit l'île de *Thulé*. Or l'Islande est trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grande Bretagne.

Cependant si l'on s'en rapporte à Procope, qui s'est fort étendu sur cette île, l. III. de bello Goth. c. xiv. *Thule* est dix fois plus considérable que la Grande Bretagne; elle en est assez éloignée, & est presque déserte du côté du septentrion. Ce discours a engagé plusieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius pense en particulier, que *Thulé* est une partie de la Norwege, dont le nom même s'est conservé dans celui de *Tilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui se trouve entre la latitude & la longitude de *Tilemarck*, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, sert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même tems, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que sur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il résulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous est encore inconnu. (D. J.)

THUMELITA, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie intérieure, située aux environs de la source du fleuve Cinyphis. (D. J.)

THUR, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Vosge, coule dans le Sundgaw, & se perd dans l'Isle, à dix lieues de sa source. (D. J.)

THURIA, (*Géog. anc.*) 1^o. ville du Péloponnese, dans la Messénie. Strabon, l. VIII. dit qu'*Æpea*, qui de son tems s'appelloit *Thuria*, étoit voisine de

Pheræ. Pausanias, *Messen*, c. xxxj. dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt stades de Pheræ, qui étoit à six stades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie sur une montagne, & qu'ensuite on bâtit dans la plaine, sans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriata*. Auguste piqué contre les Messéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville est l'*Antheia* d'Homere.

2°. Ile de la mer Egée. Plutarque, *de exfulio*, pag. 602. qui la dit voisine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grece, au voisinage de la ville de Sybaris, selon Diodore de Sicile, l. XII. c. x. Elle donna le nom à la ville de *Thurium*, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine est *Aqua che Fuella*, selon Léander. (D. J.)

THURIBULUM, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaisseau dans lequel on brûloit l'encens pour les sacrifices.

THURIFÉRAIRE, s. m. *terme ecclésiastique*, c'est le nom qu'on donne à un acholyte ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Eglise porte l'encensoir ou la navette. (D. J.)

THURINGE, (*Géog. mod.*) en latin *Thuringia*; province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de landgraviat. Elle est bornée au nord par les duchés de Brunswig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Misnie, dont elle est séparée par la Sala; au midi par la Franconie; & à l'occident par la Hesse. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & presque autant de largeur: elle abonde en forêts, & est fertilisée pour les grains par les rivières qui l'arrosent.

La *Thuringe* est en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puissant, d'où il sortit des armées nombreuses, & composées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme plusieurs états, possédés par l'électeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la *Thuringe*, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la *Thuringe* sont Muhlhausen & Northausen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*, répond au mot françois *ballival*, & consiste en un assemblage de commanderies, qui appartiennent aux chevaliers de l'ordre Theutonique. Si quelqu'un est curieux de connoître l'histoire de tous les anciens monastères de la *Thuringe*, il peut consulter l'ouvrage intitulé, *Thuringia sacra*, Francof. 1737, in-fol. (D. J.)

THURINGIENS, LES, (*Géog.*) *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célèbres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV. ch. vj. qui écrivoit vers la fin du quatrième siècle, est le premier qui fasse mention des *Thuringiens*, en disant que leurs chevaux résistoient aisément à la fatigue. Jornandès, Procope, Cassiodore, & Grégoire de Tours, connoissent aussi les *Thuringiens*, & l'on peut conclure, que puisque les auteurs qui ont écrit avant le quatrième siècle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naissance, ou du moins n'aient commencé à se rendre fameux que dans ce siècle-là.

On doit se contenter de regarder comme la première demeure des *Thuringiens*, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais personne ne peut nous instruire là-dessus. On voit que ces *Thuringiens* habiterent le pays des Chérusques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la *Thuringe*, qui s'étendit non-

seulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes servit à former la *Thuringe*, qui, lorsqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller jusqu'au Meyn; la Multa la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquième siècle, & au commencement du sixième, la *Thuringe* avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. « Le royaume de *Thuringe*, dit-il, » étoit comme celui des Marcomans & comme celui » des Francs; quoiqu'il ne leur fût pas comparable » pour l'étendue ». Les *Thuringiens* firent parler d'eux sous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée; ils eurent occasion d'étendre leurs frontières; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule; ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la suite, la jalousie de deux frères ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. Voyez son état moderne au mot *THURINGE*. (D. J.)

THURIUM, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, sur le golfe de Tarente. Pline, liv. III. ch. xj. dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Syparis, où avoit été autrefois la ville de Sybaris; mais il se trompe, c'étoit dans son voisinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voisin, & l'appellerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui se trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été cause que quelques auteurs les ont prises pour la même place. Outre Pline; Etienne le géographe dit; *Thurii urbs Italiae; prius Sybaris dicta*. Tite-Live, liv. XXXIV. ch. xliij. nous apprend que les Romains y envoyerent dans la suite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car plusieurs siècles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium*. Tite-Live, l. X. c. ij. qui écrit *Thuria*, nomme le territoire de cette ville, *Thurinus ager*, & le golfe sur lequel elle étoit bâtie est appelé *Thurinus sinus* par Ovide, liv. XV. v. 52. & Diodore de Sicile liv. XII. ch. xc.

On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naples; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*; & quelques cartes disent, *Sybari-roinata*; il y reste un aqueduc, qui pouvoit servir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-dessus de ces ruines on trouve un canton appelé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'histoire de *Thurium* & des *Thuriens*, dont Charondas fut le législateur: la voici cette histoire.

Quelque tems après l'entière destruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fondèrent, à quelque distance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium*. Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, l. XII. Les Sybarites qui avoient été chassés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambassadeurs à Lacédémone & à Athènes, afin de demander les secours dont ils avoient besoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y suivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande; mais les Athéniens armerent dix vaisseaux sous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Pélopon-

nèse, ce qui attira beaucoup de monde : mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promesses d'un oracle, qui avoit ordonné de poser les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur usage, & où la terre leur assureroit du blé sans mesure.

Cette flotte passa en Italie, aborda auprès du terrain où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle sembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris se trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Persuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adressoit, ils formerent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans sa longueur en quatre quartiers ; l'un fut appelé le quartier d'*Hercule* ; le second celui de *Vénus* ; le troisième celui d'*Olympie* ; & le quatrième celui de *Bacchus*. Dans sa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers ; l'un fut appelé le quartier des *Héros* ; le second celui de *Thurium*, & le troisième *Thurinum*. Toute cette enceinte se remplit de maisons bien bâties, bien distribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere possible qu'un peuple composé de nations si différentes se maintint long-tems en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrain qui avoit été distribué aux citoyens qu'ils avoient associés, s'attribuerent les premières places dans le gouvernement, & ne laisserent que les emplois subalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premières places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voisinage de la ville rendoit plus aisées à exploiter : toutes ces distinctions irritèrent ceux qui crurent avoir sujet de se plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une sédition ouverte, & chassèrent ou massacrèrent presque tout ce qui restoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laissoit beaucoup de terres d'un bon rapport à distribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du sort, des maisons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puissante, fit alliance avec les Crotoniates ; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle distribua ses habitans en dix tribus, dont les trois venues du Péloponnèse furent appelées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Eléotique*. Les trois composées des peuples venus de plus loin furent appelées la *Béotique*, l'*Amphiclyonique*, & la *Dorienne* : les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Insulaire*.

Ce sage arrangement fut suivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illustre compatriote, pour former un corps de lois qui pussent servir à entretenir le bon ordre dans une ville composée d'esprits & de mœurs si différens. Il y travailla si utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus sages & les plus nécessaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées ; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'administration des affaires publiques, ceux qui après avoir eut des enfans d'une première femme, passeroient après sa mort à de secondes noces, si les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti si peu avantageux pour leurs enfans, fussent en état de donner de sages conseils pour la conduite de leur patrie ; & s'ils avoient eu lieu d'être satisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire, sans être si téméraires,

que de s'exposer aux hasards d'un second engagement ?

Il condamna les calomnieux atteints & convaincus à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruyère, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient, la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie, & se donnerent la mort ; & ceux qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retirèrent d'une société où la sévérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens ; & l'amende étoit si forte & si sévèrement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelque état qu'il fut, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appelés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien ; & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient ; Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'état s'y exposer une seconde fois, & laveront cette première tache dans les ressources qui leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La sagesse de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & soutint leur république dans la splendeur. Le législateur ne crut pas cependant qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, seroient obligés de faire leur représentation en présence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la justice prêt à les punir, si l'assemblée déclaroit leur prétention injuste.

Cette précaution fit que ses lois furent long-tems sans atteinte, & au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumière celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta sa plainte devant le peuple, qui substitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de la sienne qui étoit jeune, se plaignit de la liberté que celui qui se séparoit avoit d'épouser qui il lui plairoit ; il proposa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au deman-

deur en action de divorce, que d'épouser une personne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troisième loi qui souffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille, ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes, par forme de dédommagement. Le cas arriva : une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, suivant la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la misère, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à sa naissance. Le peuple attendri sur le danger qu'elle couroit si sa demande étoit réjettée, reforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouser.

Des lois si sages furent scellées du sang du législateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentra dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressément à toutes personnes de quelque état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les lois de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Brutiens, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissaient, lorsqu'ils se souvirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyèrent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Béotie. Plutarque *in Sylla*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin : ce qui faisoit qu'on l'appelloit *Orthophagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appelé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronée. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THURLES, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Tipperari, sur la Stuere; elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontieres de Kilkenny, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Caithness, avec un port sur la côte du nord.

THUS ou TUS, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, dans le Khorassan. *Long.* selon Naffir-Eddin qui y naquit, 92. 30. *latit.* 37. & dans le quatrième climat. (*D. J.*)

THUSEI, (*Géogr. anc.*) nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en Toscane : il en fait la description dans une de ses lettres à Apollinaire, *liv. VI. let. 9.* & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse, parce qu'elle est un modele unique en ce genre, & parce

qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de Toscane, dit Pline, est un peu au-dessous de l'Apennin; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison. En hiver l'air y est froid, & il y gele; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres especes d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers, qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir : mais ce n'est pas plus souvent, qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-pères & leurs bisayeux; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siècle.

La disposition du terrain est très-belle. Imaginez-vous un amphithéâtre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente espece y est très-commun. De-là descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon & si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & si les moissons y font plus tardives, elles n'y mûrissent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent qu'une seule. Ces vignes sont bordées par quantité d'arbrisseaux. Ensuite sont des prairies & des terres labourables, si fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre est très-liée, elles en enlèvent de si grandes mottes, que pour bien les séparer, il y faut repasser le soc jusqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fournissent du trefle, & d'autres fortes d'herbes, toujours aussi tendres & aussi pleines de suc, que si elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruisseaux qui les arrosent, & qui ne tarissent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécages, parce que la terre disposée en pente, laisse couler dans le Tybre le reste des eaux dont elle ne s'est point abreuvée. Il passe tout-au-travers des campagnes, & porte des bateaux, sur lesquels pendant l'hiver & le printemps, on peut charger toutes sortes de provisions pour Rome. En été, il baisse si fort, que son lit presque à sec, l'oblige à quitter son nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaisir à regarder la situation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un paysage peint express; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, seront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maison, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que si elle étoit placée au sommet. Cette colline s'éleve par une pente si douce, que l'on s'aperçoit que l'on est monté, sans avoir senti que l'on montoit. Derrière la maison est l'Apennin, mais assez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus serens, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son exposition est presque entièrement au midi, & semble inviter le soleil

en été vers le milieu du jour ; en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maison est composée de plusieurs pavillons. L'entrée est à la manière des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas, est une pièce toute couverte d'acantes, si doux & si tendres sous les pieds, qu'on ne les sent presque pas. Cette pièce est enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui pressés les uns contre les autres, & diversement taillés, forment une palissade. Auprès est une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout cela est fermé de murailles seches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté est une prairie, qui ne plaît guère moins par ses beautés naturelles, que toutes les choses dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Ensuite sont des pièces brutes, des prairies, & des arbrisseaux.

Au bout de la galerie est une salle à manger, dont la porte donne sur l'extrémité du parterre, & les fenêtres sur les prairies, & sur une grande partie des pièces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maison même s'avance en faillie, avec le haut des arbres du manège. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu desquelles est un bassin de marbre, d'où l'eau qui se dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui sont au-dessous. Dans cet appartement est une chambre à coucher : la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénètrent point ; elle est accompagnée d'une salle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ses amis.

Une autre galerie donne sur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle est revêtue de marbre tout-au-tour, à hauteur d'appui ; & au défaut du marbre est une peinture qui représente des feuillages & des ruisseaux sur des branches ; mais si délicatement, qu'elle ne cède point à la beauté du marbre même. Au-dessous est une petite fontaine, qui tombe dans un bassin, d'où l'eau, en s'écoulant par plusieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on passe dans une grande chambre qui est vis-à-vis la salle à manger ; elle a ses fenêtres d'un côté sur le parterre, de l'autre sur la prairie ; & immédiatement au-dessous de ses fenêtres, est une pièce d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles : car l'eau, en y tombant de haut dans un grand bassin de marbre, paroît toute écumeuse, & forme je ne sais quel bruit qui fait plaisir. Cette chambre est fort chaude en hiver, parce que le soleil y donne de toutes parts. Tout auprès est un poêle, qui supplée à la chaleur du soleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté est une salle où l'on se deshaille pour prendre le bain. Elle est grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la salle du bain d'eau froide, où est une baignoire spacieuse & assez sombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la salle du bain froid est celle du bain tiède, que le soleil échauffe beaucoup,

mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci fort en faillie. On descend dans cette dernière salle par trois escaliers, dont deux sont exposés au grand soleil ; le troisième en est plus éloigné, & n'est pourtant pas plus obscur.

Au-dessus de la chambre, où l'on quitte ses habits pour le bain, est un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes sortes d'exercices, & qui pour cela est partagé en plusieurs réduits. Non loin du bain est un escalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit sur la petite cour ombragée de planes, l'autre sur la prairie, le troisième sur des vignes ; en sorte que son exposition est aussi différente que ses vues. A l'extrémité de la galerie fermée est une chambre prise dans la galerie même, & qui regarde le manège, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre est une autre fort exposée au soleil, sur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manège à la maison. Voilà la façade & son aspect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'élève une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas seulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une salle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort sain. Elle a vue par de très grandes fenêtres sur les vignes, & encore sur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverse la galerie. Du côté où cette salle n'a point de fenêtres, est un escalier dérobé, par où l'on sert à manger. A l'extrémité est une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aspect moins agréable que les vignes. Au-dessous est une galerie presque souterraine, & si fraîche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, est une salle à manger, suivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens : l'un est composé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, selon que le soleil tourne, jouissent de ses rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens si bien entendus & si beaux, est un vaste manège : il est ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent : il est entouré de planes ; & ces planes sont revêtus de lierres. Ainsi le haut de ces arbres est verd de son propre feuillage, & le bas est verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches ; & passant d'un plane à l'autre les lie ensemble.

Entre ces planes sont des buis ; & ces buis sont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manège est droite ; mais à son extrémité, elle change de figure, & se termine en demi-cercle. Ce manège est entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaisse & plus noire. Les allées en rond qui sont au-dedans (car il y en a plusieurs les unes dans les autres), reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roses s'y offrent par-tout ; & un agréable soleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au sortir de ces allées rondes & redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres séparées par des buis. Là est une petite prairie ; ici le buis même est taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez successivement de petites pyramides & des pommiers ; & cette beauté rustique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup transporté dans un endroit si peigné, est renoué vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans un piece d'acanthé flexible, & qui se répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité est un lit de repos de marbre blanc, couverte d'une treille soutenue par quatre colonnes de marbre de cariste. On voit l'eau tomber de dessous ce lit, comme si le poids de ceux qui se couchent l'en faisoit sortir; de petits tuyaux la conduisent dans une pierre creusée exprès; & de-là elle est reçue dans un bassin de marbre, d'où elle s'écoule si imperceptiblement & si à propos, qu'il est toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus solides sur les bords de ce bassin; & on met les plus légers dans des vases qui flottent sur l'eau tout-au-tour de vous, & qui sont faits les uns en navires, les autres en oiseaux. A l'un des côtés est une fontaine jaillissante, qui reçoit dans sa source l'eau qu'elle en a jettée: car, après avoir été poussée en-haut, elle retombe sur elle-même; & par deux ouvertures qui se joignent, elle descend & remonte sans cesse. Vis-à-vis du lit de repos est une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle est toute brillante de marbre; ses portes sont entourées & comme bordées de verdure.

Au-dessus & au-dessous des fenêtres hautes & basses, on ne voit aussi que verdure de toutes parts. Auprès est un autre petit appartement qui semble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en est pourtant séparé. On y trouve un lit: & quoique cet appartement soit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement sombre. Une vigne, artistement taillée, l'embrasse de ses feuillages & monte jusqu'au faite. A la pluie près que vous n'y sentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve aussi une fontaine qui se perd dans le lieu même de sa source. En différens endroits sont placés des sieges de marbre propres, ainsi que la chambre, à délasser de la promenade. Près de ces sieges sont de petites fontaines, & par-tout vous entendez le doux murmure des ruisseaux, qui, dociles à la main du fontainier, se laissent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainsi on arrose tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arrose toutes.

J'aurois fini il y auroit long-tems, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail; mais j'avois résolu de visiter tous les coins & recoins de ma maison avec vous. Je me suis imaginé que ce qui ne vous seroit point ennuyeux à voir, ne vous le seroit point à lire, sur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à plusieurs reprises, de laisser là ma lettre, & de vous reposer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque chose à ma passion; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, (car pourquoi ne vous pas découvrir mon entêtement ou mon goût?) je crois que la première obligation de tout homme qui écrit, c'est de jeter les yeux de tems en tems sur son titre. Il doit plus d'une fois se demander quel est le sujet qu'il traite; & savoir que s'il n'en sort point, il n'est jamais long; mais que s'il s'en écarte, il est toujours très-long.

Voyez combien de vers Homère & Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposé de faire. Voyez comment Aratus compte & rassemble les plus petites étoiles, il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'égaré point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande.

Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois

cette digression plus longue, on ne me condannât par mes propres regles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Préneste. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne sont point à votre porte; tout y est calme; tout y est paisible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus serein, & l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain & l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même: ils ne se portent nulle part si bien; & grâces aux dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu. (D. J.)

THUSCIEN, PRÊTRE, (*Antiq.*) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thusciens*, à cause des fonctions qu'ils faisoient dans les sacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de *θύος*, qui signifie *encens*, & *ναΐσιν*, qui veut dire *brûler*; ou de consulter les entrailles des victimes, de *θύες*, qui veut dire aussi *sacrifices*, & de *νοέειν*, qui signifie la même chose que *νοέω*, regarder, considérer. (D. J.)

THUYA, f. m. (*Botan.*) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'est un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obscur; ses rameaux se répandent en aîles; ses feuilles ressemblent en quelque manière à celles du cyprès, mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres; il porte, au-lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composés de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues & comme bordées d'une aîle membraneuse. Le *thuya* est odorant, principalement en ses feuilles; car étant écrasées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse & assez permanente; leur goût est amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on desire. Il résiste au froid de l'hiver, mais il perd sa verdure, ses rameaux & ses feuilles, devenant noirâtre jusqu'au printems qu'il reprend sa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'est point notre *thuya*; c'étoit une espèce de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronnier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'atlas, dans la Mauritanie septentrionale, appelée par Plin, l. XIII. c. xv. *mons Anchorarius*. (D. J.)

THUYA, bois de, (*Botanique sacrée.*) *thyinum lignum*; sorte de bois fort estimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente; la flotte du roi Hircan en apporta d'Ophir en abondance, III. Rois, x. 11. Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de bresil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus sagement & plus sûrement par *bois odoriférant*, sans déterminer quel étoit ce bois. (D. J.)

THYAMIS ou THYAMUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Epire, selon Thucydide, l. I. p. 32. & Athénée, l. III. c. j. Strabon & Pausanias connoissent aussi ce fleuve, dont le nom moderne est *Calama*, selon Thevet.

2°. *Thyamis* promontoire de l'Epire, selon Ptolomée, l. III. c. xiv. Il servoit de bornes entre la

Thesprotide & la Cestrinie, Niger dit que le nom moderne est *Nisfo*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Asie, dans l'Arachosie. (D. J.)

THYATIRE, (Géogr. anc.) ville de l'Asie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette situation convient à celle que lui donne Strabon, l. XIII. qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis, on avoit *Thyatire* à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, l. V. c. xxix. aussi-bien que Tite-Live, l. XXVII. c. xliv. disent *Thyatira* au nominatif singulier. C'étoit, selon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la dernière ville des Myfiens; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit aux confins de la Mysie; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le tems & les changemens arrivés avoient fait perdre jusqu'à la connoissance de la situation de cette fameuse ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier siècle. M. Spon, *voyage du levant*, l. III. en parle ainsi: il n'y a pas plus de sept ou huit ans qu'on ne savoit où avoit été la fameuse ville de *Thyatire*, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui se croyoient les plus habiles, trompés par une fausse ressemblance de nom, s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria*, à une journée d'Ephese; mais M. Ricaut, consul de la nation angloise, y étant allé accompagné de plusieurs de ses compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que *Tiria* n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allèrent à *Ak-Hissar*, où ils virent plusieurs mafures antiques, & trouverent le nom de *Thyatire* dans quelque inscription; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même, M. Spon s'en est convaincu lui-même par ses propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, poursuit-il, on voit un grand cimetiére des Turcs, où il y a quelques inscriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapiteaux & piédestaux de marbre, disposées confusément en-dedans pour soutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages sur le fût de la colonne. Sous une halle proche du bazar, on lit une inscription qui commence ainsi, ΗΚΡΑΤΙΣΙΗ ΘΙΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΛΗ, le très-puissant sénat de *Thyatire*.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appelé *Mustapha-Chelebi*, on lit trois inscriptions. Les deux premières font les jambages du portail de la maison, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du restaurateur de la ville, & le titre de maître de la terre & de la mer qui lui est donné est aussi rare que celui de divinité présente des mortels, qui lui est attribué dans une base de marbre à *Frafcati* proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maison, on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'építaphe du mari & de la femme qui y avoient été enfévelis, & le nom de *Thyatire* est répété deux fois dans cette építaphe.

Dans une colonne qui soutient une galerie du kan, on voit une autre inscription où on lit en grec & en latin que l'empereur Vespasien fit faire à *Thyatire* des grands chemins l'année de son sixième consulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hissar* ou *Eski-Hissar*, c'est-à-dire *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode sur les ruines de l'ancienne *Thyatire*, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château

qu'ils avoient quittés. Les maisons de leur *Thyatire* ou plutôt d'*Ak-Hissar*, ne font que de terre ou de gazon cuit au soleil. Le marbre n'est employé qu'aux mosquées. Les habitans de cette ville font au nombre d'environ trois mille, dont la plupart négocient en coton. Ils font tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens, & l'ancien évêché de *Thyatire* n'existe plus qu'en idée. (D. J.)

THYBARRA, (Géogr. anc.) lieu de l'Asie mineure, au voisinage du Pactole. Xénophon, *cyrop.* l. VI. nous apprend que c'est où se tenoient les assemblées de la basse Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'est la véritable orthographe. (D. J.)

THYBRIS, (Géogr. anc.) nom d'un fleuve de Sicile, selon le scholiaste de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit sur le territoire de Syracuse. Servius, in *Æneid.* liv. VIII. v. 322. qui écrit *Tybris*, lui donne seulement le nom de Fosse, *Fossæ syracusanæ*, & ajoute qu'elle fut creusée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour insulter aux habitans. (D. J.)

THYESSOS, (Géogr. anc.) nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Pisidie. (D. J.)

THYIA, (Antiq. grec.) *Θύια*, fête de Bacchus qui se célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particulière à Bacchus, dit Pausanias dans ses éliques. Ils prétendent que le jour de sa fête, appelée *thyia*, il daigne les honorer de sa présence, & se trouver en personne dans le lieu où elle se célèbre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vuides dans sa chapelle, & les y laissent en présence de tous ceux qui y font, éléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à chacun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoît son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. « Plusieurs éléens très-dignes » de foi, ajoute l'historien, & même des étrangers, » m'ont assuré avoir été témoins de cette merveille; » ceux d'Andros assurent aussi que chez eux, durant » les fêtes de Bacchus, le vin coule de lui-même » dans son temple; mais conclut Pausanias, si sur la » foi des Grecs nous croyons ces sortes de miracles, » il ne restera plus qu'à croire les contes que chaque » nation fera sur ses dieux ». Au reste on peut lire ici Potter, *Archæol. græc.* liv. II. c. xx. tome I. p. 405. (D. J.)

THYIADES, (Mytholog.) mot formé du grec *θυειν*, courir avec impétuosité; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes; parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les pouffoit même jusqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminuoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la première. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espèce de fureur bacchique, & errant pendant la nuit, elles se trouverent sans le savoir à Amphisse; là fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se coucherent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérées des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus, coururent au marché, se rangerent en cercle autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même tems un profond silence

pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées, & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traiterent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sûreté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit les *seize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le tems qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit ce peuple avec la dernière dureté, ils lui envoyèrent les *seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grace. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré de soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, serangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher d'Aristotime; mais dès que le tyran eut appris le sujet de leur venue, il les fit chasser, & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens, qu'ils conspirèrent sa perte, & se défirent de lui. (D. J.)

THYIASES, (Antiq. grec.) on appelloit ainsi les danses des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous représentent les gestes & les contorsions affreuses qu'elles faisoient dans leurs danses; l'une paroît un pié en l'air, haussant la tête vers le ciel, ses cheveux négligés flottans au-delà des épaules, tenant d'une main un thyrsé, & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuse encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorsion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (D. J.)

THYELLIES, f. f. pl. (Antiq. grec.) fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; *Θύελλα*, orage, tempête. (D. J.)

THYIES, (Mythol.) ce sont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. Voyez THYIA. (D. J.)

THYITES, (Hist. nat.) nom donné par Dioscoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre qui se trouvoit en Egypte, & dont on vantoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ses vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioscoride avoit voulu désigner sous ce nom la turquoïse, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION, (Méd. anc.) *Θυλακίον*; ce mot grec désigne dans les anciens auteurs, la bourse qui est formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui aient exprimé par un seul mot des phénomènes aussi cachés à nos yeux. (D. J.)

THYLLA, (Antiq. grec.) *θύλλα*; fête particulière en l'honneur de Vénus. (D. J.)

THYM, ou THIM, f. m. (Hist. natur. Botan.) *thymus*; genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est relevée, & le plus souvent divisée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les tiges sont dures & ligneuses, & que les fleurs sont réunies en manière de tête. Tournefort, I. R. H. Voyez PLANTE.

Entre les douze espèces de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal est le *thym* de Crète, *thymus capitatus*, qui Dioscoridis, I. R. H. en anglois, the headed-thyme from Crete.

C'est un sous-arbrisseau qui croît à la hauteur d'un

pié; il pousse plusieurs rameaux, grêles, ligneux, blancs, garnis de petites feuilles opposées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, selon Clusius, & qui sont d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en manière de tête aux sommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune est un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à sommets déliés. Quand cette fleur est passée, il lui succede quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur est agréable, est des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grèce, en Espagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, sur les montagnes, & aux autres lieux exposés au soleil; on la cultive dans les jardins des curieux; sa fleur varie en couleur suivant le terroir.

THYM, (Chimie & Mat. médic.) plante aromatique de la classe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agrable, quoique assez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ses feuilles & ses fleurs, ou plutôt leurs calices; car on doit compter les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de marjolaine, & que la première plante contient aussi une plus grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berolinensia*, en partie liquide, & en partie concrète, dès le tems même de la distillation; c'est-à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alembic, &c. Voyez CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remèdes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, &c. il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous ces cas un remède plus efficace; on peut regarder ces remèdes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, &c. comme stomachiques, cordiaux, vulnéraires, &c.

L'usage du *thym* pour les remèdes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enflures, à en calmer les douleurs, &c.

Le *thym* que les botanistes appellent de Crète, qui est celui de Dioscoride & des anciens, & qui est absolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans plusieurs anciennes compositions officinales, telles que la confectio hamech, l'*aurea alexandrina*, &c. Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compositions tant externes qu'internes, & ils y font entrer aussi ses principes les plus précieux, son huile essentielle par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; son eau distillée dans une eau composée, appelée aromatique par excellence, *aqua odorata*, seu *milleflorum*, de la pharmacopée de Paris. (b)

THYMBRE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *thymbra*, genre de plante qui ne diffère du *thym*, de la sarriette & du calament, qu'en ce que ses fleurs sont disposées

en rond. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Il y a cinq especes de ce genre de plante, dont les fleurs sont toutes semblables à celles du thym, & n'en different que parce qu'elles naissent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima*, seu *saturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pousse comme le thym plusieurs tiges rameuses en maniere d'arbrisseau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine assez rude : ses feuilles sont fréquentes, un peu velues dès le bas, semblables à celles du thym; ses fleurs sont verticillées, ou disposées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux sommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant sur le purpurin. Cette plante est cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une saveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la sarriette & du thym; on l'estime apéritive, atténuante & discutive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

THYMBRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thymbraia* ou *Thymbraia*; c'est le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve sur le bord duquel les Troyens avoient consacré un temple à Apollon surnommé par cette raison *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* est encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où se donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses, & Crésus roi de Lydie; cette bataille, un des plus considérables événemens de l'antiquité, décida de l'empire de l'Asie en faveur de Cyrus; elle se trouve décrite dans les *VI. & VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puisque c'est la première bataille rangée dont nous connoissons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, sans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4°. p. 536.* deux choses importantes sur cette bataille de *Thymbrée*; sa première remarque est que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma son arrière-garde, & qui lui réussit si bien, a été employé heureusement par de grands capitaines modernes.

Lorsque le duc de Parme, Alexandre Farnese, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traversa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ses troupes; & Henri IV. qui cherchoit à l'engager au combat, n'osa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit sans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'exposer à une perte presque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même disposition avec un égal succès, lorsqu'après avoir tenté inutilement de jeter du secours dans Brisac, assiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de se retirer presque sans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha sur une seule colonne, couverte aux deux ailes par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jeter dans Brisac; & ce retranchement rendit inutiles tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La seconde chose qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'est que Cyrus dut presque uniquement sa victoire aux 4000 hommes qui étoient derrière le retranchement, puisque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des ailes de l'armée lydienne, avec lesquelles Crésus espéroit envelopper l'armée persane.

César employa une semblable disposition à Pharsale; & ce fut elle seule qui lui fit remporter la victoire sur l'armée de Pompée beaucoup plus forte que la

sienne, sur-tout en cavalerie. César lui-même nous apprend dans ses mémoires, que c'étoit de cette disposition qu'il attendoit le gain de la bataille. On apercevra sans peine la conformité des deux dispositions de *Thymbrée* & de Pharsale, en lisant les mémoires de César; & cette conformité est le plus grand éloge que l'on puisse faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a servi de modele à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occasion où il s'agissoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THYMBREUS, (*Mythol.*) surnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appelé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahison par Pâris. (*D. J.*)

THYME, *f. m.* (*Nosologie.*) en latin *thymus*, en grec *θύμος*, & *θύμιον*; petit tubercule indolent, charnu, semblable à une verrue, qui se forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre sexe, & qui ressemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELE, (*Littérat.*) *θυμέλη*; lieu du théâtre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la symphonie. (*D. J.*)

THYMELEE, *f. f.* (*Hist. nat. Bot.*) On trouvera le caractère de ce genre de plante au mot GARON. Tournefort en compte trente-cinq especes; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymèle* des pays chauds, *thymelica monspeliaca*, *J. B. 1. 591.* *thymelæa foliis lini*, *J. R. 494.* a la racine longue, grosse, dure, ligneuse, grisée ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaisse, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais ensuite âcre brûlant & caustique.

Elle pousse un petit arbrisseau, dont le tronc gros comme le pouce, est haut d'environ deux piés, divisé en plusieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, assez ressemblantes à celles du lin, mais plus grandes, plus larges, pointues, un peu visqueuses au toucher, & sous la dent.

Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, ramassées plusieurs ensemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique fermé dans le fond, évasé par le haut, & découpé en quatre parties opposées en croix, avec huit étamines à sommets arrondis.

Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits gros à-peu-près comme ceux du myrthe, mais un peu plus long, ovales, charnus, remplis de suc, verts au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une seule semence oblongue, couverte d'une pellicule noire, luisante, fragile, sous laquelle est cachée une moëlle blanche, d'un goût brûlant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, escarpés, parmi les brossailles, proche de la mer; elle fleurit en Juillet, & souvent durant toute l'automne.

La *thymèle* de la mer Noire, *thymelæa pontica citrei foliis*, est qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ses voyages. Sa racine est couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige si pliante qu'on ne sauroit la casser; elle est chargée vers le haut, de feuilles semblables par leur figure & par leur consistance, à celles du citronnier; chaque fleur est un tuyau jaune, verdâtre, tirant sur le citron, divisé en quatre parties opposées en croix, avec quatre étamines surmontées de quatre autres; le pistil est terminé par une petite tête blanche; les feuilles écrasées ont l'odeur de celles du sureau, &

sont d'un goût mucilagineux, lequel laisse une impression de feu assez considérable, de même que le reste de la plante; l'odeur de la fleur est douce; de toutes les espèces connues de *thymélées*, c'est celle qui a les feuilles les plus grandes; mais sa qualité caustique & brûlante, montre assez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'est bien dommage qu'il en soit de même de toutes les autres espèces, car d'ailleurs ce sont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; plusieurs d'entr'elles fleurissent en Janvier, quand la saison est douce, & sont en Février dans toute leur perfection. (D. J.)

THYMELÉE de Montpellier, (Mat. méd.) Voyez GAROU.

THYMELÉE à feuilles de laurier, (Mat. méd.) Voyez LAUREOLE.

THYMELICI, f. m. (Littérat.) les Romains nommoient ainsi les musiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui dansoient d'après les airs de la symphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appelloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *sat. vj. vers. 66.*

Attendit tymele, tymele nunc rustica discat.

(D. J.)

THYMÉLIES, f. m. (Antiq. rom.) les *thymélies* étoient des chansons en l'honneur de Bacchus; ces chansons tirèrent leur nom de *Thymélée* fameuse baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raison *thyméliens*, les gens de théâtre qui dansoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faisoient leurs représentations, reçut aussi le nom de *thymélé*. (D. J.)

THYMIAMA, f. f. (Hist. nat. Bot. mod.) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de cascarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on se sert dans les parfums. Voyez ENCENS, & CASCARILLE. (D. J.)

THYMIAMATA, (Mat. méd. anc.) θυμιαματα; c'étoit des espèces de fumigations aromatiques, dont les ingrédients étoient choisis, & si diversifiés, qu'il paroît que dans leur composition, on consultoit le plaisir autant que l'utile. Comme plusieurs des ingrédients qui entroient dans ces sortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs se sont persuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'est fondée que sur la fautive supposition qu'on ne composoit ces sortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *castoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il suit que les anciens faisoient entrer dans ces fumigations, des drogues salutaires, ainsi que des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniacque y entroit aussi; l'odeur du galbanum est encore pire; cependant, suivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaise odeur, se rencontroient ensemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (D. J.)

THYMIATERIUM, (Géogr. anc.) le périple d'Hannon nous apprend que c'est la première ville, ou colonie, que ce général carthaginois fonda dans son voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiatérium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'est *dumathiria* qu'on doit lire, suivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec *πιδιάδα*, en latin *urbem compestrem*. Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, signifient un terrain uni; telle étoit la situation de cette première ville d'Hannon, & sans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec *θυμιατήριον*, substitué par le traducteur, dans la vue,

dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vase à brûler de l'encens. Ramusio & Mariana prétendent que le nom moderne est *Azamor*, située en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (D. J.)

THYMIQUE, adj. en Anatomie, se dit des artères & des veines qui se distribuent au *thymus*. Voyez THYMUS.

THYMNIAS, (Géogr. anc.) golfe de l'Asie mineure, dans la Doride, selon Pline, l. III. c. xxvij. & Pomponius Méla, l. I. c. 16. (D. J.)

THYMO, f. m. (Hist. nat. Ichtiolog.) poisson qui se pêche dans le Thésin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il sent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre est un peu pendant à sa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête est de diverses couleurs: ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos: la première des nageoires du dos est beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue est fourchue. Rondelet, *hist. des poissons de riviere*, ch. x. Voyez POISSON.

THYMOXALME, (Mat. méd. anc.) θυμοξάλμη; préparation de vinaigre, de thym, de sel, & de quelques autres ingrédients. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le prescrivait intérieurement dans les maux d'estomac, à la dose d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéroit comme purgatif, & voici sa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de sel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot: on mettoit le tout dans un pot, ensuite on versoit dessus trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'exposoit pendant quelque tems à la chaleur du soleil. Dioscoride, l. V. c. xxjv. (D. J.)

THYMUS, f. m. en Anatomie, est une glande conglobée, située à la partie supérieure du thorax, sous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte se partagent, & forment les branches qu'on appelle *souclavière*. Voyez GLANDE.

Le *thymus* est cette partie qui dans la poitrine du veau se nomme *ris de veau*. Elle est grosse dans les enfans; mais à mesure qu'ils croissent, elle diminue. Ses artères & ses veines sont des branches des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitième paire; & ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans le canal thorachique.

Le savant docteur Tyson prétend que l'usage du *thymus* est de servir de décharge au chyle qui est dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'estomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient nécessairement le conduit thorachique distendu par le chyle; d'autant que le sang que le fœtus reçoit de la mère, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine souclavière. Voyez FŒTUS.

M. Cheselden observe que le *thymus* est fort petit dans les hommes, & que les glandes thyroïdes sont très-grosses à-proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé justement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaisseaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernières venant à augmenter à-proportion autant que feroient tous deux ensemble, cela produit le même effet que si tous deux augmentoient réellement; & que la raison pour laquelle le *thymus* grossit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'est que la forme du thorax dans ceux-ci laisse un espace convenable pour loger

cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raison pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent si fort, c'est que l'endroit du thorax où est placé le *thymus*, n'est pas assez étendu pour loger une grosse glande.

THYNÉE, f. m. (*Littérat.*) *thyneum*, en grec *θυνη*; sacrifice que les pêcheurs grecs faisoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de se rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

THYNIAS, (*Géog. anc.*) ou **THYNNIAS**, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apollonie & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Ile du Pont-Euxin, sur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela, connoissent tous cette île.

THYNNÉES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *θυνηαι*; c'étoient des fêtes où les pêcheurs sacrifioient des thons à Neptune; un *thon* se dit en grec *θυνος*. (*D. J.*)

THYONÉ, (*Mytholog.*) c'est, selon Ovide, le nom sous lequel Sémélé fut mise par Jupiter au rang des déesses, après que son fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus est aussi surnommé *Thyoneus*.

THYONÉEN, (*Littérat.*) *thyoneus*; c'est à-dire *furieux*, du grec *θυον*, *furor*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cause des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

THYOS, (*Antiq. grecq.*) *θυος*; offrande qu'on faisoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les seuls sacrifices qui fussent d'usage dans les premiers tems. Voyez *Potter. Archæol. grec. t. I. pag. 213.*

THYRÉE, (*Géog. anc.*) *Thyræa*, 1°. Ville de la Phocide. Pausanias, *l. II. c. iv.* dit que Phocus mena une colonie à *Thyræa*, dans le pays appelé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Tithorea*, comme Pausanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ses ouvrages. Voyez *TITHOREA*.

2°. *Thyræa*, ville située entre la Laconie & le pays d'Argos, selon Pausanias, *l. VIII. c. iij.* & Strabon, *l. VIII. pag. 376.* Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chassés de leur pays.

3°. *Thyræa*, île sur la côte du Péloponnèse, dans le golfe Thyréatique, selon toute apparence. (*D. J.*)

THYRÉENS, (*Géog. anc.*) *Thyræi*; peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, *l. VI. pag. 282.* les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'isthme.

THYRIDES, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire *les fenêtres*. Pausanias, *l. III. c. xxv.* donne ce nom au sommet du Ténare, qui étoit à trente stades du promontoire *Tenarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, *l. IV. c. xij.* donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe Asinæus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, sous le nom commun de *Venetico*, à cause du cap voisin appelé *Capo Venetico*. Le nom de *Thyrides* se trouve dans Strabon, *l. VIII. pag. 335, 360 & 362.* mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit seulement dans un endroit *Thyrides, quod est in Messeniaco sinu præcipitium stadiis obnoxium, à Tænaro distans stadiis 130.* Cette distance si différente de celle que marque Pausanias, pourroit faire croire que le nom de *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèse. (*D. J.*)

THIRITES, (*Hist. nat.*) on ne nous dit rien de cette pierre, sinon qu'elle ressembloit au corail.

THYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe, l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOÏDIEN, en Anatomie, est le

nom d'une paire de muscles situés au-dessous du cartilage thyroïdien; ils viennent de la partie moyenne & postérieure de ce cartilage, & se terminent à la partie antérieure des cartilages aryténoïdes. Voyez **ARITÉNOÏDE**.

THYRO-ÉPIGLOTIQUES, en Anatomie, nom de deux muscles de l'épiglotte, qui se croisent avec les muscles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglotte.

THYRO-HYOÏDIEN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles du larynx. Voyez **HYO-THYROÏDIEN**.

THYROÏDE, en Anatomie, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx; il est situé à la partie antérieure. Voyez **LARYNX**.

Ce mot vient du grec *θυρεος*, *bouclier*, parce qu'il ressemble à un bouclier.

Il est attaché par l'extrémité de ses grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. Voyez **CRICOÏDE**.

Il y a quatre glandes assez grosses, qui servent à humecter le larynx, deux supérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernières sont appellés *thyroïdes*, & sont situées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artère, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une substance plus ferme, plus visqueuse & plus ressemblante à la chair des muscles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrens, & leurs artères des carotides; leurs veines se déchargent dans les jugulaires, & leurs vaisseaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'usage des glandes *thyroïdes* est de séparer une humeur visqueuse qui sert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ses cartilages, à tempérer l'acrimonie de la salive, & à rendre la voix plus douce.

THYROÏDIENNE, **GLANDE**, (*Anat.*) c'est une grosse masse glanduleuse, blanchâtre, qui couvre antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies ensemble par leurs extrémités inférieures au-dessous du cartilage cricoïde, de sorte qu'elles représentent assez grossièrement une figure semilunaire, ou une espèce de croissant dont les cornes sont en haut, & le milieu en bas. Elle est médiocrement épaisse, & elle est latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales sont appliquées sur les muscles thyro-hyoïdiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embrasse les muscles crico-hyoïdiens. Les muscles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues sur cette glande. Ces mêmes muscles communiquent de part & d'autres par quelques fibres charnues avec les muscles sterno-thyroïdiens & avec les hyo-thyroïdiens.

Elle paroît de la même espèce que les premières glandes salivaires; mais elle est plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge; mais c'étoit un vaisseau sanguin qui en avoit imposé. Il s'y rencontre quelquefois une trainée, comme une espèce de corde glanduleuse, qui va devant le cartilage thyroïde, & disparoît devant la base de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuse part du milieu de la base commune des portions latérales, & va se perdre entre les muscles sterno-hyoïdiens, derrière la base de l'os hyoïde, entre la base de cet os & la base de l'épiglotte, par lequel elle est attachée à la base de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, en Anatomie, nom d'un mus-

cle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thyreo-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble, tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du voile derrière les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylopharyngien; & ayant passé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharynx pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'insérer à tous les muscles du pharynx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharyngo-staphilin de Valsalva & l'hiperoo-pharyngien de Santorini font des portions de ce muscle. Voyez PHARYNGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en-arrière, se rencontrent & se croissent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

THYRO-STAPHYLIN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, (Hist. nat.) *lapis thyreus*, nom donné par Plin à une pierre qui selon lui, furnageoit à l'eau quand elle étoit entière, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

THYRREUM VINUM, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, f. m. (Littérat.) *θύρσος*, *hastula frondibus vestita*, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacées en forme de bardelettes. Il est incroyable combien Sanmaïse a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le *thyrsé* étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce dieu portoit toujours le *thyrsé* à la main.

*Quis Bacchum gracili vestem præterdere thyrsò,
Quis te celatâ cum face vidit Amor?*

Qui vit jamais Bacchus mettre son *thyrsé* sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons portèrent le *thyrsé* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrsé* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrsé* n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la première; les poètes n'ont pas voulu voir le *thyrsé* stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur *thyrsé*, il en jaillissoit sur le champ, tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (D. J.)

THYRSE, (Critiq. sacrée.) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre grâces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnerent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrses* & des rameaux de palmes vertes devant l'Éternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. II. Macch. x. 7. (D. J.)

THYSSAGETES, (Géog. anc.) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote,

l. IV. n^o. 22. Ils étoient voisins des Jireæ. Pomponius Méla, l. I. c. xix. écrit *Thysageta*, & Plin, l. IV. c. xij. *Thussageta*. (D. J.)

THYSSELINUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante qui ne diffère de celui du persil de montagne qu'en ce que les especes qui le composent, rendent un suc laiteux. Voyez PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante umbellifère; la première, *thyselinum Plinii*, l. R. H. 319, s'appelle assez bien en anglois *the milky parsley*.

Sa racine est vivace, rouge-brune, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût âcre & désagréable; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, cannelée & creuse en-dedans; ses feuilles sont férulacées, c'est-à-dire, ressemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis; à ces fleurs succèdent des semences jointes deux-à-deux, ovales, larges, applaties, rayées sur le dos; cette plante croit le long des étangs & des ruisseaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides; elle fleurit en Juin & Juillet, & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (D. J.)

THYSSUS, (Géog. anc.) ville de la Macédoine, sur le mont Athos, selon Plin & Thucydide. (D. J.)

T I

TIALQUE, TIARLCK ou TIARLEC, f. m. (Marine.) sorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand baleston, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenses de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO, f. m. (Hist. nat. Botan.) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes sortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

TIANO, (Géog. mod.) en latin *Teanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. Long. 31. 45. latit. 41. 36. (D. J.)

TIARÆ, (Géog. anc.) lieu de l'île de Lesbos, au voisinage de la ville de Mytilène. Plin, l. XIX. c. iij. dit que ce lieu produisoit une grande quantité de truffes, & Athénée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les truffes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres; on n'en trouve plus à présent à Mytilène. Voyez le mot TRUFFE. (D. J.)

TIARE, (Critiq. sacrée.) ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxvii. 40.* Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espece de petite couronne faite de bysse ou de fin lin, *Exod. xxxix. 26.* Mais le grand prêtre, outre cette tiare, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom *Jéhova*. (D. J.)

TIARE, (Littérat.) couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espece de bonnet rond, droit, ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les tiars de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbée sur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir; la tiare devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portoient leurs tiars à pointes droites, &

& les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. Voyez **TIARE**, *Art numism.* (D. J.)

TIARE, (*Art numism.*) La *tiare* étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou semblables au bonnet phrygien; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer; & l'on en faisoit tant de cas, que Demaratus le lacédémonien, après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes sortes de *tiare*s. On y voit que celles des rois d'Arménie se terminoient par une espèce de cercle surmonté de plusieurs pointes; on y distingue communément celles des rois parthes de celles des rois de l'Osroène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées; enfin la médaille de Xerxès fait présumer que les *tiare*s des rois d'Assyrie étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la *tiare* sur ses médailles, a dû régner en Orient; 2°. qu'en observant avec attention la forme de sa *tiare*, on connoitra à-peu-près l'endroit où il a régné. (D. J.)

TIARE DU PAPE, (*Hist. des papes.*) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre; en effet c'est une espèce de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il est vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois; enfin Benoît XII. mit la troisième couronne; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

TIARIULLA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, *l. II. c. vj.* le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Teruel*. (D. J.)

TIASUM, (*Geogr. anc.*) ville de la Dace; Ptolomée, *l. II. c. viij.* la marque au voisinage de Néridana & de Zeugma; le nom moderne est *Diod*, selon Lazius. (D. J.)

TIBALANG, *s. m.* (*Hist. mod. superstit.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits pieds, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat, & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assuroient les voir. Quoique ces insulaires reconnoissent un Dieu suprême qu'ils nommoient *Barhala-may-capal*, ou *dieu fabricant*; ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivières, &c. Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un sacrilège de le couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*.

TIBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tibareni*,
Tome XVI.

peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, *l. I. c. ix.* Strabon, *l. XII. p. 548.* & Plin, *l. VI. c. iv.* en font mention; ils sont appellés *Tibrani* par Eustathe; la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibrania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, *l. XIV.* sous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibes, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu lusique, summum bonum est*, dit Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées; ils en usoient peut-être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valerius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, *l. V. c. xiv.* dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomies nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théodoret observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibaréniens* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (D. J.)

TIBERE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) *marmor Tiberium*; les Romains appelloient ainsi un marbre verd rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte; ils l'appelloient aussi *marmor Augustum*. Plin nous dit qu'Auguste & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome; il paroît que ce marbre est le même que celui que nous connoissons sous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

TIBERIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Colonia-Trajana, à Colonia Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la première de ces villes, & à dix de la seconde. C'est aujourd'hui Bertheim, qui conserve en quelque sorte son ancien nom, dont il a perdu la première syllabe. (D. J.)

TIBERIADE, EAUX DE, (*Hist. nat. Eaux minér.*) source d'eaux chaudes qui sont près de *Tibériade* en Egypte; le docteur Perry étant sur les lieux, a fait en physicien quelques expériences sur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tarte versée dans une once & demie de cette eau, elle est devenue trouble & bourbeuse; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laissant seulement une petite quantité d'une eau limpide au fond du vaisseau. Cette substance laineuse de couleur blanche ayant été séchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'esprit de vitriol ayant été jettée dans cette eau, a produit beaucoup de sédiment blanc & onctueux. Une solution de sublimé ayant été versée dessus l'eau à la même dose d'une drachme & demie, l'eau est devenue trouble, jaunâtre, & a déposé un peu de sédiment terreux; il paroît de-là que cette eau contient un sel nitreux. Le sucre de Saturne ayant été ajouté semblablement à la dose d'une drachme & demie, cette eau a déposé un peu de sédiment de brique. Mêlée avec de l'esprit de sel armoniac, elle se change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépose enfin un sédiment cotonneux. Le sucre de violettes la change en couleur jaunâtre; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en secouant la bouteille, elle devient aussi noire que de l'encre.

Il résulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une assez grande quantité de sel

grossier, vitriolique fixe, du sel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle est trop salée & nauséabonde pour en boire; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre; car elle est propre à déterger puissamment, nettoyer les pores excrétoires; & elle peut par son poids & son action stimulante, rétablir les solides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philos. Transact. n°. 462. (D. J.)*

TIBÉRIADES, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre; les poètes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'existerent que dans leurs écrits; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBÉRIADE, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Génésareth, qu'on appelloit aussi *mer de Tibériade* de son nom. Joseph nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibère, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jeta les fondemens l'an 17 de l'ère chrétienne, & en fit la dédicace dix ans après; elle avoit dans ses environs des bains d'eau chaude qui y attiroient des malades. Ce sont les eaux d'Émaüs, dont parle Nicéphore & Sozomène; car on n'en trouve point à l'Émaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ses disciples le lendemain de sa résurrection.

Vespasien ayant pris *Tibériade*, se contenta d'abattre une partie de ses murailles par considération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jérusalem, quelques savans juifs s'y retirèrent, & y jetterent les fondemens d'une espece d'école, qui devint célèbre dans la fuite; c'est de cette école que sortirent la Misma, & l'ouvrage des Massorettes. Les Chrétiens sous Godefroi de Bouillon, s'emparèrent de *Tibériade*, mais ils ne la garderent pas long-tems. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une espece de fort appartenant aux Turcs, & plusieurs palmiers; tout ne présente que ruine & destruction. Cette ville a été la patrie de Juste de *Tibériade* en Palestine, contemporain de l'historien Joseph dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs; mais cet ouvrage est perdu. (*D. J.*)

TIBERINA-CASTRÀ, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie: Lazius dit que c'est aujourd'hui le village de Peringen, au voisinage de Dingelsing, dans la basse Bavière. (*D. J.*)

TIBERINA-INSULA, (*Géogr. anc.*) île du Tibre, dans la ville de Rome, selon Vitruve; Suétone la nomme *l'île d'Esculape*; & selon Plutarque, on l'appelloit à Rome *l'île sacrée*, & *l'île des deux ponts*. Voici de quelle manière il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il se trouvoit une piece de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la consacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à cause de la consécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jeta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laissant au dieu le terrain tout nud, & sans fruit. Les eaux étoient alors fort basses, en sorte que ces matières n'étant pas portées loin par le fil de l'eau, elles s'arrêtèrent à un endroit découvert; les premières arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de passage, se lièrent si bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps, qui prit racine. L'eau coulante servit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en grossissant la masse, contribuoit à la lier & à la resserrer.

La solidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit presque plus rien amener qui ne s'y arrêtât; de manière qu'enfin, il se forma une île que les Romains appellerent *l'île sa-*

crée, à cause de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux: on l'appelle en latin, ajoute Plutarque, *l'île des deux Ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que plusieurs siècles après Tarquin; lorsque la vestale Tarquinie eut fait au dieu Mars la consécration d'un champ qu'elle possédoit, & qui se trouvoit voisin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (*D. J.*)

TIBERINUS, f. m. (*Mytholog.*) fils de Capetus, devint roi d'Albe, se noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui présidoit au fleuve dans lequel il se noya. (*D. J.*)

TIBERIOPOLIS, (*Géog. anc.*) c'est, 1°. une ville de la grande Phrygie, selon Ptolomée, *liv. V. c. ij.* Sophien l'appelle *Stromiz*; 2°. c'est une ville de la Bulgarie, sur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit, que le nom moderne est *Varna*. (*D. J.*)

TIBET ou **THIBET**, (*Géog. mod.*) vaste pays d'Asie, qui nous est très-peu connu; on le divise en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* est à peu de journées de Caschemire: il s'étend du septentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltistan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent sont mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme aussi *Boutan*, s'étend du septentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreuse montagne, nommée *Kaniel*, toute couverte de neige; cependant la route est assez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réside le roi, n'est qu'une forteresse, située entre deux montagnes. Dans ces provinces montueuses, tout le trafic se fait par l'échange des denrées. Les premières peuplades qu'on rencontre, sont mahométanes; les autres sont habitées par des payens, mais moins superstitieux qu'on ne l'est dans plusieurs contrées idolâtres.

Les religieux des Tibétins se nomment *lamas*. Ils sont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les personnes du siècle; ils ne tressent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une bousfane, & ils sont obligés à garder un célibat perpétuel. Leur emploi est d'étudier les livres de la loi, qui sont écrits en une langue & en des caractères différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prières en manière de chœur; ce sont eux qui font les cérémonies, qui présentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vases fort propres.

Les *lamas* sont dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des supérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de respect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalai-lama*, habite *Lafa*, qui est le plus beau des pagodes qu'aient les Tibétins; c'est dans ce pagode bâti sur la montagne de *Poutala*, que le grand lama reçoit les adorations non-seulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indoustan.

Le climat du grand & du petit *Tibet* est fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'usent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maisons sont petites, étroites, & faites sans art.

Il y a encore un troisième pays du nom de *Tibet*, dont la capitale se nomme *Rassa*; ce troisième *Tibet* n'est pas fort éloigné de la Chine, & se trouve plus

exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (D. J.)

TIBIA, f. m. en Anatomie, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. Voyez PIÉ.

Le *tibia* est semblable à une ancienne espece de flûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le *tibia* est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. Voyez Pl. Anat. (Ostéol.). Voyez Partie de Os.

Le *tibia* est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne & spongieuse dans ses extrémités : il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. Voyez MOËLLE.

Il est presque triangulaire dans sa longueur ; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrémité supérieure, il a deux grandes cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées, d'un cartilage poli nommé à cause de sa figure, *cartilage semi-lunaire*. Ce cartilage se trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à son bord ; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du genou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse ; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. Voyez FÉMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant ; ce que nous n'aurions pu faire sans l'articulation du genou ; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité supérieure du *tibia*, se voit une petite éminence qui est reçue dans une petite cavité du péroné ; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'infèrent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du *tibia*, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malleole interne ; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale ; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du *tibia* une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Cheselden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrémité supérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphysse ; ce qui lui ôtoit entièrement l'usage de ses jambes. Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par les talons & le dos sur la chaise percée ; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Cheselden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des Anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansément des fractures de cet os ; on fait qu'il est large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord ; car la malleole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malleole externe, est un peu tournée en arriere ; cette fracture paroît encore mieux dans un *tibia* couché sur

un plan égal ; alors on verra que le plus grand diamètre de la tête du *tibia* sera parallèle à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer ; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. (D. J.)

TIBII, (Géog. anc.) peuples d'Asie, aux environs de la grande Arménie, selon Ortélius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole se nommoit *Tibium*. Galien, l. I. meth. medendi, fait aussi mention de ces peuples. (D. J.)

TIBIR, f. m. terme de relation ; nom que l'on donne à la poudre d'or en plusieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, (Géog. anc.) ville de la basse Mæsie, selon Ptolomée, l. II. c. x. Le nom moderne est *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, (Géogr. anc.) fleuve de la Dace, selon Ptolomée, l. III. c. vij. Plin, l. IV. c. xij. l'appelle *Pathissus* ; il a sa source dans les monts Crapac, & son embouchure dans le Danube, un peu au-dessous de celle de la Save. Le nom moderne est *Theisse*. (D. J.)

TIBOSE, f. f. (Monnoie du Mogol.) c'est une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gasana qui vaut cinquante sols de France.

TIBRE, (Monum. Médailles.) ce fleuve qui baigne les murs de Rome, se trouve personnifié sur les monumens & les médailles sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché ; il tient une corne d'abondance, & s'appuie sur une louve, auprès de laquelle sont deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'est ainsi qu'on le voit représenté dans ce beau groupe en marbre, qui est au jardin des Tuileries, copié sur l'antique à Rome. (D. J.)

TIBRE, (Mythol.) si le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célébrés par les Grecs, les Romains ne solemniserent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais sans quelque épithète magnifique ; ses eaux sont chéries du ciel, *cælo gratissimus amnis*. Dans quelle majesté ce prince des poètes ne fait-il pas apparôître en songe le dieu du *Tibre* à Enée, souverain maître du lieu où ce héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne :

*Huic deus ipse loci fluvio Tiberinus amano
Populeas inter senior se attollere frondes
Visus : cum tenuis glauco velabat amictu
Carbasus, & crines umbrosa tegebat arundo.*

Æneid. l. VIII. v. 64.

« Alors le dieu du *Tibre* sous la figure d'un vieillard, lui sembla à-travers les peupliers, sortir de son lit, les épaules couvertes d'un voile bleu de toile fine, & la tête chargée de roseaux.

Enée se tournant vers l'orient, selon l'usage observé dans l'invocation des dieux célestes, prend de l'eau du *Tibre* dans ses mains (autre pratique usitée dans l'invocation des fleuves), & adressant sa priere au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays, il exalte la sainteté de ses eaux, & l'honore du titre superbe de *maître de l'Italie* ; il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de lui rendre ses hommages.

*Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine sancto
Accipite Æneam, & tandem arcete periculis.
Semper honore meo, semper celebrabere donis :
Corniger Hesperidum, fluvius regnator aquarum,
Adsis, ô tandem, & propius tua flumina firmes.*

Æneid. l. VIII. v. 72.

« Dieu du *Tibre*, s'écria-t-il, recevez Enée sur vos eaux, & garantissez-le des périls qui le menacent.

» Fleuve sacré, puisque tu es touché de nos maux, de
 » quelque terre que tu fortes, & quelle que soit ta
 » source, je te rendrai toujours mes hommages. O
 » fleuve, roi des fleuves de l'Hespérie, sois-moi pro-
 » pice, & que ton prompt secours justifie ta divine
 » promesse.

Que ne peut point un poëte? Il ennoblit tout. Le
Tibre, ce ruisseau bourbeux, peint par Virgile de-
 vient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magi-
 que des hommes de génie. (D. J.)

TIBRE, *le*, (Géog. mod.) en italien *Tevere*, en la-
 tin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premierement *Al-
 bula*; c'est Pline qui le dit, l. III. c. v. *Tiberis antea
 Tibris, appellatus, & prius Albula, tenuis primo à me-
 diâ longitudine Apennini, finibus Arelluorum profluit,
 quamlibet magnarum navium ex Italo mari capax, re-
 rum in toto orbe nascentium mercator placidissimus.* Mais
 Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du
Tibre, *Æneid. l. VIII. v. 330.*

*Tum reges, asperque immani corpore Tibris
 A quo post Itali fluvium cognomine Tibrim
 Diximus: amisit verum vetus Albula nomen.*

« *Tibris*, guerrier d'une taille énorme, conquiert
 » le Latium, & les Latins donnerent son nom à ce
 » fleuve, qui portoit auparavant celui d'*Albula* ». Selon
 les historiens, ce fut le roi *Tiberinus* qui en réalité
 donna son nom au *Tibre*; mais un grand poëte
 devoit lui-même donner une étymologie plus an-
 cienne, & même fabuleuse.

Ce fleuve prend sa source dans l'Apennin, assez
 près des confins de la Romagne; il n'est qu'un petit
 ruisseau vers sa source, mais il reçoit plusieurs rui-
 seaux & rivières, avant de se rendre à Ostie. Les
 villes qu'il arrose sont Borgo, Citta di Castello, To-
 di, Rome & Ostie. En se jettant dans la mer il se
 partage en deux bras, dont celui qui est à la droite
 s'appelle *Fiumicino*, & celui qui est à la gauche,
 conserve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras
 étoit l'unique bouche par laquelle ce fleuve se déchar-
 geoit autrefois dans la mer, & c'est ce qui avoit fait
 donner à la ville qui étoit sur son bord oriental, le
 nom d'*Ostia*, comme étant la porte par laquelle le
Tibre entroit dans la Méditerranée; son embou-
 chure est aujourd'hui entre Ostie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithète de *Lydius*,
Æneid. l. II. v. 781. parce que le pays d'Etrurie où
 il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce
 n'est plus le tems où Lucain pourroit dire de ce
 fleuve.

*Le Tibre a sous ses lois & le Nil & l'Ébère,
 Voit l'Euphrate soumis, & le Rhein tributaire.*

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur.
 Auguste le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de
 faciliter son cours; il fit aussi fortifier ses bords par
 de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empe-
 reurs ont fait ensuite leurs efforts pour empêcher le
 ravage de ses inondations; mais presque tous leurs
 soins ont été inutiles.

Le *firocco-levante*, qui est le sud-est de la Médi-
 terranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*,
 souffle quelquefois avec une telle violence, qu'il ar-
 rête les eaux du *Tibre* à l'endroit de son embou-
 chure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin
 viennent à grossir les torrens qui tombent dans le
Tibre, ou qu'une pluie de quelques jours produit le
 même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait
 nécessairement enfler cette rivière, & cause des
 inondations qui sont le fléau de Rome, comme les
 embrasemens du Vésuve sont le fléau de Naples.

Le *Tibre* si chanté par les poëtes, n'est bon à rien,
 & n'est redevable de l'honneur qu'il a d'être si con-
 nu qu'à la poésie, & à la réputation de la célèbre
 ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de

la traiter de ruisseau bourbeux; son eau est presque
 toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une
 qualité pernicieuse; les poissons même du *Tibre* ne
 sont ni fains, ni de bon goût. Aussi de tout tems
 Rome payenne & chrétienne s'est donnée des soins
 infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un
 grand nombre de fontaines pour suppléer à la mau-
 vaisse eau du *Tibre*. (D. J.)

TIBULA, (Géog. anc.) ville de l'île de Sardai-
 gne. Elle est marquée par Ptolomée, l. III. c. iij. sur
 la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* &
Turris Biffonis civitas. L'itinéraire d'Antonin qui
 écrit *Tibulæ* lui donne un port, d'où il commence
 trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la
 capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, selon
 Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de
 l'île. (D. J.)

TIBUR, (Géog. anc.) en grec *Τιβούρις*; ville d'I-
 talie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien
 plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve
Anienus, aujourd'hui *Tévérone*, 1513 ans avant J. C.
 ou par les Aborigènes, selon Denys d'Halycarnasse,
 l. I. c. xvj. ou par une troupe de Grecs qui étoient
 venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui
 s'accordent sur l'origine grecque de cette ville. Ho-
 race dit, *ode vj. l. II.*

*Tibur Argeo posita colono,
 Sit mea sedes utinam senecta!*

» Veillent les dieux, que *Tibur*, cette belle co-
 » lonie d'Argos, soit le séjour de ma vieillieffe. Ovide
 n'en parle pas moins clairement, *liv. IV. Fastorum,*
v. 71.

*Jam mania Tiburis udi
 Strabant Argolicæ quæ posuere manus.*

Enfin Strabon, l. V. p. 175. Martial, *épig. 57.*
 l. IV. & Artémidore cité par Etienne de Byzance,
 tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec
 nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec ses deux freres
Catillus & *Coras*, mena-là une colonie. Virgile le dit
 dans son *Enéide*, l. VII. v. 670.

*Tum gemini fratres, Tiburnia mania linquunt,
 Fratris Tiburti dictam de nomine gentem,
 Catilusque, acerque Coras, Argiva juvenus.*

« Alors les deux freres *Catillus* & *Coras* partis de la
 » ville d'Argos, quitterent les murailles, & le peuple
 » qui portoit le nom de leur frere *Tibur*.

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'*Enée*
 débarqua en Italie. Virgile, l. VII. v. 629. la compte
 parmi les grandes villes qui s'armerent contre les
 Troïens.

*Quinque adeo magnæ, positis incudibus, urbes,
 Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
 Ardea, Crustumérique, & turrigeræ Antemnæ.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureu-
 sement & assez long-tems aux armes romaines, avant
 que de subir le joug de cette victorieuse république.
 Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais
 comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha
 une fois si fierement aux Romains les services qu'elle
 leur avoit rendus, que ses députés remportèrent pour
 toute réponse, vous êtes des superbes, *superbi estis*;
 & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous
 venons de citer, *Tiburque superbum*.

Cette ville eut une dévotion particulière pour
Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. *Stace*,
silv. j. l. III. a placé *Tibur* au nombre des quatre vil-
 les où *Hercule* étoit principalement honoré; ce sont,
 dit-il, *Némée*, *Argos*, *Tibur* & *Gadés*.

*Nec mihi plus Nemæa, priscumque habitabitur
 Argos,*

Nec Tiburna domus, solisque cubilia Gades;

C'est pour cela que Tibur fut surnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, l. II. éleg. 23. le dit :

Cur ve te in Herculeum deportant effeda Tibur?

On apprend aussi la même chose dans ces deux vers de Silius Italicus, l. IV.

*Quosque suo Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant, Anienicolæque Catilli.*

On voit en même tems ici, que Tibur portoit le nom de *Catillus*, & c'est pour cela qu'Horace, ode xviii. l. I. dit *mania Catilli*.

Il y avoit dans le temple d'Hercule à Tibur, une assez belle bibliothèque, Aulugelle le dit, l. XIX. c. v. *promit à bibliothecâ Tiburti quæ tunc in Herculis templo satis commodè instructa libris erat, Aristotelis librum.*

On juge bien que Tibur honoroit avec zèle son fondateur le dieu Tiburnus. Il y avoit un bois sacré, le bois de Tiburne, autrement dit le bois d'Albunée, si célèbre dans les poètes : voici ce qu'en dit Virgile :

*At rex sollicitus monstis oracula Fauni
Favidici genitoris adit, lucosque sub altâ
Consulit Albunæ, nemorumque maxima sacro
Fonte sonat, sævamque exhalat opaca mephiin.
Hinc Italæ gentes, omnisque Ænotria tellus
In dubiis responsa petunt.*

« Le roi inquiet sur ces événemens alla consulter les oracles du dieu Faune son pere. Il les rendoit dans le bois sacré d'Albunée, & près de la fontaine qui roulant ses eaux avec grand bruit, exhale d'horribles vapeurs. C'est à cet oracle que les peuples d'Italie, & tous les pays d'Ænotrie en particulier, ont recours dans leurs doutes.

Albunée étoit tout ensemble le nom d'un bois d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne de Tibur. Cette divinité étoit la dixième des sibylles; on l'honoroit à Tibur comme une déesse, & l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrières de Tibur, & observe qu'elles fournirent de quoi bâtir la plupart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrières étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, l. XXXVI. c. vj. rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faste les murs de leurs maisons bâties de marbre jaspé. Je les admireis davantage, leur dit Cicéron, si vous les aviez bâti des pierres de Tibur. Cicéron vouloit leur dire : votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons : vos richesses & vos dépenses paroïtroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de Tibur, le matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de Tibur avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce disent la même chose, & Silius Italicus, liv. XII. le dit aussi.

*Quale micat semperque novum est quod Tiburis aura
Pascit ebur.*

L'air de Tibur étoit sain & frais, les terres étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguste s'y retiroit de tems-en-tems. *Ex secessibus præcipuè frequentavit maritima, insulasque*

Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi, persæpè jus dixit. L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voisinage. Manlius Vopiscus y avoit une très-belle maison, décrite par Stace. Enfin C. Aronius fit des dépenses énormes à élever dans Tibur un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

*Ædificator erat Cætroniæ, & modo curvo
Litore Cajetæ, summa nunc Tiburis arce,
Nunc prænestinis in montibus, alta parabat
Culina villarum, Græcis longeque petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem.*

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il fouhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostendetur circa Tiburtini lucum,* dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poète vante tant la beauté de Tibur, & qu'il préfère cette ville à toutes celles de la Grece.

*Ne nec tam patiens Lacedæmon;
Nec tam Larissæ percussit campus opimæ,
Quam domus Albunæ resonantis,
Et præceptus Anio, & Tiburni lucus, & uda
Mobilibus pomaria rivis.*

« Je suis enchanté des bocages de Tibur, & de ses vergers couverts d'arbres fruitiers, & entre-coupés de mille ruisseaux distribués avec art. J'aime à entendre tantôt l'Albula rouler ses eaux avec bruit du haut des montagnes; tantôt le rapide Anio se précipiter au-travers des rochers. Non, Lacédémone, si recommandable par la patience de ses habitans, & Larisse avec ses gras paturages, n'ont rien à mon gré qui approche de ce charmant séjour ».

Rien n'est plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace; c'est le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruisseaux que l'on mene où l'on veut pour arroser les jardins & les vergers : *pomaria* sont des vergers de pommiers. La campagne de Tibur en étoit couverte comme la Normandie : de-là vient que Columelle dit en parlant : *pomosi Tiburis arva.*

Munatius Plancus, dont nous connoissons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit aussi une fort belle maison à Tibur; Horace le dit dans la même ode

*..... Seu te fulgentia signis
Castra tenent, seu densa tenebit
Tiburis umbra tui.*

Enfin les poètes ne cessent de faire l'éloge des agrémens de Tibur. On connoît les vers de Martial, *épig. lvij. liv. V.* sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de cette ville.

*Cum Tiburtinus damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad stiga missus aquas,
Nulla fata loco possis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure sardinia est.*

Voici d'autres vers que le même auteur adresse à Faustinus qui jouissoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

*Herculeos colles gelidâ vos vincite brumâ,
Nunc Tiburtinis sedite frigoribus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient passer tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. *Voyez TIVOLI.*

Mais qu'est devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas, qui étoit sur le chemin de Tibur, & dont Pli-

ne parle si bien dans une de ses lettres à Fontanus, *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en coïtere, & puis vous recommencerez à rire, si vous lisez ce que vous ne pouvez croire sans l'avoir lû. On voit sur le grand chemin de *Tibur*, à un mille de la ville, un tombeau de *Pallas* avec cette inscription: *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces (environ quinze cens mille livres de notre monnoie) & il s'est contenté du seul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue *Plin*, de ces élévations où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'imperfinences dans ces inscriptions, que l'on profite quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choses qu'un misérable ose accepter, ose refuser, & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune élève ainsi ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut, lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TIBURON. Voyez **REQUIN.**

TIC, *s. m.* (*Gram.*) geste habituel & déplaisant: il se dit au simple & au figuré. Il a le *tic* de remuer toujours les piés. Il veut faire des vers, c'est sa maladie, son *tic*. Il n'y a peut-être personne qui, examiné de près, ne décelât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'esprit. *Wasp* a le *tic* de juger de tout sans avoir jamais rien appris.

TIC, (*Maréchal.*) maladie des chevaux ou mauvaise habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou sujet au *tic*, se remplit de vents, & devient sujet aux tranchées: le *tic* est fort incommode & se communique dans une écurie.

Il y a à cette incommode plusieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu ferrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotter la mangeoire avec quelque herbe fort amère, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton; mais le meilleur & le plus efficace est de donner l'avoine dans un havresac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter sa mangeoire.

TICAL, *s. m.* (*monnoie.*) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam: elle pèse trois gros & vingt-trois grains.

TICAO, (*Géog. mod.*) île d'Asie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui font la plupart sauvages. Elle a huit lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & est à 4 lieues de *Burias*: (*D. J.*)

TICARIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. *Ptolomée*, *liv. III. ch.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte occidentale de l'île, entre *Pauca-civitas* & *Titanis-portus*: le nom moderne est *Grosso*, selon *Léander*. (*D. J.*)

TICHASA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par *Ptolomée*, *l. IV. c. iij.* au nombre des villes qui sont entre les fleuves *Bagradas* & *Triton*, & au midi de *Carthage*. (*D. J.*)

TICINUM ou **TICINUS**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les *Insubres*, sur le bord d'un fleuve de même nom. *Plin*, *liv. III. chap. xvij.* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la suite des tems elle devint un *municipe*, comme le prouve

Clavier par une ancienne inscription où on lit ces mots: *municipi patrono*: elle fut célèbre sous les empereurs; le nom moderne est *Pavie*. Voyez ce mot qui est corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de *Sumatra*, sur la côte occidentale, vis-à-vis de *Pulo-Menton*. Elle dépend du royaume d'*Achem*, & son territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, **TIDORE**, **TYDOR**, (*Géog. mod.*) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des *Moluques*, à l'orient de celle de *Gibolo*, au midi oriental de *Ternate*, & au nord de l'île *Motir*. Elle produit, comme l'île de *Ternate*, le clou de girofle & la noix muscade: son circuit est d'environ sept lieues. Il y a un volcan du côté du sud. Les *Hollandois* ont chassé les *Portugais* de cette île, & en font depuis long-tems les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait sa résidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui est sur la côte orientale. *Long.* suivant *Harris*, 116°. 46'. 15". *lat.* 0. 36'. (*D. J.*)

TIEDE, *adj.* (*Gram.*) d'une chaleur médiocre. Ce terme est bien vague; entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tiedeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur? Il semble qu'il n'y ait qu'un instrument gradué qui pût apporter quelque précision à l'acception de ce mot si essentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la santé, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conservation de l'un & à la guérison de l'autre. On dit, faites infuser à *tiede*; prenez de l'eau *tiede*; faites *tiedir* ces substances avant que de les mêler; donnez ce médicament *tiede*. *Tiede* & *tiedeur* se prennent aussi figurativement. Il est devenu bien *tiede* sur cette affaire; je suis les amis *tiedes*; je méprise les amans *tiedes*; cette eau commence à *tiedir*; la passion est bien *tiede*.

TIEL, **TIELE**, ou **THIEL**, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de *Gueldre*, & la principale du bas *Bétuwe*. Cette ville fut fondée dans le neuvième siècle; & dans le suivant, l'an 950, *Otton* le grand la donna à *Baldric*, évêque d'*Utrecht*. Dans le onzième siècle *Tiel*, le *Bétau*, le *Velean*, furent inféodés à *Godefroy* le *Bosfu*, duc de *Brabant*. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à *Renaud*, comte de *Gueldre*. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers événemens, passa l'an 1588, au pouvoir des *Etats-généraux*, malgré tous les efforts du duc de *Parme*. *Long.* 22. 40. *lat.* 51. 51.

C'est à *Tiel* que naquit *Bibauc*, en latin *Bibaucius* (*Guillaume*), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de la *Magdelaine*, & rapporté dans le second tome des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon *Bibauc* dit que, « *Marthe* étoit » une très-bonne femme, *rara avis in terris*, fort » attachée à son ménage, très-pieuse, & qui se plai- » soit beaucoup à aller entendre le sermon & l'of- » fice divin; mais que *Magdelaine* sa sœur étoit » une coquette qui n'aimoit qu'à jouer, à courir, » & à perdre le tems; que cependant *Marthe* » n'épargnoit rien pour l'attirer à Dieu; que pour » ne la pas effaroucher, *faciebat bonam sociam*, elle » faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en » apparence dans ses inclinations mondaines; de- » sorte que sachant combien elle aimoit le bon air » & le beau langage, elle lui dit des merveilles de » la personne & des sermons de *Notre Seigneur*, » pour l'obliger finement à le venir écouter; que » *Magdelaine* poussée de curiosité y vint enfin; mais » qu'arrivant trop tard, comme les dames de qua-

« lité, pour se faire davantage remarquer, elle fit grand bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se plaça *in conspectu domini*, vis-à-vis, du prédicateur, & le regarda entre deux yeux avec une hardiesse épouvantable, &c. » (D. J.)

TIEN, ou TYEN, f. m. (*Hist. mod. Relig.*) ce mot signifie en langue chinoise le ciel. Les lettrés chinois désignent sous ce nom l'Être suprême, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom de *cham-ti*, ou *chang-ti*, ce qui signifie souverain ou empereur; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui sont de la secte des lettrés: les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tienschu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solennelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Être suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit sousscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible; ils déclarerent donc de la manière la plus authentique, que par le mot *tyen*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une faiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolatrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tyen* & de *chang-ti*, pour désigner l'Être suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on fait, ont été autorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. Voyez l'histoire de la Chine du R. P. du Halde.

TIENBORD, (Marine) voyez STRIBORD.

TIENSU, f. f. terme de Relation, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révèrent la *Tiensu*, dit-il, comme la patronne des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement, & de la mémoire à leurs enfans.

TIERAN, ou TIERSAN, (Venerie) il se dit du sanglier, à la troisième année.

TIERÇAGE, f. m. (*Jurisprud.*) étoit la troisième partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce *tierçage* fut depuis réduit au neuvième, & ensuite aboli. Voyez Alain Bouchard, l. III. des annales de Bretagne; Brodeau, sur Louet, let. c, som. 4. (A)

TIERCE, f. f. (*Théolog.*) nom d'une des petites

heures canoniales, composée suivant l'usage présent de l'église romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois psaumes sous une seule antienne, d'un capitule avec son répons bref, d'un verset, & d'une oraison.

Des auteurs ecclésiastiques très-anciens, tels que S. Basile dans ses grandes règles, *quæst.* 37. & l'auteur des constitutions apostoliques, l. VIII. c. xxxiv. attestent que de leur tems, tierce faisoit partie de la priere publique: on la nommoit ainsi *tertia*, parce qu'on la faisoit à la troisième heure du jour, selon la manière de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le S. Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure, contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose *dat causam tertia mortis*: on ne fait pas précisément de quelles prieres, ni de quel nombre de psaumes l'heure de tierce étoit composée dans les premiers tems; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois psaumes, parce que, dit Cassien, chaque heure canoniale étoit composée de trois psaumes avec les prieres; Bingham prétend, mais sans alléguer aucune autorité, qu'on ne récitoit point tierce les jours de dimanche & de fête, parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie: comme si l'on n'eût pas pu anticiper tierce, ou du moins en chanter les psaumes tandis que le peuple s'assembloit. Voyez Bingham, *orig. eccles.* t. V. l. XIII. c. ix. §. 2.

TIERCE, fièvre, (*Médec.*) fièvre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de frisson, d'un pouls prompt & fréquent, que suit une chaleur incommode & brulante; c'est l'espece de fièvre la plus commune; elle attaque indistinctement les personnes de tout âge, de tout sexe, & de tout tempérament.

Symptomes. Lorsque cette fièvre est régulière & vraie, voici ses symptomes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles: on a mal à la tête; on sent aux environs des premières vertèbres du dos, une douleur de reins: il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures, sur-tout des narines & des oreilles, des bâillemens, un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, ferré, & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptomes sont suivis de nausées & de vomissemens; ensuite il survient une chaleur brulante & seche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaissent, le visage devient pâle, la peau retirée, les vaisseaux des pieds & des mains paroissent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la respiration plus pénible; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptomes diminuent peu-à-peu, la chaleur se calme, la peau se relâche & s'humecte; les urines sont hautes en couleur, & sans sédiment, le pouls s'amollit, la sueur succede, & le paroxisme cesse.

Quant à sa durée, elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques; chez la plupart des malades, elle est de onze ou douze heures, & dans d'autres davantage; il y a le jour suivant intermission; le corps est languissant; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxisme, est alors lent, foible, & ondoyant; les urines sont plus épaisses, déposent un sédiment, ou portent une espece de nuage; ce qui marque de la disposition à précipiter un sédiment.

Personnes sujettes à la fièvre tierce. Tout le monde

y est sujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes; les personnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie sédentaire; les personnes d'un tempérament délicat & bilieux; celles qui font un usage excessif de liqueurs froides; celles qui vivent sous un atmosphère malsain; celles qui ont souvent des nausées, &c. sont aussi plus fréquemment attaquées de *fièvre tierce* que les autres, &c.

Division des différentes fièvres tierces. La *fièvre tierce* est vraie ou bâtarde: la première est accompagnée de symptômes violents, mais sa terminaison se fait quelquefois promptement. Dans la *fièvre tierce* bâtarde, les symptômes sont plus doux.

La *fièvre tierce* se distingue aussi en régulière & irrégulière. La première conserve la même forme, soit dans son accès, soit dans sa terminaison. L'irrégulière varie à ces deux égards: les *fièvres tierces* irrégulières, sont communément épidémiques, & proviennent de la constitution bizarre des saisons.

La *fièvre tierce* est quelquefois simple, quelquefois double. Dans la simple, les paroxysmes reviennent tous les seconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermission. Il faut toutefois distinguer la *fièvre double-tierce*, de la *fièvre* quotidienne qui prend tous les jours dans le même tems, au lieu que les paroxysmes de la double *tierce* reviennent tous les deux jours.

Causes des fièvres tierces. Ces fièvres naissent comme les autres, d'une infinité de causes différentes; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices, d'agitations d'esprit, d'une saison chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés, de difficile digestion, des crudités, &c.

Prognostiques. Les *fièvres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, sont plus favorables que contraires à la santé: car ceux qui en ont été attaqués, se portent communément après qu'ils sont guéris, mieux qu'ils ne le faisoient auparavant.

Souvent la *fièvre tierce* cesse d'elle-même, par le simple régime, sans aucun remède, & par une légère crise au bout de quelques accès. Ces sortes de fièvres ne sont jamais nuisibles; mais les *fièvres tierces* mal conduites par le médecin, sur-tout lorsqu'il a mis en usage de violents sudorifiques ou astringens, laissent après elles un délabrement de santé cent fois pire que n'étoit la fièvre.

Les *fièvres tierces* sont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres saisons. Elles sont sujettes à revenir, sur-tout lorsqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guérison, a péché inconsidérément dans le régime diaphorétique, ou diététique.

Méthode curative. C'est 1°. de corriger l'acrimonie qui est la cause prochaine de cette fièvre. 2°. De dissiper doucement, sur-tout par la transpiration, la matière peccante. 3°. De calmer la violence des spasmes & des symptômes. 4°. D'expulser & d'évacuer les humeurs viciées, qui sont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxysme, & de tenir les excréments en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fièvre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la première indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuse, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tisanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boissons de racines de gramen, du suc & d'écorce de citron, &c.

On satisfait à la seconde indication par des diaphorétiques doux, les infusions de scordium, de charbon béni, & d'écorce de citron.

La troisième indication est remplie, en employant des substances nitreuses, rafraîchissantes, modérément diaphorétiques & délayantes; tel est l'esprit dulcifié de nitre bien préparé, & donné dans des eaux sédatives, comme celles de fleurs de furau, de tilleul, de primevère, de camomille commune, &c.

On corrige & on évacue les humeurs viciées, par de doux vomitifs, des purgatifs, des savonneux acides, & autres remèdes semblables. Quand les sucs viciés sont visqueux & tenaces, les sels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'Epsom, les sels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaits: on délaye ces sels dans une quantité suffisante de quelques véhicules aqueux. Si les sucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre-foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cèdre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac, sont engorgés de sucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges reserrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le tems d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice modéré, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

Observation de pratique. Les émétiques, les échauffans, & les sels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques: on substitue à ces remèdes, des balsamiques en petite dose, & des clysters préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur-tout pendant les frissons; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur; & après la cessation de la fièvre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient pas aux personnes mélancholiques, aux femmes dont les règles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas: on ne doit point l'employer avant que la matière morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiat & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remède pour les personnes languissantes & flegmatiques; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des règles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fièvre tierce*.

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fièvre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clysters fébrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remèdes échauffans sont souvent dégénérer la *fièvre tierce* en continue, ou en *fièvre* inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-tems régné.

Quand la *fièvre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on les nomme *double tierce*; si elles ont trois accès, *triple tierce*; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomène est 1°. l'augmentation de la matière fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès, 2°. Le manque de forces

forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient; cependant la méthode curative ne change pas: on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-tems, pour prévenir la récidive. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TIERCE, f. f. en Musique, est la premiere des deux consonnances imparfaites. Voyez CONSONNANCE. Comme les Grecs ne la reconnoissoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons tierce, parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques. A ne considérer les tierces que dans ce dernier sens, c'est-à-dire par leur degré, on en trouve de quatre fortes, deux consonnantes, & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la tierce majeure, que les Grecs appelloient *diton*, composée de deux tons comme d'*ut* à *mi*; son rapport est de 4 à 5. 2°. La tierce mineure appelée par les Grecs *hemi-diton*, est composée d'un ton & demi, comme *mi sol*; son rapport est de 5 à 6.

Les tierces dissonnantes sont, 1°. la tierce diminuée, composée de deux semi-tons majeurs, comme *si, ré* bémol, dont le rapport est de 125 à 144. 2°. La tierce superflue, composée de deux tons & demi, comme *fa, la* dieze; son rapport est de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent assez souvent dans le chant la tierce diminuée; pour dans l'harmonie, elle n'y fauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les tierces consonnantes sont l'ame de l'harmonie, sur-tout la tierce majeure, qui est sonore & brillante. La tierce mineure a quelque chose de plus triste; cependant elle ne laisse pas d'avoir beaucoup de douceur, sur-tout quand elle est redoublée.

Nos anciens musiciens avoient sur les tierces des lois presque aussi sévères que sur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de suite de la même espèce, sur-tout par mouvement semblable. Aujourd'hui on fait autant de tierces majeures ou mineures de suite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par tierces.

Quoique la tierce entre dans la plupart des accords, elle ne donne son nom à aucun, si ce n'est à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoissons plus généralement sous le nom de *petit-sixte*. Voyez ACCORD, SIXTE. (S)

TIERCE DE PICARDIE, les Musiciens appellent ainsi par plaisanterie, le tierce majeure donnée à la finale d'un morceau de musique composé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur est plus harmonieux que le mineur, on se faisoit autrefois une loi de finir toujours sur ce premier: mais cette finale avoit quelque chose de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, si ce n'est lorsqu'on passe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégamment la tierce majeure.

Tierce de Picardie, parce que l'usage de cette tierce est resté plus long-tems dans la musique d'église, & par conséquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres églises, où l'on fait musique. (S)

TIERCE, terme d'Imprimeur, c'est la troisieme épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été mise en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'est proposé de tirer sur un ouvrage. Quoiqu'il arrive

que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'est toujours la dernière qui s'appelle tierce. Le prote doit collationner avec grande attention, sur la tierce, si les fautes marquées sur la dernière épreuve ont été exactement corrigées. La tierce doit ressembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, sans quoi on en exige une autre. Voyez METTRE EN TRAIN.

TIERCE, (*Lainage.*) en terme de commerce de laines d'Espagne, on appelle laine tierce, la troisieme forte de laine qui vient de ce royaume; c'est la moindre de toutes. Savary. (D. J.)

TIERCE, (*Jeu d'orgue.*) est faite en plomb, & a tous ses tuyaux ouverts. Voyez la fig. 41. jeu d'Orgue. Ce jeu sonne l'octave au-dessus de la double tierce, qui sonne l'octave au-dessus du prestant. Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.

TIERCE DOUBLE, (*Jeu d'orgue.*) sonne la tierce au-dessus du prestant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & est fait comme le nazared, en ce cas il a des oreilles, ou est fait comme la tierce qui n'en a point: sa matiere est le plomb. Voyez l'article ORGUE, & la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.

TIERCES PLUMES, en Plumacerie, ce sont des plumes d'autruche qui à force d'être sur l'oiseau, sont usées au point qu'il ne reste presque plus de franges sur la tige.

TIERCE, (*Comm.*) en Angleterre est une mesure pour des choses liquides, comme du vin, de l'huile, &c. elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. Voyez MESURE, GALLON.

TIERCE, *estocade de*, (*Escrime.*) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors, & sur les armes. Voyez TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite, tout ce qui a été enseigné pour parer en tierce, & effacer de même: 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant: 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre: 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison: 5°. développer le bras gauche avec action la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche: 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre & à hauteur de la ceinture: 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit: 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. Voyez ESTOCADE DE QUARTE.

TIERCE, *parer en*, (*Escrime.*) c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. Voyez TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule: 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite. (*Voyez EFFACER.*) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallèle à l'horison: 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps: 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras: 6°. ferrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. Nota, qu'on fait tous ces mouvemens d'un seul tems & avec action.

TIERCES ou TIERCHES, terme de Blason, ce sont fasces en devise qui se mettent trois à trois, comme

les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Menestrier. (D. J.)*

TIERCE au piquet, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce-majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi est la première, se nomme *tierce au roi*, ainsi des autres: la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE-FEUILLE, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des tresles qui n'en ont point. *(D. J.)*

TIERCE-FOI, (*Jurisprud.*) c'est la troisième foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la première acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine, Lodunois, Tours, & quelques autres; un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre roturiers, lorsqu'il tombe en *tierce-foi*. *Voyez le gloss. de M. de Lauriere, & les mots FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.*

TIERCE-MAIN ou MAIN-TIERCE, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matière de faisie; un particulier qui est en même tems créancier & débiteur de quelqu'un, faisit en ses propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même tems son débiteur.

Tierce-main signifie aussi quelquefois la troisième main ou le troisième possesseur d'un héritage noble dont la foi n'est plus dûe, parce qu'elle a été convertie en franc-devoir, quand ces héritages passent en *tierce-main* ou au troisième possesseur: depuis l'affranchissement de l'héritage, il se partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des personnes règle la manière de partager les biens. *Voyez le gloss. de M. de Lauriere au mot tierce-foi ou main. (A)*

TIERCE OPPOSITION, est celle qui est formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la contestation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec lesquelles il a été rendu.

Si la *tierce opposition* est bien fondée, le jugement est retracté à l'égard du tiers-oppoçant seulement; s'il succombe, il est condamné aux dépens & en l'amende.

Cette opposition est recevable en tout tems, même contre une sentence, après que le tems d'en appeler est expiré, parce qu'une sentence ne passe en force de chose jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. x. & tit. XXXV. art. ij. & les mots APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, SENTENCE. (A)*

TIERCÉ, *adj. terme de Blason*, ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties, soit en pal, soit en bande, soit en fasce, par deux lignes parallèles qui ne se coupent point. *Tiercé en bande*, est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, sans autre champ ni figure. On dit aussi *tiercé en pal* & en fasce. *Menestrier. (D. J.)*

TIERCELET, *f. m.* on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voyez AUTOUR.*

TIERCELET, (*Commerce & Monnoie.*) celle-ci se frappa à Milan, & eut cours dans le douzième siècle. On ne dit point sa valeur.

TIERCELINE, *f. & adj. (Ordre de religieuses.)* nom qu'on donne aux religieuses du tiers-ordre de

S. François de l'étroite observance. Claire François de Befançon en a été la première fondatrice. *(D. J.)*

TIERCEMENT, *f. m. (Jurisprud.)* est un enchère que l'on fait sur l'adjudicataire d'un bail judiciaire du tiers en sus du prix de l'adjudication, comme de 100 liv. sur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne soient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de tems après le bail, autrement on n'y seroit plus reçu. *Voyez M. d'Héricourt en son traité de la vente des imm. par decret.*

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication; il faut que ce *tiercement* soit fait dans les vingt-quatre heures; on peut encore huitaine après venir par triplement sur le *tiercement* demander que si le prix du bail est de 3000 liv. le *tiercement* doit être de 9000 liv. & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez le règlement de 1682, & les arrêts du conseil des 20 Novembre 1703 & 12 Juin 1725. (A)*

TIERCER, *v. act. (Archit.)* c'est réduire au tiers. On dit que le pureau des tuiles ou ardoises d'une couverture sera *tiercée* à l'ordinaire, c'est-à-dire que les deux tiers en seront recouverts; en sorte que si c'est de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. *(D. J.)*

TIERCER, (*Longue paume.*) voyez **RABATTE**.

TIERCERON, *f. m. (Coupe des pierres.)* c'est un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE ou TIERTIAIRE, *f. m. (Ordre relig.)* c'est ainsi qu'on appelle un homme ou une femme qui est d'un tiers-ordre. Les *tierciaires* ont des réglemens qu'ils doivent suivre, & un habit particulier; ce qui sert à maintenir l'observance parmi les *tierciaires* & sous le nom de *regle*; il faut qu'ils soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession avec des vœux simples. On peut consulter le P. Hélyot & Lezeaux, qui ont traité tout ce qui regarde les *tierciaires*, leurs états, leurs privilèges, leurs obligations, &c. *(D. J.)*

TIERCINE, *terme de Couvreur*, pièce de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. *(D. J.)*

TIERÇON, *f. m. (Commerce.)* sorte de caisse de bois de sapin, dans laquelle on envoie les savons blancs en petits pains, & les savons jaspés en pains ou briques. *(D. J.)*

TIERÇON, *f. m. (Mesure de liquide.)* mesure qui fait le tiers d'une mesure entière: ainsi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui font le tiers de deux cens quatre-vingt pintes, à quoi se monte le total d'un muid. Il en est de même des *tierçons* des autres mesures, comme barriques, poinçons, &c. *Savary. (D. J.)*

TIERRA DE CAMPOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Espagne dans la vieille Castille, vers le nord, aux environs de Palencia; c'est la partie la plus fertile de cette province. Les vins y sont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toison. *(D. J.)*

TIERRA DOS FUMOS, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appelé *Terra dos Naonetas* à l'occident. *(D. J.)*

TIERS, (*Arithmétique.*) c'est la troisième partie d'un tout, soit nombre, soit mesure; le tiers de vingt sols est six sols huit deniers, qui est une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune est composée

de trois *tièrs*. Dans les additions de fractions d'ainages, un *tièrs* se met ainsi $\frac{1}{3}$, & deux *tièrs* de cette manière $\frac{2}{3}$. *Le Gendre.* (D. J.)

TIERS, f. m. (*Ornith.*) espece de canard ainsi nommé vulgairement, parce qu'il est de moyenne grosseur entre un gros canard & la sarcelle. Ses ailes sont bigarées comme celles du morillon, mais son bec est comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'est-à-dire arrondi, un peu applati par-dessus, & dentelé par les bords. (D. J.)

TIERS-ÉTAT, (*Histoire de France.*) troisieme membre qui formoit, avec l'église & la noblesse, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers se tinrent à Paris en 1614; le *tièrs-état* étoit composé des bourgeois notables, députés des villes pour représenter le peuple dans l'assemblée. *Voyez ÉTATS, Hist. anc. & mod.*

On a épuisé dans cet article tout ce qui concerne ce sujet; j'ajouterai seulement que, quoiqu'on pense que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une assemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le *tièrs-état* étoit consulté quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt. (D. J.)

TIERS-ORDRE, (*Hist. du monachisme.*) troisieme ordre établi sous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres ordres institués auparavant.

Les *tièrs-ordres* ne sont point originairement des ordres religieux, mais des associations des personnes séculieres & même mariées, qui se conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'esprit & aux regles d'un ordre religieux qui les associe & les conduit. Les carmes, les augustins, les franciscains, les prémontrés, &c. se disputent vivement l'honneur d'avoir donné naissance aux *tièrs-ordres*, qu'ils supposent tous d'une grande utilité dans le Christianisme.

Si l'ancienne noblesse des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maistro Fray Diego de Coria Maldonado, carme espagnol, a fait un traité du *tièrs-ordre* des carmes, dans lequel il prétend que les tierciaires carmes descendent immédiatement du prophete Elie, aussi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profession de ce *tièrs-ordre*, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naissance de Jesus-Christ; il place parmi les femmes la bifayeulé du Sauveur du monde sous le nom emprunté de *Ste Emérentienne*. Le traité singulier du P. de Coria sur cette matiere est intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nuestra Senora del Carmel, Hispali*, à Séville 1592. Le même auteur publia, six ans après à Cordoue 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maison du roi Achab dont il est parlé au troisieme livre des rois, c. xviii. & qu'il croit être le prophete Abdias, fut disciple d'Elie, & qu'après avoir servi Achab & Ochofias son fils, il entra dans l'ordre d'Elie, composé de gens mariés qui étoient sous la conduite d'Elie & d'Elisée, & sous leur obéissance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tièrs-ordre* des carmes, & pour en combler la gloire, il y met aussi S. Louis.

Les augustins font remonter assez haut leur noblesse dans l'Eglise; car si l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tièrs-ordre* de S. Augustin a été institué par S. Augustin lui-même. Il met Ste Genevieve de ce *tièrs-ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Augustin jusqu'au sixieme siecle.

Tome XVI.

Le *tièrs-ordre* des prémontrés seroit aussi bien ancien, s'il est vrai qu'il eût commencé du vivant même de saint Norbert, lequel étoit déjà mort en 1134.

Le *tièrs-ordre* de S. François semble avoir craint de faire remonter trop haut sa noblesse, & il a cru par-là s'en assurer davantage la possession; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'institua son *tièrs-ordre* qu'en 1221, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les constitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux; qu'on appelle *freres mineurs*, & qui sont les cordeliers, les capucins & les récolets. Le second comprend les filles religieuses de Ste Claire. Enfin le troisieme comprend plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans le monde, & c'est ce qu'on appelle le *tièrs-ordre*. Les personnes qui sont de ce *tièrs-ordre* portent sous leurs habits une tunique de serge grise ou un scapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles observent une regle autorisée par les pontifes de Rome.

Tous les *tièrs-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raison, par le saint siege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV. en faveur des tierciaires de S. François, d'Innocent VII. pour ceux de S. Dominique, de Martin V. pour ceux des Augustins, de Sixte IV. pour ceux des carmes, & de Jules II. pour ceux des minimes, des servites, des trinitaires, &c. (D. J.)

TIERS, (*Jurisprud.*) *triens*, est quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainsi que cela se pratique en pays de droit écrit, lorsqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell. 118 de triente & semisse.* (A)

TIERS ACQUÉREUR, (*Jurisprud.*) est celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR.* (A)

TIERS ARBITRE, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant **SUR-ARBITRE**.

TIERS EN ASCENDANT, (*Jurisprud.*) est un terme usité aux parties casuelles, lorsqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la résignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le *tièrs* denier en ascendant, c'est-à-dire, au-dessus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'est-à-dire, tant de l'évaluation que du *tièrs* en ascendant, lorsque la provision s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce seroit six mois après le décès de l'officier; mais si elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez Loyseau, des offic. liv. II. c. x. n. 64*, l'édit du mois de Juin 1568, & les mots **ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION.** (A)

TIERS DES BIENS EN CAUSE, (*Jurisprud.*) on entend par-là la troisieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un possède dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, art. 279, permet aux pere & mere & autres ascendants de disposer entrevifs ou par testament de ce *tièrs* au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux sortis d'un même mariage, à la charge de la provision à vie des autres puînés. Les articles suivans contiennent encore plusieurs autres dispositions sur ce *tièrs* des puînés sur les biens en Caux. (A)

TIERS, *Chambre des tièrs ou des procureurs tièrs*, (*Jurisprud.*) est une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de *tièrs*, s'assemblent pour donner leur avis sur les difficultés qui sur-

viennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reste encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *Voyez* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (A)

TIERS COUTUMIER, (*Jurisprud.*) en Normandie est une espèce de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans sur les biens de leurs père & mère.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* sur les biens du père consiste dans le *tiers* des immeubles dont le père étoit saisi lors du mariage, & de ceux qui lui sont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'usufruit de ce *tiers* est ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de sorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il diffère pourtant du douaire en ce qu'il n'est pas toujours la même chose que le douaire de la femme; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* est acquis aux enfans du jour du mariage; cependant la jouissance en demeure au père sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypothéquer, comme aussi les enfans ne peuvent le vendre, hypothéquer ou en disposer avant la mort du père, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un *tiers*; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur père possédoit lors des premières, secondes ou autres noces, sans que ce *tiers* diminue le douaire de la seconde, troisième ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* sur les biens du père, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'aînesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le père avoit fait telle aliénation de ses biens que ce *tiers* ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernières aliénations jusqu'à concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aient mieux payé l'estimation du fond au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au tems du décès du père.

Mais si les acquéreurs contestent, il fera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au tems de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tiers coutumier* sur les biens de la mère est de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du père. *Voyez* la coutume de Normandie, art. 399 & suiv. les placites, art. 86 & suiv. & les commentateurs. (A)

TIERS COUTUMIER ou LÉGAL, (*Jurisprud.*) se prend aussi en quelques coutumes pour la troisième partie des biens nobles que la coutume réserve aux puînés, les deux autres *tiers* appartenant à l'aîné; c'est ainsi que ce *tiers* des puînés est appelé dans la coutume de Touraine; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puînés. *Voyez* TIERS DES BIENS EN CAUX, (A)

TIERS ET DANGER, (*Jurisprud.*) est un terme d'eaux & forêts qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au *tiers* de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espèce, & en outre au dixième qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *denarius* qui signifie dixième, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le *tiers*, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixième du prix des ventes; c'est de-là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* sans *danger*, & d'autres qui ne sont sujets qu'au *danger* sans *tiers*. *Voyez* ci-devant le mot DANGER. (A)

TIERS DENIER, (*Jurisprud.*) est la troisième partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux est fixé le droit dû au seigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il est ainsi appelé, & en Nivernois où l'on donne aussi ce nom au droit dû au seigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. *Voyez* le tit. 4 & le tit. 6. (A)

TIERS DÉTENTEUR, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve possesseur d'un immeuble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héritier ni autrement successeur à titre universel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypothéqué au paiement de quelque créance. *Voyez* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les mots DÉCLARATION D'HYPOTHEQUE, HYPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (A)

TIERS EXPERT, (*Jurisprud.*) est un troisième expert qui est nommé pour donner son avis & pour départager les deux autres experts qui se sont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* est ordinairement nommé d'office; c'est pourquoi on ne peut le recuser sans cause légitime. *Voyez* ci-devant EXPERT. (A)

TIERS LÉGAL ou COUTUMIER, (*Jurisprud.*) *voyez* ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commendataire & ses religieux, le troisième lot qui est destiné pour les charges claustrales, à la différence des deux autres dont l'un est donné à l'abbé ou au prieur commendataire pour sa subsistance, l'autre aux religieux.

L'administration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commendataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais du partage doivent être pris sur le *tiers lot* qui existoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouissance fut en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être remboursé sur le *tiers lot* à faire.

Les réparations de l'église & des lieux claustraux doivent être prises sur le *tiers lot* jusqu'au partage, après quoi chacun est tenu de réparer & entretenir ce qui est à sa charge.

Les portions congrues ne se prennent pas sur tous

les biens de l'abbaye ou prieuré, mais seulement sur le tiers lot.

On prend aussi ordinairement sur le tiers lot ce qui est abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'est pas suffisant pour acquitter les charges claustrales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le tiers lot, ainsi qu'il fut jugé au grand-conseil le 6 Août 1711, contre le cardinal d'Étrées pour l'abbaye d'Anchin. Voyez le dictionnaire de Brillou au mot RELIGIEUX, n. 85 & suiv. & Lacombe, recueil de jurisprud. canonique, au mot PARTAGE n. 4. & suiv. & les mots ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTÈRE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (A)

TIERS LOT ou TIERCE PARTIE, (Jurisprud.) est en Touraine le tiers des biens que l'aîné entre nobles assigne à ses puînés pour leur part, réservant les deux autres tiers pour lui. Si les puînés ne sont pas contents de ce partage, ils peuvent faire la resente des deux tiers en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le tiers lot, & l'autre part demeure aux puînés. Voyez la coutume de Touraine, tit. 25, & Palu sur cette coutume. (A)

TIERS LOT, (Jurisprud.) on donne aussi quelquefois ce nom au tiers ou triage que le seigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément triage. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. 25, art. 4, & le mot TRIAGE. (A)

TIERS A MERCY, (Jurisprud.) étoit apparemment un droit seigneurial du tiers que certains seigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé sous ce titre de tiers à mercy au prieur d'Olav par arrêt du parlement de Paris du pénultième jour d'Août 1404, dont M. de Laurière fait mention en son glossaire au mot tiers. (A)

TIERS OPPOSANT, (Jurisprud.) est celui qui n'ayant pas été partie ni appelé dans un jugement, y forme opposition à ce qu'il soit exécuté à son égard à cause de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'opposition qu'il forme, est appelée tierce opposition, parce qu'elle est formée par un tiers qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'est la seule voie par laquelle ce tiers puisse se pourvoir, ne pouvant appeler d'une sentence où il n'a pas été partie, ni se pourvoir en cassation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le tiers opposant est débouté de son opposition, on le condamne à l'amende de 75 livres, si c'est une sentence, & de 150 livres, si l'opposition a été formée à un arrêt. Voyez l'ordonnance de 1667, tit. 27, & les mots OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (A)

TIERS POSSESSEUR, (Jurisprud.) est la même chose que tiers détenteur ou tiers acquéreur. Voyez ci-devant ces deux articles. (A)

TIERS, procureur tiers, (Jurisprud.) voyez TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, (Jurisprud.) se dit de ce qui est entre le tiers & le quart, comme la lésion du tiers au quart qui forme un moyen de restitution contre un partage, c'est-à-dire, qu'il n'est pas nécessaire que la lésion soit du tiers, mais qu'il suffit qu'elle soit de plus du quart. Voyez LÉSION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (A)

TIERS ou TIERSE RÉFÉRENDAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDAIRE, (Jurisprud.) est un des procureurs au parlement qui exercent la fonction de régler les dépens entre leurs confrères demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faisoient seuls en leur qualité la fonction de tiers.

La première création des tiers référendaires en titre d'office fut faite par l'édit de Décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juridictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il seroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au moins six ans de charge; l'arrêt d'enregistrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de tiers référendaires créées par l'édit de 1635, trois seulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de Mai 1639, les 30 offices de tiers référendaires furent supprimés, & leurs fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a encore eu plusieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de tiers.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de procureurs tiers référendaires, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui suit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choisit 36 toutes les six semaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune, & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des tiers régler les difficultés qui s'élevaient sur les dépens.

Il y a un trente-septième procureur qui distribue les dépens dans la chambre qui est en-bas, appelée la sacristie, parce qu'elle sert en effet de sacristie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce distributeur a droit de nommer pour tiers un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour tiers celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur tiers auquel le demandeur en taxe remet sa déclaration des dépens, fait sur cette déclaration son mémoire où il taxe tous les articles; ensuite le défendeur en taxe apostille la déclaration; & si les procureurs ne sont pas d'accord, ils vont en la chambre des tiers qui règle leurs difficultés. Voyez le code Gillet, & les mots DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (A)

TIERS SAISI, (Jurisprud.) est celui entre les mains duquel on a saisi ce qu'il doit au débiteur du saisissant.

Le tiers saisi, quand il est assigné pour déclarer ce qu'il doit à celui sur qui la saisie est faite, doit le déclarer, & est obligé de plaider où l'instance principale est pendante. Voyez CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (A)

TIERS EN SUS, (Jurisprud.) est une augmentation que l'on fait à une somme en y ajoutant un tiers de ce à quoi elle monte. (A)

TIERS, le, (Monnoie.) petite monnaie de France ainsi nommée, parce qu'elle valoit le tiers du gros tournois; on l'appelloit autrement maille tierce ou obole tierce. (D. J.)

TIERS-DE-SOL, s. m. (Monnoie.) c'étoit, selon Bouteroue, une sorte de monnaie d'or, qu'on fabriquoit du tems des rois de la première race; cette monnaie avoit sur un côté la tête de Mérouée ornée du diadème perlé. (D. J.)

TIERS, en terme de Blondier, c'est la troisième partie d'une moche. Voyez MOCHE. Chaque tiers se découpe en cinq écales très-distinguées les unes des autres. Voyez ÉCALES.

TIERS, au jeu de la longue paulme, se dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour servir.

TIERS-POINT, s. m. (Archit.) c'est le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. Il est ainsi nommé par les ouvriers, parce qu'il est le troisième point après les deux qui sont sur la base. (D. J.)

TIERS-POINT, coupe de pierres, est la courbure

des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diamètre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques sont dirigés à leur centre; c'est une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au sommet *C*, ainsi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS POINT, (*Marine.*) voyez LATINE.

TIERS POINT, f. m. *terme d'Horlogerie*; on appelle ainsi une lime qui est formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS-POTEAU, f. m. (*Charpent.*) pièce de bois de sciage, de 3 sur 5 pouces & demi de grosseur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette pièce sert pour les cloisons légères & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

TIESA, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit son nom de *Tiesu*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

TIFATA, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue: elle commande cette ville, selon Tite-Live, l. VII. c. xxix. & l. XXVI. c. v. *tifata imminentes Capuae colles*. Silius Italicus, l. XII. v. 48. dit, en parlant d'Annibal.

Arduus ipse
Tifata invadit prior, quâ manibus instat
Collis, & è tumulis subjectam despicit urbem.

Cette montagne étoit sacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples; celui qui étoit à l'occident est désigné par ces mots *ad dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *jovis tifatinus*.

TIFATA, ville d'Italie, dans le Latium, selon Pline, l. III. c. v. (*D. J.*)

TIFAUGES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, sur la Sevre nantoise, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Long. 16. 35. lat. 46. 58.* (*D. J.*)

TIFERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui est en-deçà de l'Apennin, sur le bord du Tibre. On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la distinguer d'une autre *Tifernum*, surnommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient aussi les mêmes surnoms: car Pline, liv. III. c. xiv. dit, *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenfes*. Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron; il décora leur ville de statues, & y fit bâtir un temple à ses dépens. Il est fait mention de cette ville dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, pag. 494. n°. 5. où on lit, *reip. Tif. Tib. Holstenius, p. 90.* prouve par une autre inscription que le nom de cette ville s'employoit au pluriel: *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis*. Le nom moderne est *Cittadi castello*.

Tifernum Metaurum, ville d'Italie, dans le Samnium, selon Tite-Live, l. IX. c. xliv. & l. X. c. xiv. Dans un autre endroit, liv. X. ch. xxx. il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, suivant le témoignage de Pomponius-Méla, l. II. c. iv. & de Pline, l. III. c. ij. Le fleuve se nomme aujourd'hui *il Biserno*; & c'étoit vers sa source, qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de-là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit présentement Molise, qui est la capitale du pays. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Botan.*) c'est la partie des plantes qui tire sa naissance de la racine, & qui soutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La tige dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus*; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *scaphus* lorsqu'elle est droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorsqu'elle est grêle & couchée, comme est celle de la nummulaire. Enfin, la tige des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne sont pas des mots qui intéressent les physiciens, ce sont les phénomènes curieux de la végétation; par exemple, le redressement des tiges, car on fait que de jeunes tiges de plantes inclinées vers la terre se redressent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'est cette extrémité qui se redresse. M. Dodart est le premier qui ait observé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus sur le penchant d'une colline, attirèrent l'attention de cet habile physicien. Il remarqua avec surprise, que toutes les sommités des branches s'étoient repliées sur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire; en sorte que ces sommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, suivant que le sol étoit plus ou moins oblique à l'horizon.

M. Dodart cite à ce sujet dans les *Mém. de l'acad. des Sciences ann. 1700.* l'exemple de quelques plantes qui croissent dans les murs, telles que la pariétaire; ces plantes après avoir poussé horizontalement, se redressent pour suivre la direction du mur: mais il n'a pas approfondi davantage la nature de ce mouvement de tiges; nous savons seulement qu'il s'opère presque toujours, de façon que la partie qui se redresse devient extérieure à celle qui demeure inclinée: la tige prend alors la forme d'un siphon à trois branches: j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté plusieurs expériences curieuses sur cette matière; mais il en reste encore beaucoup à faire avant que de chercher à en assigner la cause, car ce n'est pas avec des dépenses d'esprit & des hypothèses, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Archit.*) on appelle ainsi le fût d'une colonne.

Tige de rinceau, espèce de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Hydr.*) voyez SOUCHE. (K)

TIGE DE FONTAINE, (*Archit. hydr.*) espèce de balustre creux, ordinairement rond, qui sert à porter une ou plusieurs coupes de fontaines jaillissantes, & qui a son profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

TIGE, f. f. *terme de plusieurs ouvriers*, la tige d'une clé, en terme de Serrurier, est le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau jusqu'au panneton.

La tige d'une botte, en terme de Cordonnier, est le corps de la botte, depuis le pié jusqu'à la genouillère.

La tige d'un flambeau, en terme d'Orfèvre, est le tuyau du flambeau, qui prend depuis la pate jusqu'à l'embouchure inclusivement.

La tige d'un guéridon, en terme de Tournour, est la partie du guéridon, qui prend depuis la pate jusqu'à la tablette. (*D. J.*)

TIGE, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorsqu'il est un peu mince; c'est ainsi que l'on dit la tige de la roue de champ, de la roue de rencontre, &c. Voyez ARBRE, AISIEU, AXE, &c.

TIGE, (*Serrurerie.*) c'est la partie de la clé, comprise depuis l'anneau jusqu'au bout du panneton, elle est ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. *terme de Blason*, qui se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs tiges.

Le Fevre d'Ormeson & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de fynople.

TIGERON, f. m. *terme dont les Horlogers se servent pour désigner une petite tige fort courte*, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jusqu'au pignon, ou à la roue, &c. Dans les anciennes montres françoises, & dans presque toutes celles qu'on fait actuellement en

Angleterre, la longueur de ces *tigrons* est si petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravase contre les roues. Parmi plusieurs habiles horlogers qui s'aperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que si on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conserveroit plus long-tems sa justesse. M. Sully qui faisoit cette idée, imagina de petits réservoirs, (*Voyez la regle artificielle du tems, pag. 280.*) qui fournissoient de l'huile aux pivots à mesure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & plusieurs inconvénients, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En réfléchissant sur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag. 376*, du livre dont nous venons de parler : M. le Roy raisonna ainsi. « Les pivots sont placés aux extrémités des arbres ; » ces arbres sont perpendiculaires aux platines qui » les soutiennent, & concourent avec elles vers un » même point, sommet de l'angle qu'ils font entre » eux. Leur disposition étant semblable à celle des » glaces dans l'expérience de Newton, ils sont comme elles susceptibles des mêmes causes d'attraction. » Ainsi l'huile devoit se tenir à leur point de » cours, par conséquent aux pivots. Si donc l'huile, » dans les montres ordinaires, quitte les pivots pour » monter dans les pignons, cet effet ne peut être produit que par la convergence de leurs aîles, au » moyen de quoi ils attirent le fluide avec plus » de force que les points de concours de la tige & » des platines : donc pour entretenir une suffisante » quantité d'huile à ce point & aux pivots, il faut » en éloigner suffisamment les pignons ». L'expérience a parfaitement confirmé ce raisonnement ; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barettes aux endroits convenables, pour alonger ces *tigrons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots ; & dans le cas où on ne pouvoit faire usage de ces barettes, y ayant suppléé par des creusures ou des noyons, il a eu la satisfaction de voir que l'huile restoit constamment aux pivots & aux portées, sans monter dans les pignons, ni s'extravaser comme ci-devant. *Voyez BARETTE, CREASURE, NOYON, &c.*

Comme il est d'une extrême conséquence que le balancier soit toujours parfaitement libre, & que ses pivots, au-lieu de s'appuyer sur leurs portées, frottent sur leurs extrémités ; il a fallu pour leur conserver aussi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile sur le milieu de son crystal ; on posera ensuite dessus un corps plan transparent, un morceau de glace par exemple, alors on verra la goutte se disposer circulairement au sommet du crystal ; on verra aussi qu'en élevant la glace, cette goutte se rétrécira, sans néanmoins quitter prise.

Afin de produire l'effet résultant de cette expérience, M. le Roy met sur le coq de ses montres, trois petites pièces fort aisées à faire ; l'inférieure qu'on nomme le *petit coq de laiton*, *Voyez PETIT COQ*, fait l'effet du crystal ; la supérieure, c'est-à-dire le *petit coq d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il est toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une seule pièce qu'on nomme *lardon*, *Voyez LARDON*, suffit, la potence faisant l'office des deux autres. On peut consulter à ce sujet, un mémoire que M. le Roi a inféré à la suite de la re-

gle artificielle du tems ; il le conclut en disant : « que » mieux les Horlogers, & en général tous les Méchaniciens, sauront faire usage de l'attraction de » cohésion, en configurant les parties de leurs ouvrages pour y fixer l'huile aux endroits nécessaires, plus en même tems ils approcheront de la perfection ».

TIGETTE, f. f. (*Archit.*) c'est dans le chapiteau corinthien, une espèce de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naissent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

TIGIS, (*Géog. anc.*) ville de Mauritanie césarienne, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Rufuceurum* à *Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-sept du second. Peut-être est-ce cette ville dont le siège épiscopal est appelé *Tigistanus*, dans la conférence de Carthage.

TIGNIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon César, *de bell. civil. l. I. c. xij.* Ciaccinius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium*. On croit que c'est aujourd'hui *S. Maria in Georgio*. (*D. J.*)

TIGNOLLE, f. f. *terme de Pêche*, petit bateau fait de trois planches seulement.

TIGRANOCERTE, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du tems de la guerre de Mithridate ; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus ; & selon Pline, *l. VI. c. ix.* sur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire *la ville de Tigrane*. Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garnison ; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville, & puissamment riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neutre, selon Etienne le géographe ; Appien cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres : ce n'est pas là le plus important.

Tigranocerte étoit une ville sur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaisie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de son royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé ; mais Lucullus ne lui donna pas le tems de s'achever : car après avoir pris & faccagé *Tigranocerte*, il en fit une solitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui soupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La division se mit parmi eux ; Lucullus en fut profiter, il fit donner l'assaut, prit la ville, & après s'être emparé des trésors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ses soldats, qui avec plusieurs autres richesses, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'est-à-dire vingt-quatre millions ; & outre le pillage, il donna encore à chaque soldat quatre cent drachmes sur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *tigris*, *Pl. III. fig. 1.* animal quadrupède, un peu plus petit que le lion ; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil est court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le tigre se trouve en Asie & en Afrique ; il est très-féroce.

Il y a plusieurs espèces d'animaux auxquels on a donné le nom de tigre. Celui qui ressemble le plus au vrai tigre, est l'animal nommé *tigre royal*. L'animal

auquel on donne le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Brâsiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Bréfil *jaguarete*, diffère du *tigre d'Amérique* en ce qu'il a le poil d'un noir ondulé & lustré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre frisé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Espérance, a le poil frisé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Bréfil, diffère du *tigre d'Amérique* par sa couleur qui est d'un jaune roussâtre, plus foncé sur le dos que sur le reste du corps; le dessous de la mâchoire inférieure & le ventre, sont un peu blanchâtres. Voyez REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le système zoologique de Linnæus, constitue un genre distinct dans la classe des quadrupèdes; ses caractères sont qu'il a quatre mamelles placées sous le nombril, & que ses pieds sont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthère à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, sont bien loin de le regarder comme le plus lesté des animaux sauvages carnivores; ils prétendent au contraire que c'est une bête lente, stupide, incapable d'atteindre un homme à la course, & qui ne fait faire que deux ou trois grands sauts pour attraper sa proie. On trouve aussi des *tigres* aux Indes orientales, & en plusieurs parties de l'Asie; mais il semble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles observations justifieroient que les *tigres* asiatiques sont très-agiles, comme l'ont assuré les anciens.

Plin., l. VIII. c. xvij. nous a décrit le moyen qu'on employoit de son tems pour enlever les jeunes *tigres* à la mère, & les transporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, sont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vite sur un cheval; car quand la mère ne les trouve plus, elle sent leurs traces, les suit avec une promptitude furieuse; & la personne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il est atteint par la tigresse, que de lui jeter un de ses petits à terre; alors elle le prend dans sa gueule, le porte dans son trou, & revient bien-tôt après; on l'amuse en répétant la même manœuvre, jusqu'à ce qu'on soit sur le vaisseau, d'où l'on entend la tigresse qui n'ose se jeter dans l'eau, pousser des hurlemens affreux sur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois aussi on voit des *tigres* aux pieds des bacchantes: seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées? (*D. J.*)

TIGRE, (*Marechal.*) poil de cheval dont le fond est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, le, (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genes. xj. 14.* les anciens le nommoient *Diglino*; & encore aujourd'hui, il est appelé *Tegil* ou *Tigil*.

Joseph, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Plin., l. VI. c. xxvij. dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégosine*. Il entre dans le lac Aréthuse, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté; une preuve, ajoute-t-il, que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa for-

tie ce qu'on y avoit jetté à l'entrée de la caverne.

Protonée met aussi la source du *Tigre* au milieu de l'Arménie au trente-neuvième degré, & un tiers de latitude; mais Strabon, l. XI. p. 339. semble avoir pris pour la source du *Tigre* la fontaine du mont Taurus; le *Tigre* à l'orient, & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgeant dans le golfe Persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Paf-tigris* par Strabon, & par Arrien.

Le *Tigre* est dépeint avec l'Euphrate, dans une médaille de Trajan, où ce fleuve est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ses pieds, & à côté du *Tigre*, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est: *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redactæ.* (*D. J.*)

TIGRE, la (*Géog. mod.*) rivière de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazone, après s'être grossie de plusieurs rivières.

TIGRÉ, TÈGRÉ, ou TÈGRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Éthiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Égypte dans l'Éthiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILLO, f. m. (*Hist. nat.*) oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grive, les Espagnols lui ont donné son nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Pétiguaires. (*D. J.*)

TIGULIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Plin., l. III. c. v. Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segesta Teguliorum*, ou *Segeste de Ligurie*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Plin., qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segesta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) César, l. I. c. xij. donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douzes villes que les Helvétiens brûlèrent eux-mêmes, lorsqu'ils voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum*: mais malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce tems-là. *Tigurum* en effet, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De *Tigurum* on a fait Zurich, comme de *Taberna Zabern*, & de *Tolbiacum Zulpich*. Les auteurs du moyen âge disoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (*D. J.*)

TJEGUACU-PAROARA, f. m. (*Hist. naturelle. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Bréfil, décrit par Margrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en-dessus, cendré en-dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec un

un mélange de brun ; les ailes sont brunes , marquées de blanc ; la queue est de la même couleur ; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

TUEPIRANGA, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux especes ; la première, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les ailes & la queue noire. L'autre espece plus petite est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les ailes. (*D. J.*)

TIKMITH, f. m. (*Calend. éthiop.*) nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'Octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

TIL, f. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns au-bout des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de cordeau a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler. (D. J.)*

TILAVENTUM, (*Géog. anc.*) Plin met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénètes. Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, l. III. c. j. ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas hollandais, au pays d'Ostervick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cens hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un droïart, un bourgmestre, sept échevins, & deux décevins. (*D. J.*)

TILLAC, f. m. (*Marine.*) c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. *Voyez PONT.*

On appelle *franc-tillac* le premier pont ; & *faux-tillac* un faux pont. *V. FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.*

TILLAC, (*Marine.*) espece de plate-forme de planches, qui est au fond-de-cale, où le munitinaire fait ses bidons.

TILLÆA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale ; la fleur est composée de trois pétales aplatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segmens du calice ; les étamines sont trois filets plus courts que le calice ; leurs bossettes sont petites ; le pistil a trois germes ; les styles sont simples, & trois en nombre ; les stigmates sont obtus ; le fruit a trois capsules allongées autant que la fleur, pointues, recourbées en-arrière, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie supérieure ; les graines sont ovales, au nombre de deux dans chaque capsule. Linnæi, *gen. plant. p. 36.*

TILLE, f. f. (*Marine.*) c'est l'endroit où se tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, (*Marine.*) c'est un couvert ou accastillage, qui est à l'arrière d'un vaisseau non ponté.

TILLE, (*Arts mécaniques.*) instrument dont se servent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artisans, qui est hache & marteau tout ensemble ; car d'un côté il y a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La *tille* est à-peu-près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois ; la *tille* se nomme autrement *hachette*, *aiffette*, & *affette*. *Savary. (D. J.)*

TILLE, (*Sucrerie.*) petit instrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de sucre avant de leur donner la terre. *Savary. (D. J.)*

TILLE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en

Bourgogne ; elle a sa source à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & se jette dans la Saone, à une lieue au-dessous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jusqu'à la Saone, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (*D. J.*)

TILLEMONT, (*Géogr. mod.*) en flamand *Tienen*, ville des Pays-bas, dans le Brabant, au bord de la Gèete, qu'on y passe sur plusieurs ponts, à quatre lieues au sud-est de Louvain. Les guerres ont presque entièrement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long. 22. 34. latit. 50. 47.*

Bollandus (Jean) célèbre jésuite, y naquit en 1596, & fut choisi pour exécuter le projet que le P. Rosweide avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit servir aux vies des saints, sous le titre de *Acta sanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio* ; il travailloit au sixième lorsqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en son honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le surnom de *Bollandistes. (D. J.)*

TILLER le chanvre, (*Econom. rustique.*) est une opération qui consiste à prendre les brins de chanvre les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filasse en la faisant glisser entre les doigts.

Il y a des provinces où l'on *tille* tout le chanvre ; dans d'autres on ne le *tille* que quand on en a fort peu ; autrement on le broye.

Ce travail est fort long ; mais on y occupe les enfans qui s'en acquittent aussi-bien que des grandes personnes. *Voyez l'article CHANVRE.*

TILLER, terme dont les Cordiers se servent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot ; on en fait aussi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET, f. m. terme de Jardinier, c'est le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où l'on en élève, comme on dit *chenaie*, *sapée*, *oxeraie*, *tremblais*, pour les lieux plantés de chênes, de sapins, d'oziers, de trembles. (*D. J.*)

TILLET, (*Librairie.*) ce mot signifie la même chose que *billet* ; c'est une permission par écrit que donnent les syndic & adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL, TILLAU, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tilia*, genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil sort du calice, & devient dans la suite une coque qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme des semences oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

TILLEUL, tilia, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique septentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une grosseur proportionnée ; sa tête se garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & régulière ; son écorce qui est d'abord unie, mince & cendrée dans la jeunesse de l'arbre, devient brune, épaisse & gersée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui sont fort fibreuses s'étendent au loin près la surface de la terre ; sa feuille est grande, faite en manière d'un cœur, dentelée sur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ses fleurs au mois de Juin ; elles sont petites, jaunâtres, peu apparentes, mais de très-bonne odeur ; les graines qui succèdent sont des coques rondes, velues, anguleuses, de la grosseur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût ; elles sont en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* est un arbre forestier du troisième ordre ;

on le met au rang des arbres que l'on désigne par *bois blancs* : par conséquent on en fait assez peu de cas ; on le laisse subsister dans les bois où il se trouve , parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure essence ne réussiroient pas si bien ; mais on ne s'avise guere d'en former de nouveaux cantons de bois ; cependant c'est l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans presque tous les terrains & à toutes expositions ; il réussit dans les vallées , le long des coteaux , même sur les montagnes. Toutes ces situations lui sont à-peu-près égales , pourvu que la première position ne soit pas trop aquatique , la seconde trop chaude , & qu'il y ait dans la dernière , ou de l'humidité ou de la profondeur , ou enfin quelque mélange de terre limoneuse ; mais le *tilleul* se plaît particulièrement dans un terrain gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier , & il réussit fort bien dans les terres légères qui ont beaucoup de fonds ; il dépérit par la pourriture de ses racines dans un sol trop aquatique ; les Hollandois le jugent de cette qualité lorsqu'il est à moins d'un pié & demi d'épaisseur au-dessus de l'eau pendant l'hiver. Enfin , cet arbre se refuse absolument à la craie pure , au sable trop chaud & aux terrains arides , pierreux & trop superficiels.

Le *tilleul* se multiplie très-aisément ; on peut l'élever de graine , de rejettons , de boutures & de branches couchées ; on peut aussi le greffer , mais on n'emploie ce dernier expédient que pour multiplier quelques especes rares ou curieuses de cet arbre. La *semence* est une mauvaise ressource , peu sûre , & fort longue , que l'on met rarement en usage ; attendu que la graine se trouve rarement de bonne qualité , qu'elle leve difficilement , qu'elle ne paroît souvent qu'au second printems , & que les plans sont la plupart dégénérés de l'espece dont on a tiré la graine. Les *rejettons* ne se trouvent pas communément pour peupler une pépinière. Ce sont presque toujours des branches éclatées , mal enracinées & défectueuses ; la bouture est un moyen difficile , incertain , & qui rend trop peu : la méthode la plus sûre , la plus expéditive , & la plus usitée , est de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération se fait pour le mieux en automne , dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejettons forts & vigoureux sont les plus propres à réussir. Au bout d'un an ils feront assez enracinés pour être mis en pépinière à 15 ou 18 pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux piés & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an , en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement , se contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux , & ne les retrancher entièrement qu'à mesure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence , & seront en état d'être transplantés à demeure. On pourroit également coucher de grosses branches de *tilleul* qui réussiroient aussi-bien si ce n'est qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants assez formés pour être mis en pépinière. On auroit encore le même succès en couchant l'arbre entier. On fait que c'est sur le *tilleul* qu'on a fait la fameuse épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines , & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le semer , il faut faire amasser des graines par un tems sec dans le mois de Septembre ou d'Octobre , les conserver pendant l'hiver dans du sable ou de la terre , & les semer de bonne heure au printems , même dès le mois de Février. Car si on laisse les graines se dessécher , ou qu'on attende trop tard à les semer , elles ne leveront qu'à l'au-

tre printems , & il en manquera beaucoup. Lorsqu'ils seront âgés de deux ans , on pourra les mettre en pépinière , où il faudra les soigner & les conduire comme ceux qu'on élève de branches couchées.

Le *tilleul* réussit facilement à la transplantation. On peut le planter fort gros avec succès quand même il auroit un pié de diamètre. On s'est assuré que des plants pris dans les bois , & éclatés sur des vieux troncs , reprennent assez communément. L'automne est la saison la plus convenable pour la transplantation de cet arbre , & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber , à moins qu'on eût à planter dans un terrain gras , sujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printems , & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus essentiel à observer , c'est de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je suis obligé de répéter ici ce que j'ai déjà dit à l'article de L'ORME ; c'est que presque tous les jardiniers , sur-tout dans les environs de Paris , ont la fureur de couper à sept ou huit piés tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un terme absolu au-delà duquel la nature doive tomber dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette absurde routine de planter des arbres trop courts , retarde leur accroissement , & les prépare à une défectuosité qu'il n'est jamais possible de réparer. Ces arbres sont toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme , une tige courbe d'un aspect très-désagréable ; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessus de dix piés , ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser en tête que la tige la plus propre à se dresser : c'est ainsi qu'on en jouit promptement , qu'on leur voit faire des progrès inséparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut se tailler tant que l'on veut sans inconvénient. On peut l'élaguer , le tondre , le palisser au ciseau , à la serpe , au croissant ; il souffre ces opérations dans tous les tems où la sève n'est pas en mouvement , & il se cicatrise promptement tant qu'il est au-dessous de l'âge de vingt ans ; cependant lorsqu'on est obligé de retrancher de fortes branches , on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle distance il faut planter ; c'est sur la qualité du terrain , sur la grandeur des espaces , sur la sorte de plantation que l'on veut faire , & sur l'empressement qu'on a de jouir , qu'il faut régler les intervalles. Il peut être aussi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de distance. Cet arbre se prête à toutes les formes qui peuvent servir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues , des allées couvertes , des salles de verdure , des quinconces. On peut l'assujettir à former des portiques , à être taillé en palissades , & le réduire même à la régularité & à la petite stature d'un oranger. Depuis qu'on s'est dégoûté du maronnier d'inde à cause de sa malpropreté , de l'orme par rapport aux insectes qui le défigurent , de l'acacia qui ne donne pas assez d'ombre , on ne plante par-tout que des *tilleuls* , en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément soient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête régulière & bien garnie , d'avoir un feuillage d'une assez belle verdure , de donner des fleurs sinon apparentes , du moins d'une odeur fort agréable , de n'être point sujet aux insectes , de résister au vent , de réussir assez communément dans la plupart des terrains , & de se plier aux différentes sortes d'agrément que l'art veut lui imposer ; on doit convenir aussi que son accroissement est fort lent , qu'il ne profite pas sur les hauteurs , qu'il se refuse aux terrains secs & légers , qu'il perd ses feuilles de bonne heure ,

& qu'il est trop sujet à se verfer & à se creuser lorsqu'il se trouve exposé aux vents de midi & de sud-ouest. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de sa force, qui est à vingt ans. Mais aussi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il se trouve dans un terrain qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & grossit considérablement, & dure très-long tems. M. Miller, auteur anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux piés au-dessus de terre, & il cite un autre anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette espece dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un pié & demi au-dessus de terre, & 90 piés de hauteur; il faut entendre ici le pié anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juste raison que la petite considération des bois blancs, il ne laisse pas de servir à différens usages, & son débit est assez étendu. Ce bois est employé par les charrons, les menuisiers, les carroffiers, les tourneurs, les ébénistes, les graveurs en bois, & particulièrement les sculpteurs qui préfèrent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être sujet ni à la vermoulure, ni à se fendre, ni à se gerfer: il est blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il se coupe aisément. Ces qualités le font estimer par les charpentiers de vaisseaux. Ses jeunes rejettons peuvent servir aux ouvrages de vanerie, comme les faules de petite espece. Le charbon de bois de *tilleul* est plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre-à-canon. Quoique ce bois ne soit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laisse pas d'en tirer assez bon parti lorsqu'il est bien sec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On se sert de la seconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faisoit autrefois un plus noble usage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramassées sont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques services du suc séveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur est la partie dont elle fait le plus d'usage.

On connoît différentes especes de *tilleuls* dont voici les principales.

1. *Le tilleul à larges feuilles ou le tilleul de Hollande*, est le *tilia femina, folio majore I. R. H. 611*. Sa racine descend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pousse un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui se répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il est couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en-dehors, jaunâtre ou blanchâtre en dedans, si pliante & si flexible, qu'elle sert à faire des cordes de puits & des cables; son bois est tendre, sans noeuds, blanchâtre; ses feuilles sont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luisantes, dentelées en leurs bords; il sort de leurs aisselles des petites feuilles longues, blanchâtres, où sont attachés des pédicules, qui se divisent en quatre ou cinq branches; elles soutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & sont disposées en rose, de couleur blanche, tirant sur le jaune, d'une odeur agréable, soutenues sur un calice taillé en cinq parties blanches & grasses.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede une coque grosse comme un gros pois, ovale, ligneuse, anguleuse, velue, qui contient une ou deux semences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles sont couvertes lorsque la saison est un peu avan-

cée, d'une espece de sel essentiel; semblable à de la crème de tartre; ce sel s'y amasse après l'extravasation du sel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaisseaux.

Cet arbre est l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des bosquets, par son port gracieux, par son ombrage, & par son odeur agréable, lorsqu'il est en fleur.

Le *tilleul* demande une terre grasse, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-tems; son bois est utile dans les arts; les Sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cède facilement sans s'éclater à l'impression du ciseau, & qu'il est moins sujet à la vermoulure que celui de l'ébène; on en fait aussi du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon.

C'est à cette espece qu'on doit rapporter particulièrement ce qui a été dit ci-dessus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette espece. Mais cette qualité n'est pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de Montbard en Bourgogne, dont la feuille est aussi grande que celle du *tilleul* de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robustes, & de réussir dans des terrains élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. *Le tilleul de Hollande à feuilles parachées*. Cet accident n'est pas ici d'une grande beauté.

3. *Le tilleul à petites feuilles*. Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du *tilleul* de Hollande, mais encore plus brune, plus ferme, plus lisse. Il fleurit plus tard; sa graine n'est pas si-tôt mûre, son écorce est plus rude, son bois moins blanc, moins tendre & assez ordinairement noueux, parce que cet arbre est plus branchu.

4. *Le tilleul de montagne à très-grande feuille*. Cette belle espece n'a été vue que par Gaspard Bauhin, qui en fit la découverte sur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. *Le tilleul à feuilles d'orme*. Sa feuille est de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois est jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres especes. Sa graine a six angles au lieu de cinq qui est le nombre le plus ordinaire.

6. *Le tilleul à feuilles velues*. Sa feuille est aussi grande que celle du *tilleul* de Hollande; ses jeunes rejettons ont l'écorce rougeâtre, & sa graine n'a que quatre angles.

7. *Le tilleul de Bohême*. Ses feuilles sont petites & lisses, & sa graine qui est pointue des deux bouts n'est nullement anguleuse.

8. *Le tilleul de Canada*. C'est la plus belle espece de ce genre d'arbre qui soit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles sont d'un verd tendre fort clair, elles sont du double plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande, & se terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pousse aussi plus vigoureusement, & son écorce est plus unie, plus cendrée. Il se trouve dans la plupart des pays de l'Amérique septentrionale. Cette espece est encore fort rare.

9. *Le tilleul noir d'Amérique*. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais ce n'est pas du côté de l'agrément. Sa feuille est aussi grande & aussi pointue, mais elle est brune, épaisse, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette espece est aussi originaire de l'Amérique septentrionale, & encore plus rare que la précédente. *Article de M. D'AUBENTON le subdélégué.*

TILLEUL, (*Mat. méd.*) les fleurs de *tilleul* sont la seule partie de cet arbre qui soit en usage en médecine. On en prépare une eau distillée, & on en

fait une confève. L'un & l'autre de ces remèdes est regardé comme un excellent céphalique, & presque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepsie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plupart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infusion des fleurs de *tilleul* est employée aux mêmes usages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau distillée & que la confève, s'il est vrai que la vertu des fleurs de *tilleul* (si néanmoins il est permis de croire à cette prétendue vertu), réside dans leur principe aromatique, dont l'infusion est beaucoup moins chargée que l'eau distillée ou la fleur contenue en substance dans la confève; or il est clair par l'analyse de M. Cartheuser, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne possède aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menstrue aqueux, qu'une substance mucilagineuse, fade & sans activité.

Les fleurs de *tilleul* sont une des matières végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile essentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (b)

TILLI, GRAINS DE, (*Mat. méd.*) voyez RICIN.

TILLIUM ou TILIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale. Ptolomée *liv. III. ch. iij.* la marque entre le promontoire *Gorditanum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tillium* est aujourd'hui *S. Reparata*. (D. J.)

TILLOTES, s. f. *terme de Pêche*, sortes de petits bateaux dont la construction est particulière; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726: mais sur les représentations qui ont été faites à sa majesté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la solidité de ces bateaux, & la nécessité de s'en servir pour piloter les bâtimens & navires qui entrent & qui sortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes, quoique les courans soient fort rapides.

TILLOTTE, s. f. (*terme de Tailleur de chanvre.*) c'est ainsi qu'on appelle en Champagne l'instrument de bois dont on se sert pour briser le chanvre; il se nomme en Normandie *une brie*, en Picardie *une brayoire*, en d'autres provinces *une maque* ou *une macachoire*, & à Paris *un brifoir*. Mais quel que soit son nom, cet instrument est par-tout fait de même, c'est-à-dire comme une espèce de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traversée d'une extrémité à l'autre par une tringle assez tranchante aussi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortiser dans les ouvertures de la bancelle, est attachée par un de ses bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laisse mouvante. A son autre bout elle a une poignée qui sert au briseur de chanvre à la lever ou à l'abaisser, à mesure qu'il tire le chanvre roui & bien séché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre est haut & fort, au-lieu de l'écrater à la brie, on le teille à la main; ce qui se fait en le brisant d'abord dessus le doigt à sept ou huit pouces de sa racine; & en continuant ainsi d'en séparer la filasse de la chenevotte jusqu'à l'autre extrémité. C'est ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé est toujours le plus beau. *Savary*. (D. J.)

TILOTTIERS, s. m. (*Pêche.*) c'est une compagnie de pêcheurs, ainsi appellés de leurs bateaux.

TILMI, (*Méd. anc.*) *τιλμοι*; Hippocrate, *lib. I.*

sect. 3. entend par *τιλμοι*, les mouvemens des maladies qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre sur la muraille de petits corpuscules qu'ils croient y être, & autres actions semblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorsqu'on est affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénésie & la péripleurisie. (D. J.)

TILOGRAMMON, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne son nom, dit Ptolomée, *l. VII. c. j.* Castald veut que le nom moderne soit *Catigan*. (D. J.)

TILPHOSA, ou TILPHURA, (*Géogr. anc.*) célèbre fontaine de la Béotie; Strabon *liv. IX. pag. 413.* dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilphosium*, à laquelle elle donnoit son nom. C'est la *Tilphusia* d'Apollodore, *l. III.* & la *Tilphusia* de Pausanias, *l. IX. c. xxxij.* qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphusios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout-au-plus à cinquante stades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'est la nymphe Telphusa, fille du fleuve Ladon, qui a donné son nom à la fontaine & à la montagne. Tiréfias fuyant avec les Thébains, obligés par les Epigones de quitter *Tilphosium*, se retira sur cette montagne, où étant accablé de lassitude & de soif, il voulut se désaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en en buvant. On dressa son tombeau sur le lieu même. (D. J.)

TILSA, ou TILSIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse, sur le bord du Niemen. Cette petite ville bâtie en 1552, est aujourd'hui réduite à un simple bourg. (D. J.)

TIMANA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Popayan, dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite rivière. *Latit. 1. 28.* (D. J.)

TIMAR, s. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Meninski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dixmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juridiction de ces terres & places. Voyez BÉNÉFICE, &c.

Le *umar* est une espèce de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie. Voyez FIEF.

Tout l'empire ottoman est divisé en fangiackies ou banneries, & tous ceux qui possèdent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. Voyez TIMARIOTS.

Un *timar* se résigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province; mais si le revenu du *timar* excède 20000 aspres, auquel cas il est appelé *zaim*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation.

TIMARIOTS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui possèdent des terres, sur le pié & suivant l'usage des *timars*. Voyez TIMAR.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du *timar*; c'est-à-dire que celui dont le *timar* est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterling, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume: celui

dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, &c. ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* payent le dixième de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confère à d'autres.

Si le revenu excède quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand-seigneur ne se rende à l'armée en personne: dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pié un grand nombre de troupes, sans être obligé de déboursier de l'argent.

Mais ce fut Soliman II. qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vicerois & gouverneurs de province favent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des *zaims*, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. Voyez *ZAIMS*.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gages par an. Un aspre de plus, les met au rang des *zaims*; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette dernière ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons; au-lieu que les *zaims* & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Géog. anc.*) *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Enéide, vers. 244.

Antenor potuit

fontem superare Timavi

Unde per ora novem, & vasto cum murmure montis

It mare praeurptum.

Tite-Live, l. XLI. c. j. fait mention du lac: le

consul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve *Timave* sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jettoit dans la mer par une seule embouchure, selon Pomponius Méla, l. II. c. iv. Claudien dit à-peu-près la même chose:

Mincius, inque novem consurgens ora Timavus.

Par les descriptions que les poètes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénètes, ou du moins dans leur voisinage: car Stace, l. IV. silv. 7. donne à Tite-Live qui étoit de Padoue, l'épithète de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le surnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganéés qui habitoient au couchant des Vénètes; & Lucain, l. VII. vers. 192. met aussi le *Timavus* dans le même quartier:

Euganeo, si vera fides memorantibus, augur

Colle sedens, Aponus terris ubi fumifer exit,

Atque antenorci dispergitur unda Timavi.

Carm. IX. v. 196.

Mais comme la géographie des poètes n'est pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Posidonius; & parmi les Latins, à Pomponius Méla, à Plin, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon, qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomède, appelé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréable, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt après se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique. (D. J.)

TIMBALE, voyez TYMBALE.

TIMBO, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Brésil, qui, semblable à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir le poisson qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, f. m. (*Jurispr.*) est la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin destiné à écrire les actes publics. Voyez ci-devant PAPIER, & PARCHEMIN TIMBRÉ. (A)

TIMBRE, f. m. terme de Bossétier; ce sont deux cordes de boyau, posées sur la dernière peau d'un tambour, & qui lorsqu'on bat la peau de dessus, servent à faire résonner la caisse.

On dit en un sens assez voisin, le *timbre* d'une cloche, pour sa résonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un instrument musical, d'airain ou de métal. (D. J.)

TIMBRE, f. m. (*Commerce de dentelle.*) c'est l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mise sur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, au deux bouts de chaque pièce de dentelle. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TIMBRE, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes sortes d'horloges, de pendules, & de montres sonnantes, & sur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plupart sans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions sans timbre*. Voyez RÉPÉTITION.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils sont faits d'un métal composé de cuivre de rosette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arsenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces

matieres, ne font pas absolument déterminées ; c'est à celui qui en fait usage à les varier, pour découvrir celles qui produisent des *timbres* dont le son est le plus agréable.

Comme dans les carillons on a souvent de la peine à affortir les *timbres* à la suite des tons que l'on veut employer, on est alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. Voyez **CARRILLON**.

TIMBRE, f. m. (*Pelleterie.*) ce mot se dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hermines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de Moscovie & de Laponie ; chaque *timbre*, que l'on appelle aussi *masse*, est composé de vingt paires ou couples de peaux. Une caisse de marte zibeline affortie telle qu'elle vient de Moscovie contient dix *timbres*, qui font quatre cens peaux. On dit aussi un demi *timbre*, pour dire vingt peaux ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou soixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. Savary. (*D. J.*)

TIMBRE, terme de *Blason*, ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appelés particulièrement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert ; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front ; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (*D. J.*)

TIMBRÉ, **TIMBRER**, voyez **TIMBRE**, *Jurisprudence*.

TIMBRÉES, **ARMES**, terme de *Blason*, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les regles du blason. Voyez **TIMBRE**. (*D. J.*)

TIMESQUIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, selon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courses des béréberes de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (*D. J.*)

TIMETHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée, l. III. c. iv. sur la côte septentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, selon Fazel, est *Traina*. (*D. J.*)

TIMIDE, adj. m. & f. **TIMIDITÉ**, f. f. (*Gram. & Morale.*) appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions ; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire ; on doit la chérir, c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde, & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide, naturelle à un sot embarrassé de favoir que dire. Enfin il y a une quatrième espece de *timidité*, qui procede du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à sa place auprès d'une honnête fille. (*D. J.*)

TIMIDENSIS, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire, où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (*D. J.*)

TIMOK, **LE**, ou le **TIMOC**, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cebus* d'Antonin, si tant est que le mot *Cebus* dans ce géographe désigne une riviere. (*D. J.*)

TIMON, f. m. (*Marine.*) piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la faine-barbe ; & portant sur le traversin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à sribord & à bas-bord, selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gauche. Voyez **MARINE**, Pl. IV. fig. 1. n°. 177. *barre du gouvernail*.

TIMON, f. m. (*Charronage.*) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carrosse où l'on attèle les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en gume.

Le *timon* d'une charrue est cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'enbas de laquelle sont attachées le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la sellette, où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (*D. J.*)

TIMONIUM, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe. Il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, l. XII. p. 562. & Ptolomée, l. V. c. j. C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appelés *Timoniacenses* par Plin, l. V. c. xxxij.

2°. *Timonium*, Strabon, l. XVII. p. 794. nomme ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrète auprès du Phare sur une jettée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes ; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie ; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défit de tous les humains, & les haïssoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. Voyez le mot **TRIUMVIRAT**. (*D. J.*)

TIMONNIER, f. m. (*Marine.*) c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

TIMONNIER, f. m. terme de *Messager*, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (*D. J.*)

TIMOR, **METUS**, (*Lang. lat.*) ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entierement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain ; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (*D. J.*)

TIMOR, (*Géog. mod.*) ile de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (*D. J.*)

TIMORÉE, **CONSCIENCE**, (*Morale.*) la conscience

timorée a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimères; & à force de nous effaroucher sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner.

(D. J.)

TIMOTHÉE, HERBE DE, (*Hist. nat. Bot. Economie rustique.*) en anglois *timothy-grass*, espèce de graminé ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. Timothée Hanson, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuse, sur-tout dans les terrains bas, aquatiques & marécageux, en trois semaines de tems elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trefle & au foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner séchée; mais pour la donner sèche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse, sans quoi elle deviendrait trop dure. Des expériences répétées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. Voyez le *Weckly, amusement de Février 1763, p. 154.*

TIMOTHIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques ainsi appelés de leur chef Timotheus Ælurus, qui prétendit dans le v. siècle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge, qu'il en étoit résulté une troisième qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. Voyez ces articles.

TIMPFEN, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchands. Le *timpfen*, qu'on nomme aussi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (D. J.)

TIMURIDE, f. m. *terme d'Histoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Tranfoxane jusqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (D. J.)

TIN-LAURIER, (*Botan.*) le *laurier-tin*, en anglois *the laurustine*, est un arbrisseau, dont Tournefort distingue trois espèces; la première est nommée *tinus prior* dans ses *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle, poussant plusieurs verges longues, quarrées, rameuses. Ses feuilles sont grandes, larges, presque semblables à celles du cornouillet femelle, & approchantes de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches; ces feuilles sont noirâtres, luisantes, velues, toujours vertes, sans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'astringion: ses fleurs naissent aux sommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes; chacune d'elles est un bassin découpé en cinq parties. Quand cette fleur est passée, son calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut où il est garni d'une espèce de couronne; sa peau est un peu charnue, & d'une belle couleur bleue: on trouve dans ce fruit une semence couverte d'une peau cartilagineuse. Cet arbrisseau vient aux lieux rudes & pierreux.

La seconde espèce de *laurier-tin* est appelée par le même Tournefort, *tinus altera*, *I. R. H.* Cet arbrisseau diffère du précédent, en ce qu'il est plus rameux & en ce que ses branches sont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre; ses feuilles sont un peu plus longues, plus étroites & plus vei-

neuses; sa fleur n'est pas si odorante, & elle tire un peu sur le purpurin; son fruit est plus petit & d'une couleur plus brune. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troisième espèce est le *tinus tertia*, *I. R. H.* C'est un arbrisseau plus petit en toutes ses parties que les précédens; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne; son fruit est d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait semblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cause de sa beauté, mais sa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la dernière espèce, sont fort âcres & brûlans; ils purgent par les selles avec violence, & il n'est pas à propos de s'en servir à cause de leur âcreté caustique. (D. J.)

TIN-laurier, (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* consiste principalement dans ses fleurs qui croissent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en semant son fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx; cependant la voie la plus prompte est de coucher en terre dès le mois de Septembre ses branches les plus tendres qui prendront racine aussi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vite, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme souvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres parmi les houx & les ifs; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des bosquets où on pourroit éviter de le tailler à cause de ses fleurs, dont une main mal-adroite nous prive assez souvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainsi que toutes les plantes exotiques, est disposée à fleurir dans la saison où tombe le printems dans leur climat naturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Espérance poussent leurs rejettons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui est le tems du printems dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conservent l'ordre naturel de leur végétation. Ainsi c'est dans notre saison du printems qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puissent mieux se disposer à pousser dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, sans le secours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vite, le rendroit plus sensible au froid, & sujet à employer sa seve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (D. J.)

TINS, f. m. pl. (*Marine.*) grosses pièces de bois, qui soutiennent sur terre la quille & les varangues d'un vaisseau, quand on le met en chantier & qu'on le construit. Voyez CONSTRUCTION & LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

TINAGOGO, f. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagógó*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto sautent aux

yeux ; mais le lieu même de la scène est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama ; tout ce qu'on fait de cette partie de l'Asie où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est qu'aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques loix semblables à celles du Japon ; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (D. J.)

TINCHEBRAY, (Géog. mod.) petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront, & Condé. Elle a deux paroisses : son territoire donne des grains & des pâturages. (D. J.)

TINCONTIUM ou **TINCONCIUM**, (Géog. mod.) ville de la Gaule lyonnaise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bourdeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Decida*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. (D. J.)

TINCTORIA ARBOR, (Bot. exot.) arbre étranger, ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran ; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissus de paille & de jonc ; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TINE, s. f. terme de Tonnelier, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir ; on l'appelle autrement *tinette*. Voyez ce mot. (D. J.)

TINE, (Géog. mod.) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de *Nicone*, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain *Tenos* qui la peupla le premier. Hérodote, *liv. VIII.* nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclades, que les *Naxiotes* posséderent dans les premiers tems. Il est parlé des *Téniens* parmi les peuples de Grece, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perses, fut défait ; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

À voir l'inscription rapportée par Pausanias, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation : néanmoins ceux de *Tenos*, les *Andriens*, & la plupart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tournerent de leur côté. Xerxès se servit d'eux & des peuples de l'île *Eubée*, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des *Téniens*, sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révééré particulièrement dans cette île ; le revers représente le trident de ce dieu accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. Tristan parle d'une médaille d'argent des *Téniens*, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg de *San-Nicolo*, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au-lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de *Syra* au sud-sud-ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce

ne soient les débris de la capitale de l'île. Strabon assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalez dans des appartemens magnifiques ; ce temple avoit un asyle, dont Tibere regla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

À l'égard de Neptune, *Philocore*, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos* comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles : il y en a une chez le Roi, dont Tristan & Patin font mention. La tête est d'Alexandre Sévère ; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens : d'ailleurs cette île avoit été appelée *l'île aux serpens*.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins ; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long-tems, puisque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté Bacchus tenant un raisin de la main droite, & un thyrsé de la gauche ; la tête est d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île est plus ancienne ; d'un côté c'est la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raisin.

Tine est la seule conquête qui soit restée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. André Cizi se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberouffe II. du nom, dit *Chereddin*, capitaine bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas des troupes réglées dans cette île, on y pourroit cependant, en cas d'allarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne ; les autres ont un habit approchant de celui des *Candiotes*. *Latit.* de *San-Nicolo*, 37. (D. J.)

TINE, (Géogr. mod.) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bosnie, à quatorze lieues au nord-est de *Sébénico*. *Long.* 24. 45. *latit.* 44. 27. (D. J.)

TINE, la, ou **LA TYNE**, (Géogr. anc.) en latin *Tina*, rivière d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & se jette dans la mer du Nord, à *Tinmouth* : cette rivière sert à un prodigieux négoce de charbon. (D. J.)

TINEL, s. m. (Droit coutumier.) vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (D. J.)

TINEL, (Langue françoise.) en latin *tinello* ; ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois dans la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient les officiers, ou de grands seigneurs de la cour. L'historien de Dauphiné, M. de Valbonnais, dit : le portier de l'hôtel (des dauphins), avoit cinq florins de gage ; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appelée le *tinell* ; il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires ; mais il en pouvoit prendre à la fourrière lorsqu'il en manquoit ; il dresseoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert ;

vert : au reste , il ne laissoit entrer dans la salle , aux heures du repas , que les officiers qui avoient droit d'y manger , & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

Tinel signifioit aussi la cour du roi , de sorte que les gens de cour étoient appelés le *tinel* , d'un nom général. (D. J.)

TINET, f. m. terme de Boucher , espece de machine dont se servent les Bouchers , pour suspendre par les jambes de derriere , les bœufs qu'ils ont assommés , vidés , soufflés , & écorchés. *Trévoux*. (D. J.)

TINET, f. m. terme de Marchand de vin , gros bâton dont on se sert pour porter les *tines* , & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (D. J.)

TINETTE, f. f. terme de Chandelier , les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette* , le vaisseau dans lequel ils mettent leur suif liquide au sortir de la poêle. (D. J.)

TINETTE, f. f. (Tonnelerie.) espece de vaisseau approchant de la figure conique , le bas étant plus étroit que le haut , fait de douves reliés de cerceaux , ayant du côté le plus large deux especes d'oreilles , chacune percée d'un trou pour y passer un bâton au travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* servent à mettre diverses sortes de marchandises , particulièrement les beurres salés & les beurres fondus. *Savary*. (D. J.)

TINGIS, (Géog. anc.) 1^o. ville d'Afrique , dans la Mauritanie tingitane , dont elle étoit la capitale , & à laquelle elle donnoit son nom. Pomponius-Mela , l. I. c. v. & Pline , l. V. c. j. rapportent que c'est une ville très-ancienne , qu'on disoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute , que lorsque l'empereur Claude y transporta une colonie , le premier nom fut changé en celui de *Traduila-Julia*. Le nom de cette ville est différemment écrit par les anciens. Pomponius-Mela , dit *Tinge* ; Pline , *Tingi* ; & Ptolomée , *Tingis*.

Les habitans de *Tingis* , dit Plutarque , racontent qu'après la mort d'Antée , sa veuve appelée *Tinga* , coucha avec Hercule , & en eut un fils nommé *Sophax* , qui régna dans le pays & fonda cette ville , à qui il donna le nom de sa mere. Plutarque ajoute , que Sertorius ayant pris d'assaut la ville de *Tingis* , ne pouvant croire ce que les Africains disoient de la grandeur monstrueuse d'Antée qui y étoit enterré , il fit ouvrir son tombeau , où ayant trouvé à ce qu'on dit , un corps de soixante coudées de haut , il fut très-étonné , immola des victimes , fit religieusement refermer le tombeau , & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée , & tous les bruits qu'on en semoit. Strabon donne aussi soixante coudées à ce corps d'Antée ; mais il fait entendre en même tems que c'est une fable , que Gabinus avoit débitée dans son histoire Romaine avec plusieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit située sur le détroit , entre le promontoire , les côtes & l'embouchure du fleuve Valon , selon Ptolomée , l. IV. c. j. qui la surnomma *Cæsarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque à 18 milles du lieu , nommé *ad Mercuri* ; c'est aujourd'hui la ville de Tanger.

2^o. Ville de la Bétique ; Pomponius Méla dit , qu'il étoit de *Tingis* , en Bétique , colonie de *Tingis* , capitale de la Mauritanie tingitane , en Afrique. Cette *Tingis* en Espagne , patrie de Méla , étoit la même que *Cetraria*. (D. J.)

TINGLE, f. f. terme de Riviere , piece de merrain , dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux , en mettant de la mousse tout-attour de la *tingle*.

TINIA, (Géog. anc.) *Teneas* , par Strabon , l. V. p. 225. fleuve d'Italie , dans l'Umbrie. Silius Italicus , l. VIII. vers. 454. fait entendre que c'étoit un petit

fleuve qui se jettoit dans le Tibre.

Narque albescentibus undis

In Tibrim properans , Teneæque inglorius humor.

Le nom moderne , selon Cluvier , *Ital. Ant. l. II. c. x.* est , il *Topino*. (D. J.)

TINIAN, (Géog. mod.) île de l'Océan oriental , au sud-est de Saipan , & à l'ouest d'Acapulco. C'est une des principales îles Mariannes ; elle s'étend du sud sud-ouest , au nord nord-est ; sa longueur est d'environ 12 milles , & sa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle est sans habitans ; les Espagnols l'appellent *Buona Vista* , à cause de la beauté de sa vue. En effet , cette île offre de tous côtés , en bois , en eau pure , en animaux domestiques , bœufs , cochons sauvages , & en légumes , tout ce qui peut servir à la nourriture , aux commodités de la vie , & au radoub des vaisseaux. L'amiral Anson y trouva même en 1742. une espece d'arbre , dont le fruit ressemble pour le goût au meilleur pain ; trésor réel , dit M. de Voltaire , qui transplanté , s'il se pouvoit , dans nos climats , seroit bien préférable à ces richesses qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de lat. septent. & à la longit. de 114 deg. 50. min. (D. J.)

TINKAL, f. m. (Hist. nat.) c'est le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. Voyez BORAX & SEL SÉDATIF.

TINNELIA ou **TINELA** , ou **THINNELIA**, (Géog. anc.) Servius fait la remarque suivante sur ce vers de Virgile , *Aeneid. l. III. v. 399.*

Hic & Naritii posuerunt mœnia Locri.

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent , dit-il , les compagnons d'Ajax Oiléen ; mais ayant été séparés par la tempête , les Epizéphyriens aborderent en Italie , dans le pays des Bruttiens & s'y établirent , tandis que les Ozoles jettés sur les côtes d'Afrique , s'établissoient dans la Pentapole. On lit encore , par rapport aux Ozoles , ajoute Servius , qu'ayant été portés à *Tinnelia* , ils pénétrèrent dans le pays , & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Ufalis* ou *Ozalis*. (D. J.)

TINNEL, f. m. (Lang. franç.) vieux mot qui signifioit le son d'une cloche du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à sa cour aux grands seigneurs , ou aux officiers de sa maison. (D. J.)

TINNEN, (Géog. mod.) ville des états de l'empire Ruffien , dans la Sibérie ; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (D. J.)

TINO, (Géog. mod.) les François disent *Tin* , petite île de la mer Méditerranée , sur la côte d'Italie , à l'entrée du golfe de la Spécie , au midi oriental de l'île Palmaria. Latit. 44. 8. (D. J.)

TINTAMARRE, f. m. (Science étymolog.) bruit que faisoient nos anciens vigneron & laboureurs , en frappant sur leurs marres ou leurs instrumens de labour , pour se donner quelque signal ; *tintamarre* signifie donc *tinte ta marre*.

Ce mot est purement François , & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui signifie *bêche* ; c'est comme si l'on disoit , *faire du bruit en frappant sur la marre*.

Pasquier , l. VIII. c. ij. de ses *Recherches* , dit que les paysans des environs de Bourges avertissent leurs compagnons de quitter leur besogne en frappant avec des pierres sur leurs marres ; pourquoi , continue-t-il , ce ne seroit point à mon jugement , mal deviner , d'estimer que d'autant qu'au son du tint qui se faisoit sur la marre , s'excitoit une grande huée entre vigneron ; quelques-uns du peuple François , avertis de cette façon , aient appelé *tintamarre* à la similitude de ceci , tout grand bruit & clameur qui se fait quelque part. (D. J.)

TINTEMENT D'OREILLE, (*Médec.*) dépravation de la sensation de l'ouïe ; elle consiste dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'existent pas réellement, ou du-moins qui ne sont pas extérieurs; de sorte que l'oreille étant déjà occupée par un son, elle est moins capable de recevoir les impressions des sons extérieurs, à moins qu'ils ne soient extrêmement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des sons qui ne sont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouïe consistant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il suffit que cet ébranlement soit excité pour faire un son, sans qu'il soit nécessaire que ce mouvement y soit causé par l'air; car de même que l'on comprend que la vision, qui dépend de la manière dont la rétine est ébranlée par les rayons visuels, peut se faire sans ces rayons, lorsque quelqu'autre cause produit le même ébranlement, ainsi qu'il arrive quand les yeux voyent des étincelles dans l'obscurité, lorsqu'ils reçoivent quelque coup: on peut dire aussi, que quand quelqu'autre cause que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouïe (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même manière qu'il l'est ordinairement par l'air qui apporte le son, l'oreille paroît être frappée par un son qui n'est point véritable, non plus que la lumière des étincelles dont il a été parlé, n'est point une véritable lumière: mais ce qui rend encore cette comparaison assez juste, est que de même que ces fausses apparences de lumière qui ne sont point causées par des objets extérieurs n'ont rien de distinct, mais seulement une simple lumière, la vue d'un objet plus circonstancié demandant le concours de trop de choses; il n'arrive presque point aussi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que de confus, les sifflemens & les tintemens qui sont les bruits les plus distincts dans ce symptôme, étant très-simples.

La cause de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans lesquelles les tintemens se rencontrent. Ces maladies sont l'inflammation, l'abcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouïe.

La seconde espèce de tintement, est celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'est ainsi que l'on sent un bourdonnement lorsqu'on se bouche les oreilles. Ce bruit se fait par le frottement de la main, ou par la compression qui froisse la peau & les cartilages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étrecissent le conduit, peuvent causer de ces espèces de tintemens; le désordre des esprits, les pulsations violentes d'une artère dilatée, produisent aussi cette sensation. Enfin, il se peut faire une perception d'un faux bruit sans aucun vice dans les organes de l'ouïe, c'est ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où se terminent les filets du nerf auditif, sont agitées de la même manière qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets; c'est pour cela que plusieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénésie, le vertige, sont accompagnées de tintemens d'oreilles. Le tintement d'oreille peut aussi provenir du froid, mais c'est alors peu de chose.

On peut donc établir deux sortes de tintemens, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui suivent les maladies de l'oreille, sont ou vrais ou faux; & de ceux-ci, les uns sont appelés tintemens, les autres sifflemens, les autres bourdonnemens, les autres murmures; en général, on peut dire que les bruits sourds & bourdonnans sont causés par un ébranlement lâche, & les bruits siffans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui est confirmé par les causes éloignées de ces symptômes; les rhumes, par exem-

ple, & les suppurations où les membranes sont relâchées, produisent ordinairement un bourdonnement; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où ces parties sont tendues & desséchées, causent les sifflemens & les tintemens; peut-être que tous ces bruits sont la même impression sur la lame spirale, & sur les canaux demi-circulaires que sont les sons graves & les aigus.

La cure du tintement dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produisent. Le tintement qui procède de l'inflammation demande les remèdes généraux, surtout la saignée, & des injections émollientes & rafraîchissantes quand le mal est extérieur. Le tintement qui vient du froid, se dissipe de lui-même. Le tintement habituel incommode rarement, & ne demande aucun remède particulier, à-moins qu'on n'en connoisse bien la cause. Celse est parmi les anciens celui qui a le mieux traité des tintemens de l'oreille. (*D. J.*)

TINTENAC, *f. m.* (*Commerce.*) espèce de cuivre qu'on tire de la Chine; c'est le meilleur de tous les cuivres que produisent les mines de ce vaste empire; aussi ne s'en apporte-t-il guère en Europe: les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le réservant tout pour leur négoce d'Orient où ils l'échangent contre les plus riches marchandises. (*D. J.*)

TINURTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule; selon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévère. Marianus Schotus, *l. II.* la place dans le territoire de Châlon-sur-Saône; & Grégoire de Tours, *lib. martyr.* dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin, *Tinurtium* est marqué sur la route de Lyon à Gessoriacum, entre Mâcon & Châlon, à dix-neuf milles de la première de ces villes, & à vingt & un milles de la seconde. (*D. J.*)

TINZEDA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, dans la province de Darha, sur la rivière de même nom; son territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. *Long. 11. 38. lat. 26. 52.*

TIORA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *l. I. c. xiv.* dit qu'on le nommoit aussi *Matienna*. Il la place sur la route de Réate à Lista, métropole des Aborigènes, entre Vatia & Lista, à trois cens milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, selon Ortélius, est appelée par Baronius *Thoraca ecclesia*, & placée par le même auteur sur le lac Velinus. Voyez *TUDER*. (*D. J.*)

TIOS, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p. 542.* écrit *Tieum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, sur le bord du Pont-Euxin, entre Pphyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumènes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, ayeul du célèbre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le siège devant *Tios*, résolu de prendre cette place importante. La garnison ne se rendit qu'après une longue résistance, à condition qu'on lui conserveroit & la vie, & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. Léocrite, non-plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats furent inhumainement passés au fil de l'épée. Eumènes favorisé par Prusias, eut bientôt sa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit son ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de *Tios* furent rétablis dans leur patrie, & Eumènes fit présent de cette ville à Prusias son allié.

Tios étoit à soixante & trois milles d'Amastris. (*D. J.*)

TIPARENUS, (*Géog. anc.*) île de Grece, dans le golfe Argolique. Pline, *liv. IV. c. xij.* dit qu'elle étoit sur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

TIPASA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* la marque entre *Julia-Cæsarea & Via*. Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne le titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route du Tingis à Carthage, entre Cæsarea-Colonia & Cafæ-Caluenti, à seize milles de la première de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saça* ou *Safa*. (*D. J.*)

TIPHÆ ou **SIPHÆ**, (*Géog. anc.*) par Ptolomée & Etienne le géographe; ville située dans le fond de la Béotie, sur le bord de la mer; on l'appelle aujourd'hui *Rofa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine, nommée *Typhaonium* par Hésiode, & *Typhnium* dans Hésychius. Pausanias, *l. IX. c. xxxij.* parle de *Tiphæ*, & écrit *Tiphæ*; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins; Aussi Typhis qui y prit naissance, passoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaisseau des Argonautes, & mourut à la cour de Lycus, dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TIPI, *f. m.* (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau qui croît au Brésil; sa fleur est blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

TIPPERARI, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Mounster. Il a le Queens-County & Kilkenny à l'est, le comté de Thomond à l'ouest, Kings-County au nord-est, & Waterford au sud. On le divise en quatorze baronies. Deux de ses villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

Keating (Geoffroi), connu par une histoire des poètes irlandais, dont on a donné une magnifique édition à Londres, en 1738, *in-fol.* étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandais, & est mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava; sous le tropique du cancer. Il est borné au nord par le royaume d'Asém, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Oful, & au couchant par celui de Bengale. Marbagan en est la capitale.

TIPULE, *f. m.* (*Hist. nat. Insectolog.*) mouche à deux ailes, dont M. Linnæus, *faun. succ.* donne trente-deux especes. Le *tipule* a beaucoup de ressemblance avec le coufin, mais il en diffère principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes especes de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voyez* INSECTE.

TIPUL, *f. m.* (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une espece de grue commune dans leur pays, & qui est d'une si grande taille, que quand elle se tient droite, elle peut regarder par-dessus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

TIQUADRA, (*Géog. anc.*) île d'Espagne, & l'une des petites îles voisines des Baléares. Plin, *l. III. c. v.* la marque près de la ville Palma. Le nom moderne est *Connéjera*.

TIQUE, *f. m.* (*Hist. nat. Insectol.*) *ricinus*; petit insecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux; il a six pattes, & la tête se termine par une espece de bec pointu & court; la peau est dure. Cet insecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *Voyez* INSECTE.

TIQUER, (*Maréchal.*) c'est avoir le tic. *Voyez* TIC.

TIQUEUR, *f. m.* (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui tique souvent.

TIQUMIT, *f. m.* (*Calend. des Abyssins.*) nom du

quatrième mois des Abyssins, qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

TIR, *f. m.* (*Art milit.*) se dit de la ligne suivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les canoniers, selon M. de Saint-Remy, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup; mais ce terme n'est plus guere usité. On se fert plus communément de celui de jet. *Voyez* JET.

TIRA, *f. m.* (*Hist. mod. Culte.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangères. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent de jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse, & qui excède de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacements agréables.

TIRADE, *f. f.* (*Littérat.*) expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poètes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scène, les mots de *misere*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, &c. ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées, qui puissent faire supporter ces hors d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne fait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces fortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus late qui splendeat unus & alter assuitur pannus; sed non erat his locus.* Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

TIRADE, *en Musique*; lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀγώνη, & en latin *ductus*, ce que nous appellons aujourd'hui *tirade*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1°. Si les sons se suivoient en montant, ils appelloient cela *εὐθεῖα*, *ductus rectus*: 2°. s'ils se suivoient en descendant, c'étoit ἀνακαμπτοσα, *ductus revertens*: 3°. que si après avoir monté par bémol, ils redescendoient par bécarre, cela s'appelloit περιπέσις, *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (*S*)

TIRAGE des traîneaux & des chariots, (*Méchan.*) M. Couplet nous a donné sur ce sujet des réflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallele au terrain, & l'autre perpendiculaire à ce même terrain. De ces deux puissances il n'y a que la première qui agisse pour tirer, l'autre étant détruite ou par

le poids du corps, ou par la résistance du terrein. De-là il est aisé de déduire (abstraction faite du frottement), le rapport de la puissance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; si on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le supposant environ $\frac{1}{3}$ du poids; il est vrai que cette supposition peut être fort inexacte. Sur quoi voyez l'article FROTTEMENT. Voyez aussi CHARIOT. (O)

TIRAGE, f. m. (Imprimerie.) ce mot se dit dans quelques imprimeries, soit de livres, soit de tailles douces, de l'impression de chaque forme, ou de chaque planche. (D. J.)

TIRAGE DE LA SOIE, Voyez l'article SOIE.

TIRAGE ou PENDULE A TIRAGE, parmi les Horlogers signifie une pendule à répétition.

TIRAGE ou TIRER, en terme d'Orfèvre, c'est donner à l'or ou à l'argent, la grosseur & la longueur en le faisant passer dans des filières toujours plus petites en plus petites, sur un banc à tirer. Voyez BANC A TIRER.

TIRAGE, (Commerce.) que d'autres appellent trait, c'est l'espace qui doit rester libre sur les bords des rivières pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, f. m. (Gram.) il se dit en Médecine, des mouvemens convulsifs des muscles, des nerfs, des intestins, des bords d'une blessure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PIEUX DE, (Charpent.) les pieux de tirance ont été inventés pour traîner des cordages sur le fond de la mer. Ces pieux sont armés à leur extrémité de deux pointes, entre lesquelles est un rouleau tournant sur son aissieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. Hist. de l'acad. des Scienc. ann. 1742. (D. J.)

TIRANO, (Géog. mod.) ville du pays des Grisons, capitale du gouvernement de même nom, sur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au sud-ouest de Bormio. Elle est la résidence du gouverneur. Long. 27. 22. lat. 46. 15.

TIRANO, (Géog. mod.) gouvernement dans la val-Telline, de la dépendance des Grisons. Il est partagé en deux archiprêtres, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne son nom. (D. J.)

TIRANT, f. m. (Archit.) *transstrum* dans Vitruve; longue pièce, qui arrêtée par ses extrémités par des ancrs, sert sous une ferme de comble pour en empêcher l'écartement, comme aussi celui des murs qui la portent. Il y a de ces tirans dans les vieilles églises qui sont chanfreinés & à huit pans, & qui sont assemblés avec le maître entrain du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Grosse & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel passe une ancre qui sert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une fouche de cheminée. Daviler. (D. J.)

TIRANT, terme de Boisselier, forte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on se sert pour bander un tambour.

TIRANT, terme de Cordonnier, c'est un ruban de fil de diverses couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on se sert pour se botter aisément. (D. J.)

TIRANS, (Rubannier.) ce sont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & passent sur les poulies du chatelet, pour suspendre & faire agir les hautes lisses. Voyez POULIES.

TIRANT, terme de Serrurier, c'est un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée sur une poutre, ou scellée contre le mur de quelque maison.

Le tirant a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il est fendu de l'autre, lorsqu'il doit être scellé

en plâtre; il a un talon & des trous, lorsqu'il doit être posé sur une pièce de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & grosseur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on se sert d'un mandrin quarré, de la grosseur que doit avoir l'ancre; on soude sur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil soit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'est qu'alors la barre ne doit pas être posée sur son plat, ou que le tirant est destiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, sans laquelle l'ancre peut s'ajuster au tirant.

TIRANT D'EAU, (Marine.) c'est la quantité de piés d'eau qui est nécessaire pour soutenir un vaisseau.

TIRARI, f. f. (Salines.) femme occupée autour des braises dans les manufactures de sel.

TIRASSE, f. f. (Chasse.) c'est un filet à mailles quarrées, ou en losanges, dont un des côtés est bordé d'une corde qui excède chaque bout de la tirasse de cinq à six piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cent jusqu'à quatre cent mailles de levure, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun: on tirasse les cailles en Mai & Septembre, on y prend aussi les perdrix: pour cela on fait chasser doucement devant soi un chien couchant, instruit à arrêter la plume; il doit chasser au vent, le nez dedans, pour mieux sentir le gibier & faire des arrêts plus fréquens; aussitôt que le chien a arrêté, on va devant lui, à quinze pas on déploie la tirasse, on la porte à deux, ou si l'on chasse seul, on la tient d'un bout sur le bras gauche, & avec un bâton ferré en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la tirasse, & on fait partir la caille qui donne dans la tirasse, qu'on ferme aussitôt pour prendre le gibier: on tirasse aussi sans chien, mais à l'appau, quand les cailles sont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verts & dans les prés: on ne tirasse point lorsqu'il a plu, parce que quand l'herbe est mouillée, soit de pluie ou de rosée, les cailles ne se promènent pas: le véritable tems pour tirasser est une heure après le lever du soleil, & une heure avant son coucher. L'usage de la tirasse est défendu, parce qu'elle dépeuple trop: on y prend des compagnies entières de perdreaux, & jusqu'à des lievres; & c'est pour empêcher cette chasse après la récolte, que dans les capitaineries royales on oblige les paysans de ficher cinq épines sur chaque arpent de terre qu'ils dépouillent.

TIRASSER, c'est tendre la tirasse.

TIRCK, ou TERKI, (Géog. mod.) capitale du pays des Tartares Circasses, située à demi-lieue de la mer Caspienne, sur la rive septentrionale de la rivière de Tirck, à 43 degr. 15. de latit. Comme cette place est d'une grande importance pour la Russie qui la possède, le czar Pierre l'a fait fortifier à la manière européenne, & la Russie y entretient toujours une bonne garnison. (D. J.)

TIRE, f. f. (Toilerie.) terme en usage dans le commerce des toiles: on appelle une tire de six coupons de batiste, six coupons de cette espèce de toile attachés l'un à l'autre, en sorte qu'ils composent comme une pièce entière. (D. J.)

TIRE, petite tire, (Soirie.) la petite tire a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe: on ne s'en sert ordinairement que pour les droguets destinés à habiller les hommes, & les desseins pour cette mécanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dixaines sont suffisantes pour ce genre de travail. Il est vrai qu'on en a fait qui alloient jusqu'à vingt dixaines; mais dans ce cas les semples étoient aussi aisés que le

bouton, qui est le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, sont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'est que le nombre n'en est pas si considérable, & qu'on ne passe pas cinquante cordes; il s'en est fait cependant qui alloient à deux cens cordes; mais dans ce cas le temple est aussi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en est considérable, puisqu'elle a été portée jusqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires sont de 1600 & 2400. On comprend de-là, par ce qui a été dit des satins réduits, combien cette étoffe est délicate & belle quand elle est travaillée comme il faut.

On lit les desseins pour la *petite tire* sur un châssis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au dessin. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle sur la tringle, ne se trouve pas avant l'autre, mais de suite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de temple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le dessin à l'ordinaire, & on prend autant de cordes fines entre ses doigts qu'il y a de cordes à tirer sur la ligne transverse ou horizontale du dessin; cette ligne finie, on noue ensemble toutes les cordes qui ont été prises, & on en commence une autre, en continuant jusqu'à ce que le dessin soit lû. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, est que dans cette dernière le lac seul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de temple que la tireuse doit tirer, sans que pour cela il soit besoin de plus de cordes de temple; au lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de temple, telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au dessin.

Lorsque le dessin est lû on le détache du châssis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle: on passe si on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées: on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties est attachée de suite à une corde double qui est gancée: on donne le nom de *collet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant soin de faire passer chacune des cordes gancées dans un petit trou qui est fait à une planche percée, dont la quantité est égale à celle des cordes gancées, & distribuée de façon que chaque trou soit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame: on égalise bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y sont attachées, est arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la mesure que l'attacheur aura fixée. Lorsque toutes ces cordes gancées sont arrêtées & ajustées, on prend séparément & de suite, toutes les parties de cordes qui ont été nouées par le bas à mesure qu'on lisoit le dessin, & on attache chaque partie à une corde un peu grosse & forte, laquelle étant doublée & passée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées ensemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui se trouve par la doublure de la corde, dont la longueur est de 15 à 16 pouces plus ou moins: on y passe la quantité de cordes qui ont été lues & choisies pour composer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles soient fixées & ne glissent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée de façon qu'elles ne peuvent pas

glisser. Il faut observer que la grande planche d'enbas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double est plus grosse que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton soit rangé & de suite, ayant soin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de temple, de suivre le même ordre qui a été observé en attachant les cordes gancées, & que ces dernières soient relatives avec les grosses & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle est son utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, soit courante soit brochée, il faut que la tireuse perde un tems pour choisir ou trier la gavassine qui tient le lac; il faut prendre ce lac dans les fils duquel, ou entrelacements, sont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second tems. Il faut enfin prendre ces cordes & les tirer. Troisième tems, pour un lac seul, qui est peu de chose dans une étoffe brochée, parce que tandis que l'ouvrier broche ou passe les espolins du lac tiré, la tireuse choisit sa gavassine & son lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la chose devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vite & ne faire ni ne perdre de tems. On lit encore les desseins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle est un peu plus pénible, ne sert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton supplée à ce défaut de deux façons: 1°. la *tire* va plus vite, & il n'y a aucun tems à faire. 2°. l'ouvrier placé sous la grande planche, tirant son premier bouton de la main droite, choisit le second de la gauche, & sitôt qu'il laisse aller le premier, il tire le second, ainsi des autres: ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec la temple; l'usage des boutons n'étant destiné que pour les étoffes courantes.

TIRE, grande, (Soirie.) Voyez l'article VELOURS.

TIRE, (Marine.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (Marine.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, (Marine.) on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

TIRE, s. f. terme de Blason; ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont vairés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. *Ménéstrier*. (D. J.)

TIRE-BALLE, s. m. instrument de Chirurgie, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs especes: le premier, fig. 4. Pl. III. est un vilebrequin avec une pointe en double vis, appelée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce vilebrequin, qui est une espece de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour servir de manche: ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir la vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes: on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne prescrit l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étran-

ger, au-lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchassé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer : dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires, ou d'autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (*fig. 5. Pl. III.*) est à-peu-près semblable au précédent ; mais au-lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en-dehors : elle forment chacune une petite cueillier ; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cueilliers ; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme : il doit être fermé quand on l'enfonce dans la plaie ; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cueilliers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphonsin* ; mais il n'avoit point de canule : les trois cueilliers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant ; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cueilliers étoit garnie de dents pour mieux saisir les Balles.

Les becs de grue, de cane, de corbeau, &c. sont pareillement des especes de *tire-balle*.

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'agrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les especes de *tire-balles* dont l'usage est actuellement fort borné. (Y)

TIRE-BORD, f. m. (*Marine.*) sorte de grand tire-fond dont on se sert pour retirer le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé. (D. J.)

TIRE-BOTTES, f. m. (*terme de Cordonnier.*) ce sont des petits bâtons qui servent à chauffer des bottes ; mais on appelle aussi *tire-bottes* une petite planche élevée d'un côté qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour se débouter tout seul. (D. J.)

TIRE-BOTTE, (*terme de Tapissier.*) gros galon de fil dont les Tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (D. J.)

TIRE-BOUCHON, f. m. (*terme de marchand de vin.*) sorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. (D. J.)

TIRE-BOUCLERS, f. m. plur. (*Charpent.*) les Charpentiers appellent *tire-bouclers* en quelques lieux, certains outils qui leur servent à dégauchir le dedans des mortaises. *Félibien.* (D. J.)

TIRE-BOURRE, (*terme d'Arquebusier.*) sorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on se sert pour tirer la bourre du canon des fusils, des pistolets & autres armes à feu. (D. J.)

TIRE-BOURRE, (*Bourrelier.*) sorte de crochet dont les Bourreliers se servent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer. *Voyez la Pl. du Bourrelier.*

TIRE-BOUTON, f. m. (*terme de Tailleur.*) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton & le mettre dans la boutonniere. (D. J.)

TIRE-CLOU, f. m. (*terme de Couvreur.*) c'est un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillere, pour tirer les clous qui attachent les ardoises. Le manche de cet outil est coudé quarrément en-dessus. Les Couvresseurs s'en servent avec

beaucoup d'utilité ; car en passant cet outil entre deux ardoises, ses dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau sur le manche du *tire-clou*, les Couvresseurs attirent les clous à eux. (D. J.)

TIRE-DENT, f. m. (*Soyerie.*) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, f. m. (*terme d'Agriculture.*) espece de fourche qui sert aux Labouresseurs à tirer du fumier, & dont les dents qui sont de fer, sont renversées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites ; au bout d'en-haut de ces deux dents est une douille dans laquelle on met un manche de trois piés de longueur, & gros de trois pouces de tour. En plusieurs endroits les dents sont beaucoup recourbées, en sorte qu'elles font un angle obtus, ou une espece de demi-lune avec la douille. (D. J.)

TIRE-FILET, f. m. (*Dist. méchaniq.*) petit instrument d'acier trempé sur l'épaisseur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, selon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, sont promenés & appuyés fortement sur un morceau de fer ou de bois, enlèvent la partie de ce fer ou de ce bois sur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correspondante à la fente reste intacte & s'élève. La partie qui s'élève, s'appelle un *filet*. C'est un ornement qu'on pratique sur le dos d'une lame de couteau, sur le dos d'un ressort, d'une platine, sur un manche, sur un instrument de musique ; & l'instrument qui sert à cet usage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples ; alors on y pratiquera autant de fentes ; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ses deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laisse pas que d'avoir de la force, sans quoi il casseroit souvent.

TIRE-FOND, f. m. *instrument de Chirurgie*, dont quelques personnes se servent pour enlever la piece d'os sciee par le trépan, lorsqu'elle ne tient plus guere. Cet instrument (*Voyez fig. 10, Pl. XVI.*) qui a environ trois pouces, peut être divisé en trois parties. Le milieu est une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaines façons qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie supérieure est un anneau qui sert de manche à l'instrument. La partie inférieure est une double vis de figure pyramidale, appelée par les ouvriers *meche* ; elle a neuf lignes de longueur, & sa base peut avoir quatre lignes de diamètre. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, dès qu'on a jugé à-propos d'ôter la pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif ; on tient avec le pouce & le doigt indice de la main droite l'anneau qui sert de manche au *tire-fond* ; ensuite le pouce & l'indice de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement jusqu'à ce qu'on sente que la meche tiene avec fermeté ; on retire le *tire fond* en détournant, & on acheve de scier l'os avec la couronne jusqu'à ce qu'il vacille ; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes mesures que nous venons de prescrire, dans l'écrou qu'elle s'est formé dans l'os ; par ce moyen on ne risque pas d'enfoncer la piece d'os sur la dure mere ; on l'enleve au contraire perpendiculairement, en donnant de petites secousses pour rompre les fibres osseuses qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partisans de cet instrument, qu'il n'est point dangereux, lorsqu'on fait bien s'en servir ; mais il est inutile, si la piece d'os qu'on se propose d'enlever, étoit trop adhérente, le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver plusieurs fois, ce qui rend la suite de l'opération plus difficile ; & si l'on ne fait usage du *tire-fond* que lorsque la piece d'os ne tient presque plus, on peut se dispenser de cet instrument ; car avec une

feuille de mirrhe le manche d'un scalpel ou l'extrémité d'une spatule qui a la figure d'un éleveur, on enlève très-facilement la pièce sciée par la couronne du trépan. (Y)

TIRE-FOND, espèce d'outil de fer en forme de vis, qui sert aux Tabletiers & aux Ebénistes dans la fabrication de leurs ouvrages. Voyez EBÉNISTE & la fig. Pl. de Marquetterie.

TIRE-FOND, (outil de Guainier.) c'est un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas est fait en vis; cela sert aux Guainiers pour tirer les moules dedans leurs ouvrages, en introduisant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau. Voyez la Pl. du Guainier.

TIREFOND, f. m. (Soierie.) vis assez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau assez large, pour recevoir le bâton de semple.

TIREFOND, instrument de Tonnelier, il est de fer; il consiste en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer assez large, & est fait en forme de vis par en-bas. Les Tonneliers s'en servent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves se sont enfoncées après être sorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, (Géog. mod.) île occidentale d'Ecosse, au sud-est de Coll, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur est de sept milles, & sa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (D. J.)

TIRE-LIGNE, (Ecrivain.) est plus un instrument de mathématique que d'écriture; cependant on s'en sert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horizontales ou perpendiculaires: c'est un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction. Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture, Planches des instrumens de l'écriture.

TIRE-LIRE, f. f. terme de Potier-de-terre, sorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en sert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la somme; & pour avoir cet argent, on est obligé de casser la tire-lire. (D. J.)

TIRE-LISSES, f. f. pl. (Gazerie.) autrement nommés contre-lames; ce sont trois règles ou tringles de bois, qui servent dans les métiers à gaze à baisser les lisses, après que les bricoteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TIRE-MOELLE, f. m. terme de Cuisine, espèce de petite curelle d'argent concave, dont on se sert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Acad. Franç.* (D. J.)

TIRE-PIÉ, f. m. (Cordonnerie.) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaises, dont les cordonniers, savetiers, selliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les cousent avec l'alene, se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leur genoux. (D. J.)

TIRE-PIECE, en terme de Rafineur, est un morceau de fer battu d'un pié de large, en carré dans son fond. Les deux côtés percés de plusieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, sont, comme le derrière, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant est plat. La queue sur le derrière est aussi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le tire-pièce sert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes cassées dans l'eau. Voyez FORMES & BAC A FORMES, voyez Pl. & fig.

TIRE-PLANCHE, f. m. (Imprimerie.) nom qu'on donne au titre d'un livre lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiés, & qui ont rapport à la matière de l'ouvrage. (D. J.)

TIRE-PLOMB, ou ROUET A FILER LE PLOMB, en terme de Vitrerie, est une machine ordinairement composée de deux jumelles ou plaques de fer, jointes & assemblées avec deux étoquiaux, qui se montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux essieux ou arbres, à un bout desquels sont deux pignons; & de deux petites roues d'acier, au-travers desquelles passent les arbres. Ces roues n'ont d'épaisseur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & sont aussi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaisseur. Elles sont entre deux bajoues ou couffinets d'acier. Il y a une manivelle qui faisant tourner l'arbre de dessous, fait aussi, par le moyen de son pignon, tourner celui de dessus, & le plomb qui passe entre les bajoues étant pressé par les roues s'applatit des deux côtés, & forme des ailerons au même tems que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aissieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois, il faut que les arbres & les roues soient tournées & arrondies sur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces sortes de rouets pour fendre le plomb, c'est une invention nouvelle; l'on se servoit d'un rabot pour le creuser, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la sorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, f. m. terme de Monnoie, manière dont on s'est autrefois servi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le tire-poil consistoit en ce que, quand les flaons étoient assez recuits, on les jettoit, savoir les flaons d'or dans un grand vaisseau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau; & les flaons d'argent dans un autre grand vaisseau plein d'eau commune, où il n'y avoit que six onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau. On appelloit cette manière tire-poil, parce qu'elle attiroit au-dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela coutoit beaucoup plus que la manière dont on se sert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des flaons d'argent, on a cessé de s'en servir. *Boissard.* (D. J.)

TIRE-TÊTE, instrument de Chirurgie, propre aux accouchemens; il y en a de plusieurs espèces. 1°. Le tire-tête de Mauriceau, voyez fig. 3. Pl. XX. il est composé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule est une platine immobile, circulaire, large d'un pouce six lignes, située horizontalement, légèrement concave en-dessus, un peu convexe en-dessous, percée dans son milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui se met dans la canule porte à son sommet une platine semblable à la première, excepté que ses deux surfaces sont un peu convexes & qu'elle est mobile, en sorte qu'elle est perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaisse & devient horizontale comme l'autre dans le besoin. La partie inférieure de la tige est faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en tresle ou en cœur. Tout l'instrument est long de dix à onze pouces. Il sert à tirer la tête de l'enfant mort arrêtée au passage. Pour cet effet, on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en son lieu, & gravée, fig. 2. à côté du tire-tête. On tourne l'écrou de la tige du tire-tête de droite à gauche pour le baisser. On pousse le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la bascule à la platine pour la rendre horizontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui est

restée au-dehors, & les pariétaux se trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, si la prise étoit suffisante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raison cet instrument comme inutile; on en trouve une description très-détaillée dans le traité des instrumens de M. de Garengot; ce que nous en avons dit suffit avec la figure pour le faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire-tête* en forme de pinces; il est fort convenable dans le cas indiqué & dans plusieurs autres. Voyez FORCEPS.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'est un réseau de soie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant séparée du corps, & restée seule dans la matrice. Ce réseau a neuf pouces de diamètre, il est garni à sa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points opposés. Ce réseau se fronce en forme de bourse au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de soie, dans lesquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réseau étendu sur le dos de la main. Pour se servir de cette machine, il faut, suivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graissée & munie de ce réseau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ses doigts des anneaux, on retire doucement sa main, on serre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourse; & quand la tête est bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou superflu ou impraticable. En effet, s'il étoit possible d'aller coëffer la tête d'un enfant avec ce réseau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer sans ce secours? & si le jeu de la main n'est pas libre dans la matrice, il ne sera pas possible de faire le moindre usage de ce réseau. Aussi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit jusqu'à présent à la dure nécessité de se servir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été suffisante.

M. Levret a fait construire un instrument qu'il destine particulièrement à tirer la tête séparée du corps & restée seule dans la matrice. Il en donne une description très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire-tête* (voyez Pl. XXXV. fig. 1. & 2.) est composé de trois branches d'acier plates, flexibles & faisant ressort, longues d'environ un pié, larges de six lignes, plus minces à leur fin qu'à leur base, où elles sont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches se fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horizontale formée en goutte de suif très-lisse, & l'autre bout duquel est en vis pour entrer dans un petit écrou fait aussi en goutte de suif, fig. 7.

Ces trois branches sont montées par leur base sur un arbre, fig. 3. C'est un cylindre d'acier de deux diamètres différens. Les deux tiers de la partie inférieure sont d'un moindre diamètre, mais deux viroles d'acier (fig. 4. & 5.) qui se montent dessus, en font un cylindre égal, dont la partie supérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la base de la première branche, & qui est la plus courte. La seconde branche se monte sur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & est par conséquent un peu plus longue que la première; & la troisième branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la seconde branche à la virole supérieure. Une de ces vis est à tête plate, & l'autre à une tête longue, olivaire & cannelée. La vis à tête est à droite à la seconde branche, & à gauche à la troisième; ces vis sont en même

tems des pièces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles sur lesquelles elles sont montées.

Pour fixer la progression de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit fossé creusé sur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre se monte à vis sur une tige d'acier (fig. 8.) qui passe au-travers d'un manche d'ébène, & qui est fixé à son extrémité par une vis (fig. 11.) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la construction de cet instrument, nous allons en donner l'explication particulière. *Planche XXXV.* la fig. 1. représente l'instrument vu de profil, & les branches appliquées les unes sur les autres. Fig. 2. l'instrument ouvert; les branches sont développées; le manche y est représenté coupé par la moitié suivant sa longueur, pour voir les pièces qui y sont renfermées quand l'instrument est tout monté; les proportions de ces deux figures sont à moitié du volume naturel, suivant toutes les dimensions. Fig. 3. l'arbre de l'instrument de grandeur naturelle. Fig. 4. première virole. Fig. 5. seconde virole. Fig. 6. ressort monté sur la seconde virole par une jonction à coulisse; le talon de ce ressort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaise pratiquée sur l'anneau, fig. 5. ce ressort sert par l'autre extrémité à accrocher la base de la seconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles sont fixées invariablement quand il a saisi la tête. Fig. 7. axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. Fig. 8. tige ou partie inférieure de l'instrument, laquelle est cachée dans le manche de bois lorsque l'instrument est tout monté; cette pièce est ici réduite à la moitié de son volume. Fig. 9. petit verrou qui sert à fixer la tige de l'instrument avec la partie inférieure de son corps, afin qu'il ne puisse tourner sur la vis qui forme cette union. Fig. 10. pièce auxiliaire qui peut être soudée sur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne sur la tige qu'il recouvre. Fig. 11. vis qui empêche que le manche de bois ne puisse sortir par en-bas.

Quoique cet instrument paroisse fort composé, il est néanmoins très-simple dans son opération: pour s'en servir, on le graissera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira sur ce doigt l'extrémité de l'instrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la vessie en sondant par-dessus le ventre. Voyez CATHÉTÉRISME. On fera glisser ensuite les branches sur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies sous l'os pubis; on les dégagera alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit fig. 2. un sphéroïde ouvert, lequel embrasse la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de la construction de ce nouveau *tire-tête*. (Y)

TIREVEILLES, (*Marins.*) ce sont deux cordes qui ont des nœuds de distance en distance, qui pendent le long du vaisseau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on se sert pour se soutenir lorsqu'on monte dans un vaisseau & qu'on en descend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. Voyez SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. (*Gram.*) c'est faire effort pour déplacer quelque chose qu'on saisit de la main ou avec un instrument, & pour l'approcher de soi, ou l'entraîner avec soi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, *tirer* une charrue; *tirer* de l'eau d'un puits; *tirer* la langue: on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner; l'armée *tire* vers la Flandre; le soleil

soleil *tire* à son couchant ; votre ouvrage *tire* à sa fin. On *tire* les vaches soir & matin ; combien *tire-t-il* de son emploi ? belle conséquence à *tirer* ; *tirez* avantage de votre accident ; *tirez* une ligne sur cet article ; *tirez* un alignement de ce côté ; *tirez* la racine de ce nombre ; c'est une sottise que de faire *tirer* son horoscope, c'est une friponnerie que de se mêler de ce métier ; que *tire-t-on* de cette substance ? on lui a *tiré* du mauvais sang ; on *tire* de la jambe ; on *tire* à la mer ; on *tire* une personne ou l'on en fait le portrait ; on *tire* un coup de pistolet pour voir qui levera la tête ; un cheval *tire* à la main ; on *tire* des armes ; on *tire* sur quelqu'un quand on lui fait des plaisanteries ; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage ; on *tire* une carte ; on *tire* au jeu la primauté ; on *tire* l'or ; on *tire* le linge ; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur ; on ne sauroit *tirer* une parole honnête de cet homme brusque ; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *Voyez les articles suivants.*

TIRER, en terme d'Épinglier, *faisleur d'aiguilles pour les bonnetiers*, est l'action de redresser sur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *Voyez* ÉNGIN.

TIRER L'ÉPINGLE, terme d'Épinglier, qui signifie *passer par la filiere* le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numéros suivant les échantillons. *Voyez* ÉPINGLE.

TIRER, en terme de Cardeur, c'est éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la grosseur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU A POIL, terme de Chapelier, c'est en faire sortir le poil en le *tirant* avec le carret. *Voyez* CARRELET.

TIRER LE CIERGE, (Cirerie.) c'est le fabriquer à la main, c'est-à-dire ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary.* (D. J.)

TIRER AU SEC, en terme de Confiseur, c'est l'action de confire une chose en la faisant sécher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, (Émailleur.) c'est former avec l'émail des filets extrêmement déliés après l'avoir ramassé dans la cuillière de fer où il est en fusion avec du crysfallin.

Pour *tirer l'émail à la course*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe brisée pour ramasser l'émail : tandis que l'un le présente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet ; c'est ainsi qu'on *tire l'émail* dont on fait de fausses aigrettes, & qui est si délié & si pliable, qu'on peut facilement le rouler sur un devidoir, malgré la nature cassante du verre dont il est composé.

Lorsqu'on *tire* le verre encore plus fin, on se sert d'un rouet sur lequel il se devide à mesure qu'il sort de la flamme de la lampe. *Voyez la fig. Planche de l'Émailleur*, le bas de la planche représente l'établi, la roue du rouet chargée d'un écheveau de fil de verre, & un écheveau coupé.

TIRER, terme d'Imprimeur, c'est imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impression dont on a vu les épreuves nécessaires, & qu'on juge bien correct. (D. J.)

TIRER A LA PERCHE, (Lainage.) c'est lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'est-à-dire en *tirer* le poil avec le chardon, tandis qu'elle est étendue du haut en bas sur une perche. (D. J.)

TIRER, (Maréchal.) est l'action des chevaux de tirage ; *tirer à la main*, se dit d'un cheval qui au lieu de se ramener refuse à la bride en alongeant la tête lorsqu'on *tire* les renes ; *tirer une ruade*. *Voyez* RUER.

Tome XVI,

Un cheval trop chargé d'encolure pèse ordinairement à la main ; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui est pire que s'il pesoit simplement à la main. Pour appaiser un cheval trop ardent & sujet à *tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer souvent en arriere ; mais si c'est par engourdissement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'assouplir avec le caveçon à la neucastle.

TIRER, en terme de Fondeur de petit plomb, c'est mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voyez* MOULE & BRANCHE.

TIRER LA SOIE. *Voyez* l'article SOIE.

TIRER LES ARMES, (Reliure.) pour cet effet on passe une couche légère de blanc d'œuf sur la place de l'arme ; ce blanc d'œuf se lave avec un linge pour en ôter la superficie ; on met une couche d'eau pure, puis on pose l'or ; quand le cuir est un peu essoré on met un côté du livre en presse avec l'arme qui doit être un peu chaude, on ferre la presse suffisamment pour qu'elle s'imprime également ; le livre étant retiré de presse, on essuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voyez* la presse à *tirer les armes*. *Voyez* les Pl. de la Reliure.

TIRER L'OR, est l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faisant passer à différentes fois dans des filieres toujours moins grandes ; ce qui désigne plusieurs opérations, dont la première se fait par le moyen de l'argue (*voyez* ARGUE), où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort grosse filiere. Ensuite on le passe dans un ras qui est beaucoup moins gros, puisque quatre hommes suffisent pour l'en tirer. *Voyez* RAS. Quand le lingot est devenu de la grosseur d'une plume, on le dégrossit (*voyez* DÉGROSSIR), il passe après cela dans les mains de l'avanceur (*voyez* AVANCEUR), & de-là les tourneuses le prennent pour le mettre au degré de finesse que le tireur le souhaite. *Voyez* TIREUR D'OR.

TIRER DE LONG, (Vénerie.) il se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter.

Tirer sur le trait, il se dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

Tirez chiens, *tirez*, c'est le terme dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, (Art milit.) c'est *tirer* plusieurs pieces ou plusieurs coups de canon.

Tirer le canon à toute volée, c'est élever la piece & la *tirer* en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but : on mesure cette portée depuis la piece jusqu'à l'endroit où le boulet s'est arrêté.

Tirer un mortier à toute volée, c'est le placer sur son affut de maniere que le mortier fasse un angle de 45 degrés avec la ligne horizontale. *Voyez* MORTIER & JET.

Si tous les soldats de M. Desolard étoient aussi bien exercés à *tirer* que des flibustiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de tems la perte de tout le monde termineroit la journée. (Q)

TIRER, (Marine.) on dit qu'un vaisseau *tire* tant de piés d'eau pour être à flot. *Voyez* TIRANT D'EAU.

TIRER A LA MER, (Marine.) c'est prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrein, ou de quelque vaisseau.

TIRER une lettre de change, (Commerce.) c'est l'écrire, la signer, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne soit certain qu'elle sera acceptée & bien payée. *Voyez* LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, &c.

TIRER en ligne de compte, (Commerce.) signifie *porter sur son livre* en débit ou en crédit ; c'est-à-dire, en recette ou en dépense, un article qu'on a reçu ou

payé pour quelqu'un avec lequel on est en compte ouvert. *Voyez COMPTE, LIVRES, &c. Dictionn. de commerce.*

TIRER Poiseau, terme de Fauconnerie; c'est le faire becqueter en le paissant.

TIRÉSIAS, f. m. (*Mythol.*) Hésiode, Homère, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaisir à broder diversément l'histoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des causes merveilleuses à son aveuglement naturel. L'histoire dit, qu'il eut à Orchomene un oracle célèbre pendant quelques siècles, mais qui fut réduit au silence, après qu'une peste eut déolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appelé l'observatoire de Tirésias, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuses funérailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, f. m. (*Gram.*) c'est un petit trait droit & horizontal, en cette manière —, que les imprimeurs appellent *division*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *division* & *d'union* sont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé; & le *tiret* que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division: les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marfais a détaillé, *article DIVISION*, les usages de ce caractère dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans son troisième usage, il auroit dû observer que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: *qu'est-ce que Dieu? étoit-ce mon frere? sont-ce vos livres? qui pourroit-ce être? eût-ce été lui-même.*

2°. Lorsqu'après les premières ou secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un second *tiret*, s'il y avoit de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi*, *donnez-moi*, *flattons-nous-en*, *transportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rends-le-lui*, &c. On écrivoit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules postpositives *ci*, *là*, *çà*, *dà*; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il est allé là*, *venez çà*, sans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, sont des adverbes, & non des particules. *Voyez PARTICULE. (B. E. R. M.)*

TIRET, terme de Praticien; c'est une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont se sert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

TIRETAINE, f. f. (*Lainage.*) sorte d'étoffe dont la chaîne est ordinairement de fil, & la trame de laine. *Savary. (D. J.)*

TIRETOIRE, f. m. (*Tonnellerie.*) est un outil dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est un morceau de bois de cinq ou six pouces de grosseur, & long de près de deux piés; il est arrondi par le côté qui lui sert de manche, & applati par l'autre bout & garni

de fer. Vers le milieu il y a une mortaise dans laquelle est attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-dessus avec la pièce de fer, & appuyant sur le jable le bout applati de l'instrument, on pèse sur le manche. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfoncé ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

TIREUR, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. *Voyez CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (A)*

TIREUR, (*Commerce de banque.*) c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. *Ricard. (D. J.)*

TIREUR, terme d'ouvrier, chez les ferrandiers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (*D. J.*)

TIREUR, (*Fonte de la dragée au moule.*) on appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudière le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. *Voyez B, fig. 1. Pl. de la fonte des dragées au moule, & l'article FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.*

TIREUR, chez les Gaziers; c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour savoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le dessin, c'est-à-dire, avoir passé autant de petites cordes à nœuds coulans que le lisseur en a nommé. Cette lecture du dessin est ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers; & l'on a besoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le dessin est fort chargé. *Voyez DESSEIN.*

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, est un artisan qui tire l'or & l'argent, qui le fait passer de force à-travers les pertuis ou trous ronds & polis de plusieurs espèces de filières qui vont toujours en diminuant de grosseur, & qui le réduit par ce moyen en filets très-longs & très-déliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou de l'or ou de l'argent trait.

Les *tireurs d'or & d'argent*, sont aussi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce sont eux qui se mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'applatisir ou le mettre en lame, en le faisant passer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une sorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou à écacher. *Voyez l'article OR.*

Les statuts de la communauté des *tireurs & batteurs d'or* de Paris se trouvent insérés dans le recueil des statuts, ordonnances & privilèges accordés en faveur des marchands orfèvres-jouailliers. Ils prêtent serment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés se fait le 3 Janvier, de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes; & le premier Décembre s'élisent les maîtres ou couriers de la confrérie.

La communauté est réduite à 40 maîtres de chef-d'œuvres, il est défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprentif, même les fils de maîtres, doivent avoir 12 ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtrise, qu'ils n'aient fait un apprentissage de 5 ans, & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprentif à-la-fois, & chaque apprentif doit fervir 10 années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour son compte.

Tout maître doit avoir sa marque enregistree au greffe de la monnoie, & empreinte sur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit se vendre au poids du roi de huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids subtil, vulgairement appelé *le poids de Lyon*.

L'argent fin fumé est défendu sous peine de confiscation & de 2000 liv. d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé sur la soie teinte, & non sur la crue, & le faux seulement sur le fil.

Maniere de tirer l'or & l'argent fin. On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la grosseur à-peu-près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainsi forgé, on le porte à l'argue, où on le fait passer par 8 ou 10 pertuis d'une grosse filiere, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'une canne, ce qui s'appelle *tirer à l'argue*, ou *apprêter pour dorer*. Voyez ARGUE & FILIERE.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, est reporté chez le *tireur* d'or, où il est limé avec exactitude sur toute sa superficie, pour ôter la crasse qui peut y être restée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale grosseur, longs chacun d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait passer par quelques pertuis de calibre, soit pour abaisser les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, soit aussi pour le rendre le plus uni qu'il est possible.

Lorsque les lingots ont été ainsi disposés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui se fait de la maniere suivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au-moins en carré, que l'on joint quatre, huit, douze ou seize ensemble, suivant qu'on desire que les lingots soient plus ou moins surdorés; & lorsque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une seule, on frotte les lingots tout chauds avec un brunissoir, puis on applique en longueur sur toute la superficie de chaque lingot, six de ces feuilles préparées, par dessus lesquelles on passe la pierre de sanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorsqu'ils en sont retirés, on repasse par-dessus une seconde fois la pierre de sanguine, soit pour bien souder l'or, soit aussi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainsi dorés, sont reportés à l'argue, où on les fait passer par autant de pertuis de filiere qu'il est nécessaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la grosseur d'une plume à écrire.

Ensuite on les reporte chez le *tireur* d'or pour les dégrossir, c'est-à-dire, les faire passer par une vingtaine de pertuis d'une sorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la grosseur d'un ferret de lacet.

Le dégrossage se fait par le moyen d'une espece de banc scellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégrosser*, qui n'est qu'une maniere de petite argue que

deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégrossés & réduits, comme on vient de dire, & à la grosseur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots*, pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil est ensuite tiré sur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait passer par vingt nouveaux pertuis d'une espece de filiere appelée *prégaton*; après quoi il se trouve en état d'être passé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à son dernier point de finesse; ce qui se pratique de la maniere suivante.

Premierement, on passe le fil d'or par le trou du fer à tirer appelé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau sur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis est ainsi retréci & repoli successivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y est aussi successivement tiré jusque à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, est que tout délié & tout fin que soit ce fil, il se trouve si parfaitement doré sur toute sa superficie, qu'il seroit assez difficile de s'imaginer, sans le savoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*, & peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres semblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait soit réduit à cet extrême point de finesse, il a dû passer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de pré-gaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait passer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, soit pour en faciliter le passage, soit aussi pour empêcher que l'argent ne se découvre de l'or qui est dessus.

Pour disposer l'or trait à être filé sur la soie, il faut l'écacher ou applatir, ce que plusieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faisant passer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui sont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diametre, c'est-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-ferrés l'un contre l'autre sur leur épaisseur, sont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux, qui fait mouvoir l'autre; en sorte qu'à mesure que le fil trait passe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'applatit, sans pourtant rien perdre de sa dorure, & il devient en lame si mince & si flexible, qu'on peut aisément le filer sur la soie, par le moyen d'un rotiet & de quelques rochets ou bobines passées dans de menues broches de fer.

Lorsque l'or en lame a été filé sur la soie, on lui donne le nom de *filé d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reste se pratique de la même maniere que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé d'or.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, se vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'est-à-dire, sans comprendre le poids de la bobine & ses différens degrés de finesse, se distinguent par des *P*, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; en sorte que celui d'un *P* est le plus gros, & que celui de sept *P* est le plus fin, que l'on appelle à cause de cela *superfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui se fabrique à Paris, se débite en bobines de différens poids; & ses divers degrés de finesse ou de surdorer font indiqués par des numéros depuis 50 jusqu'à

72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & en augmentant de surdorure; de maniere que celui du n°. 50 est le plus gros & le moins surdoré, & celui du n°. 72 est le plus fin & le plus surdoré, & ainsi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon se vendent tout dévidés sur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de finesse sont distingués par un certain nombre d'*S*; en sorte que l'on commence par une *S*, qui est le plus gros, & que l'on finit par sept *S*, qui est le plus menu: ainsi l'on dit *du* une *S*, *du* deux *S*, *du* trois *S*, *du* quatre *S*, *du* quatre *S* & demie, *du* cinq *S*, *du* cinq *S* & demie, *du* six *S*, & *du* sept *S*, autrement *du* superfin. Ceux d'une, deux, trois, & quatre *S*, sont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre *S* & demie, de cinq, de cinq & demie, de six & de sept *S*, sont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-sens, c'est-à-dire, de gauche à droite. Ces sortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres semblables, qui ont des filets pendans; il en entre aussi dans la boutonnerie.

On compte de cinq sortes de filés d'or & d'argent rebours, qui se distinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S*, & par quatre *S*, qui vont en diminuant de grosseur; de maniere que celui d'une demi *S* est le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces sortes de filés d'or & d'argent sont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, est de l'argent trait que l'on a écaché ou applati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne sont dorées que d'un côté; de sorte que venant à être filées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent se trouvant entierement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, est un secret très-ingénieux & très-particulier, dont les seuls *tireurs* d'or de Milan sont en possession depuis long-tems. Ceux de Paris & de Lyon ont plusieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été sans un succès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de finesse se distinguent par un certain nombre d'*S*, de même que ceux de Lyon.

Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le disposer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainsi que le fin. On prend du cuivre rouge appelé *rosette*, dont on forme par le moyen de la forge un lingot semblable à celui d'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets sur toute sa longueur avec une espece de lime plate dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique dessus six feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: ensuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré, on passe le brunissoir par-dessus jusqu'à ce que les feuilles soient bien unies; puis on y applique encore six nouvelles feuilles d'argent semblables aux précédentes, & l'on employe ainsi une once & demie d'argent en feuille sur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainsi argenté se remet dans un feu de charbon où il chauffe jusqu'à un certain degré de chaleur; & lorsqu'il a été retiré du feu, on passe par-dessus le brunissoir, soit pour souder l'argent, soit aussi pour le rendre tout-à-fait uni.

Ensuite on le fait passer par autant de trous de filiere qu'il est nécessaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la grosseur d'un cheveu: en

cet état c'est ce qu'on nomme *du faux argent trait, ou de l'argent trait faux.*

Quand on desire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait passer par sept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on observe au surplus toutes les circonstances marquées pour les autres especes de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & se filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé sur la soie, & que le faux ne se doit faire que sur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, soit trait, soit battu ou en lame, vient la plus grande partie d'Allemagne, particulièrement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de finesse se distinguent par des numéros depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; de sorte que le premier numéro est le plus gros, & que le dernier est le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui est fort estimé pour sa belle dorure, dont les bobines ne sont point numérotées se vendant au poids, à proportion qu'il est plus ou moins fin, ou plus ou moins argenté ou surdoré.

Tirer & filer l'or. Pour préparer, la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'est-à-dire, une partie de matiere d'argent, soit piastra, vaisselle, &c. pour en composer un lingot dont le poids est ordinairement de 50 marcs environ. Il est d'une nécessité indispensable que cette matiere soit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour la tirer plus fin. C'est pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut est de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au-moins, n'étant pas possible de le porter à ce degré de finesse de 12 deniers de fin, attendu les matieres nécessaires, telles que le plomb, &c. qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre est porté chez le forger, où il est divisé sous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il est possible, pour être passé à l'argue. On donne ce nom au laboratoire, où chaque barre du lingot étant passé dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant passée successivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle est réduite à une grosseur assez convenable, pour que deux hommes seuls puissent achever de la rendre encore plus fine, ainsi qu'il est démontré dans les *fig.* & dans les *Planches.*

La *fig. 1.* démontre un moulinet à l'arbre duquel, & dans le bas est une corde, laquelle prenant à une tenaille qui tient la barre du lingot passée dans la filiere, la tire jusqu'à ce qu'étant sortie du trou où elle se trouve, on la fasse passer dans un plus petit; ainsi des autres.

La *fig. 2.* représente deux hommes qui dégrossissent la même barre, après qu'elle a été amincie & allongée par l'argue.

Figure 1. *a*, le haut du moulinet; *b*, bas du moulinet; *c*, barre du lingot; *d*, *idem* derriere la filiere; *e*, piece de bois taillée dans laquelle est arrêtée la filiere; *f*, corde qui enveloppe le moulinet & tire la tenaille; *g*, branches croisées du moulinet; *h*, hommes qui tournent le moulinet; *i*, crochet de la piece de fer qui arrête le moulinet; *k*, traverse d'en-haut pour tenir le moulinet; *l*, piece de fer pour arrêter le moulinet; *m*, traverse d'en-bas; *n*, poulie ou moufle pour doubler la corde arrêtée d'un côté à la piece; *r*, *o*, dent de la tenaille; *r*, piece de fer qui retient la corde d'un côté; *f*, queue de la tenaille faite de façon que plus elle tire, plus elle est fermée;

p, boucle de corde accrochée à la queue de la tenaille; *q*, grande caisse pour tenir les barres des lingots; *r*, dents de la tenaille.

Figure 2. 1, deux hommes qui dégrossissent la matière au sortir de l'argue; 2, manette du tambour sur lequel la matière se roule; 3, le tambour; 4, autre tambour sur lequel elle est roulée au sortir de l'argue; 5, coin pour tenir la filière arrêtée; 6, la filière; 7, fer dans lequel entre la filière; 8, table sur laquelle sont posés les tambours; 9, *idem*.

Figure 3. homme qui peut dégrossir seul la gavette. On donne le nom de *gavette* à la matière sortie de l'argue, & tirée à une certaine grosseur; & lorsqu'elle est dégrossie, on lui donne le nom de *trait*.

Fig. 4. Fille qui tire le trait en le faisant passer successivement dans plusieurs filières plus petites les unes que les autres, jusqu'à ce qu'il soit tiré à la finesse qu'on se propose.

Fig. 5. Fille qui bobine le trait en le tirant de dessus le tambour qui a servi à le tirer pour le mettre sur une petite bobine, à laquelle on donne le nom de *roquetin*.

Le trait se divise ordinairement en trois parties principales pour la grosseur. La première est appelée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu; la deuxième *superfin fin*; la troisième *superfin ordinaire*; cette dernière partie est de la grosseur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne précisément que le trait d'argent. Le trait d'or ne se tire pas autrement; & à proprement parler, ce qui est appelé *or* dans les manufactures, n'est autre chose que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au sortir de la forge, & avant de le passer à l'argue. Le lingot pour or doit être disposé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent; c'est-à-dire que les affineurs ou fondeurs doivent avoir soin de le rendre plus dur afin que les feuilles d'or qui servent à le dorer ne s'enterrent pas dans la matière d'argent, & se soutiennent toujours dessus pour que l'or soit plus brillant. De-là vient que le filé d'or est toujours plus pesant que le filé d'argent. On penseroit que l'or dont il est chargé cause l'augmentation du poids, ce qui n'est pas, puisque un lingot de 50 marcs n'emploiera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raison de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré si fin que l'argent. D'ailleurs quand il seroit possible de le tirer aussi fin, la qualité de l'or qui n'est que superficielle sur matière d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la finesse du trait.

Pour dorer le lingot, on fait chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, jusqu'à ce qu'elle rougisse, après quoi le tireur d'or couche au long & au-tour de ladite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire; & après les avoir couchés, il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres & lissées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne passent guère 56 feuilles. Le superflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent; & surtout que les filières soient extraordinairement polies, parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la gavette, ou le trait, la partie grattée blanchissant, seroit continuée jusqu'à la fin;

parce que quoique le lingot soit bien doré, en quelque cas, ou en quelque tems que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle fera toujours blanche en dedans; l'or, comme on l'a déjà dit, n'occupant que la superficie du lingot, dont la dureté, par sa préparation, lui empêche de pénétrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré, il s'agit de le filer; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher ou écafer sous deux roues ou meules dont la circonférence est d'un acier si poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légère tache. C'est ce qui est représenté dans les Planches & les figures.

Le trait quelque fin qu'il puisse être, s'applatit en passant entre les deux meules du moulin *m* sortant du roquetin *n*. Le trait passe dans un livret *o* sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en règle, & empêche qu'il ne vienne plus vite que le moulin le distribue, & ayant passé entre les deux meules, il s'enroule sur un autre petit roquetin appelé *roquetin de lame*, parce que le trait quoique fin & rond, étant écaché ne forme plus qu'une lame, & que c'est cette même lame, laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est montée, forme ce qu'on appelle *le filé*.

La fig. 6 représente un moulin à écacher l'or & l'argent; la lettre *a* le batis du moulin; *b*, planche au bout de laquelle on met un poids pour charger le moulin, & faire que les deux meules se frottent davantage; elle forme une espèce de levier, & appuyant sur les cordes *r* qui remontent sur une traverse qui appuie sur l'arbre de la meule supérieure du moulin, elle la ferre davantage sur l'autre. *c*, pièces de fer percées dans lesquelles entre un fil de fer qui soutient le roquetin *d*, *e*, poids d'une livre environ posé sur le livret dans lequel passe le trait. *f*, manivelle à laquelle est attachée une poulie cavée dans laquelle passe une corde très-fine qui fait tourner le roquetin de lame pour ramasser le trait écaché ou la lame. *h*, la lame que le guimpier tient entre ses doigts pour la conduire sur le roquetin. *g*, fer courbé en équerre qui contient une petite poulie large autour de laquelle passe la lame, afin qu'elle ne se torde pas lorsqu'elle est portée sur le roquetin. *h*, corde qui passant autour de la poulie cavée marquée *f*, vient envelopper une fusée appelée *porte-roquetin*, & qui le fait tourner pour ramasser la lame. *K*, écrou pour avancer ou reculer les porte-roquetins de lame. *X*, dessus du moulin. *Y*, montant du moulin ou soutien des meules. *T*, table du moulin, *V V*, bas des montans du moulin. *Z*, cordes de quindage pour ferrer les meules du moulin.

La fig. 7 n'est qu'une seconde représentation du moulin.

La fig. 8 représente les filières de l'argue. 9, les tenailles de l'argue. 10, filière à dégrossir, & le fil de la gavette passé dedans. 11, 12 & 13, filière pour finir & achever le trait.

La fig. 9. 1, rouet à filer l'or ou l'argent. 2, ouvrière qui écache la lame. 3, ouvrier qui dégrossit la gavette. 4, tambour sur lequel le trait s'enroule à mesure qu'on le tire. 5, autre tambour servant à dégrossir. 6, crochets posés sur le tambour dans lesquels entre la manette ou manivelle. 7, autre tambour pour achever le trait. 8, cage du moulin. 9, fer courbé aux deux extrémités sur lequel passent les cordes qui servent à charger le moulin. 10, meules du moulin. 11, manivelle dans laquelle entre l'arbre des meules. 12, porte-roquetin de lame & de trait. 13, porte-poulie sous laquelle passe la lame au sortir d'entre les meules. 14, fer courbé & percé dans la partie supérieure, adhérent aux meules, dans lequel passe le trait, & qui lui sert de guide pour passer entre les meules. 15,

grande roue du rouet à filer. 16, manivelle pour faire tourner le tambour. 17, fer appelé *porte-piece* pour le rouet à filer. 18, roue de piece. 19, roue de l'arbre. 20, filiere de l'argue. 21, filiere à dégrossir. 22, filiere pour achever. 23, fer ouvert dans lequel on pose les filieres pour achever. 24, ponce d'acier servant à ceux qui polissent les trous des fers où passe le trait pour le finir. 25, marteau pour frapper sur les trous. 26, le support de la barre de verre d'en-haut. 27, montans du rouet à filer. 28, traverse d'en-bas. 29, arbre taillé en fusées pour faire l'or ou l'argent plus ou moins couvert. 30, barre qui porte les poids d'attirage. 31, roulettes posées dans les entailles de la barre sur lesquelles passent les cordes des poids d'attirage. 32, porte-cueilleux. 33, piece de verre posée sur la bande du rouet sur laquelle passe le filé. 34, planche qui est entre la bobiniere & le sommier. 35, le sommier. 36, la bobiniere. 37, les cueilleux. 38, les bobines sur lesquelles est enroulée la soie sur laquelle passe la lame. 39, la machine ou porte-cueilleux servant à trancanner le filé & à le mettre sur des bobines. 40, la fusée de la grande roue. 41, partie de l'arbre. 42, poulies d'attirage. 43, cordes d'attirage. 44, poids d'attirage. 45, partie de la barre qui porte les poids d'attirage. 46, traverse pour arrêter la cage du moulin.

La *fig. 10.* 1. représente une fille qui trancanne, ou met du filé sur une bobine. 2. *A* une fille qui file l'or ou l'argent sur un rouet à douze. 3. *B* doubleir pour faire les bobines de soie sur lesquelles on file l'or. 4. *C* montant du rouet. 5. *D* baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines, sur laquelle se couche la lame d'or. 6. *EFG* traverses sur lesquelles sont adossés les cueilleux ou bobines sur lesquelles s'enroule le filé à mesure. *G* les cueilleux. 7. *H* partie de la même piece. 8. *LM* cueilleux. 9. *N* grenouille de fer dans laquelle entre le pivot du cueilleux. 10. *OP* partie du porte-cueilleux. 11. *Q* piece taillée pour soutenir l'arbre. 12. *R* l'arbre. 13. *S* traverse d'en-bas du rouet. 14. *T* partie de la barre qui supporte les attirages. 15. *V* partie de l'arbre. *X* poulies d'attirage. *Y* cordes d'attirage. *Z* cueilleux enveloppé de la corde qui lui donne le mouvement, &c. poids d'attirage. 16. *ab* bobiniere. 17. *c* baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines. 18. *defg* sommier, ou porte-piece. *h* planche qui est entre le sommier & la bobiniere. 19. *i* cage d'un rouet & l'arbre. *k* roue de l'arbre. *l* traverse de devant le rouet. *m* fusée de la grande roue. *n* corde de flanc. *o* traverse de côté. *p* barre de derriere pour soutenir la roue de piece. *q* poulie qui conduit la corde de flanc sur la roue de l'arbre. *r* poulie pour conduire la même corde. *s* cordes d'attirage. *t* cueilleux. *u* poulies d'attirage. *x* barre qui soutient les poids d'attirage. *y* poids d'attirage. *z* grande roue.

Fig. 11. *ABCE* cage d'un grand rouet à seize bobines. *D* bobiniere. *E* sommier ou porte-piece. *F* partie supérieure de la bobiniere. *H* pieces de bois qui supportent une baguette de verre, sous laquelle passe la soie des bobines. *G* baguette de verre. *I* face de la bobiniere. *L* le sommier. *M* la bande du rouet. *N* piece de verre, ou baguette sur laquelle passe la dorure filée pour aller sur les cueilleux. *O* les cueilleux. *P* bande de face du rouet. *Q* bande de côté. *R* ouverture de l'arbre de la grande roue. *S* entaille pour tenir le pivot de l'arbre du côté de la corde de flanc. *T* entaille pour tenir l'autre pivot de l'arbre. *V* roue de l'arbre. *X* poulie assez grande pour guider la corde de flanc.

a tourniquet pour bander la corde de flanc. *b* traverse. *c* piece de bois mobile à laquelle sont attachées deux grosses poulies qui conduisent la corde de flanc sur la roue de l'arbre. *d* traverse qui tient les poulies.

e pilier ou piece de bois qui soutient la roue de piece. *f* la roue de piece.

Fig. 12. représentant un rouet vu par le derriere. *A, B, C, D, E,* cage du rouet. *F,* la bobiniere. *G,* la barre qui soutient les poids d'attirage. *H,* poids d'attirage. *I,* barre de traverse dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de la roue de piece. *K,* noyau ou poulie cavée de la roue de piece. *L* traverse pour soutenir l'arbre de la grande roue. *M, N,* corde de la grande roue qui donne le mouvement à la roue de piece. *O,* la roue de piece.

a, b, c, d, e, f, piece montée de son roquetin de lame, du fer, du bouton de verre, &c. *h, i,* le derriere de la piece. *l,* le devant de la piece. *m,* le canon de la piece qui entre dans le roquetin de lame. *n,* la plaque de la piece & les trous pour y passer les crochets qui servent à arrêter le roquetin de lame. *o, p,* crochet de fil de fer qui enfle une petite poulie verre, sur laquelle passe la lame, & qui est attaché à la plaque de piece. *q,* crochets de fil de fer. *r, idem.* *s,* petite cheville de bois tournante, à laquelle est attaché un fil de soie qui enveloppe le roquetin de lame, afin de le retenir. *t,* la soie. *u,* le roquetin de lame. *x,* l'entrée du même roquetin. *y, z,* fer qui porte la piece montée. *1, 2,* petit bout de verre percé, attaché à un petit canon ou conduit de fer-blanc qui entre dans la partie *Z* du fer qui porte la piece dans lequel passe la soie qui reçoit la lame. 3, poulie cavée fort étroite, attachée derriere la plaque de piece dans laquelle passe la corde de piece. 4, partie de la planche & de la baguette de verre. 5, le coin. 6, petite vis de bois pour bander le roquetin de lame.

Filer d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'est autre chose que de coucher sur de la soie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou applati sous la meule du moulin du *tireur-d'or* ou guimpier.

Cette opération se fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un, ainsi qu'il est démontré dans les *Planches* & les *figures*, concernant le fileur d'or. La mécanique de ce rouet est si ingénieuse, qu'avec une seule manivelle celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pieces séparées. On voit dans ces *Planches* le batis d'un rouet accompagné de son principal mouvement. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue marquée *z* indique que lorsque la roue est en mouvement, la corde sans fin marquée *h*, qui enveloppe la fusée de l'arbre de la même roue venant passer en croisant dessous les poulies *o* & *q*; enveloppant ensuite la roue *k* de l'arbre taillé en fusée, l'un ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent aussi: à chaque taille de l'arbre est passé une corde sans fin *y y y*, appelée *corde d'attirage*, laquelle passant dans les poulies *u u*, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donnent un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite cannelure de l'arbre autour de laquelle elle se trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaisons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il est attaché, les cueilleux tournent tous ensemble; c'est le premier mouvement du rouet. Le second mouvement est démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde assez forte, laquelle passant dans sa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérente & fixée à l'arbre de la roue *z*, appelé *la roue de piece*.

Voilà donc une seconde roue mise en mouvement par la seule manivelle. Cette roue de piece a plusieurs cavités ou rainures dans lesquelles passe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pieces montées & marquées *a, b, c, d, e, f,* & entrant dans une rainure fort étroite fait tourner toutes celles qu'elle

enveloppe. Le nombre de ces piéces est ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie *k*, voyez les fig. & les Planches, indique parfaitement le mouvement de la roue de piéce, au moyen de celui qui est donné à la grande roue. Cette même roue de piéce doit avoir quatre cannelures, dans lesquelles passe la corde qui donne le mouvement aux seize piéces dont le rouet est monté; & cette corde doit être passée si artistement, qu'elle prenne toutes les piéces de quatre en quatre, & les fasse tourner dans un même sens.

Par la démonstration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les piéces qui composent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent se couche sur la soie, & nous nous servirons pour cette démonstration de la figure où l'on voit la bobinière. Elle est chargée de seize bobines, sur lesquelles est enroulée la soie marquée *h, g*; les brins de cette même soie viennent passer sous la baguette de verre *H*; & étant portés au-travers & dans le trou du fer représenté par la figure séparée *y, z*, viennent s'enrouler sur les cueilleux *o*, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la soie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette soie soit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin marqué *u, x*, dans la partie séparée, est ajusté sur la partie *7 k, l, m*, ainsi qu'il paroît dans les fig. *a, b, c, d, e, f*: sur le roquetin est la lame *f*, laquelle étant arrêtée avec la soie, la piéce tournant d'une vitesse extraordinaire, la lame passant sur une petite poulie de verre, dans laquelle est passé un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile sur la piéce & arrêté très-légerement à mesure que cette même piéce tourne, la lame se porte autour de la soie qu'elle enveloppe; & la soie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé se trouve fait. Il faut observer que le roquetin de lame tourne dans un sens contraire à la piéce qui le supporte; & que les bobines sur lesquelles est la soie destinée à faire le filé, sont arrêtées légèrement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui se trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui est arrêtée d'un bout à la bobinière, s'enroule de l'autre sur une cheville, à l'aide de laquelle on resserre ou on lâche à discrétion, en tournant la cheville du côté nécessaire pour l'opération.

Le roquetin de lame est arrêté de même sur la piéce. La fig. *t* indique la cheville & le fil qui l'enveloppe. La fig. *n*, les crochets arrêtés sur la plaque de la piéce *n, n*, afin que le fil de laine passant dessus, ne touche que superficiellement la cannelure du roquetin de lame *u*. La fig. *o, p*, indique la poulie de verre sur laquelle passe la lame du roquetin, pour se joindre au fil de soie. La fig. séparée *q* est une visse qui entre dans le sommier marqué *L* ailleurs, & qui arrête tous les fers sur lesquels sont montées les piéces, de façon qu'ils soient solides & ne branlent point, sans quoi le filé ne sauroit se faire.

Il faut observer encore que l'arbre qui est taillé en seize parties pour les rouets à seize; & chaque partie taillée en pain-de-sucre & cannelée n'est travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'est-à-dire plus ou moins cher; parce que plus il est couvert, moins il prend de soie; & moins il est couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde est passée dans la cannelure dont la circonférence est la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vite, lequel ramasse le filé plus promptement. Conséquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de soie dans la longueur d'un pouce, la corde étant

passée sur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de soixante, si la corde est passée plus bas, ce qui fera dix tours de lame de moins dans la longueur d'un pouce, par conséquent un filé plus riant; c'est le terme. Le cueilleux doit avoir aussi deux ou trois cannelures de différens diamètres du côté droit, pour suppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes sont d'autant plus nécessaires, que lorsque le cueilleux se remplit de filé; son tour étant plus grand, il ramasse bien plus vite: pour-lors il faut baisser dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé se roule avec égalité sur les cueilleux, on a eu soin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur est supérieure marquée *P*; ces trous servent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie désirée du cueilleux, comme il est démontré dans la même figure. En remuant avec soin ces chevilles, on empêche le filé de faire bosse sur le cueilleux, qui se trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, voyez TARIN.

TIRINANXES, f. m. (*Hist. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois sortes de prêtres, comme ils ont trois sortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre ou de la religion dominante, qui est celle des sectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples se nomment *ochars*; on ne reçoit parmi eux que des personnes distinguées par la naissance & le savoir; on n'en compte que trois ou quatre qui sont les supérieurs de tous les autres prêtres subalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres sont vêtus de jaune; ils ont la tête rasée, & ils portent un éventail pour se garantir du soleil; ils sont également respectés des rois & des peuples, & ils jouissent de revenus considérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour; mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni consentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle sont les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. Voyez cet article. Leur divinité est *Buddou* ou *Poutsa*, qui est la même chose que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodom*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les distingue point du peuple; leurs temples se nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne sont point exempts des charges de la société.

Le troisième ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddes*, & leurs temples se nomment *cavels*; ils se consacrent au culte des esprits, & font des sacrifices au diable, que les habitans craignent sur-tout dans leurs maladies; ce sont des coqs qui servent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddese* ou le prêtre: cet ordre est méprisé par les autres.

TIRIOLO, ou TYRIOLO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, & à trois lieues nord de Squillace; c'est l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier.*) nom du quatrième mois de l'année des anciens Perses; il répondoit à notre mois de Décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, ou TIRNAVIA, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur la rivière de Tirna, à 8 lieues au nord-est de Presbourg. Les Jésuites y ont une belle église. *Long. 35. 48. lat. 48. 32.*

Sambuc (Jean) savant écrivain du seizième siècle, naquit à Tirnau en 1531, & mourut à Vienne en Au-

triche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement considéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe son fils, dont il devint conseiller & historiographe. On a de lui 1°. une grande histoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains; 3°. des traductions latines d'Hésiode, de Théophraste, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires sur l'Art poétique d'Horace; 5°. des notes sur plusieurs auteurs grecs & latins. (D. J.)

TIRNSTEIN, ou **TYRNSTEIN**, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche sur la rive gauche du Danube, un peu au-dessus de Stein. Cette place ne consiste qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (D. J.)

TIROIR, f. m. (terme de Menuisier.) partie quadrée de cabinet, de table, d'armoire, de cassette, &c. qui est sous une autre pièce, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (D. J.)

TIROIR, en termes de Tondeur, est une partie de la machine à friser, ainsi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le frisoir & la table à friser, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près semblables à celles des cardes à carder la laine.

TIROIR, f. m. (terme de Fauconnerie.) apât qui sert aux fauconniers à rendre gracieux les oiseaux de fauconnerie & à les reprendre au poing, soit avec des ailes de chapon, de coq d'inde, ou autre chose de leur goût. (D. J.)

TIROL, LE, (Géogr. mod.) ou le **TYROL**, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maison d'Autriche. Il est borné au nord par la Bavière; au midi par une partie de l'état de Venise; au levant par la Carinthie & l'archevêché de Salzbourg; au couchant par les Suisses & les Grisons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & ensuite du duché de Bavière; enfin Elisabeth, comtesse de *Tirol*, le porta dans la maison d'Autriche vers l'an 1289 par son mariage avec Albert duc d'Autriche, depuis empereur. C'est un pays montagneux & assez stérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend sa source. L'un le traverse du midi au nord-est. On divise ce comté en quatre parties principales; savoir, le *Tirol* propre, les pays annexés, l'évêché de Brixen & l'évêché de Trente. Inspruck est la capitale du *Tirol* proprement dit. (D. J.)

TIROMANCIE, f. f. (Divinat.) espèce de divination dans laquelle on se servoit de fromage. On ignore les cérémonies & les règles qu'on y pratiquoit.

Ce mot est composé du grec *τιρος*, fromage, & de *μαντια*, divination.

TIRON, (Géogr. mod.) petite rivière d'Espagne dans la vieille Castille. Elle tire sa source des montagnes appelées *Sierra d'Occa*, & se jette dans l'Èbre, près de Brienes. (D. J.)

TIRONES, f. m. (Art milit. des Rom.) soldats apprentis, comme le mot latin le désigne; c'étoient des surnuméraires qui n'étoient point censés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de serment, qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le tems de leur service; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, jusqu'à ce qu'ils fussent soldats légionnaires. Voyez **LÉGION**, & **MILITAIRE**, discipline des Romains. (D. J.)

TIROQUI, f. m. (Hist. nat. Botan.) plante du Brésil qui a des feuilles comme le sainfoin; ses fleurs sont roussâtres. C'est un remède efficace contre la dysenterie. Les Brésiliens se font souffler la fumée de cette plante dans toutes sortes de maladies; on la

regarde comme excellente contre les vers. Cette plante se flétrit après le coucher du soleil, & reprend sa vigueur lorsqu'il remonte sur l'horizon.

TIR-RYF, ou **TIR-RIF**, (Géog. anc.) petit île d'Écosse, & l'une des *Æbudes*; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (D. J.)

TIRTOIR, voyez **TIRETOIRE**.

TIRYNS, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse dans l'Argolide, selon Etienne le géographe. Cette ville célèbre par le séjour qu'y fit Hercule lorsqu'il étoit dans le Péloponnèse, existoit du tems d'Homère, qui l'appelle *benè munitam Tirynthem*. Strabon dit que sa forteresse fut bâtie par les cyclopes, que Proetus mit en besogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne subsistoit plus du tems de Pline, liv. IV. c. v. Je crois que M. Fourmont s'est trompé quand il a cru l'avoir découverte dans son voyage de Grece en 1729. (D. J.)

TIRYNTHEUS, (Mythol.) c'étoit un des surnoms d'Hercule, à cause du séjour qu'il faisoit assez souvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller se cacher pour quelque tems à Tirynthe. (D. J.)

TISÆUS, (Géog. anc.) montagne de la Thessalie, selon Tite-Live, l. XXVIII. c. v. qui dit que c'est une pointe de montagne fort élevée. C'est le *Tisæum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, liv. II. met aussi dans la Thessalie un promontoire nommé *Tisæum*; mais son scholiaste ajoute que ce promontoire étoit dans la Thesprotie. (D. J.)

TISAR, f. m. (Glaces.) on nomme ainsi les ouvertures des fours à couler, par lesquels le tireur entretient le feu, en y jettant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tisars* & deux cheminées. (D. J.)

TISARIA, (Géogr. mod.) & *Cara-Hissar* dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Asie. C'est l'ancienne Diocésarée de Cappadoce. (D. J.)

TISCHANFFERRA, f. f. (Com.) c'est la plus petite mesure de Venise pour les liquides. Quatre *tischanzferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient soixante & seize muidaches, dont les trente-huit font la botte. Voyez **BOTTE**. *Dict. de Comm.*

TISEBARICA, (Géog. anc.) contrée de l'Éthiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge jusqu'aux Molchophages, selon Arrien, II. *Péripl. p. 1.* La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des léthiophages, qui demeuroient épars sous des chaumières placées dans des passages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (D. J.)

TISEUR, f. m. (Manufact. de glaces.) c'est dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a soin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiseur* court sans cesse & avec vitesse autour du four, & met en passant dans les *tisars* les billettes qu'il trouve toutes préparées sur son passage. Le *tiseur* se relaye toutes les six heures. (D. J.)

TISIA, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans se nomment *Tisiatæ*.

TISIDIUM, (Géog. anc.) ville d'Afrique, dont Metellus, selon Saluste, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'est la même que Ptolomée nomme *Thisica*, située entre la ville Thabraca, & le fleuve Bagrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (D. J.)

TISIPHONE, (Mythol.) une des furies; couverte d'une

d'une robe ensanglantée. *Tisiphone* est assise nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille sans cesse. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, elle se leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur présente des serpens horribles; bien-tôt après elle appelle ses barbares sœurs pour la feconder. Tibulle dit que *Tisiphone* étoit coëffée de serpens au-lieu de cheveux. Son nom signifie proprement *celle qui venge les meurtres.* (D. J.)

TISONNÉ, adj. (terme de Maréchal.) ce mot se dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparées çà & là sur le poil blanc. (D. J.)

TISONNIER, s. m. (Forgeron.) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, se servent pour attiser le feu. Il y en a de deux sortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont le bout est coudé & tourné en crochet. (D. J.)

TISONNIER, outil de *Fondeur en sable*, est une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on se fert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. Voyez FOURNEAU & l'article FONDEUR EN SABLE, & les fig. Pl. du Fondeur en sable.

TISRI, s. m. (Hist. jud.) premier mois hébreu de l'année civile, & le septième de l'année ecclésiastique ou sacrée. Les Hébreux le nomment *rosch-haschana*, c'est-à-dire le commencement de l'année. Il répond à la lune de Septembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. Voyez TROMPETTES.

Les années sabbatique & du jubilé commencent le même jour. Voyez JUBILÉ & SABBATIQUE.

Le troisième jour jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maspha, comme il est rapporté au IV. liv. des Rois, c. xxv. v. 29. & dans Jérém. c. xij. v. 2.

Le cinquième jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixième jour étoit la fête de l'expiation solennelle. Voyez EXPIATION.

Le quinzième la fête des tabernacles qui duroit sept jours. Voyez TABERNACLES.

Le vingt-trois, les Juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouissance de la loi*. Ils rendent grâces à Dieu de la leur avoir donnée, & lisent le testament & l'histoire de la mort de Moïse, rapportée au Deutéronome, ch. xxxij. & xxxiv. Dictionn. de la bible, tome III. p. 687.

TISSA, (Géog. anc.) petite ville de Sicile, au pié du mont Æthna, du côté du septentrion, près du fleuve Onobala, suivant la position que lui donne Ptolomée, l. III. c. iv. Silius Italicus, l. XIV. v. 268. écrit *Tisse*, & en fait un petit lieu :

. . . . Et parvo nomine Tisse.

On croit que c'est aujourd'hui Randazzo, ou du moins que la ville de Randazzo est bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tissa*. Les habitans étoient nommés *Tissenses*, & non *Tissinenses*, comme écrit Pline, liv. III. c. viij. car Cicéron le décide ainsi. (D. J.)

TISSER, v. act. (Gramm.) c'est fabriquer sur le métier ou autrement, tout tissu ou un ouvrage d'ourdissage, quel qu'il soit, comme la toile, le drap, les étoffes, &c.

TISSER, v. act. terme de *Friseuse de point*, c'est coucher & ranger le tissu, selon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tisse*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (D. J.)

TISSER, (Rubanier.) c'est la manière de fabriquer la frange sur le moule, voici comment cela se fait; après que les soies de la chaîne sont passées dans les lisses, ainsi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé sur l'ensuple de devant au moyen de la corde à en-

cordier; il est question d'y introduire la trame qui est ordinairement composée de plusieurs bouts de soie retords ensemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame est appelée *retord*. Voyez RETORD. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui est de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'est-à-dire uni, si la frange doit être unie, ou festonnée, si la frange doit être festonnée; on voit ces différens moules dans les figures. L'ouvrier ouvrant son pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en passant la soie qui la compose & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par-dessous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramène cette trame par-dessus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; ensuite il enfonce un autre pas où il fait la même chose & continue de même; on voit que cette continuité de tours est ce qui forme la pente de la frange qui sera guipée en sortant de dessus le métier, si elle le doit être, ou coupée sur le moule si c'est de la frange coupée; lorsque le moule se trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette pente qu'il fait glisser de dessus le moule (qui va pour cet effet un peu en rétrécissant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des lisses; cette partie de pente ainsi hors du moule se tortille aisément par son propre rond, & par le secours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts passés dedans, ce qui l'oblige à se tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*, & que l'on voit sur les métiers de la *Planche*; ces différens coupons débarrassent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laisse pour le tenir en respect, & en laissant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, s. m. terme générique, ce nom est commun à plusieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que sont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui sont appelés *tisserans*-drapans, *tisseurs* ou *tissiers*: ceux qui fabriquent les futaines se nomment *tisserands*-futainiers; & ceux qui manufacturent les basins sont appelés *tisserands* en basins. Pour ce qui est des autres artisans qui se servent de la navette, soit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de soie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tissus & rubans; ils ne sont point nommés *Tisserands*: les premiers sont appelés *marchands*, *maîtres*, *ouvriers* en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, ou simplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maîtres *tissutiers-rubaniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (D. J.)

TISSERAND, s. m. (Lainage.) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait sur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des ferges, & autres étoffes de laines; c'est-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles sont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary*. (D. J.)

TISSERAND, s. m. (Toilerie.) artisan dont la profession est de faire de la toile sur le métier avec la navette: en quelques lieux on le nomme *toilier*, *telier* ou *tissier*. En Artois & en Picardie, son nom est *musquinier*. (D. J.)

TISSEUR, terme de *Manufacture*, ouvrier qui travaille sur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes sortes d'étoffes de lainage & de toileries. (D. J.)

TISSU, terme de *Manufacture*, qui se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent

la chaîne, & les autres en-travers sont nommés la trame de l'ouvrage.

On fabrique les *tissus* avec toutes les fortes de matières qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la soie, la laine, le fil, le coton, &c.

Tissu se dit aussi de certaines bandes, composées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont seuls le droit de fabriquer, & qui servent aux Bourreliers à faire des fangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de somme. Voyez SANGLE.

TISSU, étoffe de soie, d'or & d'argent. Le *tissu* est un drap d'or ou d'argent qui se fait avec deux chaînes; l'une est pour faire le fond gros-de-tour, au moyen d'une navette de la couleur du fond qui se passe au-travers; la seconde qu'on met blanc ou aurore qu'on nomme *poil*, sert pour passer une soie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on passe ensuite. Cette étoffe est ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait aussi cette étoffe tout en soie qu'on nomme *tissu* en soie, elle est toujours à Lyon de $\frac{11}{14}$ d'aunes. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

Tissu d'or. Le *tissu* d'or ou d'argent est une étoffe dont la dorure est passée à-travers avec une navette, cette étoffe est également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil est du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tissus* elle est presque toujours de couleur, & c'est pour cela qu'il faut que cette étoffe soit accompagnée. L'endroit de cette étoffe se fait ordinairement dessus; parce qu'ayant peu de fonds, si on le faisoit dessous, la tire seroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit dessus, on a soin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut que le poil ne paroisse ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond est armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainsi que dans tous les gros-de-tours. Le second coup de navette est celui d'accompagnement, dont le poil est armé en raz de saint-maur. Le troisième coup qui est la navette d'or ou d'argent, fait lever une des lisses qui a levé au coup de fond & à l'accompagnement, & baisser également une lisse qui a fait le même jeu. De façon que deux marches fussent pour le fond & huit pour le poil; savoir quatre pour l'accompagnement, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le cours entier, il faut reprendre une seconde fois les deux marches de fond.

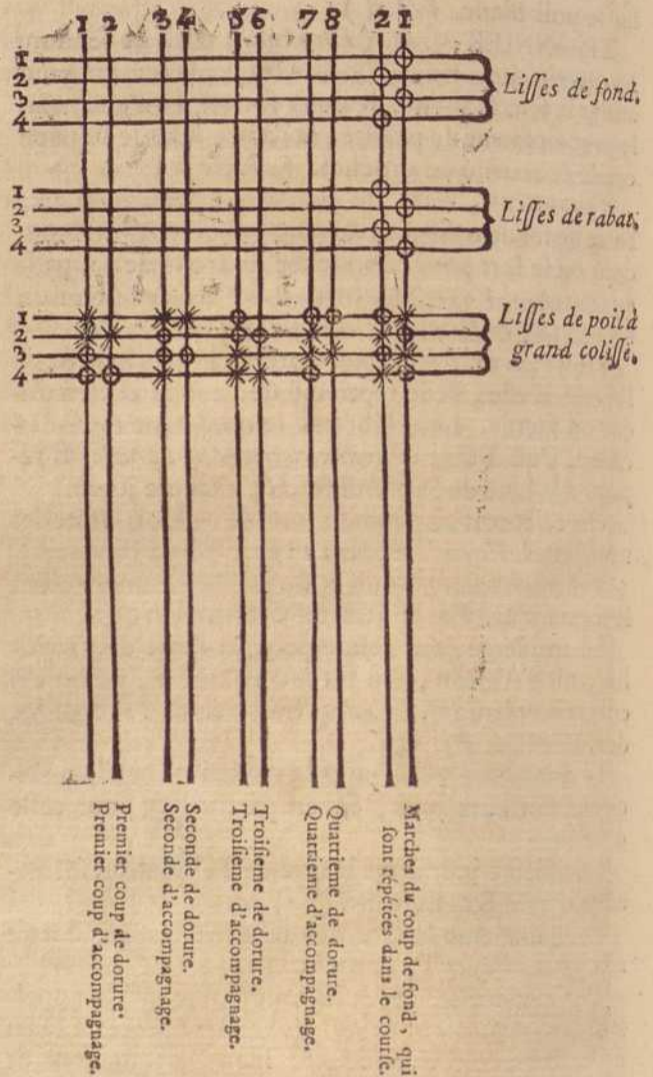
Si on vouloit faire cette étoffe d'un seul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnement & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tissus* d'or dont la chaîne est aurore, n'ont pas besoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on supprime les marches d'accompagnement & on ne laisse que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout six marches.

Tissu damassé, ou *toile d'or*. Cette étoffe qui est nouvelle ne se fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on passe à-travers, au-lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle est montée & ornée comme les *tissus* sans accompagnement, c'est-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damassé, il faut avoir un dessin tel qu'on veut qu'il soit représenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, si l'endroit est dessus, on baisse au coup de lame trois lisses de rabat, de manière qu'il ne reste qu'un quart de la soie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une espèce de fond sablé, au-travers duquel la dorure paroît si différente des endroits où elle est liée à l'or-

dinaire, qu'il n'y a personne, sans être connoisseur, qui n' imagine que cette partie n'est pas composée de la même dorure qui se montre ailleurs. Quand l'endroit de la toile se fait dessous, & qu'elle est brochée, pour lors on fait lever trois lisses de chaîne, au-lieu des trois de rabat qu'on fait baisser quand l'endroit est dessus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

Armure d'un tissu de couleur, l'endroit dessus; on peut sur la même armure le fabriquer aussi beau dessous que dessus, sans l'armer différemment.



Tissu broché. Il est composé & monté comme le *tissu* courant; ce sont les mêmes mouvemens, au-lieu de faire l'endroit dessus, on le fait dessous: la navette d'or ou d'argent passe à travers comme dans les courans, & la lisse qui seroit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à l'endroit: on ne fait point lever de lisse de liage au coup de navette d'or, comme lorsque l'endroit est dessus: par conséquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui est à l'envers de celle-ci se trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liage de plus, parce que celle qui auroit servi à lier la dorure dessus & dessous, ne pourroit servir à lier le broché qui ne l'est que dessous, & que la lisse levée empêcheroit de passer.

TISSU, **TISSURE**; (*Synon.*) ces mots se disent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'esprit; le *tissu* de ce roman ne vaut rien; la *tissure* de l'Enéide est belle; la *tissure* de cette clause est une & indivise.

Tissu se dit fort bien aussi pour un enchaînement de choses; la vie des tyrans est un *tissu* de crimes.

Là, dans un long tissu de belles actions,
Il verra comme il faut dompter les nations.

(D. J.)

Corneille.

TISSURE, s. f. terme de Manufacture; c'est la ma-

nie ou l'art de fabriquer le tissu. Les *tissures* des brocards, des draps & des toiles, sont différentes: il y a des *tissures* frappées & ferrées, & d'autres qui sont lâches; des *tissures* à double broche; des *tissures* croisées, & d'autres qui ne le sont pas: toutes ces *tissures* différentes sont expliquées aux *articles* qui sont propres à la manufacture de chaque espèce d'étoffe, qui sont du métier des diverses sortes de tisserands.

TITACIDÆ, (*Géog. anc.*) municpe de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe. M. Spon, dans sa liste des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacida*, dans la tribu Acantide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus*, qui livra Apidna à Castor & Pollux, lorsqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur sœur Hélène des mains de son ravisseur Thésée, comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île de France, sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hieros: c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appelloient autrefois *Hypæa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marseille, elle est au-dessous des autres: ensuite, dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, sur mille de large; mais elle est toute dépeuplée. (*D. J.*)

TITANA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Sicyonie. Pausanias, *l. II. c. xj. & xij.* la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape, dont la statue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, en sorte qu'on ne lui voyoit que le visage, les mains, & la pointe des pieds. Celle d'Hygia sa fille, déesse de la santé, étoit aussi tellement couverte, ou de ses habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexanor & d'Examérion étoient aussi dans ce temple; ainsi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans porteroient cette dernière dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réserve des oiseaux, qu'ils mettoient sur les autels; quant aux serpens, consacrés à Esculape, les hommes n'osoient en approcher, & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années, & faisoit certains mystères en quatre fosses qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déesses nommées *Séveres* par les Athéniens, & *Euménides* par les Sicyoniens: on leur sacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de-là. M. Fourmont découvrit en 1729, à deux lieues de Phlissia, sur un des bras de l'Asopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel consacré à Titan même, avec une inscription en Boustrophédon.

2. *Titana*, ville d'Égypte, dont Claudien, in *Phanic.* fait l'éloge dans ces vers:

*Clara per Ægyptum placidis notissima sacris,
Urbs Titana colit.*

On voit assez que par *Titana*, ce poète entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil; car le soleil a été aussi appelé *Titan*. (*D. J.*)

TITANIE, s. f. (*Antiq. grec.*) *Titania*; fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 433.* (*D. J.*)

TITANO-KERATOPHYTON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la

Tome XVI.

Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée, & pour ainsi dire, incrustée d'une sorte de plâtre. (*D. J.*)

TITANS, s. m. dans la Mythologie, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Vesta, c'est-à-dire du Ciel & de la Terre, selon l'explication d'Hésiode & d'Appollodore, ou de l'Air & de la Terre, suivant celle d'Hygin.

L'histoire & la généalogie des *Titans* est diversement racontée par les anciens auteurs, qui se sont fondés sur les traditions fabuleuses.

Appollodore, par exemple, compte six *titans*, savoir, Oceanus, Cœlus, Hyperion, Crius, Japet, & Saturne; Hygin en compte également six, dont à la réserve d'Hyperion, les noms sont tous différens, puisqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas, & Cottus. Il met par conséquent au nombre des *Titans*, les géants à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont distingués. D'autres enfin, à ces six frères, ajoutent cinq sœurs nommées Rhea, Themis, Mnémofyne, Phæbé, & Thétis; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attira une reconnoissance éternelle.

Il est également difficile de concilier les sentimens des auteurs, sur les actions attribuées à ces *titans*; les uns supposent qu'ils voulurent détrôner Jupiter, & c'est bien le sentiment le plus commun; mais quelques autres prétendent qu'il fut secouru par Briarée, Gigez, & Cottus, contre les autres *Titans* leurs frères, tandis que d'autres soutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre sentiment veut que Cœlus, après avoir engendré de sa femme Vesta les trois géans Briarée, Gigez, & Cottus, les enferma dans le Tartare; que Vesta outrée de ce mauvais traitement, souleva les *Titans* contre leur père, qu'ils détrônèrent, & mirent à sa place Saturne, qui ayant aussi maltraité les géans, fut détrôné à son tour par Jupiter son propre fils, qui se défit ensuite des *Titans*.

D'autres enfin disent que *Titan* étoit fils aîné du Ciel & de Vesta, ou Tirée, & frère aîné de Saturne; que quoiqu'il fût l'aîné, il céda ses droits à Saturne à la prière de sa mère, à condition néanmoins que Saturne ne conserveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche aînée; mais ayant appris que par l'adresse de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conservés & élevés en secret, il fit la guerre à son frère, le vainquit, le prit avec sa femme & ses enfans, & les tint prisonniers jusqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra son père, sa mère & ses frères, fit la guerre aux *Titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Espagne, où ils s'établirent: ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *Titans* dans le fond du Tartare.

Le père Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les *Titans* ne sont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur histoire de beaucoup de fables. Selon lui les *Titans* sont les descendans de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui régna dans l'Asie mineure; le second eut nom Uranus, qui en grec signifie ciel; celui-ci porta ses armes, & étendit ses conquêtes, jusqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident; Saturne ou Chronos, fut le troisième, il osa le premier prendre le titre de roi: car jusque-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples soumis à leurs lois. Jupiter, le quatrième des *Titans* fut le plus renommé. C'est lui qui par son habileté & ses victoires, forma l'empire des *Titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec son oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *Titans* dans les provinces d'Occident, & sur-tout dans les Gaules. Cet

empire des *Titans* dura environ trois cens ans , & finit vers le tems que les Israélites entrèrent en Egypte. Les *Titans* , ajoute le même auteur , surpassoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps : ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Hésychius observe que *titan* signifie aussi un *sodomite* , & ajoute que c'est un des noms de l'Antechrist , auquel cas il faut l'écrire en grec par *τίταν* , afin qu'il renferme le nombre 666 , qui dans l'Apocalypse , c. *iiij. vers. 18.* font le nombre de la bête.

TITANUS, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de l'Asie mineure , & d'une montagne de la Thessalie , selon Hésychius. (*D. J.*)

TITARESSUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Thessalie. Vibius-Sequester , p. 85. qui dit qu'on le nomme aussi *Orcus* , ajoute qu'il se jette dans le Pénée , sans mêler ses eaux avec celles de ce dernier fleuve , mais en coulant dessus.

Lucain , l. *VI. v. 375.* & suiv. dont les meilleures éditions lisent *Titaresos* , dit que ce fleuve orgueilleux de sortir du Stix , fleuve respecté même par les dieux , dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une riviere commune.

*Solus in alterius nomen cum venerit undæ ,
Defendit Titaresos aquas , lapsusque superne
Gurgite Penei pro siccis utitur arvis.*

*Hunc fama est , stygiis manare paludibus amnem ,
Et capitis memorem , fluvii contagia vilis
Nolle pati , superumque sibi servare timorem.*

Ses eaux , disent les poètes , en tombant dans celles du Pénée , surnageoient dessus comme de l'huile , c'est que les eaux de ce fleuve étoient fort grasses , à cause des terres par lesquelles elles passioient. Strabon dit que la source du *Titaresus* étoit nommée *Styx* , & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. (*D. J.*)

TITARUS, (*Géogr. anc.*) montagne de la Thessalie. Strabon , l. *IX. p. 441.* dit qu'elle touchoit au mont Olympe , & que le fleuve *Tisareffus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

TITEL ou **TITUL**, (*Géogr. mod.*) bourgade de la haute Hongrie , dans le comté de Bodrog , sur la rive droite de la Teisse , près de sa jonction avec le Danube. On croit que c'est le *Tibiscum* des anciens. (*D. J.*)

TITENUS FLUVIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Colchide ; il se jettoit dans le Pont-Euxin , & donna son nom à une contrée nommée *Titenia* , & par Valerius Flaccus *Titania tellus*. (*D. J.*)

TITHÉNIDIÉS, s. m. (*Antiq. grec.*) *τίθηνιδίαι* , fête des Lacédémoniens , dans laquelle les nourrices , nommées en grec *τίθηναι* , portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne , & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans , les nourrices danfoient au pié de l'autel de la divinité. Voyez le détail des cérémonies de cette fête dans Potter , *Archæol. grec. l. II. c. xx. t. I. p. 432.* & suiv. (*D. J.*)

TITHON, s. m. (*Mythol.*) tout le monde fait ce que la Mythologie a feint de *Tithon* & de l'Aurore. La déesse l'aima éperdument , l'enleva dans son char , obtint de Jupiter son immortalité , & oublia de demander qu'il fut à l'abri des outrages du tems. *Tithon* ennuyé des infirmités de la vieillesse , souhaita d'être changé en cigale , & sa priere lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable , voici l'histoire.

Tithon , fils de Laomedon , & frere de Priam , étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade , gouverné par Priam , dépendoit de l'empire d'Assyrie : *Tithon* alla à la cour du roi d'Assyrie , qui lui donna le gouvernement de la Susiane. Il s'y maria dans un âge avancé , & parce

que sa femme étoit d'un pays situé à l'orient de la Grece & de la Troade , les Grecs qui tournoient toute l'histoire en fictions , dirent qu'il avoit épousé l'Aurore.

Mais un de nos poètes modernes enchérissant sur l'ancienne mythologie , a fait des amours de *Tithon* & de l'Aurore , une nouvelle broderie , qui par sa délicatesse n'en est que plus propre à gâter l'imagination ; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne son conte ingénieux , car il ne faut pas être injuste dans ses critiques. L'auteur , après un tableau pittoresque de l'entrevue des deux amans , & de la résolution que l'Aurore , en quittant Jupiter , avoit formée de conserver les beaux jours de *Tithon* , ainsi qu'elle le lui déclare , sans y réussir , ajoute :

*L'Amour couvrant leurs yeux de voiles séduisans ,
Semble éloigner leurs destinées ;
Tithon ainsi dans la même journée
Se retrouve à quatre-vingt ans.*

*La déesse est en pleurs , sechez , dit-il , vos larmes ,
J'ai vu de mon printemps s'évanouir les charmes ,
J'en regrette la perte , & ne m'en repens pas ;
Ce que j'eus de beaux jours , du moins , charmante Aurore ,
Je les ai passés dans vos bras ;*

Rendez-les moi , grands dieux , pour les reperdre encore ! &c.
(*D. J.*)

TITHONI-REGIA, (*Géogr. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie , sous l'Egypte. Quinte-Curce , l. *IV. c. viij.* dit que la curiosité de voir le palais de Memnon & de *Tithon* , emporta Alexandre presque au-delà des bornes du soleil. Voyez Diodore de Sicile , l. *II.* (*D. J.*)

TITHOREA, (*Géogr. anc.*) ville de la Phocide , sur le mont Parnasse. Hérodote , l. *VIII. n. 32* , dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnasse appelée *Tithorea* ; mais Pausanias , l. *X. c. xxxij.* après avoir rapporté le sentiment d'Hérodote , dit qu'il y a apparence que toute la contrée se nommoit autrefois *Tithorea* , & que dans la suite les habitans des villages voisins s'étant venus établir dans la ville de Néon , cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot est corrompu dans Plutarque , in *Sylla* , qui écrit *Tithora* pour *Tithorea*. Du tems de *Sylla* *Tithore* n'étoit pas une si grande ville que du tems que Plutarque écrivoit ; car ce n'étoit alors , dit-il , qu'une forteresse assise sur la pointe d'une roche escarpée de tous côtés , où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès , s'étoient retirés autrefois , & y avoient trouvé leur salut. (*D. J.*)

TITHORÉE, s. f. (*Mythol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naissoient des arbres , & particulièrement des chênes. Elle habitoit sur la cime du mont Parnasse , à laquelle elle donna son nom , qui se communiqua dans la suite à tout le voisinage , & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

TITHRAS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique , dans la tribu *Ægéide* , selon Etienne le géographe. Ce bourg , dit M. Spon , prenoit son nom de *Tithras* , fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figures très-excellentes , selon le témoignage de Suidas , d'Aristophane & d'Athénée. Il est parlé du bourg de *Tithras* dans une ancienne inscription qui se trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(*D. J.*)

TITHRONIUM, (*Géogr. anc.*) ou **TETHRONIUM** , selon Hérodote , ville de la Phocide. Pausanias , l. *X. c. xxxiiij.* dit qu'elle étoit située dans une plaine à 15 stades d'Amphicléa , mais qu'on n'y

voit rien qui fût digne de remarque. (D. J.)

TITICACA, (Géog. mod.) île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Los-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui passe pour être le plus large de toute l'Amérique. Cette île est seulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme, & elle n'a que cinq à six mille pas de circuit. (D. J.)

TITIMALE ou TITHYMALE, f. m. (Hist. nat. Bot.) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpé & entouré de deux feuilles qui semblent tenir lieu de calyce. Le pistil est ordinairement triangulaire; il sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangères. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimale* des marais, les deux *ésules*, l'épurgé & le petit *titimale* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus palustris*, fruticosus, I. R. H. 87, a la racine très-grossière, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurgé, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnœus, les unes mâles ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites à quatre pétales, entières. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisés en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moëlle blanche.

Cette plante croît sur les bords sablonneux des rivières & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en Mai & Juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire, empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable; passions aux *ésules*.

Les Apoticaire dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite *ésule*, d'autres celle de la grande *ésule*, & d'autres se servent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même manière. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle la petite *ésule*, & l'autre la grande.

La petite *ésule*, *tithymalus cyparissias*, I. R. H. 86, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse, & quelquefois rampante, d'une saveur âcre, piquante, & qui cause des nausées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linairé, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux disposées en parasol, & sont d'une seule pièce, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies; leur pistil se change en

un fruit triangulaire à trois capsules, qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en-dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin, ce qu'il faut penser du *tithymalus stictophyllus*, *thalii*, ou du *tithymalus cyparissias*, *foliis punctis*, *croceis*, *notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis*, Park. Ce *titimale* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante; car souvent au printemps elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les Botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il est facile de la distinguer des autres especes, selon la remarque de Rai, par ses racines rampantes, par sa tige peu élevée, par ses feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui sont en grand nombre sur la tige, & qui ressemblent de telle sorte à celles de la linairé, qu'on y est trompé.

La grande *ésule* *tithymalus folio pini*, fortè *Dioscoridis pithyusa*, I. R. H. 86, vient dans les champs; elle jette une racine grosse comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuse, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, branchues, portant des feuilles semblables à celles de la linairé commune. Les découpures de ses fleurs ont la figure d'un croissant. Son fruit est triangulaire & à trois capsules. Toute cette plante est laiteuse. J. Ray soupçonne qu'elle est la même que la précédente.

La racine de la petite *ésule*, & surtout son écorce, purge fortement la pituite par les selles, mais elle trouble l'estomac, & cause des inflammations internes dans les viscères; car si on avale un peu de cette écorce, elle laisse une impression de feu dans la gorge, dans l'ésophage & dans l'estomac même. C'est pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abstenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurgé ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius*, *catapucia dictus*, I. R. H. 86, pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, grosse comme le pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse en-haut, revêtue de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, semblables à celles du faule, disposées en croix, d'un verd bleuâtre & lisses. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches, composées chacune de quatre pétales, épaisses avec plusieurs étamines déliées, à sommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres qui semblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & divisés en trois loges qui contiennent chacune une semence grosse comme un grain de poivre, presque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un suc laiteux abondant, de même que les autres especes de *titimale*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle se multiplie tous les ans de graine jusqu'à devenir incommode; elle fleurit en Juillet, & mûrit ses semences en Août & Septembre; elle varie en grandeur, suivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle passe l'hiver, & périt lorsque sa graine est venue à maturité. Les mendiens se servent ordinairement de son lait pour se défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compassion des passans. Si les poissons mangent de ses feuilles ou de ses fruits jetés dans un

étang ; ils viennent à la surface de l'eau couchés sur le côté, comme s'ils étoient morts, enforte qu'on peut les prendre à la main ; mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le petit *titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amygdaloides*, *angusti-folius*, I. R. H. 86, a la racine d'un rouge brun en-dehors, blanche en-dedans, amère, âcre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles, garnies de beaucoup de feuilles languettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût styptique, âcre & amer. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux comme en parasol, composées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur est passée, il lui succede un fruit verdâtre, lisse, divisé en trois loges, dans chacune desquelles se trouve une graine roussâtre, bossue, aplatie du côté qu'elle touche aux cloisons des loges.

Les pharmacologistes ont fait encore beaucoup d'especes de *titimales* dans la liste des remèdes ; toutes ces especes possèdent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs semences & leur racine pour l'usage intérieur. Les semences avalées entières & les racines séchées & mises en poudre sont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent presque plus, même dans les hydropistes où le relâchement est le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *titimale* n'est plus qu'un remède de charlatan, & les semences un remède de payfan, qui ne réussit même que chez les plus vigoureux.

C'est principalement de l'espece de *titimale* appelée *épurge* ou *catapuce* que les payfans prennent la semence ; & c'est l'ésule principalement dont la racine est usitée. C'est un ancien usage en pharmacie que de faire subir à cette racine ce qu'on appelle une *préparation*. Cette préparation consiste à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire sécher ensuite. On se propose par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remède, & on y réussit en effet, & même selon quelques auteurs, jusqu'au point de la trop affoiblir. La dose de racine d'ésule préparée est, selon les auteurs de matière médicale, depuis un scrupule jusqu'à un gros en substance. Il est très-vraisemblable que la racine d'ésule même préparée est toujours un remède infidèle & suspect.

Au reste la racine qu'on trouve dans les boutiques sous le nom de *racine d'ésule*, n'est pas toujours tirée de l'une ou de l'autre espece de *titimale* qui porte ce nom, savoir de la grande ou de la petite éfule. Les Apoticairens prennent indifféremment & gardent sous ce nom la racine de plusieurs autres especes de *titimale*, & ce n'est pas là une infidélité blamable, puisqu'il les meilleurs juges en cette matière assurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Geoffroi & le rédacteur du catalogue des remèdes simples, qui est à la tête de la pharmacopée de Paris, font de ce sentiment. (b)

TITIMALOIDES, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une espece de talon, & dont le pistil devient dans la suite un fruit semblable à celui du *titimale*. Voyez TITIMALE. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TITIAS, f. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crete que l'on disoit fils de Jupiter. Le bonheur constant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après sa mort les honneurs divins ; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuse vie ; mais apparemment qu'il n'exauça personne, car son culte ne fut pas de longue durée. (D. J.)

TITIENS, f. m. pl. (*Aniq. rom.*) il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres ti-

tiens, *titii sodales*, dont les fonctions étoient de faire les sacrifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ses annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tadius dont le surnom étoit *Titus*. (D. J.)

TITILLATOIN, f. f. (*Economie anim.*) état d'un nerf tendu ; de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous sentons, lorsqu'on nous chatouille les levres, ou le nez avec la barbe d'une plume, n'est pas de la douleur ; cependant ce sentiment ne peut être supporté long-tems : ce qui excite ces secouffes, ces convulsions, ces tremblemens dans les nerfs, n'est point non plus de la douleur.

TITIRI ou TITRI, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poissons des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine sur le bout de la fourchette : ils ne sont guère plus gros qu'une grosse épingle & plus petits de moitié. C'est ordinairement pendant la saison des pluies aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en si grande abondance à l'embouchure des petites rivières peu profondes dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuse consommation dans tout le pays.

Cette espece n'est point particulière ; c'est un mélange de plusieurs sortes de petits poissons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un asyle dans les ruisseaux où les gros ne peuvent entrer ni les poursuivre. On peut bien penser que ce poisson ne se prend pas à l'hameçon. La maniere de le pêcher est d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'affujeter. Le *titiri*, attiré par la blancheur, se rassemble par milliers, & le drap en étant tout couvert, on l'enleve par les quatre coins, & on recommence cet exercice jusqu'à ce qu'on en ait rempli plusieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut se garder long-tems. Il faut le manger tout-de-suite : la maniere de le préparer, est de commencer par le bien laver dans plusieurs eaux pour en séparer le sable dont il est toujours couvert ; on le fait cuire ensuite dans de l'eau avec du sel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, si on se contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laisse s'égoutter, & on y fait une fausse liée : on peut encore le faire frire, en le saupoudrant de farine, ou bien en former des beignets, au moyen d'une pâte claire dont on rehausse le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* est blanc, gras, délicat & toujours très-bon, à quelque fausse qu'on l'accommode. Les Européens qui passent aux îles, en sont très-friands : ce poisson est appelé *pisquet* par les habitans de la Gadeloupe : cependant il ne faut pas le confondre avec le pisquet proprement dit, & connu sous ce nom dans toutes les îles françoises : celui-ci est une espece particulière qui n'excede guère la grosseur des petits éperlans. Article de M. le ROMAIN.

TITITL, f. m. (*Calend. des Méxiq.*) nom du seizième des dix-huit mois de l'année des Méxiquains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-fixième de Février, & que chaque mois est de vingt jours, le mois *tititl* doit commencer le vingt-troisième Décembre. (D. J.)

TITIUM, FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'illyrie. Pline, liv. III. ch. xxj. & xxij. fait entendre que ce fleuve se jettoit dans la mer à Sardona, & qu'il servoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'est le *Titius* dont Ptolomé, liv. II. ch. xvij. marque l'embouchure sur la côte entre Sadera Colonia & Scardona. (D. J.)

TITMONING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la ri-

viere de Saltza, sur les confins de l'électorat de Baviere, & à six milles de la ville de Saltzbourg. La peste y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. Long. 30. 25. lat. 47. 54. (D. J.)

TITRE, s. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître. Voyez INSCRIPTION.

Ce mot se dit plus particulièrement de l'inscription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, &c. Voyez LIVRE.

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des titres spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le titre soit simple & clair : ce sont là les deux caractères véritables de cette sorte de composition. Les titres fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des titres ; témoin celui de M. le Pays : *Amitiés, Amours, Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs, Fleurons, Fleurettes, &c.*

TITRE, en Droit civil & canon, signifie un chapitre ou une division d'un livre. Voyez CHAPITRE & TITRE.

Un titre est subdivisé en paragraphes, &c. Voyez PARAGRAPHE.

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de titres qui est plus grand dans les uns que dans les autres. Voyez DIGESTE.

TITRE est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés. Voyez NOBLESSE.

Loyseau observe que les titres de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. Voyez NOM.

Le roi d'Espagne emplit une page entiere de titres pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le titre de *roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande* : le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre* : le roi de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Goths* : celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege* : celui de Sardaigne, entr'autres titres, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem* : le duc de Lorraine porte le titre de *roi de Jérusalem, de Sicile, &c.* Voyez ROI, &c. Les cardinaux prennent pour leurs titres les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile, de Sainte-Sabine, &c.* On les appelle *cardinaux*, du titre de *Sv. Cécile, &c.* Voyez CARDINAL.

L'empereur peut conférer le titre de prince ou de comte de l'empire ; mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états. Voyez ÉLECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les titres d'*Africain, d'Asiatique, &c.* à d'autres, ceux de *Macedoniens, Numidiens, Crétiens, Parthiens, Daciens, &c.* pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des titres honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

TITRE, est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, &c. Voyez QUALITÉ.

Le pape porte le titre de *sainteté* : un cardinal prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône : les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime* : les simples cardinaux, celui d'*éminence* : un archevêque, celui de *grandeur*. [En Angleterre, celui de *grace* : & de *très-révérénd* : les évêques, celui de *fort révérénd* : les abbés, prêtres,

religieux, &c. celui de *révérénd*.] Voyez SAINTETÉ, ÉMINENCE, GRACE, RÉVÉREND, PAPE, CARDINAL, &c.

Pour ce qui est des puissances séculières, on donne à l'empereur, le titre de *majesté impériale* : aux rois, celui de *majesté* : au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne* : au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique* : au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi* : au turc, celui de *grand-seigneur & de hauteffe* : au prince de Galles, celui d'*altesse royale* : aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime* : aux électeurs, celui d'*altesse électorale* : au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime* : aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse* : au doge de Venise, celui de *sérénissime prince* : à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie* : au grand-maître de malte, celui d'*éminence* : aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*, voyez EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, ÉMINENCE, EXCELLENCE, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *fils du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les titres à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, &c. ajoute les titres de *fleur de politesse, muscade de consolation & de délices, &c.*

Le grand-seigneur, dans ses patentes & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les titres pompeux d'*agent & d'image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde, gardien de l'univers, empereur des empereurs, distributeur des couronnes; refuge & asyle des rois, princes, républiques & seigneuries affligées; libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infidèles; unique favori du ciel, chéri & redouté par-tout*. Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Méque & de Médine, gardien perpétuel de la sainte Jérusalem*. Souvent aussi il se dit, *possesseur des empires de Grece & de Trébizonde, de soixante-dix royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie & en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des palus-méotides, &c.* Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens; tels sont ceux qui étoient à la lettre, que Soliman aga présenta à Louis XIV. en 1669 de la part de Mahomet IV : *Gloire des princes majestueux de la croyance de Jesus-Christ, choisi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire; l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité*.

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des titres longs & fastueux. On fait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses titres la premiere page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant : *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

TITRE, (*Jurisp.*) signifie quelquefois qualité, comme quand on dit *titre d'honneur*.

Titre est aussi quelquefois opposé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice est conféré en titre. On entend aussi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractère de bénéfice.

Titre se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possède, ou on réclame une chose.

Titre signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les *titres* pris en ce sens se subdivisent en plusieurs especes.

Titre apparent est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

Titre authentique est celui qui est émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entiere.

Titre de bénéfice, voyez ce qui en est dit ci-dessus, & les mots BÉNÉFICE & COMMENDE.

Titre clérical ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un *titre*, c'est-à-dire sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la dévotion & la nécessité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de *titres*, il a fallu y apporter un remede, qui est de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquieme conciles de Milan, en ont fait un réglemeut précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de *titre* clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du *titre* clérical a varié selon les tems & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce *titre* ne peut être alterée par aucune convention secrete.

On ordonne pourtant sous le *titre* de religion, les religieux des monasteres fondés, & les religieux mendians, sous le *titre* de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même *titre*, des clercs séculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur conferent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance; & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissoire, c'est à l'évêque qui a donné le démissoire, à donner le bénéfice. Voyez les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & les mots CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRISE.

Titre coloré est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transférer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. Voyez POSSESSION, PRESCRIPTION.

Titre constitutif est le premier *titre* qui établit un droit, ou une chose. Voyez ci-après TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

Titres de la couronne, ce sont les chartres & autres pieces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. Voyez CHARTRES DU ROI & TRÉSOR DES CHARTRES.

Titre déclaratif est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

Titre énonciatif est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeler un autre *titre*, & qui n'est pas le *titre* même sur lequel on se fonde.

Titre exécutoire est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. Voyez OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

Titres de famille, ce sont les extraits de baptêmes,

mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittancés de dot & de douaire; les donations, testamens, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

Titre gratuit est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à *titre gratuit*; savoir, les donations entre vifs, & les testamens ou codicilles.

Titre lucratif est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un legs. Par le terme de *titre lucratif*, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le *titre* ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de *titres* ou de causes lucratives, que deux *titres* de cette espece ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux *titres*, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux *titres* différens.

Titre nouvel, c'est proprement *renovatio tituli*; c'est la reconnoissance que l'on fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le *titre nouvel* tient lieu du *titre primitif*, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. Voyez TITRE PRIMITIF.

Titre onéreux est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. Voyez TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ECHANGE, &c.

Titre présumé est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît ensuite qu'il n'a pas.

Titre primitif ou *primordial*, est le premier *titre* qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des *titres* seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le *titre*, & du *titre nouvel* qui est fait pour proroger l'effet du *titre primitif*.

Titre sacerdotal est la même chose que *titre clérical*. Voyez ci-devant TITRE CLÉRIICAL.

Titre translatif de propriété, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, &c. à la différence du bail à loyer, du dépôt, & autres actes semblables qui ne transfèrent qu'une jouissance précaire.

Titre vicieux est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de *titre*, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'ensuit pourtant pas de-là que l'on ne puisse pas s'aider pour la prescription, d'un *titre coloré* qui seroit seul insuffisant pour transmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire; on entend en cette occasion par *titre vicieux*, celui dont le défaut est tel que la personne même qui s'en sert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a pu prescrire de bonne foi en vertu d'un tel *titre*; comme quand le *titre* de la jouissance est un bail à loyer, ou un séquestre, c'est le cas de dire qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de *titre*, que d'en avoir un vicieux, parce que l'on peut prescrire par une longue possession sans *titre*; au lieu que l'on ne peut prescrire en vertu d'un *titre infecté* d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque tems que l'on ait possédé. (A)

TITRE, (*Hist. ecclési.*) *titulus*; c'est un des anciens noms

noms donnés aux églises ou temples des premiers chrétiens. On fait qu'on les appelloit ainsi, parce que quand une maison étoit confisquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de justice observoient, étoit d'attacher au devant de cette maison une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou son nom écrit en gros caractères, & cette toile s'appelloit titre, *titulus* : la formalité s'appelloit l'imposition du titre, *tituli impositio*. Or, comme cela marquoit que cette maison n'étoit plus à ses premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les Chrétiens imiterent cette maniere de faire passer une maison, du domaine d'un particulier, au service public de Dieu. Lorsque quelque fidele lui consacroit la sienne, il y mettoit pour marque une toile, où au lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix ; & cette toile s'appelloit titre, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maisons mêmes où étoient attachées les croix, furent appellées titres.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de titre, de ce que chaque prêtre prenoit son nom & titre de l'église dont il étoit chargé pour la desservir ; mais la premiere origine est plus vraisemblable, car on lit que le pape Evariste partagea les titres de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui semble indiquer que les églises s'appelloient titres avant qu'elles fussent partagées aux prêtres. Il faut seulement remarquer que dans la suite, toutes les églises ne furent plus appellées titres ; & que ce nom fut seulement réservé aux plus considérables de Rome. (D. J.)

TITRE, (*Poësie dramatiq.*) ce que les Latins nomment titre, *titulus*, les Grecs l'appellent *διδασκαλία*, enseignement, instruction. C'étoit autrefois la coutume de mettre des titres ou instructions à la tête des pieces de théâtre ; & cet usage apprenoit aux lecteurs dans quel tems, dans quelle occasion, & sous quels magistrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de titres qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérés, celle de Cybèle, ou celle de Bacchus, &c. La raison de cela, est qu'il n'y avoit que ces pieces qui fussent jouées par l'ordre des magistrats. Mais il ne nous reste point de titre entier d'aucune piece greque ou latine, non pas même de celles de Térence ; car on n'y trouve point le prix, c'est-à-dire l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces : & c'est ce qu'on avoit grand soin d'y mettre.

On pouvoit même, dans la Grece, cette exactitude si loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit semées sur ses pas. Mais cela ne se pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort considéré ; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même chose.

Il ne nous reste plus qu'à donner un exemple d'un des titres latins, mais tronqué ; c'est celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

Titulus, seu didascalía.

Acta ludis Megalensibus, C. M. Fulvio & M. Glabione adilibus curulibus ; egerunt L. Ambivius Turpio. L. Atilius Prænestinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibis paribus dextris & sinistris, & est tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coss.

« Titre, ou la didascalie.

« Cette piece fut jouée pendant la fête de Cybèle, sous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus Glabrio, par la troupe de Lucius Ambivius Turpio & de Lucius Atilius de Preneste. Flaccus affranchi de Claudius fit la musique, où il employa les flûtes égales, droites & gauches. Elle est toute

Tome XVI.

» greque. Elle fut représentée sous le consulat de M. » Marcellus & de C. Sulpicius ». (D. J.)

TITRE, terme d'Imprimeur ; c'est un petit trait qu'on met sur une lettre pour marquer quelque abreviation. (D. J.)

TITRE, terme de manufacture ; c'est la même que la marque que tout ouvrier est tenu de mettre au chef de chaque piece de sa fabrique. (D. J.)

TITRE, à la Monnoie ; on appelle ainsi en fait d'or & d'argent le degré de finesse & de bonté de ces métaux. Ce titre varie selon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux souverains de fixer les especes d'or & d'argent.

Les souverains ordonnent sagement aux orfèvres & aux autres ouvriers tant en or qu'en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du titre de 12 deniers : le but de cette précaution est d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs professions ; la perte qu'ils souffriroient en convertissant des matieres de moindres titres en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus sûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des especes : mais en prescrivant des lois séveres aux orfèvres pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'especes de tel poids & de tel titre ; on a remarqué qu'il étoit presque impossible aux ouvriers d'atteindre, sans perte de leur part, au point prescrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les scories qui demeurent ; on a cru qu'il étoit juste d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le titre & le poids comme suffisamment fourni, lorsqu'ils en approchent de fort près ; & afin qu'on fût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé jusqu'où cette tolérance seroit portée.

Par exemple, un batteur d'or qui fournit de l'argent au titre de 11 deniers 18 grains, est censé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne soit au titre de 12 deniers ; & qu'ainsi cet argent contienne 6 grains d'alliage : cette indulgence est ce qu'on appelle remede, c'est-à-dire moyen, pour ne point faire supporter à l'ouvrier des déchets inevitables.

Il y a deux sortes de remedes, celui qu'on accorde sur le titre, & celui qu'on accorde sur le poids. Le premier se nomme remede d'aloi ; l'autre remede de poids. Il y a pareillement foiblage d'aloi & foiblage de poids. C'est une diminution du titre ou du poids au-dessous du remede, ou de l'indulgence accordée par les lois ; c'est une contravention punissable. Quand l'or & l'argent sont considérablement au-dessous du titre prescrit par les lois, c'est de l'or bas & de bas argent ; quand l'or est au-dessous de dix-sept carats, on le nomme encore tenant or, s'il tire sur le rouge, & argent tenant or, s'il tire sur le blanc ; quand l'or est au-dessous de douze carrats, & l'argent au-dessous de six deniers, c'est-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de sa matiere, & que l'argent contient six parties ou plus de matieres étrangères avec six d'argent véritable, ces métaux s'appellent billon, nom qu'on donne aussi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon titre & de bon alloi, mais dont le cours est défendu pour leur substituer une nouvelle fonte.

TITRE, terme de Chasse ; c'est un lieu ou un relais, où l'on pose les chiens, afin que quand la bête passera, ils la courent à-propos ; ainsi mettre les chiens en bon titre, c'est les bien poster. (D. J.)

TITRE-PLANCHE, f. m. terme de Libraire ; c'est

le nom qu'on donne au titre d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiques, & qui ont rapport à la matière de l'ouvrage.

TISCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontières de la Silésie.

TITTHÉNIDIES, f. f. pl. (*Ant. grec.*) fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne; & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient. Ce mot vient de *τιτθην*, nourrice. (*D. J.*)

TITTLISBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suisse, dans le canton d'Underwald; c'est une des plus hautes de la Suisse, & son sommet est toujours couvert de neige.

TITUBCIA, (*Geog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux Carpétains. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

TITUBATION, f. f. (*Astrologie.*) voyez TRÉPIDATION.

TITULAIRE, (*Jurisprud.*) est celui sur la tête duquel est le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le titulaire d'un office est celui qui est pourvu du dit office; le propriétaire est quelquefois autre que le titulaire. Voyez OFFICE.

En fait de bénéfice le titulaire est celui qui est pourvu du bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commende qu'on appelle abbé ou prieur commendataire, selon la qualité du bénéfice. Voyez les mots COMMENDE & BÉNÉFICE. (*A*)

TITULAIRE, se dit, dans l'écriture, de la grosse bâtarde & de la grosse ronde, qui servent de titre dans tous ouvrages d'écriture. Voyez le volume des Planches de l'écriture.

TITYRES, f. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des tityres dans la troupe bachique: ils avoient tout-à-fait la figure humaine; des peaux de bêtes leur couvroient une petite partie du corps. On les représentoit dans l'attitude des gens qui dansent en jouant de la flûte: quelquefois ils jouoient en même tems de deux flûtes, & frapportoient des pieds sur un autre instrument appelé *scabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocrite employent le nom de tityres dans leurs bucoliques, & le donnent à des bergers, qui jouissant d'un grand loisir, s'amuse à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'île de Crète, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit son nom de la ville de Cydonia. Il y avoit sur cette montagne un temple nommé *Diclynaum Templum*. (*D. J.*)

TITYUS, (*Mythol.*) fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens: ainsi parle la fable. Tityus étoit, selon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui pour ses violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre, parce que son nom signifie terre ou boue. Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, selon Pausanias, entendent de la grandeur du champ où est la sépulture, & non de la grandeur de sa taille.

Homère prétend que ce tyran ayant eu l'insolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone lorsqu'elle traversoit les délicieuses campagnes de Panope pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coups de fleches, & précipité dans les enfers. Là, un insatiable vautour attaché sur sa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire sans cesse, & qui renaissent éternellement pour son supplice.

Rostroque immanis vultur adunco 2

*Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viscera, rimaturque epulis, habitatque sub alto
Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.*

Æneid. l. VI. v. 597.

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que causent les passions, qui, suivant les anciens, avoient leur siege dans le foie: « le véritable Titye » est celui dont le cœur est déchiré par l'amour, qui est dévoré par de cuisantes inquiétudes, & travaillé » par des soucis cruels.

*At Tityus nobis hic est, in amore jacentem
Quem volucres lacerant, atque exest anxius angor,
Aut alia quævis scindunt torpedine curæ.*

Il est singulier qu'après avoir représenté Tityus, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce Tityus avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'est Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

TIVICA, (*Géogr. mod.*) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Espagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

TIVOL, LE, (*Géog. mod.*) ou la Tive, riviere de l'Ecosse méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverse, & se jette dans la Twede. (*D. J.*)

TIVIOTDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle est bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddefdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle est fertile en blé & en pâturage; sa longueur est d'environ trente milles, & sa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

TIVOLI, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) en italien *tevertino*. C'est le nom qu'on donne à une pierre qui se trouve aux environs de Tivoli; elle est d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuse & remplie de taches brunes & de mica. Ce qui n'empêche point qu'elle ne fasse feu lorsqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Aosta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embrasemens de volcans. Les Italiens l'appellent aussi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il piperino di Roma*. Voyez l'article LAVE.

TIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Tibur*; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, sur le sommet aplati d'une montagne, à douze milles au nord-est de Fregcati, à égale distance au nord-ouest de Palestrine, & à seize milles au nord-est de Rome, proche la riviere de Teverone.

Tivoli est à présent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte sept églises paroissiales, plusieurs couvens, un séminaire, une église de jésuites, & pour forteresse un donjon carré. L'évêché de cette ville est assez souvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. *Longitude 30. 35. latitude 41. 54.*

La cascade de Tivoli attire les regards des étrangers curieux. C'est une chute précipitée de la riviere appelée autrefois l'Anio, & à présent Teverone, dont le lit, d'une largeur assez médiocre, se retrécit en cet endroit de manière qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve est claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle se charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaissit. La premiere cascade est environ dix toises au-dessus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui sert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, est coupé à plomb comme un mur,

& les rochers sur lesquels elle se précipite, sont fort inégaux, divisés en plusieurs pointes qui laissent entr'elles des vuides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume, court avec rapidité. Il y a une autre cascade au-dessous du pont moins considérable que la première, & une troisième encore plus petite; la rivière semble se cacher tout-à-fait sous terre entre la seconde & la troisième chute. On observe à la cascade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut sur les corps inégaux, se partage comme une pluie déliée, sur laquelle le soleil dardant ses rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui sont dans une certaine situation, & à une certaine distance.

A demi-lieue de *Tivoli* est un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau est soufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes; toutes couvertes de roseaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon rarifié par le soufre, qui surnageant & s'attachant à des herbages qui s'amassent dans ce marais, se grossit peu-à-peu de semblables matières; de sorte que ces îles étant composées d'une terre poreuse & mêlée de soufre, cette terre se soutient de cette manière, & produit des joncs de même que les autres terres marécageuses.

Mais les antiquités de *Tivoli* sont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célèbre par ses richesses, ses forces, & son commerce. Camille la soumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa situation qui lui donne un air frais, sa vue qui est la plus belle du monde; enfin son terroir qui produit des vins excellents & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maisons de plaisance, entre lesquelles la plus fameuse étoit celle de l'empereur Adrien. Voyez *VILLA Hadriani*. On a trouvé dans la place de *Tivoli*, entr'autres antiquités, deux belles statues d'un marbre granit choisi & rougeâtre, moucheté de grosses tâches noires. Ces deux statues représentent la déesse Isis; & vraisemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner sa maison de plaisance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inscriptions de Plautius Sylvanus, consul romain, l'un des sept intendans du banquet des dieux, & à qui le sénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve sur le chemin de *Tivoli*, entre les oliviers, plusieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maisons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creusés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, sur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défit les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit passer au fil de l'épée les habitans de *Tivoli*, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands désolèrent aussi cette ville; mais Frédéric Barberousse en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la forteresse dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inscription suivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

*Grata bonis, invisa malis, inimica superbis;
Sum tibi Tibur, enim sic Pius instituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de *Tivoli* aient été décorés de maisons de plaisance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome payenne. Il est peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouffolane abondent dans le voisinage; la terre y est

Tome XVI.

propre à faire des briques; le mortier de pouffolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, est admirable. On fait que dans le seizième siècle le cardinal Hippolite d'Est choisit *Tivoli* pour y élever un magnifique palais & des jardins somptueux; dont Hubert Folietta donna lui-même une description poétique & intéressante. On peut aussi voir l'itinéraire d'Italie de Jérôme Campugniani.

Cette ville a donné la naissance à *Nonius Marcellus*, grammairien connu par un traité de la propriété du discours, de *proprietas sermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes. (D. J.)

TIVOLI-VECCHIO, (Géog. mod.) lieu d'Italie; sur le chemin de *Tivoli* à *Frescati*; ce sont les maisons de *Villa Hadriani*, c'est-à-dire de la maison de plaisance de l'empereur Hadrien, que les payfans du pays appellent *Tivoli-vecchio*. Voyez *VILLA HADRIANI*. (D. J.)

T L

TLACAXIPEVALITZILT, f. m. (Calend. des Mexicains.) nom du premier des dix-huit mois des Mexicains; il commence le 26 Février, & n'est que de vingt jours, comme tous les autres mois. (D. J.)

TLACHTLI, f. m. (Hist. mod.) espece de jeu d'adresse, assez semblable au jeu de la paume, qui étoit fort en usage chez les Mexicains lorsque les Espagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils se servoient pour ce jeu étoient faites d'une espece de gomme qui se durcissoit très-prompement (peut-être étoit-ce celle qui est connue sous le nom de *gomme élastique*); on pouffoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouffoit ou ne repouffoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on assujétissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diamètre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient aussi respectés que des temples; aussi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires; auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILLOCAN, f. m. (Hist. nat. Botan.) grand arbre du Mexique, dont le tronc est uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; ses feuilles ressemblent à celles d'un olivier, & sont disposées en forme de croix; cet arbre fournit une résine.

TLALAMATL ou TLACIMATL, f. m. (Hist. nat. Bot.) plante de la nouvelle Espagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurintitaquaram*, & les Espagnols *herbe de Jean l'infant*; ses feuilles sont rondes, disposées de trois en trois, & semblables à la nummulaire: sa tige est purpurine & rampante; ses fleurs sont rougeâtres & en forme d'épis; sa semence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuse; on dit qu'elle est astringente; qu'elle guérit toutes sortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle soulage les douleurs causées par les maux vénériens; qu'elle appaise les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, f. m. (Hist. nat. Ornithol. exot.) nom d'un oiseau du Brésil, à long cou & à bec fait en dos de cueiller; il est de la nature du héron; d'un caractère vorace, mangeant le poisson vivant, & le refusant quand il est mort; tout son plumage

L z ij

est d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie supérieure de son cou; il est fort commun sur le rivage de la mer & des rivières. (D. J.)

TLANTLAQUACUITLAPILLE, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est le nom sous lequel les Mexicains désignent la plante plus connue en Europe sous le nom de *mechoacan*. Voyez cet article.

TLAPALEZPATLI, f. m. (Hist. nat. Bot.) grand arbrisseau du Mexique, qui quelquefois devient de la grosseur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles ressemblent à celles des pois; ses fleurs sont d'un blanc sale & disposées en épis; son bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuses contre les maux des reins, la gravelle & la pierre: macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ses vertus: c'est, dit-on, le même bois qui est connu sous le nom de *bois néphrétique*.

TLAQUATZIN, f. m. (Hist. nat. Zoolog. exot.) espèce de gros écureuil de la nouvelle Espagne; il a le museau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; sa queue est longue d'environ deux palmes; il s'en sert ordinairement pour se suspendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême vitesse: ce n'est-là qu'une description de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* est le nom que les Américains donnent à l'oppossum; enfin Hermandès nomme le *cuonda tlaquatzin épineux*; c'est une espèce de porc-épic du Brésil. (D. J.)

TLASCALA ou TLAXCALLAN, (Géog. mod.) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience de Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre: il est borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du sud, & au couchant par le gouvernement de Mexico: sa ville principale lui donne son nom. (D. J.)

TLASCALA ou TLAXCALLAN, (Géog. mod.) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de ce nom, dont elle est la capitale, sur le bord d'une rivière; sous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république considérable. Elle n'est plus à-présent que le siège d'un juge nommé *alcad-major*: son évêché a été transféré à Puebla-de-los-Angelos: les habitans sont des Espagnols & des Indiens mêlés ensemble, les premiers riches & les derniers très-pauvres. Latit. 19. 38. (D. J.)

TLAYOTIC, f. m. (Hist. nat.) nom que les habitans de la nouvelle Espagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils estiment souveraine contre la colique; c'est une espèce de jaspe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. (D. J.)

TLÉON, f. m. (Ophiol. exot.) c'est le nom qu'on donne à une espèce de serpent du Brésil, grand à-peu-près comme la vipère; il est couvert d'écailles blanches, noires, jaunes; il habite sur les montagnes. Sa morsure est mortelle, si l'on n'y apporte du secours: les remèdes qu'on y fait sont les mêmes dont on se sert pour la morsure de la vipère. (D. J.)

TLÉPOLÉMIÉS, f. f. (Antiq. grecq.) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie, on rapporta ses cendres dans l'île de Rhodes, & on institua en son honneur des sacrifices & des jeux, qui de son nom s'appellerent *tlepolemia*; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plupart des contrées ou des villes de la Grèce, avoient de ces sortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, &c. (D. J.)

TLEUQUECHOLTOTL, (Ornithol. exot.) nom d'un oiseau du Mexique, du genre des pies, &

qui porte sur la tête une belle crête de plumes rouges. (D. J.)

TLILAYTIC (Hist. nat. Minéral.) nom que les Mexicains donnent à une espèce de jaspe d'une couleur obscure: ils sont persuadés qu'en appliquant cette pierre sur le nombril, elle dissipe les coliques les plus douloureuses.

TLOS, (Géog. anc.) nom d'une ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, au voisinage du mont Cragas, selon Ptolomée, & d'une ville de Pisidie, selon Etienne le géographe. (D. J.)

T M

TMARUS, (Géog. anc.) montagne de l'Épire, dans la Thesprotie. Strabon, liv. VII. p. 328. qui dit qu'on la nommoit aussi *Tomarus*, met un temple au pied de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'est du nom de cette montagne que Jupiter est surnommé *Tmarien*, par Hésiode.

Les cent fontaines qui naissent au pied du mont *Tmarus*, sont célébrées par Théopompe. (D. J.)

TMESCHEDE, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, dans le comté d'Arnsperg, qui appartient aux archevêques de Cologne: elle est sur la rivière de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnsperg.

TMESE, f. f. (Gramm.) c'est une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les espèces de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorsque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, & que l'on infère entre deux un autre mot; comme *septem subjēta trioni*, Virg. pour *subjēta septentrioni*. Voyez HYPERBATE.

TMOLUS, (Géog. anc.) montagne de l'Asie mineure, dans la Phrygie, & sur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homère, *Catal.* v. 373. dit que les Méoniens étoient nés au pied du *Tmolus*:

Qui aut Meonas adduxerunt sub Tmolo natos.

Denis le Périégète, v. 830. donne au *Tmolus* l'épithète de *ventosus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un excellent vignoble. Virgile, *Georg.* l. II. v. 97. dit:

*Sunt etiam Ammineæ vites, firmissima vina,
Tmolus & adsurgit quibus & rex ipse Phœneus.*

Et Ovide, *Metam.* l. VI. v. 15. s'exprime ainsi:

Deseruere sibi nympha vineta Timoli.

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline, l. V. c. xxix. nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, *qui antea Timolus appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, l. VII. c. lxxviiij. se nommoit *Tempsis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appelé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question; il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'est-à-dire, *montagne de joie*. Il y avoit au pied de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphie & de Temnus, la cinquième année de Tibère; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. (D. J.)

T O

TOAM, (Géog. mod.) *Tuam*, & *Towmond*, au-

trefois ville, maintenant simple bourg d'Irlande au comté de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Longit. 8. 50. latit. 53. 25.*

TOBI, ou **TARANOO**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon, qui par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez Kempfer.*

TOBIE, LIVRE DE, (*Critiq. sacrée.*) ce livre de l'Écriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaique par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaique en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y en a une version grecque qui est beaucoup plus ancienne; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi-bien que l'angloise. L'original chaldaique ne subsiste plus. A l'égard des versions hébraïques de ce livre, elles sont, aussi-bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable histoire, à la réserve de certaines circonstances qui sont évidemment fabuleuses. Telles sont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, & la guérison de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poisson; ce sont-là autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrême crédulité. Elles ressemblent plus aux fictions d'Homère qu'à des histoires sacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'est point exposé.

Tel qu'il est pourtant, il peut servir à nous présenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de *Tobie*, toujours empressé à secourir ses freres affligés, & soutenant avec une pieuse résignation son esclavage, sa pauvreté, la perte de sa vue, aussi long-tems qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les versions latines & grecques dont j'ai déjà parlé, diffèrent en plusieurs choses, chacune rapportant des circonstances qui ne se trouvent pas dans l'autre. Mais la version latine doit céder à la grecque, car S. Jérôme, avant qu'il entendît la langue chaldaique, composa sa version par le secours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaique; & de cette manière il acheva cet ouvrage en un seul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une besogne faite si à la hâte & de cette manière, ne peut qu'être pleine de méprises & d'inexactitudes. Il n'en est pas de même de sa version du livre de Judith. Il la fit dans un tems où par son application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu aussi habile dans le chaldaique qu'il l'étoit déjà en hébreu; il la composa d'ailleurs avec beaucoup de soin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faisant usage que de ceux qui lui paroïssent les meilleurs. Ainsi la version que ce pere a faite de

ce livre, à un avantage sur la grecque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait sa version de *Tobie* sur un bon exemplaire, & s'il ne s'est point mépris lui-même en la traduisant, toute l'autorité du livre est détruite par un seul endroit de sa version; c'est le v. 7. du ch. xv. où il est parlé du temple de Jérusalem comme déjà brûlé & détruit: circonstance qui rend cette histoire absolument incompatible avec le tems où on la place. La version grecque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette destruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non historiquement comme d'une chose déjà arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'Église de Rome n'a pas laissé de canoniser la version de ce pere. Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que si le fonds de l'histoire de *Tobie* est véritable, l'auteur du livre y a mêlé plusieurs fictions qui la décréditent. (*D. J.*)

TOBIRA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbrisseau du Japon, qui ressemble par sa forme au cerisier, & sa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *sagapenum*. Ses branches sont longues & partagées dans un même endroit en plusieurs rameaux; son bois est mou, sa moëlle grosse; son écorce raboteuse, d'un verd brun, grasse, se séparant aisément, & donnant une résine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule est court, sont disposées en rond autour des petites branches; elles sont longues de deux ou trois pouces, fermes, grasses, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, sans découpure, & d'un verd foncé par-dessus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, sont ramassées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de Mai, comme couvert de neige. Elles sont à cinq pétales, semblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouffes à leur pointe qui est assez longue, & un pistil court. Ses fruits sont parfaitement ronds, plus gros qu'une cerise; rouges, marqués de trois sillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & grasse; ses semences au nombre de trois sont rouffes, à plusieurs angles, & leur substance intérieure est blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

TOBIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, l. II. c. iij. marque son embouchure sur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleuve Ratoftathylus. Le nom moderne est le *Toweg*, selon Camden.

TOBOL, (*Géogr. mod.*) *Tobolsca*, *Tobolski*, ville considérable de l'empire russe, capitale de la Sibérie, à environ 400 lieues au levant de Petersbourg, & à 160 au midi de Perefow. Elle est située d'un côté sur la rive droite de la grande riviere nommée *Iris*, qui se jette dans l'Obi, & de l'autre côté sur celle de *Tobol*, qui lui donne son nom. Elle est habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des russes. C'est la résidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Russie, dont la juridiction a une très-grande étendue, & le magasin des tributs en pelleteries que tout le pays paye à la Russie. Cette ville a un archevêque dont la juridiction spirituelle s'étend sur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord sont si terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorsque ce vent a soufflé trois jours de suite, on voit les oiseaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au sud; mais comme ce n'est qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repousse le sommet du Poïas-Semnoi, il est aussi froid que le vent du nord même. *Long. de Tobol, 50. lat. 57. 40. (D. J.)*

TOBOL, le, (*Géog. mod.*) grande rivière de l'empire russe en Sibérie. Elle a sa source dans les montagnes qui confinent à la Sibérie & à la grande Tartarie, reçoit dans son cours plusieurs rivières, & va se perdre dans l'*Irtis*, près de *Tobol* ou *Tobolsca*, qu'elle arrose d'un côté.

TOBRUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *liv. IV. c. 3.* au nombre des villes qui sont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

TOBULBA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur la côte, à quatre lieues de Moustier. Marmol, *descript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainsi : *Tobulba* est une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a suivi la fortune de Suze, de Monefter, & d'Africa, & elle a été à la fin si fort incommodée des guerres & des courses des Arabes, qu'elle s'est toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un grand logis tout ce qui leur est nécessaire. Par-là ils se mettent à l'abri des insultes des Arabes, des Tunisiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville sous le nom d'*Aphrodisie* à 36 degrés, 15 minutes de longitude, & à 32 degrés 40 minutes de latitude. (*D. J.*)

TOC, f. m. (*Jeu du*) on l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de toucher & de battre son adversaire, ou de gagner une partie double ou simple par un jan ou par un plain. Ce jeu se règle comme le trictrac, c'est-à-dire qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux cornets, de deux dez & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes sur la première lame de la première table, pour les mener ensuite dans la seconde, & y faire son plain; il faut nommer le plus gros nombre de dez le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent aussi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au-lieu de points on marque un trou ou deux, selon le nombre que l'on fait. Ce jeu se joue en plusieurs trous; il est au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou. Par exemple, j'ai mon petit jan fait à la réserve d'une demi-casse, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre simple; si c'étoit au trictrac je marquerois seulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le double ira, & de jouer au premier trou, alors si je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au-lieu que je fasse quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme si je battois le coin, ou que commençant la partie je fisse jan de deux tables par doublet, ou jan de mézées par doublet; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainsi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac se rencontrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorsque l'on joue à plusieurs trous, celui qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCAMBOA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagascar; il ressemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

TOCANE, f. f. (*Gramm. & Econ. rust.*) c'est le vin nouveau de Champagne, sur-tout d'Ay, qui se boit aussi-tôt qu'il est fait, & qui ne peut guère se

garder que six mois. La *tocane* est violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le sujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAL, ou **TOCCAL**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Amasie, au pied d'une haute montagne, proche la rivière de Tosanlu, à 15 lieues au sud-est d'Amasie. Elle est bâtie en forme d'amphithéâtre; ses maisons sont à deux étages; les rues sont pavées, ce qui est rare dans le Levant. Chaque maison a sa fontaine: on compte dans *Tocat* vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cents grecs qui ont un archevêque, & trois cents juifs. C'est la résidence d'un vaivode, d'un cadî & d'un aga. Le commerce y consiste en soie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaisselle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder *Tocat* comme le centre de l'Asie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours; celles de *Tocat* à Sinope y mettent six jours. De *Tocat* à Pruse les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de *Tocat* à Smyrne, sans passer par Angora, ni par Pruse, sont vingt-sept jours en chemin avec des mulets, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janissaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne seroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galatie pontique? Paul Jove appelle *Tocat*, Tabenda, apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* sur quelques-unes des inscriptions qui sont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les turcs n'en permettent pas aisément l'entrée.

Après la sanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait prisonnier par Tamerlan, le sultan Mahomet I., qui étoit un des fils de Bajazet, passa à l'âge de 15 ans, le sabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramasser, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint se retirer à *Tocat*, dont il jouissoit avant le malheur de son père; ainsi cette ville se trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I. ayant défait son frère Musa, fit mettre dans la prison de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de son frère. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puissance de Tamerlan; mais ce fut sous Mahomet II. que Jusuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Cassan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre sur la Caramanie. Sultan Mustapha, fils de Mohomet, le défît en 1473, & l'envoya prisonnier à son père qui étoit à Constantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & sur-tout des végétations de pierres qui sont d'une beauté surprenante. On trouve des merveilles en cassant des cailloux & des morceaux de roches creuses revêtues de cristallisations tout-à-fait ravissantes: il y en a qui sont semblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes ressemblent si fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne diffèrent que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la rivière qui passe à *Tocat* n'est pas l'Iris ou le Casalmac, comme les géographes, sans en excepter T. de Lisle, le supposent; mais que c'est le Tosanlu qui passe aussi à Néocésarée; & c'est sans doute le Loup, *Lupus*, dont Plinè a fait mention, & qui va se jeter dans l'Iris. Cette rivière fait de grands ravages dans le tems des pluies, & lorsque les neiges fondent. On assure qu'il y a trois rivières qui s'unissent vers Amasie; le Couleifar-Son, ou la rivière de Chonac, le Tosanlu, ou

la riviere de Tocat, & le Cafalmac qui retient son nom. *Long. de Tocat, 53. 28. lat. 39. 32. (D. J.)*

TOCANHOHA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un fruit de l'île de Madagascar qui donne la mort aux chiens. Il croît sur un arbre semblable à un poirier, dont le bois est extrêmement dur, massif, & susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA ou TOCAIMA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le port de la riviere Pati, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de *Tocayma* abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant les habitans vont presque nus par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de fantaisie ou prélude de musique, qui se joue sur les instrumens à clavier. *Brossard. (D. J.)*

TOCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans les états du turc, sur la route de Constantinople à Isphahan, entre Cofizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teisse, à 16 lieues au midi de Cafsovie. Le vin qui croît dans son terroir passe pour le plus délicieux de toute l'Europe. *Long. 38. 42. latit. 48. 12. (D. J.)*

TOCKAY, (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog. Elle est renommée par les excellens vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tockay* ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissent le pays, assurent que le terrain où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *hegy-allia*, le pays sous les montagnes: ils y trouve différens cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un grand nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosités de l'empereur, un cep de vigne de *Tockay*, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez Keyfsler, voyages, tome II.*

TOCKAY, terre de, (*Hist. nat.*) terra *Tocaviensis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de *Tockay* en Transylvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appelé *bolus Pannonica & Hungarica.*

TOC-KAIE, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) Pl. XIV. fig. 4. espece de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *toc-kaie*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié six lignes de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros; la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épaisseur; le reste du corps est fait à-peu-près comme celui de nos lézards verts, à l'exception des piés qui ont une conformation différente;

les doigts sont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en-dessous de petites pellicules paralleles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil est fort grand à proportion des autres parties & très-faillant, la prunelle a quatre lignes & demie; l'ouverture des oreilles se trouve située de chaque côté à un doigt de distance au-dessus des yeux, elle forme une cavité ovale & assez profonde. La face supérieure du corps est couverte d'une peau chagrinée, ses couleurs sont le rouge & le bleu mêlés par ondes: il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure est couverte d'écailles, & d'un gris de perles avec de petites taches roussâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, par Perrault, t. III. part. II. Voyez LÉZARD.*

TOCKENBOURG, (*Géog. mod.*) comté de la Suisse, dépendant de l'abbaye de S. Gall. C'est un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des seigneurs particuliers avec titre de comte. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ses sujets, au commencement du quinzieme siecle de si grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* est considéré dans la Suisse comme un territoire important par sa situation, ses voisins, & le peuple qui l'habite. Il est séparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes presque inaccessibles; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On distingue le pays en province supérieure & province inférieure, & chaque province est divisée en divers districts. Les habitans sont catholiques romains & réformés, & font ensemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers sont protestans.

Les deux religions sont réunies par un serment solennel, que tous les *Tockenbourgeois* sont tenus de faire, savoir de conserver ensemble une concorde mutuelle. Ce serment précède même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoisie avec les cantons de Schwitz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement est composé de membres en partie protestans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où se fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques élisent conjointement les membres de leur grand-conseil, sans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conseil est le conservateur de la liberté publique. Dans les affaires de conséquence, il convoque l'assemblée générale du peuple qui en décide souverainement. Dans les petits conseils qui sont chargés d'examiner les affaires criminelles & les causes de peu d'importance, le grand-conseil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les justices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de S. Gall nomme deux des chefs, & les habitans choisissent les autres. Enfin les *Tockenbourgeois* ont un gouvernement des plus sages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, f. m. (*Commerce.*) sorte de toile qui se fait dans divers endroits de l'Amérique espagnole, sur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Géog. mod.*) ville de la Nigritie, sur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, selon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN ou TOCSEING, f. m. (*Lang. franç.*) ce

vieux mot françois signifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour assembler le peuple; on la portoit autrefois à la guerre pour sonner la charge, pour avertir que des ennemis paroissent, &c. Dans Grégoire de Tours, le mot *seing* signifie le son d'une cloche. (D. J.)

TOCUYO, (Géog. mod.) petite ville d'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuëla, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (D. J.)

TODDAPANNE, *toddapanna*, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de palmier dont les embryons naissent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni fommets, & ils deviennent dans la suite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans lesquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. Voyez PLANTE.

TODDA-VADDI, f. m. (Hist. nat. Botan. exot.) la plante nommée par les Malabares *todda-vaddi*, est une espece de sensitive ou mimose, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire imitatrice des mouvemens animaux.

Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan, qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant & se penchent vers lui, & à midi tout le plan est parallèle à l'horizon.

Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensibles qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres sensibles ferment leurs feuilles en-dessus, c'est-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-dessous. Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les relève un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appelée tantôt *chaste*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorans s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois peu touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'acad.* 1730. (D. J.)

TODDI, f. m. (Hist. nat.) espece de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitans de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au-dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, (Géog. mod.) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la riviere qui la traverse & qui en prend le nom. (D. J.)

TODGA, la, (Géog. mod.) riviere d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (D. J.)

TODI, (Géog. mod.) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spo-

lete, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30. 4. *latit.* 42. 45.

Cette ville, dont l'évêché ne relève que du saint siege, est la patrie de S. Martin pape, premier de ce nom. Il se jeta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constant le fit arrêter, & le rélegua dans la Chersonnèse; ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (D. J.)

TODMA, (Géog. mod.) ville du duché de Moscovie, au confluent des rivieres de Suchana & de *Todma*, à cent verstes de Wologda. *Latit. septent.* 60. 14. (D. J.)

TÆDTBERG, (Géog. mod.) montagne de Suisse au canton des Grisons. Elle est très-difficile à monter, & passe pour une des plus hautes de toute la Suisse. (D. J.)

TÆNIA, voyez FLAMBO.

TÆNIA, voyez VER SOLITAIRE.

TÆNII, (Géog. anc.) peuples de la Germanie, voisins d'un lac commun entr'eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, selon Strabon, l. VII. p. 313. On font ces *Tæni*, dit Casaubon, & qui est celui des auteurs anciens qui en a parlé? Aussi Casaubon ne balance-t-il pas à penser que ce mot est corrompu, & à la place de *Tænios* il substitue *Boios*. Ce changement singulier n'est pas fait à la légère, c'est Strabon lui-même qui l'a dicté; car, en parlant des peuples qui habitoient sur le lac de Bregentz, qui est le lac dont il est ici question, il nomme les *Rhétiens*, les *Vindeliciens* & les *Boiens*. (D. J.)

TÆPLITZ, (Géog. & Hist. nat.) ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, à six milles de Dresde, & à dix milles de Prague; elle est fameuse par ses eaux thermales.

Il y a encore un *Tæplitz* en Carinthie, dans le voisinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Tæplitz* signifie en langue slavone une source d'eaux thermales.

TÆRA, LA, (Géog. mod.) riviere de l'empire russe, dans la Sibérie. Ses environs sont habités par des tartares. (D. J.)

TOGATA, (Littérature.) épithete par laquelle on désignoit à Rome la comédie qui se jouoit avec l'habit de citoyen romain, appelé *toga*. (D. J.)

TOGE, f. f. (Hist. des habits rom.) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont se soient servi les Romains étoit la *toge*; que l'usage leur en soit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laissé la mode aux habitans de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de vraisemblance, Rome ne soit redevable de tous ces ajustemens, qu'au besoin & à la commodité, au commerce de ses voisins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclaircissement sur la forme & la diversité de cette espece d'habit. C'est donc assez de dire, que c'étoit une robe longue allant jusqu'aux talons, sans manches, & qui se mettoit sur les autres vêtements.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnasse, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui se mettoit par-dessus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; en sorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement synonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'est par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient censés jouir du droit de bourgeoisie romaine; c'est encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Césalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoise, qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*.

à cause d'une manière d'habillement toute différente. Enfin, le nom de *togatus* étoit si bien affecté aux Romains, que pour distinguer les piéces de théâtre dont le sujet étoit romain, des piéces de théâtre grecques, les premières étoient appellées *togatae*, & les autres *palliatae*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, selon la diversité des conditions, des professions, de l'âge, & du sexe.

Les femmes n'avoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos femmes, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit souffrit toutes les vicissitudes des modes, & prit enfin le nom de *stole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'est dans ce sens que Martial a dit, *lib. II. epist. 39.*

*Coccina famosa donas, & Janchina Mæchæ;
Vis dare quæ meruit munera? mitte togam.*

Toga prætexta, fut inventée par Tullus Hostilius, troisième roi des Romains, pour distinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une espece de veste à manches nommées *plicata chlamys*; mais à treize ans, ils prenoient la *prætexte* jusqu'à ce qu'ils quittassent leur gouverneur. Lorsque Cicéron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

Teneſne memoriâ prætextam te præcoxiffe, decoxiſſe?

c'est une allusion aux dépenses excessives que Marc-Antoine avoit faites dès sa tendre jeunesse, & qui avoient consumé une grande partie de sa fortune. Le jurisconsulte Ulpien dans la loi, *vestis puerilis*, ff. de auro & argento legato, met la *toge prætexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appelloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement se faisoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en présence des parens. On appelloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, sans aucun mélange de couleurs.

Toga candida étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui ressemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nomma *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe *τιβενναν λαμπράν*, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ses habits royaux pour prendre la *toge blanche*, *τιβενναν λαμπράν*, & briguer ainsi vêtu la magistrature qu'il desiroit.

Les nouveaux mariés portoient aussi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des noces, & dans les jours des fêtes & de réjouissance de leur mariage, selon le témoignage d'Horace, *liv. II. sat. 2.*

Toga pulla ou *atra*: cette *toge* étoit noire, marquoit le deuil, la tristesse & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Plin appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circuitus & pullata turba*. Au rapport de Suetone, dans la vie d'Auguste, *num. 44.* cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'assister aux jeux dans le parterre: *Sanxit nè quis pullatorum mediâ caveâ sederet*. Il étoit aussi contre la bien-séance de se trouver dans un festin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Cicéron

Tome XVI.

reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arius avec une *toge* noire: *Quâ mente, dit-il, fecisti; ut in epulo Q. Arrii cum togâ pullâ procumberes.*

Toga picta. Cette *toge* étoit ainsi appelée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faisant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverses couleurs.

Toga purpurea, étoit la même robe que portoient les sénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

Toga palmata, étoit une robe semée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient seulement le jour de leur triomphe. Paul Emile & le grand Pompée furent les seuls qui eurent la permission de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'est pourquoi Martial, *l. VII. epist. 1.* s'adressant par une basse flatterie à la cuirasse de Domitien, lui dit: » Accompagne hardiment ton maître; ne crains point » les traits des ennemis, tant que tu couvriras sa » divine personne; marche, va lui aider à vaincre: » mais ramène-le bien-tôt pour faire place à la *toge* » palmée, brillante d'or & de pourpre.

Toga rasa; une *toge* de drap ras & sans poil. Martial, *l. II. epist. 83.* demande agréablement un habit à son ami: » Je vous envoie, dit-il, dans le tems » froid des saturnales, une bouteille couverte d'or » fier, propre à garder de la neige; si ce présent ne » vous plaît pas, vengez-vous; envoyez-moi une » *toge rase* propre pour l'été ». Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *rasa toga*, que l'étoffe de la première étoit rase par le tems, & que *rasa toga* signifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & sans poil.

Toga pæxa. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on se servoit pendant l'hiver; elle fut ainsi appelée à cause des grands poils dont elle étoit couverte, à *spiffitate*. Martial, *l. VII.* appelle les draps *pæxa*: il dit à Priscus:

*Divitibus poteris musas elegosque sonantes
Mittere, pauperibus munera pæxa dare.*

Toga trabea, espece de *toge* blanche, bordée de pourpre, & parfemée de têtes de clous aussi de pourpre.

Toga regia, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, selon le témoignage de Plin, *l. VIII. c. xlviij.*

Toga vitrea, elle étoit faite d'une étoffe légère & transparente, que les censeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, si nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c. xix.*

Toga forensis, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de son tems qui fut rayé du corps, dit: *Epictetus togæ forensis honore privatus est*. Cassiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuse, *vultures togati*; on diroit qu'il parle de nos sangsues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainsi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang distingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* descendoient un peu au-dessous du genou; ils la relevoient insensiblement à mesure qu'ils avançaient en matière; en sorte qu'elle avoit, pour ainsi dire, sa déclamation & son action, comme la voix: *Ut vox vehementior ac magis varia est, sic amictus quoque habet actum quemdam velut præliantem*, dit Quintilien.

Toga militaris, étoit toute entière à l'usage des soldats; ils la portoient retrouffée à la gabinienne.

A a a

Toga domestica, étoit la robe qu'on portoit seulement dans la maison, & avec laquelle on ne sortoit point en public. On quittoit aussi la *toge* pendant les saturnales, tems de plaisir & de liberté, qui ne s'accordoient point avec cet habit.

La forme en changea, sans doute, suivant les tems, & c'est ce qui fait que les savans s'appuient sur divers passages des auteurs; les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit carrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour assurer qu'elle étoit toute ouverte par devant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la passer par-dessus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le tems du déclin de la république; car Suétone rapporte que Jules César se voyant blessé à mort par les conjurés, prit de sa main gauche un des plis de sa *toge* pour s'en couvrir le visage, & la fit descendre jusqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la première étoit fort large & avoit plusieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que sous Auguste, le petit peuple ne portoit plus qu'une espèce de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua son ressentiment par ce vers prononcé avec mépris.

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.

« Voyez comme ces Romains, ces maîtres du monde, sont habillés ! » Mais il eut été bien surpris, si quelqu'un lui eut répondu : César, c'est l'habit du changement de notre république en monarchie. (Le chevalier DE JAU COURT.)

TOGISONUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Vénètes, dans le territoire de Padoue. Pline, *l. III. c. xvj.* dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togisonus* se nomme aujourd'hui *Bachiglione* ou *Bacchiglione*. (*D. J.*)

TOILE, f. f. (*Tiffèrand.*) tissu fait de fils entrelacés, dont les uns appellés *fils de chaîne* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trème* traversent les fils de la chaîne.

Les *toiles* se fabriquent sur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matières qu'on y emploie le plus souvent, sont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute sorte de largeur & d'un nombre presque infini d'espèces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, sont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tiffèrands*. Voyez **TISSERAND**.

TOILE D'HOLLANDE, **TOILE DE DEMI-HOLLANDE**, on appelle ainsi des *toiles* très-fines & très-belles qui servent ordinairement à faire des chemises pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Frise, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce presque toujours absolument, & sans y ajouter le mot de *toile*. Ainsi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guère de la sorte que dans le commerce.

C'est à Harlem où se fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'est en cette ville où elles sont presque toutes envoyées en éçu des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printems ce beau blanc que chacun admire.

Ces sortes de *toiles* dont la matière est de lin, sont très-ferrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus estimées se font dans la province de Frise, ce qui fait qu'on les nomme par distinction *toiles de Frise* ou simplement *frisès*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque pièce conte-

nant vingt-neuf à trente aunes mesure de Paris.

Il se fait encore en Hollande une sorte de grosse *toile* de chanvre éçu propre à faire des voiles de navire, qui est appellée dans le pays *canefas*.

On tire de Hollande, particulièrement d'Amsterdam & de Rotterdam, certaines espèces de *toile* dont la principale destination est pour l'Espagne, où elles sont appellées *hollandillos*. Ces *toiles* ne sont autre chose que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il se fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il se manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toiles demi-hollande truffette*.

TOILE peinte des Indes, (*Hist. des inventions.*) les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles sont peintes, qui est telle, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de se mettre à peindre sur la *toile*, il faut lui donner les préparations suivantes. 1°. On prend une pièce de *toile* neuve & ferrée, la longueur la plus commune est de neuf coudées; on la blanchit à moitié; nous dirons dans la suite comment cela se pratique. 2°. On prend des fruits secs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juste, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitième ou environ, puisque quatorze palams & un quart font une livre. On casse ce fruit pour en tirer le noyau qui n'est d'aucune utilité. On réduit ces fruits secs en poudre. Les Indiens le font sur une pierre, & se servent pour cela d'un cylindre qui est aussi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtisseries, lorsqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On passe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle; il faut augmenter le lait & le poids du cadou selon le besoin & la quantité des *toiles*. 4°. On y trempe peu de tems après la *toile* autant de fois qu'il est nécessaire, afin qu'elle soit bien humectée de ce lait; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait sécher au soleil. 5°. Le lendemain on lave légèrement la *toile* dans de l'eau ordinaire; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait sécher au soleil, on la laisse au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeler *intérieure*, on doit passer aussitôt à une autre, que l'on appellera, si l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la superficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en six doubles, & avec une pièce de bois on la bat sur une autre pièce de bois bien unie, observant de la battre partout également, & quand elle est suffisamment battue dans un sens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il est bon de faire ici quelques observations qui ne feront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou se trouve dans les bois sur un arbre de médiocre hauteur. Il se trouve presque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainsi que son nom le signifie, qui s'étend considérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit sec qui est de la grosseur de la muscade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre surtout dans les remèdes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées. 3°. Il est extrêmement aigre au goût; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain tems, on lui trouve un petit goût de réglisse. 4°. Si après en avoir humecté mé-

diocrement & brisé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'est en partie à ces deux qualités, c'est-à-dire à son âpreté & à son onctuosité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, surtout à son âpreté; c'est au-moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-tems que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le secret, si l'on vient à connoître parfaitement le cadouaie, surtout sa principale qualité, qui est son extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là? Les noix de galle, les nesses séchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou?

Ajoutons à ces observations quelques expériences qui ont été faites sur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infusion de cadou donne du verd; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune; si l'on verse sur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infusion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux se précipite au fond du vase. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infusion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge sort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infusion de cadou, on a remarqué au-dedans en plusieurs endroits une pellicule bleuâtre semblable à celle que l'on voit sur les eaux ferrugineuses, avec cette différence que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque distance de la superficie. Il seroit aisé de faire en Europe des expériences sur le cadou même, parce qu'il est facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui est du lait de buffle qu'on met avec l'infusion du cadouaie, on le préfère à celui de vache, parce qu'il est beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte sur une *toile* préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénètre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à observer, est que l'on ne se fert pas indifféremment de toute sorte de bois pour battre les *toiles* & les polir. Le bois sur lequel on les met, & celui qu'on emploie pour les battre, sont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils sont extrêmement compactes quand ils sont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, se nomme *cattapouli*. Il est rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui sert de manche. Deux ouvriers assis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envi. Le coup d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* est polie & lissée au point convenable.

La *toile* ainsi préparée, il faut y dessiner les fleurs & les autres choses qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils se servent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu soin de tracer son dessin sur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier sur sa *toile*; il y passe ensuite la ponce, c'est-à-dire un rouet de poudre de charbon par-dessus les piquures; & par ce moyen le dessin se trouve tout tracé sur la *toile*. Toute sorte de charbon est propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que selon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Ensuite sur ces traits on passe avec le pinceau du noir

& du rouge, selon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage se trouve dessiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs sur ce dessin. La première qu'on applique, est le noir. Cette couleur n'est guère en usage, si ce n'est pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'est ainsi qu'on la prépare. 1°. On prend plusieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui est moins solide. On réserve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la grosseur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-dessus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, est meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer sont rouges, on les retire, & on les laisse refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vase de huit à dix pintes, & l'on y verse du cange chaud, c'est-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de sel. 5°. On expose le tout au grand soleil, & après l'y avoir laissé un jour entier, on verse à terre le cange, & l'on remplit le vase de calou, c'est-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au soleil trois ou quatre jours consécutifs, & la couleur qui sert à peindre le noir, se trouve préparée.

Il y a quelques observations à faire sur cette opération. La première est qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer sur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la *toile*. La seconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aisément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en sert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troisième est qu'on préfère le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrième est qu'au défaut de ce vin, on se fert de kevaron qui est un petit grain dont bien des indiens se nourrissent. Ce grain ressemble fort pour la couleur & la grosseur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles sont entièrement différentes. On y emploie aussi le varagon, qui est un autre fruit qu'on préfère au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire ensuite dans de l'eau. On verse cette eau dans le vase où sont le fer & le machefer. On y ajoute la grosseur de deux ou trois muscades de sucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage; autrement la couleur ne tiendrait pas long-tems, & s'effaceroit enfin au blanchissage. La cinquième est que pour rendre la couleur plus belle, on joint au calou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La sixième & dernière observation est que cette teinture ne paroît pas fort noire, & ne tiendrait pas sur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir dessiné & peint avec le noir tous les endroits où cette couleur convient, on dessine avec le rouge les fleurs & autres choses qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que dessiner; car il n'est pas encore tems de peindre avec la couleur rouge: il faut auparavant appliquer le bleu; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laisser pendant une demi-heure: si l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en sera plus beau. En second lieu, ayant délayé dans de l'eau les crottes de brebis ou de chèvres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laissera pendant la nuit: on doit la laver le lendemain & l'exposer au soleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi sert cette dernière opération, ils s'accordent tous à

dire qu'elle sert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie ; & que si elle la conservoit encore , le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raison qui rend cette opération nécessaire, c'est de donner plus de blancheur à la *toile* ; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi blanchie, quand on a commencé à y travailler. En l'exposant au soleil, on ne l'y laisse pas sécher entièrement ; mais on y répand de l'eau de-tems-en-tems pendant un jour : ensuite on la bat sur une pierre au bord de l'eau ; mais non pas avec un battoir, comme il se pratique en France. La manière indienne est de la plier en plusieurs doubles, & de la frapper fortement sur une pierre avec le même mouvement que font les Serruriers & les Maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer sur l'enclume.

Quand la *toile* est suffisamment battue dans un sens, on la bat dans un autre, & de la même façon : vingt ou trente coups suffisent pour l'opération présente. Quand cela est fini, on trempe la *toile* dans du cange de riz : le mieux seroit, si l'on avoit la commodité de prendre du kevaron, de le broyer, de le mettre sur le feu avec de l'eau, comme si on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau soit fort épaisse, y tremper la *toile*, la retirer aussitôt, la faire sécher, & la battre avec le cottapouli, comme on a fait dans la première opération pour la liffier.

Comme le bleu ne se peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire se peint avec un pinceau de fer le plus légèrement qu'on peut, d'un seul côté, prenant bien garde qu'il ne reste sans cire que les endroits que nous venons de dire ; autrement ce seroit autant de taches bleues, qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expose au soleil la *toile* cirée de la sorte ; mais il faut être attentif à ce que la cire ne se fonde, qu'autant qu'il est nécessaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement ; on la retourne à l'envers, & on la frotte en passant fortement la main par-dessus. Le mieux seroit d'y employer un vase de cuivre rond par le fond ; par ce moyen la cire s'étendrait par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours ; car il est à remarquer que ce ne sont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers particuliers, qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo : on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier, que l'on fait bien sécher ; après quoi on les réduit en poussière : cette poussière se met dans un fort grand vase qu'on remplit d'eau ; on la bat fortement au soleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrémités inférieures sont fort écartées. On laisse ensuite écouler l'eau par un petit trou qui est au-bas du vase, au fond duquel reste l'indigo ; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon ; on répand ensuite de la cendre à l'ombre, & sur cette cendre on étend une *toile*, sur laquelle on fait sécher l'indigo qui se trouve fait.

Après cela il ne reste plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre : l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint ensuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en poussière ; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne sent point l'aigre ; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il est nécessaire pour lui faire perdre cette

odeur. Prenant ensuite des graines d'avarei environ le quart d'un boisseau, il les fait bouillir dans un feau d'eau pendant un jour & une nuit, conservant la chaudière pleine d'eau ; il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'indigo préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours ; & il faut avoir soin de bien mêler le tout ensemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton : si l'indigo sentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double ; en sorte que le dessus de la *toile* soit en-dehors, & que l'envers soit en-dedans. On la laisse tremper environ une heure & demie ; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables : on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, savoir si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, surtout quand il y a peu de cette couleur dans un dessin. Les Indiens conviennent que cela se pourroit ; mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendrait pas, & qu'après deux ou trois lessives il disparaîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avarei ; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle est d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la grosseur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts ; on a de la peine à la rompre avec la dent ; elle est insipide & laisse une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'est le rouge qu'il faut peindre ; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir, & la préparer à recevoir cette couleur ; telle est la manière de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante, la cire se fond ; on diminue le feu, afin qu'elle furnage plus aisément, & on la retire avec une cuillier le plus exactement qu'il est possible : on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être resté de cire. Quoique cette cire soit devenue fort sale, elle ne laisse pas de servir encore pour le même usage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau ; on la bat neuf à dix fois sur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au soleil, observant d'y répandre légèrement de l'eau de-tems-en-tems, ainsi qu'on l'a dit plus haut. On délaye ensuite dans de l'eau froide une forte de terre nommée *ola*, dont se servent les blanchisseurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure ; après quoi on allume du feu sous le vase ; & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, sur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois sur la pierre, puis on la tord fortement. Ensuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouse de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire ; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploie pour l'étendre pendant un demi-jour au soleil, & l'arroser légèrement de-tems-en-tems. On la remet encore sur le feu dans un vase plein d'eau ; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire sécher.

Enfin, pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme on l'a rapporté au commencement ; c'est-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'in-

fusion simple du cadou, qu'on la lave ensuite, qu'on la bat sur la pierre, qu'on la fait sécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque tems avec les mains; que quand elle est parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait sécher; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme font souvent les pistils, les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce font communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail est moins pénible, à-moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge: on prend de l'eau âpre, c'est-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *varlangen*, ou du *bois de sapan* réduit aussi en poudre. On met le tout au soleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de salé; autrement la couleur perdrait beaucoup de sa force. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé, on y ajoute de l'alun; on y verse plus d'eau, quand on veut qu'il le soit moins; & c'est par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour composer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la composition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mélange il en résulte la couleur dont il s'agit. Il regne une superstition ridicule parmi plusieurs gentils au sujet de ce cange aigri. Celui qui en a, s'en servira lui-même tous les jours de la semaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refusera à d'autres qui en manqueroient. Ce seroit, disent-ils, chasser leur dieu de leur maison, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut se servir de vinaigre de callou, ou de vin de palmier.

On peut composer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il est inutile de rapporter ici. Il suffit de dire qu'elles doivent se peindre en même tems que le rouge, c'est-à-dire avant de passer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques observations sur ce qui précède.

1°. Ces puits dont l'eau est âpre ne sont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un seul dans toute une ville. 2°. Cette eau, selon l'épreuve que plusieurs européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On se sert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge soit plus beau, disent les uns, & suivant ce qu'en disent d'autres plus communément, c'est une nécessité de s'en servir, parce qu'autrement le rouge ne tiendrait pas. 4°. C'est d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de sapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérente, elle ne tiendrait pas suffisamment, & ne seroit pas belle, si l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbouree; c'est ce qu'on appelle plus communément *chaïaver* ou *racine de chaïa*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant plusieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne se fait pas promptement, à cause de l'onctuosité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *toile*, on a bat une trentaine de fois sur la pierre, & on la fait sécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile*, on a dû aussi préparer la racine de chaïa, ce qui se pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien sèche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non de bois, ce qu'on recommande expressément, jettant de tems-en-tems dans le mortier un peu d'eau âpre: on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux seaux d'eau ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a soin d'agiter un peu le tout avec la main: cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *toile* qu'une assez vilaine couleur: aussi ne s'en fert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur dernière perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout sens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu sous le vase. Lorsque la main ne peut plus soutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage soit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *toile*, de la tordre, & de la faire bien sécher: en voici la raison. Quand on peint le rouge, il est difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il est vrai que le peintre a soin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faisons lorsque quelque goutte d'encre est tombée sur le papier où nous écrivons; mais il reste toujours des taches que la teinture de chaïa rend encore plus sensibles: c'est pourquoi avant que de passer outre on retire la *toile*, on la fait sécher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *toile* dans la teinture, on augmente le feu jusqu'à ce que la main n'en puisse pas soutenir la chaleur; on a soin de la tourner & retourner en tout sens pendant une demi-heure: sur le soir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu; & quand la teinture est tiède, on en retire la *toile* qu'on tend fortement, & que l'on garde ainsi humide jusqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il est bon de dire quelque chose sur le chaïa. Cette plante naît d'elle-même; on ne laisse pas d'en semer aussi pour le besoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié; la feuille est d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre; la graine n'est guere plus grosse que celle du tabac. Cette petite plante pousse en terre une racine qui va quelquefois jusqu'à près de quatre piés; ce n'est pas la meilleure: on lui préfère celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine est fort menue, quoiqu'elle pousse avant en terre & tout droit; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle est jaune quand elle est fraîche, & devient brune en se séchant: ce n'est que quand elle est sèche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, sur quoi on a fait une épreuve assez singulière. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur; mais il fut bien surpris de trouver le lendemain au fond du vase quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramassée; ce qui ne venoit que de ce que le chaïa dont il s'étoit servi étoit de la meilleure espece. En effet, lorsque les ouvriers réduisent en poussière cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il est assez ordinaire qu'elle soit de couleur de safran. On remarquera, qu'autour de ce vase renversé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet assez beau. Cette plante se vend en paquets secs; on en

retranche le haut, où sont les feuilles desséchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entièrement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, sans craindre que les couleurs rouges soient endommagées par les opérations suivantes. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé; c'est-à-dire qu'il faut laver la *toile* dans l'étang, la battre dix ou douze fois sur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troisième jour la savonner, la battre, & la faire sécher en jettant légèrement de l'eau dessus de tems-en-tems. On la laisse humide pendant la nuit; on la lave encore le lendemain, & on la fait sécher comme la veille: enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le savon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien sécher.

La couleur verte qu'on veut peindre sur la *toile* demande pareillement des préparations: les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaïaver; & si l'on veut que le verd soit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédients en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait ensuite bouillir jusqu'à diminution des trois quarts; on verse cette teinture dans un vase en la passant par un linge: sur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre: on agite quelque tems le vase, & la couleur se trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur sur le bleu, on aura du verd; c'est pourquoi quand l'ouvrier a teint sa *toile* en bleu, il a eu soin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit dessein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en son tems: il est si nécessaire de peindre sur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, si on le peignoit sur une *toile* blanche.

Mais on doit savoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge; en sorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il disparoit, & il ne reste à sa place que le bleu sur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, en sorte qu'elle dure autant que la *toile* même: le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le suc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce suc, & le verd devient adhérent & ineffaçable; l'inconvénient est que ce suc fait perdre au verd une partie de sa beauté.

Il reste à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui sert pour le verd en peignant sur le bleu, sert pour le jaune en peignant sur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'est pas fort adhérente; elle disparoit après avoir été lavée un certain nombre de fois: cependant quand on se contente de savonner légèrement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mêlé de suc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouse de vache, & qu'on aura passée au-travers d'un linge; ces couleurs passageres durent bien plus longtemps. *Observat. sur les cout. d'Asie. (D. J.)*

TOILES PEINTES imitées des indiennes qui se fabriquent en Europe. Les toiles peintes ou les indiennes, sont des toiles de coton empreintes de diverses couleurs; on en fait en plusieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perse & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni qui se lavent de la même manière sans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des sucres d'herbes qui ne croissent pas dans ce pays-ci: mais c'est une erreur qu'il est facile de détruire, en

faisant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs aussi variées, aussi belles, & aussi ineffaçables qu'aux Indes; il est vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne sont pas de la beauté de celles des Indes; mais voici quelle est la raison. Le travail des ouvriers ne coûte presque rien en Perse & aux Indes; aussi le tems qu'on met à ces sortes d'ouvrages n'est pas un objet à considérer: ici au contraire, le tems est ce qu'il y a de plus précieux, les matières qu'on emploie ne sont rien en comparaison, il faut donc chercher à épargner le tems pour pouvoir faire quelque profit; c'est ce que l'on fait, & c'est aussi pour cela que nos ouvrages sont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit possible d'y employer le tems nécessaire.

Il y a plusieurs manières de travailler la *toile peinte* suivant l'espèce & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il semble qu'on doive commencer par celles qui ne sont imprimées que d'une seule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée seule, demande une pratique différente qui sera plus facile à déduire lorsque l'on sera au fait de celles où il entre plusieurs couleurs.

Manière de faire une toile peinte à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes. Préparation de la toile. Il faut d'abord ôter avec soin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans presque toutes les *toiles*, ce qui se fait en la faisant tremper dans l'eau tiède, la frottant bien, la tordant, la lavant ensuite dans l'eau froide bien claire, & la faisant sécher.

Engallage. La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux seaux d'eau froide dans un baquet où l'on jettera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même tems la *toile* qu'on remuera un peu, afin qu'elle soit mouillée par-tout; on la laissera ainsi environ une heure & demie; on la retirera ensuite, on la tordra, & on la laissera sécher à l'ombre.

Précaution à prendre. Lorsque la *toile* sera bien sèche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-dessus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches sont irrémédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorsqu'elle sera engallée, afin que cela soit plus fini; on posera alors sur la *toile* le dessein que l'on jugera à propos, & on le dessinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la suite.

Manière d'imprimer la toile. Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette sorte: on étendra la *toile* engallée & séchée, sur une grande table bien solide, sur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire sur un couffinet: on appliquera la planche sur la *toile*, on frappera dessus à plusieurs endroits, si elle est grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de suite & de la même manière, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même chose avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contreplanche, c'est-à-dire, une seconde planche, qui est la contrepartie de la première, & qui ne porte que sur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la première planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux réservés à dessein.

Quoique cette opération paroisse jusque-là assez

simple, il y a cependant bien des remarques à faire.

Maniere d'employer la couleur. Voici premièrement ce qui est commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut observer pour les pouvoir employer, soit avec la planche, soit à la plume ou au pinceau. Lorsque la couleur ou le mordant sera fait, de la manière que nous le décrirons dans la suite, il faudra dissoudre de la gomme arabique pour l'épaissir (le mordant), & pour le mettre en consistance de sirop épais, si l'on veut l'employer à la planche; si c'est à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, en sorte qu'il puisse couler plus facilement; lorsqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton sur un couffinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à plusieurs reprises la planche sur ce couffinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une brosse, on la rappliquera de nouveau sur le couffinet, & on l'imprimera sur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impression de la planche & les épargnera sur la toile: on reprendra ensuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la première impression, & ainsi de suite, prenant chaque fois de nouvelle couleur sur le couffinet, qu'on aura soin d'en fournir à mesure.

La planche est de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des cizeaux & autres pareils instrumens: on voit bien que les traits qui impriment sur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impression ordinaire qui se fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement sur la toile que le simple trait en noir ou en rouge, avec les deux premières planches; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette première planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impression.

Composition du noir. La composition pour le noir se fait en faisant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau; lorsque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laissera reposer vingt-quatre heures: on versera ensuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles; elle se conserve autant que l'on veut, & lorsqu'on souhaite s'en servir, on l'épaissit avec de la gomme. Cette liqueur est couleur de rouille de fer, & sur la toile qui n'est point engallée, elle ne fait que du jaune; mais comme dans l'opération présente on l'imprime sur la toile engallée, elle fait sur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

Maniere d'appliquer le rouge. Le rouge ne s'applique pas de la même manière: on ne le met pas immédiatement sur la toile, mais on imprime une composition appelée mordant, qui n'a presque aucune couleur, & qui est différente, selon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette composition sert à faire attacher dans les endroits où elle a été mise, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la toile, & à lui donner les différentes nuances dont on a besoin, depuis le couleur de rose, jusqu'au violet foncé.

Première composition de mordant pour le rouge foncé. Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, se fait en cette sorte: on prend huit parties d'alun de rome, deux parties de soude d'alicante, & une d'arsenic blanc: on pilera toutes ces matières, on les mettra dans une suffisante quantité d'eau, & on l'épaissira avec la gomme; il est bon que l'eau dans laquelle on dissout ces matières soit colorée avec du bois de Brésil, afin de voir sur la toile les endroits où

le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

Autre mordant pour un beau rouge. On fait un autre mordant, qui donne aussi un très-beau rouge: on met une once & demie d'alun de rome, un gros & demi de sel de tartre, & un gros d'eau forte, dans une pinte d'eau; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, sur des petits morceaux de toile, pour voir si la couleur est belle.

Lorsque la toile sera imprimée de la forte, c'est-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entièrement rouges foncés: on les laissera sécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la toile pour emporter toute la gomme qui y a été mise, avec le mordant & le noir.

Maniere de laver la toile. La manière de laver la toile est très-importante, car c'est de-là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'est ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de toile à laver, il faut nécessairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce soit de l'eau courante si cela est possible, ou tout au-moins un très-grand bassin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enlève avec la gomme, soit extrêmement étendue & ne puisse pas s'attacher sur le fond de la toile & la tacher: pour cela il faut beaucoup remuer la toile & la brasser en la lavant, & prendre garde lorsqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y soient pas long-tems sans être défaits; c'est principalement quand on commence à laver la toile qu'il faut avoir ces attentions: car lorsque la première gomme est emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de toile, & qu'on la lavât dans un seau, ou quelque chose de semblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux successivement: on peut être assuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorsqu'elle le sera suffisamment, on la tordra, & on la laissera sécher, ou si l'on veut on la bouillira de la manière suivante.

Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée. Sitôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle soit sèche, on met dans un chaudron de l'eau suivant la quantité de toile que l'on a à teindre; lorsqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légèrement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la dose, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut seulement dire qu'il faut pour quinze aunes de toile, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; si l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorsque la garance sera bien mêlée, & que l'eau sera chaude à n'y pouvoir souffrir la main qu'avec peine, on y mettra la toile, on la plongera & on la retirera à plusieurs reprises, afin qu'elle soit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il sera possible, en changeant d'eau très-souvent, jusqu'à ce qu'elle en sorte claire: on fera bouillir ensuite quelques poignées de son dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la passera par un linge afin d'en ôter le son, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la toile dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de la couleur: on la tordra ensuite, & on la laissera bien sécher: on verra pour lors que le fond sera d'un rouge foncé, & que le noir est devenu encore plus beau; c'est alors qu'avec des contre-planches, si c'est de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau, si on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

Composition du mordant pour le rouge clair. Voici de quelle maniere se fait le mordant pour le rouge clair : on prend parties égales d'alun & de crème de tartre ; s'il y a une once de chacun , on dissout ce mélange dans une pinte d'eau , & on le gomme à l'ordinaire : si l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

Mordant pour le violet. Le mordant pour le violet se fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de romé, une partie de vitriol de cypre , autant de verd-de-gris, une demi-partie de chaux vive, & de l'eau de ferraille à discretion , suivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé ; l'eau de ferraille est la même composition dont on s'est servi d'abord pour imprimer en noir.

Mordant pour le gris-de-lin. Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

Second bouillissage. Lorsqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau , ces différens mordans , & qu'ils auront séché pendant douze heures au moins , on lavera la *toile* avec autant de soins & de précautions que la première fois , & lorsqu'on l'aura bien tordue , on la bouillira dans un nouveau bain de garance , à laquelle on ajoutera pour chaque once , un demi-gros de cochenille en poudre : on y remuera bien d'abord la *toile* , comme on a fait la première fois , avant que l'eau commence à bouillir , ensuite on lui laissera faire un bouillon : on la retirera , on la lavera bien dans plusieurs eaux ; ensuite dans de l'eau de son chaude , on la tordra & on la laissera sécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau , on mettra dans ce second bouillissage , parties égales de cochenille & de graine d'écarlate , & deux parties de garance ; toutes les couleurs en feront beaucoup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver ; on y verra alors les différentes nuances de rouge , de violet , & de noir , qui seront dans toute leur beauté , & telles qu'elles doivent demeurer ; mais le fond sera rougeâtre , & ce n'est qu'en faisant herber la *toile* qu'on blanchit le fond.

Maniere d'herber la toile. Voici comme on doit s'y prendre. On passe plusieurs fils aux bords & aux coins de la *toile* : on l'étend à l'envers sur un pré , & avec des petits bâtons passés dans chacun de ces fils , on fait en sorte qu'elle soit bien tendue : on l'arrose sept ou huit fois le jour ; enfin on ne la laisse jamais sécher , parce que le soleil terniroit les couleurs. Cette opération se fait en tout tems , mais elle est plutôt faite aux mois de Mai & de Septembre , à cause de la rosée , & les *toiles* en sont mieux blanchies. Elles sont ordinairement cinq à six jours de la sorte dans le pré , après quoi le fond est entièrement blanc ; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait , on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de son , & les laisser bien sécher.

Cirage de la toile. Il reste maintenant à y mettre le bleu , le verd & le jaune : on commence par le bleu , & pour cet effet on étend la *toile* sur une table couverte de sable très-fin , ou de sablon , & on fait une composition avec parties égales de suif & de cire : on la tient en la faisant , dans un vaisseau de terre , & on l'applique avec un pinceau sur toute la *toile* , en réservant seulement les endroits qui doivent être bleus ou verts : il faut faire cette opération avec précaution , car cette composition s'étend facilement lorsqu'elle est un peu chaude , & si elle ne l'étoit point assez , elle ne garantiroit pas suffisamment la *toile* qui couroit risque d'être tachée : il est vrai que le sable qui est sous la *toile* empêche la composition de s'étendre , parce qu'il s'y attache sur le champ qu'elle est appliquée : il faut cependant un peu d'usage ; pour la bien employer , & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer sur les endroits du fond où il n'y a rien

à réserver. Cette opération s'appelle *cirer la toile* : lorsqu'on aura à cirer un endroit , on jettera du sable dessus , avant que la cire soit entièrement froide ; le sable qui s'y attache empêche lorsqu'on plie la *toile* , que les parties cirées n'engraissent celles qui doivent être réservées.

Troisième bain pour le bleu. Lorsque la *toile* est bien cirée , on la plonge dans une cuve de teinture bleue ; je donnerai dans la suite la préparation de cette cuve ; mais elle n'a rien de particulier , & c'est la même dont tous les teinturiers se servent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne soit pas trop chaude , mais seulement un peu tiède , afin que la cire n'y fonde pas ; lorsqu'on a plongé à plusieurs reprises la *toile* dans la cuve , on la tire & on la laisse sécher.

Pour les nuances. Si l'on veut deux nuances de bleu , lorsque la *toile* sera sèche , on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair , & on plongera la *toile* une seconde fois dans la cuve ; les parties qui seront demeurées découvertes se fonceront , & celles que l'on a cirées demeureront d'un bleu-clair : on laissera sécher la *toile* pendant un jour entier , & lorsqu'on voudra la décirer , on fera bouillir un peu de son dans une bonne quantité d'eau ; lorsqu'elle bouillira on y plongera la *toile* , dont toute la cire se fondra ; il faut aussitôt la retirer , la froter légèrement avec un peu de savon , la bien laver ensuite dans de l'eau froide , & la laisser sécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes , de la même maniere qu'on le fait aux Indes , c'est-à-dire d'un verd brun & assez vilain , il n'y a qu'à passer sur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'est servi pour le noir ; comme la *toile* est totalement désengallée , elle fait le même verd que l'on voit sur la *toile* des Indes ; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues , & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui ayent été réservées pour mettre en jaune , on passera la même eau de ferraille qui doit être gommée , (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonstance , on doit savoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur , qu'elle ne soit assez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorsqu'on l'emploie) : on laissera sécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune , après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide , pour en enlever bien la gomme , & on la laissera bien sécher : il ne reste plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile* , ce qui se fait en cette maniere.

Apprêt de la toile. On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau , & on en fait une espece d'empois blanc , dont on frotte toute la *toile* , l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt : on l'étendra ensuite & on la laissera sécher. Cet apprêt est aussi bon que celui de colle de poisson , ou de différentes gommés que plusieurs ouvriers emploient : l'apprêt étant sec , on calandre la *toile* en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il est bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne sont d'usage que dans les *toiles* de la première beauté , & qui demandent un tems assez considérable , quoique l'exécution n'ait aucune difficulté ; il s'agit de certains desseins délicats qui sont réservés en blanc , en jaune , ou en bleu clair , sur les différentes couleurs ; ces desseins réservés font un très-bel effet : nous aurions dû en parler plutôt , mais nous ne l'avons pas fait , afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération : tous ces desseins réservés se font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes ; mais après avoir essayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer , voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire , de grosseur médiocre ,

ère, dans le milieu duquel j'ai ajusté trois fils de fer, qui excèdent d'environ une demi-ligne les plus longs poils; ces trois fils doivent être joints en sorte qu'ils se touchent immédiatement, & qu'ils soient entourés du reste du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaisseau de terre, & on en prendra avec cette sorte de pinceau; les fils de fer laissent couler la cire que la grosseur du pinceau entretient coulante assez longtemps; & ces mêmes fils soutiennent la main, & font qu'on trace les traits aussi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume: on fera ces raisonnemens sur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait est imprimé ou dessiné à la main.

Il est aisé de comprendre que lorsqu'on vient à mettre ensuite le mordant sur la feuille où l'on a dessiné la cire, elle conserve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre; lorsqu'on fait ensuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire se fond & s'en va; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée), pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la première beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manières de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plupart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille; à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxième bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

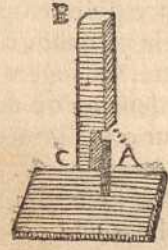
Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une manière un peu différente; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille qui le puisse détruire: ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire, celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille; & lorsqu'elle sera sèche, on les lavera avec les précautions que nous avons rapportées; l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours: le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont que rouge & noir, & dont le fond, ou les gran-

des parties du fond, sont marbrés ou plutôt sablés. La manière d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse: une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même chose; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches des petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil-de-fer, dont l'extrémité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur, on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de son extrémité une espèce de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe; on frappe sur l'extrémité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne fauroit enfoncer plus avant; elles se trouvent par ce moyen toutes de même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.



Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrémité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la *toile*. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche; elle en emplit exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes; on la laisse refroidir, & avec une pierre à éguiser on frotte sur toute la surface de la planche; cela achevé d'unir & de polir tous les fils de fer, en sorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile*: on chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entièrement achevée. S'il y a des parties où on ne veut que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que des points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte: mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, en sorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles*: on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu; & les bouquets ou desseins tout blancs; on juge par ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, surtout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches: l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois: on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégommée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou

autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé ; on chauffe la planche de plomb , on la plonge dans la cire , & on imprime sur la *toile* ; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé , & on continue à reprendre de la cire avec la planche , & à imprimer de la même manière jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelque observation à faire dans cette pratique ; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude , parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vuides de la planche , & feroit des fautes considérables ; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit châssis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue ; la grandeur du châssis fera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue , afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfonce point trop avant , ce qui boucheroit le creux de la planche , & feroit que l'impression ne feroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais , de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée , & la cire couverte de sable , on la plongera dans la cuve du bleu , & on la laissera sécher ; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche , on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune , ou seulement avec un gros pinceau , on passeroit la couleur par-dessus la cire qui y est encore , conserveroit les mêmes endroits qui sont verts par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes , on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu , & on la mettra dans la teinture jaune ; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verts des Indes : il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau , on fera une forte décoction de graine d'Avignon ; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris , on la gommera , & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile* , on s'y prendra , comme nous l'avons déjà dit , en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son , & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les espèces de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs ; les différentes nuances sont très-faciles à faire , en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur , & qui sont en général de deux espèces : dans les premières tout le fond est coloré jusqu'au trait , qui fait le contour des tiges & des fleurs , sans qu'il reste du blanc en aucun endroit , à moins qu'il n'en ait été réservé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la seconde espèce de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet , dont le contour est suivi gratuitement ; & l'intervalle que laissent les bouquets ou plutôt les cartouches est de couleur.

Les dernières sortes de *toiles peintes* sont au moins aussi agréables à la vue que les autres , quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premières , lorsqu'elles sont entièrement finies sur un fond blanc , comme nous l'avons décrit , il faut cirer au pinceau tout ce qui est fait , ayant soin de ne couvrir de cire exactement que les fleurs , les feuilles & les tiges , & ensuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les secondes , il y a deux manières , l'une de cirer les bouquets , mais grossièrement , & suivant seulement leurs contours extérieurs , en y laissant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui sert à cirer , comme les bouquets.

L'autre manière est plus facile & plus simple , mais on ne peut pas s'en servir pour les couleurs qui doi-

vent être cuvées , c'est-à-dire , lorsqu'il faut plonger la *toile* entière dans la cuve ; elle peut seulement être employée lorsque le fond doit être rouge , violet , jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-panches dans lesquelles on incruste des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur ; le reste de ces contre-panches est creusé , afin de ne point porter sur les bouquets qui doivent être entièrement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-panches , de la couleur & du mordant sur le couffinet , & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération est nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorsque le fond doit être rouge ou violet , on imprime le fond avec le mordant ; & lorsque les bouquets imprimés aussi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir , l'on ne fait que les mêmes bouillissages pour les bouquets & pour le fond ; mais lorsqu'il doit être jaune ou olive , on n'imprime la couleur avec la contre-planche de chapeau , que lorsque la *toile* est entièrement finie , & que le fond en est bien blanc.

Nous avons donné la composition du jaune ; celui des Indes se fait avec de l'eau de ferraille , mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon , dans laquelle on fait dissoudre un peu d'alun. Pour l'olive , il ne faut que mêler ensemble ces deux dernières couleurs , c'est-à-dire , l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos , suivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur , & réserver les bouquets sans chapaudrer , & d'une façon fort simple. On collera légèrement avec un peu de gomme ou d'empois sur chaque bouquet un morceau de papier qui suive grossièrement le contour du bouquet , & avec une planche couverte de drap , on appliquera la couleur du fond , & les bouquets se trouvent très-exactement conservés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers , & qui ne sont point en usage aux Indes , elles s'effacent un peu plus facilement que les autres ; cependant il y des cas où elles sont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer , d'autant plus même qu'elles résistent à dix ou douze savonnages , ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire.

Nous avons de cette manière du bleu , du verd , du jaune , & plusieurs nuances de rouge qui sont beaux & très-faciles à employer , puisqu'on n'est pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd , & de la bouillir , ni de la faire herber pour le rouge , ce qui est une épargne de tems & de peines très-considérable.

Pour le bleu , il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux , pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes , on fera deux de ces teintures dont l'une sera plus chargée de couleur que l'autre ; cette teinture n'est pas bleue d'abord , mais d'un rouge assez désagréable ; pour la rendre bleue , il n'y a qu'à dissoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient sur le champ : on la gommera alors , & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau , sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au-lieu de vitriol de Cypre , elle deviendra sur le champ bleue ; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite quantité , ou jusqu'à ce

qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend sur le champ), soit telle qu'on la souhaite: on gommara ensuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il est à observer pour ces deux couleurs, qu'il est nécessaire que la teinture de bois d'Inde soit nouvellement faite, c'est-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux; elle n'en est que meilleure, si elle peut être employée sitôt qu'elle devient difficile à être employée sur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & se peut garder beaucoup plus long-tems sans se gâter.

Lorsque ces couleurs seront seches, il faut les bien laver comme toutes les autres pour en ôter la gomme. Il faut que le verd soit trois ou quatre jours à secher avant que de laver la *toile*, si l'on veut qu'il soit d'une belle couleur; le bleu, au contraire, doit être lavé sitôt qu'il est sec, ou du-moins quelques heures après; ainsi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs résistent au foyon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui résistent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mesure que la *toile* s'use, & qu'elles perdent par conséquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut aussi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge sur les *toiles* sans mordant, & sans qu'il soit besoin de les faire bouillir ni herber: voici de quelle maniere on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérisée avec une petite quantité d'eau; on met le matras en digestion pendant 5 ou 6 heures, on augmente ensuite la chaleur jusqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la passe par un linge; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit sur le champ, & devient d'un très-beau rouge; on la gomme ensuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorsqu'il est bien sec, on le lave avec grand soin: cela donne un assez beau cramoisi que l'on peut nuancer par les diverses doses de cochenille & d'eau-forte; cette couleur étant employée dessus l'impression faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui résiste à plusieurs fayonnages, qui est assez beau, mais il s'étend un peu en le lavant; on fait une forte décoction de bois de Brésil, on y ajoute un peu d'alun environ une once sur chaque chopine de cette teinture; on épaissit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut aussi faire un jaune assez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en se servant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme; cette dernière couleur résiste moins que les autres.

Pour une bonne couleur de café, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris de maure jusqu'au petit-gris, on met de la couperose verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la dernière façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on dispose une perche horizontalement, & on l'assujettit au plancher par l'une de ses extrémités, en sorte cependant que le bout qui est libre soit à quelque distance du plancher, afin qu'il puisse s'en approcher en faisant ressort, &c.

TOILE NOYALE, (*Marine*.) c'est une toile très-

Tom. XVI.

forte, dont on se sert pour faire les grandes voiles. Voyez TOILE A VOILE.

Toiles de sabords ou de délestage. Ce sont de vieilles toiles qu'on cloue sur les sabords quand on veut délester. Voyez DÉLESTAGE.

TOILE, en terme de Blanchisserie, est une piece de *toile* dont les bords sont élevés. Elle se monte sur un appui de bois, garni sur toute sa longueur de petites chevilles où se passent les cordons qui attachent le fond de la *toile*, & de distance en distance d'autres chevilles ou piquets plus longues où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, les *clos d'Antoni* sont remplis de quatre-vingt *quarrés*. C'est sur ces *toiles* ou *quarrés* qu'on expose la cire à l'air. Voyez l'article BLANCHIR.

TOILE, draps en, (*Draperie*.) on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui sont tels qu'ils sont sortis de dessus le métier. On les appelle ainsi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la grosse *toile* de chanvre ou de lin écrue. (*D. J.*)

TOILE, en terme de Peinture, signifie un *cadre* de bois couvert d'une *toile* imprimée de quelques couleurs en huile, sur laquelle les Peintres peignent leurs tableaux. Ce sont ordinairement les marchands droguistes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui font aussi imprimer & qui débitent ces sortes de *toiles*. (*D. J.*)

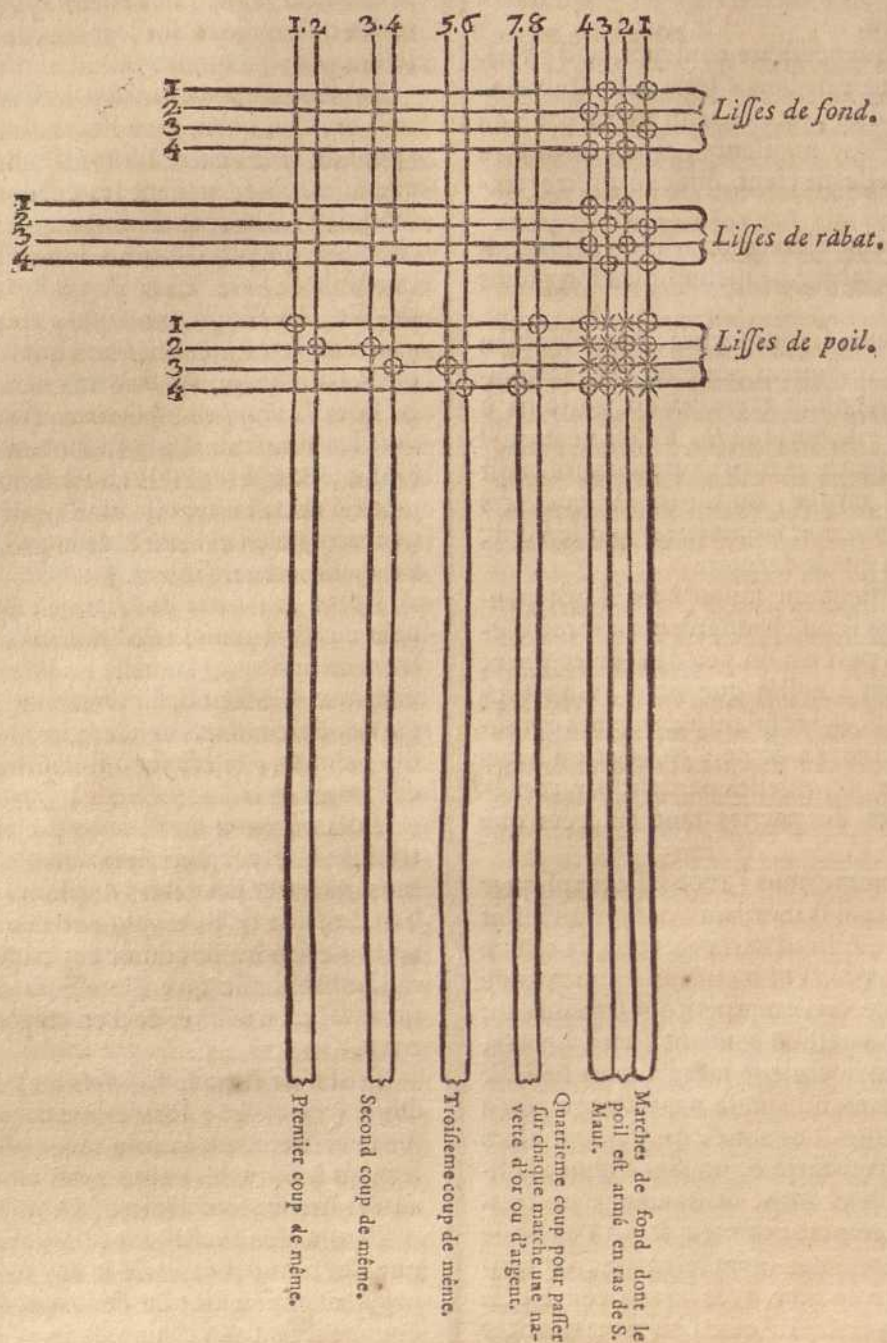
TOILE, terme de Plombier, c'est un morceau de treillis que ces ouvriers étendent sur la table ou moule à jeter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du sable qu'ils emploient dans la maniere ordinaire de fondre & couler ces tables.

Il est défendu aux Plombiers de jeter du plomb sur *toile*, d'en débiter & d'en employer. Voyez PLOMBIER.

TOILE de soie, s. f. (*Soierie*.) maniere de petite étoffe très-claire, fort légère & point croisée, faite sur le métier avec la soie filée, dont les femmes se servent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes semblables. (*D. J.*)

TOILE d'or ou d'argent, (*Soierie*.) cette étoffe est une des plus délicates de la fabrique, peu de personnes seroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil est dans le même nombre que dans les tissus, le peigne est plus fin, étant un 22¹/₂ pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil sont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'est point accompagnée. La chaîne est armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au-lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être passés ensemble, crainte qu'ils ne se croisent. Cependant il faut qu'il y en ait deux sous les fils de chaque lisse: c'est pour cela qu'il est nécessaire de donner la démonstration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tissus, on passe une navette à deux tuyaux pour passer deux bouts ensemble; dans cette étoffe, il faut passer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de lisse à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui passe de suite; après quoi, & quand on passe le coup de trame, on reprend la même lisse qui a lié le second coup ou le coup précédent, & on continue le cours.

Démonstration de l'armure de la toile d'or.



Les lisses marquées *o* sont pour lever, & celles marquées * pour baisser pour le poil seulement. Les lisses marquées *o* dans celles du rabat sont pour baisser, la fonction de ces lisses ne pouvant pas faire un autre jeu.

On voit par cette démonstration qu'il est nécessaire que le poil de cette étoffe soit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette passent chacun sous une lisse de liage qui aura levé; & que si ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la seconde lisse qu'on seroit obligé de lever, auroit baissé au coup de fond, ce qui seroit une barre, ou coupant au-travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être unie comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, f. f. (*Toilerie*.) les *toiles blanches* sont des *toiles* écruës que l'on a fait blanchir entièrement à force de les arroser sur le pré, & de les faire passer par diverses lessives. (*D. J.*)

TOILE CIRÉE, f. f. (*Toilerie*.) c'est une *toile* enduite d'une certaine composition faite de cire ou de résine mêlée de quelques autres ingrédients capables de résister à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaspées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes sans jaspure. Elles se vendent ordinairement en petites pièces ou rou-

leaux, de quatre, huit & douze aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, sont de grosses *toiles* de lin bifés ou de *toiles* d'étoupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui se prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des casques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, &c. On s'en sert aussi pour emballer & empaqueter les marchandises qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TOILE ÉCRUE, f. f. (*Toilerie*.) c'est celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui est telle qu'elle est sortie de dessus le métier: les *toiles* de lin écruës sont pour l'ordinaire grisâtres, qui est la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre écruës sont jaunâtres, qui est aussi la couleur que la nature a donné au chanvre. (*D. J.*)

TOILE À TAMIS, f. f. (*Toilerie*.) forte de *toile* très-claire faite de fil de lin, dont on se sert à tamiser ou à passer les choses que l'on veut mettre en poudre fine; c'est encore une espèce de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel*. (*D. J.*)

TOILE À VOILE, f. f. (*Toilerie*.) c'est de la grosse *toile* de chanvre écruë propre à faire des voiles. Il se fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui se consomment partie pour les

vaiffeaux françois de cette province , & partie dans les pays étrangers où elles font envoyées. *Savary*. (D. J.)

TOILE EN COUPONS , f. f. (*Toilerie*.) morceaux de batiste claire , ordinairement de deux aunes , qui font envoyés de Picardie en petits paquets quarrés couverts de papier brun. *Savary*. (D. J.)

TOILES , f. f. pl. *terme de Chasse* , ce font de grandes pieces de toiles bordées de grosses cordes qu'on tend autour d'une enceinte , & dont on se sert pour prendre les bêtes noires. (D. J.)

TOILE , f. f. *aulæa* , (*Théâtre des anciens*.) espece de tapisserie qui bordoit le théâtre des anciens ; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas ; enforte qu'au-lieu que quand nos pieces commencent , on leve la *toile* qui est attachée par le haut , les Romains la baïsoient , la laïsoient tomber sous le théâtre ; & quand la piece étoit finie , ou même après chaque acte , on la relevoit pour les changemens de décorations , au-lieu que nous la baïsons. De-là vient qu'on disoit en latin *tollere aulæa* , lever la *toile* , quand on fermoit la scène & que les acteurs se retiroient ; & *primere aulæa* , baïsser la *toile* , quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleusement cette maniere d'ouvrir le théâtre chez les anciens , & en a fait usage pour une des plus belles & des plus brillantes comparaisons que je connoisse ; c'est dans le troisieme livre de ses *metamorphoses* , où , après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dragon que Cadmus avoit semées , il ajoute dans un style élevé :

*Indè, fide majus, glebæ cœpere moveri ;
Primaque de sulcis acies apparuit hasta !
Tegmina mox capisum picto nutantia cono.
Mox humeri, pectusque, onerataque brachia telis
Existunt: crescitque sēges clypeata virorum.
Sic ubi tolluntur festis aulæa theatris,
Surgere signa solent, primumque ostendere vultus:
Cætera paulatim, placidoque educta tenore
Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.*

Alors prodige étonnant & incroyable , les mottes de terre commencerent à s'entr'ouvrir , & du milieu des sillons on vit sortir des pointes de piques , des panaches , des casques , ensuite des épaules & des bras armés d'épées , de boucliers , de javelots ; enfin une moisson de combattans acheva de paroître. Ainsi quand on baïsse la *toile* dans nos théâtres , on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y sont tracées ; d'abord l'on n'en voit que la tête , ensuite elles se présentent peu-à-peu ; & se découvrant insensiblement , elles paroissent enfin toutes entieres , & semblent se tenir de bout sur le bord de la scène. (D. J.)

TOILÉ , en *terme de Blondier* , c'est proprement une fleur de telle ou telle forme , entierement remplie , faisant un tissu sans jour , & fabriquée avec des filets doublés de cinq , six & jusqu'à sept brins quand la soie est fine. C'est le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaisie. Voyez BLONDES DE FANTAISIE. On emploie ordinairement plusieurs fuseaux pour former les filets du *toilé* plus larges.

TOILÉ D'UNE DENTELLE , (*Ouvrage au fuseau*.) on appelle le *toilé* d'une dentelle , ce qui dans le point à l'aiguille se nomme le *tissu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point ressemble assez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle est ferré , plus l'ouvrage en est bon ; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (D. J.)

TOILERIE , f. f. (*Comm. & Manufact.*) dans la langue des finances , les synonymes n'ont pas moins d'inconvéniens que dans la langue des arts , & ne fut-ce que relativement aux droits des fermes , il est

essentiel d'expliquer , autant qu'il est possible , la valeur du mot *toilerie*.

C'est une expression moderne ; on ne la trouve pas une seule fois dans les réglemens des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définissent ce terme par ceux-ci , *marchandise de toile* , c'est-à-dire sans doute , *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs , ce mot est exactement synonyme au mot *toile* , dans le sens où l'on dit , *ce marchand ne fait que la toilerie* , au lieu de dire , *il ne commerce qu'en toiles* ; & encore , *il se fait beaucoup de toilerie dans tel pays* , au lieu de dire *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé , c'est celle suivant laquelle il est devenu le nom générique de quelques tissus , dont on ne peut pas dire qu'ils soient des étoffes , ni qu'ils soient des toiles. Il faut se garder de confondre ces dénominations , car dans certains bureaux les mêmes marchandises payeroient des droits plus considérables , étant annoncées comme étoffes , que si on les déclaroit comme *toileries*.

Il seroit à souhaiter que l'on pût fixer précisément la valeur des mots *étouffe* , *toilerie* & *toile* ; mais les ouvrages de l'art , ainsi que ceux de la nature , renferment tant de variétés , que les nuances de division se perdant l'une dans l'autre , les especes de différens genres se confondent aisément.

Toute méthode de distribution meneroit à des incertitudes , & il n'y a ce me semble , rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaison , d'après lesquels on essayera de classer les différens tissus.

Ceux qui sont composés en entier de soie ou de laine , ou bien même dont la chaîne ou la trame est faite de l'une de ces deux matieres , sont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui sont composés de coton ou de fil , & qui sont extrêmement forts , sont encore des étoffes. Ainsi les draps , les serges , les tiretaines , les taffetas , les ras de S. Cyr , les hyberlines , les velours de coton , les coutils , &c. sont des étoffes.

Les *toileries* sont des tissus un peu plus légers , dont la laine ou la soie ne font jamais une partie essentielle ; mais dans lesquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les bazins unis & rayés , les siamoises unies , rayées & à fleurs , les nappes & les serviettes ouvrées , les mouffelines même , ou toiles de coton de toute espece , sont des *toileries*.

Sous le nom de toiles , il faut entendre tout tissu simple & uniquement composé de fil de lin ou de chanvre , comme le sont les toiles dont on se sert pour faire des chemises.

Je sens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle classe on doit metre les toiles à voiles , les toiles à matelats , & beaucoup d'autres ouvrages semblables. Il semble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reste , je ne prétends pas donner ici de décision. J'ai rapporté seulement ce qui m'a paru de plus instructif & de plus décidé sur l'usage de ces termes , soit dans le discours , soit dans les réglemens rendus depuis celui du 7 Août 1718 , pour les fabriques de Rouen. C'est-là où je vois le mot *toilerie* employé pour la première fois. Article de M. BRISSON , inspecteur des manufactures & académies de Villefranche en Beaujolois.

TOILETTE , f. f. *terme de Manufact.* ce mot se dit chez les *Marchands & Manufacturiers* , d'un morceau de toile , plus ou moins grand , qui sert à envelopper les draps , les serges & autres pareilles marchandises , pour empêcher qu'elles ne se gâtent. Il y a des *toilettes* blanches , & d'autres teintes en différentes cou-

leurs ; les unes unies , & les autres peintes d'armoiries , de devises , ou de quelques autres ornemens ; celles dont les Anglois se servent , particulièrement pour leurs serges de Londres , sont des plus belles & des plus façonnées : ils en ont où l'or & l'argent est joint aux couleurs. On marque ordinairement sur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment , & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui en fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des *toilettes* , se nomment *bougrans*. *Dictionn. de Comm. (D. J.)*

TOILETTE, (*Modes*) , c'est une espece de nappe de toile fine , garnie de dentelle tout autour , dont on couvre la table sur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté , se deshabillent le soir , & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes* , les tapis de soie , ou autres riches étoffes , bordés de dentelle ou de frange , & qu'on étend au-dessus du miroir qui orne la *toilette* des dames , ou même des hommes qui de nos jours sont devenus femmes. (*D. J.*)

TOILETTE, *marchande à la*, (*Commerce des modes*) on appelle ainsi certaines revendeuses qui vont de maison en maison porter de vieilles hardes , ou même quelquefois des marchandises neuves , que leur confient les marchands. Ces sortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou sur les hardes mêmes , ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce sont ces femmes qui vendent la plupart des marchandises de contrebande : elles font aussi assez souvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (*D. J.*)

TOILETTE des dames romaines, (*Antiq. rom.*) cet attirail de s'habiller du jour pour paroître en public , ce *mundus muliebris* , les dames romaines l'avoient comme les nôtres. Dans les siècles de luxe , leur *toilette* étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté , & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux , de faux sourcils , des dents postiches , des fards , & tous les autres ingrédients renfermés dans de petits vases précieux. Martial, *lib. IX. epig. 18.* décrit tout cela plaisamment , en parlant de la *toilette* d'une dame nommée *Galla*.

*Fiant absentes & tibi Galla comæ ;
Nec dentes aliter quam serica nocte reponas
Et lateant centum condita pixidibus ;
Nec tecum facies tua dormitat ; innuis illo,
Quod tibi prolatum est manè , supercilio.*

Les dames romaines passaient du lit dans le bain ; quelques-unes se contentoient de se laver les pieds , mais d'autres portoient bien plus loin l'usage des bains ; elles se servoient de pierre-ponce pour s'adoucir la peau , & faisoient succéder à cette propreté les oignemens & les parfums d'Assyrie. Elles rentraient ensuite dans leurs cabinets de *toilette* , vêtues d'une robe , où le luxe & la galanterie avoient jetté leurs ornemens ; c'est dans cette robe qu'on se laissoit voir à ses amis particuliers , & aux personnes les plus chères. Entourée de plusieurs femmes , on se prêtoit aux mains qui savoient servir de la façon la plus commode & la plus agréable. Lorsque Claudien nous représente *Vénus* à sa *toilette* , il la met dans un siège brillant , environnée des grâces , & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

*Cæsariem tum fortè Venus subnixa corusco
Fringebat solio.*

Une femme à sa *toilette* ne perdoit point de vûe son miroir ; soit qu'elle conduisit elle-même l'ouvrage de ses charmes , soit qu'elle apprît à régler ses regards , soit qu'elle étudiât les mines & les airs de tète ,

te , *omnes vultus tentabat* , le miroir devoit poser à demeure.

Elle avoit aussi des coëffuses qui vivoient de ce métier , & que les Latins appelloient *ornatrices*. On lit dans Suétone , *matris Claudii ornatrix* , & elles ont le même titre dans les anciennes inscriptions *ornatrix Liviae* , *Domitia*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas seulement soin des cheveux , mais du visage & de l'ajustement entier , d'où vient qu'Ovide dit , *ornatrix toto corpore semper erat*.

La vanité des coquettes faisoient quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffuses , & ces sortes de femmes se portoient contr'elles à des violences , au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes , selon Juvenal , n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que Plécas à commise , dit ce poète , en parlant à une de ces femmes ? de quel crime est coupable cette malheureuse fille , si votre nez vous déplaît ?

*Quænam est hæc culpa puella ,
Si tibi displicuit nasus tuus ?*

Le desir de se trouver au temple d'Isis , cette déesse commode qui présidoit aux rendez-vous & aux mystères des engagements , causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

Apud Isiacæ potius sacraria lenæ.

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires , aussi-bien que par la nature du travail , & par le soin de coëffer , il y avoit des momens à saisir , qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main , tout ce qui servoit à l'ornement de la tête & à la composition du visage.

Mais pour y mieux parvenir , le luxe multiplia le nombre des femmes qui servoient à la *toilette* des dames romaines ; chacune étoit chargée d'un soin particulier ; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux , soit pour les démêler ou pour les séparer en plusieurs parties. *Multifidum discrimen erat* , soit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différens : *Dat varios nexos & certo dividit orbes ordine* ; les autres répandoient les parfums , *largos hæc nectaris imbres irrigat* ; toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois.

De-là viennent dans les poètes les noms de *cosmetæ* , de *pscades* , d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oisives , & de préposées uniquement pour dire leur avis ; celles-ci formoient une espece de conseil : *est in concilio matrona* , & la chose , dit Juvenal , étoit traitée aussi sérieusement que s'il eût été question de la réputation ou de la vie :

*Tanquam famæ discrimen agatur
Aut animæ.*

On lit dans le livre des amours de Lucien , que les dames employoient une partie du jour à leur *toilette* environnées de suivantes , *ornatrices* , *picatrices* , dont les unes tiennent un miroir , d'autres un réchaud , d'autres des bassins , &c. On voit sur cette même *toilette* toutes les drogues d'un parfumeur ; celles-ci pour nettoyer les dents , celles-là pour noircir les sourcils , d'autres pour rougir les joues & les levres , d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré , indépendamment de toutes sortes de parfums. Ces femmes , dit Clément d'Alexandrie , ne ressembloient pas à la courtisane Phriné , belle sans art , & sans avoir besoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un pere de l'église , me rappelle une épigramme d'Addison contre nos dames , & à la louange de la comtesse de Manchester , que son mari , ambassadeur à Paris , y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'est point dans la dernière addition des ouvrages de cet illustre auteur.

While haughty Gallia's dames, that spread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous stranger there,
In native charms, divinely fair,
Confusion in their looks they shew'd,
And with unborrow'd blushes glow'd.

C'est-à-dire : « Quand les fieres dames de France, » qui couvrent leurs joues pâles d'un rouge artificiel, apperçurent cette belle étrangere, brillante comme une divinité, quoique parée des seuls traits qu'elle tient de la nature; leurs regards anoncerent leur confusion; une rougeur naturelle se répandit sur leur visage ».

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand usage à la toilette. Les aiguilles différoient, selon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à sa coëffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faisoit sa disposition: *Ipsa caput distinguit acu.*

La façon de coëffer varioit perpétuellement: « Vous ne savez, disoit Tertulien, aux dames de son tems, à quoi vous en tenir sur la forme de vos cheveux; tantôt vous les mettez en presse, une autre fois vous les attachez avec négligence & leur rendez la liberté; vous les élevez ou les abaissez, selon votre caprice; les unes les tiennent avec violences dans leurs boucles, tandis que les autres affectent de les laisser flotter au gré des vents ». C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera jusqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles se servoient ne ressembloient point aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles se formoient en roulant le cheveux, *volvit in orbem*. On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. « Ne crains point, dit Martial, que les ornemens dont ta tête est parée dérangent les cheveux par-fumés, l'aiguille en soutiendra la frisure, & tiendra les boucles en respect ». L'union en étoit telle, qu'une seule boucle qui n'avoit point été arrêtée, laissoit voir du désordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vu que ce défaut se trouvoit dans sa chevelure, traita impitoyablement une de ses femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derrière la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faisoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retrò suggestum*. Elles donnoient quelquefois à leur coëffure un air militaire, c'étoit un casque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum, quasi vaginam capitis*; ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *scutorum umbilicos cervicibus adstruendo*. Elles avoient des coëffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de travail s'acqueroient de la réputation, *frustrà peritissimos quosque struētores capillaturæ adhibetis*.

Tertulien veut encore intéresser ici la délicatesse des femmes contre elles-mêmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur-tout des cheveux d'esclaves; mais elles pouvoient lui répondre, que ces cheveux d'esclaves valient bien ceux des plus grands seigneurs pour l'usage qu'elles en faisoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargés de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'ab-

sence de Phaon: « Je n'ai pas eu, lui dit-elle, entre autres choses, le courage de me coëffer depuis que vous êtes parti, l'or n'a point touché mes cheveux; pour qui prendrois-je la peine de me parer? à qui voudrois-je plaire? Du-moins cette négligence est conforme à mes malheurs, & le seul homme qui anime mes soins & ma vanité, est loin de moi ».

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gêner les couleurs naturelles. Voyez FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer; leurs cure-dents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur*; on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroissoient plus coupés, *oculos fuligine porrigunt*.

Voilà quelques-uns des mystères de la toilette des dames romaines; les hommes efféminés avoient aussi la leur. « L'on tenoit le miroir d'Othon, comme une glorieuse dépouille remportée sur son ennemi; le prince s'y miroit tout armé, lorsqu'il commandoit qu'on levât les drapeaux pour aller au combat. C'est une chose digne d'être placée dans les annales, que la toilette d'un empereur qui fait partie de son bagage ». (D. J.)

TOISE, f. f. (*Archit.*) mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage; celle de Paris, dont on fait usage en quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris; c'est pour-quoi on l'appelle *toise du châtelet*.

On donne aussi le nom de toise à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *ensus*, étendu.

Toise à mur. C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une toise de gros mur; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

Toise courante. Toise qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une toise de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures; une toise de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

Toise cube, solide, ou massive. Toise qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur; elle contient 216 piés cubes.

Toise d'échantillon. On appelle ainsi la toise de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la toise de Bourgogne, par exemple, qui est de sept piés & demi.

Toise de roi. C'est la toise de Paris, dont on se sert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la toise d'aucun lieu.

Toise quarrée, ou superficielle. Toise qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Mesure.*) c'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de Paris. En Bourgogne elle est de sept piés & demi. Les arpenteurs, toiseurs, mâçons, couvresseurs, &c. se servent d'une toise ronde, & les charpentiers d'une toise plate pour mesurer leur bois, parce que cette dernière s'applique plus juste sur les pieces; l'une & l'autre est divisée en piés, en pouces & en lignes. *Toise* se dit aussi de la chose mesurée; une toise de corde, une toise de moilon, une toise de

bois quarré, &c. Une *toise courante* est celle où l'on ne mesure que la longueur; une *toise quarrée*, c'est six piés en longueur & six piés en largeur, dont l'aire est de trente-six piés; une *toise cube* contient six piés de tout sens; c'est-à-dire en longueur, largeur & hauteur; ce qui est deux cens seize piés cubes. (D. J.)

TOISÉ, *s. m.* (Géom.) on appelle ainsi la partie de la Géométrie qui enseigne à mesurer les surfaces & les solides. Voyez SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, (*Archit. civile & milit.*) l'art de calculer les dimensions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'est-à-dire les surfaces & les solidités de ces ouvrages; ainsi la première partie de cet art est la multiplication, & la seconde les règles qu'il faut suivre pour toiser les différentes parties de l'édifice, suivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la manière de trouver la surface & la solidité de différens corps, tels que le prisme, la pyramide, &c. Il est vrai qu'il y a un cas particulier, c'est le *toisé* de la charpente qui a une mesure particulière. Cette mesure est la folive contenant trois piés cubes de bois; de sorte que si l'on a une pièce de bois dont la longueur soit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaisseur de 6 pouces, cette pièce composera une folive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la toise cube vaut 216 piés cubes, & que 216 divisé par 3 donne 72, il suit que la folive est la soixante-douzième partie d'une toise cube; ce qui pour le reste du *toisé* de la charpente, devient une simple règle de multiplication. Sur quoi on peut consulter pour se conduire le cours de mathématique de M. Béliidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

Toisé signifie donc le dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entrent dans la construction d'un bâtiment, lequel se fait pour juger de la dépense, ou pour estimer & régler l'esprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (D. J.)

TOISÉ des bassins, (*Hydraul.*) c'est mesurer ce que contient d'eau un bassin, une pièce d'eau, un réservoir.

On doit être prévenu qu'il y a trois sortes de toises, la courante, la toise quarrée, & la toise cube.

La toise courante est une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toise quarrée est de 36 piés, c'est-à-dire en multipliant 6 piés par 6, dont le produit est 36 piés quarrés.

La toise cube est la multiplication de la superficie de la toise quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il résulte de toutes ces mesures qu'il y a trois sortes de *toisés*, le courant, le *toisé* quarré, & le *toisé* cube.

Le *toisé* courant est la mesure de la longueur seulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toisé* quarré est la multiplication de la longueur d'une pièce par sa largeur, on doit auparavant distinguer quelles sont les figures de leurs superficies; si ces pièces sont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; si on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la base dont on ne prendra que la moitié; si elles ont une figure telle qu'un trapèze, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui est égale à la moitié de la somme des deux côtés opposés & parallèles; si elle est circulaire, on la mesurera suivant le rapport de 14 à 11, en quarrant son diamètre; & par une règle de trois, on trouvera la superficie; c'est ce qui se pratique dans le *toisé* ordinaire; l'on réduit toutes sortes de superficies en triangles, trapezes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toisé* cube est la multiplication de la superficie

d'une figure, par sa hauteur ou profondeur. La figure suivante (*figure 1.*), en donne la pratique. Soit le réservoir *A* de 12 toises de long, sur 9 de large; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toises quarrées pour la superficie de ce réservoir; pour en avoir le *toisé* cube, on multipliera sa profondeur, qu'on suppose être de 4 piés, par les 108 toises de sa superficie. On prépare ainsi ce calcul, & l'on dit: 4 piés font les deux tiers de la toise; vous prenez le tiers de 108, qui est 36, vous le prenez deux fois à cause des 4 piés, ce qui fait 72 toises cubes pour le réservoir *A*. S'il y avoit eu une toise de profondeur, il y auroit eu 108 toises cubes, car l'unité ne change rien.

Pour savoir combien de muids d'eau contient le réservoir *A*, on dira: si une toise cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toises cubes, contenu du réservoir *A*, donneront elles de muids? il n'y a qu'à multiplier les 72 toises cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toise cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réservoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toisés* cubes, où il se trouve des sous-espèces, on les prend comme parties aliquotes de la toise, sans s'embarrasser si elle est courante, quarrée, ou cube; mais dans le résultat du *toisé* cela est différent, puisque dans un *toisé* quarré un pié courant, sur une toise de haut, vaut 6 piés quarrés; un pouce courant, sur une toise de haut, vaut 72 pouces quarrés: dans un *toisé* cube un pié courant, sur une toise quarrée, vaut 36 piés cubes; un pouce courant, sur une toise quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

Fig. 2. Si le bassin est rond, tel que celui *B*, de 12 toises de diamètre, vous quarrerez ce diamètre par lui-même, c'est-à-dire 12 par 12, qui fera 144 toises quarrées, & suivant le rapport de 14 à 11; pour en avoir la superficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, divisé par 14, donnera au quotient 113 toises quarrées, & un $\frac{1}{2}$ de toise, pour la superficie totale de ce bassin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toises quarrées & un $\frac{1}{2}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui sont moitié de la toise, ce qui vous donnera 56 toises cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, sur toise, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du bassin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valans 216 pintes; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes mesure de Paris.

Fig. 3. Si le bassin étoit ovale, tel que celui *C*; dont le grand diamètre est supposé de 30 toises, & le petit de 20 toises multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toises quarrées: multipliez ensuite comme au cercle 600, par 11, & divisez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toises quarrées $\frac{1}{2}$ pour la superficie. Ce bassin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur; multipliez 471 toises $\frac{1}{2}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié est le sixième d'une toise, prenez le sixième de 471 $\frac{1}{2}$, qui est 78 toises 3 piés 6 pouces; pour les 6 pouces restans, qui sont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toises 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toises 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toises cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valans un demi muid & 36 pintes pour le contenu du bassin ovale *C*.

Fig. 4. Soit le canal *D* cintré dans ses extrémités; long de 30 toises & large de 8 toises, toisez-en le parallélogramme qui est de 24 toises de long, sur 8 toises de large: multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toises 192 toises quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toises de diamètre chacun, étant joints ensemble, font un cercle de

36 toises quarrées, qui suivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la superficie des deux demi-cercles 28 toises $\frac{2}{7}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toise quarrée. Cette somme jointe à 192 toises donnera pour superficie totale 220 toises quarrées & un $\frac{2}{7}$. Pour avoir le *toisé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira : si ce canal avoit eu une toise, elle auroit donné 220 toises cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toise, on prendra la moitié de cette somme qui est 110 toises cubes & un $\frac{1}{6}$: cette somme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{6}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

Fig. 5. Si le bassin est octogone, comme E, on mesurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles; ce pan est ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau est de 4 toises 1 pié; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toises 1 pié, vous aurez pour produit 14 toises quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainsi qu'il se pratique dans la mesure des triangles; cette moitié sera de 7 toises quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la superficie entiere du bassin, 59 toises quarrées & 4 piés. Ce bassin a deux piés de profondeur, qui font le tiers de la toise; ainsi on prendra le tiers de 59 toises 4 piés, ce qui donnera 19 toises cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce bassin.

Il peut encore survenir des difficultés dans la mesure des pieces d'eau d'une forme singuliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, font des segments de cercle; la résolution de ces difficultés seroit ici trop longue, & paroît passer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. Consultez le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrième partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, pag. 436. & suiv. (K)

TOISÉ, il n'est pas question ici de donner la maniere de toiser un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir mesurer le contenu d'un carré de potager, de parterre, de bois, de boudin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piece, supposée de 30 toises sur 20 de large; multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toises quarrées pour superficie de votre piece; si vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; mesurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant sur le papier toutes ces mesures, suivant une échelle, vous aurez une figure semblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver sur le terrain.

TOISER, v. act. (Archit.) c'est mesurer un ouvrage avec la toise pour en prendre les dimensions, ou pour en faire l'estimation. Et *retoiser*, c'est toiser de nouveau, quand les experts ne sont pas convenus du toisé.

Toiser à toisé bout avant, c'est toiser les ouvrages sans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vuide, le tout quarrément, sans avoir égard aux saillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

Toiser aux us & coutumes, c'est mesurer tant plein que vuide, en y comprenant les saillies; en sorte que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorsque la pierre est piquée, & qu'il y a un enduit, &c.

Tome XVI,

Toiser la couverture, c'est mesurer la superficie d'une couverture, sans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, aresetieres, égoûts, faites, &c. en toises ou piés, suivant l'usage.

Toiser la taille de pierre, c'est réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens seulement, mesurés à un pié de hauteur sur six piés courans par toise. Lorsque ce sont des moulures, chaque membre couronné de son filet est compté pour un pié de toise, dont les six font la toise, c'est-à-dire que six membres couronnés sur une toise de long, qui ne sont comptés que pour une toise à l'entrepreneur, sont comptés pour six toises au tailleur de pierre qui travaille à sa tâche.

Toiser le bois, c'est réduire & évaluer les pieces de bois de plusieurs grosseurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long sur six pouces de gros, réglée pour une piece.

Toiser le pavé, c'est mesurer à la toise quarrée superficielle, sans aucun retour. Le prix est différent selon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification se toisent à la toise cube dont 216 piés font la toise. (D. J.)

TOISEUR, (Fortific.) les fonctions d'un toiseur est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû; il donne une copie du toisé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au surintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le trésorier le reste. (D. J.)

TOISEUR de plâtre, s. m. (Officier de police.) officier de la ville de Paris qui est chargé de mesurer cette marchandise lorsqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (D. J.)

TOISON, s. m. (Gram. Econ. rusiq.) la peau de la brebis chargée de sa laine, & plus souvent la laine séparée de la peau.

TOISON D'OR, (Mytholog.) les enfans savent la fable de la conquête de la *toison d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement à cause qu'un oracle avoit prédit que le roi seroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Justin pensoient que la fable de cette *toison* étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient sur un fable d'or qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables *toisons*, lesquelles quand elles en sont bien remplies, peuvent être regardées comme des *toisons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colchques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelletteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne fait sur quel fondement, que sous l'emblème de la *toison d'or*, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicographe a songé que cette *toison* étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opi-

nion que Tollus a voulu faire revivre, est embrassée par les alchimistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plupart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelqu'autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poètes qui sont venus long-tems après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot syrien *gazā* signifie également un trésor ou une *toison*; *sam* qui veut dire une muraille, désigne aussi un taureau; & on exprime dans cette langue de l'airain, du fer & un dragon par le mot *nachas*; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une *toison d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, &c.

L'amour de Médée pour Jason, ce grand ressort qu'Ælien croit avoir été inventé par Eurypide dans sa tragédie de Médée faite à la priere des Corinthiens n'a rien d'extraordinaire; & cette princesse qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite qu'elle en étoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciope. Cette femme pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfans qu'Aëtès avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jason avoit ramenés, & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-pere, si les Grecs étoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés qui sortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir, selon lui, dans cette histoire une phrase composée à-peu-près des mots qui signifient: *Jason assemble une armée de soldats armés de piques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de serpent une armée de soldats armés cinq à cinq*, qui étoit la manière ancienne, surtout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être sorties de terre, parce qu'elle étoient sujettes du roi de Colchide, & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colchiques; car tout ce mystere poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtès. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *toison d'or* se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, étoient venues de la Chersonnèse taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (D. J.)

TOISON, ordre de la, (Hist. des ordres.) ordre que confere le roi d'Espagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges en troisièmes no-

ces Elisabeth de Portugal, institua l'ordre de la *toison* en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ses états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI. qui ne lui ressembloit point, eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la *toison*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour, & se seroit soutenu bien davantage, si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en soit, il a fourni la matière de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (D. J.)

TOIT, f. m. (Archit.) c'est la charpenterie en pente & la garniture d'ardoises ou de tuiles qui couvre une maison. En Orient & en Italie la plupart des *toits* sont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux *toits* différentes figures; on les fait en pointe, en dos-d'âne en croupe, en pavillon. Nous avons aussi des *toits* à la mansarde, ainsi nommés de Mansard qui en a été l'inventeur; ce sont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement; mais comme en architecture le *toit* d'une maison s'appelle aussi le *comble* ou la *couverture d'une maison*, voyez **COMBLE** & **COUVERTURE**. (D. J.)

TOIT, (terme de jeu de paume.) c'est la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, sur laquelle se fait le service de la balle. On distingue au jeu de pomme trois sortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (D. J.)

TO-KEN ou **SATSUKI**, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est un cytise du Japon, dont on distingue plus de cent especes différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs sont rares, croissent une-à-une, & ne se ressemblent point. Les unes sont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempe, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant sur le blanc.

TOKKIVARI, f. m. (Hist. mod.) espece d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont soin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, (Hist. mod.) c'est le nom que les Japonois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut sur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-dessous; c'est-là que l'on fait asseoir les personnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, f. m. (Poids.) c'est le plus petit poids & la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le cêr. (D. J.)

TOLA, **LA**, (Géog. mod.) riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient se jeter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werstes au sud-est de la ville de Sélirigiskoy. (D. J.)

TOLBIACUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, se-

lon Tacite, *Hist. l. IV.* Le nom moderne est *Zulpich.* (*D. J.*)

TOLBOOTH, f. m. (*Comm.*) est le nom de la principale prison d'Edimbourg en Ecosse, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on pese les marchandises, pour régler en conséquence les droits d'entrée & de sortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane*.

TOLE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) substance végétale dont les habitans des Antilles se servent au défaut d'amadou pour se procurer du feu; cette substance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botanistes rangent au nombre des aloès; les feuilles de cette plante naissent directement de la racine; elles sont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttières, terminées en pointe aiguë, & disposées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une grosse rouffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouissent en fleurs à cinq pointes; ce jet sèche en peu de tems & se renverse de lui-même; toute la substance se trouve alors aussi légère que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuse; dans cet état on la coupe par tronçons, on la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebasées pour s'en servir au besoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, f. f. (*Serrur.*) fer mince ou en feuille, qui sert à faire les cloisons des moyennes ferrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief amboutis, c'est-à-dire, ciselés en coquille. On fait aussi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'église des pp. Minimés à Paris. (*D. J.*)

TOLEDE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, aujourd'hui capitale de la nouvelle Castille, sur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-est de Mérida.

La situation de *Toledo* sur une montagne assez rude, rend cette ville inégale, de sorte qu'il faut presque toujours monter ou descendre; les rues sont étroites, mais les places où l'on tient des marchés sont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcazar*, d'un mot retenu des Maures, est un beau & vaste bâtiment antique. L'église cathédrale est l'une des plus riches de toute l'Espagne. Le *sagrario* ou la principale chapelle, est un trésor en ouvrage d'or & d'argent; la custode ou le tabernacle qui sert à porter le Saint-sacrement à la Fête-Dieu, est si pesant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette église est superbement ornée, elle n'est pas moins bien rentée; son archevêque est primat du royaume, conseiller d'état, grand chancelier de Castille, & jouissant du privilège de parler le premier après le roi; il possède dix-sept villes, & son revenu est au moins d'un million de notre monnaie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à son entrée dans *Toledo*, sont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de son église jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximénès, qui fut archevêque de *Toledo*, au commencement du seizième siècle, a singulièrement contribué à l'ornement de cette église, car on prétend que les dépenses qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la seule impression des missels & des bréviaires mozarabes. *Voyez* MOZARABE, *office.*

On compte dans *Toledo* dix-sept places publiques, vingt-sept paroisses, trente-huit maisons religieuses, & plusieurs hôpitaux. Il s'y est tenu divers conciles.

Tome XVI.

Son université fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximénès. La ville est forte d'affiette, & fait un grand commerce de soie & de laine; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivassent au pié de la ville.

L'air y est très-pur, mais ses environs sont secs & stériles. On nous a conservé l'inscription suivante tirée des restes d'un ancien amphithéâtre découvert hors de la ville; cette inscription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cæs. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Parico. Pont. Max. Trib. Pot. P. P. Consuli Toletani Devotiss. Numinumi Majest. Que Ejus D. D.*

Long. de *Toledo*, suivant de la Hire, 12^d. 51'. 30''.
latit. 39^d. 46'. & suivant Street, *long.* 18^d. 16'. 45''.
latit. 39^d. 54'.

La ville de *Toledo* a été dans l'ancien tems une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caisse du trésor. Jules César en fit sa place d'armes; Auguste y établit la chambre impériale; Léovigilde, roi des Goths, y choisit sa résidence; Bamba l'agrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorsqu'ils entrèrent en Espagne, & le roi Alphonse VI. roi de la vieille Castille, la reprit sur eux à l'instigation du Cid, fils de dom Diegue, qui s'étoit tant distingué contre les Musulmans, & qui offrit au roi Alphonse tous les chevaliers de sa bannière pour le succès de l'entreprise.

Le bruit de ce fameux siège, & la réputation du Cid, appellerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siège. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon son pere avoit donné dans *Toledo* un asyle à ce même roi Alphonse, que son frere Sanche persécutoit alors. Ils avoient vécu long-tems ensemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avoit fait part de ses trésors; on dit même qu'ils s'étoient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan fortit des murs pour reprocher au roi Alphonse son ingratitude envers son bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de *Toledo*.

Le siège dura une année; enfin *Toledo* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Musulmans comme il en avoit usé avec les Chrétiens, qu'on leur laisseroit leur religion & leurs lois, promesse qu'on tint d'abord, & que le tems fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alphonse; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des Chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans *Toledo*: on leur donna des privilèges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alphonse fit aussi-tôt une assemblée de prélats, laquelle sans le concours du peuple autrefois nécessaire, élit pour évêque de *Toledo* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Espagne à la prière du roi.

La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande mosquée devoit rester aux Mahométans. L'archevêque pendant l'absence du roi en fit une église, & excita contre lui une sédition. Alphonse revint à *Toledo*, irrité contre l'indiscrétion du prélat; il appaisa le soulèvement en rendant la mosquée

aux Arabes ; & en menaçant de punir l'archevêque , il engagea les Musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien , & ils furent contens & fournis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonse VIII. donna à *Toledo*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui ; c'est un empereur assis sur son trône, l'épée à la main droite , & dans la gauche un globe avec la couronne impériale ; on voit bien que ce font-là des armes espagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Toledo* est la patrie, je ne connois guere depuis la renaissance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jésuite de la *Cerda*, le Jurisconsulte *Covarruvias*, & le poète de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appelé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Toledo*, selon Bartolucci, & fleurissoit dans le douzieme siecle ; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ses connoissances, voyagea dans plusieurs pays du monde : il entendoit aussi plusieurs langues, & particulièrement l'arabe. Il cultiva la Grammaire, la Philosophie, la Médecine, & la Poésie ; mais il se distingua sur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vû l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverses autres contrées, il mourut à Rhodes, dans sa soixante & quinzieme année, l'an de Jesus-Christ 1165, selon M. Simon, & 1174, selon M. Bainage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre lesquels on a raison d'estimer ses *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littéraire & très-judicieuse ; on peut seulement lui reprocher d'être quelquefois obscur, par un style trop concis : il n'osoit entièrement rejeter la cabale, quoiqu'il fût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne consiste qu'en des jeux d'esprit sur les lettres de l'alphabet hébreu, sur les nombres, & sur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode aussi vaine que ridicule, & qui semble avoir passé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. *Aben-Ezra* craignit de montrer tout le mépris qu'il en faisoit, de peur de s'attirer la haine de ses contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché ; il se contente de dire simplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas saine ; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les saintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine aussi quelques autres manieres d'interpréter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digressions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils savent, d'arts & de sciences. Il rapporte pour exemple un certain rabbin, *Haac*, qui avoit composé deux volumes sur le premier chapitre de la Genèse ; il en cite aussi d'autres, qui, à l'occasion d'un seul mot, ont fait des traités entiers de Physique, de Mathématiques, de Cabale, &c. *Aben-Ezra* déclare que cette méthode n'est que le fruit de la vanité ; qu'il faut s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux sciences, doit être traité dans des livres séparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allégoristes, parce qu'il est difficile qu'en la suivant on ne s'éloigne entièrement du sens littéral : il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de la *circumcision du cœur* ; mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens.

Aben-Ezra s'est donc borné en interprétant l'Ecri-

ture à rechercher avec soin la signification propre de chaque mot, & à expliquer les passages en conséquence. Au-lieu de suivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical des auteurs sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens même le préférèrent à la plupart de leurs interpretes.

Au reste, c'est lui qui a montré le chemin aux critiques qui soutiennent aujourd'hui, que le peuple d'Israël ne passa point au-travers de la mer Rouge ; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à les suivre, & que ce prince fut submergé par le montant.

Cerda (Jean-Louis de la), entra dans la société des jésuites en 1574. Il a publié des *adversaria sacra*, des commentaires sur une partie des livres de Tertullien, & en particulier sur le traité de *pallio*, du même pere de l'Eglise. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires sur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jésuite n'ont pas fait fortune ; ils sont également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les choses les plus claires pour étaler son érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte sans cesse de son sujet.

Covarruvias (Diego), l'un des plus savans hommes de son siecle, dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignoit à la science du droit la connoissance des belles-lettres, des langues, & de la théologie. Philippe II. le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il assista en cette qualité au concile de Trente. A son retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, président du conseil de Castille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença ; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris possession de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio* ; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Genève ; on estime sur-tout celui qui a pour titre, *variarum resolutionum libri tres* : *Covarruvias* est non-seulement un jurisconsulte de grand jugement, mais il passe encore pour le plus subtil interprete du droit que l'Espagne ait produit.

Garcias-Lasso de la Vega, un des célébres poètes espagnols, étoit de grande naissance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il suivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence : il commandoit un bataillon dans cette dernière expédition, où il fut blessé ; on le transporta à Nice, & l'empereur qui le confidéroit lui fit donner tous les soins possibles ; mais il mourut de ses blessures vingt jours après, en 1536, à la fleur de son âge, à 36 ans.

Ses poésies ont été souvent réimprimées avec des notes de divers auteurs ; il ne faut pas s'en étonner. *Garcias* est un de ceux à qui la poésie espagnole a le plus d'obligation, non-seulement parce qu'il l'a fait sortir de ses premières bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverses beautés empruntées des étrangers : il étoit le premier des poètes espagnols de son tems, & il réussissoit même assez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poésie ; il s'appliqua à la lecture des meilleurs d'entre les poètes latins & Italiens, & il se forma sur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boscan avoit réussi à faire passer la mesure & la rime des Italiens dans les vers espagnols, il abandonna cette sorte de poésie qu'on appelle *ancienne*, & qui est propre à la nation espagnole, pour embrasser la nouvelle, qui est imitée des Italiens : il quitta donc les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos stances françoises, sans vouloir même retenir les vers de douze syllabes, ou d'onze, quand l'accent est sur la dernière du vers.

Il renonça même aux villanelles, qui répondent à nos ballades, aux romances, aux séguedilles, & aux gloses, pour faire des hendécasyllabes à l'italienne, qui consistent en des octaves, des rimes tierces, des sonnets, des chançons, & des vers libres. Il réussit en toutes ces sortes de rimes nouvelles, mais particulièrement en rimes tierces, qui sont, 1°. des stances de trois vers, dont le premier rime au troisième, le second au premier de la stance suivante, & ainsi jusqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la dernière stance, pour servir de dernière rime; 2°. des stances dont le premier vers est libre, & les deux autres riment ensemble.

Cette nouvelle forme de poésie fut trouvée si bisarre, que quelques-uns tâchèrent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Espagne: c'est ce qu'entreprit de faire Christophe de Castillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le dessus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages sont d'ailleurs animés de feu poétique & de noblesse; c'est le jugement qu'en portent M^{rs} de Port-Royal dans leur nouvelle méthode espagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, savant grammairien espagnol, a fait des commentaires sur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu soin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des observations assez curieuses.

Il est bon de ne pas confondre le poète de *Toledé* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix-de-Vega Carpio*, autre poète espagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poésie avec une fécondité sans exemple, car ses comédies composent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pièces de théâtre. Quoiqu'elles soient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'est à sa mémoire qu'un de ses confrères a consacré cette jolie épigramme.

*El aplauso en que jamas
Te podra bastar la fama,
Lo mas del mundo te llama,
Y aun te queda a deber mas,
A los siglos que daras
Por duda y desconfianza,
Por castrumbre a la alabanza,
A la invidia por officio,
A dolor por exercicio,
Por termino a la esperanza.*

Enfin, il faut encore distinguer notre poète de *Toledé* d'un autre auteur assez célèbre, qui porte le même nom, *Garcias-Lasso-de-la-Vega*, né à Cusco dans l'Amérique, & qui a donné en espagnol l'histoire de la Floride, & celle du Pérou & des incas, qu'on a traduites en français.

Salmeron (Alphonse), jésuite, naquit à *Toledé* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoissance à Paris avec saint Ignace de Loyola, devint son ami, son compagnon, & un des neuf qui se présentèrent avec lui au pape Paul III. en 1540. Il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-bas, & en Irlande. Il composa des ouvrages d'un mérite assez médiocre; il prit soin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape sur le temporel des rois, en ne considérant cette puissance du pape que comme indirecte; mais cette opinion est aussi pernicieuse à l'Eglise & à l'état, aussi capable de remplir la république de séditions & de troubles, que la chimère d'une autorité directe du pontife de Rome, sur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Toledé*, une des illustres & des savantes dames du seizième siècle, *Sigée* (Louise), connue sous le nom d'*Aloisia Sigæa*. Son père lui apprit la philosophie & les langues. On dit que c'est lui qui introduisit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena son aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les sciences dans le célibat. Louise Sigée épousa Alphonse Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poème latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Étrurie, au pied de laquelle est un rocher, où on dit qu'on a vu de tems-en-tems des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverses pièces en vers; mais tout le monde fait que le livre infame, de *arcanis amoris & Venæris*, qui porte son nom, n'est point de cette dame, & qu'il est d'un moderne, qui a fouillé sa plume à écrire les impuretés grossières & honteuses dont ce livre est rempli. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOLÉN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'est séparée que par un canal. Sa capitale qui est située sur ce canal, porte aussi le nom de *Tolen*; c'est une ancienne ville qui a le troisième rang entre celles de Zélande, & va après Middelbourg & Ziriczee. *Long. 21. 40. lat. 51. 34. (D. J.)*

TOLENTINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, sur la gauche de Chiento, à six milles de San Sévérino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquième siècle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long. 31. 4. lat. 43. 12.*

Philelpe (François), un des plus célèbres écrivains du quinzième siècle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans presque accomplis. Il professâ dans les plus illustres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Venise, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, &c. Il étoit grammairien, poète, orateur & philosophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des satyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en prose. Voici la liste de quelques-uns de ses principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini historia*. Il entreprit cette version parce qu'il ne pouvoit souffrir, disoit-il, qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise traduction que Décembrius en avoit donnée. 2°. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction *in-4°*. avec quelques autres opuscules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés plusieurs fois, entre autres à Paris en 1552 *in-8°*. Item 4°. *Satyra*, Milan 1476, *in-fol.* Venise 1502, *in-4°*. Paris 1518, *in-4°*. Ces satyres sont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeller *hecatosticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epistolarum familiarum libri XXXVII*, Venise 1502, *in-fol.* & à Hambourg 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'histoire littéraire & politique de ce tems-là. 6°. *Carminum libri V*. Brescia 1497, *in-4°*. Outre ces ouvrages latins, *Philelpe* a donné un commentaire italien sur les sonnets de Pétrarque, dont la première édition est de Bologne 1475, *in-fol.*

Il est certain que c'étoit un très-habile homme; quoique vain, mordant, satyrique; mais c'étoit le goût dominant de son siècle, où presque tous les savans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à *Philelpe* son inconstance & son inquiétude continuelle. Toujours mécontent de son

fort, il chercha sans cesse la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de se procurer. Sa dissipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il se pare à chaque instant, l'obligerent à faire des bassesses, qui répondoient peu à la prétendue noblesse de ses sentimens.

Il est vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre sur lui l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité. Il avoit une nombreuse famille, & plusieurs valets; aimoit le faste, & recevoit honorablement ses amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reste, il avoit conservé une santé vigoureuse par la sobriété; aussi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans sa plus grande vieillesse. Ses lettres respirent des sentimens, une morale saine, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siècle le comportoit. (D. J.)

TOLENUS, (Géog. anc.) fleuve d'Italie chez les Marfes. Oroste, l. V. c. xviii. cité par Ortelius, dit que ce fut sur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marfes. C'est le *Thelonum* dont parle Ovide, *Fastor. l. VI. vers. 365.*

Flumenque Thelonum
Purpureum mistis sanguine fluxit aquis.

Ortelius conjecture que ce fleuve est le même que le *Liris*. (D. J.)

TOLÉRANCE, (Ordre encyclop. Théolog. Morale, Politiq.) la tolérance est en général la vertu de tout être foible, destiné à vivre avec des êtres qui lui ressemblent. L'homme si grand par son intelligence, est en même tems si borné par ses erreurs & par ses passions, qu'on ne sauroit trop lui inspirer pour les autres, cette tolérance & ce support dont il a tant besoin pour lui-même, & sans lesquelles on ne verroit sur la terre que troubles & dissensions. C'est en effet, pour les avoir prosrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de siècles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'espérons pas que sans elles, nous rétablissions jamais parmi nous le repos & la prospérité.

On peut compter sans doute plusieurs sources de nos discordes. Nous ne sommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'est sur-tout en matière de sentiment & de religion, que les préjugés destructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus spécieux, c'est aussi à les combattre que cet article est destiné. Nous établirons d'abord sur les principes les plus évidens, la justice & la nécessité de la tolérance; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des souverains. Quel triste emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités si claires, si intéressantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé sa nature; mais s'il en est jusque dans ce siècle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable silence? non; quel qu'en soit le succès, osons du moins réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique son poignard, & au superstitieux son bandeau.

Entre en matière par une réflexion très-simple, & cependant bien favorable à la tolérance, c'est que la raison humaine n'ayant pas une mesure précise & déterminée, ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on fait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour sous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cause; en sorte que tel degré de lumière suffisant pour convaincre l'un, est insuffisant pour un autre dont l'esprit est moins vif, ou différemment affecté,

d'où il suit que nul n'a droit de donner sa raison pour règle, ni de prétendre asservir personne à ses opinions. Autant vaudroit en effet exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie sur votre jugement. Il est donc clair que nous avons tous notre manière de voir & de sentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille causes secrètes, influent sur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral est encore plus varié que le physique; & les esprits se ressemblent moins que les corps. Nous avons, il est vrai, des principes communs sur lesquels on s'accorde assez; mais ces premiers principes sont en très-petit nombre, les conséquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à mesure qu'elles s'en éloignent; comme ces eaux qui se troublent en s'éloignant de leur source. Dès-lors les sentimens se partagent, & sont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du sien, & trouve des résultats plus particuliers. La déroute n'est pas d'abord si sensible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on se divise; mille chemins conduisent à l'erreur, un seul mène à la vérité: heureux qui fait le reconnoître! Chacun s'en flatte pour son parti, sans pouvoir le persuader aux autres; mais si dans ce conflit d'opinions, il est impossible de terminer nos différends, & de nous accorder sur tant de points délicats, sachons du-moins nous rapprocher & nous unir par les principes universels de la tolérance & de l'humanité, puisque nos sentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous supporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de justice? « Pourquoi celui qui se trompe, cesseroit-il de m'être cher? l'erreur ne fut-elle pas tous jours le triste apanage de l'humanité? Combien de fois j'ai cru voir le vrai, où dans la suite j'ai reconnu le faux? combien j'en ai condamné, dont j'ai depuis adopté les idées? Ah, sans doute, je n'ai que trop acquis le droit de me désier de moi-même, & je me garderai de haïr mon frere, parce qu'il pense autrement que moi! »

Qui peut donc voir, sans douleur & sans indignation, que la raison même qui devoit nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'insuffisance de nos lumières & la diversité de nos opinions, soit précisément celle qui nous divise avec plus de fureur? Nous devenons les accusateurs & les juges de nos semblables; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons sur leurs sentimens l'inquisition la plus odieuse; & comme si nous étions infailibles, l'erreur ne peut trouver grâce à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorsqu'elle est involontaire, & qu'elle s'offre à nous sous les apparences de la vérité? les hommages que nous lui rendons, n'est-ce pas à la vérité même que nous voulons les adresser? Un prince n'est-il pas honoré de tous les honneurs que nous faisons à celui que nous prenons pour lui-même? Notre méprise peut-elle affoiblir notre mérite à ses yeux, puisqu'il voit en nous le même dessein, la même droiture que dans ceux qui mieux instruits, s'adressent à sa personne? Je ne vois point de raisonnement plus fort contre l'intolérance; on n'adopte point l'erreur comme erreur; on peut quelquefois y persévérer à dessein par des motifs intéressés, & c'est alors qu'on est coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui se trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai sans qu'on puisse l'accuser de malice ou de négligence; qui se laisse éblouir par un sophisme, & ne sent pas la force du raisonnement qui le combat. S'il manque de discernement ou de pénétration, ce n'est pas ce dont il s'agit; on n'est pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'esprit ne peuvent

nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'essence du crime, c'est l'intention directe d'agir contre ses lumières, de faire ce qu'on fait être mal, de céder à des passions injustes, & de troubler à dessein les lois de l'ordre qui nous sont connues; en un mot, toute la moralité de nos actions est dans la conscience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité est d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y soustraire sans s'aveugler volontairement, sans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaise foi? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos frères? Pénétrez-vous dans le fond de leur âme? ses replis sont-ils ouverts à vos yeux? partagez-vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de scrutateur des cœurs? quel sujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que vous décidez avec tant de légèreté & d'assurance? est-il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la vérité; de distinguer avec justesse, le point souvent invisible où elle finit, & où l'erreur commence; de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejeter sans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions; il n'est point de système auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre: ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumières, mais encore de la différence même des esprits; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entre eux, que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intolérance, nous aurons prouvé la justice & la nécessité de la vertu qui lui est opposée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence est assurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on se propose: en effet pour atteindre à un but quel qu'il soit, il faut au moins s'assurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choisis; rien n'est plus sensible, toute cause doit avoir en soi un rapport nécessaire avec l'effet qu'on en attend; en sorte qu'on puisse voir cet effet dans sa cause, & le succès dans les moyens; ainsi pour agir sur des corps, pour les mouvoir, le diriger, on employera des forces physiques; mais pour agir sur des esprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre, des raisonnemens, par exemple, des preuves, des motifs; ce n'est point avec des syllogismes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresse; & ce n'est point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redresserez de faux jugemens. Quel est donc le but des persécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs sentimens pour leur en inspirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conscience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroîtra-t-il faux dans les souffrances? Une proposition que je vois comme absurde & contradictoire, sera-t-elle claire pour moi sur un échafaut? Est-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & se communique? Des preuves, des raisonnemens peuvent me convaincre & me persuader; montrez-moi donc ainsi le faux de

mes opinions, & j'y renoncerais naturellement & sans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raisons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainsi à ses persécuteurs: « O, mes frères, qu'exigez-vous de moi? » comment puis-je vous satisfaire? Est-il en mon » pouvoir de renoncer à mes sentimens, à mes opinions, pour m'affecter des vôtres? de changer, de » refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de » voir par d'autres yeux que les miens, & d'être un » autre que moi? Quand ma bouche exprimeroit » cet aveu que vous desirez, dépendroit-il de moi » que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce par- » jure forcé de quel prix seroit-il à vos yeux? Vous- » même qui me persécutez, pourriez-vous jamais » vous résoudre à renier votre croyance? Ne feriez- » vous pas aussi votre gloire de cette constance qui » vous irrite & qui vous arme contre moi? Pourquoi » voulez-vous donc me forcer, par une inconsé- » quence barbare, à mentir contre moi-même, & à » me rendre coupable d'une lâcheté qui vous feroit » horreur? »

» Par quel étrange aveuglement renversez-vous » pour moi seul toutes les lois divines & humaines? » Vous tourmentez les autres coupables pour tirer » d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour » m'arracher des mensonges; vous voulez que je » vous dise ce que je ne suis pas, & vous ne voulez » pas que je vous dise ce que je suis. Si la douleur » me faisoit nier les sentimens que je professe, vous » approuveriez mon désaveu, quelque suspect qu'il » vous dût être; vous punissez ma sincérité, vous » récompenseriez mon apostasie; vous me jugez indigne de vous, parce que je suis de bonne foi; n'est- » donc qu'en cessant de l'être que je puis mériter ma » grace? Disciples d'un maître qui ne prêcha que la » vérité, croyez-vous augmenter sa gloire, en lui » donnant pour adorateurs des hypocrites & des par- » jures? Si c'est le mensonge que j'embrasse & que » je défends, il a pour moi toutes les apparences de » la vérité; Dieu qui connoît mon cœur, voit bien » qu'il n'est point complice des égaremens de mon » esprit, & que dans mes intentions, c'est la vérité » que j'honore, même en combattant contr'elle.

» Eh! quel autre intérêt, quel autre motif pour- » roit m'animer? Si je m'expose à tout souffrir, à » perdre tout ce que j'ai de plus cher pour suivre des » sentimens dont l'erreur m'est connue, je ne suis » qu'un insensé, un furieux, plus digne de votre » pitié que de votre haine; mais si je m'expose à tout » souffrir, si je brave les tourmens & la mort pour » conserver ce qui m'est plus précieux que la vie, » les droits de ma conscience & de ma liberté, que » voyez-vous dans ma persévérance qui mérite votre indignation? Mes sentimens, dites-vous sont » les plus dangereux, les plus condamnables; mais » n'avez-vous que le fer & le feu pour m'en con- » vaincre & me ramener? Quel étrange moyen de » persuasion que des bûchers & des échafauts! La » vérité même seroit méconnue sous cet aspect; hé- » las! ce n'est pas ainsi qu'elle exerce sur nous son » empire, elle a des armes plus victorieuses; mais » celles que vous employez ne prouvent que votre » impuissance: s'il est vrai que mon sort vous tou- » che, que vous déploriez mes erreurs, pourquoi » précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut- » être? pourquoi me ravir un tems que Dieu m'ac- » corde pour m'éclairer? Prétendez-vous lui plaire » en empiétant sur ses droits, en prévenant sa jus- » tice? & pensez-vous honorer un Dieu de paix & » de charité, en lui offrant vos frères en holocauste, » & en lui élevant des trophées de leurs cadavres? »

Telles seroient en substance les expressions que la douleur & le sentiment arracheroient à cet infortuné, si les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en soit, plus on approfondit le système des intolérans, & plus on en sent la foiblesse & l'injustice: du moins auroient-ils un prétexte, si des hommages forcés, qu'à l'instant le cœur désavoue, pouvoient plaire au Créateur; mais si la seule intention fait le prix du sacrifice, & si le culte intérieur est sur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Etre infini doit-il voir des téméraires qui osent attenter à ses droits, & profaner son plus bel ouvrage en tyrannisant des cœurs dont il est jaloux? Il n'est aucun roi sur la terre qui daignât accepter un encens que la main seule offrirait, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens; car enfin tels sont les succès si vantés des persécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros; l'ame foible & pusillanime qui s'effarouche à l'aspect des tourmens, abjure en frémissant sa croyance, & déteste l'auteur de son crime: l'ame généreuse au contraire, qui fait contempler d'un œil sec le supplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié les persécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe; l'expérience n'est que trop pour nous; quand le fanatisme a fait couler des flots de sang sur la terre, n'a-t-on pas vu des martyrs sans nombre s'indigner & se roidir contre les obstacles? Et à l'égard des conversions forcées, ne les vit-on pas aussi-tôt disparaître avec le péril, l'effet cesser avec la cause, & celui qui céda pour un tems, revoler vers les siens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux sa foiblesse, & reprendre avec transport sa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blasphème que de se dire autorisé de Dieu en suivant de tels principes.

Il est donc vrai que la violence est bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on persécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conscience endormie. « Ce n'est point, » disoit un politique, en remplissant l'ame de ce » grand objet, en l'approchant du moment où il lui » doit être d'une plus grande importance, qu'on » parvient à l'en détacher; les lois pénales, en fait » de religion, impriment de la crainte, il est vrai, » mais comme la religion a ses lois pénales, qui inf- » pirent aussi de la crainte, entre ces deux craintes » différentes les ames deviennent atroces. Nous » ne voulons point, dites-vous, engager un homme » à trahir sa conscience, mais seulement l'animer par » la crainte ou par l'espoir à secouer ses préjugés, » & à distinguer la vérité de l'erreur qu'il professe. » Eh! qui pourroit, je vous prie, se livrer dans les » momens critiques, à la méditation, à l'examen » que vous proposez? L'état le plus paisible, l'at- » tention la plus soutenue, la liberté la plus entière, » suffisoient à peine pour cet examen; & vous voulez » qu'une ame environnée des horreurs du trépas, & » sans cesse obsédée par les plus affreuses images, » soit plus capable de reconnoître & de saisir cette » vérité qu'elle auroit méconnue dans des tems plus » tranquilles: quelle absurdité! quelle contradic- » tion! Non, non, tel sera toujours le succès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs sentimens, ceux qui en sont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les prévenir au contraire contre les sentimens de leurs ennemis, par la manière même dont ils les présentent, & de leur inspirer pour leur religion, la même horreur que pour leur personne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahissent indignement la vérité, s'ils en jouissent; qui la confondent avec l'imposture, en lui

donnant ses armes, & en la montrant sous ses étendards; cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumière; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle subjugué par sa beauté; son triomphe, c'est de paroître; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès sans la violence & la contrainte; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause; c'est au milieu des ténèbres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer; si le sage ose élever sa voix, la crainte l'étouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis. Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne sont-ils pas votre condamnation? Jésus, votre modele, n'a jamais employé que la douceur & la persuasion; Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence; Jésus en a appelé à ses œuvres, Mahomet à son épée; Jésus dit: voyez & croyez; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples? Oui, je ne saurois trop l'affirmer, la vérité diffère autant de l'erreur dans ses moyens que dans son essence; la douceur, la persuasion, la liberté, voilà ses divins caracteres; quelle s'offre donc ainsi à mes yeux, & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle; mais là où regnent la violence & la tyrannie, ce n'est point elle, c'est son fantôme que je vois. Eh! pensez-vous en effet que dans la tolérance universelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support, se défioient de leurs préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres que de s'en croire en possession exclusivement à eux; si tous les hommes, dis-je, cessant d'abonder en leur sens se répondoient des extrémités de la terre, pour se communiquer en paix leurs sentimens, leurs opinions, & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison, croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés, on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ses droits, étendre insensiblement son empire, & les ténèbres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légères à l'approche du flambeau du jour?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fit alors aucun progrès, ni que l'infidèle abjurât aisément des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité: je soutiens seulement que les progrès de la vérité en seroient bien plus rapides, puisqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en dise, ne lui est plus opposé que

que le système de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au sol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence, en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathèmes, s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pouvoit-on choisir pour éterniser les erreurs & pour enchaîner la vérité ?

Mais sans presser davantage le système des intolérans, jettons un coup-d'œil rapide sur les conséquences qui en découlent, & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent; de renverser les barrières qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu; de briser tous les noeuds de la société; d'armer le prince contre ses sujets, les sujets contre leur prince; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme, & d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de justice & d'humanité: tels sont cependant les résultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahisons, les parricides; tout est justifié par la cause, tout est sanctifié par le motif, l'intérêt de l'Eglise, la nécessité d'étendre son regne, & de proscrire à tout prix ceux qui lui résistent, autorise & consacre tout: étrange renversement d'idées, abus incompréhensible de tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux; tous les attentats commis sous ce voile sont désormais légitimes, le comble de la scélératesse devient le comble de la vertu; on fait des saints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier supplice; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatisme triomphent, & la terre voit avec horreur des monstres désirés. Qu'on ne nous accuse point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous justifier de ce reproche, & nous frissonnons des preuves que nous avons en main: gardons-nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laisser dans l'oubli ces tristes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours est-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une source intarissable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque secte employera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppresseurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus feront les seuls hérétiques, & ne pourront se plaindre que de leur foiblesse; il ne faudra qu'une puissante armée pour établir ses sentimens, & confondre ses adversaires; le destin de la vérité suivra celui des combats, & les plus féroces mortels feront aussi les meilleurs croyans: on ne verra donc de toutes parts que des bûchers, des échafauds, des proscriptions, des supplices. Calvinistes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous se dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'Evangile seront marqués par le carnage & la désolation; des inquisiteurs seront nos maîtres; la croix de Jesus deviendra l'étendard du crime, & ses disciples s'enivreront du sang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppose l'objection si souvent foudroyée, que la véritable Eglise étant seule en droit d'employer la

violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient sans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un sophisme si puérile porte avec lui sa réfutation; qui ne voit en effet qu'il est absurde de supposer la question même, & de prétendre que ceux que nous appellons hérétiques se reconnoissent pour tels, se laissent tranquillement égorger & s'abstiennent de représailles ?

Concluons que l'intolérance universellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroient naître sans fin les guerres avec les opinions; car en supposant que les infideles ne fussent point persécuteurs par des principes de religion, ils le seroient du-moins par politique & par intérêt, les Chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raison tous les peuples se liguier contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, sous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & pour l'asservir. En effet, je le demande, qu'aurions-nous à reprocher à un prince de l'Asie ou du Nouveau-monde qui feroit pendre le premier missionnaire que nous lui enverrions pour le convertir ? Le devoir le plus essentiel d'un souverain n'est-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ses états, & d'en proscrire avec soin ces hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foiblesse d'une hypocrite douceur, ne cherchent dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & séditions ? Que les Chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, si les autres peuples instruits de leurs maximes ne veulent point les souffrir, s'ils ne voient en eux que les assassins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes, & si leur sainte religion destinée à s'étendre & à fructifier sur la terre en est avec raison bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reste il nous paroît inutile d'opposer aux intolérans les principes de l'Evangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeler les leçons & l'exemple de leur auguste maître qui ne respira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers Chrétiens, qui ne savoient que benir & prier pour leurs persécuteurs. Nous ne produirons point ces raisonnemens, dont les anciens peres de l'Eglise se servoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Constantin le Grand sont devenus ridicules & si faciles à retorquer. On sent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matière aussi abondante: ainsi après avoir rappelé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux, il nous reste pour remplir notre objet à tracer les devoirs des souverains, relativement aux sectes qui partagent la société.

Incedo per ignes.

Dans une matière aussi délicate, je ne marcherai point sans autorité; & dans l'exposition de quelques principes généraux, on verra sans peine les conséquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la question à son véritable point, si l'on ne distingue d'abord l'état de l'Eglise & le prêtre du magistrat. L'état ou la république a pour but la conservation de ses membres, l'assurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs possessions & de leurs privilèges: l'Eglise au contraire est une société, dont le but est la perfection de l'homme & le salut de son âme. Le souverain regarde sur-tout la vie présente: l'Eglise regarde sur-tout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la société contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'est le devoir & le droit du souverain; mais son droit expire où regne celui

de la conscience : ces deux juridictions doivent toujours être séparées ; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre , qu'il n'en résulte des maux infinis.

II. En effet le salut des âmes n'est confié au magistrat ni par la loi révélée , ni par la loi naturelle , ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchissent leur conscience au gré de leurs monarques , & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penser comme son prince l'exige. Nous l'avons déjà dit : rien n'est plus libre que les sentimens ; nous pouvons extérieurement & de bouche acquiescer aux opinions d'un autre , mais il nous est aussi impossible d'y acquiescer intérieurement & contre nos lumières , que de cesser d'être ce que nous sommes. Quels seroient d'ailleurs les droits du magistrat ? la force & l'autorité ? mais la religion se persuade & ne se commande pas. C'est une vérité si simple , que les apôtres même de l'intolérance n'osent la désavouer lorsque la passion ou le préjugé féroce cesse d'offusquer leur raison. Enfin si dans la religion la force pouvoit avoir lieu ; si même (qu'on nous permette cette absurde supposition) elle pouvoit persuader , il faudroit , pour être sauvé , naître sous un prince orthodoxe , le mérite du vrai chrétien seroit un hasard de naissance : il y a plus , il faudroit varier sa croyance pour la conformer à celle des princes qui se succèdent , être catholique sous Marie , & protestant sous Elisabeth ; quand on abandonne une fois les principes , on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons-nous donc librement , & empruntons le langage de l'auteur du contrat social. Voici comme il s'explique sur ce point. « Le droit que » le pacte social donne au souverain sur les sujets , » ne passe point les bornes de l'utilité publique ; » les sujets ne doivent donc compte au souverain de » leurs opinions , qu'autant que ces opinions impor- » tent à la communauté. Or il importe bien à l'état » que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse » aimer ses devoirs ; mais les dogmes de cette reli- » gion n'intéressent l'état , ni ses membres , qu'autant » qu'ils se rapportent à la société. Il y a une profes- » sion de foi purement civile , dont il appartient au » souverain de fixer les articles , non pas précisé- » ment comme dogmes de religion , mais comme » sentimens de sociabilité , sans lesquels il est impos- » sible d'être bon citoyen , ni sujet fidèle , sans pou- » voir obliger personne à les croire ; il peut bannir » de l'état quiconque ne les croit pas , non comme » impie , mais comme insociable , comme incapable » d'aimer sincèrement les lois de la justice , & d'im- » moler au besoin sa vie à son devoir ».

IV. On peut tirer de ces paroles ces conséquences légitimes. La première , c'est que les souverains ne doivent point tolérer les dogmes qui sont opposés à la société civile ; ils n'ont point , il est vrai , d'inspection sur les consciences , mais ils doivent réprimer ces discours téméraires qui pourroient porter dans les cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier , qui enlèvent aux puissans le seul frein qui les retienne , & aux foibles leur unique espoir , qui énerve toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une sanction divine , qui ne laissent entre le juste & l'injuste qu'une distinction politique & frivole , qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées , dis-je , ne doivent pas réclamer la *tolérance* en leur faveur ; qu'on les instruisse d'abord , qu'on les exhorte avec bonté ; s'ils persistent , qu'on les réprime , enfin rompez avec eux , bannissez-les de la société , eux-mêmes en ont brisé les liens. 2°. Les souverains doivent s'opposer avec vigueur aux entreprises de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte

de la religion , voudroient attenter aux biens ou des particuliers , ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proscrivent avec soin ces sociétés dangereuses , qui soumettant leurs membres à une double autorité , forment un état dans l'état , rompent l'union politique , relâchent , dissolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps leurs affections & leurs intérêts , & sont ainsi disposés à sacrifier la société générale à leur société particulière. En un mot , que l'état soit *un* , que le prêtre soit avant tout citoyen ; qu'il soit soumis , comme tout autre , à la puissance du souverain , aux lois de sa patrie ; que son autorité purement spirituelle se borne à instruire , à exhorter , à prêcher la vertu ; qu'il apprenne de son divin maître que son regne n'est pas de ce monde ; car tout est perdu , si vous laissez un instant dans la même main le glaive & l'encensoir.

Regle générale. Respectez inviolablement les droits de la conscience dans tout ce qui ne trouble point la société. Les erreurs spéculatives sont indifférentes à l'état ; la diversité des opinions régnera toujours parmi des êtres aussi imparfaits que l'homme ; la vérité produit les hérésies comme le soleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable , en employant le fer & le feu pour le déraciner ; punissez les crimes ; ayez pitié de l'erreur , & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur , l'exemple , & la persuasion. *En fait de changement de croyance , les invitations sont plus fortes que les peines ; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme destruction.*

V. A ces principes , on nous opposera les inconvéniens qui résultent de la multiplicité des religions , & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Esprit des Lois* , que ces idées d'uniformité frappent infailliblement les hommes vulgaires , parce qu'ils y trouvent un genre de perfection qu'il est impossible de n'y pas découvrir , les mêmes poids dans la police , les mêmes mesures dans le commerce , les mêmes lois dans l'état , la même religion dans toutes ses parties ; mais cela est-il toujours à propos , & sans exception ? le mal de changer est-il toujours moins grand que le mal de souffrir ? & la grandeur du génie ne consisteroit-elle pas mieux à savoir dans quels cas il faut de l'uniformité , & dans quels cas il faut des différences ». En effet , pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature ? la diversité des sentimens subsistera toujours parmi les hommes ; l'histoire de l'esprit humain est une preuve continuelle ; & le projet le plus chimérique seroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant , dites-vous , l'intérêt politique exige qu'on établisse cette uniformité ; qu'on proscrive avec soin tout sentiment contraire aux sentimens reçus dans l'état , c'est-à-dire , qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate , à l'instruire des opinions établies dans le lieu de sa naissance , sans jamais oser les examiner , ni les approfondir , à respecter servilement les préjugés les plus barbares , tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux , que de divisions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion ? L'objection se tourne en preuve contre vous , puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs ; car si les partis différens s'accordoient un mutuel support , & ne cherchoient à se combattre que par l'exemple , la régularité des mœurs , l'amour des lois & de la patrie ; si c'étoit-là l'unique preuve que chaque secte fît valoir en faveur de sa croyance , l'harmonie & la paix régneroient bien-tôt dans l'état , malgré la variété d'opinions , comme les dissonances dans la musique ne nuisent point à l'accord total.

On insiste, & l'on dit que le changement de religion entraîne souvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état : à cela je répons encore que l'intolérance est seule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation ; car si les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combattus qu'avec les armes de l'Évangile, l'état ne souffriroit point de cette fermentation des esprits ; mais les défenseurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglans, soufflent dans tous les cœurs la discorde & le fanatisme, & rejettent sans pudeur sur leurs victimes les desordres qu'eux seuls ont produits.

À l'égard de ceux, qui sous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la société, qu'à fomenter des séditions, à secouer le joug des lois ; réprimez-les avec sévérité, nous ne sommes point leurs apologistes ; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penser, de professer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles sujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince est le défenseur de la foi ; il doit la maintenir dans toute sa pureté, & s'opposer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte ; si les raisonnemens, les exhortations, ne suffisent pas ; ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, c'est pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le sein de l'Église. Que veux-tu donc, barbare ? égorger ton frere pour le sauver ? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi, a-t-il remis entre tes mains le soin de sa vengeance ? D'où fais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons ? va, malheureux, ce Dieu de paix défavoue tes affreux sacrifices ; ils ne sont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la *tolérance*, de distinguer le support charitable que la raison & l'humanité reclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolérance* pratique, & non point la spéculative ; & l'on sent assez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce sujet au commentaire philosophique de Bayle, dans lequel selon nous, ce beau génie s'est surpassé. *Cet article est de M. ROMILLI le fils.*

TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE, (*Synonymes*) on *tolere* les choses lorsqu'en les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas : on les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, les pouvant empêcher : on les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* ne se dit que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles ; *permettre* se dit pour le bien & le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il est quelquefois de la prudence dans la discipline de l'église, de *souffrir* des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*. *Synonymes de l'abbé Girard.* (*D. J.*)

TOLERIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ses habitans *Tolériens*, & Denys d'Halycarnasse les appelle *Tolerini*. (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLSBERG, ou TOLSBURG, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire russe dans l'Esthonie, sur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la riviere Semsteback. (*D. J.*)

Tome XVI.

TOLET, (*Marine.*) voyez ESCOME.

TOLETS, f. m. (*Marine.*) ce sont deux chevilles de bois, qu'on pose sur de tres-petits bateaux, avec lesquels on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

TOLETUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne taragonoise, & la capitale des Carpétains, selon Plin, l. III. c. iij. qui nomme ses habitans *Toletani*. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Tolède. (*D. J.*)

TOL-HUYS, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *la maison du péage* ; lieu des pays bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est là qu'en 1672. la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

TOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Grece dans le Comenolitari, sur la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOLIAPIS, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, l. II. c. iij. marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamise, & il nomme ces îles *Toliapis*, & *Counos*. On croit que la premiere est Schepey, & la seconde Canvey. (*D. J.*)

TOLISTOBOGI ou TOLISTOBOII, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, l. XXXVIII. c. xix. écrit *Tolistoboi*, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boïens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les *Tolistoboges*, selon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Plin nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT ou TOLMITH, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse, dans le palatinat de Mariembourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, f. f. (*Hist. nat.*) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

TOLLA-GUION, f. m. (*Hist. nat.*) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator ; il vit ordinairement dans le creux des arbres ; sa couleur est noirâtre. Les habitans du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse ; elle est, dit-on, si légère, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres alimens indigestes.

TOLLENTINATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, dans le Picenum. Plin, l. III. c. xiiij. les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville dont le nom est aujourd'hui *Tolentino*, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le trésor de Gruter, p. 194, où on lit : *Præf. Fabr. municip. Tollentin.* Le territoire de cette ville est appelé *ager Tollentinus* par Balbus. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident, partie par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à vingt lieues au midi de Bude ; c'étoit autrefois une place assez considérable. *Long. 36. 52. latit. 46. 28.* (*D. J.*)

TOLOSA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivieres de l'Araxe & d'Oria, à 16 lieues au sud-ouest de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privileges. On y garde encore les archives de la province de

D d d ij

Guipuscoa; cependant cette ville n'a guere prospéré; car elle n'a qu'une seule paroisse. *Long. 15. 30. latit. 43. 10. (D. J.)*

TOLPACHES, f. m. pl. (*Art milit. mod.*) on appelle *tolpaches* les soldats de l'infanterie hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, f. m. (*Hist. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à rasoir, excepté qu'elle est marquée de taches rouges & noires. Les habitans emploient la poudre de cette pierre mêlée avec du crystal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

TOLU, BAUME DE, (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagène*, *baume sec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'article BAUME.

C'est un suc résineux, ténace, d'une consistance qui tient le milieu entre le baume liquide & le sec; de couleur rouge-brune, tirant sur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cause pas des nausées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petitesalebasses, d'une province de l'Amérique méridionale située entre les villes de Carthagène & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Espagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume se sèche avec le tems, & se durcit de sorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte, s'appelle *balsamum toluatum*, *foliis ceratix similibus, quod candidum est*, C. B. p. 401. *Balsamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balsamum provincie Tolu*, *balsamifera quarta*, Hernend. 53.

Cet arbre est semblable aux bas pins; il répand de tous côtés plusieurs rameaux, & il a des feuilles semblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de description plus ample de cet arbre. On fait une incision à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillieres faites de cire noire; on la verse ensuite dans desalebasses, ou dans d'autres vaisseaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent usage dans la phthisie & les ulcères internes. On le vante pour consolider les ulcères & les défendre de la pourriture; on le prescrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant dissout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du sucre, il forme un remède restaurant & assez agréable. (*D. J.*)

TOLU, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagène, à douze lieues de cette ville. Il croît dans ses environs une espèce de bas-pin, qui donne par des incisions faites à son écorce une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuse & d'une saveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. *Long. de la ville 9. 38. (D. J.)*

TOLUIFERA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnœus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice est composé d'une seule feuille en cloche, divisé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur est composée de cinq pétales plantée dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquième est deux fois aussi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines sont dix filets très-

courts, mais leurs boffettes ont la longueur du calice, & même quelque chose de plus; le germe du pistil est oblong; à peine voit-on le style; le stigma est aigu; le fruit & les graines sont encore inconnues. *Linnæi gen. plant. p. 182. (D. J.)*

TOLY ou MONASTER, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Coménolitari*, sur le bord occidental de la rivière Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOM, (*Géog. mod.*) rivière de Sibérie. Elle se divise en deux bras au-dessus de la ville de Tomskoi, & se jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

TOMACO, LE, (*Géog. mod.*) grande rivière de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire son nom d'un village d'indiens appelé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend sa source dans les montagnes qui sont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

TOMAN, f. m. (*Monnoie de compte.*) monnoie que quelques-uns nomment aussi *timein*; c'est une monnoie de compte dont les Persans se servent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le payement des sommes considérables. Le *toinan* vaut cinquante abassis, & revient à environ soixante & dix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoaresmiens, dans laquelle il signifie le nombre de dix mille. (*D. J.*)

TOMAR, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le bord de la rivière Nabaon, entre Lisbonne & Coïmbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Christ dont le roi est grand-maitre. C'est une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* est l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, l. II. c. v. *Long. 9. 10. latit. 39. 35. (D. J.)*

TOMATE, f. f. (*Diète.*) c'est le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croît abondamment. Les Espagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté aussi ce nom. Ils les cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'est de chez eux que la culture de cette plante est passée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* est encore une espèce de morelle, mais dont le fruit n'est point dangereux: ce qui est conforme à l'observation générale que les parties quelconques de toutes les espèces de solanum perdent leur qualité vénéneuse lorsqu'elles sont pénétrées d'acide, soit naturellement, soit ajouté par art, comme nous l'avons observé à l'article MORELLE, à l'article PHITOLACCA, & à l'article PIMENT. Voyez ces articles.

Le fruit de *tomate* étant mûr est d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légère & très-succulente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorsque ce fruit est cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'est ainsi qu'on le mange fort communément en Espagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais observé qu'il produisît de mauvais effets. (*b*)

TOMBA ou TOMBO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique parmi les habitans idolâtres des royaumes d'Angola & de Metamba, des cérémonies cruelles superstitieuses qui se pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles consistent à enterrer avec le mort plusieurs des officiers & des esclaves qui l'ont servi pendant sa vie, & à immoler sur son tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la personne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arrosé la terre de leur sang, les assistans dévorent leur chair.

Les missionnaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

TOMBAC, f. m. (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'est un alliage métallique, dont la couleur est jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la base. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres ustensiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manières de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des substances entièrement inutiles, & d'autres qui sont nuisibles; telles sont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, &c. on prescrit aussi d'y employer différens sels, tels que le sel ammoniac, la soude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, &c. & l'on dit de faire dissoudre ces substances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, &c. Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plupart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus sûr & le plus raisonnable; il est tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Justi, publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point sujet à se couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne toujours le cuivre, & dont il est très-difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui est allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les ustensiles qui en sont faits ne se cassent point trop aisément, comme cela n'arrive que trop souvent lorsque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela posé, M. de Justi passe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui est celui du verd-de-gris auquel le cuivre est sujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui est, selon lui, la cause principale de cette espèce de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potasse bien sèche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc; on pulvérisera ces matières, on les mêlera ensemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuset que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu assez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fusion. Lorsque ce métal sera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes reprises la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuset, on poussera le feu pendant environ un quart-d'heure; au bout de ce tems, on vuidera le cuivre fondu dans une lingotière frottée de suif, ou bien on laissera refroidir le creuset, on le cassera ensuite pour en ôter le cuivre, que l'on séparera des sels qui formeront une espèce de scorie à sa surface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit mise à part. M. de Justi a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il assure que ce métal est dégagé par-là d'une portion de son acide qui, selon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par plusieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les sels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de son poids, ainsi il reste encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des soufflets: aussi-tôt qu'il est entré parfaitement en

fusion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même tems une demi-once de poix-résine ou de suif, afin d'empêcher que le zinc ne se consume avant d'avoir eu le tems de se combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matières ne tardent point à se consumer, & comme pourtant il est important que le zinc ait le tems de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange suivant, composé de trois onces de flux noir bien sec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux substances, & on les fait détonner en y jetant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de sel ammoniac, une once de potasse, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvérisé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & ensuite parfaitement séchée. Chacune de ces substances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle soigneusement. Quand ce mélange a été ainsi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuset; on le recouvre de son couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou six minutes; alors on retire le creuset du feu, on le laisse refroidir, & en le cassant on obtient du *tombac*.

M. de Justi assure que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; selon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aisé à travailler. Lorsqu'on veut en faire des ouvrages, on est obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais aussi-tôt que cet alliage se fond, il faut y joindre de la poix ou du suif pour empêcher le zinc de se dissiper; on donnera alors un feu violent, & l'on vuidera promptement le creuset dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on desire. Cet alliage fera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or, il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-dessus, & aura un certain degré de ductilité, c'est-à-dire il ne fera point sujet à se casser.

On peut faire différentes espèces de *tombac*, suivant les différentes proportions, dans lesquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre, l'alliage aura une véritable couleur d'or, mais il sera très-cassant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc sur une livre de cuivre, ce qui est la dose prescrite dans l'opération qui a été décrite, la couleur du *tombac* ne sera point si belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers, pour faire différens ouvrages en *tombac*, ont besoin qu'il soit ductile & doux, plutôt que d'une belle couleur, voici la composition que M. de Justi leur propose dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur, & six onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine, on les fera fondre ensemble. Aussi-tôt qu'ils seront entrés en fusion, on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reste du procédé de la manière qui a été indiquée pour la première opération, c'est-à-dire on y joindra des sels, du verre pulvérisé, &c. avec la seule différence, qu'au-lieu d'une once de limaille de fer, on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur plus pâle que le précédent, mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre sous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac*, il perd quelque chose de son éclat & de sa qualité; cela vient de ce que le feu dissipe une portion du zinc qui entre dans sa composition. C'est-là ce qui cause la diminution que cet alliage souffre dans son poids, qui est à chaque fois d'une ou deux onces par livre.

de *tombac* ; ainsi il est à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer , chaque fois qu'on fait fondre ; il fera aussi très-bon d'y joindre en même tems de la poix ou du suif. (—)

TOMBAC BLANC, (*Métallurgie.*) c'est le nom qu'on donne quelquefois à une composition métallique blanche, & qui par sa couleur a quelque ressemblance avec l'argent, c'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

On trouve plusieurs manières de faire cette composition. Voici celle que donne Stahl dans son *Introduction à la Chimie*. Faites fondre quatre onces de cuivre, auquel vous joindrez ensuite une demi-once d'arsenic fixé par le nitre, & qui sera empâté dans de la terre grasse humectée par de l'eau de chaux, dont on aura formé une ou deux boules. Laissez le tout en fusion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuset. Au bout de ce tems, vuidez le creuset, & examinez la couleur que cette composition tracera sur une pierre de touche : & voyez si elle souffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable, il faudroit la remettre en fusion pendant quelque tems avec du verre pilé, ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette composition la moitié ou le tiers d'argent, sa couleur blanche ne s'altérera point.

Autre manière. Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus, prenez de sel ammoniac, de nitre & de tartre de chacun une demi-once, de mercure sublimé deux gros. Stratifiez ces substances dans un creuset, & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Répétez la même opération à plusieurs reprises, à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

Autre. Prenez d'arsenic blanc une demi-livre ; de nitre & de sel ammoniac, de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre, de chacun deux onces. Réduisez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange, que l'on joindra avec quatre onces de cuivre, avec lequel on le fera fondre ce qui le rendra blanc.

Autre. Prenez d'arsenic blanc, de mercure sublimé & d'argent, de chacun une once. On fera dissoudre chacune de ces substances séparément dans de l'eau-forte ; après quoi, on mêlera ensemble toutes ces dissolutions ; on enlèvera par la distillation le superflu de la dissolution, jusqu'à ce que ce qui reste devienne trouble ; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance jusqu'à saturation, il se fera un précipité que l'on séchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

Autre. Mettez dans un creuset une once d'arsenic blanc, deux onces de sel marin, deux onces de nitre, une once de potasse, on mêlera bien toutes ces substances ; après quoi, on mettra le creuset dans le feu sous une cheminée qui attire bien ; on l'y laissera jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui sont très-dangereuses. On prendra une once de cette matière qui sera restée dans le creuset, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuset ; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces ; on remuera de nouveau, & lorsque tout sera parfaitement entré en fusion, on mettra dans le creuset deux onces d'argent fin. Lorsque tout sera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on vuidera le creuset dans une lingotière. L'on aura par ce moyen une composition métallique très-malléable, & qui ressemblera beaucoup à de l'argent.

Autre. Faites fondre dans un creuset deux onces d'argent ; lorsqu'il sera parfaitement fondu, joignez-

y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de sel marin décrépité, de borax, de nitre & d'arsenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous vuideriez votre creuset. (—)

TOMBE, TOMBEAU, (*Synon.*) *tombe* & *tombeau*, sur-tout *tombe*, sont plus usités en vers qu'en prose dans le sens figuré.

*Ma flamme par Hector fut jadis allumée,
Avec lui dans la tombe elle s'est enfermée.*

Rac. *Andr.*

Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre!

Le tombeau contre vous ne peut-il les défendre?

Despréaux, *sat. ix.*

On dit noblement en poésie, *la nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour signifier la *mort* ; *tombeau* se dit admirablement en prose des choses qui sont perdres la mémoire d'un autre objet, des choses qui en sont la destruction, & qui, pour parler ainsi, l'ensevelissent. L'absence est le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des soupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle ensevelie sous les vices & les débordemens du siècle. (*D. J.*)

TOMBE, f. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec *tumbos*, sépulcre. C'est une dalle de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une sépulture, & qui sert de pavé dans une église ou dans un cloître. (*D. J.*)

TOMBEAU, f. m. (*Antiq.*) partie principale d'un monument funéraire où repose le cadavre. C'est ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faisoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creusé au ciseau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dalles de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inscriptions. Il y avoit aussi des *tombeaux* faits d'une espèce de pierre, qui consumoit les corps en peu de tems. On les appelloit *sarcophages*, mange-chair, d'où est venu le nom de *cercueil*.

TOMBEAU, (*Antiq. rom.*) sépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour se consoler de leur mortalité, se bâtissoient des maisons éternelles, qui devoient leur servir de *tombeaux* après la mort ; voilà l'origine de leurs obélisques & de leurs superbes pyramides.

Les Romains avoient trois sortes de *tombeaux*, *sepulchrum*, *monumentum* & *cenotaphium*.

Sepulchrum étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit déposé le corps entier du défunt. Voyez *SEPULCHRUM* & *SÉPULCRE*.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique que le simple sépulcre ; c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne, sans aucune solemnité funebre. On pouvoit ériger plusieurs monumens à l'honneur d'une personne ; mais on ne pouvoit avoir qu'un seul *tombeau*. Gruter a rapporté l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de Drusus, qui nous instruit en même tems des fêtes que l'on faisoit chaque année sur ces sortes de monumens.

Lorsqu'après avoir construit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appelloit *cenotaphium*, *cenotaphe*, c'est-à-dire *tombeau vuide*. L'idée des *cenotaphes* vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les âmes de ceux dont les corps n'étoient point enter-

rés, erroient pendant un siècle le long des fleuves de l'enfer, sans pouvoir passer dans les champs Elysées. *Hæc omnis quam cernis inops inhumataque turba est.* On élevoit donc un tombeau de gazon, ce qui s'appelloit *injectio glebæ*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que si le corps eut été présent. C'est ainsi que Virgile, *Enéide*, liv. VI. fait passer à Caron l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dressé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit dessus ces mots, *ob honorem* ou *memoriâ*, au-lieu que dans les tombeaux où reposoient les cendres, on y gravoit ces lettres D, M, S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux manes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité que l'on faisoit les funérailles de la personne en l'honneur de laquelle ce tombeau vuide étoit construit, les Jurisconsultes ont beaucoup disputé, si le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend, Ulpien le nie; & tous deux se fondent sur divers endroits de l'*Enéide*: mais il est aisé de les concilier, en distinguant le cénotaphe consacré dans les formes, de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requises. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette consécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector sur le rivage feint du fleuve Simois.

*Solemnes tum forè dapes, & tristia dona
Ante urbem in luco falsi Simoentis ad undam
Libabat cineri Andromache, manesque vocabat
Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem
Et geminas, causam lacrimis, sacraverat aras.*

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux, puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions, que ceux qui faisoient construire leur tombeau pendant leur vie, le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux, si par quelque aventure leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nîmes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le tombeau d'un particulier; mais il faut considérer ici principalement les tombeaux ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les lois du digeste & du code, sous le titre de *religiosis*, ainsi que dans le recueil d'inscriptions publiées par les savans.

Les tombeaux de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & pour sa famille, c'est-à-dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les tombeaux héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acquerraient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit se réserver un tombeau particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi défendre par testament, d'enterrer dans le tombeau de famille, aucuns des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le tombeau, les lettres suivantes: *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non sequitur*; ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad hæredes non transit*, le droit de ce monument ne s'uit point l'héritier, c'est-à-dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le tom-

beau, & que ni l'endroit, ni le tombeau, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les tombeaux subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe; outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les lois attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot, les tombeaux étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes*, liv. II. tit. 1. §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la suite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le tombeau étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au tombeau. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscriptions anciennes, que Gruter, Boissard, Fabreti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le tombeau étoit élevé, il y avoit encore *iter*, *aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du tombeau, jouissoit du même privilège. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un tombeau, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sépulcres & tombeaux des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs tombeaux de bandelletes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractéristiques, des instrumens, en un mot, différentes choses qui marquaient le mérite, le rang, ou la profession du mort.

Dans les tems de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favorisés des biens de la fortune, se bâtirent des tombeaux somptueux. Le tombeau de Licinus, barbier d'Auguste, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de son tems. On connoît le distique que Varron indigné fit dans cette occasion.

*Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo; quis puet esse deos?*

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibère, portant cette inscription superbe, que le sénat eut la bassesse de laisser graver?

*Tib. Claudius. Aug. I.
Pallas
Huic. Senatus. ob. Fidem.
Patronos. Ornamenta.
Prætoris. Decrevit.
Et. H. S. Centies. Quin.
Quagies. Cujus. Honore.
Contentus. Fuit.*

Je fais que l'orgueil ne perce pas moins sur nos épitaphes modernes; mais ce n'est point pour les recueillir que je visite quelquefois les tombeaux dans nos églises: je le fais parce que je puis envisager la nature sans effroi, dans ces sortes de scènes muettes; & de plus, parce que j'en tire quelque profit. Par

exemple, quand je jette les yeux sur les tombeaux de ces hommes détestés, dont Virgile dit :

*Vendit hic auro patriam, dominumque potentem
Imposuit. Ille fixit leges pretio, atque refixit,
Ausu omnes immane nefas, ausoque potuit.*

Enéid. liv. VI. vers 620.

« Celui-ci a vendu sa patrie & l'a soumise au despotisme ; celui-là, corrompu par l'argent, a porté des lois vénales, & en a abrogé de saintes. Ils ont commis ces énormes forfaits, & en ont joui indigne ment ». Quand, dis-je, je vois ces illustres coupables couchés dans la poussière, j'éprouve une secrète joie de fouler leurs cendres sous mes pieds.

Au contraire, quand je lis les plaintes des pères & des mères, gravées sur la tombe de leurs aimables enfans moissonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verse des larmes. Lorsqu'avançant mes pas vers le chœur de l'église, je vois de saints personnages, qui déchiroient le monde par leurs cruelles disputes, placés côte-à-côte les uns des autres, je sens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand revenu chez moi, je lis la description des superbes tombeaux de la Grèce & de Rome, je me demande ce que sont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

*Dans ces tas de poussière humaine,
Dans ce cahos de boue & d'ossements épars,
Je cherche, consterné de cette affreuse scène,
Les Alexandres, les Césars,
Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre ;
Ces nations la gloire & l'effroi de la terre,
Ce peuple roi de l'univers,
Ces sages dont l'esprit brilla d'un feu céleste :
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reste,
Des urnes, des cendres, des vers !*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

TOMBEAUX des Péruviens, (Hist. du Pérou.) la description des tombeaux qu'avoient les anciens habitans du Pérou, n'est pas moins curieuse que celle de la plupart des autres peuples. Ces tombeaux bâtis sur le bord de la mer, étoient les uns ronds, les autres carrés; d'autres en carrés longs. Les corps renfermés dans ces tombeaux, étoient diversement posés: les uns debout appuyés contre les murailles, les autres assis vers le fond sur des pierres; d'autres couchés de leur long sur des claies composées de roseaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entières, & des gens de tout âge; & dans d'autres le seul mari & son épouse. Tous ces corps étoient revêtus de robes sans manches, d'une étoffe de laine fine, rayées de différentes couleurs; & les mains des morts étoient liées avec une espece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces tombeaux de petits pots remplis d'une poudre rouge; & d'autres étoient pleins de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de d'Ylo, y vit une vaste plaine remplie de tombeaux, creusés dans la terre, semblables aux sépulcres; ma curiosité, dit-il, me porta à voir leur construction. J'entrai dans un, par un escalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre pieds, & faisant un carré long d'environ sept pieds. Le tombeau étoit bâti de pierres, sans chaux & sans fable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient assis au fond du tombeau, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient ensevelis devant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce va-

ste empire, que depuis le gouvernement des incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une grosse étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que leur poil; la corde paroïsoit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entière; ils avoient aussi un petit sac pendu au col, dans lequel il y avoit des feuilles de coca. (D. J.)

TOMBEAU, s. m. (Tapissier.) espece de lit dont le ciel ou le haut, tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit un lit en tombeau, ou absolument un tombeau. Ces sortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des tombeaux indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne sont pas de parade. (D. J.)

TOMBEAU de Pallas, (Hist. rom.) nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonia belle-sœur de Tibere; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa niece, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services, & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr secrètement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le tombeau de cet orgueilleux affranchi.

Ce tombeau magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un décret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce décret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus lettre 6. l. VIII.

L'inscription que j'ai remarquée sur le tombeau de Pallas est conçue en ces termes :

« Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces (quinze cent mille livres de notre monnoie); & il s'est contenté du seul honneur ». Cela me fit croire, continue Pline, que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe, me parut modeste & humble.

Que nos plus illustres romains viennent, je ne dis pas ceux des siècles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques; mais ceux de ces derniers tems, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je railleurs ou malheureux les auteurs d'un tel décret? Je les nommerois railleurs, si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Serait-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour désirer de s'avancer aux dépens de son propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage

tage de la première place, étoit de pouvoir donner les premières louanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un esclave ; ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne relève point qu'ils sont d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne sont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le sénat pour Pallas (& le palais où il s'assemble n'a point été depuis purifié) : pour Pallas, le sénat remercie l'empereur de ce que ce prince a fait un éloge magnifique de son affranchi, & a bien voulu permettre au sénat de combler un tel homme d'honneurs ». Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas ? On ajoute dans ce décret ; « qu'afin que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît avoir les dernières obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux, & de sa fidélité. . . »

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontières de l'empire, ou sauvé les armées de l'état. On continue . . . « Le sénat & le peuple romain ne pouvant trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs libéralités, qu'en les répandant sur un si fidele & si défintéressé gardien des finances du prince ». Voilà où se bernoient alors tous les desirs du sénat, & toute la joie du peuple ; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le trésor public ! Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas !

Ce qui suit n'est guere moins remarquable : « que le sénat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne 15 millions de sesterces (quinze cens mille livres), pour les donner à cet homme ; & que plus il avoit l'ame élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ses instances auprès du pere commun, pour en obtenir, qu'il obligéât Pallas de déferer au sénat ». Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de le supplier de céder aux empressemens du sénat, que d'interposer la médiation de l'empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire en sorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces ! Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser qu'à les accepter. Le sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même tems d'éloges en ces termes :

« Mais l'empereur & le pere commun ayant voulu à la priere de Pallas, que le sénat lui remit l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le trésor public quinze millions de sesterces, le sénat déclare, que c'est avec beaucoup de plaisir & de justice, qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette somme pour honorer son zèle & sa fidélité ; que cependant le sénat, pour marquer sa soumission aux ordres de l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit ».

Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du sénat, qui modere lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces, comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'empereur, qui, à la face du sénat, obéit aux prières, ou plutôt aux commandemens de son affranchi ; car un affranchi qui, dans le sénat, se donne la liberté de prier son patron, lui commande. Figurez-

vous le sénat, qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme, & de tels honneurs à Pallas ; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le trésor public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'empereur !

Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : « C'est pourquoi, comme il est très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particulièrement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation les personnes chargées du soin de ses affaires ; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas, sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le sénat par l'empereur le 28 Janvier dernier, & le décret du sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera appliquée près de la statue qui représente Jules-César en habit de guerre.

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siècle, & des siècles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédés.

On a écrit dans les registres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déferé les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, eut montré de . . . (je ne fais que dire), qu'ils semblent s'être empresés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa foiblesse, le sénat sa misere.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie ? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux-même que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces tems, qui me font rougir comme si j'y avois vécu !

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infâmes & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune élève si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (D. J.)

TOMBÉ, s. m. (*Danse.*) pas de *danse*. On l'exécute en s'élevant d'abord sur la pointe du pié & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit : il faut avoir le corps posé sur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxième position, s'élever sur le pié gauche pour faire suivre la jambe droite jusqu'à la cinquième position, où on la posera entièrement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit

s'étendant , obligera à se laisser tomber sur le pié gauche à la deuxième position , ce qui est un demi-jetté , qui se fait en sautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être devancé , par exemple , par un coupé ou un tems grave , & même très-souvent par un pas assemblé , ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. Voyez GAILLARDE.

TOMBELIER , f. m. *terme de Voiturier* , il faudroit dire *tomberier* ; c'est un charretier qui conduit un tombereau pour transporter des terres , des pierres , des décombres , &c. d'un lieu à un autre. (D. J.)

TOMBER , v. n. (*Gram.*) c'est changer de lieu par l'action de la pesanteur. On dit la vitesse des graves s'accélère en *tombant*. Les eaux *tombent* des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes *tombent* aux oiseaux. L'ennemi *tomba* sur notre arrière-garde & la dispersa. *Tomber* en quenouille. La foudre *tombe* quelquefois sur les lieux saints. Le brouillard *tombe* , nous aurons beau tems. Le vent est *tombé*. Ce manteau *tombe* trop bas. Ces fortifications *tombent* en ruine. Il est *tombé* en apoplexie. Les chairs *tombent* en pourriture. Sa fluxion lui est *tombée* sur la poitrine. Cette maison m'est *tombée* en partage. Les chiens sont *tombés* en défaut. Le fort est *tombé* sur lui. Il est *tombé* entre les mains de son ennemi. Ce trait satyrique *tombe* sur lui. Les plus parfaits *tombent* quelquefois. Il est *tombé* dans une grande faute. Je *tombe* dans ce sens. Cette piece est *tombée* à la première représentation. Il est *tombé* dans une erreur très-délicate. Nous *tombâmes* enfin sur cette matière. Le poids de cette pendule est tout-à-fait *tombé*. D'où l'on voit qu'à-travers toute la variété de ses acceptions , le verbe *tomber* conserve quelque chose de son idée primitive.

TOMBER , (*Marine.*) c'est pencher ou cesser. Ainsi un mât , une galere *tombent* , quand ils penchent ; le vent *tombe* quand il cesse , & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres significations , selon qu'il est joint avec d'autres tems , comme on le verra dans les articles suivans.

TOMBER *sous le vent* , (*Marine.*) c'est perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné , ou dont on étoit en possession , ou qu'on tâchoit de gagner.

TOMBER *sur un vaisseau* , (*Marine.*) c'est arriver & fondre sur un vaisseau.

TOMBEBEAU , f. m. *terme de Charron* , c'est une sorte de charrette dont le fond & les deux côtés sont faits de grosses planches enfermées par des gisans.

Un *tombereau* sert à transporter les choses qui tiennent du liquide , comme les boues , les ordures des rues , ainsi que le sable , la chaux , les terres , gravois , & choses semblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum* , dont les Anglois ont fait *tumbrel* , que Dodwell dit avoir été une espece de charrette , sur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere , & qu'en quelques lieux on plongeoit plusieurs fois dans l'eau , ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

Tombereau désigne aussi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (D. J.)

TOMBERELLE ou TONNELLE , f. f. (*Chasse.*) c'est une espece de filet qui a 15 piés de queue pour prendre les perdrix ; le chasseur après l'avoir bien tendu contre terre , passe d'un autre côté , par derrière les perdrix , & les chasse doucement vers la tonnelle en poussant devant soi un bœuf ou une vache de bois peint , ou il prend de la toile peinte en couleur de vache , avec une tête d'osier , oreilles , cornes & col qui imitent le naturel de la vache , & une sonnette que le chasseur portera au col , & ainsi suivant les perdrix , il les amène toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle on dresse un pan de filets de

chaque côté en angle obtus , pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle , quand elles en sont proche , on les presse davantage , & dès qu'elles y sont entrées , on court sur le filet pour les prendre. On peut tonneller en tout tems & à toutes les heures du jour , principalement le matin & le soir ; les perdrix chantent une heure après le jour , ce qui les découvre ; on se sert de la vache artificielle pour approcher tous les oiseaux de passage & sauvages. Tonneller , c'est chasser à la tonnelle ; tonnelleurs , sont ceux qui chassent à la tonnelle.

TOMBISSEUR , f. m. (*Venerie.*) c'est le nom qu'on donne au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol ; on l'appelle *tombisseur* ou *haussepied*.

TOMBOUBITSI , f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar , dont les voyageurs ne nous apprennent rien , sinon que le cœur de son bois est d'un jaune orangé.

TOMBUT , (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il est borné au nord par le royaume de Combour , au midi par la Guinée , au levant par le royaume de Gabi , & au couchant par les Mandingues ; c'est un pays qui contient plusieurs mines d'or & de cuivre , & qui produit du blé , du riz & autres grains nécessaires à la vie. Le roi de Tombut est de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puissant. Il réside dans la capitale qui porte le même nom , & qui est située à quelque distance du Niger ; c'est une ville considérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voisins , qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie , appelé *Monsa Suleiman*. *Longit.* 14. 5. *latit.* 15. 34. (D. J.)

TOME , (*Gram. & Littérat.*) espece de division d'un ouvrage. Il y a quelquefois plusieurs *tomes* dans un volume , & quelquefois aussi il y a plusieurs volumes , sans qu'il y ait de *tomes* ; ainsi un ouvrage en vingt *tomes* n'est pas la même chose qu'un ouvrage en vingt volumes , ni un ouvrage en vingt volumes la même chose qu'un ouvrage en vingt *tomes*. Cependant ces deux mots se prennent assez souvent l'un pour l'autre , & l'on dit indistinctement , j'ai perdu un volume ou un *tome* de l'histoire romaine.

TOMENTUM , f. m. signifie proprement de la bourre ou des flocons de laine ; mais les anatomistes emploient ce terme pour marquer cette espece de duvet qui vient sur les feuilles de certaines plantes , qui à cause de cela sont nommées *tomentosa* , comme le *gramen tomentosum* , le *carduus tomentosus* , &c.

M. Winslow observe une sorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaisseaux sécrétoires des glandes ; & c'est par-là qu'il explique la sécrétion des différentes liqueurs qui se séparent du sang. Voyez SANG.

TOMES , (*Géog. anc.*) *Tomi* , ville de la basse Mœsie , vers l'embouchure du Danube , près du Pont-Euxin. Tous les géographes en parlent ; Pomponius Méla , l. II. c. ij. Ptolomée , l. III. c. x. &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus* ; & sur une médaille de Caracalla on trouve cette inscription : ΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ.

Ovide dans ses tristes , l. III. *éleg.* 9 , s'est amusé à donner l'origine fabuleuse de la ville de *Tomes* , où il étoit malheureusement relégué , & ce morceau est très-ingénieux. Il nomme *Tomita* les habitans de *Tomes* ; cette ville peu considérable du tems de Strabon , s'accrut dans la suite. La table de Peutinger la représente avec toutes les marques des grandes villes ; & la notice d'Hieroclès en fait la métropole de la Scythie , ou de la nation des Scythes soumis à l'empire. On croit que l'ancienne *Tomes* est aujourd'hui *Kilianova* , bourg de Bessérbie , vers l'embouchure la plus septentrionale du Danube. (D. J.)

TOMIAS , (*Antiq. grecq.*) nom donné au sacrifi-

ce qu'on offroit pour la ratification des ligues solennelles. On nommoit ainsi ce sacrifice, parce qu'on prêtoit le ferment sur les testicules de la victime que les vicimaire avoient coupées exprès. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 252. (D. J.)*

TOMIN ou **TOMINE**, f. m. (*Poids.*) petit poids dont on se sert en Espagne & dans l'Amérique espagnole pour peser l'or; il faut huit *tomins* pour le castillan, six castillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomín* pese trois carats, & le carat quatre grains; le tout poids d'Espagne, qui est environ d'un septième par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

TOMOLO, f. m. (*Mesure de continence.*) mesure dont on se sert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* est le tiers du septier de Paris, c'est-à-dire, qu'il faut trois *tomoli* pour le septier. (*D. J.*)

TOMON-PUTE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) racine des Indes orientales qui ressemble à celle du curcuma, excepté qu'elle est blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort saine.

TOMOSKOY, **TOOM** ou **TOMO**, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans la Sibérie, entre les deux bras de la rivière Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Russiens nomment *Telarski Bielski*. On a découvert au voisinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des pièces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des ustensiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'est une observation curieuse. (*D. J.*)

TON, f. m. (*Hist. nat. & Médec. pratiq.*) c'est le nom que les habitans du Brésil ont donné à un insecte assez semblable à la puce par la couleur & par la manière dont il faute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en grosseur un grain de sable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer sa petitesse, l'appelle une *idée d'animal*; le Brésil n'est pas le seul pays où l'on en trouve, il est répandu dans presque toutes les îles d'Amérique; & c'est avec raison que Leriüs pense que c'est le même insecte qui est connu dans les îles espagnoles sous le nom de *nigua*. (*Hist. du Brésil, chap. ij.*) Les *tons* habitent ordinairement les terrains sablonneux, & surtout ceux qui sont plantés en canne à sucre, & de-là s'élançant sur les passans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nus, se nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent aussi *ton*. Les François ont donné à ces insectes le nom de *chiques*; c'est sous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piquure dans son *histoire naturelle & morale des îles Antilles*. *Voyez* **CHIQUES**. Pour le compléter, nous ajouterons ici quelques particularités sur l'espèce d'affection qui suit l'entrée de ces animaux dans la peau, & sur les remèdes que l'expérience a consacrés comme plus efficaces.

Les piés ne sont pas les seules parties du corps qu'ils attaquent; souvent ils se glissent entre les ongles des doigts de la main; & Leriüs assure avoir vu aux aisselles & dans d'autres parties molles des marques de leur invasion; deux jours après que cet insecte a pénétré la peau, le malade y ressent une démangeaison qui dans quelques heures devient si insupportable, qu'il ne peut s'empêcher de se gratter continuellement & avec force, ce qui vraisemblablement contribue à accélérer la formation d'une petite pustule livide; elle est accompagnée d'une tumeur de la grosseur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives jusqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'insecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-

à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remède efficace, la tumeur se termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'insecte multiplie prodigieusement, & se répand par ce moyen dans les diverses parties du corps où il occasionne les mêmes symptômes; on a vu des personnes qui faute de secours avoient perdu totalement l'usage des piés & des mains. Thomas Vander Guychten, dont Otho Heurnius donne l'histoire, qu'on trouve dans le quatrième volume de la *Bibliothèque pratique de Manget, liv. XVII. p. 643 & suiv.* fut obligé par la maladresse des chirurgiens qui le traitoient, de se faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entièrement gangrenés; & ce ne fut que par les soins long-tems continués de Heurnius, célèbre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guérison complète.

Le secours le plus approprié & dont l'effet est le plus prompt, est, suivant tous les Historiens, l'extraction du *ton*. Cette opération est très-douloureuse, mais en même tems inmanquable; les Brésiliens & les Negres la font avec une adresse singulière & un succès constant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'insecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaisse, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui passe aussi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume sur les parties où l'insecte est entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, surtout imbibées de suc de citron très-acide; mais quels que soient les effets de ces différens remèdes, il est beaucoup plus prudent de ne pas se mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nus, porter des bas & des gants de peau, se laver souvent & observer en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conseille aussi dans la même vue d'arroser les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau salée.

TON, (*Prose & Poésie.*) couleurs, nuances du style, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'est par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du sujet dans le genre: le sujet peut être comique plus ou moins; 3°. le *ton* des parties; chaque partie du sujet a outre le *ton* général, son *ton* particulier: une scène est plus fière & plus vigoureuse qu'une autre: celle-ci est plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque pensée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles soient, ont un caractère de propriété qu'il faut leur donner, & c'est ce qui fait le poète; sans cela, *cur ego poeta salutor*. On bat souvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'est un beau vers, mais il n'est point où il devoit être.

Il est vrai que la comédie élève quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaisse; mais il faut observer que quelque effort que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroïque. On n'en verra point d'exemple dans Molière. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaisse, elle ne descend pas jusqu'au comique. Qu'on lise la belle scène où Phèdre paroît désolée, le style est rompu, abattu, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poésie, s'applique également à la prose. Il y a chez elle le *ton* simple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* soutenu, selon le genre de l'ouvrage, le sujet dans le genre & les parties du sujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funèbre, doivent être bien différens. *Voyez* **STYLE**. (*D. J.*)

TON, (*Art oratoire.*) inflexion de voix : on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamaion, aux *mois PRONONCIATION & DÉCLAMATION.* (D. J.)

TON, f. m. (*Mus.*) Ce mot a plusieurs sens en Mus. 1°. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système & le genre diatonique. Voyez INTERVALLE. Il y a deux sortes de *tons* ; savoir le *ton* majeur dont le rapport est de 8 à 9, & qui résulte de la différence de la quarte à la quinte ; & le *ton* mineur dont le rapport est de 9 à 10, & qui est la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur se trouve également à la seconde quinte *ré* en commençant par *ut* ; car la quantité dont ce *ré* surpasse l'octave du premier *ut*, est justement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* est surpassé par le *mi* tierce majeure de cette octave, est dans le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter de la musique. C'est en ce sens qu'on dit dans un concert que le *ton* est trop haut ou trop bas. Dans les églises, il y a le *ton* du chœur pour le plein-chant ; il y a, pour la musique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra ; ce dernier n'a rien de fixe, mais est ordinairement plus bas que l'autre qui se règle sur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre : cet instrument, que quelques-uns appellent aussi *choriste*, est un sifflet, qui, au moyen d'une manière de piston gradué, par lequel on allonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous représente toujours à-peu-près le même son sous la même division. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puisse s'affurer d'un *ton* fixe qui soit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde existe, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement sur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton* ; c'est-à-dire, d'avoir un *ton* fixe avec beaucoup plus de précision, en remédiant aux effets des variations de l'air. Voyez SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* se prend pour le son de la note, ou corde principale qui sert de fondement à une pièce de musique, & sur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation sur les *tons* des anciens. Voyez MODE.

Comme notre système moderne est composé de douze cordes ou sons différens, chacun de ces sons peut servir de fondement à un *ton*, & ce son fondamental s'appelle *tonique*. Ce sont donc déjà douze *tons* ; & comme le mode majeur & le mode mineur sont applicables à chaque *ton*, ce sont vingt-quatre modes dont notre musique est susceptible. Voyez MODE.

Ces *tons* différent entre eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils différent encore par les diverses altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament ; de sorte que sur un clavecin bien accordé, une oreille exercée reconnoît sans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* se reconnoissent également sur des clavecins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres ; ce qui montre que cette connoissance vient du-moins autant des diverses modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que sa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une source de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diversité & une énergie admirable dans l'expression. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des sentimens différens avec des accords semblables frappés en différens *tons*.

Faut-il du grave, du majestueux ? *l' ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une musique gaie & brillante, prenez *a-mi la majeur, d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièse. *C-sol ut* mineur porte la tendresse dans l'ame, *f-ut fa* mineur va jusqu'au lugubre & au desespoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a son expression propre qu'il faut savoir connoître ; & c'est-là un des moyens qui rendent un habile compositeur, maître en quelque manière des affections de ceux qui l'écoutent ; c'est une espèce d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'est pourtant de cette agréable diversité que M. Rameau voudroit priver la musique, en ramenant, autant qu'il est en lui, une égalité & une monotonie entière dans l'harmonie de chaque mode, par sa règle du tempérament, règle déjà si souvent proposée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en seroit plus parfaite : il est certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par sa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on supposeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque chose, ce que nous sommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous seroit perdre du côté de l'expression ? Voyez TEMPÉRAMENT. (S)

TONS DE L'ÉGLISE, (*Musique.*) ce sont des manières déterminées de moduler le plein-chant sur divers sons fondamentaux, & selon certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant ; mais si le chant descend jusqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on appelle en Musique la *dominante* ; alors le *ton* est plagal : on voit qu'il n'y a pas grand mystère à ces mots scientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, selon l'ordre des quatre notes *ré, mi, fa, sol* ; ainsi le premier *ton* de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le second répond au phrygien, le troisième à l'éolien, & non pas au lydien, comme a dit M. l'abbé Brossard, & le dernier au mixolydien. C'est S. Miroclet, évêque de Milan, ou selon l'opinion la plus reçue, S. Ambroise qui vers l'an 370, choisit ces quatre *tons* pour en composer le chant de l'église de Milan, & c'est ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les sons employés dans ces quatre *tons* n'occupoient pas tout le disdiapason ou les quinze cordes de l'ancien système, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien ; d'autres attribuent à Guy d'Arezzo l'invention de ce dernier.

C'est de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un *ton* plagal pour leur servir de collatéral ou supplément ; de sorte qu'après le premier *ton* qui est authentique, vient le second qui est son plagal, le troisième authentique, le quatrième plagal, & ainsi de suite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appellent aussi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la série des *tons*.

La connoissance du *ton* authentique ou plagal est essentielle pour celui qui donne le *ton* du chœur ; car s'il a à entonner dans un *ton* plagal, il doit pren-

dre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix ; mais si le ton est authentique, la même finale doit être prise dans le bas. Faute de cette observation, on exposerait les voix à se forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même ton des transpositions à la quinte; ainsi au-lieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *si* pour le *mi*, *l'ut* pour le *fa*, & ainsi de suite; mais si l'ordre de ces sons ne change pas, le ton ne change pas non plus, & ces transpositions ne se font que pour la commodité des voix: ce sont encore des observations à faire par l'organiste ou le chanteur qui donne le ton.

Pour approprier autant qu'il est possible, l'intonation de tous ces tons à l'étendue d'une seule voix, les Organistes ont cherché les tons de la musique les plus propres à correspondre à ceux-là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'unisson la plus haute corde de chaque ton, ou si l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plein-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces tons ainsi réglés excédoit celle de la voix humaine; ainsi on n'a pas jugé à-propos de diminuer encore cette étendue par des transpositions qui se seroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuses que celles qui sont en usage.

Premier ton,	<i>ré</i> mineur.
Second ton,	<i>sol</i> mineur.
Troisième ton,	<i>la</i> mineur ou mieux <i>sol</i> mineur.
Quatrième ton,	{ <i>la</i> mineur finissant sur la dominante, par cadence régulière.
Cinquième ton,	
Sixième ton,	<i>ut</i> mineur, ou mieux <i>ré</i> majeur.
Septième ton,	<i>fa</i> majeur.
Huitième ton,	{ <i>sol</i> majeur, c'est-à-dire, faisant peu sentir le ton d' <i>ut</i> .

Au reste, les tons de l'église ne sont point asservis aux lois des tons de la Musique; il n'y est point question de médiane ni de note sensible, & on y laisse les semi-tons où ils se trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu seulement qu'ils ne produisent ni tri-tons ni fausse-quintes sur la tonique. (S)

TON, (*Lutherie.*) instrument dont les Musiciens se servent pour trouver & donner le ton sur lequel on doit exécuter une pièce de musique; c'est une espèce de flûte à bec représentée, *Planche de Lutherie, figure 27. 8.* laquelle n'a point de trous pour poser les doigts, mais seulement une ouverture *E* par laquelle on souffle, & une autre ouverture *D* qui est la lumière & par où le son de l'instrument sort; on fait entrer par le trou de la patte *C* une espèce de piston *ABC*; la partie *AB* de ce piston sert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté: la tige *BC* est graduée par de petites marques ou lignes *c d e f g, a b c* qui répondent aux notes de la musique; en sorte que si on enfonce le piston jusqu'à une de ces marques, par exemple, jusqu'à *g* qui répond à *sol*, l'instrument rendra alors un son qui sera la quinte du premier son qu'il rend, lorsque la première marque *c* ou *c sol ut* est à l'extrémité du corps *DC* de l'instrument. La formation du son dans le ton se rapporte à celle du son dans les tuyaux bouchés de l'orgue. Voyez l'article BOURDON DE 16 PIÉS & les figures.

TON, (*Marine.*) c'est la partie du mât qui est comprise entre les barres de hune & le chouquet, & où s'assemblent par en-haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en-bas, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clé*.

TON, (*Peinture.*) nom qui convient en peinture à toutes sortes de couleurs & à toutes sortes de teintes, soit qu'elles soient claires, brunes, vives, &c. Voyez TEINTE. On dit tons clairs, tons bruns, tons vifs; ces couleurs ne sont pas de même ton.

Ce terme a néanmoins une acception particulière lorsqu'on y joint l'épithète de *beau*, de *bon*. Alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur, relativement à leur position, & que de la composition de leurs tons résulte une harmonie satisfaisante. Vilains, mauvais tons, signifient que de leur assemblage résulte le contraire.

TON, f. m. (*Rubanerie.*) c'est une grosse noix percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle sert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mène la noix à discrétion. (D. J.)

TONAIGE, f. m. (*Hist. des impôts.*) sorte d'impôt nommé *tolaige* & grosse *laige*, qui se levait anciennement par quelques seigneurs, mais sans droit & sans titre, sur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amassoient les paillettes d'or dans quelques rivières de France. (D. J.)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan, sur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Albulcaïr l'appelle le palais des sciences, à cause de l'académie des Arts & des Sciences qui y étoit établie de son tems. Long. suivant de Lisle, 89. lat. 47. (D. J.)

TONDEREN ou TUNDERN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Sleswig, sur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apenrade & de Fleusbourg, à cinq de Sleswig, & à sept d'Hadersleben. Abel, duc de Sleswig, & depuis roi de Danemarck, donna à Tonderen le titre de ville en 1243. Elle est aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrain fertile. Longit. 26. 44. latit. 54. 52.

TONDEUR, f. m. (*Art. méch.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les serges & autres étoffes de laine.

A Paris, les tondeurs forment une communauté qui est fort ancienne. Leurs premiers statuts furent du mois de Décembre 1384. du tems de Charles VI; ils furent ensuite confirmés & augmentés par Louis XI. en 1477, puis par Charles VIII. en Juillet 1484. & enfin par François I. en Septembre 1531.

Par ces statuts, ils sont nommés tondeurs de draps à table sèche, parce qu'il ne leur est pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles sont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-visiteurs, dont la fonction est d'aller visiter chez les maîtres pour veiller à la conservation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des statuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés se fait tous les deux ans; savoir, de deux anciens maîtres qui ont déjà passé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore passé.

Outre ces quatre jurés-visiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme simplement élus, qui sont proprement des petits jurés ou sous-jurés. Ces jurés doivent être présents au chef-d'œuvre des aspirans à la maîtrise & aux expériences des compagnons; ils doivent aussi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés sont aussi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-visiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de grand garde; il n'a au-

cune fonction, sa charge étant purement d'honneur, & seulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en est revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentissage, faire chef-d'œuvre, qui consiste à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; savoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espèce de poinçon, qui sert à marquer toutes étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la pièce. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une pièce déjà commencée & marquée par un de ses confrères.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge; ils ont une confrairie établie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'Août 1669, art. 53. il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir pour l'entimage des étoffes d'aucunes graisses appelées *flambar*; ils doivent seulement y employer du sain-doux de porc le plus blanc. Il leur est encore défendu de se servir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maisons pour coucher les draps, &c. ils ne peuvent se servir pour cela que de chardons à foulon.

Quoiqu'il semble par tout ce qui vient d'être dit, que la profession de *tondeurs* doive se renfermer dans la seule tonture des draps, ce sont cependant eux qui se mêlent de les presser, de les cattrir & de les friser.

TONDINS, f. m. pl. (*Plombier.*) instrument à l'usage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce sont de gros cylindres de bois dont on se sert pour former & arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* sont plus ou moins gros & longs, selon la grosseur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. Voyez TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'éleve à la hauteur de cinquante à soixante piés; son tronc, qui est extrêmement gros, pousse une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuses, rudes & pleines d'une moëlle spongieuse; ses feuilles sont disposées par paires dans un ordre parallèle; elles sont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaisses, lisses, vertes, luisantes par-dessus, verdâtres & cotonneuses par-dessous, d'une odeur douce, & d'un goût aromatique. Les fleurs naissent trois à trois, & même en plus grand nombre d'entre les aisselles des feuilles; elles sont tétrapétales, pointues, & répandent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre ses doigts. Il s'éleve d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre desquelles est un pistil rouge à sommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, odorato, fructu nullo*, *Hort. malab. tom. IV.* c'est-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'est vraisemblablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'est couper les poils superflus.

TONDRE, (*terme de Chapelier.*) c'est à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui sont fabriqués de pure laine, les faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui est des autres chapeaux, comme castors, demi-castors & vigognes, c'est les *frotter* par-dessus avec une pierre-ponce, pour user le poil qui excède trop; c'est ce qui se nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) plusieurs parties d'un jardin sont sujettes à la tonture, soit aux ciseaux, soit au croissant. Les parterres ne seront tondus que la seconde année pour laisser prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut ensuite *tondre* aux ciseaux au moins une fois l'an dans le mois de Mai. Les beaux parterres le font deux fois l'année après les deux feves.

Les ifs, les arbrisseaux de fleurs & les palissades basses se *tondent* aux ciseaux, ainsi que les boules d'ormes, au moins une fois par an entre les deux feves.

Les autres grandes palissades de charmille & d'étable, se *tondent* au croissant au moins une fois l'an, comme en Juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en Juin & au commencement de Septembre après la pousse de chaque feve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage.*) ce mot en manufacture de lainage, signifie couper avec de grands ciseaux que l'on appelle *forces*, le poil superflu & trop long qui se trouve sur la superficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus rasés & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes suivant leur finesse & qualité. *Savary.* (*D. J.*)

TONDRUC, ou TENDRAC, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'île de Madagascar, qui est une espèce de porc-épic. Il est de la grandeur d'un chat; il a le groin, les yeux & les oreilles d'un cochon; son dos est armé de pointes; il n'a point de queue. Ses pattes sont comme celles d'un lapin; il se nourrit d'insectes & d'escargots. La femelle multiplie prodigieusement, elle produit jusqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal se cache sous terre, où il forme une espèce de galerie singulière; d'abord elle s'enfoncé perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, ensuite elle va obliquement, enfin elle remonte jusque près de la surface de la terre; là l'animal se loge, & il y demeure cinq ou six mois sans prendre aucune nourriture, & sans qu'au bout de ce tems il en soit plus maigre. Sa chair est un très-bon manger.

TONÉES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée: elles consistoient en ce que l'on portoit en grande pompe la statue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée sur le rivage. La statue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit son nom, *τεινω*, en grec, signifie *tendre*. (*D. J.*)

TONG-CHU, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, disent nos missionnaires, on le prend par un vrai noyer, tant il lui est semblable, soit pour la forme & la couleur de l'écorce, soit par la largeur & la couleur des feuilles, soit par la figure & la disposition des noix. Ces noix ne sont pleines que d'une huile un peu épaisse, mêlée avec une pulpe huileuse qu'on pressure ensuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, si l'on veut, de la couleur; souvent on l'applique sans mélange sur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique aussi sans mélange

sur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre ; ils deviennent luisans ; & pourvu qu'on ait soin de les laver de tems-en-tems , ils conservent leur lustre. C'est ainsi que sont faits les appartemens de l'empereur chinois & des grands de l'empire.

Mais si on veut faire un ouvrage achevé ; s'il s'agit , par exemple , d'orner une chambre , un cabinet , on couvre les colonnes & la boiserie de filasse , de chaux , ou d'autres matieres semblables préparées en pâte. On laisse sécher le tout jusqu'à un certain degré ; on mêle ensuite dans l'huile telle couleur que l'on veut ; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire , on l'applique avec des broses , suivant le dessein qu'on s'est formé. On dore quelquefois les moulures , les ouvrages de sculpture , & tout ce qui est relevé en bosse ; mais sans le secours de la dorure , l'éclat & le lustre de ces ouvrages ne cedent guere à celui du vernis que les Chinois nomment *tsi* , parce qu'il découle du *tsi-chu*. Voyez *Tsi-chu*. (D. J.)

TONG-EU , f. m. (*Hist. nat.*) ce mot signifie en chinois *tymbale de cuivre* ; on le donne à la Chine à une montagne située dans la province de Quey-chew , qui fait un bruit considérable dans de certaines saisons , sur-tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG , f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Chinois donnent à un petit oiseau dont le bec est rouge , & dont le plumage est des couleurs les plus vives & les plus variées ; suivant les Chinois cet oiseau est produit par la fleur appelée *tong-hoa* , à qui il ressemble par ses couleurs , & à laquelle l'oiseau ne peut survivre. Cette fleur croît , dit-on , dans la province de Se-chouen ; mais on croit qu'elle est fabuleuse , ainsi que l'oiseau qu'elle produit.

TONGOUS , ou TONGURES , ou TOUNGUSES , (*Géog. mod.*) peuples tartares soumis à l'empire russe , & qui occupent à-présent une grande partie de la Sibérie orientale. Voyez les détails qui concernent ces peuples au mot *TARTARES*. (D. J.)

TONGRES , (*Géog. mod.*) *Atuaticum Tongrorum* , ensuite *Tongri* , en flamand *Tongerén* ; ville des Pays-bas , dans l'évêché & à trois lieues au nord-ouest de Liege , au pays nommé *la Hasbaye* , sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siècles un évêché qui fut ensuite transféré à Maastricht , & de-là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du tems de Jules-César , & étoit la capitale d'un grand pays. Guchardin la donne pour la première des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au christianisme ; mais Attila la ruina dans ses incursions ; elle n'a fait que languir depuis ; & pour comble de maux , les François la démantelerent en 1673. *Long.* 23. 4. *latit.* 50. 54. (D. J.)

TONG-TSAO , f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles ressemblent à celles du ricin , ou *palma Christi*. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche légère , moins ferrée que la chair du melon , & moins spongieuse que la moëlle du sureau. On cuit cette moëlle , & l'on en fait un rob qui est doux , agréable , & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tsao* est divisée comme le bambou , par divers nœuds qui naissent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent aussi de la moëlle dont on fait le même usage que de celle du tronc. (D. J.)

TONGUÉ , f. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar ; sa racine est fort amere , sa fleur ressemble à celle du jassemin : on la regarde comme un excellent contre-poison.

TONIES , f. f. pl. (*Marine.*) sortes de bateaux des Indes , qu'on attache deux-à-deux avec des roseaux , ou des écorces d'arbres , afin qu'ils s'entresoutien-

nent , & auxquels on met une petite voile. On appelle cet assemblage *catapanel*.

TONIQUE , mouvement tonique dans l'économie animale , action dans laquelle les muscles d'une partie tant les antagonistes que les congeneres , agissent tous pour vaincre une puissance qui produit ou doit produire son effet dans une direction commune à celle de tous ces muscles en action. Voyez *ANTAGONISTE & CONGENERE*.

On croit communément que c'est l'action tonique des muscles , lorsqu'ils agissent tous ensemble , qui nous retient dans une situation droite ; ce qui nous empêche de tomber en-devant , en-arriere & sur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés , & l'épine vers les genoux ; ainsi il n'y a pour lors que les extenseurs du pié qui puissent empêcher la cuisse & le pié de faire des angles , & non pas les fléchisseurs qui contribueroient plutôt à faire tomber ; c'est pourquoi ils demeurent sans action.

On tombe en arriere lorsqu'on étend trop le pié ; lorsque la cuisse se plie en-dedans ; ainsi il n'y doit y avoir que les extenseurs qui redressent les genoux.

L'action des muscles extenseurs oppolés empêche de tomber sur les côtés ; d'où il est facile de voir que ce n'est point par l'action de tous ces muscles antagonistes que nous nous tenons debout , mais seulement par celle des extenseurs & de quelques fléchisseurs , pendant que quelques-uns de ceux qui fléchissent les genoux demeurent en repos & sans action. Voyez *FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR*.

TONIQUE , adj. (*Thérapeutique.*) du mot grec *τονικός* , ou *τωνωτικός* , nom que les anciens donnoient aux remèdes fortifiants appliqués extérieurement , & qui est devenu très-familier aux modernes , & sur-tout aux solidistes , pour exprimer plus généralement un remède quelconque , soit intérieur soit extérieur , qui est capable de fortifier ; c'est-à-dire de maintenir , de rétablir ou d'augmenter le ton ou tension naturelle , soit du système général des solides , soit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux especes de remèdes ; savoir aux astringens , c'est-à-dire à cette classe de remèdes qui resserrent évidemment , & par conséquent fortifient le tissu des solides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeste , savoir l'austérité ou l'acribité , & à une classe bien différente de remède , qui ne fait sur les solides qu'une impression beaucoup plus passagere , qui les stimule , qui les excite , qui augmente leur mouvement , & par conséquent leur force. L'effet des premiers est de procurer une espece de force morte , mais constante , mais inhérente ; l'effet des seconds , c'est de déterminer une force véritablement vitale , de produire de l'activité , du mouvement ; & cette propriété se trouve dans tous les remèdes qu'on a appelés aussi *cordiaux* , *échauffans* , *nervins* , *excitans* , *restaurans* , &c. & c'est précisément à ce dernier genre qu'est donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque maniere que ces remèdes produisent leurs actions (objet sur lequel on n'a absolument que des connoissances très-vagues , ou des théories fort arbitraires) , leur effet sensible sur toute la machine est d'augmenter le mouvement progressif du sang , les forces vitales , les forces musculaires & la chaleur animale ; & sur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu , ou d'augmenter , pour ainsi dire , leur vie particuliere en y établissant un nouveau degré de tension & de vibratilité.

Ces remèdes , considérés par leurs effets généraux & primitifs , sont désignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut ; mais lorsqu'on les considère par quelque effet secondaire & plus particulier ,

ils prennent différens noms ; celui d'*alexipharmaque* ; comme résistant à de prétendus effets mortifians , au froid mortel des venins , suivant la doctrine des anciens , voyez ALEXIPHARMAQUE, *judorifiques* , comme excitant la sueur , excréation qui est une fuite commune de la chaleur augmentée ; *stomachiques* , comme rétablissant le ton naturel de l'estomac , &c. Voyez STOMACHIQUE.

Les différentes classes des remèdes *toniques* cardiaux , nervins , &c. qui parmi les différens effets propres à ces remèdes , produisent éminemment l'augmentation de chaleur , sont exposées à l'article ÉCHAUFFANT , voyez cet article ; on peut y joindre encore deux autres espèces de substance végétale ; savoir les amers purs & les amers aromatiques ; en observant néanmoins que leur effet est plus lent , mais par cela même plus durable , & que de tous les effets généraux des *toniques* , c'est l'augmentation de chaleur qu'ils produisent le moins. On peut joindre encore ici certains spécifiques connus dans l'art sous le nom d'*antispasmodiques* & d'*hystériques*. Voyez SPASME & HYSTÉRIQUE. (b)

TONIQUE , en Musique , est le nom de la corde principale sur laquelle le ton est établi. Tous les airs finissent communément par cette note , sur-tout à la basse. On peut composer dans les deux modes sur la même *tonique* ; enfin tous les musiciens reconnoissent cette propriété dans la *tonique* , que l'accord parfait n'appartient qu'à elle seule.

Par la méthode des transpositions , la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur , & de *la* au mode mineur. Voyez TON , MODE , TRANSPOSITIONS , SOLFIER , GAMME , CLÉS TRANSPOSÉES , &c.

Tonique est aussi le nom que donne Aristoxène à l'une des trois espèces du genre chromatique , dont il explique les divisions , & qui est le chromatique ordinaire des Grecs , procédant par deux semi-tons consécutifs , puis une tierce mineure. (S)

TONLIEU , f. m. (Gram. & Jurisprud.) a été ainsi appelé du latin *telonium* , qui , dans sa signification primitive , veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public ; mais par un usage assez ordinaire , il est arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il se payoit ; de sorte que l'on a aussi appelé du latin *telonium* , & en françois *tonlieu* , ou droit de *tonlieu* , & par corruption *tonnelieu* , *thonneu* , *thonnieu* ou *toulieu* , deux sortes de droits qui se payent au roi ou autre seigneur du lieu.

La première , qu'on appelle aussi en quelques lieux *droits de plagage* , est pour la permission de vendre des marchandises & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre est une espèce de droit d'entrée & de sortie , pour la permission que le souverain , ou ceux qui sont à ses droits , donnent de faire entrer dans un pays des marchandises qui viennent d'un autre pays , lequel est étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer , ou bien pour faire sortir ces marchandises du pays & les faire passer dans un autre qui est pareillement étranger ou réputé tel , soit que ces marchandises entrent ou sortent par mer , ou qu'elles soient transportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés , & il est parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois , Châlons , Artois , Boulenois , Saint-Omer , Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouissoient du droit de *tonlieu* , lequel faisoit partie des droits de hauteur , c'est-à-dire , des droits régaliens auxquels ils étoient subrogés. M. Galand , en ses *mém. de Navarre & de Flandre* , dit que ce droit se paye pour le poids , passage , péage & douane de toutes sortes de marchandises , denrées , vins & autres choses généralement

quelconques apportées dans la ville & qui y sont transportées en quelque manière que ce soit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par succession de tems établie à Gravelines , où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois* , parce qu'il se percevoit principalement sur les marchandises venant d'Angleterre ; on l'appella depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis passé à Bruges , on y transféra le *tonlieu* de Graveline , & ensuite de Bruges à Saint-Omer , après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la suite établi d'autres bureaux à Dunkerque , Ostende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Isabelle le faisoient aussi percevoir dans la Zéelande , où on l'appelloit le *tonlieu de mer* , parce que les marchandises ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui composent la Zéelande ; mais ce *tonlieu* de Zéelande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. Voyez le *gloss.* de M. de Lauriere au mot TONLIEU. (A)

TONNAGE ou TOLLAGE , f. m. (Jurisprud.) étoit un impôt que quelques particuliers levoient indûment sur les Doriers , qui , par ordre du roi , ramassoient l'or de paille dans quelques rivières & montagnes de Languedoc ; il en est parlé dans un mandement adressé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. Voyez Constant , p. 64. (A)

TONNAGE & PONDAGE , (Hist. mod. d'Anglet.) impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises , pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I. voulut , après la mort du roi Jacques , lever ce droit , sans l'autorité d'un acte du parlement ; cette prétention nouvelle fut le sujet des plus grandes brouilleries , qui éclatèrent dans la suite entre le parlement & ce monarque ; & l'on sait combien elles lui furent funestes. (D. J.)

TONNAY-BOUTONNE , (Géog. mod.) petite ville , ou plutôt bourg de France , en Saintonge , au diocèse de Saintes , sur la petite rivière de Boutonne , à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli , & à pareille distance de Tonnay-Charente. Long. 16. 52. latit. 45. 54. (D. J.)

TONNAY-CHARENTE , (Géog. mod.) en latin du moyen âge , *Talnicum* , *Tanniacum* ; ville de France , en Saintonge , au diocèse de Saintes , sur la Charente , à une lieue au-dessous de Rochefort , & à six de Saint-Jean d'Angeli. Elle est assez ancienne , a titre de principauté , un château , & une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Son port est passablement bon. Long. 16. 42. latit. 50. 5. (D. J.)

TONNANT , (Mythol.) épithète que les Poètes donnent assez souvent à Jupiter , comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (D. J.)

TONNE , f. f. (Conchyliol.) en latin *dolium* , *concha globosa* , *concha spherica* , ou *concha ampullacea* , à cause qu'elle a la forme d'une bouteille. Voici ses caractères. C'est un genre de coquille univalve , ronde en forme de tonneau , dont l'ouverture est très-large , souvent avec des dents , quelquefois sans dents. Son sommet est peu garni de boutons , & applati. Son fût est ridé , ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* sphériques avec celle des *cafques* , qui sont de vrais *murres* , en appelant les *tonnes* , *caffides leves*.

Une forme ronde , enflée dans son milieu , & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évasée , marquent le caractère générique de ces testacés.

Pour

Pour mettre de l'ordre dans ce discours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq classes de tonnes, 1°. celles des tonnes rondes & umbiliquées; 2°. celle des tonnes oblongues & rayées; 3°. celle des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les tonnes dont la queue est allongée & faite en croissant; 5°. les tonnes en gondole.

Dans la première classe des tonnes rondes & umbiliquées, on compte, 1°. la tonne blanche, mince & striée; 2°. la tonne cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulièrement striée & marquée; 5°. la tonne épaisse, blanche, toute fillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui est striée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la classe des tonnes oblongues & unies, on met les espèces suivantes: 1°. la tonne jaune sans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui est une tonne fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue sans mamelon; 5°. la tonne bariolée avec un mamelon aplati; 6°. la tonne pyramidale, creusée dans ses étages, & bariolée.

Dans la troisième classe, composée des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons, on distingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de rose; 2°. la même bariolée à onze côtes; 3°. la même nommée la noble-harpe, à cause de sa belle figure; elle est de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à stries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque persique, autrement dite la pourpre de Panama, chargée de mamelons. Quand elle est polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute lisse, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglais *the mulberry-shell*; 8°. la même à stries, remarquable par ses taches brunes & blanches.

Dans la quatrième classe des tonnes, dont la queue est allongée & faite en croissant, nous avons pour espèces principales; 1°. la figue dont la tête est entièrement aplatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la tonne striée couleur de citron; 4°. la même, jaune, épaisse, à stries & boutons rangés régulièrement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquième classe, qui sont les tonnes en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des espèces suivantes: 1°. la noix de mer, qui est une grosse gondole épaisse & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre fâces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la grosse gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces espèces, on distingue beaucoup les suivantes, sur-tout la conque persique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des tonnes sphériques. Il est surprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle classe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de son livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie est encore une espèce fort singulière par sa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui est presque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément la *cassandre*, sans trop savoir d'où vient ce nom, est une des belles espèces de tonne; & d'ailleurs très-variée dans ses couleurs. On estime sur-tout la noble-harpe quand elle est à côtes bariolées de noir sur un fond cassé.

Tomé XVI.

Les tonnes qu'on appelle la figue, & le radix, sont remarquables par leur figure allongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque sphérique fasciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle le *cordou-bleu*, est très-rare. Elle se trouve quelquefois brune & striée. Les sauvages de l'Amérique la montent sur un pié de bois travaillé suivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appelé *Manitou*.

Il est tems de parler du coquillage. Rien n'est si simple que l'intérieur de l'animal qui habite la tonne. La partie depuis la tête jusqu'à la fraise, forme une masse de cinq sacs sphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre; tout est lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros se termine à la queue; une fraise dentelée est au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la tonne est mince comme celle des gondoles: cependant il y en a d'épaisses, comme celle de la conque persique, & autres; mais l'animal est toujours le même que celui de cette conque & du buccin; il ne diffère que par sa figure extérieure, dont l'ouverture est ordinairement plus grande du double de sa largeur. La levre droite est mince & tranchante, souvent avec un repli déchiqueté qui va jusqu'en bas. Son bourrelet en-dedans est garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire est arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui est assez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux sont placés sur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il sort de sa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui servent à l'animal à fûcer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapisse les parois de sa coquille, paroît à l'extrémité, & se replie pour former un tuyau qui passe entre les deux cornes, & qui lui sert à respirer & à se vider. Son pié se forme en ellipse, & sort si considérablement, qu'il couvre la coquille.

La tonne fluviatile se trouve dans la Marne; sa coquille est fort mince. Il y en a de grises, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au-moyen de sa couche baveuse terminée par un opercule, se montre quelquefois à la vue. Il sort alors de cette couche un long cou avec une tête où sont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui sont ses yeux; sa bouche est fort large. On ne trouve point de tonnes terrestres vivantes. *Hist. nat. éclaircie. (D. J.)*

TONNE, f. f. (*Mesure de continence.*) grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La tonne a du rapport au muid pour sa figure; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la tonne à mettre diverses espèces de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturier plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelleteries, chapeaux, &c. *Savary. (D. J.)*

TONNE D'OR, (*Commerce.*) en Hollande on nomme une tonne d'or la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une tonne d'or est de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnaie.

TONNE, se dit, dans l'Artillerie, d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des tonnes à meche qui en contiennent 3000 pesant, poids de marc; des tonnes à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. *Saint-Remy, Mém. d'Artillerie. (Q)*

TONNE, (*Marine.*) grosse bouée faite en forme de barril. *Voyez BOUÉE.*

TONNES, (*Marine.*) ce font des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis: on les couvre aussi de prélaris. *Voyez* PRÉLARIS.

TONNEAU, *f. m.* (*Commerce.*) signifie en général toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles servant à mettre diverses sortes de marchandises, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, &c.

Tonneau se dit aussi d'une certaine mesure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le *tonneau* est composé de quatre barriques qui font trois muids de Paris. Le muid de Paris est de 36 septiers, chaque septier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; sur ce pié le *tonneau* de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voyez* MUID.

Le *tonneau* d'Amsterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 stekans, le stekan 16 mingles, & le mingle 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque *tonneau* à 1600 pintes.

Le *tonneau* d'Angleterre est de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

Tonneau est encore une mesure ou quantité de grains qui contient ou qui pèse plus ou moins, suivant les lieux où elle est en usage.

A Nantes le *tonneau* de grains contient 17 septiers de 16 boisseaux chacun, & pèse 2200 à 2500 livres. Il faut 3 *tonneaux* de Nantes pour faire 28 septiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boisseaux, & son poids est de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Brest il contient 20 boisseaux, chaque boisseau pesant près de 112 livres; ainsi le *tonneau* de Brest qui fait 10 septiers de Paris peut peser environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il pèse 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay son poids n'est que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & des pays étrangers qui réduisent leurs mesures pour les grains au *tonneau*, entre autres Beauvais & Copenhague. Le *tonneau* de Beauvais est presque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 *tonneaux* ou tonnes de Copenhague pour faire 19 septiers de Paris.

Les *tonneaux* de toutes ces villes réduits à la mesure d'Amsterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Brest & de Morlaix. Les *tonneaux* de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amsterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE, *Diction. de Commerce.*

TONNEAU est aussi un terme de Commerce de mer. Le *tonneau* de mer est estimé peser 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandises qui se chargent dans un vaisseau se reglent sur le pié du quintal ou sur le pié du *tonneau* de mer; ainsi l'on dit charger au quintal ou charger au *tonneau*; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui est le lieu de la charge d'un vaisseau, 42 piés cubes pour chaque *tonneau*.

Quoique le *tonneau* de mer soit estimé peser 2000 livres, cependant l'évaluation ne laisse pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manières, ou par rapport au poids des marchandises, ou par rapport à l'encombrement ou encombrance, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent causer dans le fond-de-cale, c'est-à-dire de la place qu'elles peuvent y

occuper à cause de leur volume: ainsi l'on évalue ces marchandises sur un certain pié, par exemple; quatre barriques de vin font prises pour un *tonneau*; vingt boisseaux de chataignes, de blé, de fèves, de graine de lin, de noix, &c. passent aussi pour un *tonneau*. Cinq balles de plume ou de pelletterie, pesant chacune un quintal, huit balles de papier, pesant chacune cent livres, ne font qu'un *tonneau*. Trois balles de chanvre pesant chacune deux quintaux, font le *tonneau*. Vingt quintaux de tabac font estimés faire le *tonneau* quant au poids; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau*. *Diction. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION, (*Comm.*) on nomme ainsi en Espagne la quantité de *tonneaux* de marchandises que le conseil des Indes & le consulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les galions & par la flotte.

Le nombre de ces *tonneaux* se regle ordinairement sur les avis que les ministres d'Espagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la nécessité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandises; en-sorte qu'il y a des flottes qui n'ont permission que pour deux mille *tonneaux*, & d'autres en ont jusqu'à cinq ou six mille; on jauge même les vaisseaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux* de permission, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaisseaux marchands qu'en d'autres: le nombre des vaisseaux de guerre qui leur sert d'escorte est toujours. *Le même Diction.*

TONNEAU; on nomme à Paris un *tonneau* de pierre de saint Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze piés cubes: chaque *tonneau* se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, se dit encore de la marchandise, soit solide soit liquide, renfermée dans un *tonneau*: un *tonneau* de vin, un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de fardines, &c.

TONNEAU, en terme d'Argenteur, est un barril défoncé, sur lequel on pose la chaudière afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier. *Voyez* Pl. & fig. de l'Argenteur.

TONNEAU de pierre, *f. m.* (*Archit.*) c'est la quantité de quatorze piés cubes, qui sert de mesure pour la pierre de saint Leu, & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux: ce qui fait la moitié d'un *tonneau* de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une rivière a sept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450 *tonneaux* de pierre.

TONNEAU des Danaïdes, (*Mythol.*) nom consacré à ce fatal *tonneau*:

*Des sanguinaires Euménides ;
Châtiment à jamais nouveau ;
Ces sœurs envain tentent sans cesse
D'emplir la tonne vengeresse ;
Mégère rit de leurs travaux ;
Rien n'en peut combler la mesure ;
Et par l'une & l'autre ouverture,
L'onde entre & fuit à flots égaux.*

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'auroit pû lui refuser le nom d'un de nos premiers poètes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtement fabuleux, disent nos mythologues modernes, c'est que les Danaïdes communiquèrent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportées d'Egypte où les eaux étoient rares; si on l'aime mieux, c'est l'invention des pompes; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les usages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employés à ce pénible travail, dirent peut-être, que ces princesses étoient condamnées à rem-

plir un vaisseau percé, pour consommer tant d'eau. En un mot, ce châtiment fabuleux doit vraisemblablement son origine à quelque fait historique de cette nature. (D. J.)

TONNÉES, f. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée. Elles consistoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la statue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée sur les Thyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée sur le rivage. La statue dans cette solennité, étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec τῶνος du verbe τεινω, tendre, d'où cette fête a pris sa dénomination.

TONNEINS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Agénois, au diocèse d'Agen, à une lieue au-dessus de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, f. m. (*Commerce.*) les marchandises de tonnelage, sont les marchandises liquides qui s'entonnent dans des pipes, barriques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie, les huiles, &c. ou qui sont encaissés dans les tonneaux, ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, &c. (D. J.)

TONNELET, f. m. *terme de Modes*, c'est la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce sont 4, 6, 8, ou 12 lambrequins, à la manière des anciens Romains: on s'en servoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le tonnelet étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finissoient en campane. Ce mot s'est dit aussi dans les carroufels d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit jusque sous l'habit de fête. (D. J.)

TONNELIER, artisan qui fait, relie, & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises; tels sont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles; barrils, &c. Les tonneliers montent aussi & relient toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore eux qui descendent les vins, cidres, bieres, &c. dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bateaux.

Les tonneliers forment à Paris une communauté nombreuse, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs statuts sont fort anciens, & leur furent donnés sous le règne de Charles VII. Charles VIII. les augmenta, & François I. les confirma en 1538.

Ces statuts furent augmentés & dressés de nouveau en vingt-un articles, & confirmés en 1566, par Charles IX. on en ajouta deux autres sous Henri III. qui furent enregistrés en parlement en 1577.

Henri IV. en 1599, Louis XIII. en 1637, & Louis XIV. en 1651, leur donnerent aussi des lettres de confirmation, qui furent enregistrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces statuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce sont eux qui font les visites, enregistrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentissage est de six ans, après lequel l'aspirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtrise.

Les tonneliers ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne soit pour mettre le vin de leur cru.

Il n'y a que les tonneliers qui aient le droit de fabri-

quer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire lessive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur tems chez l'ancien maître.

Il est défendu aux tonneliers de faire aucune futailles, qu'elle ne soit de la jauge prescrite par l'ordonnance, suivant la qualité de la pièce.

Les matières que les tonneliers emploient dans les ouvrages de leur métier, sont des planches de chêne & de sapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui sont ordinairement de châtaigner, de fresne, ou de bouleau; & enfin l'osier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont se servent les tonneliers sont la jabloire, les planes plates, courbes, & rondes; la bondonnière, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'effette, le tranchet, le fergent ou le chien, la chienne, la serpe, le paroir, l'utinet, le bastifoir, la scie ordinaire, la scie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à scier. Ils ont aussi le hacquet, le moulinet, & deux sortes de poulains pour descendre les vins en cave. Voyez tous ces différens instrumens, chacun à leurs articles.

Voici la manière dont les tonneliers s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves sont préparées, ils prennent le bâtifoir, y posent une douve en dedans qu'ils y assujettissent, en les ferrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; ensuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, jusqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtifoir; cela fait, ils passent un cerceau qu'ils font glisser depuis le haut jusqu'en-bas des douves; & si les douves ont trop de peine à se joindre par en-bas, ils font un feu de copeau par terre, en-dedans du tonneau; ce qui resserre le dedans des douves, & les dispose à se rapprocher; dans cet état on glisse un cerceau jusqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de se désassembler: ensuite on en fait passer un autre plus serré afin de les rapprocher de plus en plus, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer sur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour assujettir entièrement la futaille: après quoi on fait avec la bondonnière le trou destiné à recevoir le bondon. La futaille ainsi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égalise des deux côtés les bords de ces douves avec l'effette: cela fait on forme avec la jabloire une rainure appelée le jable, dans laquelle doivent entrer les pièces du fond: lorsque le jable est formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de six points, c'est-à-dire d'une ouverture qui répétée six fois, équivaldroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau, à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves destinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégrossit avec la serpe, c'est-à-dire on en ôte le bois superflu; mais comme il faut que les pièces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de suite jusqu'à la dernière; ensuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe dessus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cer-

ceaux, le premier qu'on place est le plus proche du bondon : on l'appelle *le premier en bouge* : ensuite on met le collet & le sous-collet, qui font les troisieme & quatrieme cerceaux, à compter depuis le peigne en allant vers le bondon : après cela on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge : on place après cela le fommier immédiatement sur le jable, & on finit par celui qui est sur le peigne, qui se nomme le *talus*. Dans cet état, le tonneau est parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en-travers des douves des fonds : pour cet effet on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre : on pose la barre & on enfonce par-dessus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pieces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent aussi des cuves, cuviers, tinettes, bacquets, &c. qui n'ont qu'un fond ; mais comme la fabrique en est à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la maniere de construire ces différentes sortes d'ouvrages.

TONNELIER, (*Marine.*) c'est, sur un vaisseau, celui qui a soin des futailles, qui les rebat, & qui fait les chargemens nécessaires.

TONNELIER, (*Verrerie.*) c'est une partie du fourneau. Voyez VERRERIE.

TONNELLE, f. f. (*Jardin.*) vieux mot encore en usage parmi le vulgaire, pour désigner un berceau, ou un cabinet de verdure ; Jean Martin s'est servi de ce terme pour signifier un berceau en plein ceintre : c'est de ce mot qu'a été fait, selon les apparences, celui de *tonnellerie*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, f. f. *terme de Chasse*, sorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiseaux : on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, f. f. *terme de Couvent*, c'est le lieu du couvent où sont toutes les futailles, où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, &c. (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme est aussi employé souvent pour signifier la profession de *tonnelier*.

TONNERRE, f. m. (*Physiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occasion des exhalaisons sulphureuses qui s'y allument subitement. Voyez EXHALAISON, Foudre, &c.

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en supposant deux nuages, dont l'un est suspendu sur l'autre, & dont le supérieur & le moins dense venant à se condenser par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter jusqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe aussi-tôt avec beaucoup de violence sur le nuage inférieur & plus dense. Au moyen de cette chute, l'air se trouvant comprimé entre les deux nuages, sort en partie par les extrémités qui venant ensuite à se joindre exactement, enferment une grande quantité d'air ; & l'air se faisant enfin un passage, s'échappe, & en brisant le nuage, fait ce bruit, que nous appellons *tonnerre*. Voyez NUAGE, &c.

Mais cette explication ne pourroit tout-au-plus s'étendre qu'aux phénomènes d'un *tonnerre* qui n'est point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une solution plus satisfaisante de la question, savoir que le *tonnerre* n'est point occasionné par des nuages qui tombent les uns sur les autres, mais par le feu qui prend tout-à-coup aux exhalaisons sulphureuses, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même maniere qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaisons sulphureuses qui, pendant que la terre est sèche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, &c.

Il n'est pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevaient de l'eau, il n'y ait aussi des exhalaisons qui se détachent du soufre, du bitume, des sels volatils, &c. la grande quantité de matieres sulphureuses & bitumineuses répandues sur toute la surface de la terre, & les sels volatils des plantes & des animaux, produisent une telle abondance de ces exhalaisons, qu'il n'est point étonnant que l'air soit rempli de particules sulphureuses, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevaient plus haut, suivant leur degré de subtilité & d'activité, & suivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reste, les effets du *tonnerre* ressemblent si fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cause : or les principaux ingrédients de la poudre sont le nitre & le soufre ; & le charbon ne sert qu'à tenir les parties de la poudre séparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aisément. Voyez POUDRE.

Si donc nous concevons que les causes ci-dessus mentionnées puissent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuses & sulphureuses, & qu'elles puissent y être allumées par quelque cause naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même tems, & qui est accompagné de bruit & d'éclairs, semblables à ceux que fait la poudre, aussi-tôt qu'on y a mis le feu : ces matieres étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, suivant qu'il se communique successivement aux exhalaisons, à-peu-près comme il arrive dans une traînée de poudre.

Quand cet éclat se fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut causer aucun malheur ; mais quand il se fait près de nous, il peut détruire & détruit souvent des édifices, des arbres, des animaux, &c. comme fait la poudre dans les mêmes circonstances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du tems qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis observe que cet intervalle est ordinairement d'environ sept secondes, qui, à raison de 170 toises que le son fait par secondes, sont à peu-près la distance d'une lieue : mais cet intervalle n'est quelquefois que d'une seconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclair se fait fort près de nous, & pour ainsi dire, dans le même air que nous respirons.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'éclair est suivi d'une vapeur sulphureuse, comme il paroît par ce goût de soufre, que l'on sent après le *tonnerre* & par cette chaleur étouffante qui le précède ordinairement : le même auteur croit que l'air est accompagné aussi d'une vapeur nitreuse, parce qu'on ne connoît point de corps qui soit aussi capable de produire un éclat subit & violent que le nitre. A l'égard de la maniere dont s'allument ces exhalaisons, l'on fait qu'un mélange de soufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme sur le champ. Il ne manque donc à ces matieres pour faire l'éclair qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol ; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque chose de semblable ; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une espece de preuve.

L'histoire rapporte, dit-il, comme des faits constants qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un

morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un système entier sur la cause des éclairs & des tonnerres, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matiere à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogenes de la nature de celles du fer. Voyez PYRITES. Chambers.

Ce roulement que fait le bruit du tonnerre ne peut venir que du son qui se forme entre les différens nuages qui sont suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoyent le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le tonnerre retentit d'une maniere affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts. Car le tonnerre par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même tems trois ou quatre traînées, elle peut former de cette maniere des pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du tonnerre & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la biere, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déjà dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné, c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, à-moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le tonnerre par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre; mais il faut bien se garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le tonnerre tomba dans la basse Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écarter. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Muffch. *Essai de Physique*.

TONNERRE ARTIFICIEL, (*Théâtre des Romains*.) on appelloit les tonnerres artificiels qu'on faisoit entendre sur le théâtre de Rome, *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du tonnerre, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus; au-lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

TONNERRE, f. m. terme d'Armurerie, c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le tonnerre, sont sujettes à crever. (*D. J.*)

TONNERRE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tornodurum*; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la riviere d'Armançon,

à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. *Long. 21. 37. latit. 47. 50. (D. J.)*

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Sleswig, dans une péninsule formée par la riviere d'Eyder, à six lieues au sud-ouest de Sleswig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. *Long. 26. 44. latit. 54. 28. (D. J.)*

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle tonne. On nomme aussi cette pétrification *globosite*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité: pendant qu'il est en place, il lui est défendu sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante, & composé d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presque absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai-quen*: il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration; on les nomme *te-si-jori*.

TONOU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un lézard du Brésil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée; sa couleur est grise & sa peau fort lisse; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, f. f. (*Hist. eccléf. & Jurisprud.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la tonsure est la privation entiere des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La tonsure totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la femme convaincue d'adultere, étoit d'être enfermée dans un monastere après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La tonsure prise littéralement en matiere ecclésiastique, est une couronne cléricale que l'on fait derrière la tête aux ecclésiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers doivent porter la tonsure; c'est la marque de leur état; celle des simples clercs, qu'on appelle *clercs à simple tonsure*, c'est-à-dire, qui n'ont d'autre caractère de l'état ecclésiastique que la tonsure, est la plus petite de toutes. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, on fait sa tonsure plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte

les religieux, dont les uns ont la tête entièrement rasée; d'autres ont une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple *tonsure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique n'est point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainsi dire, un signe de la prise d'habit ecclésiastique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David: *Seigneur, vous êtes ma portion, c'est vous qui me rendrez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure*.

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux ecclésiastiques en signe d'adoption; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux; ce que l'on pratiquoit encore du tems de Charles Martel, lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter, en lui coupant un flocon de ses cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujétion & de soumission à l'Eglise, & à l'instar de ce qui s'observoit de la part des sujets, lesquels pour marque de soumission envers leur prince, étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonsure* a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête, ou que cela fut ainsi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre, qui donna le premier exemple de se raser la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij. siècle, suivi par Baronius, rapporte un décret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de sphere*, suivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui est de certain, c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vûe, en défendant aux ecclésiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en son *institution au droit ecclésiastique*, dit que dans les premiers siècles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs quant aux cheveux ni à l'habit, & à tout l'extérieur: que c'eût été s'exposer sans besoin à la persécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100 ans après, c'est-à-dire l'an 428, le pape S. Célestin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient, suivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long, avec les cheveux fort courts & la barbe rase; les Barbares qui ruinerent l'empire, avoient au contraire des habits courts & ferrés & les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conserverent soigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical; en sorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui

embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même tems, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de-là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne clérical, parce qu'il y avoit des moines qui par esprit d'humilité se rasoient le devant de la tête pour se rendre méprisables.

Quoi qu'il en soit, la couronne clérical étoit déjà en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers siècles où la *tonsure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres; ce ne fut que vers la fin du vij. siècle, que l'on commença à la conférer séparément, & avant les ordres.

L'évêque est le seul qui puisse donner la *tonsure* à ses diocésains séculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. siècle, les évêques conféroient seuls la *tonsure*.

Mais il est certain que les abbés prétendent aussi avoir le droit de la donner à leurs religieux; on trouve quelques canons qui autorisent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui est du pape Alexandre I V. & est rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la *tonsure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonsure*, il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit au-moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut aussi savoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de sept ans pour la *tonsure*; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plusieurs diocèses bien réglés, il est défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce soit, il faut que celui qui se présente pour être tonsuré, paroisse le faire dans la vûe de servir Dieu plus particulièrement, & non par aucune vûe temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *benefices à simple tonsure*, ceux que l'on peut posséder sans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonsuré*. Voyez M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé*. (A)

TONTE DES BREBIS, (*Usage des Hébreux.*) le jour de cette *tonte* étoit chez les Hébreux une fête de réjouissance à laquelle on invitoit ses amis; c'est pourquoi nous lisons que Nébal donna un festin magnifique le jour de la *tonte* de ses bêtes à laine, I. *Rois*, xxv. 36. Semblablement Absalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de ses troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, II. *liv. des Rois*, xiiij. 24. (D. J.)

TONTE, (*Lainage.*) terme en usage dans les manufactures de lainage; il signifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (D. J.)

TONTINE, f. f. (*Finances.*) espece de rente viagère qui prit son nom d'un italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653, que fut établie la première *tontine* en France. Le privilège qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décèdent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin. C'est en effet ce qu'on vit arriver: la *tontine* dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il se trouve des circonstances où la rareté

de l'argent & la nécessité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il est surprenant qu'on ait assez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viagères, & sur-tout aux *tonlines*, sans essayer quelque combinaison d'un avantage mitoyen. Les rentes viagères font un tort irréparable aux familles, dont le prince devient insensiblement l'héritier; mais de tous les expédients de finance, les *tonlines* sont peut-être les plus onéreuses à l'état, puisqu'il faut environ un siècle pour éteindre une *tonline*, dont en même tems les intérêts sont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il semble donc qu'un état qui n'est pas absolument dépourvu de ressources, devrait recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, se procurer avec promptitude une grande somme d'argent, en établissant des annuités viagères, c'est-à-dire, un emprunt dont le capital seroit remboursé certainement par égales portions dans un nombre d'années, soit que les prêteurs vécutent ou non; mais on y attacherait un intérêt qui ne cesseroit qu'à la mort du prêteur. Il est évident que le remboursement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les sommes, à-fur-à-mesure de ce remboursement. Ainsi lorsque le capital entier seroit rentré, le prêteur jouiroit en sus de son intérêt ordinaire, de la rente viagère sur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la première année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainsi 1°. l'intérêt de cet emprunt devoit être fort bas; 2°. il n'est pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque somme de cette manière sur la tête de ses enfans: car s'ils vivent, c'est augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêristant son emprunt de toutes les sûretés suffisantes pour le rendre solide, & l'accréditer invariablement. (D. J.)

TONLINE, le jeu de la, le jeu de la *tonline* n'est guère connu à Paris; mais on le joue dans les provinces assez communément. On y peut jouer douze ou quinze personnes, & plus l'on est plus le jeu est amusant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes sont. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à sa gauche, tourne une carte de dessus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée est roi, tire trois jettons à son profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à son voisin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à son second voisin à gauche; un trois, pareil nombre à son troisième voisin; mais celui qui a au-dessus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, six, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, sept & neuf, n'en met qu'un. On doit se faire payer exactement; ensuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups se jouent de la même manière, chacun mêlant à son tour. Un joueur avec un seul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le seul qui lui reste, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, se faisant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il est redevable, sans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, f. m. (Hist. mod.) instrument usité par les nègres qui habitent la côte du Sénégal. C'est un tambour d'une grandeur démesurée dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en possède un sur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, f. f. (Marine.) c'est un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre signification quand on le joint avec le mot *vaisseau*, & il signifie alors un *bon arrangement* & une *bonne assiette*.

TONTURE, (Marine.) c'est la rondeur des préceintes qui lient les côtes du vaisseau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, (Tapissier.) on appelle ainsi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelque autre étoffe de laine que l'on tond: c'est ce qu'on nomme ordinairement *boure-tomisse*. Voyez *BOURE-TOMISSE*.

TOO, f. m. (Hist. nat. Botan.) c'est un arbrisseau des jardins du Japon, qui sert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles sont longues, sans découpures; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printemps, & qui étant suspendues comme des grappes de raisin, font un charmant spectacle. Elles sont en papillons & sans odeur. De grandes places sont quelquefois ombragées par une seule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *sacki*, qui est de la bierre de riz, pour les engraisser & leur faire produire des épis de trois ou quatre empan de long. On visite ces lieux par curiosité, & les poètes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs est toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* sauvage dont les fleurs & les feuilles sont moins belles.

TOOKAÏDO, (Géog. mod.) une des sept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du sud-est*. Elle comprend quinze provinces dont les revenus se montent en tout à 494 monkoks de riz. On se rappellera qu'un man contient dix mille kokks, & un kokk trois mille balles ou sacs de riz. (D. J.)

TOOSANDO, (Géog. mod.) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toosando* signifie la *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui sont Oomi, Mino, Fida, Sinano, Koodsuke, Simoodsuke, Mutsu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokks de riz. (D. J.)

TOOTOMI, (Géog. mod.) une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du sud-est. Cette province est une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ses collines, rivières, plaines, villes & villages. On compte sa longueur de deux journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. (D. J.)

TOPARCHIE, f. f. (Théolog.) du grec *τοπαρχια*, formé de *τοπος*, lieu ou pays, & d'*αρχη*, commandement, puissance.

Ce mot signifie *seigneurie*, *gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda* & *Ramatha*. Pline, l. V. c. xiv. marque dix *toparchies* de la Judée, savoir Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrobatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekepthtephene, la Montueuse où étoit Jérusalem, & enfin *Herodium*. Joseph, lib. III. de bell. jud. c. iv. en nomme aussi dix dont Jérusalem étoit comme le centre, Gopha, Acrobatate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ses antiquités, l. XIII, c. viij. il fait

mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Afmonéens. Mais le p. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *dictionn. de la Bible*.

TOPASE, (*Hist. nat.*) *topasius* ou *topazius*, *chrysolithus*; pierre précieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Jouailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de *pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois especes de *topases* relativement à la couleur; la première est d'un jaune clair ou d'un jaune de citron; la seconde est d'un jaune d'or; & la troisième est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun; on la nomme quelquefois *topase enfumée*.

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales; les premières qui sont les plus dures & les plus estimées, viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit surtout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer Rouge, dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Éthiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou; elles sont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Brésil sont d'une très-grande dureté; quant à celles qui viennent de Bohême, elles n'ont point la dureté des vraies *topases*, & doivent être regardées simplement comme du cristal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme prismatique & hexagone; on les nomme *topases enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland, près d'Averbach, sur une montagne appelée *Schneckenberg*: ce sont là les pierres qu'on appelle communément *topases de Saxe*. Elles sont tantôt plus, tantôt moins jaunes, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en cristaux prismatiques, composés de quatre côtés inégaux; leur couleur est plus nette vers le sommet des cristaux, que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On assure que ces *topases* ne le cedent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui est aussi grande que celle du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion; cependant l'action d'un tel feu altere considérablement sa consistance & sa dureté; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant longtems à un feu véhément, cette *topase* perd sa transparence & son éclat; elle devient d'une couleur laiteuse; sa liaison se perd; elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir quand on les traite de la même manière. La *topase* s'éclate en petites lames ou feuillets, lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe; cependant alors il ne résulloit de ce mélange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus facile; & deux parties de *topase* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & transparent. Ce savant chimiste a encore combiné la *topase* avec un grand nombre de pierres de différente

nature qui lui ont donné différens produits; comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoise de la *Lithogéognosie* de M. Pott, pages 254-277, & dans les tables qui sont à la fin.

M. Gmelin, dans son *voyage de Sibirie*, dit avoir vu dans ce pays des *topases* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau beaucoup plus pure que celles de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topases* orientales. Le terrain où on les trouve, est une glaise rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des cristaux noirs & impurs; cette terre est aussi remplie de parties talqueuses. L'endroit où se trouvent ces *topases*, est près d'une habitation appelée *Jufanskoi jawod*. On rencontre aussi des *topases* d'un beau jaune, dans un ruisseau du voisinage appelé *Alabafsch*.

On seroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topase*; la forme cubique que les cristaux de cette pierre affectent, qui par conséquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene, sembleroit même appuyer cette conjoncture; mais ce sentiment est détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'académie des Sciences nous apprend que les *topases* du Brésil mises dans un creuset, où elles sont entourées de cendres, perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & se transforment en rubis, secret qui a été pratiqué avec succès par plusieurs jouailliers; cette expérience semble prouver clairement que c'est au fer qu'est dû la couleur de la *topase*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Brésil sont des *topases* qui ont été colorées en rouge de cette manière. M. Guétard ajoute qu'une *topase* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Brésil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les Jouailliers nomment *topase blanche du Brésil*, devenoit jaune quand on l'exposoit au même degré de chaleur qui rougit la *topase* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topase* blanche sortoit blanche du creuset, quoiqu'il eût fait durer le feu plus longtems, & qu'il l'eût rendu plus violent. voyez le *journal économique du mois d'Octobre 1751*.
(—)

C'est M. Dumelle, orfèvre metteur-en-œuvre à Paris, qui sacrifiant son intérêt au bien public & à l'avancement de l'histoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-dessus indiqué, pour convertir la *topase* du Brésil en véritable rubis balais.

S'il est vrai que la pierre précieuse que nous nommons présentement *topase*, étoit anciennement appelée *chrysolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topases* ont les caractères des chrysolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Éthiopie, il n'est pas moins certain que notre chrysolite orientale ne convient point avec la *topase* décrite par Pline dans son *hist. naturelle*, l. XXXVII. c. viij.

En effet, qu'on y fasse attention, la *topase* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caractères des véritables pierres précieuses; c'étoit plutôt une especie de pierre fine, dont la couleur visoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *portreau*.

Cette pierre fournissoit d'assez gros morceaux, puisque la statue d'Arfinoë, épouse de Ptolomée Philadelphie, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle souffroit

froit la rape comme le marbre, il n'étoit pas besoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chrysolite*.

La *topase*, le saphir sont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'est aussi la raison pour laquelle lorsqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchissoit autrefois, ainsi que le saphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire passer ensuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci sont devenus moins rares, & que les connoissances se sont perfectionnées, il n'est plus aussi aisé d'en imposer que dans ces tems, où des joaillers fort experts, tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver sûrement une pierre, il falloit la teindre, c'est-à-dire, y appliquer dessous une couche de noir, qui obscurcit généralement toutes les pierres, & fait seulement briller le diamant; on ne s'avise plus guere aujourd'hui de décolorer la *topase*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans son point de perfection, la *topase* doit être d'un très-beau jaune doré & satiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topases* du Brésil, ni celles du Pérou, qu'on appelle *topases d'Inde*, qui sont tendres, & d'un jaune plus roux, non-plus que les *topases* de Saxe, dont la couleur est d'un jaune-clair, & dont la dureté n'est guere plus grande que celle du crystal, ne sont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topases*, si l'on excepte celles d'Orient, sont d'une nature seche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conséquent un graveur risque beaucoup en les travaillant. (D. J.)

TOPASSES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, (*Géog. mod.*) nom d'une forteresse, d'un bourg, d'une riviere, & d'un peuple de sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil.

La forteresse de *Topayos* appartenant aux Portugais, est à 15 heures de Paxis, à l'entrée de la riviere du même nom, qui est une riviere du premier ordre, & qui descend des mines du Brésil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'est formé celui de *Topayos*, dont les habitans sont presque tout ce qui reste de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux siècles, dans le Brésil.

C'est chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues sous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cause des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepsie. La vérité est qu'elles résistent à la lime, & qu'elles ne different guere ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année 1745.*

TOPAZOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Rouge, à trois cens stades du continent, selon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle est couverte de brouillards, ce qui a été causé que plusieurs navigateurs l'ont cherché inutilement, & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazis* en langage troglodite, signifie chercher. (D. J.)

TOPHANA ou TOPANA, (*Géog. mod.*) faux-bourg de la ville de Constantinople sur le bord de la mer, au-dessous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plupart des gens se rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller se promener sur l'eau. On l'appelle *Thophana*, comme qui diroit arsenal, ou maison du canon: car *top* en turc signifie canon, & *hana* signifie maison, ou

lieu de *fabrique*. Rien n'est si agréable que l'amphithéâtre que forment les maisons de Galata, de Péra, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines jusqu'à la mer. (D. J.)

TOPHUS, s. m. (*Médec.*) en grec *τοπος*, en françois pierre ou gravelle des paupieres; petite tumeur blanche, raboteuse, dure & calleuse, qui se forme à la partie extérieure ou intérieure des paupieres; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur ressemble en consistance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient son nom *tophus*; cependant elle ne differe de la grêle des paupieres, que parce qu'elle est unique, raboteuse, & plus dure; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remedes; ainsi voyez les mots ORGEOLET ou GRÊLE des paupieres. (D. J.)

TOPIARIUM OPUS, (*Architect. rom.*) les auteurs sont peu d'accord sur la signification de *topiarium opus*; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbrisseaux verts taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croient avec plus de raison, que ce sont des paysages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries; la chose seroit assez claire, si l'on derivoit ce mot de *τοπος*, qui signifie un lieu, un pays; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *paysage*, qui est la représentation des lieux. (D. J.)

TOPIGIS, s. m. (*Hist. mod.*) terme de relation; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canoniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand-maitre de l'artillerie*, parce que le capitain bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. Voyez CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilege d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prieres mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-tems au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim*, aussitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. Voyez VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ÎLES DES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au-dessus

du bosphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (D. J.)

TOPINAMBOUR, f. m. (Hist. nat. Botan.) les topinambours sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthemum tuberosum esculentum*, & que Tournefort nomme *corona solis, parvo flore, tuberosâ radice*, I. R. H. 489. en anglois *pottatoa*.

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, presque semblables à celles du fouci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du fouci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons, jaunes, fort ferrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailléux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverses petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre lesquelles croissent à la distance d'un pié de cette racine-mère plusieurs tubercules, ou excroissances compactes qui soulèvent la terre; une seule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils sont roussâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une faveur douce, bosselés en divers endroits, quelquefois de la grosseur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté qu'ils doivent germer. Quand les tiges sont séchées, ces tubercules restent dans la terre pendant tout l'hiver, & poussent au printems suivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture consiste dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ses propres expériences.

On mange ces tubercules appellées *topinambours*, cruds ou cuits; quand ils sont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les assaisonne de différentes manières. (D. J.)

TOPINO, LE, (Géog. mod.) riviere d'Italie au duché de Spolète, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à Fuligno, & après avoir grossi ses eaux de celles de diverses rivières qu'elle reçoit, elle va se jeter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (D. J.)

TOPIQUE, adj. terme de Rhetorique; c'est un argument probable qui se tire de plusieurs lieux & circonstances d'un fait, &c. Voyez LIEU, &c.

Topique se dit aussi de l'art ou de la manière d'inventer & de tourner toutes sortes d'argumentations probables. Voyez INVENTION.

Ce mot est formé du grec *topicos*, de *topos*, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Aristote appelle *les sieges des argumens*.

Aristote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à son ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques observent que les *topiques* de Cicéron quadrent si mal avec les huit livres des *topiques* qui passent sous le nom d'Aristote, qu'il s'en suit nécessairement, ou que Cicéron ne s'est point entendu lui-même, ce qui n'est guère probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Aristote, ne sont point sous de ce dernier.

Cicéron définit le *topique*, *l'art d'inventer des argumens*: *Disciplina inveniendorum argumentorum*.

La Rhétorique se divise aussi quelquefois en deux parties, qui sont le jugement, appelé *dialectique*, & l'invention, appelée *topique*. Voyez RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'oratoire, dans sa *rhétorique*, liv. V. ch. v. pag. 3. & suivantes.

« On ne peut douter que les avis que donne » cette méthode, n'aient quelqu'utilité. Ils font prendre garde à plusieurs choses, dont on peut tourner un sujet de tous côtés, & l'envisager par toutes ses faces. Ainsi, ceux qui entendent bien la *topique*, peuvent trouver beaucoup de matière pour grossir leur discours. Il n'y a donc rien de stérile pour eux: ils peuvent parler sur ce qui se présente, autant de tems qu'ils le voudront.

« Ceux qui méprisent la *topique*, ne contestent point sa fécondité. Ils demeurent d'accord qu'elle fournit une infinité de choses: mais ils soutiennent que cette fécondité est mauvaise, que ces choses sont triviales, & par conséquent que la *topique* ne fournit que ce qu'il ne faudroit pas dire. Si un orateur, disent-ils, connoît à fond le sujet qu'il traite... il ne fera pas nécessaire qu'il consulte la *topique*, qu'il aille de porte en porte frapper à chacun des lieux communs, où il ne pourroit trouver les connoissances nécessaires pour décider la question dont il s'agit. Si un orateur ignore le fond de la matière qu'il traite, il ne peut atteindre que la surface des choses, il ne touchera point le nœud de l'affaire; en sorte qu'après avoir parlé long-tems son adversaire aura sujet de lui dire ce que S. Augustin disoit à celui contre qui il écrivoit: laissez ces lieux communs qui ne disent rien, dites quelque chose, opposez des raisons à mes raisons, & venant au point de la difficulté établissez votre cause, & tâchez de renverser les fondemens sur lesquels je m'appuie. *Separatis locorum communium magis, res cum re, ratio eum ratione, causa cum causâ configat.*

« Si l'on veut dire en faveur des lieux communs, qu'à la vérité ils n'enseignent pas tout ce qu'il faut dire, mais qu'ils aident à trouver une infinité de raisons qui se fortifient les unes les autres; ceux qui prétendent qu'ils sont inutiles, répondent, que pour persuader il n'est besoin que d'une seule preuve qui soit forte & solide, & que l'éloquence consiste à étendre cette preuve, & à la mettre dans son jour, afin qu'elle soit aperçue. Car les preuves qui sont communes aux accusés & à ceux qui accusent, dont on peut se servir pour détruire & pour établir, sont foibles. Or celles qui se tirent des lieux communs sont de cette nature.

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit, que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne fait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mallet indisertam sapientiam quam stultitiam loquacem.*

La *topique* est reléguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

TOPIQUE, (Médecine.) on appelle *topiques*, les remèdes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de *topos*, lieu.

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remèdes peuvent devenir utiles ou pernicious, suivant l'usage & l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remèdes

internes ; mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes , comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête , sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les foibles des nerfs, les achores, les catarrhes, &c.

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apopléxies, les maux qui procedent de causes externes, sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obturent les pores de la tête. On croit aussi que les oïgnemens de baumes odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête , accompagnés d'un sentiment de pesanteur ; au contraire, ces sortes de *topiques* disposent à l'assoupissement par leur qualité sédativè, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, &c. peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incraffans, épaisissans ne conviennent pas certainement ; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discutives; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lympe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graines de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiède avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres.

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux ; mais cela n'est que rarement vrai ; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres ; il ne convient que quand les humeurs sont épaissés, sales & sordides, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la disrase de la lympe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureré d'ouïe qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abcès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier ; c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulceres par des injections balsamiques tièdes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez sont rarement utiles, à-moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des piés dans l'eau tiède, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plupart des *topiques* recommandés pour les maux de dents, font plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remedes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçues dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens ; mais si ce désordre procede du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines arteres des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remedes astringens ; en ce cas, il faut laver la bouche

& les gencives avec des décoctions de vin, imprégnées de sauge & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripneumonie ; mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique* ; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaits qu'appliqués convenablement ; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie ; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitieme ou la neuvieme vertebre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remedes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrêtée dans les ureteres, demande l'usage des *topiques*, c'est du-moins dans la direction des ureteres qui est depuis les reins jusqu'aux aïnes ; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés ; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles symptomes ; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des regles, la plus sûre méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remedes.

Les Médecins & les Chirugiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoidales ; mais l'art consiste à appliquer ces différens remedes suivant les circonstances ; par exemple, si la douleur est excessive, les substances anodines & émollientes feront les plus salutaires ; si la tumeur incommode par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balauftes & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte ; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent ; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plupart des *topiques* nuisent dans l'érysipele ; il faut traiter cette maladie par des remedes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant seulement quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence, tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse : mais si le bubon tend à suppuration ; on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommès.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole, il faut s'abstenir de tous linimens *topiques* ; ce n'est que dans le déclin & vers le tems du dessèchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remedes internes, capables de corriger la matiere peccante, de la disposer à l'excrétion, & en même-tems de la chasser. A cette classe de remedes appartiennent les diaphorétiques

émollients, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, &c. car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel; en sorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de contraction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs édemateuses des piés, la plupart des *topiques* sont contraires; le meilleur est de faire le soir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres; il est bon d'user en même-tems des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TOPIRIS, (Géog. mod.) ville de Thrace. Ptolomée, liv. III. c. xj. la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la première Macédoine. Pline écrit aussi *Topiris*; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appelée *Topirus* avec le surnom d'*Urpia*; & elle est nommée *Toperus* & *Toparon*, par Procope. (D. J.)

TOPLITZ, (Géog. mod.) petite ville de Bohême, au cercle de Leutmeritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. (D. J.)

TOPOGLIA, (Géog. mod.) bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copæ*, située sur le marais Copais, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topoglia*, reçoit le *Cephysius* & autres petites rivières qui arrosent une plaine d'environ 15 lieues de tour, & qui est abondante en blés & en pâturages; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (D. J.)

TOPOGRAPHIE, f. f. (Arpent.) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, &c. tels sont les plans que lèvent les Arpentiers. Voyez CARTE, PLAN, ARPENTAGE, &c. ce mot est formé du grec *τοπος*, lieu, & *γραφω*, je décris.

La *topographie* diffère de la *chorographie*, comme le moins étendu diffère du plus étendu; la *chorographie* étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, ou de quelque autre étendue considérable. Voyez CHOROGRAPHIE. Chambers.

TOPOGRAPHIE, (Rhétor.) on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards; tel est ce morceau de M. Fléchier. « Voyons-la, cette princesse, dans les hôpitaux où elle pratiquoit ses miséricordes publiques; dans ces lieux où se ramassent toutes les infirmités & tous les accidens de la vie humaine, où les gémissemens & les plaintes de ceux qui souffrent remplissent l'ame d'une tristesse importune, où l'odeur qui s'exhale de tant de corps languissans. . . » (D. J.)

TOPOGRAPHIE, **TOPOGRAPHE**, (Peinture.) on appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de villes, & d'autres lieux; les anciens appelloient les tableaux de paysages *topies*, *topia*, du mot grec, *τόπος*.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, f. m. *terme de relation*, canonier turc; le *toptchi-bachi* est, en Perse, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquième personne de l'état. (D. J.)

TOQUE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *castida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreillettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil sort du calice dont la partie supérieure ressemble à une crête; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnaie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des Nègres: une *toque* de bouges est composée de 40 de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (D. J.)

TOQUE, *terme de Religieuse*, c'est chez les religieuses du saint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (D. J.)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coëffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des colleges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorsqu'ils sont en robe; on appelloit aussi cette espèce de bonnet *toque*; *toc* en bas-breton signifioit *chapeau*. (D. J.)

TOQUET, f. m. (*Marchande de modes*.) petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, &c.

TOQUETTE, f. f. (*Manufact. de tabac*.) ce sont des feuilles de tabac roulées en andouilles. Voyez TABAC, *Manufact.*

TOR, (Géogr. mod.) petite ville d'Asie, dans l'Arabie pétrée, sur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défense. Son port est assez bon pour les vaisseaux & pour les galères; c'est l'abord des pèlerins turcs qui vont à la Mecque. Lat. 28. (D. J.)

TORAILLE, f. f. (*Corallogie*.) espèce de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il est peu estimé & ne vaut que le quart du corail brut de Messine. (D. J.)

TORBAY, (Géog. mod.) baie d'Angleterre, dans le Devonshire. Elle est sur la Manche, à quelques milles au nord de Dartmouth; c'est l'asyle de la flotte royale quand elle est sur cette côte & que les vents sont contraires.

C'est à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 Novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui jusqu'à Salisbury, où ses propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & se vit bien-tôt obligé d'en sortir pour n'y plus rentrer: il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (D. J.)

TORBIA, (Géog. mod.) village d'Italie, près de Monaco: il a pris son nom par corruption de *tropheus*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célèbre inscription des peuples des Alpes vaincus par Auguste: c'est du moins le sentiment de Cluvier & du pere Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inscription étoit sur l'arc de triomphe de la ville d'Aost. (D. J.)

TORCELLO, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, à six lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'est qu'un titre, car c'est un

évêché misérable, & tout dépeuplé. Long. 30^d. 9^l.
lat. 45^d. 34^l. (D. J.)

TORCHE, TISON, (Synon.) ces mots sont nobles en prose & en vers au figuré. Hélène fut la torche ou le tison funeste qui causa l'embrasement de Troie, *sax teterrima belli*, disoient les poëtes latins.

*Je suis donc votre honte, & le fatal tison
Qui remplira de feux toute votre maison.*

Desmarais. (D. J.)

TORCHE, f. f. (Circier.) bâton rond plus ou moins gros, long depuis sept piés jusqu'à douze, de bois léger & combustible, tel que celui d'aune & de tilleul, entouré par l'un des bouts de six meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la torche, couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumés, produisent une lumière un peu lugubre. On se sert de torches dans quelques cérémonies de l'Eglise, particulièrement aux processions du Saint-sacrement, & dans les enterremens des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funebres des personnes de quelque considération; mais aujourd'hui on leur a substitué les flambeaux de poing: les torches se font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur sur l'un des bouts du bois, à distances égales, les six meches, après qu'elles ont été légèrement enduites d'une sorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; ensuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de torches sont faites de fil d'étoupes de chanvre crud grossièrement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui est le même dont on se sert pour la fabrique des flambeaux de poing. Savary. (D. J.)

TORCHES, (Antiq. grec. & rom.) le jour de la fête de Cérès, que célébroient les initiés à ses mystères, s'appelloit par excellence le jour des torches ou des flambeaux, *dies lampadam*, en mémoire de ceux que la déesse alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proserpine.

Phèdre découvrant à sa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hippolyte; lui dit que sa passion lui fait oublier les dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les torches sacrées autour des autels de la déesse.

*Non colere donis templa votis libet,
Non inter aras attidum, mistum choris,
Jactare tacitis conscias sacris faces.*

Les torches ou flambeaux que les anciens avoient consacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obseques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprenoit tous sous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appelloient indifféremment *tadæ* & *faces*. Les Poëtes se font souvent égarés dans les allusions que ce sujet leur fournissoit. Propertius dans une de ses élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

Viximus insignes inter utramque facem.

Et Martial exprime plaisamment, dans une épigramme, les différens usages du même flambeau.

*Effert uxores Fabius, Chystillia maritos,
Funereamque tori quassat uterque facem.*

« Les femmes de Fabius, dit-il, & les maris de Chystillia ne vivent guere, & on les voit à tout moment rallumer le même flambeau, tantôt pour des noces, tantôt pour des funérailles. » (D. J.)

TORCHE, (Epinglerie.) c'est du fil de laiton en torche, dont les épingliers doivent se servir à la fabri-

que de leurs épingles; il leur est défendu par leurs statuts d'y employer du fil-de-fer. (D. J.)

TORCHE, f. f. (Ferranderie.) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils disent aussi du fil de laiton.

TORCHE, f. f. (Commerce de poix.) nom que l'on donne à une sorte de résine qui se tire des pins, des meleses, & de quelques autres arbres résineux, dont on se sert pour faire de la poix. Richelet.

TORCHE, f. f. (Tonnelier.) rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. Il y a sur une pipe six torches: on pose le tonneau en chantier sur les torches, il ne doit pas porter sur les douves.

TORCHES, f. f. pl. (Jardinage.) on nomme torches dans le commerce des oignons, des bâtons couverts de paille, longs de deux ou trois piés, autour desquels sont liés par la queue, divers rangs d'oignons. La torche est différente de la glane, & de la botte.

TORCHES, f. f. pl. (Maçonnerie.) ce sont des nattes, ou simplement des paquets & des bouchons de paille, que les bardeurs qui portent le bar, ou qui traînent le binard, mettent sur l'un & sur l'autre de ces instrumens, lorsqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées, pour empêcher que leurs arrêtes ne s'écornent & ne se gâtent: on dit qu'un bar ou qu'un binard est armé de ses torches, lorsque ces nattes sont placées dessus.

TORCHE, en terme de Vannier, est un ou plusieurs tours simples que l'on fait immédiatement sous chacune des faines d'une hotte, ou de tout autre ouvrage.

TORCHE-NÉS, f. m. (Maréchallerie.) est un instrument long à-peu-près de dix pouces, qui avec une courroie, serre étroitement le nés d'un cheval; ce bâton est arrêté au licou ou au filet, & cette gêne empêche le cheval de faire du désordre ou de se débattre, lorsqu'il est trop fougueux, & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

TORCHE-PINCEAU, f. m. (Peinture.) c'est un petit linge qui sert aux peintres à essuyer leur palette & leurs pinceaux.

TORCHEPOT, PIC-CENDRÉ, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) *sitta seu picus cinereus*: oiseau un peu plus petit que le pinson, il pèse au plus une once; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts; le bec est droit, triangulaire, noir en-dessus, & blanc en-dessous; la langue n'excede pas la longueur du bec; la tête, le cou & le dos, sont cendrés; les côtés du corps sous les ailes, ont une couleur rougeâtre; la gorge & la poitrine sont d'un châtain roussâtre; le bas ventre a au-dessous de l'anus, quelques plumes rougeâtres, dont l'extrémité est blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'au cou, en passant sur les yeux; les grandes plumes des ailes sont au nombre de dix-huit, & ont toutes le tuyau noir; l'extérieure est petite & très-courte; celles qui se trouvent près du corps, ont une couleur cendrée, les autres sont brunes; la queue a au-plus deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; les deux du milieu sont de couleur cendrée, les deux plumes de chaque côté de celles du milieu, ont seulement l'extrémité cendrée, & le reste est noir; les deux qui suivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe, blanche; la plume extérieure a l'extrémité d'un noir cendré, & au-dessous de cette couleur une tache blanche transversale; le reste de la plume est noir; les ongles sont bruns, longs & crochus; les doigts sont au nombre de quatre, trois en avant, & un en arriere, celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu, & son ongle est le plus grand de tous. Le torchepot fait son nid

dans des arbres creux, lorsque l'ouverture du trou est trop large, il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diamètre que le corps de l'oiseau; il se nourrit d'insectes; il fait aussi provision de noix pour l'hiver; il les casse fort adroitement, en les frappant à grands coups de bec, après les avoir assujetties entre deux branches d'arbre, ou dans une fente. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

TORCHER, v. act. (*Gram.*) c'est nettoyer, ôter la malpropreté; on *torche* un pot, des plats, des meubles.

TORCHER, (*Archit.*) c'est enduire de terre, ou torchis: on *torche* une cloison, les murs d'une grange. *Voyez TORCHIS.*

TORCHER, c'est *parmi les Vanniers*, faire d'un ou plusieurs brins d'osier, ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrierie, ou de faïsserie, un peu au-dessus de l'écaffe des pès.

TORCHERE, f. f. (*Menuif. & Sculpt.*) espece de grand guéridon dont le pié, qui est triangulaire, & la tige, enrichis de sculpture, soutiennent un plateau pour porter de la lumière. Cet ornement peut comme les candelabres, servir d'amortissement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la salle du bal du petit parc de Versailles. (*D. J.*)

TORCHIS, f. m. (*Archit.*) espece de mortier fait de terre grasse détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloisons, & les entrevoux des planchers des granges & des métairies: on l'appelle *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer, au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, f. m. *terme de Lingere*, morceau de grosse toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on se sert dans le ménage pour torcher & essuyer la vaisselle, les meubles, les planchers, &c.

TORCHON, ou TORCHES, *terme de Maçon*, ce mot se dit dans les ateliers, de vieilles nattes utées, ou de gros bouchons de paille qu'on met sur les pierres lorsqu'on les monte de la carrière, ou qu'on les transporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent; ainsi on dit un bar armé de ses *torchons*. (*D. J.*)

TORCOU, TORCOL, TORCOT, TERCOU, TERCOT, TURCOT, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lynx sive torquilla*; oiseau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure se trouve du côté du dos; il est presque de la grosseur d'une alouette; il pèse environ une once; il a près de sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure; le bec est mince, court, & moins pointu que celui du pic; il a une couleur livide; la langue est terminée par une pointe dure & comme osseuse. Cet oiseau, comme tous les autres de son genre, alonge sa langue hors du bec pour prendre les insectes dont il se nourrit; il hérissé quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupe; ses couleurs sont le cendré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement; la tête est cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rousses, & blanches; il y a quelques plumes noirâtres depuis le dessus de la tête, jusqu'au milieu du dos; le croupion est d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes transversales noires; la gorge & le bas ventre sont jaunâtres & ont aussi des lignes transversales noires; il y a dans chaque aile dix-neuf grandes plumes, qui sont noires, & qui ont de grandes taches rousses, celles qui se trouvent près du corps sont ponctuées de noir; les plumes du second rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites sont d'un brun roussâtre; les lon-

gues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre; la queue est composée de dix plumes foibles & courbées en-dessous comme celles des pics; elles sont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires transversales; cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arrière; il se nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec sa langue, par le moyen de laquelle il retire ces insectes dans sa bouche pour se servir de son bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle est plus cendrée. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

TORCULAR HEROPHILI, *voyez PRESOIR D'HÉROPHILE.*

TORDA, ou THORDA, (*Géog. mod.*) comté de la Transilvanie. Il est borné au nord par les comtés de Colofvar & de Dobaca; à l'orient par la rivière de Marosch, qui le sépare du comté de Kokelvar; au midi par le comté d'Albe; & à l'occident par le comté d'Abrobania. Son chef-lieu est *Torda*. (*D. J.*)

TORDA, THORDA, ou TORENBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de la Transilvanie, au comté de *Torda*, dont elle est le chef-lieu. Elle est située sur la rivière Aramas, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette rivière se jette dans la Marosch. Marius Niger croit que *Torda* est la *Tierna* de Ptolomée.

TORDAGE, f. m. (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe de soie, le *tordage* de la soie, la façon qu'on lui donne en doublant les fils de soie sur le moulin, ce qui la rend en quelque manière torse. (*D. J.*)

TOREËRA, LA, (*Géog. mod.*) rivière d'Espagne en Catalogne. Elle se jette dans la Méditerranée, entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDÉSILLAS, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire, *Turris-Sillana*, ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la droite du Duero, à huit lieues au sud-ouest de Valladolid. On y compte six paroisses dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long. 13. 12. lat. 41. 38.* (*D. J.*)

TORDION, f. m. *terme de Danse*; c'est le nom qu'on a donné à une ancienne danse qui se dançoit avec une mesure ternaire. Après la basse danse & son retour, elle en faisoit comme la troisième partie. Elle différoit seulement de la gaillarde, en ce qu'elle se dançoit bas, d'une manière légère & prompte; & la gaillarde se dançoit haut, d'une mesure lente & pesante. *Diction. de Trévoux.*

TORDRE, v. act. (*Gram.*) Si un corps est fixe par un bout, & qu'en le tenant de l'autre, on le fasse tourner sur lui-même, on le *tord*. On le *tord* également, si on cherche à le faire tourner sur lui-même, en le tenant par les deux bouts qu'on mène en sens contraire. Si ce sont deux corps, il est évident que par cette action l'un se roulera & pressera sur l'autre.

TORDRE un cable, (*terme de Cordier.*) Ce mot signifie *joindre en un* les cordons qui le doivent composer, ce qui se fait avec une espece de grand rouet, où sont attachés les cordons par un bout, tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues, chargée de plomb ou de pierres, qui étant mobile, & le rouet restant fixe, s'approche à mesure que le cable s'appetisse en se *tordant*.

TORDRE la meche, (*terme de Cirier & de Chandel.*) c'est après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux, en rouler les deux parties l'une avec l'autre, pour les tenir unies, quand on veut leur donner ou la cire ou le suif. (*D. J.*)

TORDRE, (*Rubannerie.*) c'est l'action de joindre plusieurs brins d'or, d'argent ou de soie ensemble pour n'en former qu'un seul; ce qui se fait en diverses façons, par le moyen du rouet à *tordre* & à *détordre*, dont la description se trouve jointe à la Planche qui le représente. Il y a plusieurs sortes de

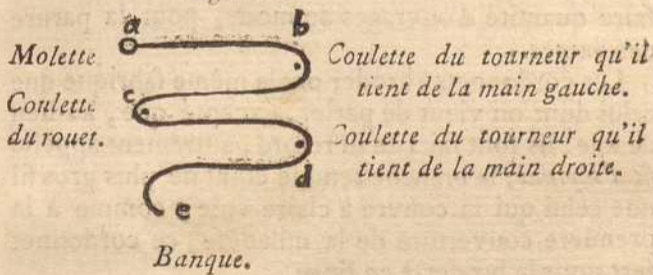
retords connus sous les noms de *milanèse*, *graine d'épinars*, *cordons pour les galons à chaînette*, *retord pour les franges*, *guipures pour les livrées*, *cordonnets pour les agréments*, *cordonnets à broder*, *cablés*, *griffettes*, *frisés* pour le galon, *la ganse ronde* pour faire des boutonnières mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun séparément, en commençant par la milanèse.

La milanèse se fait ainsi : on tend une longueur, à volonté, de soie attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet ; après cette attache, le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin ; car tout le travail du retord ne se peut faire que dans de longs jardins, pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toises ; on n'en fait guere de plus longues, parce que l'action du rouet ne pourroit se communiquer jusqu'au bout, outre que cette même longueur par son propre poids seroit sujette à traîner. Pendant que le retordeur s'en va à son but, les soies attachées se déroulent de dessus les rochets qui les contiennent, & qui sont dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture : pendant qu'il marche ainsi, le rouet est tourné modérément de droite à gauche ; lorsqu'il est arrivé au bout de la longueur proposée, il attache le bout des soies qu'il a amenées à l'émerillon du pié : cette longueur composée de plusieurs brins de soie, unis ensemble en telle quantité plus ou moins considérable, suivant la grosseur que doit avoir la milanèse, ne forme plus qu'un seul brin. Lorsque le retordeur connoit que cette longueur a acquis assez de retord, le rouet est arrêté ; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matiere, qui a été précédemment fait à part ; après quoi le rouet est tourné dans le même sens qu'auparavant ; le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, & en conduisant avec les doigts de la main gauche la quantité de brins de soie, ce qui forme la premiere couverture de la premiere longueur, c'est-à-dire, que la soie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure spirale dont les trous sont à très-peu de distance les uns des autres. Étant arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais de soie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-dessus expliquées ; & ce seront les seules soies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert seulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette dernière couverture soient si près-à-près, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse ; ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui dépend de l'exactitude de cette dernière couverture ; puisque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fond ; si au contraire les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage seroit difforme & emploieroit trop de matiere. La milanèse se trouve ainsi achevée & dans sa perfection ; cette premiere longueur est ensuite relevée sur une grosse bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence : cette milanèse sert à embellir les ameublemens, à broder, à orner les têtes des franges, &c.

La graine d'épinars a tout un autre travail : il y a deux sortes de graines d'épinars ; celle en or ou argent, & celle en soie : elles ont chacune une façon d'être faite qui leur est particuliere : celle en or ou argent se fait ainsi. On attache à l'émerillon un brin de filé, de moyenne grosseur, appelé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche ; au-lieu que le filé appelé *filé droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du

rouet où il est attaché ; on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours : ce brin va servir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la premiere couverture de la milanèse ; il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, aient été filés en sens contraire ; parce que s'ils l'étoient en même sens, le tord qu'on donne ici se trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & feroit écorcher la lame : cette graine d'épinars sert à former la pente de certaines franges riches pour les carrosses d'ambassadeurs ; pour les dais, pour les vestes, &c. La graine d'épinars en soie se fait d'une autre façon, qui est qu'on attache une quantité de brins de soie (contenue sur différens rochets qui sont à une banque posée sur le pié du rouet à retordre) à une des molettes du croissant *LL* du rouet. Cette branche attachée à la molette *a* ci-après est ensuite passée sur une coulette tournante *b*, que tient à sa main gauche le tourneur du rouet : après, cette même branche est passée sur une autre coulette tournante *c*, fixée en *N* sur le montant *I* du rouet, & encore passée sur une seconde coulette *d*, que tient encore le tourneur de la main droite ; il marche à reculons jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main : on a par ce secours quatre longueurs d'une seule opération, comme on le voit dans la *figure* ci-après. Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur qui est à présent tourneur, coupe les soies de la banque *e* sur une lame de couteau fixée pour cet usage dans le montant *I*, & le bout coupé est attaché à la quatrième molette du croissant. Les deux autres longueurs de la coulette *c* sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxième & troisième molettes de ce croissant : le retordeur fait tourner lui-même le rouet à gauche, & donne le retord convenable ; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui est posée de la même façon sur les coulettes dont on a parlé ; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le rouet est tourné à droite : ce mouvement contraire opérant deux retords différens, forme ce qu'on appelle *graine d'épinars* en soie, pour faire la pente des franges & autres.

Figure.



Cordon pour les galons à chaînettes est fait de même ; excepté que les quatre longueurs ne sont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, sont torsées à droite convenablement ; après quoi elles sont unies ensemble en cette sorte : la branche de la deuxième molette est unie à celle de la quatrième, & celle de la troisième à la premiere ; & le tourneur passant la branche de la coulette gauche sur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes : on lui donne un second retord, mais à gauche ; & voilà le cordon fini qui sert à former les différentes chaînettes sur les galons des carrosses.

Le retord pour les franges, est fait de la même façon que le cordon ; à l'égard de la tension des quatre

branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet sont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croissant, puis retorfes à droite. Après le retord suffisant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 sont nouées ensemble, & posées sur la coulette du rouet, & la quatrième branche détachée de sa molette, est relevée au rouet à main sur une bobine. Ainsi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur; mais ayant un nœud au milieu, ce retord servira à faire des franges pour les garnitures de carottes, tours de jupes, &c.

Les guipures pour les livrées, se font en mettant certaine quantité de brins de soie du rateau à la molette du pié de biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet est tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon: il prend un brin de grosse soie, & plusieurs de fine; le gros brin est passé & conduit entre les doigts auriculaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le sont, moitié d'abord par les doigts annulaire & medius, puis l'autre moitié par le medius & l'index. Par conséquent le gros brin est toujours couché le premier sur la longueur tendue, puis recouvert tout de suite par les deux parties qui le suivent immédiatement; de sorte que ce que le gros brin fait à lui seul, par rapport à la distance des tours, les deux parties de soie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins sont coupés, le rouet tourné en sens contraire pour éviter le vrillage; l'ouvrage est achevé. Cette guipure sert à orner les livrées, qui comme celle du roi, sont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agréments se font ainsi. Premièrement, le retordeur ayant attaché plusieurs brins de soie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié de biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet est tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord soit suffisant; puis faisant arrêter le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de soie, mais plus fine, & par conséquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette soie près-à-près, pour couvrir exactement la première longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la soie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage; cette longueur est relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet sert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonnets à broder ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au lieu de soie, ils sont faits de fil retord, autrement appelé *fil d'Epinai*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie, comme à la première couverture de la milanèse, ce cordonnet sert pour la broderie en linge.

Les cablés ont ceci de particulier: on prend trois brins de filé, or ou argent, qui sont contenus sur le rateau; on les attache à trois molettes différentes du croissant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue ensemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il passe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'unissent & se tordent ensemble derrière sa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche seulement dans ce seul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même sens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche suffisamment, & en-

suite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé sert à former des coquilles sur les bords du galon, & autres ouvrages qui se fabriquent dans ce métier.

Les grifettes, aussi pour les coquillages des bords du galon, se font de cette manière. Le retordeur prend une quantité de brins des soies du rateau, qu'il attache à une molette du pié de biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet cessant de tourner, il coupe sa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins considérable de soie, mais bien plus fine, qu'il attache aussi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le dessous près-à-près, il arrive à la molette & fait cesser le rouet, ensuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu, de son rateau, dont il couvre le tout près-à-près & sans aucun vuide. En allant joindre la molette du pié de biche, & ayant fait cesser le tournage, il retourne encore à vuide à l'émerillon, & prend un brin de soie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de soie sont éloignés l'un de l'autre de l'épaisseur d'une ligne: cette dernière opération ne sert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été mise auparavant, de s'écorder; ou si cela arrivoit, le brin de soie couché dessus, empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les grifettes servent à former le dedans des coquillages que l'on met sur les bords du galon.

Le frisé est fait de cette manière: le retordeur prend une quantité de brins de soie sur le rateau, qu'il attache à la molette du pié de biche, & fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorsqu'il est arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; ensuite faisant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins considérable de la même soie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduisant les soies le long de la longueur déjà tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à son tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diversité de ces deux différens tournages fait que la première longueur tendue couvre la seconde, ce qui forme une spirale parfaite dans toute cette longueur. Ensuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juste les cavités de cette spirale, & laisse appercevoir la soie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le frisé sert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à plusieurs navettes.

La gance ronde a cette manière de se faire: on prend sur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié de biche. Le retordeur tend sa longueur sans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite en tenant le bout de la longueur. Lorsqu'il aperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il passe la branche sur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur passe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le suit à mesure & suivant le besoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en vitesse triple de celle du retordeur qui le suit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée, à la molette où est déjà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche est triplée; le retordeur de son côté joint ensemble

ensemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a servi, ainsi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet est tourné à gauche jusqu'au retord suffisant pour cette liaison. Cette gance ainsi achevée, sert à faire des boutonnières pendantes sur les habits de certains régimens qui ont ces boutonnières dans leur uniforme.

TORDRE, (*Rubanier.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela se fait. L'ensouple étant à sa place sur les potenceaux, & chargée de son contre-poids dont la charge est à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre-charge, le bout de la piece qui finit reste dans l'inaction du côté des lisses, jusqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant ensemble par un seul nœud, on laisse un peu de lâche pour l'opération qui va suivre. Il faut prendre le brin de soie qui doit aller le premier, & qui est toujours du côté gauche du métier, pour recevoir aussi toujours sur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompagner, & qui se trouve, savoir celui de la piece nouvelle, par le moyen de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la lisse. On glisse le pouce & le doigt index de la main gauche par derriere le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere le pouce se trouve du côté des lisses, & l'index du côté de la nouvelle piece. Ces deux doigts se joignent auprès du nœud, & lorsqu'ils y sont arrivés, ils cassent chacun leur bout de soie, le plus près de ce nœud qu'il est possible. Ce nœud est tenu en respect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en question; ces deux bouts se trouvant ainsi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien ferme, on les tortille assez fortement, puis on renverse l'extrémité tortillée sur la partie du brin qui est vers les ensouples de derriere, où étant on tortille à-présent le tout ensemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert assez de solidité pour ne se plus défunir, & ainsi de chacun des autres. Voici la raison pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverser l'extrémité tortillée vers les ensouples de derriere; si on faisoit le contraire, on doit prévoir que lorsqu'il faudroit que tous ces brins, ainsi tords, passassent à-travers les lisses, ils présenteroient leurs extrémités, qui se rebroussant, rendroient ce passage impossible; au-lieu que présentant le talon, le passage en devient facile, puisqu'il suit naturellement. Après que tous les brins ont été ainsi tordus, il est sensible qu'ils ont tous la même tension, puisque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le precede. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'est alors que le tout est en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'est fait le tord dont on parle, est actuellement entre les lisses & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil passé dans la chaîne, pour en conserver l'encroix, *Voyez OURDIR*. Quand il sera question que le tout passe à-travers les lisses, il faudra agir avec précaution lorsque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, si quelques-uns de ces brins ne se défunissent pas en se détortillant, & y remédier sur le champ si cela arrivoit: même précaution à prendre lorsque le tout passera dans le peigne. Il est des cas où l'on emploie cette partie de chaîne, ainsi torse; pour lors c'est où l'habileté de l'ouvrier se fait apercevoir, en sauvant l'inégalité & la saleté que ces soies ont acquises en passant par ses doigts. Il est vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage est toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit; ce que l'on éviteroit, si interrompant

Pouvrage à l'endroit de la jonction, on laissoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

TORDYLIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur, & qui sont disposés en rond, & soutenus par un calice. Ce calice devient dans la suite un fruit presque rond, composé de deux semences applaties, bordées, & ordinairement dentelées: ces semences quittent aisément leur enveloppe. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort établit cinq especes de ce genre de plante; celle de nos climats se nomme vulgairement *seseli de Candie*, c'est le *tordylium narbonense minus*, *I. R. H.* 320.

Sa racine est menue, simple, blanche; elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuse; ses feuilles sont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, rudes, rangées par plusieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches en ombelles, composées chacune de cinq pétales blanches, disposées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelet, odorantes, un peu âcres, approchantes du goût de celles de la carotte sauvage.

Cette plante croît abondamment en Languedoc sur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés; on la cultive dans les jardins; elle fleurit en Juin, & mûrit sa semence plutôt ou plus tard, selon les pays plus ou moins chauds. (*D. J.*)

TORDYLIUM oriental, (*Botan.*) plante nommée *sisarum syriacum*, par Ray, *hist.* I. 443. *sisarum alterum syriacum*, par K. *theat.* 945. *apium syriacum*; *radice eduli.* *hist. oxon.* III. 292. Racine tendre, lisse, grise en-dehors, blanche en-dedans, cassante, grosse comme le doigt; mais deux fois aussi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte; de cette racine naissent une multitude de feuilles dentelées très-menues; ces tiges sont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs sommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croît d'elle-même au grand Caire en Egypte, & à Alep en Syrie; il paroît que c'est le *secacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolf. (*D. J.*)

TORE, f. m. (*Archit.*) grosse moulure ronde, servant aux bases des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un *cable*, dont il a la ressemblance. On le nomme aussi *tondin*, *boudin*, *gros bâton* & *bosel*.

Torre corrompu. *Tore* dont le contour est semblable à un demi-cœur. Les Maçons & les Menuisiers nomment cette mesure *brayette* ou *brague de Suisse*.

Tore inférieur. C'est le plus gros *tore* d'une base attique ou corinthienne; & *tore supérieur*, le plus petit.

On embellit souvent le *tore* de feuillages entortillés, parsemés de spheres planes, de roses, d'œufs de serpens, &c. sa faillie est égale à la moitié de sa hauteur. (*D. J.*)

TORETÆ, (*Géog. anc.*) peuples du Pont, selon Plin; *l. VI. c. v.* & Etienne le géographe. Strabon, *l. II. p. 496.* écrit *Torcata*, ainsi que Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* (*D. J.*)

TOREUMATOGRAPHIE, f. f. *terme technique*; ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la *connoissance des basses-tailles & des reliefs antiques*. On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & sa perfection à Policlete. Les célèbres Graveurs d'Italie ont donné un beau jour à cette science. (*D. J.*)

TORGALF, (*Géogr. mod.*) rivière de l'empire russe, en Sibérie, au pays des Samoyedes. Elle se jette dans le Jéniscéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, sur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-est de Leipzick. Les Hussites la brûlèrent par représailles en 1429, & elle ne s'est pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit.* 51. 36.

Horstius (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de Torgau, se sont distingués dans la Médecine, ainsi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-seulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être sept fois bourguemestre dans sa patrie. Il publia des lettres, *epistola philosophica & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes choses; mais il étoit trop crédule, & se laissa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; si vous voulez savoir comment on reconnut cette imposture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre de *oraculis*, page 423, édit. 1700.

Grégoire Horstius se fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit l'*Esculape de l'Allemagne*. On dit qu'il possédoit les trois qualités d'un bon médecin, la *probité*, la *doctrine* & le *bonheur*. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent sur ses traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 58 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la basse Normandie, sur un ruisseau, à trois lieues au-dessus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

Callieres (François de) natif de Torigni d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoise en 1689, & se distingua dans les négociations. Louis XIV. le nomma *plénipotentiaire* au congrès de Riswick. A son retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de secrétaire du cabinet. Il se fit honneur par deux ouvrages, l'un de la manière de négocier avec les souverains, & l'autre de la science du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, f. f. *tormentilla*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rosé, composée de quatre pétales disposés en rond; le calice de cette fleur est d'une seule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un bassin; le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit presque rond, qui renferme beaucoup de semences réunies en une sorte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles excèdent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Tournefort nomme pour la première des cinq espèces de ce genre de plante la *tormentilla sauvage*, *tormentilla sylvestris*, *I. R. H.* 298. Elle pousse en terre une racine vive ou tubercule, de la grosseur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obscure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût astringent; ses tiges sont grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles semblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de sept sur une queue. Ses fleurs sont composées chacune de quatre pétales jaunes, disposées en rose, soutenues par un calice fait en bassin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec seize étamines dans le milieu. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits sphéroïdes qui contiennent plusieurs semences menues, oblongues. Cette plante croît presque par-tout, aux lieux sablonneux, humides, herbeux, dans les

bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en Mai, Juin & Juillet. Sa racine est astringente.

La *tormentille* des Alpes, *tormentilla alpina major*, diffère de la précédente en ce que sa racine est plus grosse, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine sèche, on doit la choisir récente, nourrie, grosse, nette, entière, mondée de ses filamens, compacte, bien séchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût astringent. (*D. J.*)

TORMENTILLE, (*Mat. méd.*) ce n'est que la racine de cette plante qui est d'usage en Médecine. Quoique cette plante croisse dans toutes les provinces du royaume, on ne se sert presque cependant que d'une racine de *tormentille* qu'on nous envoie sèche des Alpes, & qu'on doit choisir récente, bien séchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût styptique.

Cette racine est une des substances végétales; douées de la vertu astringente vulnérable, qu'on emploie le plus communément dans l'usage intérieur. On la fait entrer à la dose de demi-once jusqu'à une once par pintes de liqueur dans les tifsanes astringentes, qu'on prescrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux séreux qui suivent quelquefois les gonorrhées virulentes, &c. on la fait entrer aussi en substances à la dose d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates astringentes destinées aux mêmes maladies, où on la donne seule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dysentériques, selon quelques auteurs. L'extrait de *tormentille* à la dose d'un gros ou de deux possède aussi à-peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des substances végétales astringentes souffrent une altération considérable dans la préparation, qu'il s'en sépare une matière terreuse qui contribue vraisemblablement à leur vertu, comme il a été dit de certaines écorces à l'article EXTRAIT, *Chimie, Pharmacie*, &c. *Voyez cet article.*

La racine de *tormentille* réduite en poudre s'emploie aussi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulcères, sur lesquels on la répand pour les dessécher; mais cette pratique est peu reçue. La décoction des racines de *tormentille* tenue dans la bouche, passe pour soulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le *diascordium*, la poudre astringente, les pilules astringentes, & la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de scorpion composée, dans l'emplâtre styptique, &c. son extrait entre dans la thériaque céleste. (*b*)

TORMES, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Tormes*, rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle prend sa source dans la vieille Castille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de plusieurs rivières avant que de se rendre dans la mer. (*D. J.*)

TORMINAL, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire du *mespilus apii folio*, *sylvestris*, *spinosa*, sive *oxicantha*, de nos Botanistes; on appelle communément cet arbrisseau *aubépine*. *Voyez AUBÉPINE.* (*D. J.*)

TORNA ou TORNAW, (*Géogr. mod.*) comté de la haute Hongrie. Il est borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borfod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant, par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (*D. J.*)

TORNADGI-BACHI, f. m. *terme de relation*, officier de chasse dans la maison du grand-seigneur. Il a l'intendance sur les gens qui ont soin des lévriers de sa hauteffe. (*D. J.*)

TORNATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine, au dire de Pline, *l. IV. c. xix.* Ce peuple, selon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encore

aujourd'hui *Tournay dans le Berri.* (D. J.)

TORNÉA ou TORNÉO, (Géog. mod.) nom commun à une ville, à un lac & à une rivière de la Laponie suédoise. La petite ville de *Tornéa*, dit M. de Maupertuis dans son *discours de la figure de la terre*, avoit l'air affreux lorsque nous y arrivâmes. Ses maisons basses se trouvoient enfoncées jusque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour ; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient presque jamais au soleil de se faire voir, sinon pendant quelques momens dans l'horison vers midi. Le froid fut si grand dans le mois de Janvier, que les thermometres de mercure, de la construction de M. de Reaumur, descendirent à 37 degrés, & ceux de l'esprit-de-vin gelerent.

Lorsqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertissoit sur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs : lorsqu'on sortoit, l'air sembloit déchirer la poitrine ; les bois, dont toutes les maisons sont bâties, se fendoient avec bruit ; la solitude regnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui exposent à un grand péril ceux qui en sont surpris à la campagne ; en vain cherchoit-on à se retrouver par la connoissance des lieux ou des marques faites aux arbres, on est aveuglé par la neige.

Si la terre est horrible alors dans ces climats, le ciel présente aux yeux les plus charmans spectacles. Dès que les nuits commencent à être obscures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel, & semblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement, de l'absence du soleil qui la quitte.

La ville de *Tornéa* a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelletteries contre des denrées & des armes. Long. 41. 55. latit. 65. 40. 6.

Le lac de *Tornéa* est traversé par la rivière de même nom, d'occident en orient ; cette rivière a sa source aux confins de la Laponie danoise & suédoise ; ensuite, après avoir reçu dans son cours les eaux de quelques lacs & rivières, elle se jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de *Tornéa*. (D. J.)

TORNEBOUT, (Musiq. instr.) instrument de musique à vent qui a dix trous, & qui s'embouche comme le haut-bois d'une anche ; les villageois en faisoient autrefois usage en Angleterre. (D. J.)

TORNE-LAP-MARCK, (Géog. mod.) contrée de la Laponie suédoise. Cette contrée est partagée en dix territoires ou biars. (D. J.)

TORNOVO, (Géog. mod.) ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, sur le bord de la Sélampria, à dix milles au nord-ouest de Larisse, dont son évêché est suffragant. Les Turcs y ont trois mosquées, & les Grecs quelques églises. Long. 40. 25. latit. 39. 52. (D. J.)

TORO, f. m. (terme de relation.) c'est le mets le plus délicieux des Iffinois. Il se fait du fruit du *palma prunisera*, lequel fruit est gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laisser mûrir, ils le concassent dans un mortier de bois, l'arrosent d'eau chaude, le pressent, & en tirent une liqueur grassie dans laquelle ils font cuire leur poisson avec du sel & du piment. (D. J.)

TORO ou TAURO, (Géog. mod.) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordeillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroisses dépeuplées, sept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, est composée d'un abbé & de seize chanoines. Les états s'y font tenus quelquefois.

Elle est célèbre par la bataille de 1476, qui assura la couronne de Castille à Ferdinand, prince d'Aragon. Long. 12. 45. latit. 41. 38.

C'est ici que le comte-duc d'Olivarès, premier ministre d'Espagne, se retira dans sa disgrâce. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV. entre ses mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Roussillon par le manque de discipline de ses troupes, le Brésil par le délabrement de sa marine, & la Catalogne par l'abus de son pouvoir ; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangère est odieuse, & en même tems combien peu le ministère espagnol avoit pris de mesures pour conserver tant d'états.

« On vit aussi (ajoute M. de Voltaire), comme » on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on » leur déguise des vérités tristes. La manière dont » Olivarès apprit à Philippe IV. la perte du Portugal, est célèbre : *je viens vous annoncer*, dit-il, *une heureuse nouvelle ; Votre Majesté a gagné tous les biens du duc de Bragançe ; il s'est avisé de se faire proclamer roi, & la confiscation de ses terres vous est acquise par son crime.* La confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume considérable, surtout lorsque les richesses du Brésil & les traités avec l'Angleterre rendirent son commerce florissant.

« Le comte-duc d'Olivarès, longtems le maître de » la monarchie espagnole & l'émule du cardinal de » Richelieu, fut disgracié pour avoir été malheureux. Ces deux ministres avoient été longtems également rois, l'un en France, l'autre en Espagne ; tous deux ayant pour ennemis la maison royale, les grands & le peuple, tous deux très-différens dans leurs caractères, dans leurs vertus & dans leurs vices ; le comte-duc, aussi réservé, aussi tranquille & aussi doux que le cardinal étoit vif, hautain & sanguinaire. Ce qui conserva Richelieu dans le ministère, & ce qui lui donna presque toujours l'ascendant sur Olivarès, ce fut son activité. Le ministre espagnol perdit tout par sa négligence ; il mourut de la mort des ministres déplacés ; on dit que le chagrin les tue ; ce n'est pas seulement le chagrin de la solitude après le tumulte, mais celui de sentir qu'ils sont hais, & qu'ils ne peuvent se venger. Le cardinal de Richelieu avoit abrégé ses jours d'une autre manière, par les inquiétudes qui le dévorèrent dans la plénitude de sa puissance ».

Au reste le roi d'Espagne alloit rappeler le duc d'Olivarès, si ce ministre n'eût pas précipité sa disgrâce ; mais ayant voulu se justifier par un écrit public, il offensa plusieurs personnes puissantes, dont le ressentiment fut tel, que le roi ne songea plus qu'à le laisser à *Toro* où il mourut en 1640, de chagrin, comme il arrive ordinairement aux ministres qui ne savent pas jouir de ce repos heureux qu'on ne connoit point à la cour.

Philippe IV. en disgraciant le comte-duc d'Olivarès, n'y gagna que le beau jardin de ce favori dans le voisinage de Madrid ; encore ce jardin couta-t-il cher au roi ; car il y dépensa plusieurs millions. On l'appelle aujourd'hui *Buen-Reiro*. (D. J.)

TORO, (Géog. mod.) île de la mer Méditerranée ; sur la côte méridionale de la Sardaigne, dont elle est à dix milles, à cinq de l'île Vacca, & environ à quatre de l'île Boaria. (D. J.)

TOROELLA, (Géog. mod.) ville ou plutôt bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur la rive septentrionale du Ter, près de son embouchure, dans la Méditerranée. Les François y remportèrent la victoire sur les Espagnols le 27 de Mai 1694. Long. 20. 48. latit. 41. 52. (D. J.)

TORONÆUS - SINUS, (Géog. anc.) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine, & séparé des

golfe Singitique & Thermée par deux grandes péninsules. Ce golfe avoit pris son nom de la ville Torone qui étoit bâtie sur son rivage. (D. J.)

TORONE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Épire, selon Ptolomée, liv. III. c. xiv. Niger appelle cette ville *Parga*.

2°. *Torone*, ville de la Macédoine, sur le golfe Toronaique auquel elle donne son nom. Le périple de Scylax, Diodore de Sicile, Thucydide & la plupart des anciens parlent de cette ville.

3°. *Torone*, ville bâtie après la ruine de Troie, selon Etienne le géographe, qui ne dit point en quel endroit elle fut bâtie. (D. J.)

TORONS, (*terme de Corderie.*) ce sont des faifceaux composés d'autant de fils qu'on en a besoin, pour former les cordons d'un cordage un peu gros, & qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons*, on prend autant de fils qu'on croit en avoir besoin pour faire un cordon d'une grosseur proportionnée à celle qu'on veut donner à la corde; on étend ces fils également, & on les tord ensemble au moyen du rouet; ensuite on prend le nombre qu'on veut de ces *torons* pour les commettre ensemble & en fabriquer un cordage. Voyez l'article de la CORDERIE.

TORPIDI, (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voisinage de la ville de Philippes, du côté de l'orient dans des détroits de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. (D. J.)

TORPILLE, f. f. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) l'engourdissement causé par ce poisson est une de ces merveilles qui ont cours depuis plusieurs siècles, qui ont été souvent célébrées, & que les esprits-forts en physique ont été tentés de ne pas croire; en effet plusieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdissement avec des exagérations révoltantes. D'autres au contraire qui ont vu & manié ce poisson dans certaines circonstances, sans en ressentir d'engourdissement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Redi & de Borelli; quelque certain néanmoins que soit le fait, la cause n'en est pas évidente. On n'est point d'accord d'où dépend la stupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi consiste précisément cette stupeur, & quelles sont les circonstances qui l'accompagnent. Entre les physiciens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdissement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poisson ne l'opere que lorsqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que sa vertu soit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir sur cette matière, après une courte description du poisson même.

Description de la torpille mâle & femelle. On la nomme *torpille* sur les côtes de Provence, *tremble* sur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gascogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla*. On fait que *torpedo* est le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de pisc.* 415, Rondelet *de pisc.* 1. 358, Charleton *pisc.* 9, Salvianus *de aquarilibus* 142, Bellon *de aquat.* 988, Rai *ichth.* 81, Synop *pisc.* 28, &c.

Il suffiroit pour suggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoissent point, de leur dire que c'est un poisson plat tout semblable à la raie, ou plutôt une espèce de raie. Elle est mise au nombre des poissons plats & cartilagineux avec le turbot, la sole & la pastenaque. Son corps est à-peu-près rond, si on ôte la queue; sa tête est tellement enfoncée entre ses épaules, qu'elle ne paroît aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croissant toujours ouvert, une petite bouche garnie de dents ai-

guës, & au-dessus deux pertuis qui lui servent de naseaux. Elle a cinq ouïes de chaque côté, & deux aïles sur la queue. La peau de dessus est molle, déliée, blanchâtre, celle de dessous jaunâtre, tirant sur la couleur du vin. Il y en a qui ont sur le dos des taches noires, rondes, disposées en pentagone, ou sans ordre.

On connoit plusieurs espèces de *torpilles*; nous ne nous arrêterons point à les décrire; c'est assez d'observer que la petite espèce pèse peut-être six onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 jusqu'à 28 livres. On en voit communément sur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche aussi quelquefois de plus grandes. Ce poisson se met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve sa figure dans la plupart des auteurs que j'ai cités ci-dessus, & en particulier dans l'excellent traité sur ce poisson par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678; Rédi a fait de son côté une exacte description d'une *torpille femelle* qui pesoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entr'autres particularités, que son cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua ses battemens sept heures après avoir été séparé du corps, & que cette *torpille* donna des signes manifestes de mouvement & de sentiment trois heures après qu'on lui eût arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & sa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinières d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinières plusieurs œufs, dont les cinq plus gros pesoient chacun environ une once. C'en est assez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux effets qu'elle produit sur ceux qui la touchent, & à la cause dont ils dépendent.

De l'engourdissement que produit la torpille. Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive assez souvent qu'on sent une espèce d'engourdissement douloureux dans la main & dans le bras jusqu'au coude, & quelquefois jusqu'à l'épaule. Sa plus grande force est dans l'instant qu'il commence; il dure peu, diminue insensiblement, & se dissipe au bout de quelque tems. Il ressemble à cette sensation douloureuse qu'on éprouve dans le bras, lorsqu'on s'est frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne sent jamais rien; si on le touche avec un bâton, on sent très-peu de chose; si on le touche par l'interposition de quelque corps mince, l'engourdissement est assez considérable; si on le presse en appuyant avec force, l'engourdissement en est moindre, mais toujours assez considérable pour obliger à lâcher prise; si on le touche quand il est mort, il ne survient aucune stupeur. Mais comment ce poisson, quand il est en vie, opère-t-il l'engourdissement dont nous parlons? c'est ce qu'il s'agit de rechercher.

Explication de la cause de cet engourdissement. On a entrepris jusqu'ici d'en rendre raison par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication, qui donne à la *torpille* une vertu torporifique; si on peut compter cette opinion pour quelque chose, ce n'est qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la première des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuscules qui sortent continuellement de ce poisson, & plus abondamment dans certaines circonstances que dans d'autres. C'est l'opinion qu'ont adoptée MM. Redy, Perrault & Lorenzini. Ils croient que, comme le feu envoie une quantité de corpuscules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de pe-

rits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'influencent, soit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, soit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La seconde explication est de Borelli ; sur son simple exposé, elle fera plus du goût des mécaniciens. Il regarde l'émission des corpuscules comme imaginaire ; il dit que lorsqu'on touche ce poisson, il est agité lui-même d'un si violent tremblement, qu'il cause dans la main qui le touche, un engourdissement douloureux. M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le tems qu'elle se venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation sensible ; mais il est vrai qu'il se fait alors sur la surface de son corps un changement qui est la cause de l'engourdissement ; voici en quoi consiste ce changement.

La *torpille*, comme tous les poissons plats, n'est pas néanmoins absolument plate ; son dos ou plutôt tout le dessus de son corps, est un peu convexe ; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdissement dans ceux qui la touchent, son dos garde la convexité qui lui est naturelle ; mais quand elle veut se disposer à agir, elle diminue insensiblement la convexité des parties de son dos, & les applatit ; quelquefois de convexes qu'elles sont, elle les rend concaves ; c'est précisément dans l'instant suivant qu'on se sent frappé de l'engourdissement.

On voit bien la surface convexe de ce poisson devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe ; on voit seulement qu'elle est redevenue telle quand on en est frappé ; on n'aperçoit pas le passage de l'un à l'autre état ; peut-être que le mouvement d'une balle de mousquet n'est guère plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur première situation ; l'un du moins n'est pas plus aisé à appercevoir que l'autre. C'est de ce coup si subit que naît l'engourdissement qui saisit le bras ; voilà la cause du fait ; il s'agit maintenant de considérer le merveilleux arrangement des ressorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur a développé cette admirable mécanique.

Elle dépend de deux muscles fort singuliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Redi & Lorenzini les nomment *musculi falcati*, muscles faits en manière de faux. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête jusqu'à la queue ; deux grands muscles égaux & pareils qui ont une figure de faux, l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de son corps, en naissant où la tête finit, & en se terminant où la queue commence. Leurs fibres sont elles-mêmes bien sensiblement des muscles ; ce sont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, disposés parallèlement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux surfaces parallèles, ainsi qu'ils le sont à-peu-près ; enfin divisés chacun en 25 ou 30 cellules, qui sont aussi des tuyaux cylindriques de même base & de moindre hauteur que les autres, & qui sont pleins d'une matière molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'est-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la base ; quand ensuite il veut frapper son coup, il les débande toutes ensemble, & en leur rendant leur première hauteur, les relève très-promptement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un instant il reçoit un coup, ou plutôt plusieurs coups successifs de chacun des cylindres sur lesquels il est appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs ; ils suspendent ou changent le cours des esprits animaux ; ou, si l'on aime mieux encore, ces coups produisent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mou-

voir le bras : de-là naît l'impuissance où l'on se trouve d'en faire usage, & le sentiment douloureux.

Il paroît résulter de cette explication, que la *torpille* n'est en état d'engourdir, que lorsqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muscles composés des grosses fibres cylindriques ; aussi tous les physiciens ont-ils expérimenté que c'est vis-à-vis de ces muscles que se font les engourdissements les plus considérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en sont éloignés, & moins la force du poisson est à craindre. On peut le prendre par la queue sans éprouver d'engourdissement ; & c'est ce que les pêcheurs savent bien : ils ne manquent pas de le saisir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque distance des muscles en question, on peut encore être attaqué d'un foible engourdissement. La peau du poisson doit se ressentir du coup des muscles ; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du moins si elle est touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impression.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdissement de l'émission des corpuscules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences suivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras soient distans de la *torpille*, on ne ressent aucun engourdissement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdissement étoit causé par des corpuscules torporifiques, que la contraction exprime des muscles dont nous avons parlé, l'engourdissement se feroit pendant que les parties du poisson sont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction cesse. 3°. Si l'engourdissement venoit de l'émanation des corpuscules torporifiques, il se feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les piés s'engourdisent par degré. Il croîtroit à mesure que les corpuscules s'influeroient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il seroit foible au commencement, & deviendroit ensuite plus considérable. Tout le contraire arrive ; l'engourdissement n'est jamais plus fort que lorsqu'il commence, comme le sont toutes les douleurs produites par des coups subits ; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuscules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdissement, c'est que le doigt distant du poisson d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impression, lorsque l'espace qui est entre le doigt & lui, n'est rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet espace soit occupé par un corps solide que l'on tient, pour que la *torpille* fasse impression sur le doigt ; ce qui n'arrive que parce que le corps solide communique au doigt l'impression qu'il a reçue de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé jusqu'ici que de l'engourdissement du bras, on voit bien qu'il peut de même se faire sentir à d'autres parties. Le tremble engourdira les jambes, lorsqu'on marchera dessus à piés nuds. Les pêcheurs assurent assez unanimement que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la seine, c'est-à-dire avec une espèce de filet qui se traîne sur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverse du coup.

Il semble encore qu'on ne peut guère refuser à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorsqu'on la touche avec un bâton ; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvemens ; & suivant la longueur du bâton, la vigueur du poisson, la sensibilité dans la personne qui le touche de cette manière, la sensation de l'engourdissement fera plus ou moins vive.

Les *torpilles de l'Amérique* produisent l'engourdissement comme les nôtres. L'Amérique a des *torpilles* ou des poissons d'un autre genre, semblables aux nôtres par leurs effets, Dans les *mém. de l'acad. de M. du Ha-*

mel, année 1677, il est fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux congres, c'est-à-dire qui est d'une figure approchante de celle des anguilles. M. Richer de qui est cette relation, assure que ce poisson engourdit le bras lorsqu'on le touche même avec un bâton, & que ses effets vont jusqu'à donner des vertiges; ce qu'il dit avoir expérimenté: dès-lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de physique.

Le *tremble* ne feroit pas un grand usage de la faculté qu'il a d'engourdir, si elle ne lui servoit qu'à se défendre des pêcheurs; il est rare qu'il se sauve de leurs mains. Aristote, Plin & la plupart des naturalistes se persuadent qu'elle lui est utile pour attraper des poissons; une chose sûre, au rapport des pêcheurs, c'est que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur estomac. Cependant pourquoi se tient-elle ordinairement sur la vase ou sur la vase? y est-elle en quelque manière à l'affût pour y attraper les petits poissons qui la toucheroient? Mais les autres poissons plats qui se tiennent sur la vase, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poissons qui la touchent, & les prend ensuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien sans cela? Elle a la même vitesse que mille autres poissons de sa taille, qui savent bien attraper les petits poissons sans les engourdir. Nous sommes trop prompts à assigner les causes finales; elles ne sont pas toujours aussi démontrées qu'on le prétend. Pour s'assurer du fait dont il est ici question, il faudroit par plusieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poissons en vie, & en examiner l'événement; c'est ce que quelque physicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de savoir de quelle épaisseur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour mettre la main à l'abri de l'action du poisson. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter sur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guere avoir une vertu engourdisante si fort exaltée, sans manquer de lui attribuer la même vertu contre plusieurs maladies. Aussi Dioscoride prétend que la *torpille* sur la tête engourdit le mal, & qu'elle remédie à la chute de l'anus en l'appliquant sur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des pieds pour calmer l'ardeur de la fièvre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

Description de la torpille du golfe Persique par Kämpfer. Je n'aurois rien à ajouter sur ce poisson, si Kämpfer ne me fournisoit, dans ses *Amanités*, une description trop exacte de la *torpille* du golfe Persique, pour la passer sous silence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui en produit beaucoup, ont deux pans de diametre au centre, qui est sans os; elles ont deux doigts d'épaisseur, & de-là elles diminuent insensiblement jusqu'aux bords qui sont cartilagineux, & qui sont l'office de nageoires. Leur peau est glissante, sans écaille & tachetée. Les taches du dos sont blanches & brunes; celles de la queue plus foncée; mais le ventre est tout-à-fait blanc, comme dans la plupart des poissons plats. Des deux côtés la surface est inégale, particulièrement sur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue jusqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête est aplatie; ses yeux sont petits & placés dessus la tête à la distance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupiere dont la supérieure est assez forte, & se ferme rarement; l'inférieure est mince, transparente, & se ferme lorsque le poisson est dans l'eau.

Au-dessous des yeux, il y a deux conduits de res-

piration qui se couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de sorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule est au-dessous de la tête dans l'endroit opposé aux yeux. Elle paroît très-petite lorsqu'elle est fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les levres sont entourées de petites pointes qui servent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui est doux, mince & spongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés transversalement. L'anus est aussi de figure oblongue, & percé exactement à la naissance de la queue. On ne sauroit presser cette partie sans en faire sortir quelques *saeces* entremêlées comme de vers de terre. La queue est épaisse, & de figure pyramidale. Elle se termine par une nageoire dont les pointes sont obliques, & présentent assez bien la forme de la lettre X.

Au-dessus & à peu de distance, sont deux autres nageoires plus grandes vers le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il se trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle se termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre pression fait sortir une humeur grasse & visqueuse.

Le péritoine est ferme, les vertebres du dos cartilagineuses, & garnies de divers tendons qui en forment. Le premier se dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions assez près de leur origine. Le cœur qui est situé dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figue. L'abdomen est accompagné d'un large ventricule musculaire. Il y a plusieurs veines, dont la plus considérable s'étend jusqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la vésicule du fiel. Le foie est d'une substance rouge, pâle, composé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes sont formés de glandes serrées les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vidé les intestins & les ventricules; on découvre contre le dos, un petit sac inégal, tortu, transparent, auquel tient une substance charnue qui ressemble beaucoup aux ailes de la chauve-souris; c'est l'utérus ou l'ovaire. Kämpfer y trouva plusieurs œufs posés sur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de soufre pâle, & attachée au foie; du reste ils ressembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuse.

La *torpille* du golfe Persique paroîtroit fort différente de celle de la Méditerranée, si l'on jugeoit de celle-ci par les descriptions d'Aristote, de Plin & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'est point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occasions; comme lorsque ce poisson ressent l'impression de quelque chose qui le blesse, & qu'on arrête sa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il se fait alors un mouvement convulsif dans son corps.

Enfin Kämpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poissons, elle ne leur a point fait sentir sa qualité torporifique, soit par crainte, soit parce qu'elle n'est pas en liberté, soit par d'autres raisons.

Telles sont les observations de Kämpfer sur la *torpille* étrangère. Pour m'instruire encore plus complètement de la nature de ce poisson dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Joblon, d'Atkius, de Moore, de Kolben, de Ludolf, &c.

mais j'ai perdu mes peines, je n'ai rien trouvé d'exact & de satisfaisant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumières que nous en ont donné les physiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TORQUE, f. f. (terme de Blason.) se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi-bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (D. J.)

TORQUEMADA, ou **TORREQUEMADA**, (Géogr. mod.) c'est-à-dire *tour brûlée*, en latin, *turris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerga, à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (D. J.)

TORQUETTE, f. f. (Comm.) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

TORQUETUM, f. m. (Astronomie.) ancien instrument d'astronomie, qui représentait le mouvement de l'équateur sur l'horizon. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du soleil & des astres au-dessus de l'horizon, l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horizon, &c. On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le tems qu'une étoile s'arrête sur l'horizon. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphere armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *Scripta Regiomontani*, publiés in-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre de *mathematicis instrumentis*. (D. J.)

TORQUEUR, f. m. (Manufact. de tabac.) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de manière qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (D. J.)

TORRE, LA, (Géogr. mod.) petite rivière d'Italie, dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (D. J.)

TORRE DE MONCORVO, (Géogr. mod.) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la rivière Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. Long. 10. 35. latit. 41. (D. J.)

TORRE D'OLIVETO, (Géogr. mod.) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pied du mont *Ethna*, vers le midi occidental. (D. J.)

TORRÉFACTION, f. f. (Docimaстиq.) La *torréfaction*, *ustulatio*, en allemand *rosten*, consiste à séparer à l'aide du feu & de l'air, les matières volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plupart des mines.

Le succès de la *torréfaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossièrement le corps qu'on veut rotir, afin d'augmenter ses surfaces & d'occasionner une action plus multipliée de la part de l'air. 2°. de modérer le feu, crainte que

la fusion n'ait lieu. 3°. de donner un libre accès à l'air, comme étant le véhicule des vapeurs. 4°. de répéter la trituration, au cas que le corps soumis au rotissage vienne à se grumeler. 5°. de l'étendre en une couche mince. Les corps réfractaires sont bien plus aisés à torrifier: on peut leur donner tout d'abord un grand feu, & l'on n'est pas tenu de les broyer si souvent, & de recommencer le grillage. Lorsque l'on a à torrifier un corps qui se fond au degré de feu qui dissipe sa partie volatile, on abrège beaucoup l'opération, en lui mêlant un corps réfractaire; mais il faut se garder d'en employer un qui soit contre-indiqué, par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en soit, on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlèvent, en se dissipant, quelques portions des matières fixes; Cet inconvénient naît la plupart du tems, de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération: on le prévient à la faveur d'un fixant, auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales suffisent ici; le lecteur trouvera la matière traitée à fond, au mot **GRILLAGE**. (D. J.)

TORRELAGUNA, (Géogr. mod.) bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, célèbre pour avoir donné la naissance en 1437. au cardinal François Ximenès, archevêque de Tolède, premier ministre d'Espagne, & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faite des grandeurs; sa famille n'avoit aucune illustration, & son pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Espagne. Lorsque son fils eut achevé ses études, il résolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi, & n'être pas à charge à ses parens. Ayant été volé deux fois en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de quoi continuer son voyage; heureusement un de ses compagnons d'étude lui donna du secours, & fit la route avec lui; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la première prébende qui vaqueroit dans son pays.

En vertu de ce bref, il se mit en possession du premier bénéfice qui vint à vaquer à son arrivée, & qui étoit tout-à-fait à sa bienséance; mais l'archevêque de Tolède qui en avoit pourvu un de ses aumôniers, le refusa à Ximenès, & le fit mettre en prison. Sa fermeté, & l'intercession de la nièce de l'archevêque, engagèrent ce prélat à l'élargir; Ximenès promit en même tems de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'église de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de sa fortune, car l'évêque de Siguença ayant eu occasion de connoître Ximenès, le choisit pour son grand vicaire dans toute l'étendue de son diocèse. En 1492, la reine Isabelle le nomma pour son confesseur; & quelque tems après l'archevêque de Tolède étant mort, elle le revêtit de cette éminente dignité, qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance, vraie ou feinte. Il stipula même pour conditions, qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolède, qu'on ne chargeroit d'aucune pension son archevêché (le plus riche du monde), & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privilèges & aux immunités de son église. Il en prit possession en 1498, & fut reçu à Tolède avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétablissement de la discipline, & pour reprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il cassa les juges qui vendoient la justice, ou différoient de la rendre; & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard; il tint deux synodes, dans lesquels il statua diverses ordonnances, qu'on a depuis observées en Espagne,

& que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ses ordonnances utiles & nécessaires, celle du registre des baptêmes dans toutes les paroisses, ce qu'on n'avoit point encore fait, & que tous les royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même tems à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & de Castille, & en vint à bout, malgré toutes les oppositions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une université à Alcalá, & y fonda tout de suite, en 1499, le collège de S. Ildephonse, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de son siècle; il entreprit ensuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet auquel on travailla long-tems, fut exécuté. Voyez POLYGLOTTE de Ximenès. (*Littérat.*)

La reine Isabelle voulut qu'il l'accompagnât dans son voyage d'Aragon, pour y faire régler aux états la succession du royaume, & Ximenès ne contribua pas peu à disposer l'assemblée de prêter le serment que la reine souhaitoit. Elle le nomma à sa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de son testament. Alors Ximenès ne manqua pas de jouer le premier rôle; & rendit de grands services à Ferdinand, qui lui remit l'administration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II. le chapeau de cardinal: on l'appella le cardinal d'Espagne, & avec raison, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui se géroit dans le royaume. Pour comble de confiance il fut déclaré grand inquisiteur, en la place de l'archevêque de Séville, qui donna sa démission de cette importante charge.

Il signala le commencement de son nouveau ministère, en déchargeant le peuple du subside onéreux, nommé *acavale*, qu'on avoit continué à cause de la guerre de Grenade. Il étendit en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ses dépens, & marcha lui-même à la tête de l'armée, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortège d'ecclésiastiques & de religieux. A son retour Ferdinand vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embrasser. On juge aisément qu'il obtint la juridiction spirituelle de cette nouvelle conquête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit construire à Tolède, à Alcalá, & à *Torrélaguna* sa patrie. Il les remplit de blé à ses dépens, pour être distribué dans les tems de stérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenès régent du royaume, & l'archiduc Charles (qui fut depuis l'empereur Charles-quin), confirma cette nomination. Ximenès par reconnaissance lui procura le titre de roi, & cette proclamation eut lieu, sans que personne osât la contredire.

Il fit dans sa régence une réforme des officiers du conseil suprême, ainsi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En vain les principaux seigneurs formèrent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la dissiper par sa prudence, & sa fermeté; il apaisa les troubles qui s'élevèrent dans le royaume de Navarre; il réduisit la ville de Malaga sons l'obéissance, & calma diverses autres rébellions. Ensuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépense des troupes; il créa de nouveaux administrateurs des revenus, retrancha les pensions des courtisans sans service, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'austérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à plusieurs particuliers des revenus dont ils jouissoient en vertu de titres légitimes, sans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevoit, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans son expédition contre Barberouffe, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entièrement défaite par ce fameux pyrate. Il se brouilla par sa fierté & par sa rigueur, avec les trois premiers seigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le Comte d'Urena.

Enfin les ministres du roi Charles intriguèrent si bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminèrent à congédier le cardinal, dès qu'il seroit arrivé en Espagne. Ximenès s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade sur la route, & cette maladie le mit au tombeau, soit qu'il ait été empoisonné, ou que le chagrin de sa disgrâce, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ses jours. Quoi qu'il en soit il les finit le 8 Novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établissemens qu'il fit pendant sa vie, on compte deux magnifiques monastères de demoiselles de qualité, & des embellissemens à *Torrélaguna*, qui lui coutèrent près d'un million d'or. Messieurs Fléchier, Marsollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez, ont écrit sa vie; elle est intimement liée à l'histoire d'Espagne.

Il a laissé à douter en quoi il a le plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les soutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrêmement son zèle pour la religion, & pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son désintéressement par rapport à sa famille, son amour pour la justice, & son inclination pour les sciences. On ne peut pas lui contester une partie des qualités que l'historien françois lui donne; mais on doit reconnoître que ce n'est pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez, lui attribuent une ambition démesurée, une politique des plus exquises, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractère.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la conversion des Maures, ne sont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-seulement l'argent & la flatterie, mais la persécution & la violence. On lui représenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des présens, ou par contrainte, de professer la foi de J. C. qu'il falloit la persuader par la charité, que les conciles de Tolède avoient défendu sévèrement qu'on fit aucune violence à personne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profession de la foi, que ceux qui l'auroient souhaité avec une volonté libre, après mûre délibération. L'archevêque de Tolède répondoit en suivant son caractère, que c'étoit faire grâce à des hommes rebelles, que de les pousser dans les voies de leur salut, comme si l'on pouvoit y parvenir sans une vraie conviction de la vérité du Christianisme.

Le zèle de Ximenès le conduisit à exécuter en même tems une chose funeste au bien des sciences; il se fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fussent, & de quelque matière qu'ils traitassent; & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, sans épargner ni enlumines, ni reliures de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prieres qu'on lui fit de les destiner à d'autres usages. Une telle conduite étoit aussi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit

n'auroit pas détruit si lestement des livres précieux sur la religion, les arts, & les sciences; puis-que c'est par eux seuls qu'on peut être véritablement instruit de la littérature arabe & orientale.

Leur conservation n'empêchoit point Ximènes de nous donner sa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des missels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, composé quelques ouvrages qui sont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canonisé ce cardinal, dont le nom se trouve écrit avec la qualité de saint & de bienheureux, dans sept martyrologes d'Espagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Espagnols en citent plusieurs rapportés dans M. Fléchier. J'imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requièrent cette canonisation, & l'on fait que les grâces de Rome veulent être sollicitées & payées. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TORRENT, f. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débordement fait quelquefois de grands ravages. Voyez INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (Critique sacrée.) le mot hébreu qui signifie torrent, se prend aussi pour vallée; l'écriture les met souvent l'un pour l'autre; & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exemple, Genes. xxvj. 17. venit ad torrentem Geraræ: il faut traduire, il vint à la vallée de Gérare.

L'écriture donne encore quelquefois le nom de torrent, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, &c. Enfin, comme il y avoit plusieurs torrents qui couloient dans la Palestine, & que les uns y faisoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, un torrent de délices, Ps. xxxv. 9. un torrent de soufre, Is. xxx. 33. Mais torrent se prend d'ordinaire en un sens défavorable; & c'est pour cela qu'il signifie l'affliction, la persécution, la terreur: «les détresses de la mort m'ont environné;» les torrents de Bélial m'ont épouvanté. II. Rois, xxij. 5. (D. J.)

TORRENT, (Géog. mod.) en latin *torrentis*, en grec *cheimarras*, en hébreu *nachal*. On distingue le torrent du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le torrent ne coule que de tems-en-tems; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal*, signifie une vallée, aussi-bien qu'un torrent, souvent dans l'écriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le torrent de Gérare, pour la vallée de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puis-que les torrents se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au torrent: par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du torrent de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'écriture la distinction qui se trouve entre le torrent & le fleuve; & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivières, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain; & à des rivières qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de torrent d'Egypte: dans les Nombres, xxxiv. 5. Josué, xxv. 4. & 47. Isaïe, xxvij. 12. & à l'Euphrate, Psalm. CXXIII. 5. & dans Isaïe, ce fleuve est nommé le torrent des Saûls, Isaïe, xv. 7. D. Calmet, Dictionn. (D. J.)

TORRÉS, LA, (Géog. mod.) en latin *Lacer*, rivière de Sardaigne: elle prend sa source dans la vallée de Bunnari, s'enfle par la jonction de l'Ottara, & de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer au-dessous du pont Saint-Gavin de Torrès. (D. J.)

TORRÉS-NOVAS, (Géog. mod.) ville de Portu-

gal, dans l'Estramadure, à une lieue au nord du Tage, sur la petite rivière d'Almonda, à cinq lieues au nord-est de Santoren; elle a titre de duché, un château, quatre paroisses, & deux couvens. Long. 10. 2. latit. 39. 24. (D. J.)

TORRÉS-VEDRAS, (Géog. mod.) ville de Portugal, dans l'Estramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à sept lieues de Lisbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroisses dépeuplées. Long. 9. 12. latit. 39. 8. (D. J.)

TORRHEBUS, (Géog. anc.) ville de Lydie; Etienne le géographe dit qu'elle tiroit son nom de *Torrhebus* fils d'Atys, & que les habitans étoient nommés *Torrhebi*; Denis d'Halicarnasse les appelle néanmoins *Torybi*. Il y a dans la Torrhevide, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & sur cette montagne on voit le temple de *Carius*, qui étoit fils de Jupiter & de Torrhebia.

TORRICELLI, tube de, ou EXPÉRIENCE DE TORRICELLI, (Phys.) est une expression que l'on trouve souvent dans les écrits des Physiciens; *Toricelli* étoit un disciple du grand Galilée, fameux par ses expériences sur la pesanteur de l'air; & le tube de *Toricelli* est un tuyau de verre, comme *AB*, (Pl. pneum. fig. 6. n°. 2.) d'environ trois piés de long, & de quelques lignes de diamètre.

Son orifice supérieur est fermé hermétiquement.

L'expérience de *Toricelli* se fait de cette manière: on emplit de mercure le tube *AB*, ensuite on bouche avec le doigt l'orifice *B*; on renverse le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaisseau rempli d'autre mercure *DC*. Cela fait, on retire le doigt, & l'on soutient le tube perpendiculairement sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau, de manière qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui est dans le tube, tombe dans celui qui est dans le vaisseau, & il en reste encore assez dans le tube pour l'emplir à la hauteur de 27 à 29 pouces au-dessus de la surface du mercure qui est dans le vaisseau.

Si le tube est précisément de 27 pouces, il ne descendra pas du tout de mercure; mais le tube restera tout plein. Enfin, si on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés; dans tous la surface de la colonne de mercure sera toujours élevée au-dessus du mercure qui est dans le vaisseau, précisément de la même hauteur de 27 à 28 pouces; pourvu cependant que le diamètre du tuyau ne soit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'emplissant de chasser toutes les petites bulles d'air qui auroient pû rester entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure se soutient dans le tube par la pression de l'atmosphère sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau; & selon que l'atmosphère se trouve plus ou moins pesante, ou, selon que les vents condensent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le ressort, le mercure hausse ou baisse plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplit pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure descend, il reste de l'air dans la partie supérieure du tuyau; & cet air faisant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure descend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit rester suspendue dans le tuyau, n'est alors soutenue que par l'excès de pression de l'air extérieur sur la pression de l'air qui est resté dans le tuyau. Voyez AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Toricelli* est ce que nous appellons aujourd'hui le baromètre. Voyez BAROMETRE. Chambers. (O)

TORRIDE, adj. (Géog. & Physiq.) signifie brûlant.

Zone torride, est une partie de la terre ou du globe terrestre, laquelle est située sous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou jusqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. *Voyez TROPIQUE, &c.*

Ce mot vient du latin *torreo*, *je rôis, je brûle*, parce que cette zone est comme brûlée par l'ardeur du soleil, qui est toujours au-dessus.

Les anciens croyoient que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur excessive du jour y est tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits sont plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & sous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles sont égales aux jours pendant toute l'année; on voit même par la relation curieuse que MM. Bouquet & de la Condamine ont donnée de leur voyage sous l'équateur, qu'il y a au Pérou sous le milieu de la ligne des endroits qui jouissent d'un printemps perpétuel, & d'une chaleur très-moderée. (O)

TORRISDAIL, LE, (*Géog. mod.*) rivière d'Ecosse, dans la province de Strath-Navern. Elle tire sa source des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un assez grand lac de dix à douze milles de longueur, où se trouve une île, qui est habitée pendant l'été. Ce lac est environné de forêts. En sortant de ce lac, le *Torrisdail* en forme un autre; & au sortir de ce dernier, il va se jeter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (D. J.)

TORSE, adj. (*Architect.*) ce mot se dit des colonnes dont le fût est contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grace est soutenu par de belles colonnes *torfes*. On appelle *colonne torse cannelée*, celles dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale dans toute sa longueur. *Colonne torse rudentée*, celle dont le fût est couvert de rudentes en manière de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torse ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en-bas, a sur le reste de son fût des branches & autres ornemens. *Colonne torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vuide au milieu. *Daviler.* (D. J.)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torso*, qui signifie *tronqué*. C'est un corps sans tête, sans bras, sans jambes, tel qu'est ce beau *torse* de marbre qui est au Vatican, & que quelques-uns croyent être le reste d'une figure d'Hercule, & un des plus savans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, tordre. C'est tourner le fût d'une colonne en spirale ou vis, pour la rendre torse. (D. J.)

TORSILIA ou TORSIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur le bord méridional du lac Maler, à quelques lieues de l'occident de Strégnés.

TORT, INJURE, (*Synonymes.*) le *tort* regarde particulièrement les biens & la réputation; il ravit ce qui est dû. *L'injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense.

Le zèle imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colère d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puisse faire à un honnête homme, est de le calomnier. (D. J.)

TORT, (*Droit moral.*) on peut définir le *tort*, *injuria*, une action libre qui ôte son bien au possesseur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *torts* faits. L'injustice suppose donc

un droit contre lequel on agit librement.

Or il y en général deux especes de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes; l'autre civil, qui astreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même république, tous les sujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas faire certaines choses, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi sans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, sans offenser l'humanité.

Or l'injustice qu'on fait à quelqu'un, le blesse & l'irrite ordinairement jusqu'au fond de l'ame; c'est pourquoi Métellus fut si piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour successeur en Numidie; c'est ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repostum*, expression qui pour l'énergie, n'a point d'équivalent dans notre langue. C'est ainsi que Salluste dit du *tort* qu'on fait par de simples paroles: *Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quam quisquam ratus erat, descendit*; & Sénèque: *natura comparatum est ut altius injuriæ quam beneficia descendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat.* *Voyez INJURE.* (D. J.)

TORTEILLE, voyez VELAR.

TORTICOLIS, f. m. maladie qui fait pancher la tête de côté: les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appelé *caput obstipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour signifier *la tête panchée*. Il ne faut pas confondre le *caput obstipum* permanent, avec la tension & la roideur du col, à l'occasion d'une fluxion rhumatismale sur cette partie; ni avec le panchement de tête qui est un effet de la mauvaise disposition des vertèbres, tel que l'avoit le poète Scaron, qui dit en parlant de lui-même:

*Parmi les torticollis,
Je passe pour des plus jolis.*

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaise habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui seroient bien naturellement, & qui par air, se rendent ridicules. Cette tournure de tête est un geste de tartuffe, & Horace le conseille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *stes capite obstipo*.

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & de côté par orgueil; les secours de la chirurgie ne sont point utiles à ceux dont le corps n'est vicié que par des causes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redresser la tête inclinée par la convulsion des muscles.

Tulpius, savant médecin d'Amsterdam, au milieu du dernier siècle, rapporte l'histoire de la guérison d'un enfant de 12 ans, qui dès son plus bas âge portoit la tête panchée sur l'épaule gauche par la contraction du muscle scalene: on avoit essayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation causoient la maladie; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redresser la tête: il fut décidé dans une consultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettrait l'enfant aux soins d'Isaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec succès dans plusieurs cas de la même espece. Il forma d'abord une grande escarre par l'application d'une pierre à cauter; il coupa ensuite avec un bistouri le muscle qui tiroit la tête; mais Tulpius qui fait un tableau assez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine, effet de la timidité & de la circonspection avec lesquelles on agissoit dans la crainte de blesser les artères & les veines jugulaires.

L'auteur désapprouve ce procédé, & conseille à ceux qui voudront courir les hazards d'une opération aussi dangereuse, de rejeter l'usage préliminaire du caustique, qui a causé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuisible, en dérochant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviser, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conseils à ces réflexions: il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne soit point funeste, & ne pas la faire à différentes reprises, mais de couper d'un seul coup le muscle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Méckren, chirurgien d'Amsterdam, qui a donné un excellent recueil d'observations medico-chirurgicales, parle aussi de l'opération convenable au *torticolis*, qu'il a vu pratiquer sous ses yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muscle sterno-mastoïdien fut coupé d'un seul coup de ciseaux très-tranchans, avec une adresse singulière, par un chirurgien nommé *Flurianus*, & sur le champ la tête se redressa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpus sur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ses remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célèbre chirurgien de Londres, propose la section du muscle mastoïdien, dans le cas où le *torticolis* dépend de la contraction de ce muscle, pourvu que le vice ne soit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance; car, dit-il, il seroit impossible de mettre la tête dans une situation droite, si l'accroissement des vertèbres s'étoit nécessairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle sera praticable. Ayant placé le malade sur une table, on coupe la peau & la graisse par une incision transversale, un peu plus large que le muscle, & qui ait environ le tiers de sa longueur depuis la clavicule. Ensuite passant avec circonspection un bistouri à bouton par-dessus le muscle, on tire dehors cet instrument, & en même-tems on coupe le muscle. On n'est pas en danger de blesser les gros vaisseaux; on remplit la plaie avec de la charpie sèche, pour en tenir les lèvres séparées avec le secours d'un bandage propre à soutenir la tête: ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui est pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet exposé de M. Sharp, cette opération est commune; si cependant on fait réflexion à la nature & aux causes de la maladie, & à ces différences qui font qu'elle est récente, habituelle ou originaires, constante ou périodique, idiopathique ou sympathique, provenant de spasme, ou simplement de la paralysie des muscles du côté opposé, & que d'autres muscles que le sterno-mastoïdien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec succès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beaucoup d'années, à la suite des brûlures du col; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en imposer pour le muscle mastoïdien.

M. Mauchart a fait soutenir dans l'université de Tubingue une thèse, au mois de Décembre 1737, sur cette maladie, de *capite obstipo*. Elle est très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muscles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le siège du mal; on n'en exclut pas le muscle peucier, dont les attaches sont à la clavicule & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle jusqu'à la symphise: quelquefois les vertèbres du col sont dans une disposition vicieuse, que la section des muscles ne détruiroit point; souvent les muscles ne font qu'obéir à la cause qui agit,

le principe moteur même qui est attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les causes prochaines & éloignées du mal; parmi celles-ci il compte, le froid, les convulsions, le virus vénérien, & l'impression du mercure dans la mauvaise administration des frictions mercurielles. Les remèdes doivent donc être variés suivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoissances: on conseille les remèdes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs incisifs, les antispasmodiques, les cataplasmes émolliens sur les parties trop tendues; des toniques & fortifiants sur les parties foibles; les mercuriaux, si le virus vénérien est la cause du mal; les eaux thermales telles que celles de Plombières, qui ont opéré une guérison bien constatée du *torticolis*, les frictions, les vésicatoires, les saignées du pié & de la jugulaire, les setons à la nuque, les cauteris; les bandages qui redressent la tête: le collier de Nuck par lequel on suspend la personne (ce qui n'est pas sans danger); enfin la section des parties contractées avec l'instrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette dissertation est inférée dans le second tome des *disputationes chirurgicæ selectæ*, par M. de Haker. (Y)

TORTIL ou **TORTIS**, f. m. *terme de Blason*; c'est un cordon qui se tortille autour des couronnes des barons; ce mot se dit aussi du bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus. *Ménestrier*. (D. J.)

TORTILLANT, *en terme de Blason*, se dit du serpent ou de la guivre qui entourent quelque chose. De gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

Bardel en Dauphiné, de gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

TORTILLÉ, adj. *terme de Blason*; ce mot se dit en blasonnant, de la tête qui porte le tortil, comme est celle du maure, qui est toute semblable au bourrelet, & qui sert quelquefois de timbre. (D. J.)

TORTILLER, v. act. & neut. c'est plier en tortant irrégulièrement, unir, serrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil: le serpent se *tortille* sur lui-même.

TORTILLER UNE MORTOISE, *terme de Charpentier*, c'est l'ouvrir avec le laceret ou la tarière. (D. J.)

TORTILLER LES FICELLES, (*Reliure*) on *tortille* les ficelles qui sortent des nerfs du dos des livres cousus sur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a mises à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in-4°*. & *in-fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même sens, on dit *tortiller* les ficelles.

TORTILLIS, f. m. (*Archit.*) espece de verrouille faite à l'outil sur un bossage rustique, comme, on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte saint Martin à Paris. (D. J.)

TORTILLON, f. m. *terme de Bahutier*, c'est un assemblage de clous blancs qu'on met autour de l'écusson du bahut, & qui sont rangés en maniere de figure tortillée. (D. J.)

TORTILLON, *terme de Fruitière*, espece de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitieres & fruitieres mettent sur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles posent dessus. *Trévoux*. (D. J.)

TORTIONNAIRE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) inique, violent. Cette procédure a été injurieuse, déraisonnable & *tortionnaire*.

TORTO, LE, ou LA **TUERTA**, (*Géogr. mod.*) riviere d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & se perd dans l'Orbege. (D. J.)

TORTOIR ou **GAROT**, f. m. *terme de Charron*, bâton gros & court, pour assurer sur les charrettes

les charges qu'on y met, par le moyen d'une grosse corde. (*D. J.*)

TORTONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanez, chef-lieu du Tortonèse, dans une plaine, avec un château sur une hauteur, à dix lieues au sud-est de Casal. Son évêché est ancien & suffragant de Milan: cette ville dépend du roi de Sardaigne par le traité de Vienne de 1738, mais elle est fort dépeuplée. *Long. 26. 25. lat. 44. 52.* (*D. J.*)

TORTONÈSE, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant: sa capitale est Tortone.

TORTOSE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, sur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la divise en vieille ville & en ville neuve: son évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux frères prêcheurs; ce qui suffit pour apprécier sa célébrité.

Tortose est la *Dertosa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibère, sur le revers de laquelle on lit: *Dert. Ilergaonia*: dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres; Berenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. *Long. 18. 10. lat. 40. 51.*

Il ne faut pas confondre *Tortose* en Catalogne avec *Tortose*, petite ville dans la nouvelle Castille, sur le Hénarez, au-dessus de Guadalajara. (*D. J.*)

TORTOSE, viguerie de, (*Géog. mod.*) elle est bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Taragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Arragon, partie par celui de Valence: son lieu principal est *Tortose*. Cette viguerie est fertile en grains & en fruits; on y trouve aussi des carrières d'alun, de plâtre, & de jaspe. (*D. J.*)

TORTUE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *chelone*, genre de plante à fleur en masque, dont la levre supérieure est voutée en dos de *tortue*, l'inférieure est découpée en trois parties. Le derrière de la fleur est retréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le pistil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de semences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, Voyez PLANTE.

TORTUE, f. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) *testudo*, animal quadrupède ovipare, recouvert en-dessus & en-dessous par une grosse écaille. Il y a plusieurs especes de *tortues* que l'on divise en deux classes, dont la première comprend les *tortues* terrestres, & la seconde les *tortues* aquatiques, c'est-à-dire celles qui restent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques différent principalement des terrestres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur sert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais aussi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine especes de *tortue* de mer suffisoient pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la description d'une très-grande *tortue* terrestre prise sur la côte de Coromandel. Cette *tortue* (*Pl. XIV. fig. 5.*), avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaisseur; l'écaille étoit longue de trois piés, & elle avoit deux piés de largeur; elle étoit composée à sa partie supérieure de plusieurs pieces de différentes figures, dont la plupart étoient pentagones; toutes ces pieces se trouvoient placées & collées sur deux os, dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre;

ils étoient joints ensemble sur les côtés par des ligamens très-forts; ils enfermoient les entrailles de cet animal, & ils avoient une ouverture en-devant pour laisser passer la tête & les jambes de devant, & une autre en-arrière pour la queue & les jambes de derrière. Ces os sur lesquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaisseur en quelques endroits, & seulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes pieces d'écailles étoient situées sur la partie antérieure du dos, elles avoient chacune une bosse ronde, élevée de trois ou quatre lignes, & large d'un pouce & demi. Le dessous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui sortoient hors de l'écaille, favoir la tête, les épaules, les bras, la queue, les fesses & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche, ridée, & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin; cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle se terminoit sans se prolonger au-dedans des écailles. La tête ressembloit en quelque sorte à celle d'un serpent, elle avoit sept pouces de longueur & cinq de largeur; les yeux étoient très-petits, & ils n'avoient point de paupière supérieure; il ne se trouva point d'ouverture pour les oreilles; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne, & découpées en manière de scie, & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient distincts que par les ongles, & les pattes de derrière n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-dessus & en-dessous, & leur coupe faisoit un ovale, car ils étoient émouffés & usés; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant renversées sur le dos, peuvent se retourner sur le ventre, en appuyant la tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, par M. Perrault, tom. III. part. II.

Les *tortues* aquatiques différent principalement des *tortues* terrestres, en ce qu'elles ont des nageoires au-lieu de pattes. Les especes les mieux connues sont la *tortue* franche, la kaouanne, & le caret. La chair de la *tortue* franche ressemble parfaitement à celle du bœuf par sa couleur, mais la graisse est d'un jaune verdâtre; elle a fort bon goût.

La kaouanne est la plus grosse; on en trouve qui ont jusqu'à cinq piés de longueur sur quatre de largeur; elle a la tête beaucoup plus grosse que toutes les autres à proportion du reste du corps; sa chair a un mauvais goût & sent la marée; elle se défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette especes de *tortue* sont beaucoup plus grandes que celles du caret, & cependant moins estimées parce qu'elles ont moins d'épaisseur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche, mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne; il est plus petit que les deux especes précédentes; il a treize plaques ou feuilles d'écailles, huit plates & cinq courbes, qui sont plus estimées que celles des autres especes de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds, & couverts d'une membrane molle & blanche: ces œufs sont composés comme ceux des oiseaux, de deux substances différentes; le jaune se durcit aisément en cuisant, mais le blanc reste toujours liquide. Une seule *tortue* pond deux ou trois cens œufs, gros comme des balles de paume, & durant sa ponte rien n'est capable de la faire cesser ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit sur les ances pour y déposer leurs œufs dans le sable; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur: lorsque leur ponte est finie, elles couvrent les œufs avec du sable, & elles retour-

ment à la mer. Les œufs éclosent à la chaleur du soleil, & les petites *tortues* qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des *tortues* se fait principalement dans le tems de la ponte, on les prend très-aisément lorsqu'elles sont hors de l'eau; on les renverse sur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des Antilles*, par le pere Dutertre, tome II.

La *tortue* a la vie très-dure. Redi a éprouvé que les *tortues* de terre peuvent vivre dix-huit mois sans manger: ce même auteur a reconnu que la *tortue* pouvoit vivre assez long-tems sans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre son mouvement progressif: il fit au crane d'une *tortue* de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette *tortue* conserva tous ses mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se ferment aussi-tôt après l'opération; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état: une autre *tortue* dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours: les *tortues* d'eau ne survivent pas si long-tems à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la *tortue*, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractère distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & osseuse. Ses piés de devant sont composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles; ceux de derriere n'en ont que quatre; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la *tortue* sont couvertes d'une peau large, plissée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de *tortues*; nous allons parcourir les principales.

1°. La *tortue* commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & sillonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrêmement convexe; celle du dessous du corps est aplatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté; il n'a ni paupieres, ni oreilles externes; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil nommée par les Portugais *cagado de terrá*; cette especes a une écaille noire, gravée de différentes figures hexagonales; sa tête & ses jambes sont brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur; son foie est un manger délicat.

3°. La *tortue* de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces lisses, & délicatement articulées ensemble; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La *tortue* de mer ordinaire; elle est plus grosse que la *tortue* terrestre; mais son écaille est moins lisse & moins belle, ses piés sont faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *jurucua* des Brésiliens nommée *tartaruga*, par les Portugais & par les François, *tortue-franche*; elle a une sorte de nageoire au lieu de piés; celle de

devant sont longues chacune de 6 pouces, mais celles de derriere sont beaucoup plus courtes; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. La *koauanne*; c'est une *tortue* de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La *tortue* nommée en François le *caret*; c'est une petite especes de *tortue* qui pond ses œufs dans le gravier & le cailloutage; on ne fait aucun cas de sa chair, mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *jurura* des Brésiliens, ou *cagado d'agoa* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique, & très-voûtée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une *tortue* de cette especes vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite *tortue* terrestre des Indes orientales; cette especes n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince; ses jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés applatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derriere sont beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite *tortue* échiquetée & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigts de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquée de figures rhomboides, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pieces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande *tortue* échiquetée; cette especes qui est la plus voûtée de toutes les *tortues* se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la *tortue* de Surinam, la *tortue* de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles *tortues*, dont les écailles sont presque autant estimées que celles du *caret*, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, pêche de la, (*Pêche marine.*) on prend ordinairement les *tortues* de trois manieres différentes: la premiere, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisieme, avec la folle. Pour la premiere maniere, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand elles viennent reconnoître le terrain où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf sur le sable, il est ordinaire qu'en revenant au même lieu dix-sept jours après, on y trouve la *tortue* qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverse sur le dos, d'où elle ne sauroit se relever, à la reserve du *caret* qui a la carapace convexe, ce qui facilite son retour sur le ventre, mais on tue celui-là sur le champ; ou bien étant tourné sur le dos, on met de grosses pierres autour de lui.

La seconde maniere de pêcher les *tortues*, est de les varrer dans la mer, ou percer avec la varre. Voyez VARRE.

La troisieme est de les prendre avec un filet qui s'appelle la folle. Voyez FOLLE.

On voit souvent vers la côte du Mexique, flotter

les *tortues* en grand nombre sur la surface de la mer, où elles sont endormies pendant la grande chaleur du jour; on en prend par adresse sans varre & sans filet, & voici comment. Un bon plongeur se met sur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne se trouve plus qu'à quelques toises de la *tortue*, il plonge & fait enforte de remonter par la surface de l'eau auprès de cet animal; il saisit l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant sur le derrière de la *tortue*, il la fait enfoncer dans l'eau; l'animal se réveille, se débat des pattes de derrière, & ce mouvement suffit pour la soutenir sur l'eau aussi-bien que l'homme, jusqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la *tortue* franche est non-seulement excellent, mais très-sain. Mylord Anson dit que son équipage en vécut pendant tout son séjour dans l'île de Quibo, c'est-à-dire pendant plus d'un mois. (D. J.)

TORTUE, (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la *tortue* de notre pays, ou *tortue* de terre, & de celle d'eau-douce qui diffère très-peu de la première, sur-tout par ses qualités médicinales, l'article suivant étant particulièrement destiné à la grande *tortue* de l'Amérique ou *tortue* de mer.

On mange à peine chez nous la *tortue* de terre ou la *tortue* d'eau-douce, ainsi nous n'avons aucune observation à proposer sur son usage diététique. Quant à ses usages médicinaux, nous observerons que les Médecins modernes l'emploient assez communément sous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un *fyrop* composé auquel elle donne son nom, & qui est connu dans les dispensaires sous le nom de *syropus de testitudinibus resumptivus*.

Pour préparer un bouillon de *tortue*, on prend un de ces animaux, de médiocre grosseur, par exemple, pesant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de son écaille; on en sépare la tête, les piés & la queue; on prend la chair, le fang, le foie & le cœur; & on les fait cuire ordinairement avec un jeune poulet, & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, passant & exprimant selon l'art: ces bouillons sont recommandés dans tous les livres, & sont assez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une sorte de spécifique contre la phthisie, le marasme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'en ont pas observé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un suc mucilagineux, incassant, éminemment adoucissant qu'ils supposent dans la *tortue*, adoucit le fang, lui redonne son baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés; assouplit les solides, & dispose ainsi les petites crevasses, & même les ulcères naisans de la poitrine à se consolider; que ce prétendu suc glutineux & balsamique est encore capable de déterger & de consolider des ulcères internes plus avancés; mais indépendamment des raisons victorieuses contre ces vaines spéculations qui sont déduites aux articles *incassans*, *muqueux* & *nourrissans*, voyez ces articles. Les médecins qui ont quelque expérience sur l'opération des bouillons de *tortue*, favent que leur effet prochain & immédiat consiste à animer le mouvement progressif du fang, jusqu'au point de donner quelquefois la fièvre & à pousser considérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans plusieurs de ces phthisies, de marasme, de fièvre ectique, &c. ce dernier effet, savoir l'effet sudorifique, concourt très-efficacement à la guérison de ces maladies, dans lesquelles l'excrétion cutanée est considérablement diminuée; mais il arrive aussi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plupart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de fang; il arrive, dis-je, que les bouillons de *tortue* renouvellent & précipitent le malade vers sa fin. Ce remède doit donc être administré avec beaucoup de

circonspection: d'ailleurs les observations de ses bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent presque absolument, sont du-moins très-rars; parce qu'on a recours communément à ce remède, comme à tous ceux qui sont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorsque ces maladies sont trop avancées, lorsqu'il n'y a plus rien à espérer des remèdes.

Les maladies dans lesquelles les bouillons de *tortue* font le plus manifestement du bien, sont celles de la peau; mais il faut persister long-tems dans l'usage de ce remède.

Le *fyrop* de *tortue* se prépare ainsi, selon la pharmacopée de Paris: Prenez chair de *tortue* de terre, une livre: orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces: raisins secs de Damas, mondés de leurs pepins, & réglisse sèche rapée, de chacun une once: sebestes & jujubes, de chacun demi-once: pignons & pistaches mondées, de chacun demi-once: fruits de cacao rôtis & broyés: semence de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros: semence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros: feuilles de pulmonaire, demi-once: fleurs seches de violettes & de nénuphar, de chacun un gros (ou recentes, de chacun une once.) Faites la décoction de toutes ces drogues, selon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Passiez & clarifiez avec quatre livres de sucre rosat; & cuisez à consistance de *fyrop*, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiser, quatre gouttes de néroli ou huile essentielle de fleurs d'orange.

Nota. Que ce *fyrop* ne doit pas être conservé long-tems, parce qu'il n'est pas de garde, & qu'il est sujet à se gâter.

On a voulu rassembler dans ce *fyrop* le principe médicamenteux des principales matières regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incassantes: on a réuni en effet dans ce remède une gelée animale assez tenace, lente, savoir celle de *tortue*. Plusieurs substances muqueuses, végétales, éminemment douces; savoir, celle des dattes, des raisins-secs, de la réglisse, des sebestes, des jujubes & le sucre; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette & de nénuphar; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire; les semences émulsives qu'on y a entassées, ne fournissent rien à ce *fyrop*. Dans l'état où l'art est parvenu aujourd'hui, c'est une ignorance & une barbarie, que de laisser subsister dans la formule de ce *fyrop*, les pignons, les pistaches, les semences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraissemblablement le cacao. Voyez ÉMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES. Le sucre-rosat est une puérité; c'est du bon sucre blanc qu'il faut employer à sa place. Voyez SUCRE & SYROP.

S'il existoit de vrais pectoraux, voyez PECTORAL; s'il existoit de vrais incassans, voyez INCASSANT, ce *fyrop* seroit le pectoral incassant, par excellence; si une préparation toute composée de matières purement alimentaireuses pouvoit être véritablement restaurante, on ne devroit point refuser cette qualité au *fyrop* de *tortue*. Mais comme les substances purement nourrissantes ne sont ni pectorales ni incassantes, ni restaurantes à petite dose, il est évident que ces vertus sont attribuées au *fyrop* de *tortue* par charlatanerie ou par préjugé. On peut assurer que cette préparation n'a restauré personne; & que si elle a calmé quelque toux, ç'a été toujours des toux gutturales ou stomachales, & encore sur des sujets qui avoient l'estomac assez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du *fyrop* de *tortue*. (b)

TORTUE, autrement TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Espagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de *tortues* que

On prend sur son rivage. Elle est située à douze lieues ou environ sous le vent de l'île de la Marguerite, sur la côte de Venezuela, dans l'Amérique équinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* située à la bande du nord de Saint-Domingue.

TORTUE, (*Chirurg.*) espèce de tumeur qui se forme à la tête. *Voyez TESTUDO & TALPA.* (Y)

TORTUE, (*Art milit.*) On appelloit ainsi chez les anciens une espèce de galerie couverte, dont on se servoit pour approcher à-couvert de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du fossé.

On appelle *tortues-béliers* celles qui servoient à couvrir les hommes qui faisoient agir le bélier. *Voyez BÉLIER.*

Vitrue nous a donné la description & la structure de la *tortue* qui servoit à combler le fossé. On la pouvoit sur le comblement, à-mesure que l'ouvrage avançoit, jusqu'au pié du rempart ou des tours qu'on sapoit à-couvert de cette machine. Elle étoit composée d'une grosse charpente très-solide & très-forte. C'étoit un assemblage de grosses poutres: les sallieres, les poteaux, & tout ce qui la composoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes fortes d'efforts: mais la plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la soutenoient, pour n'être point écrasée des corps jettés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle servoit de couverture & de défense très-forte & très-puissante contre les corps énormes qu'on jettoit dessus; & ceux qui étoient dessous, s'y trouvoient en sûreté, de-même que la *tortue* l'est dans son écaille: elle servoit également pour le comblement du fossé & pour la sappe de la muraille. (Folart, *Attaq. des places des anciens.*) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre chose que le *musculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres espèces de *tortues*, sçavoir, pour les escalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'escalade consistoit à faire avancer les soldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en se couvrant la tête de leurs boucliers; en sorte que les premiers rangs se tenant droits & les derniers à-genoux; leurs boucliers arrangés ensemble les uns sur les autres comme des tuiles, formoient tous ensemble une espèce de toit, sur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, glissoit sans faire de mal aux troupes qui étoient dessous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont se servoient les légionnaires, devenoient plus utiles & plus commodes que les autres. On faisoit encore monter d'autres soldats sur ce toit de boucliers, qui se couvrant de-même, tâchoient d'écarter avec des javelines ceux qui paroissent sur les murs, & d'y monter en se soulevant les uns les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorsque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, se formoit en rase campagne avec les boucliers pour se garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'en servoit contre les Parthes pour se mettre à-couvert de la prodigieuse quantité de fleches qu'ils tiroient sur ses troupes. Cette *tortue* se faisoit ainsi:

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légèrement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du second rang mettoient le leur dessus la tête de ceux du premier rang; ceux du troisieme couvroient ceux du second; & ainsi des autres, en observant que leurs boucliers anticipassent un peu les uns sur les autres, de-même qu'on arrange les tuiles, en sorte qu'ils formoient une maniere de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu

creux, se joignoient facilement les uns aux autres, & les mettoient ainsi à-l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faisoient les Parthes. Des *maurs & des usages des Romains.* (Q)

TORTUE DE MER, (*Marine.*) sorte de vaisseau qui a le pont élevé en maniere de toit, afin de mettre à-couvert les personnes & les effets qui y sont.

TORTUE, île de la, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a six lieues de long de l'est à l'ouest, & deux de large du nord au sud. Sa partie septentrionale est inaccessible à cause des rochers qui l'environnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du sucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déserte, a couté aux Espagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit.* 20. (D. J.)

TORTUE, île de la, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au sud-ouest de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en sel, ainsi que l'île de la Tortue de Saint-Domingue; mais elle est déserte. *Latit.* septent. 11. d. (D. J.)

TORTUES, île des, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique septentrionale, au nombre de sept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride; environ à 294 d. de longitude, entre les 24 & 25 d. de latitude nord. (D. J.)

TORTUGNE, voyez TORTUE.

TORTUGNE D'AIGUE, voyez TORTUE DE MER.

TORTURE ou QUESTION, (*Jurisprud.*) est un tourment que l'on fait essuyer à un criminel ou à un accusé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer ses complices. *Voyez QUESTION.*

Les tortures sont différentes, suivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, &c.

En Angleterre on a aboli l'usage de toutes les tortures, tant en matiere civile que criminelle, & même dans le cas de haute trahison; cependant il s'y pratique encore quelque chose de semblable quand un criminel refuse opiniâtement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. *Voyez PEINE FORTE ET DURE.*

En France on ne donne point la torture ou la question en matiere civile; mais en matiere criminelle, suivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la question un homme accusé d'un crime capital, s'il y a preuve considérable, & que cependant elle ne soit pas suffisante pour le convaincre. *Voyez PREUVE.*

Il y a deux sortes de questions ou tortures, l'une préparatoire, que l'on ordonne avant le jugement, & l'autre définitive, que l'on ordonne par la sentence de mort.

La premiere est ordonnée *manentibus indicis*; preuves tenantes; de sorte que si l'accusé n'avoue rien, il ne peut point être condamné à mort, mais seulement à toute autre peine, *ad omnia citrà mortem.*

La seconde se donne aux criminels condamnés, pour avoir révélation de leurs complices.

La question ordinaire se donne à Paris avec six pots d'eau & le petit treteau, & la question extraordinaire aussi avec six pots d'eau, mais avec le grand treteau.

En Ecoffe la question se donne avec une botte de fer & des coins.

En certains pays on applique les piés du criminel au feu, en d'autres on se sert de coins, &c.

M. de la Bruyere dit que la question est une invention sùre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & pour sauver un coupable qui est

né robuste. Un ancien a dit aussi fort sentencieusement, que ceux qui peuvent supporter la *question*, & ceux qui n'ont point assez de force pour la soutenir, mentent également.

TORYNE, (*Géog. anc.*) *Toryna*, lieu de l'Épire, sur la côte. Plutarque, *in Antonio*, dit que pendant qu'Antoine se tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite, où fut depuis bâtie la ville de Nicopolis, Octave se hâta de traverser la mer d'Ionie, & s'empara le premier du poste appelé *Toryne*. Antoine fut consterné d'apprendre cette nouvelle, car son armée de terre n'étoit pas encore arrivée; mais Cléopâtre se moquant & jouant sur le mot: hé bien, dit-elle, qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave soit assis à *Toryne*? Il est impossible de conserver dans la langue françoise la grace de cette allusion, ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui est ici un nom de ville, signifie aussi une *cuillère-à-pot*; & c'est sur cette dernière signification que porte la plaisanterie de ce bon mot, comme si Cléopâtre avoit dit: hé bien, qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave se tienne près du feu à écumer le pot? La plaisanterie étoit d'autant plus jolie, qu'elle tomboit sur un homme qui dans les combats sur terre se mettoit avec les gens du bagage, & sur mer, alloit se cacher à fond de cale, ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

TORYS, s. m. (*Hist. mod.*) faction ou parti qui s'est formé en Angleterre, & qui est opposé à celui des *Whigs*. Voyez FACTION, PARTI, WHIG, &c.

Ces deux fameux partis qui ont divisé si longtems l'Angleterre, joueront dans l'histoire de ce royaume un rôle qui à plusieurs égards ne fera pas moins intéressant que celui des Guelfes & des Gibellins dans celle d'Italie.

Cette division a été poussée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre, est censé un homme sans principes & sans intérêt dans les affaires publiques, & ne sauroit passer pour un véritable anglois: c'est pourquoi tout ce que nous avons à dire sur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit supposer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque tems au service d'Angleterre, & qui a fait l'histoire des *Whigs* & des *Torys*, imprimée à Leipzig en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la dissertation sur les *Whigs* & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, est assez connue dans le monde.

Pendant la malheureuse guerre qui conduisit le roi Charles I. sur l'échaffaut, les partisans de ce roi furent appelés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*; ces deux sobriquets furent changés dans la suite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs qui se tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vastes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accusant ce prince de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce tems-là, ils donnerent à ses partisans le nom de *Torys*; & d'un autre côté, les royalistes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligüés étroitement avec les Ecoissois, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Ecosse formoit aussi une espece de bandits, ou plutôt de fanatiques. Voyez WHIG.

Dans ce tems-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de soutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'église anglicane: & les *Whigs* ou *têtes rondes* s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cause protestante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'est-là l'opinion la plus commune sur l'origine des

Whigs & des *Torys*; & cependant il est certain que ces deux sobriquets furent à peine connus avant le milieu du regne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation se divisa en *whigs* & *torys*, à l'occasion de la déposition fameuse de Titus Oates qui accusa les Catholiques d'avoir conspiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conspiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlâssions ici que des *Torys*; & que pour ce qui regarde le parti opposé, nous renvoyâssions à l'article particulier des *Whigs*; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis ensemble, on peut mieux caractériser l'un & l'autre que si on les dépeignoit séparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les séparer, & d'insérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des *Whigs*.

Les deux factions peuvent être considérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques se distinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le souverain fût aussi absolu en Angleterre que les autres souverains le sont dans les autres pays, & que sa volonté y fût regardée comme une loi irréfutable. Ce parti qui n'est pas extrêmement nombreux, ne laisse pas d'être formidable, 1.° par rapport à ses chefs qui sont des seigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les ministres & les favoris du roi, 2.° parce que ces chefs étant ainsi dans le ministère, ils engagent les *torys* ecclésiastiques à maintenir vigoureusement la doctrine de l'obéissance passive, 3.° parce que pour l'ordinaire le roi se persuade qu'il est de son intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas souffrir que le roi perdît aucune de ses prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas sacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce sont-là les vrais anglois qui ont souvent sauvé l'état, & qui le sauveront encore toutes les fois qu'il sera menacé de sa ruine de la part des *torys* violens ou des *whigs* républicains.

Les *whigs* politiques sont aussi ou républicains ou modérés: les premiers, selon le même auteur, sont le reste du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci sont une si mince figure dans l'état, qu'ils ne servent qu'à grossir le nombre des autres *whigs*. Les *Torys* voudroient persuader que tous les *Whigs* sont de l'espece des républicains, comme les *Whigs* veulent faire accroire que tous les *Torys* sont de l'espece des *torys* violens.

Les *whigs* politiques modérés pensent à-peu-près comme les *torys* modérés, & s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'est que les *torys* modérés penchent un peu davantage du côté du roi, & les *whigs* modérés du côté du parlement & du peuple: ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussé, a divité les Anglois en épiscopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la juridiction épiscopale doit être continuée sur le même pié, & l'église gouvernée de la même manière qu'avant la réformation; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouvernée

née par les presbiteres ou confistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. Voyez PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur première fermeté, & formerent ainsi deux branches de Whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion : mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'épis copaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux Whigs.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, entant qu'ils ont rapport à deux objets différens, & que par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un ni à l'autre parti, sans exprimer en même tems en quel sens on le fait : car la même personne peut être whig & tory à différens égards ; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des Whigs ; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des Whigs véritables par rapport au gouvernement ?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels : ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions ; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancemens, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion de ceux du parti contraire. A l'égard des caractères que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains ; ils traitent les Whigs avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique : ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des Whigs, ils ne seroient pas moins zélés & ardens que les *Torys* ; mais nous avons déjà observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des Whigs, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys* : à quoi l'on peut ajouter que les Whigs se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des Whigs modérés, qu'en général ils soutiennent une bonne cause, savoir la constitution du gouvernement, comme il est établi par les lois. Voyez WHIGS.

TOSA ou TOSSU, (Géog. mod.) une des six provinces de l'empire du Japon, dans la Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a deux journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en huit districts. Son pays produit abondamment des légumes, du bois, des fruits & autres

chofes nécessaires aux besoins de la vie. (D. J.)

TOSA, *la*, (Géog. mod.) riviere d'Italie : elle prend sa source au mont S. Gothard, coule dans le Milanais, & se jette dans le lac majeur, un peu au-dessus de Pallenza. (D. J.)

TOSCANE, TERRE BOLAIRE DE, (Hist. nat.) *terra sigillata florentina*, ou *terra alba magni ducis* ; c'est une terre bolairre blanche, assez dense, compacte & pesante, douce & savonneuse au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cause de sa pesanteur, & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne, près de Florence, & en plusieurs autres endroits de la *Toscane*.

TOSCANE, (Géog. anc.) la *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, se partageoit anciennement en douze cités, dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif, nommé *roi* par les Romains, mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps, & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient : plus souvent elles étoient défunies, & c'est cette mésintelligence qui livra la *Toscane* aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'*Hétrurie* : mais aucun n'en a fait l'énumération, & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien distinguer les *Toscans* de l'*Hétrurie* d'avec ceux de la Campanie, & d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô ; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les Critiques les ont néanmoins confondus ensemble : ils sont plus, ils confondent les *Toscans* de l'*Hétrurie* d'avec les Pélasges ; & cela, parce que plusieurs cités pélasgiques étoient enclavées dans l'*Hétrurie*, où, malgré leur mélange avec les *Toscans*, elles avoient conservé, sans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grèce. Voyez TYRRHÈNES, RASENÆ, HETRURIA, &c. (D. J.)

TOSCANE, *la*, (Géog. mod.) état souverain d'Italie, avec titre de *grand-duché* : il est borné au nord par la Marche d'Ancône, la Romagne, le Bolognese, le Modenois & le Parmesan ; au sud, par la mer Méditerranée ; à l'orient, par le duché d'Urbain, le Pérugin, l'Orvietano, le patrimoine de S. Pierre & le duché de Castro ; à l'occident, par la mer & l'état de la république de Gènes.

On lui donne cent trente milles du nord au sud, & près de six-vingt milles de l'est à l'ouest ; elle comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois ; mais pour que la *Toscane* moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie, elle devoit comprendre encore quelques autres domaines, qui sont entre les mains de divers princes particuliers.

On fait les diverses révolutions qu'elle a essuyées. La *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, passa de la domination de ses Lucumons à celle des Gaulois-Sénonois qui furent soumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain, cette grande province devint la proie des barbares qui inonderent l'Italie ; ensuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident ; après plusieurs changemens, elle tomba entre les mains des Médicis, & fut érigée en duché par l'empereur Charles-Quint en faveur d'Alexandre de Médicis ; le dernier duc de ce nom, Jean-Gaston de Médicis, étant mort sans enfans en 1737, la *Toscane* a passé au duc de Lorraine, aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie vers le commencement du xiv. siècle à sortir de cette grossiereté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain, on fut redevable des beaux-arts

aux toscans , qui firent tout renaître par leur seul génie. Brunelſchi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Boccau fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la musique. La Toscane étoit alors en Italie ce qu'Athènes avoit été dans la Grece. *Voyez les monumenta Etrusca, tabulis æneis, edita & illustrata ab. Ant. Franc. Gori, Flor. 1737, trois volumes in-fol.*

Enfin le commerce avoit rendu la Toscane si florissante & ses souverains si riches , que le grand-duc Cosme II. fut en état d'envoyer vingt mille hommes au secours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613, sans mettre aucun impôt sur ses sujets : exemple rare chez des nations plus puissantes.

Il faut ajouter que le terroir de la Toscane est admirable par son aspect & sa variété. Ici se présentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrières de très-beau marbre & de porphyre; ailleurs s'offrent à l'aspect des collines délicieuses, où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes sortes de fruits. Dans d'autres endroits sont des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en bié, en grains, & en tout ce qu'on peut souhaiter pour le soutien de la vie. Le printems y est perpétuel.

Adisson enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La Toscane, dit-il, est ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence sur tout autre.

*Where ev'n rough rocks with tender myrthe bloom,
And trodden weeds send out a rich perfume;
Where western gales eternally reside,
And all the seasons lavish all their pride;
Blossoms and fruits, and flow'rs, together rise,
And the whole year in gay confusion lies.*

(*Le chevalier DE JAUCCOURT.*)

TOSCANE, *mer de*, (*Géog. mod.*) on appelle *mer de Toscane* ou *mer de Tyrrene* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la Toscane, l'état de l'Eglise, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corse. On lui donne aussi le nom de *mer inférieure* par opposition au golfe de Venise, qu'on appelle *mer supérieure.* (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Castro, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de S. Pierre, sur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans sont nommés *Tuscanienſes* dans Plin., *l. III. c. v. Long. 29. 42. latit. 42. 24.* (*D. J.*)

TOSSA, LE CAP, (*Géogr. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Espagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale du Kurdistan, entre le Faristan & le golfe persique. Elle a été connue autrefois sous le nom de *Suse.* *Voyez SUSE.* (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPE, (*Marine.*) ce sont des bancs posés à-travers les chaloupes où s'asseyent les rameurs.

TOT, *f. m.* (*Lang. franç.*) ce mot a signifié la place où est un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *masure*. Plusieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom; & c'est de-là qu'ont été formés ceux de *Cretot, Yvetot, Raffetot, &c.* (*D. J.*)

TOT, ou TOTTÉ ou AUTANT, (*Hist. mod.*) terme anglois; une bonne dette active du roi se marque sur le registre par l'examineur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'est-à-dire *autant est dû au roi*, d'où est venu le terme de *totté*; la somme qui a été payée au roi, se marque de même sur le registre. *Voyez ÉCHIQUEUR.*

TOTAL, *f. m.* (*Commerce.*) assemblage de plusieurs parties qui composent un tout. Les quatre quarts ou les trois tiers d'une aune en font le *total*.

Total se dit aussi en fait de comptes de plusieurs nombres ou sommes qu'on a jointes ensemble par l'addition pour connoître le montant, soit du crédit, soit du débit d'un compte, c'est-à-dire de la recette ou de la dépense. L'addition de plusieurs nombres forme un *total* ou somme totale. *Dictionnaire de commerce.*

TOTANUS, *f. m.* (*Ornithol.*) oiseau aquatique de grosseur médiocre, noir & blanc; son bec & son col sont longs d'environ trois doigts; sa queue est grande comme la main; ses jambes sont hautes; ses pieds sont rougeâtres, armés d'ongles noirs; sa tête est ordinairement noire par-devant, rougeâtre par-derrière; ses ailes sont blanches & noires; sa queue est traversée de lignes blanches & noires. *Jonſon.* (*D. J.*)

TOTAPHOT, *f. m.* (*Hist. judaïq.*) terme hébreu, que les Grecs ont traduit par *απαλωτος*, & par *ἐνυδα*, & qui se trouve en quelques endroits de l'Écriture.

Les critiques sont fort partagés sur la signification de ce mot; quelques-uns croient qu'il est égyptien, & qu'il signifie une sorte d'ornement qui ne nous est pas bien connu. Les septante le traduisent par des *choses immobiles*, & Aquila par des *pendans*. Les paraphraſtes chaldéens le rendent tantôt par *tephelim*, des *préservatifs*; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *brasselet*, faisant apparemment attention à l'usage des juifs de leur tems, qui prenoient les *totaphot* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient sur le front. *Voyez FRONTAL ou FRONTEAU.*

Quelques rabbins veulent que *totaphot* signifie un *miroir*; d'autres, comme Oléaster Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il signifie *des lunettes*. Scalliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylactères*, des *préservatifs*; Samuel Petit, par des *figures obscènes* que les payens portoient en forme de *préservatifs*. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *tephelim* ou bandes de parchemin surchargées de passages de l'Écriture, que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perse, & sur-tout les pharisiens, affectoient de porter de son tems.

Le P. Calmet croit que *totaphot* signifie des *pendans* qu'on mettoit sur le front, & qui pendoient entre les yeux; mais il ne décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raison on les plaçoit ainsi. Il ajoute seulement que Moïse veut que la loi de Dieu soit toujours présente au cœur & à l'esprit des Israélites, comme les *totaphos* sont toujours présents aux yeux de celles qui les portent, ce qui seroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes israélites. Calmet, *diction. de la Bible, t. III. p. 699.*

TOTAQUESTAL, *f. m.* (*Ornithol.*) oiseau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue; Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiseau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Devonshire, sur la rivière de Dart, à neuf milles de Darmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCCKE, *f. f.* (*Hist. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellanensium*, Ray, *Hist. plant.* C'est un arbre du Pérou, gros & branchu; ses feuilles sont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une sorte de calice d'un vert foncé, qui devient un fruit presque rond, couvert

d'une écorce ligneuse, dure, épaisse, friée. Ce fruit est divisé en six loges contenant huit à dix noix de couleur roussâtre, & longues de deux pouces. Chaque noix a un noyau oblong, semblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuse, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit sont si hauts, & le fruit lui-même est si pesant quand il est mûr, que les naturels du pays n'osent pas alors entrer dans les bois, sans garantir leur tête par quelque défense contre la chute de ce fruit. (D. J.)

TOTON, f. m. *terme de Tabletter*, espece de dé traversé d'une petite cheville, sur laquelle on le fait tourner; & il est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par lequel lorsque faisant tourner cette espece de dé il tombe sur le T, qui signifie *totum*, on prend tout ce qui est au jeu; & c'est de-là que ce jeu tire son nom. (D. J.)

TOUACHE ou TOUAPARE, f. m. (*Hist. nat. Dieux.*) c'est une espece de vin que les habitans de Madagascar savent faire avec la liqueur qui se tire des cannes de sucre. On dit qu'il a un goût amer qui approche de celui de la biere forte. Pour cet effet, on fait bouillir les canes de sucre dans de l'eau, jusqu'à ce que l'eau soit réduite aux deux tiers; on met ensuite cette décoction dans des gourdes, & au bout de trois jours cette liqueur devient si forte qu'elle ronge la coquille d'un œuf, dans laquelle on l'aura versée. Ils font encore une autre liqueur qui est semblable à du cidre, en faisant bouillir pendant 4 ou 5 heures le fruit du bananier.

TOUAGE, f. m. (*Marine.*) c'est le travail des matelots, qui à force de rames, tirent un vaisseau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou monter dans une riviere.

TOUAGE, (*Marine.*) Voyez TOUE.

TOUANSE, f. f. (*Soierie.*) étoffe de soie qui vient de la Chine. C'est une espece de satin plus fort, mais moins lustré que celui de France. Il y en a d'unis, d'autres à fleurs ou à figures, & d'autres encore avec des oiseaux, des arbres & des nuages. (D. J.)

TOUCAN, f. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) Voyez la Pl. XII. fig. 3. C'est le nom américain d'un genre distinct d'oiseaux, qu'on range parmi les pies; c'est pourquoi quelques-uns de nos naturalistes le nomment *pica brasiliensis*, pie du Brésil; & d'autres l'appellent *ramphostos*: voici les caractères de ce genre d'oiseau.

Son bec est considérablement large, égal en grandeur dans la plupart des especes, à tout le corps. Il n'a aucune narine visible. Ses piés ont chacun quatreorteils, deux devant & deux derriere, comme dans le perroquet.

On en connoît quatre especes: 1°. le toucan au croupion rouge: 2°. le toucan au croupion jaune: 3°. le toucan au croupion blanc: 4°. le toucan au croupion vert, avec un bec en partie coloré. Ces sortes d'oiseaux sont nommés par Linnæus *rostrata*, à cause de la largeur de leur bec.

Cet oiseau est généralement en Amérique, de la grosseur d'un de nos pigeons. Son bec qui est extraordinaire, a rendu le toucan si célèbre, qu'on l'a placé dans le ciel parmi les constellations australes. Ce bec est crochu au bout; il est large de deux à trois pouces, & long de cinq à six. Il est d'une substance membraneuse, offensive, transparente, reluisante, creuse en-dedans, & d'une grande légèreté. La partie supérieure arrondie au-dessus, croît en forme de faux, émouffée à sa pointe. Les bords qui le terminent sont découpés en dents de scie, d'un tranchant très-subtil, prenant leur naissance vers la racine du bec, & continuant jusqu'à son extrémité; cette dentelure en forme de scie, l'empêche de se fermer exactement. Mais afin que ce bec qui est d'une si grande longueur,

Tome XVI.

& d'une si grosse épaisseur fût bien soutenu, la tête de l'oiseau est à proportion du reste du corps grande & grosse.

Sa langue presque aussi longue que le bec, est composée d'une membrane blanchâtre, fort deliée, découpée profondément de chaque côté, & avec tant de délicatesse, qu'elle ressemble à une plume.

Ses jambes sont courtes, & couvertes de grandes écailles; chacun de ses piés est composé de quatreorteils, dont les plus courts sont en-dedans, & les plus longs en-dehors; chacun de cesorteils est terminé par un ongle noir & émouffé.

On s'aperçoit si peu des narines de cet oiseau, que l'on a cru qu'il n'en avoit point, & que l'air entroit dans son corps par les interstices de la dentelure du bec; il est vrai cependant, que le toucan a des narines, mais qu'on ne découvre pas tout d'un coup, parce qu'elles sont cachées entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'est un oiseau fort extraordinaire; on en distingue les especes par leur grosseur, & la variété de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Brésil le long de la riviere de Janéiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers est tout noir sur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques pennes aussi rouges que du sang, entrelacées parmi les noires; & sous la poitrine ils sont d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages se servent de leurs grosses plumes pour leur parure.

Cet oiseau se familiarise facilement avec les poules; alors il se présente quand on l'appelle, & n'est point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans ses voyages avec admiration, l'appelle *l'oiseau mange-poivre*. Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout aussitôt sans l'avoir digéré; mais que les Américains sont grand cas de ce poivre, parce que l'oiseau en a corrigé la chaleur âcre dans son estomac. C'est un bon conte de voyageur; mais on peut lire des observations plus vraies sur cet oiseau dans le P. Feuillé.

TOUCAN, *en Astronomie*, c'est une constellation moderne de l'hémisphere méridional, composée de huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *anser americanus*, Poie d'Amérique. V. CONSTELLATION.

TOUCHANT, adj. Voyez l'article PATHÉTIQUE.

TOUCHANTE, f. f. *en Géométrie*, on dit qu'une ligne droite est touchante d'un cercle, quand elle la rencontre; de maniere qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La touchante d'une ligne courbe quelconque est plus proprement appelée *tangente*. Voyez TANGENTE.

TOUCHAU, f. m. (*Docimast.*) on nomme touchaux, des aiguilles d'essai, *acus probatrices*. Elles servent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des touchaux, qui sont de petites lames faites des mêmes métaux avec différens titres connus. Ces aiguilles sont larges d'une ligne, épaisses d'une demie, & longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique son titre.

L'alliage des touchaux pour argent se fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on se sert du poids de marc en petit divisé en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puisse contrebalancer une molécule métallique assez considérable pour une aiguille, on en prend un qui le double six fois, c'est-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal fictif, donc conséquemment un grain en vaut six du précédent. On pese avec
K k k ij

ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier sur lequel on marque seize demi-onces; ce qui signifie que ce marc est d'argent parfaitement pur. La molécule pesée fait la première aiguille. On pese ensuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une seule pièce solide, qui ait le moins de surface qu'il soit possible, & que l'on ait ajusté avec une lime. Si l'on n'avoit cette attention, c'est-à-dire, si le cuivre étoit divisé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en scorifieroit plutôt que d'entrer en fusion. On enveloppera également les deux derniers morceaux pesés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en question, est composée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'est pour la seconde aiguille. On pese encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & inscrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troisième. L'on continue enfin d'ajuster la matière des autres aiguilles, selon la même progression arithmétique, croissante pour le cuivre, & décroissante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'inscription qui lui convient. Tel est l'ordre qu'on suit.

La première	est de 16	}	& de 0	}
La seconde	15	} demi-onces d'argent pur,	1	} demi-onces de cuivre.
La troisième	14		2	
La quatrième	13		3	
La cinquième	12		4	
La sixième	11		5	
La septième	10		6	
La huitième	9		7	
La neuvième	8		8	
La dixième	7		9	
La onzième	6		10	
La douzième	5		11	
La treizième	4		12	
La quatorzième	3		13	
La quinzième	2		14	
La seizième	1		15	

Pour unir le cuivre à l'argent, prenez un creuset neuf dont le fond soit bien uni; frottez-le intérieurement de borax; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers, & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuset dans un fourneau de fusion, & l'échauffez rapidement; ou plutôt jetez votre mélange dans un creuset embrasé; remuez-le un peu, sitôt qu'il aura acquis une fusion parfaite, & le retirez du feu pour le laisser refroidir; vous le casserez pour avoir la matière qu'il contient.

Cette fonte se fait aussi avec le chalumeau à un feu de lampe, & peut être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métalliques pour éviter la confusion, & on les pese de nouveau à la balance d'essai. Celles qui peseront près d'un marc seront bonnes; mais si s'en trouve à qui il manque un poids considérable, comme, par exemple, quatre grains ou plus; c'est une preuve qu'il s'est perdu autant de cuivre à proportion, soit par le déchet ou autrement, parce que le feu aura été ou trop lent, ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient sera arrivé, en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites masses pour en former des aiguilles, observant de les recuire de tems-en-tems, en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera sur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent, celui de seize sur la première, de quinze sur la seconde, & ainsi de suite. Chacune sera percée à l'une de ces extrémités, afin qu'on

puisse y passer un fil pour les enfiler toutes ensemble; ce qui se fera dans l'ordre de leurs numéros; on donne le nom de *ligature* à la suite de ces aiguilles de différents titres.

Quelques essayeurs inferent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler; d'autres y en inferent un plus grand nombre, comme trois, par exemple; ce qui en augmente le nombre, & exige une plus grande quantité de combinaisons, ainsi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent; mais quant à la ligature de l'argent, il n'est presque pas possible de mettre de distinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage est moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter aussi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent, une lame de cuivre pour servir de dernière aiguille; parce qu'on se sert aussi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre, ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* se font en Flandre avec le poids de marc divisé par grains; la première est une aiguille de douze deniers, c'est-à-dire d'argent pur. La seconde douze deniers dix huit grains d'argent, & de six grains de cuivre, & ainsi de suite; en sorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de six grains, ou d'un quart de denier, & que celle du cuivre est en raison inverse. Lorsqu'on en est venu à la quantité d'un denier pour l'argent, & douze deniers pour le cuivre, on ne va pas plus loin; cette proportion constitue la dernière aiguille.

Il est toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionnelles voisines, continue d'être aussi petite jusqu'à la fin. Celle de six grains suffira jusqu'à l'aiguille de neuf deniers, & celle de la moitié d'une demi-once, jusqu'à l'aiguille de dix demi-onces en descendant; c'est-à-dire en commençant par l'argent pur, parce qu'il n'est pas possible de discerner exactement dans les aiguilles suivantes des variétés si peu sensibles.

Les aiguilles d'essai ou les *touchaux* pour or, sont composées d'or & d'argent, seul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature, *caratura*, à ces sortes de combinaisons, que l'on règle à l'aide du poids de marc divisé en karats. Au reste, il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent, qu'en ce que leur titre est proportionné d'une autre façon. Chaque *touchau* est du poids d'un marc. La table suivante représente leur ordre & leur division.

La première est d'or pur ou à 24 karats.

	d'or pur.	d'argent pur.
La deuxième est de	23 karats 6 gr.	6 gr.
La troisième	23 karats.	1 karat.
La quatrième	22 karats 6 gr.	1 karat 6 gr.
La cinquième	22 karats.	2 karats.
La sixième	21 karats 6 gr.	2 karats 6 gr.
La septième	21 karats.	3 karats.
La huitième	20 karats 6 gr.	3 karats 6 gr.
La neuvième	20 karats.	4 karats.
La dixième	19 karats.	5 karats.
La onzième	18 karats.	6 karats.

En sorte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au vingt-troisième carat d'argent; par la raison, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il n'est pas possible de connoître exactement entre deux aiguilles au-dessous de la neuvième, une différence qui ne consiste qu'en six grains d'or plus ou moins. L'alliage en question de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche, *caratura alba*.

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or, cette combinaison prend le nom de la carature mixte, *caratura mixta*. Cette préparation

se fait selon les mêmes lois que la précédente ; à cette seule différence près , que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente , est ici alliée d'une partie , ou à deux parties de cuivre ; ce qui fournit deux especes d'aiguilles , quant aux proportions de leurs combinaisons. La table suivante présente un exemple de deux parties d'argent , contre une de cuivre.

La premiere aiguille est d'or pur ou de 24 karats.			
la 2 ^e	23 kar. 6 gr.	4 gr.	2 gr.
la 3 ^e	23 kar.	8 gr.	4 gr.
la 4 ^e	22 kar. 6 gr.	1 kar.	6 gr.
la 5 ^e	22 kar.	1 kar. 4 gr.	8 gr.
la 6 ^e	21 kar. 6 gr.	1 kar. 8 gr.	10 gr.
la 7 ^e	21 kar.	2 kar.	1 kar.
la 8 ^e	20 kar. 6 gr.	2 kar. 4 gr.	1 kar. 2 gr.
} d'or pur.		} d'argent pur.	
} d'or pur.		} d'argent pur.	
		} de cuivre pur.	

Et ainsi de suite , selon l'ordre de la précédente. Si dans la table ci-dessus on substitue le cuivre pur à l'argent pur , & réciproquement , on a une troisieme espece de *touchaux* d'or ; & enfin une quatrieme , si ces deux métaux sont alliés à quantités égales.

Nous n'avons exposé que les combinaisons de l'or le plus en usage ; car elles sont susceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'est ni possible , ni nécessaire à un essayeur d'imiter ; bien qu'il puisse jusqu'à un certain point , quand il a acquis beaucoup d'usage , distinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or fussent revenir à un trop haut prix , on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent , & les fonder à des lames de cuivre pour en rendre l'usage plus commode. Cramer, Docimastique. (D. J.)

TOUCHE , f. f. (terme de Luthier.) ce mot est équivoque. La *touche* , en parlant de guitare , de luth , de théorbe , & autres pareils instrumens , est un morceau de bois d'ébene , délié , poli , proprement collé le long desdits instrumens , & au-tour duquel bois d'ébene sont les cordes qu'on appelle aussi *touches*. Ce terme , en parlant d'orgues , d'épinettes & de clavecins , est un morceau d'ébene ou d'ivoire carré , sur lequel on pose avec adresse & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

TOUCHE , TOUCHER , (Peinture.) lorsqu'un peintre a suffisamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru convenables pour représenter les objets qu'il s'est proposé d'imiter , il en applique encore d'un seul coup de pinceau , qui achevé de caractériser ces objets , & ces coups de pinceau s'appellent *toucher*. On dit *touches* légères , *touches* faciles ; telles parties sont bien *touchées* , finement *touchées* ; pour exécuter telle chose il faut savoir *toucher* le pinceau , ou avoir de la *touche* de pinceau , &c.

TOUCHE , f. f. (jeu des Jonchets.) ce mot se dit d'une petite espece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans se servent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets , après qu'on les a fait tomber.

TOUCHE , pierre de , (Hist. nat.) *lapis lydius* , *basaltes* ; c'est une pierre noire fort dure , à qui on a donné le nom qu'elle porte , parce qu'on s'en sert pour essayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-purs , & ensuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle rayer à côté de celle qui y est déjà , & c'est suivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter sur la *pierre de touche* & celui qui y étoit auparavant , que l'on est en état de décider de sa pureté.

Toute pierre noire peut absolument servir de *pierre de touche* , mais il faut deux conditions ; la

premiere est que la pierre soit assez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte dessus ; la seconde, que l'eau-forte n'agisse point sur cette pierre , parce que souvent après avoir frotté de l'or sur la *pierre de touche* , on verse de l'eau-forte sur l'endroit où ce métal a été frotté , & l'on examine si cet acide agit dessus , ce qui n'arrive que lorsque l'or est allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne sont point propres à faire des *pierres de touche*.

Les anciens ont donné le nom de *basaltes* à la *pierre de touche* ; ce mot vient du mot grec *βασανίζω* , *j'examine* ; ou suivant d'autres , de *Bisaltia* , province de la Macédoine : dans cette supposition de *basaltes* , on aura fait *basaltes*. On dit que le mot éthiopien *basal* , signifioit du *fer* ; ce qui a fait croire que le nom de *basaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit aussi *lapis lydius* , pierre de Lydie ; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre se trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en plusieurs endroits de l'Europe ; il y en a près de Lauban sur le Queifs en Silésie ; mais elle se rencontre en grande abondance à Stolpen en Misnie , où elle se montre sous la forme de grands cristaux fort élevés , qui forment des especes de tuyaux d'orgue , au haut desquels le château de Stolpen est bâti. Voyez l'article STOLPEN (*pierre de.*)

La *pierre de touche* se trouve aussi en colonnes formées par un assemblage de plusieurs articulations en Irlande , dans le comté d'Antrim , où il y en a un amas prodigieux , nommé en anglois *giant's causeway* , c'est-à-dire , *pavé des géans*. Voyez l'article PAVÉ DES GÉANS.

La *pierre de touche* de cette espece dans son état naturel , est ou noire , ou d'un gris foncé & couleur de feu , les colonnes de ses cristaux sont unies & lisses comme si elles avoient été polies. Cette pierre est très-dure , elle ne fait nulle effervescence avec les acides , elle entre en fusion au feu sans aucune addition. M. Pott croit que c'est une terre argilleuse mêlée d'une portion de fer qui sert de base à cette pierre.

Au reste , comme *pierre de touche* est un mot générique emprunté de l'usage qu'on en fait pour essayer les métaux , il peut se donner à des pierres d'une nature toute différente du *basaltes* qui vient d'être décrit , & toute pierre noire , dure & lisse sera propre à faire une *pierre de touche*. Un caillou noir pourra , par exemple , être très-bon pour cet usage , parce que l'eau-forte n'agira point sur lui. On dit que les Italiens se servent d'une *pierre de touche* verte , qu'ils nomment *verdello* , pour essayer l'or & l'argent ; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre ; mais comme nous l'avons déjà remarqué , le marbre n'est pas propre à être employé en pareil cas , par la facilité qu'il a à être mis en dissolution par les acides.

TOUCHÉ , terme de Paumier , qui signifie que la balle a touché au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touche soit de volée ou du premier bond , perd un quinze.

TOUCHER , f. m. (Physiolog.) le *toucher* est un des sens externes , à l'aide duquel nous concevons les idées du solide , du dur , du mol , du rude , du chaud , du froid , de l'humide , du sec , & des autres qualités tangibles , de la distance , de la démangeaison , de la douleur , &c. Voyez SENS , SOLIDE , DUR , &c.

Le *toucher* est de tous nos sens le plus grossier , mais en même tems le plus étendu , en ce qu'il embrasse plus d'objets que tous les autres ensemble : même quelques-uns réduisent tous les autres sens au seul sens de l'attouchement. Voyez SENSATION.

Aristote dit positivement que toute sensation n'est qu'un attouchement, & que les autres sens, comme la vue, l'ouïe, le goût & l'odorat, ne sont que des espèces raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij. & l. III. c. xij. Voyez VUE, OUIE, &c.*

Les sentimens des naturalistes sont partagés, sur l'organe du *toucher*. Aristote croit que ce sens réside dans la chair, entant que chair, de sorte que toute chair est, selon lui, capable de sensation. *Hist. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* gisse dans les parties qui sont pourvues de fibres nerveuses; suivant ce système il résideroit dans la peau, la chair, les muscles, les membranes, & les parenchymes; d'autres le restreignent simplement à la peau, *cutis*, parce qu'on observe qu'il n'y a que les parties qui sont couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'appercevoir des qualités tangibles.

Mais on est encore partagé sur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette sensation réside dans la partie membraneuse, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore soutiennent qu'elle est dans la partie moëlleuse qui dérive des nerfs.

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du sens que nous nommons *toucher*, sont les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles sont de petites éminences molles, moelleuses, & nerveuses, qui se trouvent par tout le corps immédiatement sous l'épiderme; elles sont formées des nerfs sous-cutanés, qui pour cet effet se dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrêmement délicates & sensibles; une humeur subtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule est tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles sont plus grandes & paroissent davantage dans les parties que la nature a destinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié; elles ont la faculté de se contracter & de se dilater facilement. *Voyez PAPILLES, voyez aussi LANGUE, DOIGT, &c.*

Le *toucher* se fait donc sentir ainsi: le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légèrement sur la surface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre, se communique de-là au sensorium commun, & y excite la sensation du chaud, du froid, du dur, &c. *Voyez SENSATION.*

Cela nous fait voir la raison pourquoi le *toucher* devient douloureux lorsque la cuticule a été emportée, brulée, macérée, &c. & pourquoi lorsque la cuticule devient épaisse & dure, ou qu'elle est cicatrisée, &c. on perd la sensation du *toucher*; d'où vient l'engourdissement qu'on sent en touchant le torpido, & pourquoi on sent une douleur si aiguë au-dessous des ongles & à leur racine, &c. *Voyez CUTICULE, BRULURE, CALUS.*

Le *toucher* est par plusieurs raisons, le plus universel de nos sens: tous les animaux en sont pourvus. Pline observe que tous les animaux ont la sensation du *toucher*, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres sens, comme les huîtres & les vers de terre. Ce naturaliste dit que son opinion est que tous ont aussi un autre sens, qui est le goût: *existimaverim omnibus sensum & gustatum esse. Hist. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres sens sont bornés par des limites étroites; le *toucher* seul est aussi étendu que le corps, comme étant nécessaire au bien-être de toutes ses parties.

Le sentiment du *toucher*, comme dit Cicéron, est également répandu par tout le corps, afin que nous puissions appercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & sentir tous les degrés de chaleur, de froid, &c. *De nat. deor. l. II. c. lvj.*

Les naturalistes disent que les araignées, les mouches, & les fourmis, ont la sensation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes: cependant nous avons des exemples de gens qui ont sçu distinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même sensation comprenoient les paroles que l'on disoit. *Voyez COULEUR, & SOURD.*

La sensation du *toucher* est effectivement si parfaite & si généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire pour ainsi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiste d'Hollande, devenu aveugle, ne laissoit point de faire parfaitement son métier; il acquit de plus l'habitude de distinguer au *toucher* les différentes espèces de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer, n'avoient pas échappé à la finesse de ses doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoissoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. *Même observ. de physiq. tom. II. p. 214.*

Le sculpteur Ganibadius de Volterre, l'emportoit encore sur l'organiste dont je viens de parler; il suffisoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire ensuite une statue d'argile, qui étoit parfaitement ressemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gram.*) c'est exercer l'action du tact: on *touché* toutes les choses sur lesquelles on porte la main: on *touché* d'un instrument, ou un instrument: ces objets se *touchent*: on dit, il a *touché* une somme considérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touché*; sa situation est si humble, qu'il faudroit être de pierre pour n'en n'être pas *touché*; il a *touché* cette corde délicate & avec succès; il est dangereux de *toucher* aux choses de la religion, des mœurs & du gouvernement. *Voyez* encore les *articles suivans.*

TOUCHER, (*Marine.*) c'est heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER à une côte ou à un port, (*Marine.*) c'est aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER le compas, (*Marine.*) c'est aimanter l'aiguille de la boussole. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE.

TOUCHER, en terme de Commerce, se dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a du recevoir. Je *touchai* hier quinze cent livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, terme d'Imprimerie; c'est après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la grosseur du caractère, & l'avoir bien distribuée sur les balles, c'est-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout sens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois & de suite, sur la superficie de la forme, de façon que l'œil de toutes les lettres se trouvant également atteint d'une légère couche d'encre, il puisse communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impression. Pour avoir une belle impression, il faut *toucher* maigre & tirer gras, cela veut dire qu'en toutes occasions, il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ses forces en tirant le barreau.

TOUCHER aux bois, il se dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorsqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont sur leur bois.

TOUCY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au diocèse & à cinq lieues au cou-

chant d'Auxerre, dans un terrain aquatique. C'est une petite baronie qui relève en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (D. J.)

TOUE, ou TOUAGE, (Marine.) c'est le changement de place qu'on fait faire à un vaisseau, avec une hauiere attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaisseau de quelque poste. Voyez encore CHALOUPE À LA TOUE.

TOUE, (Marine.) c'est un bateau qui sert à passer une rivière, & dont on se sert principalement sur la Loire.

TOUE, la, ou la Thoüe, ou la Thouay, ou la Touay, (Géog. mod.) en latin moderne *Thœda*; petite rivière de France en Poitou, où elle prend sa source, & se jette dans la Loire au-dessous de Salmur. Elle est navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. act. (Marine.) c'est tirer ou faire avancer un vaisseau avec la hauiere qui y est attachée par un bout, & dont l'autre bout est saisi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaisseau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'est qu'on ne tire point un vaisseau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. Voyez REMORQUER.

TOUFFE, f. f. est un terme dont quelques auteurs se servent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui est garnie de branches, de feuilles, &c. Voyez BRANCHE.

Parallélisme des touffes d'arbres: on observe que tous les arbres affectent d'une manière naturelle d'avoir leurs touffes paraleles au terrain qu'elles ombragent. Voyez l'explication de ce phénomène sous l'article PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, chez les Fleuristes, signifie plusieurs fleurs qui naissent ensemble au haut de la tige, comme dans la primevere, l'auricula, &c.

TOUFFE, TOUFFU, (Jardinage.) se dit d'un bois entierement garni; & l'on appelle *touffe* une sèpée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG, f. m. terme de relation, c'est une espece d'étendard qu'on porte devant le grand-visir, les bachas, & les sangiacs. Il est composé d'une demi-pique, au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-dessus. On porte trois *tougs* devant le grand visir quand il va commander l'armée. Ricaut. (D. J.)

TOUILLAUX, f. m. terme de Pêche, ulité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. C'est ainsi qu'on appelle les rets qui servent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes especes. Voyez LANIERES.

TOUJOURS, (Critique sacrée.) ce mot dans l'écriture ne signifie quelquefois que pour la vie, *Héb. vij. 3.* Ainsi chez les Romains *Sylla*, *Jules-César*, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'est-à-dire pour leur vie. (D. J.)

TOUJOURS AUGUSTE, (Littérat.) *semper augustus*: les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, se font qualifiés *toujours augustes*, & on les traitoit de même dans les monumens, inscriptions, & médailles.

TOUL, (Géog. mod.) en latin *Tullum*; ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toullois, sur la Moselle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au sud-ouest de Metz, & à 68 au sud-est de Paris, dans un vallon très-fertile: une chaîne de montagnes & de coteaux couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville composée d'environ cinq mille habitans, a quatre paroisses, deux fauxbourgs, un bailliage, une sénéchaussée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil est du ressort du parlement de Metz: l'évêché de Toul passe pour fort

ancien; il est suffragant de Treves, & a un diocèse des plus étendus du royaume; car on y compte 1400 paroisses; il se qualifie comte de Toul, & prince du saint Empire; le revenu de son évêché est évalué à environ quarante milles livres de rente. Long. suivant Cassini, 23. 25. 30. latit. 48. 40. 27.

Il est constant que Toul est une ville ancienne: on a une médaille antique où elle est nommée *Tullo-civitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci*: elle a toujours conservé le même nom jusqu'à présent, sans prendre celui du peuple; comme ont fait la plupart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorsqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis sous la première & sous la métropole de Treves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de Toul, comme sa métropole, Treves avec Metz & Verdun, vinrent au pouvoir des François au commencement de leur établissement dans les Gaules; elle fut toujours sujette aux rois d'Austrasie sous les Mérovingiens & sous les Carolingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut assujettie du tems de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconnut ses successeurs pour souverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épousa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent investis de l'avouerie de la cité de Toul. Enfin, dans la suite des tems, la souveraineté de la ville & de l'évêché de Toul, a été cédée à la couronne de France par le traité de Westphalie. Louis XIV. maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place régulière plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Abraham (Nicolas) jésuite savant dans les humanités, naquit à Toul, l'an 1589. Il a publié entr'autres ouvrages, 1°. des notes sur la paraphrase de l'évangile de S. Jean, composée en vers grecs par Nominus; M. Simon cite plusieurs fois ce livre, qui n'est pas indigne d'être connu; 2°. un commentaire sur quelques oraisons de Cicéron. C'est un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y sont tellement chargées de littérature, que cette profusion rebute les moins paresseux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraisons l'an 1631, en deux tomes in-fol. 3°. un commentaire sur Virgile; il est beaucoup plus court que celui de Cicéron; & par-là d'un plus grand service dans les écoles.

Picard (Benoît) capucin né à Toul en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches sur sa patrie. On a de lui, 1°. une histoire ecclésiastique & politique de la ville & du diocèse de Toul; 2°. un pouillé ecclésiastique & civil du diocèse de Toul; 3°. une dissertation pour prouver que la ville de Toul est le siège épiscopal des Luquois.

Raulin (Jean) naquit à Toul l'an 1443; devint grand-maître du collège de Navarre, & mourut à Paris dans le collège de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célèbres prédicateurs de son siècle; ses sermons ne le cedent point à ceux de Maillard, de Barlette, & de Menot. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître, parce qu'ils sont fort rares.

Dans le sermon IV. du troisième dimanche de l'Avant: *Dicit Deus accipe consilium à me, & salva animam tuam. Medici & Advocati carè vendunt consilia sua, sed non Deus: nam dicit, accipe: non constat nisi accipere: vulgò dicitur bonum forum trahit argentum de bursa; & sic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum consilii: salva animam tuam, quia unitam habes, nec plus habere poteris; nec perdere nisi velis. Inde communiter soli doctores theologi, qui sunt consiliiarii animæ, dicuntur magistri nostri, quia sunt communes omnibus; & nihil constat eorum consilium:*

sed eorum consilio habito sufficit dicere gratias. Non sic de doctoribus Medicinæ decretorum, quia non sunt nostri, sed oportet eorum consilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento; alias non oporteret reverti secundâ vice.

Dans le sermon quatorzieme de la pénitence : *Leo vocavit lupum, vulpem, & asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, & eis juxta delicta pœnitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & sic confessus est: ego malè feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla sit memoria hominum, quin lupi semper comederint oves. Ad quem leo: an verum quod ita habet præscriptum ex omni antiquitate, sic comedere oves? Cui dicenti, quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere, pater noster.*

Supervenit vulpes, & confessus est se malè egisse, quia capones & gallinas comederat non suas, licet ex omni ævo, in possessione fuerit sic comedendi illas. Quæ similiter propter unum pater noster absoluta est.

Supervenit asinus, tria confessus in capitula fecisse peccata. Primum quia comederat fœnum quod in ripis & dunis ab aliorum quadrigis fortuitò derelictum erat. Cui leo: grande peccatum est, ô asine! quia aliena comedisti, quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quia stercoraverat claustrum fratrum. Cui leo: grande peccatum est sædare terram sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod postea cum ejaculatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Respondit leo gravissimum esse peccatum, ed quòd fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus, propter peccata parva, & dimissa vulpes, & lupus in possessione majorum, cum absoluione.

Non-seulement on a imprimé plusieurs fois les sermons de Raulin séparément; mais on en a donné une édition complete à Paris en 1642, en 2. vol. in-8°. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en 6. vol. in-4°. Ses lettres ont paru à Paris en 1620, in-4°. Elles sont mieux écrites que ses sermons, quoique pleines d'allégories & de figures; cependant elles sont rares, recherchées, & passent pour son meilleur ouvrage.

Vincent de Lérins, religieux du monastere de ce nom, étoit natif de Toul, selon l'opinion la plus commune; il mourut vers 450. Il s'est fait connoître par un petit ouvrage sur les hérésies, qu'il intitula, *Mémorial du pèlerin*, ou *Commonitorium*. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOULA, (Géog. mod.) petite ville de la Russie moscovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moscou, au confluent de la Toulâ & de l'Uppa. Long. 55. 45. latit. 54. (D. J.)

TOULA, LA, (Géog. mod.) riviere de la Russie moscovite, au duché de Rézau; elle prend sa source au-dessus de Crapicina, & se jette dans l'Occa, près de la ville de Toulâ, à laquelle elle donne son nom. (D. J.)

TOULOIS, LE, (Géogr. mod.) ou comté de Toul, en latin *Tullensis ager*, gouvernement militaire de France enclavé dans la Lorraine au septentrion, à l'orient, & au midi; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'est le pays des anciens *Leuci*, dont César, Strabon, Ptolomé, & Pline, font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocèse de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocèse des Gaules, ou de tous les pays qui sont au-deçà du Rhin; mais aujourd'hui le Tulois a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la souveraineté a été unie à la France

dès l'an 1552, par Henri II. il renferme aussi le bailliage de Toul, qui est composé de six prévôtés. (D. J.)

TOULOLA, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) plante ainsi nommée par les Caraïbes; elle a le port du bali-fier, & lui ressemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur est blanche, renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui succède à cette fleur est triangulaire, d'un rouge pâle, & renfermant une petite graine raboteuse. La racine est une substance bulbeuse, blanche, fibreuse, de figure presque conique, couverte de pellicules attachées les unes sur les autres, comme plusieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante est d'un vert pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle est forte, coriace, & se roule d'elle-même aussi-tôt qu'elle est cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulola* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoisonnées: d'où vient que les François ont nommé cette plante l'*herbe aux fleches*, c'est-à-dire contre le poison des fleches. On pile la racine, pour en tirer le suc qu'on donne à ceux qui ont été blessés de fleches empoisonnées. On applique en même tems la même racine pilée & broyée sur la plaie; mais malheureusement ce remede ne réussit pas mieux que le sucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait jusqu'à ce jour sur les animaux de vaines expériences.

« Pendant mon séjour à Cayenne, dit M. de la Condamine, j'eus la curiosité d'essayer si le venin des fleches empoisonnées que je gardois depuis plus d'un an, conserveroit encore son activité; & en même tems si le sucre étoit effectivement un contrepoison aussi efficace qu'on me l'avoit assuré. L'une & l'autre expériences furent faites en présence du commandant de la colonie, de plusieurs officiers de la garnison, & du médecin du roi. Une poule légèrement blessée en lui soufflant avec une sarbacane une petite fleche dont la pointe étoit enduite du venin il y avoit environ treize mois, a vécu un demi-quart d'heure; une autre piquée dans l'aîle avec une de ces mêmes fleches nouvellement trempée dans le venin délayé avec de l'eau, & sur le champ retiré de la plaie, parut s'assoupir une minute après: bientôt les convulsions suivirent; & quoiqu'on lui fit avaler du sucre, elle expira. Une troisieme piquée au même endroit avec la même fleche retrempée dans le poison, ayant été secourue à l'instant avec le même remede, ne donna aucun signe d'incommodité.

« J'ai refait, continue M. de la Condamine, les mêmes expériences en présence de plusieurs célèbres professeurs de l'université de Leyde, le 28 Janvier 1745. Le poison dont la violence devoit être rallentie par le long tems & par le froid, ne fit son effet qu'après cinq ou six minutes; mais le sucre fut donné sans succès. La poule qui l'avoit avalé parut seulement vivre un peu plus long-tems que l'autre; l'expérience ne fut pas répétée ».

Ce poison est un extrait fait par le moyen du feu des sucs de diverses plantes, & particulièrement de certaines lianes; on assure qu'il entre plus de trente fortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus estimé entre les diverses especes connues le long de la riviere des Amazones. Les Indiens le composent toujours de la même maniere, & suivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres aussi scrupuleusement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la composition solennelle de la thériaque; quoique probablement cette

cette grande multiplicité d'ingrédiens ne soit pas plus nécessaire dans le poison indien que dans l'antidote d'Europe.

On sera sans doute surpris que chez des gens qui ont à leur disposition un moyen aussi sûr & aussi prompt, pour satisfaire leurs haines, leurs jalousies, & leurs vengeances, un poison aussi subtil ne soit funeste qu'aux singes & aux oiseaux des bois. Il est encore plus étonnant qu'un missionnaire toujours craint & quelquefois haï de ses néophytes, envers lesquels son ministère ne lui permet pas d'avoir toutes les complaisances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux sans crainte & sans défiance. Cependant rien n'est plus vrai. Ce n'est pas tout; ces gens si peu dangereux sont des hommes sauvages, & le plus souvent sans aucune idée de religion. *Mémoires de l'Acad. des Scienc. 1745. p. 489.*

M. de Réaumur rapporta l'année suivante à l'Académie, qu'un ours dont on vouloit se défaire avoit pris intérieurement jusqu'à une once d'arsenic, une noix vomique entiere, & une quantité de sublimé corrosif, suffisante seule pour empoisonner un plus gros animal, sans que cette sorte de poison ordinairement si actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal, qui avoit résisté à une si forte épreuve, succomba facilement & très-promptement au poison duquel sont enduites les pointes des fleches dont se servent contre les animaux les habitans des bords du Marannon. L'ours de France en a été légèrement piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la seconde piquûre, il est tombé, s'est débattu, & est mort en moins de cinq minutes. La même chose est arrivée & plus promptement encore à un aigle; à la première piquûre qui lui faite sous l'aîle avec la pointe d'une de ses fleches empoisonnées, il tomba, & mourut en deux secondes. Il faut que les particules de cette pernicieuse composition, soient d'une étrange activité pour produire un effet si subit. *Histoire de l'acad. 1746.*

On prétend que le suc du thora des Vaudois n'est guere moins dangereux que la composition des Tienas; mais nous en avons déjà parlé au mot THORA. (D. J.)

TOULON, (Géog. mod.) ville & port de mer de France, en Provence, sur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au sud est de Marseille, à 16 d'Aix, & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'assez grande & maritime, n'est pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieuses. Les prêtres de l'oratoire y ont le collège, & les jésuites un séminaire. Le port de cette ville est un des plus connus, des plus vastes, & des meilleurs de l'Europe. Il est destiné aux vaisseaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marseille, y sont à-présent. L'arsenal est à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui est nécessaire en ce genre. Les fortifications sont du dessein du chevalier de Ville.

L'évêché n'est connu que depuis le sixième siècle. Il est suffragant d'Arles & d'une très-petite étendue, car il n'a que vingt-cinq paroisses: cependant son revenu annuel est de quinze à vingt mille livres.

Long. de Toulon, suivant Cassini, 23. 27. latit. 43. 6. 40. Long. orient. suivant le Monnier, 23. 32. 30. latit. 43. 7.

Toulon a été, dit-on, nommée en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Martius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduisit une colonie. Plusieurs savans prétendent que cette ville est le *Tauræntium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que Toulon est le *Portus citharista* de Pline; & sa conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'Antonin dit que ce port est éloigné de Marseille de trente milles; ce qui est précisément la distance qu'il y a entre ces deux villes.

Tome XVI.

On lit dans la notice de l'empire, qu'il y avoit une teinturerie à Toulon dirigée par un intendant de l'empereur, qui est appelé *procurator Baphiorum*; ainsi cette place étoit connue sur la fin du quatrième siècle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le reste de la Provence. Les Sarrasins la pillèrent une fois dans le dixième siècle, & deux fois sur la fin du douzième. Elle se rétablit & s'accrut sous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port seroit propre à l'enrichir, par sa grande rade, une des plus sûres qu'on connoisse, & dont l'entrée est défendue par plusieurs forts.

Ferrand (Louis) né à Toulon en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui justifient son savoir dans les langues orientales. On fait cas de son commentaire sur les pséaumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profession, mais avocat au parlement.

Bonnin de Chalucet (Louis) mort évêque de Toulon en 1712, est auteur de bonnes ordonnances synodales; mais il s'est fait encore plus d'honneur, par les services qu'il rendit à sa ville épiscopale, lorsque les troupes des alliés l'assiégerent en 1707: *optimates exemplo firmavit, plebem frumento & pecuniâ juvit*; c'est une inscription de la reconnaissance du peuple, qui le dit; & cette inscription est gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de Toulon. (D. J.)

TOULOUBAN, (Géog. mod.) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la ville de ce nom, & sur le bord de la rivière de Multan. Long. suivant le P. Gaubil, 116. 52. latit. 30. 50. (D. J.)

TOULOUSAIN LE, (Géogr. mod.) contrée de France, dans le haut Languedoc; elle renferme les diocèses de Toulouse, de Rieux, & une partie de celui de Montauban: c'est un pays rempli de plaines, où il croît beaucoup de blé; il est traversé par la Garonne, & a Toulouse pour capitale. Le canal de Languedoc y prend sa naissance. (D. J.)

TOULOUSE, (Géog. mod.) ville de France dans le haut Languedoc, dont elle est la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, située sur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectosages, est une des plus anciennes des Gaules, puisque Trogue Pompée & plusieurs autres auteurs assûrent qu'elle étoit la patrie des Tectosages, qui ravagerent la Grece du tems de Brennus, près de 280 ans avant J. C. Elle est nommée *Tolosa* par César, *lib. I. bell. gal. c. x. Tolosa colonia*; par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Tolosatium* par Sidonius Apollinaris, *l. IV. epist. xvij.* & *civitas Tolosatium*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & divisée en cinq parties, suivant ce vers d'Aufone, *epist. xxiiij. v. 83.*

Quincuplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam.

On lui donna l'épithete de *Palladia*, soit à cause du culte que les habitans rendoient à Pallas, soit à cause des oliviers qui sont l'arbre de cette déesse, & qui croissent en quantité dans le territoire de cette ville; soit enfin à cause du goût que ses habitans avoient pour les sciences, selon ce distique de Martial, *l. IX. epigram. 101.*

Marcus Palladia non inficianda Tolosæ

Gloria, quam genuit pacis alumna quies.

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

Marcus amat nostras Antonius, Attice, musas.

Toulouse étoit encore considérable par sa magnificence; car il y avoit un capitol. On y voyoit aussi un temple dans le voisinage, fameux par ses richesses

auxquelles personne n'osoit toucher. Justin & quelques autres historiens ont dit que les Tectosages pillèrent le trésor du temple de Delphes; & que pour apaiser la colere d'Apollon qui les défoloit par une cruelle peste, ils jetterent ce trésor dans le lac de *Toulouse*.

Cette ville fut prise sur les mêmes Tectosages par Servilius Capion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ere chrétienne. Ce consul y fit un grand butin, & enleva le trésor du temple d'Apollon. Les historiens assûrent que Capion finit ses jours malheureusement, ainsi que tous ceux qui avoient eu part à son sacrilège: c'est de-là qu'est venu le proverbe *aurum tolosanum*, de l'or funeste.

Ce temple d'Apollon, qui étoit à *Toulouse*, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de *Toulouse* avec celui du temple de Delphes; & quelques-uns se sont imaginés que Brennus, général des Gaulois, ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & sur-tout les Tectosages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a réfuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, lesquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller son temple, furent repoussés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique *Toulouse* fût une des villes célèbres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province sous les empereurs. Ce fut sous les rois Visigoths, qui y établirent leur résidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoissant toutefois pour métropole ecclésiastique Narbonne, dont elle n'a été soustraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape divisa le grand diocèse de *Toulouse* en plusieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de *Toulouse*.

A l'égard de la juridiction temporelle, après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut assujettie aux Visigoths, lorsque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquieme siecle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alarie, s'empara de *Toulouse*, & laissa cette ville à ses successeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à son frere le roi Aribert, qui y établit sa résidence: mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & son état revint sous la domination de Dagobert, qui laissa la ville de *Toulouse* à son fils Clovis II. roi de Neustrie.

Les princes mérovingiens en ont toujours été les maîtres jusqu'au commencement du huitieme siecle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui se rendit absolu dans l'Aquitaine, s'empara de *Toulouse*, qu'il défendit contre les Sarrafins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la saccagerent avec Bordeaux & la plupart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conserverent point, parce qu'ils furent défaits près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais: ainsi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laissa cet état à son fils Hunaud, à qui son fils Gaisfre succéda. Le roi Pépin, fils de Charles Martel, fit une cruelle guerre à Gaisfre, qui perdit enfin ses états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de *Toulouse*, que lui & ses successeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de simples officiers, jusqu'au tems de Charles le Simple, qui fut déposé & mis en prison où il mourut. Ce fut sur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond se rendit absolu à *Toulouse* vers l'an 920. Il eut pour héritier son fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de *Toulouse* prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'eussent qu'une petite portion d'un si grand pays,

n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de *Toulouse*, & n'ayant aucune autorité sur le reste de la Gothie ou Septimanie, appelée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes descendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils, jusqu'à Guillaume, qui vivoit dans l'onzieme siecle. Il ne laissa qu'une fille nommée *Philippia*, qui épousa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'Aquitaine: elle ne succéda pas à son pere, parce que son oncle Raymond de Saint-Gilles comte de Querci, & frere de Guillaume comte de *Toulouse*, se trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit ensuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, sans aucun droit, & désigna comte de *Toulouse* son fils Bertrand, qui mourut sans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume duc d'Aquitaine, soutenant les droits de sa femme, prit *Toulouse*; mais il en fut dépossédé par Alfonse, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & sa fille Eléonor, hériterent des droits de *Philippia*, qu'Henri II. roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, soutint contre Raymond, comte de *Toulouse*, fils d'Alfonse, & en demanda justice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de *Toulouse* demeureroit à Raymond, qui seroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de *Toulouse*; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorsque Raymond, dit le vieux, comte de *Toulouse*, fils d'Alfonse, ayant épousé Jeanne, fille d'Henri & d'Eléonor & sœur de Richard, ce roi céda tous ses droits sur le comté de *Toulouse* au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut poursuivi par le pape Innocent III. qui donna le comté de *Toulouse* à Simon de Montfort, général des catholiques, du consentement de Philippe Auguste: Raymond, abandonné par le roi son seigneur féodal, reconnut un autre seigneur ou souverain, qui fut Pierre roi d'Arragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'est-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient sur le comté de *Toulouse*, auquel ils renoncèrent par la transaction passée entre S. Louis & Jacques roi d'Arragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put se maintenir dans sa conquête, de sorte que son fils Amaury céda ses droits à Louis VIII. pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & successeur de Raymond le vieux, fit sa paix avec le roi de France, & transigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princesse Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alfonse, comte de Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne succéderoit aux états de son pere, & qu'en cas qu'elle ou son mari vissent à mourir sans enfans mâles, le tout seroit réuni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour successeur sa fille Jeanne & son gendre Alfonse, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le hardi prit possession du comté de *Toulouse*, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne *Toulouse* un amphithéâtre, un capitole, & plusieurs autres monumens superbes; mais les Wisigoths, nation barbare, ayant choisi *Toulouse* pour être la capitale de leur empire, ruinèrent tous ses beaux monumens de fond en comble, ensorte qu'il n'en reste d'autres vestiges, que quelques maîures de l'amphithéâtre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume

plus avantageusement située pour le commerce que *Toulouse*, il ne s'y en fait cependant presque aucun. Le génie des habitans les porte quand ils sont aisés, à acquérir des charges de robe, ou à viser au capitoulat; de-là vient que *Toulouse*, une des plus grandes villes du royaume, est une des plus pauvres & des plus dépeuplées. Il y a présidial, sénéchaussée, hôtel des monnoies, généralité, parlement & université, mais tous ces beaux titres ne l'enrichissent pas; son académie est comme du tems des troubadours; ses prix consistent dans une amaranthe d'or, une églantine, une violette, & un souci d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII. & c'est un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de *Toulouse*, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquisition, au sujet de l'hérésie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler par sa rigueur les personnes mêmes les plus innocentes; le soulèvement fut si grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en reste des vestiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de *Toulouse*, se fit attribuer le droit d'examiner si dans l'élection des capitouls, il n'y a personne qui soit suspect d'hérésie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religieux de leur ordre de l'office d'inquisiteur de *Toulouse*, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'est aujourd'hui qu'un vain titre sans fonction.

On peut lire sur *Toulouse* l'abbé de Longuerue, Piganiol, description de la France, Nicol Bertrand des gestes des Touloufains, & mieux encore la Faille annales de *Toulouse*, ainsi que l'histoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759 in-4^o.

Long, suivant de la Hire, 18. 11. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 18. 56. 30. *lat*. suivant de la Hire, 43. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 43. 37.

Je n'entrerai dans aucune description de *Toulouse* moderne, ayant à parler des hommes illustres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naissance, & dont on voit les bustes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque tems, à cause du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

Antonius Primus (Marcus), étoit ami de Martial, & son Mécène; aussi ce poète l'éleve jusqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit se rappeler chaque jour de sa vie sans remords, & qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une manière qui fût propre à lui en rendre le souvenir agréable.

*Jam numerat placido felix Antonius ævo
Quindecies actas, primus, olympiadas:
Præteritos dies, & totos respicit annos,
Nec metuit Lethæ jam propioris aquas.
Ampliat ætatis spatium sibi vir bonus hoc est
Vivere bis, vitâ posse priore frui.*

L. X. epigr. 23.

Martial ne se borne pas à cet éloge; il nous représente Marcus Antonius au-dessus du reste des mortels, & nous assure, que s'il pouvoit dépeindre son esprit & son caractère, ce seroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

*Hæc mihi, quæ colitur violis pictura rosisque;
Quos referat vultus, Cæciliane, rogas?
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,
Primus in hoc juvenem se videt, ore senex.
Ast utinam mores, animumque effingere posses!
Pulchrior in terris nulla tabella foret.*

L. X. epigr. 32.

Combien il faut se défier des louanges des poètes! Horace & Virgile nous l'avoient déjà prouvé dans
Tome XVI:

leurs adulations pour Auguste; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de sa fabrication; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de son tems, & qui a joué un grand rôle dans l'histoire romaine; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conservé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes, & dont la scélératesse égala la valeur. Sous le regne de Néron, il fut convaincu d'être un indigne faussaire, & d'avoir forgé un testament; aussi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intrigant, hardi, & entreprenant, il trouva le moyen d'y rentrer, & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Vespasien; lui rendit de grands services, & le plaça, pour ainsi dire, sur le trône. Il s'empara de Padoue, d'Ateste (aujourd'hui Est), embrasa, détruisit & saccagea Crémone, avec la barbarie la plus incroyable. Ensuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête, ruina la discipline dans les troupes, & se servit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome, & la poursuivit jusques dans Rome même; là le combat se renouvella, & continua pendant quelque tems, en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage, jusque'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maître de Rome; alors il dévoila pleinement son exécrable avarice, enlevant des palais sans scrupule, or, argent, meubles, esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone. C'est ainsi qu'il termina la guerre civile, & qu'il affirma la couronne impériale sur la tête de Vespasien.

Mais la jactance, l'orgueil, les richesses & l'avidité d'Antonius, le perdirent; tous les chefs de l'armée, ayant Mucien à leur tête, se liguerent contre lui. Ils l'accusèrent auprès de Vespasien d'être un esprit dangeux, d'avoir perdu la discipline militaire pour se faire des créatures, d'être arrivé trop tard au secours de Sabinus, & d'avoir voulu élever à l'empire Crassus Scribonianus, à quoi ils ajoutèrent le détail de tous ses crimes précédens. Enfin, il déchut peu-à-peu de son crédit, & se vit obligé de se retirer à *Toulouse*, où il mourut sans honneur, âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans son histoire, l. II. l. III. & l. IV. où vous trouverez de grands détails.

Pour les assembler en deux mots, Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, maniant la parole avec une adresse merveilleuse, propre à décrier qui il vouloit, habile à gagner les bonnes grâces des soldats, vrai boute-feu de guerres civiles, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre. Je serai court sur les autres touloufains, dont les bustes sont en marbre dans l'hôtel-de-ville de *Toulouse*.

Stadius Surculus, ou Urculus, rhéteur qui vivoit du tems de Néron, vers l'an 60 de J. C. parut peu de tems avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poète Publius Papinius Stadius, qui florissoit du tems de Domitien.

Æmilius Magnus Arborichus, rhéteur, enseigna, dit-on, dans *Toulouse* les belles-lettres au frère de Constantin.

On voit ensuite les bustes de Théodoric I. & II. rois de *Toulouse*; de Raymond de Saint-Gilles, comte de *Toulouse*; de Bertrand comte de *Toulouse*, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à présent des hommes de lettres nés à *Toulouse*, dont les bustes sont dans la galerie.

Bunel (Pierre), l'un des plus polis écrivains du seizième siècle, se distingua par sa vertu, son défintéressement & sa science. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui sont écrites avec la dernière pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de *Toulouse* 1687 est estimable par les notes de Grave-rol : mais le texte est rempli de fautes. On trouve à la bibliothèque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

Catel (Guillaume), conseiller au parlement de *Toulouse*, mort en 1726, s'est fait connoître par une histoire des comtes de *Toulouse*, & des mémoires du Languedoc.

Caseneuve (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoises, qui sont à la suite du dictionnaire de Menage. Ses autres petits ouvrages sont dans l'oubli ; le P. Niceron a mis l'auteur parmi les hommes illustres ; mais le suivant Cujas étoit digne de ce titre.

Cujas (Jacques) *Cujacius*, le plus célèbre jurisconsulte du xvj. siècle, naquit à *Toulouse* en 1520 de parens obscurs ; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enseignent merveilleusement aux autres. *Toulouse* ne connut point son mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit ; il se retira à Bourges, se fit adorer des étudiants, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand jurisconsulte est celle de Fabrot, en 10 vol. in fol. Papyre Masson a écrit sa vie.

Duranti (Jean Etienne), premier président au parlement de *Toulouse*, & l'un des plus sçavans magistrats de son siècle, est auteur de l'excellent livre intitulé de *ritibus ecclesie*. Il soutint avec zèle le parti de son roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arquebuse dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guise, le 10 Février 1589 à cinquante-cinq ans.

Faur, seigneur de Pibrac (Gui du), est trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici sa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 Mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

Faur (Pierre du), premier président au parlement de *Toulouse*, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition ; tels sont trois livres des semestres, celui des agonistiques, c'est-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & son traité des magistrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de soixante ans.

Ferrier (Arnould du), président au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverses ambassades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faisant profession ouverte du protestantisme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une manière vigoureuse sur les abus de la cour de Rome. Il est très-vraisemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoise, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le nœud qui attachoit le roi très-chrétien au saint siège, & d'assembler un concile national où le roi de France à l'imitation de celui d'Angleterre, fût déclaré chef de l'Eglise gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

Gouduli (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gascon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne sont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois

de fictions heureuses ; on les a imprimés plusieurs fois à *Toulouse*, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

Maignan (Emmanuel), minime très-célèbre. Il apprit les mathématiques sans maître, & devint professeur à Rome, où il y a toujours eu depuis en cette science un professeur minime françois. Ses ouvrages philosophiques n'ont plus de cours, mais son traité sur les horloges & les cadrans solaires, intitulé *perfeptiva horaria*, Romæ 1648 in fol. montre beaucoup d'habileté. Il inventa plusieurs machines qu'il avoit travaillées de ses propres mains. Il mourut dans son couvent de *Toulouse* en 1676, à 75 ans.

Maynard (François), poète, disciple de Malherbe, & secrétaire de la reine Marguerite, naquit en 1582, & mourut en 1646.

« On peut le compter, dit M. de Voltaire, parmi ceux qui ont annoncé le siècle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux, purement écrits. C'est un des auteurs qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignoroit que le succès d'un bon ouvrage, est la seule récompense digne d'un artiste ; que si les princes & les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espece de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander ; & que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

« Rien n'est plus connu que son beau sonnet pour le cardinal de Richelieu ; & cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, rien. Le président Maynard retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui méritent autant d'être connus que son sonnet.

*Par votre humeur le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme & l'orage,
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la cour dans mon petit ménage :*
Mais, n'est-ce rien que d'être tout à soi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte & l'espérance ?
Ah ! si le ciel, qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous & de la France,
Votre bonheur seroit égal au mien.

« Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, & qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avoit fait du bien, ce ministre eût été un dieu pour lui. Il n'est un tyran que parce qu'il ne lui donne rien. C'est trop ressembler à ces mendiens qui appellent les passans, monseigneur, & qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Maynard étoient fort beaux. Il eût été plus beau de passer sa vie sans demander & sans murmurer. L'épitaphe qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde.

*Las d'esperer & de me plaindre
Des muses, des grands & du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la desirer, sans la craindre.*

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin,

Summum nec metuas diem, nec optes.

« La plupart des beaux vers de morale sont des traductions. Il est bien commun de ne pas desirer la mort : il est bien rare de ne la pas craindre ; & il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde ».

Pin (Jean du), en latin *Pinus*, mourut vers l'an 1536. Il alla chercher en Italie la culture de l'éloquence, fut ensuite conseiller au parlement de *Toulouse*, & enfin évêque de Rieux. Il fit un traité de *vita aulicâ*, & un livre de *claris feminis*, des femmes il-

lustres, qui parut à Paris en 1521 ; la politesse du style latin regne dans ces deux ouvrages. Erasme dit à la gloire de l'auteur : *posset inter hujus laudis (Tullianæ dictionis) competitores numerari (Joannes Pinus), nisi negotiorum tumultus à studiis avulsisset. Nunc episcopum audio factum; quid accesserit eloquentiæ nescio?*

On voit aussi dans la galerie de *Toulouse* le buste en marbre de Nicolas Bachelier, élève de Michel-Ange, distingué dans l'architecture & dans la sculpture ; il falloit y joindre pour pendant le buste de François de Troy un des peintres illustres de nos jours. Mais *Toulouse* est encore la patrie d'autres savans, dont plusieurs méritoient sans doute d'avoir leur effigie dans la même salle du capitole ; c'est ce dont on jugera par la liste que je vais donner de leurs noms.

Campistron (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut élève & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint secrétaire, fit sa fortune, & le comédien Baron fit une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pièces, quoiqu'elles soient faiblement écrites, mais le langage en est assez pur. Il a composé pour l'opéra *Acis & Galatée*, pastorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été mise en musique par Lully.

Coras (Jean de), *Corasius*, conseiller au parlement de *Toulouse*, chancelier de Navarre, l'un des savans jurisconsultes du xvj. siècle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital ; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en François, qui ont été recueillis en 2 vol. in-fol. on estime sur-tout ses *Miscellaneorum juris civilis libri tres*. Ce savant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le massacre de la saint Barthélemi, le 4 Octobre 1572 ; sa vie a été imprimée en 1673, in-4°.

Doujat (Jean), né en 1609, & mort à Paris en 1688, comble d'honneurs & de pensions. Il étoit tout ensemble jurisconsulte & littérateur. Il fut reçu de l'Académie française en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1° *Prænotiones canonicae & civiles*, qui passent pour son meilleur ouvrage ; 2° l'histoire du Droit canon, & celle du Droit civil ; 3° institution du Droit canonique de Lancelot, avec des notes ; 4° un abrégé en François de l'histoire grecque & romaine, tiré de *Velieus Paterculus*, & des notes sur *Tite-Live*, à l'usage du dauphin, &c.

Grégoire (Pierre) fleurissoit au xvj. siècle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Synagma juris universi*, ainsi que celui de *republica*, *libri xvj.* sont remplis d'une vaste érudition, mais des plus mal digérés. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingerit, non digerit ; caterum valde uilis, quod ibi meliorum auctorum gemmas possis invenire.* Il mourut en 1597.

Laloubere (Simon de) né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ses jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de son voyage de Siam en deux vol. in-12 ; cette relation est estimée ; mais elle laisse bien des choses à désirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoissances de ce pays. Son traité de la résolution des équations prouve qu'il étoit assez profond dans cette science, & Paschal ne lui a pas tout-à-fait rendu justice.

Mauffac (Philippe Jacques) savant critique du xvij. siècle mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuscules estimés & de savantes notes sur *Harpocraton*.

Péchantré, poète François & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géta* se représente encore quelquefois. On rapporte une anecdote assez singulière sur sa tragédie, *la mort de Neron*, pièce qui n'a point eu de succès. *Péchantré* la faisoit dans une

auberge ; il laissa sur sa table le papier où il disposoit sa pièce, & sur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi sera tué.* L'aubergiste ayant lu ces mots, avertit aussitôt le commissaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poète étant revenu le soir à l'auberge, fut bien surpris de se trouver entouré de gens armés qui vouloient le saisir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commissaire, & vous, monsieur, avec ce papier, sur lequel il jeta les yeux ; comment, s'écria-t-il, vous l'avez volé sur ma table ? c'est précisément la scène où je dois placer la mort de *Néron*. Le commissaire honteux de sa bêtise, lui fit des excuses, lui rendit son papier, & congédia les archers.

Tourreil (Jaques de) mourut à Paris en 1714, à 58 ans. Il étoit de l'Académie française & de celle des Inscriptions. Ce fut par ses intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'Académie française, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit sa réputation à la traduction de *Démophilène*, laquelle l'a fait beaucoup plus connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec ; mais il a orné son ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches sur l'histoire de la Grèce. La meilleure édition est celle de Paris 1721, en deux vol. in-4°. & en quatre vol. in-12.

Serre (Jean Puget de la) fut garde de la bibliothèque de Monsieur, & eut le titre d'*historiographe*. Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en prose qui souffrirent plusieurs éditions, mais dont *Despreaux* & toutes les personnes de goût parlerent avec mépris. La *Serre* convenoit lui-même du peu de mérite de ses ouvrages, quoiqu'ils lui valussent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curiosité d'aller entendre les conférences que *Richelieu* faisoit sur l'éloquence dans une maison de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ses extravagances, la *Serre* en manteau long & en rabat, se leva de sa place, & en allant embrasser *Richelieu* : ah, monsieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimatias ; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai écrit en toute ma vie.

Marcel (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, est auteur d'une histoire de l'origine de la monarchie française, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà presque tous les hommes de lettres que *Toulouse* a produits jusqu'à ce jour ; il y en a plusieurs qui sont illustres. N'auront-ils point de successeurs ? (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

TOUPET, s. m. terme de *Perruquier*, c'est une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe jusqu'à l'autre, soit dans les cheveux naturels, soit dans les perruques.

TOUPET, (Maréchal.) le *toupet* du cheval est le crin situé entre les deux oreilles, & qui tombe sur le front.

TOUPIE, s. f. (Jeux.) en latin *turbo* ; je ne parle pas ici de la *toupie*, pour dire seulement que c'est une espece de sabot qui a une pointe de fer sur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-autour ; mais ce dont je prie le lecteur, c'est de voir comme *Virgile*, *Æneid. l. VII. v. 378.* peint ce jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine *Laurente*, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne sur ses pas.

*Ceu quondam torto volitans sub verbera turbo,
Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum
Intenti ludo exercent. Ille actus habena
Curvatis fertur spatiis : stupet inscia juxta
Impubesque manus, mirata volubile buxum.*

« La princesse parut alors semblable à ce jouet de

» l'enfance, qui tournant avec rapidité autour de son
» centre, & traçant dans un vaste lieu plusieurs cer-
» cles par son mouvement, est admiré de la jeune
» troupe ignorante, qui l'entoure & qui le réveille
» sans cesse à coups de fouet». (D. J.)

TOUPIE, (Marine.) c'est un instrument inventé
en Angleterre, pour observer sur mer l'horison, mal-
gré le tengage & le roulis du vaisseau : c'est une *tou-
pie* de métal couverte d'une glace très-haute ayant
trois pouces de diamètre. Elle a un creux en-deffous
en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe
d'acier, sur laquelle on la fait tourner : on la rend
pesante par un cercle de métal. Pour la faire tourner
on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-
dessus de la surface au milieu de la glace, & on tire
ce ruban avec force, en retenant la *toupie* ou en l'em-
pêchant de s'incliner. C'est dans une écuëlle
au fond de laquelle s'élève une pointe qui sou-
tient la *toupie*, qu'on la fait tourner. On met au-des-
sus de cette écuëlle un regle qu'on place comme un
diamètre : cette regle retient la *toupie* pendant qu'on
tire le ruban qui passe à-travers par un trou, & on
l'ôte aussi-tôt que le mouvement est donné ; plus
on tire le ruban avec force, plus la *toupie* tourne vite :
le ruban se dégage & on ôte la regle.

Cette *toupie* conserve ainsi son niveau : or, si pen-
dant que le mouvement de la *toupie* est régulier on
regarde un astre, on verra que son image ne chan-
gera point de place, quoiqu'on donne des secousses
assez fortes à la *toupie*. Ainsi en observant avec l'oc-
tant (voyez OCTANT), on se penchera vers la *toupie*,
& on fera concourir les deux images de l'astre sur la
glace : la première image fera celle que donnera la
toupie, & la seconde celle que donnera la glace de
l'alidade.

Au-reste, lorsque ces deux images concourent,
ou que la moitié de l'une convient parfaitement
avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double
de la hauteur de l'astre, car il marque combien l'astre
est réellement élevé au-dessus de son image, qu'on
voit dans le miroir de la *toupie*. Il n'y aura donc
qu'à prendre la moitié du nombre qu'on trouvera
sur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'astre.

TOUPILLON, (Jardinage.) est un amas de peti-
tes feuilles minces, qui viennent en confusion fort
près les unes des autres sur quelques branches d'un
oranger : on n'en doit réserver que deux ou trois
des mieux placées, qui recevant toute la nourriture,
en deviendront plus fortes.

Ces *toupillons*, qui forment des toupets fort garnis,
servent de receptacles aux ordures, & sur-tout aux
punaises.

TOUPIN, f. m. (Cordier.) est un instrument dont
les Cordiers se servent pour commettre ensemble
plusieurs fils & en former une corde. Cet instrument
est un morceau de bois tourné en forme de cône
tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle
de la corde qu'on veut faire : il doit avoir dans sa
longueur, & à une égale distance, autant de rainu-
res que la corde a de cordons ; ainsi pour le bitord
qui n'a que deux cordons, on se sert d'un *toupin* qui
n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une
à l'autre : ces rainures doivent être arrondies par le
fond, & assez profondes pour que les fils y entrent
de plus de la moitié de leur diamètre. Voyez la figure.

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élasti-
cité par le tortillement, le *toupin* fait effort pour
tourner dans la main du cordier, qui peut bien rési-
ster à l'effort de deux fils, mais elle seroit obligée
de céder si la corde étoit plus grosse ; dans ce cas
on traverse le *toupin* avec une barre de bois R, que
deux hommes tiennent pour le conduire. Voyez les
fig. & les Pl.

Comme la force de deux hommes n'est quelque-

fois pas encore suffisante, pour-lors on a recours
au chariot. Voyez CHARIOT. Voyez l'article de la
CORDERIE.

TOUQUES, LA, (Géog. mod.) en latin moderne
Tulca, rivière de France, en Normandie. Elle porte
d'abord le nom de *Lezon* dans son cours, prend ce-
lui de *Touques* dans sa jonction avec l'Orbec, & se
jette dans la mer, à six lieues du Havre-de-Grace :
son cours est de seize lieues. (D. J.)

TOUQUOA, (Hist. mod. Superst.) c'est une divi-
nité reconnue par les Hottentots, qu'ils regardent
comme malaisante, comme ennemie de leur nation,
& comme la source de tous les maux qui arrivent
dans ce monde : on lui offre des sacrifices pour l'ap-
paîser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent
avoir vû ce démon sous la figure d'un monstre cou-
vert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les piés
d'un cheval.

TOUR, f. f. (Archit.) corps de bâtiment fort éle-
vé, de figure ronde, carrée ou à pans, qui flanque
les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château,
auquel il sert de pavillon : il est quelquefois seigneurial,
& marque un fief. (D. J.)

TOUR DU CHAT, (Archit.) les ouvriers appel-
lent ainsi un demi-pié d'isolement, & un pié de plus
en épaisseur, que le contre-mur des fours & des
forges doit avoir, selon la coutume de Paris : ils le
nomment aussi *ruelle*. (D. J.)

TOUR DE DÔME, (Archit.) c'est le mur circulaire
ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui est
percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans
& par-dehors. (D. J.)

TOUR D'ÉGLISE, (Architect.) c'est un gros bâti-
ment, presque toujours carré, qui fait partie du
portail d'une église. Ce bâtiment est accompagné
d'un autre pareil qui lui fait symétrie, & ces deux
tours sont ou couvertes, ou en terrasse, comme à
Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguil-
les ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonnée*, celle qui a un petit
comble apparent, comme à saint Jean en Grève, à
Paris. (D. J.)

TOUR ISOLÉE, (Archit.) *tour* qui est détachée
de tout bâtiment, & qui sert de clocher, ainsi que
la *tour* ronde panchée de Pise ; de fort, comme celles
qui sont sur les côtes de mer, ou sur les passages d'im-
portance ; de fanal, telles que les *tours* de Cordouan
& de Gènes ; de pompe, comme la *tour* de Marly,
&c. (D. J.)

TOUR DE MOULIN A VENT, (Archit.) mur cir-
culaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de
charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement,
pour exposer au vent les volans ou les ailes
du moulin. (D. J.)

TOUR RONDE, (Coupe des pierres.) ne signifie pas
toujours une *tour*, mais tout parement convexe de
mur cylindrique ou cône. *Tour creusé* est le con-
cave.

TOUR DE LA SOURIS, (Archit.) les ouvriers ap-
pellent ainsi deux à trois pouces d'isolement, qu'un
contre-mur doit avoir pour les poteries d'aîsance,
& contre-mur d'un pié d'épaisseur contre un mur
mitoyen pour la fosse, & entre deux fosses, quatre
piés, &c. (D. J.)

TOUR, (Fortification.) bâtiment fort élevé & de
plusieurs étages, dont la figure est ordinairement
ronde, & quelquefois carrée ou polygone. *Cham-
bers*.

Avant l'invention du canon, on fortifioit les pla-
ces avec les *tours* jointes à leur enceinte ; elles étoient
éloignées les unes des autres de la portée de la fle-
che, & beaucoup plus élevées que les courtines ou
les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout
sur le rempart & de le défendre plus avantageuse-
ment.

Pour empêcher qu'on ne pût s'infinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reste de l'enceinte, on observoit en bâissant la place, de couper le rempart en-dedans vis-à-vis les tours; on y substituoit, pour la communication, une espece de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-promptement dans le besoin.

Voyez FORTIFICATION.

On construisoit aussi des tours de charpente dans les sieges; on les faisoit avancer auprès des murailles pour en chasser les assiégés: il y avoit de ces tours qui avoient des béliers, & on les nommoit *tortes bélières*. *Voyez* HELÉPOLE, BÉLIER & TORTUES. (Q)

TOURS BASTIONNÉES, (*Fortification.*) espece de petits bastions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des souterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de siege. *Voyez* leur construction dans le second & le troisième système de M. de Vauban, à la suite du mot FORTIFICATION. (Q)

TOUR MARINE, (*Architect. milit.*) c'est une tour qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y loger quelques soldats & découvrir les vaisseaux ennemis. Ces tours ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on est dedans: on fait quelquefois de semblables tours dans la fortification des places. (D. J.)

TOUR A FEU, (*Marine.*) *Voyez* PHARE.

TOUR DE BITTE AU CABLE, (*Marine.*) c'est un tour de cable par-dessus les bittes.

TOUR DE CABLE, (*Marine.*) on appelle ainsi le croisement de deux cables près des écubiers, lorsqu'un vaisseau est affourché.

TOUR, *s. m. terme de Boulangers*, c'est une petite table carrée, ferme & solide, placée auprès de leur pétrin, sur laquelle ils dressent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & pesés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire: c'est au sortir de dessus le tour que l'on met le pain sur la couche pour le faire lever.

TOUR, *en terme de Boutonnier*, c'est une machine qui ne diffère de celle du tourneur, que par les pieces dont sont garnies les poupées: celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans son trou, tandis qu'on serre & qu'on rabat le bouton en faisant la piece gravée avec une bascule au pié. Ce tour a un support sur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-dessous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR ou TREUIL, (*Charpent.*) c'est un gros cylindre ou essieu en forme de rouleau, qui sert aux machines pour élever des fardeaux, & qui se remue avec une roue, ou des leviers sur lesquels la corde tourne. (D. J.)

TOUR mobile, (*Charpent.*) grand assemblage de charpente à plusieurs étages, que les anciens faisoient mouvoir avec des roues pour assiéger les villes, avant l'invention du canon. *Voyez* l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, article *architecture militaire*.

On fait aujourd'hui des tours mobiles de charpente, pour servir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dresser les palissades des jardins; les jardiniers les nomment *chariots*.

On fait encore des tours fixes de charpente pour élever des eaux; telle est celle qui servoit à la machine de Marly, & qui est à présent à l'observatoire de Paris. (D. J.)

TOUR, les *Chaudronniers* appellent ainsi la machine dont ils se servent pour donner aux chaudrons & aux poêlons leur dernière façon.

Les principales parties de ce tour sont la grande

roue, l'établi, la petite roue, la noix & le coin. La grande & la petite roue sont semblables à celles des Couteliers, l'établi est un châssis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix est en plateau de bois tourné en rond, qu'on applique fortement sur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner; enfin, le coin est une piece aussi de bois, avec laquelle on serre l'espece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'est avec cet instrument que se font ces traces circulaires que l'on voit sur les poêlons & les chaudrons neufs. *Voyez les Planches & les figures du Chaudronnier*, parmi lesquelles il y en a une qui représente le tour en particulier.

TOUR, *en terme de Cirier*, n'est autre chose qu'un gros cylindre tournant sur un arbre, monté sur deux piés. A une des extrémités de cet arbre est une manivelle pour mouvoir le cylindre: le tour sert à dévider la bougie filée, en sortant de la filière. Il en faut deux pour filer la bougie; l'un chargé de la mèche non enduite, & l'autre sur lequel elle se tourne quand elle est imbibée. *Voyez Pl. du Cirier*.

Il y a encore un tour plus petit que ceux-ci, mais de la même forme, sur lequel on fait les pelotes de coton. *Voyez DOUBLER*.

TOUR, *terme de Corderie*. *Voyez* ROUET.

TOUR de l'échelle, (*Terme de Couvreur*) les Couvreurs appellent ainsi un espace entre deux mazes, assez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. (D. J.)

TOUR, *en Epicerie*, est une roue de bois toute d'une piece, dont l'arbre est plus ou moins épais; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de dessus le rouet, *Voyez les Pl.*

TOUR, (*Outil d'Horlogerie*) *Description du tour dont les Horlogers se servent, représenté dans les figures & les Planches de l'Horlogerie*; GH, partie principale de cette instrument, est une longue barre d'acier trempé, épaisse d'environ trois lignes & large de six; son extrémité sur laquelle est adaptée une poupée GPC, est garnie de deux plaques de cuivre, afin que la taille de l'étau ne soit point endommagée, lorsqu'on serre le tour par sa partie G, & ED O est une poupée ajustée fort exactement sur la barre précédente, elle y est mobile: au moyen de la vis T, on la fixe à différentes distances de la poupée GPC; AB sont des pointes de fer ou d'acier très-mou, leurs extrémités ont plusieurs petits trous dans lesquels on fait entrer les pointes des pieces qu'on tourne: enfin SNLLP est le support, composé; 1°. de la partie P ajustée sur la branche HG, en telle sorte qu'elle n'ait de jeu considérable que dans sa hauteur MK; 2°. de la piece NLL, dont les branches LL portent un canon N, dans lequel s'ajuste la tige FY de la piece SFY: c'est sur cette dernière en S, qu'on appuie le burin ou l'échoppe avec lesquels on veut tourner, & c'est elle qu'on appelle particulièrement le support.

Maniere de se servir de l'instrument précédent.

Je suppose qu'on ait un arbre, par exemple, à tourner; par le moyen de la vis T, on fixera d'abord les poupées à la distance nécessaire; détournant ensuite la vis R, on ne laissera déborder la pointe B de son canon, qu'autant qu'il sera nécessaire, & on la fixera par la vis. On détournera X, puis faisant entrer une pointe de l'arbre ordinairement, celle qui est la plus éloignée du cuivrot dans un des petits trous de la pointe B; on approchera l'autre pointe A & on la fixera de façon que l'arbre puisse tourner sans jeu dans les trous des pointes du tour; on mettra l'archet sur le cuivrot. Cela fait; on fera glisser la piece P sous la partie à tourner, on avancera le support vers l'arbre en faisant glisser les branches LL dans leur coulisse; on fixera ensuite les parties PLLN avec la vis V,

enfin on élèvera le support *S*, puis le faisant tourner dans son canon, on l'arrêtera dans la situation requise au moyen de la vis *Q*.

Si ce sont des bouts de pivots ou d'arbres, que l'on ait à tourner, on se servira d'une pointe à lunette *Z* laquelle porte une plaque *Z*, percée de divers trous à-travers lesquels on fera passer les pivots. Pour des pièces délicates & fort petites; les Horlogers se servent quelquefois de petits *tours* dont les deux poutres, figures, sont fixes. Le support qu'ils emploient dans ces cas est un morceau de bois ou de cuivre qu'ils mettent dans l'étau avec le *tour*.

TOUR, *s. m.* (*terme de Pâtissier.*) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'est sur cette table qu'ils pétrissent leur farine & tournent leur pâte, soit pour ce qu'on appelle des *pains bénits*, soit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pièces de *four*. (*D. J.*)

TOUR de cheveux, (*terme de Perruquier.*) c'est une tresse de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les allonge & les épaissit; ces sortes de *tours* sont pour les hommes. Les femmes se servent aussi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour suppléer à la rareté de leurs cheveux sur le devant de la tête & sur les tempes; ils s'attachent sous leurs coiffures. La forme en est différente suivant les modes, tantôt frisés & élevés, tantôt plats & couchés modestement le long du front; quelquefois ce ne sont que de simples crochets un peu tournés en croissant; & quelquefois aussi lorsque les dames se coiffent en cheveux, ce sont de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & souvent jusque sur les épaules. (*D. J.*)

TOUR DE CHAPEAU, (*Plumassier.*) voyez *PLUMET*.

TOUR, *s. m.* (*Poterie de terre.*) les Potiers de terre donnent ce nom à une des roues sur lesquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure sphérique; c'est sur ce *tour* que se font les petits ouvrages; les grands s'exécutent sur la roue. (*D. J.*)

\ TOUR de Potier d'étain, instrument ou bien outil du métier le plus composé de tous de différentes pièces, qui sert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui sont destinés pour être tournés.

Le *tour* est premièrement composé d'une selle de bois forte & solide, formée de deux pièces de bois qui sont séparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette selle est portée sur quatre pieds d'environ un pied & demi de haut, & est longue de quatre à cinq pieds; sur cette selle sont posées les poupées, savoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la barre qui est devant le *tour*, pour servir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pied & demi ou deux pieds d'élévation au-dessus de la selle, dans laquelle elles ont un tenon qui passe par-dessous, & qui a une mortaise où on passe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui est de fer, passe horizontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure est garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans lesquels les deux oignons de l'arbre sont enfermés sur lesquels ils roulent; l'arbre est garni d'une poulie entre les deux poupées; il sort hors de la poupée en-dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces; & ce bout est ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer carré qui s'ôte & se remet quand on veut; ce morceau de fer se nomme *mandrin*; il sert à faire les gaines des empreintes & calibres qui se montent sur le *tour* pour toutes sortes de pièces; car il faut savoir qu'il faut au-

tant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pièces à tourner; & comme les gaines sont faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes sur lui; les collets qui sont ordinairement coupés ou de deux pièces par lesquels l'arbre du *tour* passe, doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverse chacun par-dessus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-dessus avec chacun deux vis & écrous posés sur le haut des poupées que l'on ferre ou lâche à son gré. L'ouvrier seul ne peut rien faire sans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui passe croisée dans la poulie de l'arbre; cette roue est montée sur une chaise comme celle des Couteliers, ou entre deux poteaux bien solides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme est un peu différente, & des poupées tout d'une pièce qui portent l'arbre, &c. Voyez le *tour* & toutes les pièces qui le composent & en dépendent, *aux fig.*

TOUR, machine dont les *Tourneurs* se servent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes sortes.

La première & la plus simple est celle des *Tourneurs* en bois représentée, *Planche I. fig. 1. du tour*. Elle consiste en un fort établi, dans lequel est une fente ou rainure *F*, qui traverse de part en part. C'est dans cette rainure que l'on fait entrer les tenons *T* des poupées, lesquelles sont retenues sur l'établi par le moyen de la clavette *V*, faite en forme de coin. Les poupées ont chacune à leur tête *A, B*, une pointe d'acier *a, b*; la pointe *a* de figure conique tient dans la poupée par le moyen d'une queue, qui la traverse entièrement; elle y est retenue par un écrou. L'autre pointe est l'extrémité d'une vis taraudée dans le bois de la poupée, l'autre extrémité de cette vis est une tête percée d'un trou pour recevoir le barreau *c*, qui donne le moyen de la pouvoir tourner.

Chaque poupée est encore percée de deux trous, l'un pour recevoir les crochets *E* du support *D*, & l'autre pour recevoir la clavette *H*, *fig. 2.* qui sert à fixer le crochet où l'on veut.

Lorsque l'on veut tourner un morceau de bois *G*, on commence par le dégrossir ou arrondir avec la hache ou quelques autres ferrements; puis aux deux extrémités de la ligne qui doit servir d'axe, on donne un coup de pointeau, qui est un petit poinçon conique; ensuite on avance ou on éloigne la poupée *B* dans la rainure *F*, en sorte que la distance *ab* soit seulement de quelques lignes plus grande que l'axe de la pièce que l'on veut tourner. On la présente ensuite entre les pointes, en sorte que la pointe *a* entre dans un des coups de pointeaux, l'autre extrémité de la pièce tournée vers la vis que l'on fait tourner alors, en sorte que la pointe *b* vienne se placer dans le trou de pointeau destiné à la recevoir.

Lorsque tout est ainsi disposé, le tourneur prend la corde *Q K*, *fig. 2.* & l'enveloppe deux ou trois fois à l'entour de la pièce *G* qu'il faut tourner; en sorte cependant que la corde commence & finisse de toucher la pièce par le côté qui est tourné vers lui, ainsi qu'il est représenté dans la *figure*. Le bout supérieur de la corde est attaché à une perche *Q Q* qui passe par un piton *R*, qui lui sert de point d'appui; elle est dolée ou aplatie à la partie inférieure pour en faciliter la flexion. Le bout inférieur de la corde est attaché à l'extrémité de la pédale ou marche *K L*, qui est un triangle de bois, dont un côté *LL* est terminé par deux tourillons, autour desquels elle fait charnière. Il est sensible que si avec le pied on appuie sur la marche, en sorte que l'on fasse baisser la partie *K*, que la corde *K Q* se développera vers la partie inférieure, & s'enveloppera vers la partie supérieure; ce qui fera tourner l'ouvrage & fléchir la perche. Si on lâche ensuite le pied, la perche en se rétablissant par son élasticité

élasticité tirera la corde à elle , & fera tourner l'ouvrage en sens contraire. On continue ainsi alternativement les deux actions , jusqu'à ce que l'ouvrage soit entièrement achevé. On se sert aussi au lieu de perche d'un arc d'acier , *N M N*, *fig. 1.* qui traverse un morceau de bois *M* , scellé dans la muraille. Aux deux extrémités *N* de cet arc sont attachés les bouts d'une corde ; au milieu de cette corde est une poulie mouflée , par laquelle passe la corde *K O Y* , qui s'attache à un crochet scellé dans le mur , ou cloué dans l'établi ; on entoure cette corde sur l'ouvrage , comme il vient d'être dit de la corde *K Q* , *fig. 2.* ce qui produit le même effet.

Mais comme il ne suffiroit pas d'imprimer à l'ouvrage un mouvement de rotation , mais qu'il faut opérer immédiatement dessus , on se sert à cet effet de différens outils : tels sont les biseaux , bec-d'âne , gouges , grains-d'orge , & autres ; on a de ces sortes d'outils de toutes sortes de grandeurs & formes.

Les biseaux , ainsi que tous les autres outils , sont de bon acier , trempés au même degré que les épées.

Le tranchant de ces sortes d'outils est formé par l'arête d'une des surfaces de la longueur , & celle que l'on a formée en aiguissant : l'angle que font les deux surfaces est plus ou moins grand , mais toujours moindre que le droit , ainsi qu'on le peut voir *fig. 3. n. b.*

Becs-d'âne sont une espece particuliere de biseaux ; il y en a de deux sortes , de droits marqués *f* , & de ronds marqués *g*. Le bec-d'âne droit ne differe des biseaux dextre & gauche que par la disposition de l'arête du tranchant , qui est perpendiculaire à la longueur de l'outil.

Gouge , représentée *fig. 5.* est une espece de gouttiere , en quelque façon semblable aux tarières des charpentiers ; c'est le premier outil dont on se sert en tournant l'ouvrage.

Grain-d'orge (*fig. 6.*) est un outil qui réunit en lui seul les avantages des biseaux droits & gauches , dont il paroît être composé. Tous ces outils sont emmanchés , comme les figures représentent , dans des manches de bois garnis de viroles.

Lorsque l'on veut se servir de ces outils , on les prend de la main droite par le manche , on les pose (les biseaux en-dessous) sur le support *D* , en sorte que le point d'appui soit le plus près qu'il est possible de l'extrémité de l'outil ; comme , par exemple , d'environ un pouce plus ou moins , selon que les matieres sont dures ou tendres , & on l'y retient avec la main gauche en appuyant sur l'outil & contre le support. Si alors l'ouvrage vient à tourner , il est manifeste que l'outil emportera toutes les parties qui seront plus éloignées de l'axe que ne l'est le tranchant de l'outil. On observe de ne point prendre trop de matiere à-la-fois , & de diriger l'outil selon qu'il convient aux matieres.

Dans quelques-unes un bec-d'âne droit doit être dirigé vers l'axe de la piece , & avoir son tranchant parallele à *C* ce même axe : dans d'autres , la direction de la longueur de l'outil doit passer au-dessus , quelquefois au-dessous , observant toujours que le tranchant des outils soit parallele à l'axe : d'autres fois aussi il faut que le tranchant soit oblique à l'axe ou à l'horison , comme lorsqu'il faut tourner du fer aigre ou autres matieres dures sur lesquelles il faut opérer , comme en sciant. Lorsque l'ouvrage est achevé , on le polit , si c'est du bois , avec de la peau de chien-mer ou des mêmes copeaux ; si c'est d'autres matieres , avec les polis qui leur sont convenables , ainsi qu'il est expliqué au mot *POLIR*.

La seconde espece de *tour* est le *tour à lunette* , autrement nommé *tour en l'air* ; il est composé de même que le précédent d'un fort établi *H* à rainure , dans

laquelle les poupées sont retenues par des clavettes.

La poupée *A* a une cavité *e i k n* , *fig. 3.* un bout de cette cavité est fermé par les collets *f g* , *fig. 4.* dont les parties saillantes ou languettes *h* entrent dans une rainure ; ils y sont retenus au moyen du chaperon *e* , qui est lui-même retenu par les vis & écrous *b c*. Les vis *A* & *B* qui traversent les chaperons , servent à ferrer le collet supérieur contre l'inférieur : cette construction se trouve aux deux poupées. Outre les collets , la poupée *A* a encore plusieurs autres pieces *a d* , *fig. 3.* qu'on appelle *clavettes* ; elles sont assemblées à la poupée par la cheville *d* , qui les traverse toutes , & autour de laquelle elles peuvent se mouvoir du mouvement de charniere dans leurs coulisses. La partie *a* qui sort hors de la poupée sert pour les pouvoir lever ; on les fait rester levées par le moyen d'un petit coin de bois que l'on met dessous. La portion des clavettes qui répond au centre *f* de la lunette *e i k n* , est une portion concave de cercle ; la lunette de la poupée *B* garnie de ses collets y est attachée par le moyen des vis *m m* , *fig. 1. & 5.*

Les collets qui laissent entr'eux un vuide circulaire *f S* , & qui sont de cuivre ou d'étain , sont traversés par l'arbre de fer *D E* , *fig. 1. & 2.* Les parties cylindriques *F f* sont celles qui passent par les trous des collets , l'arbre a dans la partie du milieu une poulie cylindrique , que l'on appelle *noix* , qui est de cuivre & quelquefois de la même piece que l'arbre ; au bout qui passe par la poupée *B* est une espece de disque *Q* , qu'on appelle *assiette* , & une vis *R* qui sert à monter les mandrins ; à l'autre bout de l'arbre sont plusieurs vis *a b c d* de différentes grosseurs & largeurs , qui répondent chacune aux clavettes *a b c d* de la *fig. 1.* dont les parties concaves sont autant d'écrous qui se rapportent aux vis de l'arbre. Lorsque les clavettes sont baissées , elles ne touchent point l'arbre : mais lorsqu'on en leve une par le moyen du petit coin de bois dont on a parlé , les pas d'écrou dont elle est empreinte dans la partie concave , reçoivent les pas de vis qui lui répondent , ce qui produit le même effet que si la vis de l'arbre passoit par un écrou entier ; il faut remarquer qu'il ne doit jamais y avoir deux clavettes levées à-la-fois , & que la dernière du côté des collets n'a point de pas d'écrou , mais seulement un tranchant qui entre dans une rainure faite à l'arbre. Cette clavette est toujours levée lorsque l'on veut tourner rond , les autres ne servent que lorsque l'on veut tourner des vis.

Le support de cette sorte de *tour* est plus composé que celui du précédent , la partie *B C* , *fig. 6. Pl. II. du tour* , qu'on appelle proprement *support* , & qui est de cuivre *a* , le biseau *B* de fer & la partie horizontale *C* , percée d'un trou dans lequel passe la vis de la fourchette de fer *C E E* , la clé *A* sert à serrer l'écrou *C* qui affermit le support sur la fourchette. Pour s'en servir , on pose la fourchette sur l'établi , en sorte que ses branches croisent la rainure *M* , qui est plus longue que la *figure* ne représente. On prend ensuite une piece de fer *D H* , que l'on appelle à cause de sa figure *un T* , que l'on fait passer entre les branches de la fourchette , & au-travers de la rainure de l'établi , les crochets du *T* sur les branches de la fourchette , ainsi que la *figure* représente , on enfle ensuite par-dessous l'établi la rondelle *F* , & l'écrou à oreilles *G* , avec laquelle on arrête fermement la fourchette & le support.

On fait tourner l'arbre de ce *tour* par les mêmes moyens que l'ouvrage dans le précédent , en enveloppant la corde autour de la poulie ou noix *C* , *fig. 1. & 2.* dont le bout supérieur est attaché à la perche , & l'inférieur qui passe par la grande rainure de l'établi à la pédale ou marche.

Pour appliquer l'ouvrage sur le *tour* , on com-

mence par faire un mandrin. Le mandrin est une piece de bois ordinairement de hêtre ou de poirier de forme cylindrique, dans le milieu de la base duquel on perce un trou où l'on fait un écrou du même pas ; & pour recevoir la vis *R*, fig. 1. & 2. on visse le mandrin sur l'affiette *Q*, & ensuite on le tourne en creux pour recevoir les pieces convexes, & en relief pour les pieces concaves. On observe que l'ouvrage entre un peu à force, afin qu'il semble faire une seule piece avec le mandrin & l'arbre. On opere dessus par le moyen des outils, dont il a été parlé ci-devant, ou avec des burins & échopes, si les matieres que l'on travaille sont métalliques.

Outre les moyens ci-devant expliqués, d'imprimer à l'ouvrage le mouvement de rotation, on se sert d'une grande roue *D*, Pl. II. fig. 7. composée d'un moyeu traversé d'un essieu de fer, dont les tourillons portent sur les collets des jumelles, & de plusieurs rayons *OP*, dont un bout entre dans le moyeu, & l'autre dans le cercle de la roue, sur l'épaisseur duquel il y a une rainure gravée ; en sorte que la roue ressemble à une poulie, dont en effet elle fait la fonction. Environ aux deux tiers des rayons, il y a une autre poulie *E* sur laquelle on passe la corde *abcd*, lorsque l'ouvrage que l'on tourne demande plus de force que de vitesse. Il y a quelquefois aussi de l'autre côté de la roue, & au premier tiers des rayons, une autre petite poulie, qui sert à tourner les ouvrages qui demandent encore plus de force. Toute cette machine qui a environ six piés de diametre porte par son axe, qui est horizontal, sur un support composé de deux couches *C*, & de deux jumelles ou poinçons *A*, & de quatre étais ou fiches *B*. Les deux côtés du support sont entretenus ensemble par les traverses *G*. Les jumelles ont des coussinets *f* pour recevoir les tourillons de l'axe, qui sont recouverts par le chaperon *F* mobile en charnière, à une de ses extrémités : au bout de l'axe prolongé est un quarré fait pour recevoir la clé ou manivelle *M*, voyez MANIVELLE, par le moyen de laquelle un homme fait tourner la machine. Pour se servir de cette machine, il faut avoir une poulie *P* même figure, d'un diametre proportionné à celui de la roue & à celui de l'ouvrage, que l'on tourne presque toujours entre deux pointes, comme il a été expliqué ci-devant à l'article TOUR EN BOIS, sur lequel on peut tourner toute autre matiere que du bois. Lorsque la nature de l'ouvrage exige d'être tourné entre deux pointes, on attache cette poulie sur l'arbre lorsque l'ouvrage doit être tourné sur le tour à lunette, voyez *P*, Planche II. fig. 2. ou sur l'ouvrage même, lorsque l'ouvrage demande d'être tourné entre deux pointes, ou à une corde sans fin *abcd*, dont les bouts sont soudés ensemble de la même maniere que les cordiers soudent deux cables ensemble, on passe la corde sur la poulie de l'ouvrage avant qu'elle soit montée sur le tour, & dans une des poulies de la roue qui doit être placée ; en sorte que son plan soit dans le même plan que celui de la poulie, & perpendiculaire à l'axe de l'ouvrage, en sorte que la corde se croise, ainsi que la figure 7. représente. Il est sensible, si l'on tourne la manivelle *M* du côté où il faudroit ajouter, si on vouloit achever la courbe dont elle n'est qu'une partie, que la roue se remue, selon la suite des lettres *DcbAD*, & la corde selon celle de lettres *abADcdPa*, & par conséquent la poulie & l'ouvrage selon les lettres *dPa*.

L'avantage de cette maniere de tourner est que l'ouvrage va toujours du même sens. Le tems des retours qui est perdu dans les autres manieres est mis ici à profit ; aussi est-elle la plus expéditive. Son désavantage est qu'elle exige deux ouvriers, l'un pour tourner la roue, & l'autre pour travailler sur

l'ouvrage. Cet ouvrier-ci est placé entre la roue & la poulie, en sorte que la croisée de la corde est à son côté ; l'autre ouvrier est placé à côté du support de la roue, le devant du corps tourné vers l'ouvrage, dont il est un peu plus éloigné que les jumelles.

La troisieme espece de tour est le tour figuré ou à figurer, représenté en perspective, Pl. III. du tour, & dont les différentes parties sont détaillées dans la Planche IV. il est composé de deux fausses poupées *AB*, placées en travers de la rainure de l'établi, ainsi qu'il sera expliqué : & de deux autres poupées à lunettes *CD*, mobiles autour d'un axe *DD*, auquel elles sont fermement attachées, ainsi qu'on le peut voir dans la fig. 1 & 3. Pl. IV. aux deux extrémités de l'axe *DD*, sont deux trous coniques destinés à recevoir les pointes *f* des vis *F* taraudées dans les fausses poupées dont la longueur est dirigée suivant la grande rainure de l'établi, au niveau de la surface supérieure duquel elles sont placées, en sorte que lorsque l'axe *DD* est monté sur les pointes *ff*, la moitié de cet axe soit au-dessus de la surface de l'établi, & l'autre moitié au-dessous, plongée dans la rainure : au milieu de l'axe, est une branche ou barre de fer *DE* qui descend en en-bas, dont la longueur prise depuis le centre de l'axe, jusqu'au milieu de la mortaise *E*, est égale à celle des poupées prise depuis le centre de ce même axe, jusqu'au centre de leurs lunettes. La mortaise *E* doit être percée dans la barre *DE*, en sorte que sa direction soit perpendiculaire au plan qui passe par l'axe & la barre ; c'est par cette mortaise que passe la verge ou cramailere *PO*, dont l'extrémité *O* est attachée à l'extrémité *O* de ressort serpent *VO*, dont nous expliquerons l'usage. Ce ressort est attaché à la surface inférieure de l'établi *TT*, par la vis *V*. Voyez Pl. IV. fig. 3.

L'axe *CC* qui passe par le centre des lunettes est composé de plusieurs pieces ; la piece fondamentale *CabCR* (fig. 5.) qui est véritablement l'axe, a deux parties, ou tourillons cylindriques *CC*, qui passent par les collets des lunettes ; à une des extrémités est une affiette *Q* & une vis *R*, qui servent pour monter les mandrins, comme dans le simple tour à lunette ; à quelques pouces de distance est une piece *e*, que sa forme & sa situation ont fait appeler contre-affiette ; l'espace compris entre l'affiette *Q* & la contre-affiette *e*, est le tourillon *C*. A l'autre extrémité de l'axe est l'autre tourillon *C*, & la vis *d*, la partie de l'axe *ab* comprise entre la vis *d* & la contre-affiette *e*, est un prisme polygonal ordinairement à huit pans ; on enfile sur ce prisme qui est de fer, un cylindre *ABDE* de cuivre ; ce cylindre est percé d'un trou dans toute sa longueur, qui se rapporte exactement avec les faces du pan de l'axe, son diametre est d'environ un pouce moindre que celui de la contre-affiette *e* ; il a dans sa longueur un filet ou moulure, saillant de deux lignes de gros ou environ : sur ce cylindre, ainsi construit, on enfile une rosette ou disque de fer *I*, (Pl. IV. fig. 1.) qui a, ainsi que toutes les autres pieces que l'on enfile sur le cylindre, une entaille convenable, en sorte que le filet qui est sur le cylindre, puisse s'y placer ; il sert en cette occasion d'arrêt pour empêcher les rosettes & viroles de tourner sur lui : après qu'on a enfilé une rosette, on enfile une piece *K*, qu'on appelle virole, qui a un renfort, ou anneau, à une de ses extrémités, en sorte que la partie de la virole qui a le renfort, soit appliquée sur la rosette ; après celle-ci on en met une autre, mais en observant de la tourner en sens contraire, pour que les deux parties des viroles qui n'ont point de renfort, se touchent, comme on le voit dans la figure. Après cette autre virole, on passe une rosette figurée, en sorte que la partie de la rosette qui a un creux ou excavation, soit tournée vers *K*, ou vers les viroles : après cette rosette on en met une autre,

tournée en sens contraire *H*, puis deux viroles *K*, ainsi de suite alternativement, dans toute la longueur du cylindre *ABDE*, sur lequel on a soin de réserver une place pour l'affiette *P*, la grande poulie *O*, la petite poulie *G*, & la contre-affiette *P*, au-delà de laquelle on met l'écrou *m*, que l'on visse sur la vis *d* (*fig. 3.*), par le moyen de laquelle on affermit les unes contre les autres, toutes les pièces comprises entre les contre-affiettes *e*, *p*.

Il y a aussi une autre construction d'arbre, dans laquelle la partie de l'axe qui répond dans le cylindre, depuis l'affiette *e* jusqu'à l'affiette *P*, que l'on a dit être à huit pans, est exactement cylindrique; & la partie de l'arbre qui répond aux poulies *O*, *G*, *P*, quarrées ou à pans; en sorte que le cylindre avec les rosettes & viroles, peut tourner sur l'arbre, sans que les poulies ni l'arbre tournent: pour le fixer où l'on veut, il y a sur la contre-affiette *P*, qui est la dernière pièce enfilée sur le cylindre, un rochet taillé à la circonférence, & qui s'applique contre le côté de la poulie *O*, où il est arrêté par un cliquet muni de son ressort. On change les rosettes de position sur l'arbre, selon que l'on veut varier le dessin.

Sur le chaffis *CDDC*, (*fig. 1. Pl. IV.*) du côté de l'affiette des mandrins, est un ressort *Xx*, dont la fonction est de repousser l'arbre ou axe de *R* vers *C*, en sorte que les tourillons glissent dans les collets des lunettes; quelquefois, selon que l'on donne de la force au ressort *Xx*, on le fait pousser l'arbre de *C* en *R*, ce qui sert lorsque l'on travaille avec les rosettes qui regardent vers l'affiette *Q*: le bout *x* du ressort est fourchu, & prend entre ses branches le tourillon qui a une rainure circulaire pour le recevoir.

Toute cette machine est entourée d'une autre *LM* (*Pl. III. fig. 1.*), que l'on appelle cage, qui est de fer & d'une forte consistance; les barres horizontales *MM* ont le milieu de leur épaisseur au même niveau que le centre des lunettes. *Voyez Pl. IV. fig. 3.*

Les quatre montans *LM* de la cage, ont une queue *Le*, qui traverse l'épaisseur de l'établi auquel ils sont perpendiculaires; l'extrémité *e* de cette queue est faite en vis, par le moyen de laquelle, & d'un écrou, on vient à bout d'affermir la cage sur l'établi; les deux côtés de la cage sont entretenus ensemble par le moyen de deux traverses, l'une droite qui passe au-dessous de l'axe, dans l'espace *PK* (*fig. 1.*) & une courbe dans la concavité de laquelle passe le ressort *Xx*; ces deux traverses sont assemblées avec tenons & mortaises dans les montans de la cage.

On a dit que la branche *DE* (*Pl. IV. fig. 1 & 3.*), passoit par la grande rainure de l'établi, & que la verge ou cramaillere *PO* passoit par sa mortaise, que l'extrémité *O* de la verge étoit attachée à l'extrémité *O* du ressort *VO* que l'on fait en serpentant, afin que dans l'espace *VO*, il soit équivalent au ressort plus long & qu'il soit plus flexible; si donc on pousse la verge *PO* de *P* en *O*, d'une quantité suffisante pour donner assez de bande au ressort *VO*, & que l'on mette une cheville qui traverse la barre *DE* & la verge *PO*, il est sensible que lorsqu'on abandonnera la machine à elle-même, que le ressort *VO*, tendant à le rétablir, poussera de toute sa force la verge *OEP* vers *P*, mais le point *E* de la barre *DE*, ne sauroit le mouvoir vers *P*, sans que le point *C* qui lui est opposé, ne se meuve vers *M*. Tous les chaffis *CDEDC*, faisant charnière aux points *DD*: si au lieu de pousser la verge *PO*, on l'a voit tiré à soi par la mortaise *E* suffisamment pour donner de la bande au ressort en sens contraire, en se rétablissant il tireroit à lui le point *E*, ce qui feroit aller la lunette *C* en sens opposé, vers l'autre côté de la cage.

On fait tourner l'arbre ou axe sur lui-même, par un moyen différent des autres, & qui réunit en lui

seul tous leurs avantages; ce moyen est l'application d'un volant *H* (*Pl. III. fig. 1.*) dont le plan est perpendiculaire à l'horison; sur l'axe de ce volant qui traverse la boîte *K*, est une poulie *G* attachée par le moyen d'un quarré; par-dessus cette poulie & une de celles qui sont montées sur l'arbre, passe une corde sans-fin, qui le croise, ainsi qu'il a été dit ci-devant dans la description de la roue des tourneurs. Si on fait tourner le volant, la poulie *G* qui est fixée sur son arbre, ne manquera pas de tourner aussi, & par conséquent de faire tourner la poulie *F*, qui est une de celles qui sont montées sur l'axe du tour: on observera qu'il faut toujours faire tourner le volant en sens contraire à celui auquel on veut que l'ouvrage tourne, & qu'il tourne toujours du même sens: ce qui est l'avantage d'une des méthodes de tourner, ci-devant expliquées.

L'autre avantage, c'est qu'il ne faut qu'un seul ouvrier, qui par le moyen d'une marche, où l'extrémité *Y* de la corde va s'attacher, entretient le mouvement du volant, de même qu'un *gagne-petit* entretient le mouvement de sa meule; la seule attention à avoir, c'est de donner à propos le coup de pié; la seule règle que l'on puisse donner là-dessus, est de n'appuyer que lorsque la cheville excentrique, ou l'extrémité de la manivelle, commence à descendre, & de lâcher ou mollir le pié, comme les ouvriers s'expriment, aussitôt qu'elle commence à remonter; mais c'est une chose d'habitude qui s'acquiert assez facilement.

La vis *P* sert à élever ou à baisser le long du pié *PS*, la boîte *K*, afin de tendre la corde sans-fin sur les poulies: la hauteur du pié *SP* doit être telle qu'avec celle de l'établi, un homme de taille ordinaire ne court point le risque de se casser la tête contre le volant.

Lorsque l'on veut travailler sur le tour, on met une pièce *N* (*fig. 1. Pl. III. & fig. 4. Pl. IV.*), qu'on appelle porte roulette, sur une des barres horizontales *MM* de la cage, le long de laquelle elle peut couler, y étant retenue par le petit crochet *b* auquel on a ménagé un passage *m* au haut de chacun des montans de la cage, & on le fixe où l'on veut par le moyen de la vis *C*; la fourchette *a* porte une roulette que l'on présente à la rosette dont on veut se servir, en sorte qu'elle porte sur la circonférence, & le ressort *VO*, dont on a parlé, l'y retient continuellement appliquée; si alors on fait tourner l'arbre, chaque point de la rosette s'appliquera successivement sur la roulette *a*; mais comme les rosettes sont figurées, & qu'elles ont des points, les uns plus près, les autres plus éloignés de l'axe, & tous ces points devant toucher la roulette, ils ne pourront le faire sans que l'axe s'approche & s'éloigne alternativement du porte-roulette; ce qui fera paroître les poupées *DC*, *DC*, dans un balancement continuel, & tous les points de l'ouvrage montés sur l'affiette *Q* des mandrins, comme dans le simple tour à lunette, décriront une courbe semblable à celle de la circonférence de la rosette: pour guilocher sur le plat, on se sert de l'autre porte-roulette *N* (*fig. 4. n^o. 2. Pl. IV.*), dont le nez en fourchette *a* est recourbé, en sorte que le plan de la roulette soit parallèle à la longueur de la coulisse: on le met sur un côté de la cage, en sorte que la fourchette *a* soit dans l'espace que laissent entre elles deux paires de rosettes, la roulette tournée vers le renfort de la rosette dont on veut se servir; si alors on fait tourner l'arbre, les rosettes tourneront aussi, & le ressort *Xx* poussant contre la roulette, pour faire appliquer dessus, les uns après les autres, tous les points de la rosette, l'arbre aura un petit mouvement dans les collets des poupées de *R* en *C*, & de *C* en *R*, mouvement qui se communiquera aussi à l'ouvrage.

Le support de cette sorte de *tour*, représenté *Pl. III. fig. 2.* est le plus composé de tous, il consiste ainsi que celui du précédent, en une fourchette *D* qui est recouverte, & en une pièce *BC* qui est fixée de quel côté on veut, par le moyen de la vis *E*; ces pièces sont de cuivre; aux deux côtés de la partie verticale *B* sont des coulisses dans lesquelles la pièce de fer *F*, qui est fendue dans sa partie horizontale & à ses extrémités, peut se mouvoir & être arrêtée par les écrous *f*. Pour fixer les outils sur ce support, car dans cette sorte d'ouvrage ils demandent d'être bien affermis, on se sert d'une pièce *A* qu'on appelle *crochet*, dont on fait passer les extrémités *ab* par la fente de la partie horizontale du support, de sorte qu'il soit accroché au-dessous; on place ensuite un outil *I*, que l'on tient de la main droite sur le support, le manche *H* du crochet par dessus, sur lequel on appuie fortement de la main gauche, ce qui affermit l'outil. *Voyez la fig. 2. Pl. III. n°. G.*

On affermit aussi l'outil sur le support, par le moyen d'une boîte ou noix semblable à celle qui retient la fourchette du *tour* des horlogers. *Voyez dans les outils d'horlogerie.*

L'ouvrage que l'on applique sur le *tour* à figurer, doit être dégrossi & arrondi auparavant sur le *tour* à lunette, où il se monte sur des mandrins; les outils avec lesquels on travaille, sont des biseaux ou becs d'âne, figurés ainsi que le dessin que l'on veut exécuter exige. *Voyez les noms & la description de tous ces outils, ci-devant & Pl. I. du tour, & à leur article.*

TOUR ELLIPTIQUE, ou à tourner des ellipses, est une machine qui s'adapte sur le *tour* à lunette: il est composé de deux platines & d'un anneau. La grande platine qui est ronde, *Planche V. fig. 1.* est percée de deux tours, qu'on appelle *fenêtres*, marquées dans la *figure SS.* Elle a deux coulisses, *AB, CD*, qui sont retenues sur la platine par le moyen de quatre vis *A BCD*, qui ont leurs têtes gaudronnées afin d'avoir plus de prise. Les trous des coulisses par où passent les vis, sont de forme elliptique pour que les deux coulisses puissent se rapprocher l'une de l'autre; ce qui se fait par le moyen des quatre pions & des quatre vis *ABCD.* L'espace que laissent entr'elles les coulisses, est occupé par la petite platine, *fig. 2.* qui est un cercle dont on a retranché deux segmens. Les côtés *AB, CD*, sont en biseau incliné au plan de la platine de 45; cette platine coule entre les coulisses *AB, CD*, *fig. 1.* dont les biseaux recouvrent exactement ceux de la platine, comme on le peut voir par les lignes *ef*, du profil *fig. 3.* Les écrous *EF*, *fig. 2.* retiennent les petits *T*, *fig. 6.* ainsi nommés à cause de leur figure, à la platine mobile. La partie carrée des petits *T* glisse dans les fenêtres *SS* de la grande platine; l'affiette *G*, & la vis *H* servent pour monter les mandrins. On voit comment les petits *T* traversent la grande platine dans la *figure 4.* qui est l'envers de la première; l'affiette *i* & l'écrou *k* que l'on y voit, servent pour monter toute cette machine sur l'arbre.

L'anneau que l'on voit représenté, *figure 5.* est une portion *O* de cylindre concavo-convexe ou cylindre creux. Elle est attachée sur une plaque *NN*, perpendiculaire à l'axe du cylindre qui est parallèle à celui du *tour*. Les parties *NN* de la plaque, & qu'on appelle *oreilles*, sont percées par des fenêtres dont la longueur s'étend du même sens que celle de la plaque. Toute cette pièce s'applique contre la poupée à lunette *A*, qui a deux oreilles *PP*, en sorte que l'affiette *i* & la vis *k* des mandrins, passent dans la concavité du cylindre, en sorte cependant que la vis *k* n'outrepasse point la base antérieure du cylindre. Cette pièce est retenue appliquée contre la poupée par le moyen des vis à tête *LM*, dont la tige traverse

les fenêtres *NN* de la plaque de l'anneau, & vont pénétrer dans les oreilles de la poupée, où ils sont retenus par des pas d'écrous.

On visse ensuite les deux platines assemblées sur l'affiette *I* des mandrins. Le côté de la *figure 4.* tourne vers l'anneau, en sorte que les *T*, *EF*, le touchent extérieurement, *voyez fig. 7.* Si alors on fait tourner l'arbre *ik*, & par conséquent les platines montées dessus, & que l'anneau soit excentrique à l'arbre, c'est-à-dire n'ait point l'arbre à son centre, on verra la petite platine sur laquelle l'ouvrage est monté, glisser alternativement dans les coulisses de l'autre qui tourne rond avec l'arbre.

Pour bien entendre comment cette construction donne des ellipses, il faut remarquer, *figure 7.* que si autour du point *k*, qui est le centre de l'arbre, on fait tourner un plan dans lui-même, c'est-à-dire comme tourne un plan perpendiculaire à l'axe, que tous les points de ce plan décriront des cercles; que si on a la pointe d'un burin au point *B*, que le point *A* également éloigné du centre *k*, que la pointe *B* viendra la trouver en décrivant l'arc *AB*, ce qui reviendra au même que si la pointe *B* avoit parcouru le même arc *AB*, en allant de *B* en *A*.

Il en fera de même d'un autre point *a*, qui décrira un arc de cercle *ag*, concentrique au premier; mais si le rayon *ka* se raccourcissoit en s'inclinant au rayon *kg*, en sorte que le point *a* passât par *b*, moins éloigné du centre *k*, la courbe que décrirait ce point ne seroit point un arc de cercle; c'est ce que fait notre machine dont l'anneau est représenté par le cercle excentrique *duyez*, ces petits *T* qui comprennent l'anneau par *ux*, la direction des coulisses par *ux*. Il est sensible que si en tournant, on fait incliner la ligne *xu* à l'horizontale *gf*, que l'extrémité *e* du *Tx* glissera sur l'axe *zz* du cercle excentrique; ce qui ne pourra se faire lorsque le point *u* s'approche du point *k*, les deux *T* ne quittant jamais la circonférence de l'anneau, en sorte que lorsque la ligne *ux* coincidra avec l'horizontale *gf*, les *Tux* auront pris la position *yz*, ce qui fera parcourir à un point *a*, monté sur la même platine que les *T*, un arc *ab* d'ellipse, au lieu d'un arc de cercle *ag*. Ce qui revient au même que si la pointe du burin placée en *b*, décrivoit ce même arc en allant de *b* en *a*. Présentement si la machine continue de tourner, le rayon *uk*, qui par *mk, nk*, est devenu *yk*, s'allongera en passant par les degrés *ok, vk*, & deviendra *xk*. C'est cet allongement & ce raccourcissement qui font la différence des deux axes, qui est toujours double de l'excentricité de l'anneau.

TOUR, *s. f. (Hist. mod.)* on donne aussi quelquefois ce nom à une forteresse qui sert de prison d'état, telle que la *tour* de Londres.

Cette fameuse *tour* est non seulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamise, &c. mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un trésor où l'on garde les bijoux & les ornemens de la couronne; une monnaie où l'on fabrique les espèces d'or & d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume, où l'on conserve tous les anciens registres de la cour de Westminster, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre possédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, &c. Enfin c'est la prison principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahison*. *Voyez ARSENAL, MONNOIE, &c.*

Au milieu est la grande *tour* blanche & carrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la *tour* est une église paroissiale exempte de

toute juridiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de service.

Le principal officier de la tour est le connetable, qui a sous lui un lieutenant qui lui est entierement subordonné, & n'agit que par ses ordres, même en son absence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connetable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, sur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écrevisses, d'huîtres, & d'autres poissons à coquille, sur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandises; & le double sur tout vaisseau étranger qui passe devant la tour. Il jouit aussi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y constitue prisonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'est pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il soit. Voyez CONNETABLE.

Sous cet officier, & en son absence sous le lieutenant, est un gentilhomme de la porte, avec plusieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les soirs les clés au connetable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui sont en faction le jour; & à l'entrée de chaque prisonnier, il a pour son honoraire le vêtement de dessus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, est ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis prisonnier à la tour, 12 livres sterling par semaine, ce qui est aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par semaine, qui sont réduites maintenant à 2 livres 4 schelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 schelins 4 deniers; & aux personnes du commun, il ne donne maintenant que 10 schelins par semaine: pour ce qui est des gardes de la tour, Voyez GARDES.

Dans l'ancienne franchise qui joint la tour, on comprenoit aussi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *spittle-field*, comme aussi ce qu'on appelle les petites minorités, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur ressort. Voyez ARTILLERIE, &c.

TOUR, (*Jurisp.*) signifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle se tient deux fois par an dans chaque canton de la province; savoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. Voyez SHÉRIF.

Personne n'est exempt de cette juridiction que les archevêques, les évêques, comtes, barons, religieux, religieuses, & tous ceux qui possèdent des cantons en propre, & les font valoir par eux-mêmes.

On l'appelle *tour du shérif*, parce que ce magistrat fait une tournée dans la province, & tient sa cour en différens endroits.

TOUR, (*Art numismatiq.*) la tour sur les médailles, désigne un magasin fait pour le soulagement du peuple; mais on ne trouve de tours sur les médailles que depuis Constantin. (D. J.)

TOUR DE COUVENT, (*Charpent.*) c'est dans un couvent de filles, une espèce de machine en forme de boisseau, ouverte en partie, & posée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend, où elle tourne sur deux pivots pour faire passer diverses choses dans le couvent, & les en faire sortir. On appelle aussi tour la chambre où est cette machine. Il y a des religieuses préposées au tour, qui parlent au tour, & qu'on appelle *dames du tour*. Voyez TOURIERE. (D. J.)

TOUR DE LÉANDRE, (*Archit. turq.*) c'est une petite forteresse, située sur un rocher dans le canal de Constantinople, entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette tour toute la ville de Constantinople, Péra, Galata, & plusieurs autres

édifices qui font une très-belle perspective. Les Turcs nomment cette tour *Khes-calefi*, c'est-à-dire *tour de la pucelle*; mais les Francs ne la connoissent que sous le nom de *la tour de Léandre*, & c'est sous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue, quoique je sache bien que les amours d'Héro & de Léandre se soient passés bien loin de là, sur les bords du canal des Dardanelles. (D. J.)

TOUR DE MÉCÈNE, (*Littérat.*) maison très haute de Mécène, que les Poètes ont chantée, parce que c'étoit la maison du protecteur des lettres; *molem propinquam nubibus*, disoit Horace en parlant de cette maison: elle donna vraisemblablement le desir & l'envie aux autres grands seigneurs de Rome, ou aux gens riches de Pimitér. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit, dit-on, compter près de 3000000 d'habitans? une ville, qui selon la supputation de Plin, comprenoit avec ses fauxbourgs quarante-huit milles de tour, & dont les maisons pouvoient avoir jusqu'à sept étages, chacun de dix piés de hauteur? Enfin cette passion d'élever des palais jusqu'aux nues, alla si loin en peu d'années, & les chûtes des maisons devinrent si fréquentes, qu'Auguste fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur, ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (D. J.)

TOUR D'ORDRE, (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne, & que M. de Valois rend par les mots de *turris ordinis*; cependant ni le mot françois ordre, ni le latin *ordo*, ne paroissent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est très-ancien, & ayant été construit pour diriger le cours des vaisseaux qui abordent à Boulogne, ville autrefois célèbre par son commerce; il fut réparé par les soins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordans*, comme on l'apprend de la vie de S. Folenin évêque de Terrouenne; mais *Ordans* paroît une légère corruption d'*Ordans*. Plusieurs croient avec assez d'apparence, que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardens*, la tour ardente, ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les nuits. Voyez PHARE. (D. J.)

TOUR DE PORCELAINÉ, (*Hist. de la Chine.*) cette fameuse tour est de figure octogone, large d'environ quarante piés, de sorte que chaque face en a quinze. Elle est entourée par-déhors d'un mur de même figure, éloigné de deux toises & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées; ce toit paroît naïtre du corps de la tour, & forme au-dessous une galerie assez propre.

La tour a neuf étages dont chacun est orné d'une corniche de trois piés à la naissance des fenêtres, & distingué par des toits semblables à celui de la galerie, à celaps qu'ils ont beaucoup moins de faillie, parce qu'ils ne sont pas soutenus d'un second mur; ils deviennent même beaucoup plus petits, à mesure que la tour s'élève & se rétrécit.

Le mur a du-moins sur le rez-de-chaussée douze piés d'épaisseur, & plus de huit & demi par le haut. Il est incrusté de porcelaines posées de champ; la pluie & la poussière en ont diminué la beauté; cependant il en reste encore assez pour faire juger que c'est en effet de la porcelaine quoique grossière; car il y a apparence que la brique, depuis trois cens ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conservé le même éclat.

L'escalier qu'on a pratiqué en-dedans, est petit & incommode, parce que les degrés en sont extrêmement hauts; chaque étage est formé par de grosses poutres mises en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris est enrichi de diverses peintures, si néanmoins les peintures de la Chine sont capables d'enrichir un appartement,

Les murailles des étages supérieurs sont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplis d'idoles en bas-relief, ce qui fait une espece de marquage très-propre. Tout l'ouvrage est doré, & paroît de marbre ou de pierre ciselée; mais je crois que ce n'est en effet qu'une brique moulée & posée de champ; car les Chinois ont une adresse merveilleuse pour imprimer toute sorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien tassée est plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage est le plus élevé, mais les autres sont entr'eux d'une égale distance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches presque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés; si l'on y joint la hauteur du massif, celle du neuvième étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la *tour* est élevée sur le rez-de-chaussée de plus de deux cens piés.

Le comble n'est pas une des moindres beautés de cette *tour*: c'est un gros mâit qui prend au plancher du huitième étage, & qui s'élève plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de plusieurs piés de l'arbre, de sorte qu'elle forme en l'air une espece de cône vuide & percé à jour, sur la pointe duquel on a posé un globe doré d'une grosseur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut être la *tour de brique*. Quoi qu'il en soit de sa matiere, c'est assurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus solide, & le plus magnifique qui soit dans l'orient, à ce que nous assurent les rr. pp. Jésuites. (*D. J.*)

TOUR, (*Jurisprud.*) est le rang dans lequel plusieurs personnes ont droit de nommer ou présenter successivement aux bénéfices qui viendront à vaquer.

La présentation ou collation par *tour* dépend des titres & de la possession.

Quelquefois l'évêque nomme par *tour* avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux présentent ou conferent certains bénéfices par *tour*.

Entre plusieurs co-patrons ecclésiastiques, chacun d'eux nomme à son *tour*.

On appelle *tournaires* ceux qui présentent ou conferent par *tour*.

La maniere de compter le *tour* dépend aussi des titres & de la possession; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant six mois ou un mois, en d'autres chacun des tournaires a sa semaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui fassent *tour*.

La collation nécessaire entre collateurs qui conferent alternativement, fait *tour*.

Une collation nulle remplit même le *tour* du collateur.

Mais le roi ne perd point son *tour* pour avoir présenté un incapable.

Une collation faite pour cause de permutation fait *tour*, quoiqu'elle n'ait pas été suivie de possession, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du consentement du patron.

Le chanoine tournaire est le vrai collateur ordinaire, & la résignation faite entre ses mains est canonique. Voyez Rebuffe sur le concordat, Jovet au mot *benefice*, la *bibliothèque canonique*, du Luc, & les mots BÉNÉFICE, COLLATION, COLLATEUR, NOMINATION, PATRON, PRÉSENTATION. (*A*)

TOUR DE L'ÉCHELLE, (*Jurisprud.*) est un certain espace que celui qui fait construire un mur du côté du voisin, laisse entre ce mur & l'héritage voisin pour pouvoir poser une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet du 23 Août 1701, le *tour de l'échelle* est de trois piés, ce qui n'est pas un droit de servitude, mais un droit de propriété, tellement que celui qui a laissé ces trois piés, peut ensuite les enclorre, si c'est dans une ville où tous les bâtimens se joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas sans titre, d'autant que celui qui bâtit, peut pousser son bâtiment jusqu'à l'extrémité de son héritage, on fait un mur mitoyen, auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'échelle*.

Par rapport aux maisons royales & autres édifices royaux, les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* est de dix-huit piés, à cause de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer; ces officiers prétendent aussi que les échoppes ou boutiques adossées contre ces bâtimens royaux & comprises dans l'espace de dix-huit piés, sont partie de l'enclos de la maison royale, & sont soumises à la même juridiction. Voyez le praticien de Couchot & les lois des bâtimens. (*A*)

TOUR QUARRÉE, (*Jurisprud.*) étoit une chambre ou commission établie par François I. pour la réformation de ses finances & la recherche des financiers; il en est parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 Juin 1532, art. 4, 9 & 11. Cette chambre fut ainsi nommée, parce qu'elle tenoit ses séances dans une *tour quarrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. Voyez Sauval aux preuves, pag. 124, la conférence de Guénois & CHAMBRE DE LA TOUR QUARRÉE. (*A*)

TOUR, (*Critiq. sacrée.*) l'Ecriture fait mention de plusieurs *tours* destinées à divers usages. Il y en avoit pour fortifier les villes, comme celles de Phanul, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène & toutes celles de Jérusalem. D'autres servoient à découvrir de loin, comme celle de Jézraël, d'où la sentinelle aperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit, *IV. Rois ix. 17*. On élevoit aussi des *tours* dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux, *Is. v. 2*. C'est pour veiller à la conservation du bétail que le roi Osiâs fit bâtir des *tours* dans le désert, *II. Paral. xxvj. 10*; & comme il y avoit des gardes dans ces *tours* pour défendre les pasteurs & les troupeaux contre les courses des voleurs, cet usage a donné lieu à une façon de parler souvent usitée dans l'Ecriture, par exemple, *IV. Rois, xvij. 9*, depuis la *tour* des gardes jusqu'à la ville fortifiée, pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit jusqu'au plus grand. (*D. J.*)

TOUR, (*terme de Blason.*) il y a en blason différentes especes de *tours*; on les appelle rondes, quarrées, crevées, carnelées ou crenelées. Les unes sont sans portes, les autres avec la porte grillée, les unes sont maçonnées, quelques autres sont couvertes; & il y en a de sommées de girouettes, ou d'autres pieces. (*D. J.*)

TOUR, ou TAMBOUR, *s. m. en mécanique*, est une roue ou un cercle concentrique à la base d'un cylindre, avec lequel il peut se mouvoir autour d'un même axe. Telle est la roue *AB*, *Pl. méchan. fig. 44* qui est mobile sur l'axe *E F*.

L'axe, la roue & les leviers qui y sont attachés pour se mouvoir en même tems, forment la puissance mécanique, appelée *axis in peritrochio*, axe dans le tambour, ou simplement *tour*. Voyez *AXE DANS LE TAMBOUR*.

Cette machine s'appelle proprement *tour*, ou *treuil*, lorsque l'axe ou arbre *E F* est parallèle à l'horison; lorsque cet arbre est perpendiculaire à l'horison, la machine s'appelle alors *vindas*, ou *cabestan*. Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits, aux carrieres, aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux, sur les vaisseaux &

dans les ports pour lever les ancres, &c. & quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matière dont elles sont faites. Les tambours, les fusées, les bobines sur lesquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les ressorts des horloges, des pendules, des montres mêmes, doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans. (O)

TOUR, (*jeu des Echecs.*) pièce du jeu des échecs qui est posée aux extrémités du tablier, & qui ne se remue qu'à angles droits : il y a deux tours à ce jeu. Voyez ECHECS, *jeu des.*

TOURS DOUBLES au Médiateur, ce sont ordinairement les derniers tours de la partie, où l'on double le jeu, les matadors, la consolation, la bête, la vole, &c. ou simplement telle de ces choses dont on sera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR, au Triètrac, signifie la partie composée de douze trous, dont chaque vaut douze points.

TOUR IRRÉGULIER ÉLÉGANT, (*Gram. franç.*) il y a un tour irrégulier élégant, qui consiste à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en servent souvent avec beaucoup de grace : *exemple en prose.* « Celui qui nous a donné la naissance, nous l'évitons comme une embuche ; cependant cette souveraine, les nouvelles constitutions la dégradent ; toute son autorité est anéantie, & pour toute marque de sa dignité, on ne lui laisse que des révérences ; la supérieure ne fait rien qu'on ne condamne, les plus innocentes actions on les noircit ».

Exemple en poésie :

Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,

Ma main en vous servant, les trouve toutes prêtes.

Il semble qu'il faudroit dire régulièrement : « nous évitons, comme une embuche, celui qui nous a donné la naissance ; cependant les nouvelles constitutions dégradent cette souveraine ; on noircit les plus innocentes actions ». Et quant aux vers, la construction naturelle seroit, « ma main trouve toutes prêtes ces moissons de lauriers, &c ». On parle dans la conversation & dans un livre tout simplement ; mais dans une action publique qui est animée de la voix, & qui demande une éloquence plus vive, le tour irrégulier a bien une autre force.

Il y a un autre tour irrégulier, qui consiste à mettre le nominatif après son verbe ; ce renversement, bien loin d'être vicieux, a de la grandeur, & est quelquefois absolument nécessaire : *exemple.* « Ils n'eurent pas les barbares, le plaisir de le perdre, ni la gloire de le mettre en fuite ». Cette expression est bien plus belle que de dire, « mais les barbares n'eurent pas le plaisir, &c. Déjà frémissoit dans son camp l'ennemi confus & déconcerté ; déjà prenoit l'esfor pour s'avancer dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces ».

Il est quelquefois indispensable de mettre le nominatif après le verbe, si l'on ne veut pas tomber dans un style fade & languissant : *exemples.* « Il s'éleve du fond des vallées des vapeurs sulphureuses dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes ». *Autre exemple.* « Voilà le livre que me donna hier le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration ». Il seroit bien moins noble de dire, « dont la foudre qui tombe sur les montagnes se forme ; le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration, me donna hier ce livre, &c ».

Il y a encore un autre tour irrégulier, qui est fort élégant dans un discours oratoire : *exemple.* « Il l'a-

» voit bien connu, messieurs, que cette dignité & cette gloire dont on l'honoroit, n'étoit qu'un titre pour la sépulture ». *Autre exemple.* « Je l'avois prévu, que ce haut degré de grandeur seroit la cause de sa ruine ». Ces expressions sont sans doute plus pathétiques que de dire simplement, « il l'avoit bien connu messieurs, que cette dignité, &c. l'avois prévu que ce haut degré de grandeur, &c ». (D. J.)

TOURS DE CARTES ET DE MAINS, (*art d'Escamotage.*) Les tours de cartes sont des tours de gibecière ou d'esprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les causes de plusieurs choses qui leur paroissent fort surprenantes.

Les joueurs de gibecière font changer en apparence une carte dans une autre ; par exemple un as de cœur en un as de trefle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince sur vos deux as avec de la cire blanche ; sur l'as de cœur vous collerez un trefle, & sur l'as de trefle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de vitesse. Vous montrerez d'abord l'as de cœur, & vous direz ; messieurs, vous voyez bien que c'est l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié dessus ; & en mettant l'as sous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui est attaché sur la carte. Vous montrerez ensuite l'as de trefle ; & en le faisant mettre sous le pié d'une autre personne qui soit éloignée de la première, vous ôterez aussi le papier de dessus la carte. Vous commanderez ensuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de trefle, & à l'as de trefle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié sur l'as de cœur, de montrer sa carte, il trouvera l'as de trefle, & celui qui a mis le pié sur l'as de trefle, trouvera l'as de cœur.

Autre tour de carte. Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis vous disposerez les cartes en deux tas, & vous ferez poser celle que l'on a tirée sur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poserez le dos de votre main droite sur le tas où l'on a mis la carte : par ce moyen vous l'enlèverez, & en tournant au-tour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle est. Vous ferez poser une main sur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée ; pendant ce tems-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez sur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le second tas sur la table avec la carte dessus. Vous demanderez ensuite à la personne où il a mis sa carte ; il vous dira, sur le tas où j'ai la main : vous lui répondrez qu'elle est sous l'autre, & vous lui direz quelle est cette carte avant que la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en sorte que celle qu'on a remarquée se trouve dessus ou dessous. Je suppose qu'on ait remarqué le roi de pique ; ensuite il faut mettre les cartes derrière son dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué ; mais en le tirant on en tire une seconde que l'on cache dans sa main, & que l'on regarde en jettant la première que j'ai supposée être le roi de pique. Supposé que la seconde qu'on a regardée en jettant la première soit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur ; mais en la tirant, on en tire une troisième qu'on regarde

pendant qu'on jette la seconde, & ainsi de suite jusqu'à la dernière.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre sur la table, & remarquer quelque tache particulière sur cette carte (cela est facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particulière); vous dites ensuite qu'on la mette dans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles sont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura pensée, il faut premièrement diviser ces cartes en cinq ou six tas, & faire en sorte qu'il n'y ait que cinq ou sept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas est la carte qu'on a pensée, & en même tems compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troisièmement il faut mettre ces tas les uns sur les autres, en sorte que celui où est la carte pensée soit dessous. Quatrièmement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte pensée, sans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une sur chaque tas. Cinquièmement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une seconde fois dans quel tas est la carte pensée. Elle fera précisément la première du tas qu'on vous indiquera.

Il est aisé de deviner les cartes de dessus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver dessus en battant. Après cela vous faites trois tas sur l'un desquels se trouve la carte que vous connoissez. Il faut appeler la carte que vous connoissez la première, & au lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appelez en prenant celle du second tas; enfin vous appelez celle-ci en prenant celle que vous connoissez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appellées, vous les faites voir selon l'ordre que vous les avez appellées.

Pour faire trouver trois valets ensemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame sur le jeu, un valet dessous & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met sur la table; ensuite on dit, en montrant les trois valets: « messieurs, voilà trois » drôles qui se sont bien divertis au cabaret; après » avoir bien bu & bien mangé, ils se demandent l'un » à l'autre s'ils ont de l'argent; il se trouve que tous trois n'ont pas un sou. « Comment faire, dit l'un » d'eux? Il faut demander encore du vin à l'hôtesse, » & tandis qu'elle ira à la cave, nous nous enfuirons ». Tous trois y consentent, appellent l'hôtesse, qui est la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous renversez la dame sur la table, après quoi vous dites: « Allons, il faut faire enfuir » nos trois gaillards ». Vous en mettez un sur le jeu, un dessous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous fassiez le *tour*, il faut faire en sorte que le quatrième valet se trouve dessous, ou sur le jeu de cartes. L'hôtesse étant de retour, & ne trouvant pas ses trois gaillards, se met en état de courir après. « Faites-les courir, dites-vous; voyons si elle pourra » attraper nos trois drôles ». Pour cela vous la mettez sur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il est certain qu'en jetant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier *tour* que je vais décrire est le *tour* des jetons. Vous faites compter par une personne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce tems-là dans la bourse, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: ensuite vous dites, » monsieur, vous avez compté dix huit jetons »; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramassez les jetons,

& en les ramassant vous laissez tomber les six que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la personne qui les a comptés; ainsi il y en a vingt-quatre: ensuite vous lui dites: « Combien souhaitez-vous qu'il y en ait » dans votre main, entre dix-huit & vingt-quatre? » Si l'on dit: « je souhaite qu'il y en ait vingt-trois », vous dites: « monsieur, rendez-moi un de vos jetons », & vous lui faites observer qu'il en reste dix-sept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourse, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramassez ces six jetons en faisant semblant de les mettre dans votre main gauche; mais vous les retenez dans la droite, que vous fermez, & vous faites semblant de les faire passer avec les dix-sept, en ouvrant votre main gauche: vous tenez cependant les six jetons dans votre main droite, & vous dites à la personne de compter ces jetons; il trouve le nombre qu'il a demandé, qui est vingt-trois.

Vous mêlez vos six jetons parmi les vingt-trois en les ramassant, & vous remettez le tout ensemble dans la bourse, ou les remettant secrètement dans la main de la même personne avec six autres jetons: vous lui dites de fermer la main, & vous lui demandez combien il veut qu'il s'y en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande, par exemple, vingt-six, vous lui dites de vous en donner trois; puis de vingt-trois à vingt-six vous comptez trois, que vous faites semblant de faire passer dans la main avec les autres, comme vous avez fait ci-dessus; alors vous lui dites de compter, il s'en trouve vingt-six: vous les ramassez, & en les ramassant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres, & vous fermez le tout ensemble.

Comme il y a des personnes qui se trouveroient embarrassées, si au lieu de vingt-trois jetons que j'ai supposés, l'on en demandoit dix-neuf, combien il faudroit demander des jetons? on remarquera dans ce cas combien il faut de jetons dequis le nombre que la personne demande jusqu'à vingt-quatre; ce qu'il y aura est le nombre qu'il faut demander, ce qu'on comprend sans peine.

Il ne fera pas fort difficile de deviner la plupart des autres *tours* de cette espece, dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il se présente quelquefois en public des hommes qui font des *tours* fort surprenans d'un autre genre, & que les physiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces *tours* point d'esprit, de ruse ou d'escamotage; ce sont des épreuves vraies, & qu'aucun spectateur ne peut imiter. En un mot ces *tours* dépendent nécessairement d'une conformation d'organes particuliers, fortifiée par une prodigieuse habitude, & accompagnée quelquefois d'une adresse merveilleuse.

Ce que le sieur Richardson, anglois, faisoit en public à Paris en 1677, étoit assurément fort étonnant: cet homme qu'on appelloit le *mangeur de feu*, faisoit rôtir une tranche de viande sur un charbon dans sa bouche, allumoit ce charbon avec un soufflet, & l'enflammoit par un mélange de poix noire, de poix résine & de soufre enflammé; ce mélange allumé dans sa bouche produisoit le même frémissement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer, & bien-tôt après il avaloit ce charbon enflammé, cette poix, ce soufre & cette résine. Il empoignoit un fer rouge avec sa main, qui n'étoit pas cependant plus calleuse que celle d'un autre homme, enfin il tenoit un autre fer rouge entre ses dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des Sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ses collègues,

gues, & avec tout Paris. Il cite des choses approchantes sur le témoignage de Busbeque, d'un M. Thoissard d'Orléans, & d'une dame de la même ville; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas possible de soupçonner aucune préparation secrète dans les épreuves du sieur Richardson, comme dans le charlatan de Busbeque & son moine turc. Richardson faisoit également ses épreuves dans les occasions les plus imprévues, comme dans celles qu'il pouvoit prévoir, à la cour, à la ville, en public & en particulier, en présence des gens les plus éclairés comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit aussi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des piéces de monnoie que l'on y jette, & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve, qui a été souvent répétée dans les jardins de Versailles & de Chantilly; mais vraisemblablement ces plombiers usoient auparavant de quelque ruse pour ne se pas brûler, ou-bien avoient les doigts fort calleux, ce qui n'étoit point, selon M. Dodart lui-même, le cas du sieur Richardson, en sorte que ce dernier exécutoit apparemment son épreuve du fer chaud par de certaines mesures qu'il prenoit pour le poser entre ses dents & sur sa main, foiblement & avec une grande prestesse.

Le charbon allumé m'étonne peu; il n'est presque plus chaud dès le moment qu'il est éteint; l'anglois pouvoit alors l'avaler; le soufre ne rend pas le charbon plus ardent, il ne fait que le nourrir: sa flamme brûle foiblement; le soufflet avec lequel cet anglois industrieux allumoit ce charbon, souffloit apparemment beaucoup plus sur sa langue que sur le charbon même. Le mélange de poix-résine, de poix noire & de soufre allumé n'est pas si chaud qu'une bouche calleuse & abreuvée de salive ne puisse bien le souffrir. Les résines ne se fondoient sans doute, & le soufre ne brûloit qu'à la surface, ce qui ne faisoit qu'une croûte, & néanmoins la tranche de viande se grilloit à merveille. Le bruit que faisoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrême chaleur, mais de l'incompatibilité du soufre allumé avec la salive, comme avec toutes les autres liqueurs aqueuses.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'est pas extrêmement chaud, il est gras, & par conséquent il ne peut toucher immédiatement, ou du moins il ne touche que légèrement la langue qui est abreuvée de salive.

Mais pour conclure, puisque personne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois, il en faut toujours revenir à une conformation singulière d'organes fortifiée par l'habitude, l'adresse & le tour de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque secret dans les tours du sieur Richardson, comme il avoit intérêt de le laisser croire, il eût rendu quelqu'un capable de soutenir les mêmes épreuves. En ce cas son secret eût mérité une grande récompense, parce qu'on l'auroit appliqué à des usages plus importants & plus sérieux; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu secret à personne, car depuis plus d'un siècle personne ne s'est présenté dans le public faisant les mêmes choses que faisoit à Londres & à Paris le sieur Richardson en 1677. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUR de Londres, (*Géog. mod.*) forteresse d'Angleterre, ainsi nommée à cause d'une grande tour blanche & carrée qui est au milieu. Cette forteresse a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant, & son fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle est située près de la Tamise, au-dessous du pont, & à l'orient de Londres. Aussi j'en ai déjà parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici, que c'est dans cette pri-

son d'état, qu'est né le premier jour de l'année 1656. Fleetwood (Guillaume), savant théologien, mort évêque d'Ely en 1723. dans la soixante-septième année de son âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite, profond antiquaire, & en même tems habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matière de religion, causoit tant de troubles; persuadé que toute erreur qui n'influe point sur la pratique, devroit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'histoire de sa vie est à la tête du recueil de ses sermons, imprimés en 1736. *in-fol.*

Son *inscriptionum antiquarum sylloge*, parut à Londres en 1691. *in-8°*. Ce recueil est en deux parties. La première contient des inscriptions payennes remarquables, tirées de Gruter, de Reinesius, de Spon, & d'autres auteurs, & rangées sous cinq classes: la première classe regarde les dieux; la seconde les ouvrages publics; la troisième les empereurs; la quatrième les prêtres, les magistrats, les soldats, &c. & la dernière les particuliers, comme des pères & des mères, des enfans, des maris, des femmes, des frères, des sœurs, &c.

On trouve dans la seconde partie, les anciens monumens chrétiens. Les remarques sont fort concises, formées des observations des autres, & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage, il seroit nécessaire d'y ajouter des tables exactes, sur-tout des noms propres, car il n'y en a qu'une seule qu'on pourroit appeler un glossaire des antiquités, contenues dans les inscriptions. Il seroit encore bon qu'on mît au titre des inscriptions, la lettre G, ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, ou W, pour indiquer qu'elles sont tirées de Gruter, ou de Reinesius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebroch, Ferretius, Wheler, &c. parce qu'on pourroit avoir recours aux sources, lorsqu'on soupçonneroit quelque faute d'impression, ou qu'on voudroit de plus amples éclaircissemens.

Son *Essai sur les miracles* fut imprimé à Londres en 1701, *in-8°*. Il y attaque les systèmes défectueux ou insoutenables de plusieurs théologiens modernes, lesquels attribuent au diable une puissance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fournissent en faveur du christianisme. C'est dommage que ce traité soit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guère aux matières sérieuses.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'est son *chronicum pretiosum*, ou histoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les six derniers siècles.

En 1712, il mit au jour, sans nom d'auteur, le jugement de l'église d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformistes. Il soutient dans cet ouvrage, que l'église anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques est invalide. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUR de Roussillon, (*Géog. mod.*) tour de France dans le Roussillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce sont les restes infortunés de l'ancienne ville de Ruscino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite-Live nous apprend que c'étoit une ville célèbre du tems d'Annibal, où les petits rois des pays voisins s'assembloient pour délibérer sur leurs affaires. L'illustre & savant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828. lorsque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontière avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarrasins. (*D. J.*)

TOURAILLE, est le lieu où on fait sécher le grain pour faire la bière. Une *touraille* est faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'est le comble tronqué ou renversé d'un pavillon carré; elle ne

differe qu'en ce que le chaffis du haut de la *touraille* est la même chose que les plate-formes qui posent sur les murs d'un pavillon; elle a quatre entrants, des chevrons, des croupes & des empançons; & au lieu de poinçon, c'est un petit chaffis pour recevoir les arêtiers & chevrons. Le petit chaffis est posé sur un massif de la même grandeur: au milieu est un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée est au milieu du petit chaffis de la *touraille*, par où la fumée entre dans ladite *touraille*. Sur le grand chaffis au haut de la *touraille* sont des sommiers sur lesquels sont posés les tringles sur quoi l'aire de crin est étendue, & sur laquelle on étend le grain lorsqu'on le fait sécher.

TOURAINNE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par une partie du Maine, & par le Vendômois; au midi, par le Berri & le Poitou; au levant, par le Blaisois; & au couchant, par l'Anjou.

On donne à la *Touraine* 24 lieues de longueur du midi au nord, & 22 du levant au couchant. La Loire la divise en haute & basse; mais outre cette rivière, elle est arrosée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, &c. qui toutes ensemble lui procurent beaucoup de variétés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat est tempéré, & d'une grande bonté. Ici sont des terres sablonneuses faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gaude pour la teinture. Là, c'est un terrain uni dont les terres sont grasses & fertiles en froment. Ailleurs, sont des terres marécageuses & pleines d'étangs poissonneux: les rivières arrosent des prés & des pâturages pour la nourriture des bestiaux; les forêts fournissent du bois.

On y trouve aussi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du salpêtre dans les côteaui: de la Loire exposés au midi. Dans une plaine près de Liqueil, l'on trouve quantité de coquillages, qui réduits en poudre, servent à fertiliser les terres. Les côteaui de la Loire & du Cher sont chargés de vignes; dans d'autres dont le terroir est plus gras, l'on y recueille d'excellens fruits, noix, noisettes, amandes, prunes & pruneaux délicieux. En un mot, c'est une province;

*Que du ciel la douce influence
Loin des hivers & des frimats,
A fait le jardin de la France.*

Toute la *Touraine* est du ressort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux & forêts créé en 1689, parce que le roi possède trois forêts dans cette province; savoir celle d'Amboise, qui contient seize mille arpens de bois, dont environ trois mille de haute futaie; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie; & celle de Chinon qui contient environ sept mille arpens, partie en futaie, partie en taillis.

Cette province s'enrichissoit autrefois par ses manufactures de draperie, de tannerie, de soierie & de rubanerie; mais toutes ces manufactures sont tombées en décadence; celles de draperie & de tannerie, sont anéanties; la soierie occupoit dans le seizième siècle plus de huit mille métiers, sept cens moulins à soierie, & plus de quarante mille personnes; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubanerie, il en reste à peine cinquante.

Plusieurs causes ont concouru à la destruction de ces manufactures, qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces causes, la cessation du commerce avec les étrangers, la sortie des ouvriers hors du royaume, l'obligation qu'on a imposée aux marchands d'acheter à Lyon les soies dont ils ont besoin, &c.

La *Touraine* a été érigée en gouvernement général l'an 1545, & aujourd'hui elle a un gouverneur, un lieutenant-général, & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairies dans ce gouvernement, Montbazou & Luynes. On compte dans la *Touraine*, huit villes royales dont le domaine est engagé, à l'exception de celui de Tours, capitale.

Les peuples de cette province, appelées *Tourangeaux*, ont pris leur nom des anciens *Turonos* ou *Turoni*, marqués entre les Celtes dans les commentaires de César. Tacite les nomme *Turoni imbelles*. Le Tasse les a peints dans sa Jérusalem, chant I.

*Non è gente robusta, è faticaosa,
Se ben tutta di ferro ella riluce;
La terra molle, è lieta, è dilettofa
Simili à se gli habitator produce:
Impeto fa nelle battaglie prime;
Mà di leggier poi langue, è si reprime.*

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poète de Sicile:

*Turbalacet chalybis cataphracta horrore nitenis,
Ægra labore tamen, nec vivida robore: mollis
Blanda que terra, sibi similes educit alumnos,
Scilicet; hi sub prima ruunt discrimina pugne
Præcipites, sed restincto mox fulgure torpent.*

Comme les muses aiment les pays délicieux, la *Touraine* a produit des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre, je ne dois pas oublier MM. de Racan & de Marolles.

Racan, (Honorat de Beuil, marquis de,) poète françois, né en 1589, & l'un des premiers de l'académie françoise, mourut à Paris en 1670, à quatre-vingt-un ans.

Il s'est acquis une grande réputation par ses bergeries ou églogues, & par ses odes sacrées, ou paraphrase des psaumes. Il avoit un génie fécond, aisé, un caractère doux & simple; par conséquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Aussi trouve-t-on dans ses bergeries des morceaux pleins d'agrément & de délicatesse. Nous ne citerons de lui que sa *chanson des bergers* à la louange de la reine, mere de Louis XIII.

*Paissez, cheres brebis, jouissez de la joie
Que le ciel vous envoie.
A la fin sa clémence à pitié de nos pleurs;
Allez dans la campagne; allez dans la prairie:
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient assez sous les pas de Marie.
Par elle renaitra la saison désirée
De Saturne & de Rhée,
Où le bonheur rendoit tous nos desirs contents;
Et par elle on verra reluire en ce rivage
Un éternel printems,
Tel que nous le voyons paroître en son visage.
Nous ne reverrons plus nos campagnes désertes,
Au lieu d'épis couvertes
De tant de bataillons l'un à l'autre opposés:
L'Innocence & la Paix regneront sur la terre;
Et les dieux apaisés
Oublieront pour jamais l'usage du tonnerre.
La nymphe de la Seine incessamment révere
Cette grande bergere,
Qui chasse de ses bords tout sujet de souci,
Et pour jouir long-tems de l'heureuse fortune
Que l'on possède ici,
Porte plus lentement son tribut à Neptune.
Paissez donc, mes brebis, prenez part aux délices
Dont les destins propices,
Par un si beau remede ont guéri nos douleurs:
Allez dans la campagne; allez dans la prairie;*

*N'épargnez point les fleurs ;
Il en revient assez sous les pas de Marie.*

Toute cette piece est d'une douceur admirable ; & comme elle est dans le ton lyrique, on sent bien qu'elle se prêteroit aisément au chant.

En qualité de disciple de Malherbe, Racan a fait aussi quelques odes ; mais où les pensées ne sont point aussi ferrées que dans celles de son maître. Ses paraphrases des psaumes sont ordinairement médiocres ; cependant il s'y trouve des endroits d'une assez grande beauté. Tel est celui-ci : *ps.* 92.

*L'empire du Seigneur est reconnu par-tout ;
Le monde est embelli de l'un à l'autre bout,
De sa magnificence.*

*Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs ;
Mais c'est par son amour plus que par sa puissance
Qu'il regne dans les cœurs.*

*Sa gloire étale aux yeux ses visibles appas :
Le join qu'il prend pour nous, fait connoître ici-bas
Sa prudence profonde :*

*De la main dont il forme & la foudre & l'éclair,
L'imperceptible appui soutient la terre & l'onde
Dans le milieu des airs.*

*De la nuit du cahos, quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encore dans la vague des lieux
De zénit ni de zône,
L'immensité de Dieu comprenoit tout en soi,
Et de tout ce grand tout, Dieu seul étoit le trône,
Le royaume & le roi.*

On estime aussi son ode au comte de Buffry-Rabutin, dans laquelle il l'invite à mépriser la vaine gloire, & à jouir de la vie. Lafontaine, Despreaux, & d'autres, plusieurs beaux esprits, ont tous jugé très-favorablement du mérite poétique de Racan. Il ne lui manquoit que de joindre l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la supériorité du talent. Il est doux, coulant, aisé ; mais il n'a point assez de force, ni d'exactitude dans ses vers. Les morceaux que nous avons déjà cités de lui, sont remplis de beautés, au milieu desquels regne un peu de cette négligence qu'on lui reproche avec raison. C'est ce que je puis encore justifier par d'autres stances tirées de ses ouvrages, & qui en même-tems me paroissent propres à piquer la curiosité de ceux qui aiment les graces de cet aimable poète. Voici les stances dont je veux parler ; elles sont toutes philosophiques :

*Tircis, il faut penser à faire une retraite,
La course de nos jours est plus qu'à-demi-faite,
L'âge insensiblement nous conduit à la mort :
Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il est tems de jouir des délices du port.*

*Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable ;
Plus on est élevé, plus on court de dangers ;
Les grands pins sont en butte aux coups de la tem-
pête,
Et la rage des vents brise plutôt le faite
Des maisons de nos rois, que des toits des bergers.*

*O bien heureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
Et qui loin, retiré de la foule importune,
Vivant dans sa maison, content de sa fortune,
A, selon son pouvoir, mesuré ses desirs.*

*Il contemple du port les insolentes rages
Des vents de la faveur auteurs de nos orages,
Allumer des mutins les desseins factieux :
Et voit en un clin-d'œil par un contraire échange,
Tome XVI.*

*L'un déchiré du peuple au milieu de la fange,
Et l'autre à même-tems élevé dans les cieux.*

Cette chute me paroît d'une grande beauté ; le poète termine par des réflexions sur lui-même.

*Agréables deserts, séjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment ;
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.*

Coutelier, libraire à Paris, a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan, en 2 vol. in-12. mais il s'est glissé dans cette édition quelques fautes, & des omissions considérables. Il y manque une longue ode au cardinal de Richelieu, qui se trouve dans un recueil de poésies, intitulé : *les nouvelles Muses*, Paris 1635, in-8° ; un sonnet à M. de Puysieux ; & une épitaphe de douze vers qui ont été insérés dans les *Délices de la poésie françoise*, Paris 1621, in-8° ; les *sept lettres* qui sont dans le *recueil de Faret* ; les *Mémoires de la vie de Malherbe*, &c. manquent aussi : voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans, rapporté dans le *Ménagiana*, tom. III. pag. 83, n'est peut-être pas vrai ; mais comme il est fort plaisant, je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan furent qu'il avoit rendez-vous pour voir M^{lle}. de Gournay. Elle étoit de Gascogne, fort vive, & un peu emportée de son naturel ; au reste bel esprit, & comme telle, elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoissoit pas encore de vue. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir M^{lle}. de Gournay. Dieu fait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin, après un quart-d'heure de conversation, il fortit, & laissa M^{lle}. de Gournay fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A-peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un second M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose, & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra, & fit le sien. M^{lle}. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander plusieurs fois, s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piece qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengerait. Bref, M^{lle}. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin, il passa chez elle pour le véritable Racan, & le premier pour un Racan de contrebande.

Il ne faisoit que de fortir, lorsque M. de Racan en original, demanda à parler à M^{lle}. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle ! Néanmoins on le fit entrer. M^{lle}. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter ? M. de Racan, qui n'étoit pas un parleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut si surpris, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. M^{lle}. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer ; & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. « J'ai vu, ajoute Ménage, j'ai vu jouer cette scene » par Boisrobert, en présence du marquis de Racan ; » & quand on lui demandoit si cela étoit vrai : oui-dà, » disoit-il, il en est quelque chose.

De Marolles, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. siècle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de Tou-

raine, & capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les services de ce pere, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maison de Nevers, sembloient être des assurances qu'il parviendrait un jour aux premières dignités de l'Église; néanmoins, comme il étoit fort studieux, il eut le même sort qu'ont presque tous les gens de lettres sans intrigue, & uniquement dévoués aux muses; c'est-à-dire, qu'on lui donna de belles espérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbé de Villeloin continua si bien au contraire de travailler pour les lettres seules, qu'il composa soixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs classiques: traductions très-utiles dans leurs tems, & qui ont dû lui coûter beaucoup; mais on les estime fort peu de nos jours, & même sans rendre assez de justice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de sa vie contiennent des choses intéressantes.

N'oublions pas de dire qu'il est un des premiers françois qui ait eu la curiosité des estampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui sont recherchés. Son beau recueil a passé dans le cabinet du roi, & c'est un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURAN, (*Géog. mod.*) ancien nom du pays de Turquestan, qui tire son origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perse, de la dynastie des Pischadiens. Le *Touran* est une vaste contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la *grande Tartarie*, depuis l'Oxus jusqu'en Moscovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduisit sous sa domination tout le pays de *Touran*, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre ses deux fils. (*D. J.*)

TOURANGETTES, f. f. pl. (*Lainage.*) espece de petites serges qui se fabriquent en quelques lieux de la généralité d'Orléans, particulièrement au montoir: elles sont ou blanches ou grises, & se font toutes de laines du pays. *Savary.* (*D. J.*)

TOURBE, f. f. (*Hist. nat.*) *turfa*; *humus palustris*; *humus vegetabilis*, *lutosa*; *torvena*, c'est une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux especes de *tourbe*; l'une est compacte, noire & pesante. Les plantes dont cette espece est composée, sont presque entièrement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de vestiges; c'est la *tourbe* de la meilleure qualité. La bonne *tourbe* de Hollande est de cette espece. Quand elle est allumée, elle conserve le feu pendant très-longtems; elle se consume peu-à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle se couvre entièrement d'une enveloppe de cendres blanches.

La seconde espece de *tourbe* est brune, légère, spongieuse; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont presque point été détruites, & qui n'ont souffert que très-peu d'altération; cette *tourbe* s'enflamme très-promptement, mais elle ne conserve point sa chaleur pendant longtems. La *tourbe* de cette dernière espece se trouve communément près de la surface de la terre; au-lieu que la première se trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-dessous de la *tourbe* légère décrite en dernier lieu.

On trouve de la *tourbe* en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'est sur-tout en Hol-

lande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'est point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans son sein une substance à la formation de laquelle les eaux sont nécessaires. Voici la maniere dont les Hollandois travaillent à tirer la *tourbe*.

On commence d'abord par s'assurer si un terrain en contient; cela se fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrain contient de la *tourbe*, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la première croûte que forme le gazon des prairies. Au-dessous de cette croûte la terre est molle & détrempée; elle ne présente aucune résistance, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la couche de sable, qui ne se trouve souvent qu'à une profondeur considérable. Comme cette terre est très-délayée par la grande quantité d'eau qui est toujours dans un pays si bas, & dont le sol est presque par-tout au-dessous du niveau des rivières. Pour peu qu'on fasse de mouvement, on sent le terrain trembler sous ses pieds, lorsqu'on est au-dessus des endroits qui renferment de la *tourbe*; il seroit même dangereux d'y passer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'est point toujours assez forte pour soutenir un grand poids; & alors on courroit risque de se noyer dans un borbier liquide qui est au-dessous, & qui n'est autre chose que la *tourbe* délayée.

Lorsqu'on s'est assuré de sa présence, on écarte le gazon qui est au-dessus, & l'on enleve avec des bêches & des pelles la *tourbe* qui est en-dessous; comme le pays est fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la *tourbe* que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creusé; des hommes se servent de longs bâtons, au bout desquels sont des petits filets soutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le borbier qui est dans la fosse; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce borbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le transporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un espace uni destiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire est une enceinte entourée de planches posées sur le tranchant, de maniere à pouvoir retenir la *tourbe* ou le borbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaisseur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement est rempli, on laisse le borbier se sécher pendant la belle saison; l'épaisseur du borbier est alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine mollesse, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un instrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviser plus aisément la *tourbe*, après qu'elle aura été entièrement séchée, en parallépipèdes, qui ont communément sept à huit pouces de longueur, sur quatre ou cinq pouces d'épaisseur. C'est-là la forme que l'on donne à la *tourbe* en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorsqu'elle a été ainsi préparée, on la charge sur des barques, & on la transporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*, se remplissent d'eau, & deviennent un terrain entièrement perdu; c'est pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permission de creuser son terrain pour en tirer cette substance; ils sont obligés d'assigner un autre bien solide, qui alors se trouve chargé des taxes que payoit le terrain qu'on veut faire disparaître. L'on voit en plusieurs endroits de la Hollande des especes de lacs immenses qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*.

Comme le bois est très-cher & très-rare en Hol-

lande, la *tourbe* est presque l'unique chauffage qu'on y connoisse, & les habitans sont forcés de diminuer continuellement le terrain qu'ils occupent pour se le procurer. La *tourbe* en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y sont point accoutumés; mais cet inconvénient est compensé par la chaleur douce que donne cette substance, qui n'a point l'âpreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'est point par-tout d'une si bonne qualité; les plantes qui la composent ne sont point si parfaitement détruites & changées en terre; alors, comme nous l'avons déjà observé, la *tourbe* est plus légère, elle est d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conserve point le feu si long-tems. De cette espece est sur-tout la *tourbe* qui se trouve dans un canton du Brabant hollandais, voisin de la Gueldre prussienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland*; son nom lui vient d'un terrain d'une étendue très-considérable, appelé *Peel*, qui est entièrement composé de *tourbe*, c'est-à-dire de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomène singulier que présente ce grand marais, c'est qu'on trouve au-dessous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & sur-tout de sapins, ensevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conservés; ces arbres sont tous couchés vers le sud-est, ce qui semble prouver que c'est un vent de nord-ouest qui les a renversés, & qui a causé la révolution & le déluge de sable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui est couvert de bruyeres, est entièrement sablonneux, sans aucun mélange de bonne terre ou de terreau; il y a de certains endroits où lorsqu'on creuse à deux ou trois piés, on trouve au-dessous du sable une couche ou une espece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'est absolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, pressées les unes sur les autres, dont l'odeur est insupportable. Quand cette substance ou cette *tourbe* à demi formée a été exposée à l'air pendant quelque tems, elle se partage en feuillettes, & l'on distingue très-aisément que cette couche qui formoit une espece de plancher épais sous le sable n'est qu'un amas immense de feuilles entassées & qui ont pris corps. Ce phénomène prouve d'une façon très-décisive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit sa naissance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le tom. VI. pag. 441. du magasin d'Hambourg, donne une description fort curieuse d'une *tourbe* qui se trouve à Langensaltza en Thuringe. Lorsqu'on creuse le terrain dans cet endroit, on trouve immédiatement au-dessous de la terre végétale une espece de tuf qui semble composé d'un amas de tuyaux; quelquefois ce tuf est précédé de quelques lits d'un sable mêlé de coquilles de riviere. Ensuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc est suivi d'un tuf moins ferré, quelquefois de sable, & ensuite d'un autre banc de pierre compacte; mais dans de certains endroits il se trouve un intervalle vuide entre les deux bancs de pierre. Lorsqu'on perce ce second banc de pierre, on trouve ou un tuf poreux, ou un sable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui est suivie de nouveau d'un sable jaunâtre, & enfin d'une argille grise dont on peut se servir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne sont point par-tout de la même épaisseur; pris ensemble ils sont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* est d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaisseur; on voit distinctement qu'elle est formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parsemées de petites coquilles de rivie-

re & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe*; on prétend même qu'il s'y est quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, sur lesquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aisément que le tuf fistuleux qui étoit au-dessus de la *tourbe*, n'avoit été originairement qu'un amas de joncs, de roseaux, de prêles, & de plantes semblables, qui croissent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne se trouvoit plus aucuns vestiges. M. Schöber, à qui ces observations sont dûes, remarque comme une chose singulière, que dans ce canton, dans tout l'espace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre vestige de corps marins; mais dans la couche de glaise qui est au-dessous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il est aisé de s'appercevoir que ce sont des coquillages terrestres & de riviere. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes; & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires, & des ossemens d'animaux d'une grandeur prodigieuse. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il est très-curieux pour les naturalistes, qui pourront voir par là la formation de la *tourbe*, aussi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. Voyez TUF.

Les Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année 1745, parlent d'une espece de *tourbe* qui se trouve dans la province de Westmanie, près des mines de Brevic, dans le territoire de Hiulsöe: on s'en sert avec grand succès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barres, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle se réduit en une cendre blanche & légère comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre: près de la surface de la terre cette *tourbe* est spongieuse & légère, comme cela se trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe*; mais plus on enfonce, plus elle est pesante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bûches les unes au-dessus des autres avant de parvenir au fond: on y rencontre quelquefois des racines de sapin, & même il est arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entière d'une grange, qui paroît y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette espece de *tourbe* en séchant au soleil se couvre d'un enduit ou d'une moisissure blanche comme si on l'avoit saupoudrée de sel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche; il y en a d'autre qui se réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus grossieres dont elle est composée; aussi y remarque-t-on distinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roseaux, &c. Lorsqu'elles ont été brûlées, ces substances donnent une cendre quelquefois aussi jaune que de l'ochre. M. Hesselius, auteur du mémoire dont ces détails sont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre si blanche, peut aussi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée, & qui est propre à servir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorsque cette *tourbe* est bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entièrement pénétrée, on l'éteint subitement dans de l'eau; après en avoir séparé la cendre blanche on peut l'écraser sur du marbre, & s'en servir ensuite pour peindre. Voyez les Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année 1745.

On voit par ce qui précède, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité; & dans les pays où le

bois devient de plus en plus rare, on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inféré, dans le *volume X. année 1748*, des *Mémoires* de cette académie, plusieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut se servir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand succès, & il compare ses effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a pesé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a observé la quantité d'eau que chacune de ces substances faisoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. Voyez les *Mémoires de l'acad. de Suede, année 1748.*

Il seroit à souhaiter qu'en France, où la consommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches sur la *tourbe*; on peut s'en servir avec succès pour quelques arts & métiers, dans les brasseries, & personne n'ignore que les cendres de cette substance sont très-bonnes pour fertiliser les prairies, & sur-tout celles qui sont humides & basses.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineuses qui ont aussi la propriété de s'enflammer: la *tourbe* distillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuisibles. C'est ainsi qu'on dit qu'en Zélande il se trouve une espèce de *tourbe*, qui fait que les personnes qui sont dans une chambre où l'on en brûle deviennent pâles & finissent par tomber en foiblesse: on pourroit soupçonner que cette *tourbe* contient des parties arsénicales; celle qui se tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'est point dangereuse.

Plus la *tourbe* est compacte & pesante, plus elle chauffe & conserve la chaleur; voilà pourquoi on est en usage de la fouler & de la païtir en Hollande. D'après le principe que plus les corps sont denses plus ils s'échauffent, M. Lind, écossais, a proposé, dans les *Essais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus dense, & il croit qu'alors elle seroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge: pour cela il croit qu'il faudroit écraser la *tourbe* encore molle & humide sous des meules, & ensuite en former des masses; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* son acide, qui est ce qui la rend le plus nuisible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé jusqu'à présent, est de réduire la *tourbe* en charbon, c'est-à-dire de la brûler jusqu'à un certain point, & de l'étauffer ensuite; par ce moyen elle sera dégagée de son acide, & deviendra propre aux travaux de la Métallurgie.

Le même M. Lind propose encore de se servir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il conseille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertiliser les terres; d'ailleurs cela se pratique déjà jusqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en poussière, ou ce qui reste dans les granges où l'on a ferré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* répandue sur les endroits où l'on a semé des pois les garantit de la gelée; enfin la *tourbe* peut servir comme la glaise à retenir les eaux dans les viviers. Voyez les *Essais d'Edimbourg.*

Tout le monde fait que la cendre des *tourbes* est très-propre à servir d'engrais; on l'employe avec succès sur-tout pour les prairies basses & marécageuses où il croît des joncs & des roseaux, que l'on

aura soin d'enlever, & l'on creusera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaises herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre de *tourbes* dans ces endroits.

Par les observations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* est une substance végétale; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la densité, suivant que les végétaux qui la composent sont plus ou moins décomposés; 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne soit quelquefois récente, c'est ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre assez souvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une chaussée entière ensevelie sous de la *tourbe.*

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité; mais comme cette substance se forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivières entraînent vers ces sortes d'endroits des plantes qui en s'y amassant peu-à-peu, parviennent à la longue à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuisées: on voit que cela ne peut point être appelé une régénération, ni une production nouvelle.--)

TOURBÉ, LE, (*Géogr. mod.*) petite rivière de France, dans le Rételois. Elle prend sa source à Somme-Tourbe, & se jette ensuite dans l'Aisne.

TOURBERIE, (*Jurisprudence.*) terme de droit coutumier, particulièrement usité en Angleterre, est un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans le fonds d'autrui; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire *tourbe.* Voyez TOURBE.

Commune de *tourberie*, est la liberté que certains tenanciers ont acquise en vertu d'une prescription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du seigneur. Voyez COMMUNE.

Tourberie se prend aussi quelquefois pour le fond où l'on bêche des tourbes.

Tourberie ou *bruaria*, signifie plus particulièrement de la *tourbe* de bruyere, dont il est fait mention dans une charte d'Hamon de Massy.

TOURBILLON, *s. m.* (*Physique.*) c'est en général un mouvement de l'air, subit, rapide, impétueux, & qui se fait en tournant. Voyez OURAGAN.

Tourbillon se dit aussi quelquefois d'un goufre ou d'une masse d'eau, qu'on observe dans quelques mers ou rivières qui tournoient rapidement, en formant une espèce de creux dans le milieu.

La cause ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'absorbe & se précipite dans quelqu'autre réservoir; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomènes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vase cylindrique, fixé sur un plan horizontal, & rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond aussi rapidement qu'il est possible, l'eau est nécessairement forcée de prendre un mouvement circulaire assez rapide, & de s'élever jusqu'aux bords même du vase: quand elle y est arrivée, il faut cesser de l'agiter.

L'eau ainsi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la base n'est pas différente de l'ouverture supérieure du vase, & dont le sommet est dans l'axe du cylindre.

C'est la force centrifuge de l'eau qui, causant son élévation aux côtés du vase, forme la cavité du milieu: car le mouvement de l'eau étant circulaire, il se fait autour d'un centre pris dans l'axe du vase, ou ce qui est la même chose, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau: ainsi la même vitesse étant impri-

mée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle, ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe : le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase ; & de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précédent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent, procède cette élévation de l'eau le long des côtés du vase jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernoulli, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *tourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vitesse des différentes couches de ce *tourbillon*, & il détermine d'une manière fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypothèses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre* ; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce même problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des Sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *tourbillon* en y mettant différents corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire : il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de l'axe du *tourbillon*, s'approcheroient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vitesse ils le feroient ; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la manière dont les lois de la mécanique pouvoient produire les mouvemens des corps célestes ; & que c'est probablement à ces mouvemens qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devoit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. Voyez PESANTEUR.

Tourbillon, dans la philosophie de Descartes, . . . c'est un système ou une collection de particules de matières qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plupart des mouvemens, & des autres phénomènes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. Voyez CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matière a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. Voyez FLUIDE.

Ils supposent de plus que différens systèmes ou différens amas de cette matière ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matières prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *tourbillons*.

Ces particules primitives de matière, agitées de mouvemens circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottemens réciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *la matière du second élément* ; & ils donnent le nom de *matière du premier élément* à cette espèce de poussière ou de limaille qu'il a fallu enlever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. Voyez ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vuides

entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *tourbillon* par le mouvement circulaire des globules ; & que s'y amassant en forme de sphère, il produit un corps semblable au soleil. Voyez SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matière du *tourbillon*, doit nécessairement pousser au-dehors quelques-unes de ses parties, par les vuides que laissent les globules du second élément qui constitue le *tourbillon* : & cela doit arriver particulièrement aux endroits qui sont les plus éloignés des poles, le soleil recevant en même tems par ces poles précisément autant de matière qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vite les globules les plus proches, & plus lentement les globules les plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vitesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. Voyez LUMIÈRE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différens *tourbillons*, soit tellement encroûté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *tourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *tourbillon* solaire, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué ; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *tourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil ; ce qui constitue une planète. Voyez PLANÈTE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre système solaire fut divisé d'abord en plusieurs *tourbillons* ; qu'au centre de chacun de ces *tourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux ; que quelques-uns d'entr'eux s'étaient encroûtés par degrés furent engloutis par d'autres *tourbillons* plus grands & plus puissans, jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *tourbillons* solaires, excepté un petit nombre qui s'échaperent en lignes droites d'un *tourbillon* dans un autre, & qui devinrent par ce moyen ce que l'on appelle des *comètes*. Voyez COMÈTE.

Cette doctrine des *tourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvemens célestes s'exécutent réellement, mais seulement comment tout cela auroit pu avoir lieu, en cas qu'il eût plu au créateur de s'y prendre de cette manière dans la construction mécanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomènes aussi-bien, & même beaucoup mieux que celui des *tourbillons*, principe dont l'existence actuelle se manifeste pleinement dans la nature : nous voulons parler de la gravitation des corps. Voyez GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *tourbillons*. Car 1°. si les corps des planètes & des comètes étoient emportés autour du soleil dans des *tourbillons*, les parties correspondantes du *tourbillon* devroient se mouvoir dans la même direction, & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planètes & les comètes se meuvent dans les mêmes parties des cieux avec différens degrés de vitesse, & dans différentes directions. Il s'ensuit donc que ces parties du *tourbillon* doivent faire leur révolution en même tems dans différentes directions, & avec différens degrés de vitesse ; puisqu'il faudra une vitesse & une direction déterminées pour le mouvement des planètes, & une autre pour celui des comètes.

Or comment cela se peut-il concevoir ? Il faudroit dire que différens *tourbillons* pussent s'entrelacer & se croiser ; ce qui ne sauroit se soutenir.

2°. En accordant que différens *tourbillons* sont contenus dans le même espace, qu'ils se pénètrent l'un l'autre, & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens ; puisque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps célestes qui sont parfaitement réguliers, & qui se font dans des sections coniques ; on peut demander comment ils auroient pu se conserver si long-tems sans aucune altération, sans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matiere qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des cometes est fort grand, & leur mouvement parfaitement régulier ; elles observent les mêmes lois que les planetes, & elles se meuvent dans des orbites elliptiques qui sont excessivement excentriques : ainsi elles parcourent les cieux dans tous les sens, traversant librement les régions planétaires, & prenant fort souvent un cours opposé à l'ordre des signes ; ce qui seroit impossible, s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planetes étoient mues autour du soleil dans des *tourbillons*, nous avons déjà observé que les parties des *tourbillons* voisines des planetes seroient aussi denses que les planetes elles-mêmes ; par conséquent la matiere du *tourbillon*, contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre, seroit aussi dense que la terre même : pareillement la matiere contenue entre les orbites de la Terre & de Saturne seroit moins dense. Car un *tourbillon* ne sauroit se soutenir, à-moins que les parties les moins denses ne soient au centre, & que les plus denses ne soient à la circonférence ; de plus, puisque les tems périodiques des planetes sont entr'eux comme les racines quarrées des cubes de leurs distances au soleil, les vitesses du *tourbillon* doivent être dans ce même rapport ; d'où il suit que les forces centrifuges de ces parties seront réciproquement comme les quarrés des distances. Ainsi les parties qui seront à une plus grande distance du centre, tendront à s'en éloigner avec moins de force ; c'est pourquoi, si elles étoient moins denses, elles devroient céder à la plus grande force, avec laquelle les parties plus voisines du centre tendent à s'élever ; ainsi les plus denses s'éleveroient & les moins denses descendroient ; ce qui occasionneroit un changement de place dans la matiere des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de densité aussi considérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les cometes y éprouvassent une fort grande résistance, ce qui est contraire aux phénomènes. *Cotes. præf. ad Newt. princip. Voyez COMETE, RÉSISTANCE, &c.*

M. Newton observe encore que la doctrine des *tourbillons* est sujette à un grand nombre d'autres difficultés : car afin qu'une planete décrive des aires proportionnelles aux tems, il faut que les tems périodiques du *tourbillon* soient en raison doublée des distances au soleil ; & pour que le tems périodique des planetes soit en raison sesquipliée de leurs distances au soleil, il est nécessaire que les tems périodiques des parties du *tourbillon* soient dans ce même rapport ; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de Jupiter, de Saturne & des autres planetes pussent se conserver, & nager en toute sûreté dans le *tourbillon* du soleil ; les tems périodiques des parties du *tourbillon* du soleil devroient être égaux : aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du soleil & des planetes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. schol. gen. à la fin.*

Outre cela les planetes dans cette hypothese étant emportées autour du soleil dans des orbites elliptiques, & ayant le soleil au foyer de chaque figure, si

l'on imagine des lignes tirées de ces planetes au soleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux tems de leurs révolutions : or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne sauroient produire cet effet. *Scol. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde est rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent nécessairement former des vuides entr'eux, puisque des corps ronds qui se couchent laissent toujours des vuides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui se meut en rond, tendent sans cesse à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les en empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vuides, doivent s'échapper & le *tourbillon* se dissiper. On dira peut-être, & c'est en effet le refuge de quelques cartésiens, que ces vuides sont remplis de matiere qui s'oppose à la dissipation des particules du *tourbillon* : mais cette matiere qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Descartes, autrement il faudroit dire que le mouvement est impossible dans le plein ; & c'est de quoi les Cartésiens sont bien éloignés. Par conséquent si on admettoit le systême des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un seul *tourbillon* infini en tout sens ; c'est ce que les partisans des *tourbillons* n'admettront pas.

De plus, en supposant qu'il n'y eût qu'un seul *tourbillon*, il faut nécessairement que ses couches observent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car supposons trois couches voisines, dont la première, c'est-à-dire la plus proche du centre, se meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon : il est certain que le frottement de la première couche contre la seconde tend à accélérer cette seconde couche, & que le frottement de la troisième couche contre cette même seconde couche tend au contraire à la retarder ; ainsi pour que la seconde couche conserve sa vitesse, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires soient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les vitesses des couches du *tourbillon* suivent une certaine loi, qui n'est point du tout celle du mouvement des planetes.

De plus, M. Newton suppose dans cette démonstration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne sur son axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de son mouvement pour empêcher que sa rotation ne cessât. Il n'y auroit qu'un seul cas où le fluide mù en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient se conserver, sans l'action continuelle d'une force conservatrice : ce seroit celui où le globe & les couches du *tourbillon* feroient leurs révolutions en même-tems, comme si elles ne faisoient qu'un corps solide. Ainsi les planetes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même tems ; ce qui est fort éloigné de la vérité.

La rotation des planetes autour de leurs axes est encore un phénomène inexplicable par les *tourbillons* : dès la naissance, pour ainsi dire, du Cartésianisme, on a fait voir que dans le systême des *tourbillons* les planetes devroient tourner sur leurs axes d'orient en occident. Car la matiere qui frappe l'hémisphere inférieur, ayant plus de vitesse que celle qui frappe l'hémisphere supérieur, elle doit faire avancer l'hémisphere inférieur plus que l'hémisphere supérieur, ce qui ne peut se faire sans que la planete tourne.

Représentez-vous un bâton situé verticalement, que l'on pousse d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut ; il saute aux yeux que ce bâton tournera par sa partie inférieure d'occident en

en orient, & par sa partie supérieure d'orient en occident. C'est le contraire de ce qui arrive aux planètes, & c'est encore une difficulté qui est jusqu'à présent demeurée sans réponse.

De plus, M. Keil prouve, dans son *examen de la théorie* de Burnet, d'après le *scol.* qui est à la fin du second livre des *principes* de Newton, que si la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vite dans le rapport de 3 à 2, quand elle est au signe de la Vierge, que quand elle est à celui des poissons; ce qui est contraire à toutes les observations. *Chambers.*

Enfin on pourroit encore, selon M. Formey, faire des objections très-solides contre la division & le mouvement de la matière dans les principes de Descartes. Pour ce qui regarde la division, on ne peut la concevoir qu'en deux manières, ou bien en imaginant entre les parties divisées des intervalles vuides, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matière d'une nature différente de celle des parties. C'est ainsi que, quoique tout soit plein dans le monde, nous concevons quatre corps cubiques distingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vuide entr'eux, on y aperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un seul corps. Mais, selon les principes du Cartésianisme, on ne peut concevoir la chose ni en l'une ni en l'autre manière: car on ne peut pas supposer de vuide entre les parties divisées, puisque le vuide dans ce système est impossible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puisque la différence des corps, selon l'auteur du système, n'existe qu'après l'agitation & le mouvement de la matière: cette division est donc une chimère. Pour ce qui est du mouvement, c'est bien pis encore; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, lesquelles sont toutes dures, impénétrables & incapables de compression, puissent tourner sur leur centre de manière à se casser sans qu'il n'y ait déjà ou qu'il ne se fasse quelque vuide. Car la petitesse ne fait rien ici, puisque quelques petites qu'elles soient, elles sont dures, impénétrables, & concourent toutes ensemble à résister au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulières, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumière & dans la structure de la terre, est incompatible avec l'architecture cartésienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartésiens. Les surfaces concentriques du *tourbillon*, disent-ils, sont comme les carrés des distances; les forces centrifuges doivent être en raison inverse de ces surfaces, afin que les surfaces soient en équilibre, ainsi les forces centrifuges doivent être en raison inverse des carrés des distances, & les vitesses en raison inverse des racines carrées; ce qui est la loi de Kepler. A cela on répond 1°. que ce prétendu équilibre des surfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, est une chimère, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des forces conspirantes; 2°. que par les lois de l'hydrostatique, les grandeurs des surfaces ne devoient entrer pour rien dans cet équilibre; 3°. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler sur les vitesses des différentes planètes, on n'expliqueroit pas l'autre, savoir que la vitesse d'une même planète aphélie & périhélie est en raison inverse de la distance, & non de sa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons*, à l'imitation de ceux de Descartes. Ces petits *tourbillons*, par les moyens desquels il prétendoit expliquer la lumière, les couleurs, l'élasticité, &c. ont fait pendant quelque tems une grande fortune: mais

Tome XVI.

ils sont presque oubliés aujourd'hui. En effet si les grands *tourbillons* sont une chimère, comme on ne peut en douter, c'est déjà un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'existence de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien simple, à laquelle on ne répondra jamais; c'est que leurs parties ayant une force centrifuge, s'échapperont nécessairement par les vuides que ces *tourbillons* laisseront entr'eux. L'existence supposée de ces petits corps en annonce la ruine. (O)

TOURBILLON, (*Artificier.*) c'est un artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD, f. m. (*Hist. nat. Ichtholog.*) *turdus*, poisson de mer. Rondelet en décrit douze espèces qui ne diffèrent les unes des autres que par les couleurs; elles sont brillantes dans presque tous ces poissons. Les principales espèces ont des noms particuliers. Voyez GAIAN, MENETRIER, VIELLE, PAON, TANCHE DE MER, &c. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, I. part. liv. VI. ch. vj. Voyez POISSON.

TOURD, voyez LITORNE.

TOURDELLE, voyez GRIVE.

TOURDILLE, (*Maréchal.*) espèce de poil gris.

TOURELÉ, (*Antiq.*) c'est-à-dire chargé ou garni de tours; c'est ce qu'on appelle *bastillé* en terme de blason. Cybele, la déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *turelées*. (D. J.)

TOURELLE, f. f. (*Archit.*) petite tour ronde ou carrée portée par encorbellement ou sur un cul-de-lampe, comme on en voit à quelques encoignures de maisons à Paris.

Tourelle de dôme, espèce de lanterne ronde ou à pans qui porte sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner & pour couvrir quelque escalier à-vis. Il y a de ces *tourelles* aux dômes du Val-de-grâce & de la Sorbonne à Paris. (D. J.)

TOURELLE, (*Orgue.*) c'est ainsi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties saillantes arrondies composées de plusieurs tuyaux, qui sont comme autant de colonnes dont la *tourelle* est composée. Voyez la Pl. I. d'orgue.

TOURER, v. act. en terme de Pâtisserie. c'est plier & replier la pâte plusieurs fois sur elle-même & l'abaïsser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilletter. Voyez TOUR & ABAISSER.

TOURET, voyez MAUVIS.

TOURET, f. m. (*terme d'ouvrier.*) petit tour ou roue qui se meut très-vite par le moyen d'une grande roue qui se tourne avec une manivelle. Les Tailleurs se servent de ces *tourets* pour éguiser leurs ferremens, les Cordiers pour faire du bitord, &c. (D. J.)

TOURET, (*terme de Balancier.*) les *tourets* sont deux sortes de petits anneaux que les faiseurs de balances mettent aux gardes du pezon. (D. J.)

TOURET, (*terme de Batelier.*) c'est une cheville qui est sur la nage d'un bachot, & où l'on met l'anneau de l'aviron lorsqu'on rame. (D. J.)

TOURET, (*Instrument de Cordier.*) est un tambour de bois qui est terminé à chaque extrémité par deux planches assemblées en croix, & qui est traversé par un effieu de fer. Cet instrument sert à dévider le fil; ainsi les *tourets* sont de grosses bobines. Voyez les Pl. de la corderie.

Pour pouvoir se servir des *tourets*, c'est-à-dire, pour dévider le fil, ou pour l'en tirer afin de l'employer, on les pose sur des supports que l'on place aux extrémités de la filerie. Ces supports sont quel-

O o o

quelques fois disposés horizontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abrégier l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage composé, je suppose, de cent fils, il perdrait beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *tour*; car pour ourdir sa corde, il seroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie; au lieu qu'ayant vingt *tour*s, il prend les fils de tous ces *tour*s par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conséquent sa corde est ourdie en cinq voyages. *Voyez l'article CORDERIE.*

TOURET, *petit*, en terme d'Eperonnier, se dit d'une espece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle passe la premiere chainette. *Voyez GARGOUILLE & CHAINETTE. Voyez la Planche de l'Eperonnier.*

TOURET, (*Graveur en pierres fines.*) sorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines se servent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *tour* porte les bouterolles qui usent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeril dont elles sont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur présente. Le mouvement est communiqué à l'arbre du *tour* par une grande roue de bois, placée sous l'établi & d'une corde sans fin qui passe sur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue se meut par le moyen d'une marche ou pédale sur laquelle l'ouvrier pose le pié. *Voyez les Pl. de la Gravure & l'article GRAVURE EN PIERRES FINES*, où la construction & l'usage du *tour* sont plus amplement expliqués.

TOURET DE NEZ, f. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifioit une espece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliothèque du roi quelques représentations de fêtes & de carroufels où les dames sont peintes avec des *tour*s de nez. (*D. J.*)

TOURIERE, f. m. (*terme de couvent.*) office claustral; c'est une religieuse qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les affaires de la maison, de recevoir ce qu'on y apporte de dehors, &c. On l'appelle *touriere du dedans* ou plutôt *dame du tour*.

La sœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors est une servante qui assiste au tour en-dehors, qui rend au couvent tous les services dont il a besoin au-dehors, ainsi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y rendre visite, en attendant qu'elle les fasse parler à la dame du tour. (*D. J.*)

TOURILLON, f. m. (*Hydr.*) est une grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu ou de pivot sur quoi tournent les fleches des bascules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

TOURILLONS, LES, sont dans l'Artillerie, les parties rondes & saillantes qui se voyent à côté d'une piece de canon. Ce sont deux especes de bras qui servent à le soutenir, & sur lesquels il peut se balancer & se tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près *en équilibre*, parce que le côté de la culasse doit l'emporter sur l'autre d'environ la trentieme partie de la pesanteur de la piece. Comme il est plus épais à la culasse que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* sont plus près de la culasse que de la bouche de la piece.

Le mortier a aussi des *tourillons* par lesquels il est attaché & soutenu sur son affût. *Voyez CANON & MORTIER.*

Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille faite exprès à l'affût, & ils sont embrassés par-dessus d'une fusbande de fer. Les *tourillons* sont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diamètre que la piece. (*Q*)

TOURILLON, (*Ferrand.*) grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu, comme les deux d'un pont à bascule; celles qui portent la grosse cloche

dans un bétroi, & plusieurs autres servans à divers usages. (*D. J.*)

TOURILLON, *terme de Meunier*, espece de gros rouleau de fer qui est au bout de l'arbre du moulin, & qui sert à faire tourner l'arbre.

TOURILLONS, (*Tour.*) sont les parties cylindriques qui passent entre les colets. *Voyez TOUR, & les Planches.*

TOURLOUROU, f. m. (*Hist. nat.*) sorte de crabe terrestre de la petite espece, dont le corps est à-peu-près de la largeur d'un écu de six francs; le dessus de son écaille est d'un violet foncé tirant sur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge assez vive, dont la couleur s'affoiblit insensiblement en s'étendant sous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté; les deux de devant sont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écrevisses ordinaires; s'il est saisi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour se sauver, puisqu'au bout d'un an, il reparoit avec un nouveau membre aussi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* se tiennent ordinairement dans les montagnes; ils creusent des trous en terre pour se loger, & ne sortent que pour leurs besoins, ou sur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondés; c'est alors qu'on les rencontre par milliers dans certains cantons; la terre en est quelquefois si couverte, qu'on est contraint de les écarter avec un bâton pour se frayer un passage.

Les *tourlouroux* par leur petitesse contiennent peu de substance charnue; mais leur graisse qu'on nomme *taumalin*, est délicieuse; c'est une espece de farce naturelle d'un goût exquis; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une substance jaune, tirant sur le rouge, un peu ferme & de très-bon goût; ce sont les œufs qui ne sont pas encore formés.

Le *taumalin* ou graisse des *tourlouroux* peut se manger seul comme celui des crabes; on en compose aussi avec la farine de magnoc un fort bon mets que les Créols appellent *matoutou*. Les étrangers ne sont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux; les bisques aux *tourlouroux* sont parfaites, & surpassent de beaucoup par la finesse de leur goût, celles qui se font avec les crabes & les écrevisses.

TOURMALINE, f. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre qui se trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité; alors elle attire d'abord, & repousse ensuite les corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre; c'est aussi pourquoi on l'appelle *Pierre de cendres*, *aimant de cendres*; en hollandois, *aschen trekke*. Quelques personnes l'ont appelée *turpeline* par corruption; les Allemands la nomment *trip*.

C'est dans l'histoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parlé pour la premiere fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie; voici ce qu'on en dit: « C'est une pierre » qu'on trouve dans l'île de Ceylan, grande comme » un denier, plate, orbiculaire, épaisse d'environ » une ligne, brune, lisse, & luisante, sans odeur & » sans goût, qui attire & ensuite repousse de petits » corps légers comme de la cendre, de la limaille » de fer, des parcelles de papier; elle n'est point » commune.

» Quand une aiguille de fer a été aimantée, l'aimant en attire le pôle septentrional par son pôle » méridional; & par ce même pôle méridional il repousse le méridional de l'aiguille; ainsi il attire & repousse différentes parties d'un même corps, selon qu'elles lui sont présentées, & il attire ou repousse

» pousse toujours les mêmes. Mais la pierre de Ceylan attire & ensuite repousse le même petit corps présenté de la même manière; & c'est en quoi elle est fort différente de l'aimant. Il semble qu'elle ait un tourbillon qui ne soit pas continu, mais qui se forme, cesse, recommence d'instant en instant. Dans l'instant où il est formé, les petits corps sont poussés vers la pierre, il cesse, & ils demeurent où ils étoient; il recommence, c'est-à-dire, qu'il sort de la pierre un nouvel écoulement de matière analogue à la magnétique, & cet écoulement chasse les petits corps. Il est vrai que selon cette idée, les deux mouvemens contraires des petits corps, devoient se succéder continuellement, ce qui n'est pas; car ce qui a été chassé n'est plus ensuite attiré; mais ce qu'on veut qui soit attiré, on le met assez près de la pierre; & lorsqu'ensuite elle repousse le corps, elle le repousse à une plus grande distance; ainsi ce qu'elle a une fois chassé, elle ne peut plus le rappeler à elle; ou ce qui est la même chose, son tourbillon a plus de force pour chasser en se formant, que pour attirer quand il est formé». Voyez l'histoire de l'académie royale des Sciences, année 1717. page 7. & suiv.

Tels sont les premiers détails que nous ayons sur la *tourmaline*. Depuis il en a été question dans deux écrits publiés en 1757; l'un est un mémoire de M. Épin, professeur de physique, membre de l'académie impériale de Petersbourg, qui a pour titre, de *quibusdam experimentis electricis notabilioribus*; il a été lu à l'académie de Berlin; l'autre est une dissertation de M. Wilke, sous le titre de *Disputatio solemnis philosophica de electricitatibus contrariis. Rostochii, 1757*. Ces deux auteurs nous disent qu'on trouve dans l'île de Ceylan une pierre transparente, presque aussi dure que le diamant, d'une couleur qui imite celle de l'hyacinthe, mais plus obscure. Cette pierre est connue en Allemagne & en Hollande, sous le nom d'*aimant de cendres*; mais elle s'appelle plus communément *tourmaline*. La propriété singulière de cette pierre, est d'attirer & de repousser tour-à-tour les cendres qui environnent un charbon ardent sur lequel on l'a placée.

Enfin, M. le duc de Noya-Carafa, seigneur napolitain, aussi distingué par son goût pour les Sciences, que par son rang, étant venu à Paris en 1759, apporta deux *tourmalines* qu'il avoit acquises dans ses voyages. L'une qui étoit la plus petite, pesoit six grains; elle avoit quatre lignes de longueur sur trois de largeur, & à-peu-près une ligne d'épaisseur. Elle étoit entièrement opaque, d'un brun noirâtre; sa substance paroïssoit homogène, quoique traversée de quelques veines ou terrasses peu sensibles; le feu auquel cette pierre avoit été exposée avoit fait partir de sa surface de petits éclats qu'on ne découvroit bien qu'à la loupe. Cette pierre peut être rougie au feu sans aucun risque, pourvu qu'on ne la refroidisse point trop subitement dans l'eau ou autrement.

L'autre *tourmaline* étoit plus grande, elle pesoit dix grains; sa longueur étoit de cinq lignes & un tiers; sa largeur de quatre lignes & demie, & son épaisseur de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un jaune enfumé ou de vin d'Espagne, & tenoit un milieu entre le beau jaune de la topase orientale, & la couleur brune de la topase ou du crystal de Bohême. Cette pierre étoit sans défaut, à l'exception de deux glaces que le feu des expériences y avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la même que celle du crystal de roche, de l'émeraude, & du saphir d'eau, que les Lapidaires mettent au rang des pierres tendres. Leur poli est gras; elles rayent le verre; elles n'ont ni goût ni odeur; la plus petite avoit plus de vertu que la grande. L'auteur de l'*Oryctologie*, donne à cette pierre le nom de *turpeline*,

& dit sans aucun fondement que c'est une espèce d'*œil de chat*. M. Épin attribue à cette pierre la dureté du diamant; ce qui est contredit par ce qui précède.

M. le duc de Noya a fait un grand nombre d'expériences avec ces deux pierres en présence de plusieurs curieux; voici en peu de mots les résultats de ces expériences, dont les unes prouvent la conformité de la *tourmaline* avec les autres corps électriques, & les autres prouvent que cette pierre a des vertus qui ne lui sont point communes avec ces corps.

La *tourmaline* étant frottée avec du drap, attire & repousse les corps légers; mais ses effets sont plus forts lorsqu'on la pose sur des charbons ardents, ou sur des métaux échauffés, ou dans de l'eau bouillante, ou à la chaleur du soleil concentrée par un verre ardent; une chaleur trop grande, ainsi qu'une chaleur trop foible, nuisent également à sa vertu électrique. Celle qui tient le milieu entre ces deux extrêmes, & qui s'étend depuis le trentième jusqu'au soixante & dixième degré du thermomètre de M. de Réaumur, est la plus convenable pour lui donner toute la force électrique dont elle est susceptible; le mieux est d'étendre une couche de cendre sur des charbons ardents, ou sur une plaque de métal rougie, & de placer la *tourmaline* sur cette couche de cendre. Si on met la pierre dans l'eau bouillante, lorsqu'on la retire elle est trop promptement refroidie pour pouvoir produire ses effets. Quant à la chaleur du verre ardent, elle est trop subite & mettroit la pierre en risque de se casser.

La *tourmaline* échauffée convenablement, attire & repousse les corps légers, tels que les cendres, la feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre, le verre pilé, le sablon, la poudre de bois, le charbon pilé, la soie suspendue, &c. Les distances de l'attraction & de la répulsion, varient suivant le degré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & suivant les corps légers qu'on lui présente; mais la distance de la répulsion est toujours plus grande que celle de l'attraction. La répulsion dépend aussi de la figure des corps qu'on lui présente, & de la façon de les présenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.

Sa vertu agit de même que celle des cylindres électriques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'est-à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout est placé sur la *tourmaline* chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux endroits où l'on présente les pointes.

Sa vertu n'est point altérée par l'aimant; ces phénomènes de la *tourmaline* lui sont communs avec les autres corps électriques; mais elle en diffère par les points suivans.

1°. Elle s'électrise par la seule chaleur, & par ce moyen elle devient beaucoup plus électrique que par le frottement.

2°. Étant électrisée, elle ne devient point phosphorique, & ne donne point d'étincelles électriques.

3°. Elle s'électrise même dans l'eau.

4°. Elle ne perd point sa vertu électrique par les moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5°. On ne lui communique point l'électricité comme aux autres corps électriques.

6°. La *tourmaline* au lieu d'être repoussée par un tube électrisé, elle en est attirée.

7°. Deux *tourmalines* suspendues à des fils étant échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de se repousser comme font les autres corps électriques.

De ces expériences, M. le duc de Noya conclut que la *tourmaline* est un corps électrique qui s'électrise par des moyens différens des autres corps électriques; que son électricité est différente de la leur; qu'elle est sensible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, sans s'en charger, sans perdre la sienne, & sans leur faire perdre la leur; & par conséquent que cette pierre differe en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails sont tirés d'une lettre de M. le duc de Noya Carafa, sur la *tourmaline* à M. de Buffon, que ce seigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'allonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choses essentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

TOURMENT, f. m. (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'esprit. La goutte, la pierre, les fractures, sont les plus grands *tourmens* de corps auxquels l'homme soit exposé. Les amans parlent beaucoup de leurs *tourmens*, mais je crois qu'ils les exagerent quelquefois; la jalousie est un de leurs *tourmens*.

TOURMENTE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France dans le Quercy. Elle se forme de trois ruisseaux, près de Souillac, & se perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

TOURMENTER, (*Peint.*) *tourmenter* des couleurs, c'est les remanier & les froter, après les avoir couchées sur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux seroit de n'y point toucher du tout, si la chose étoit possible; mais comme il n'arrive guere qu'elles fassent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut, & éviter de les tracasier & de les *tourmenter*. (*D. J.*)

TOURMENTER son cheval, (*Maréchal.*) c'est le châtier ou l'inquiéter mal-à-propos. Se *tourmenter*, se dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui est toujours en action; il se *tourmente*, & *tourmente* son homme.

TOURMENTEUR - JURÉ, c'étoit ainsi qu'on nommoit anciennement le questionnaire. Voyez ce que l'on en a dit au mot EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE, & Sauval, *Antiq. de Paris.* (A)

TOURMENTIN, f. m. (*Ornithol.*) petit oiseau marin qui n'est guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage est noir: on ignore le lieu de sa retraite, son espece n'étant point connue sur terre.

Les *tourmentins* se tiennent en pleine mer, à des distances considérables des côtes; ils ne paroissent ordinairement que pendant les gros tems, voltigeant sans cesse derriere la poupe des vaisseaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au dessus de la surface de l'eau; c'est une chose singuliere de voir avec quelle agilité ces petits oiseaux suivent les ondulations de la mer, sans jamais en être surpris ni paroître se lasser; sans doute que c'est cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentin* par les matelots, dont l'opinion est que ces oiseaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'est pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens sur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* est peut-être une espece.

TOURMENTIN, (*Marine.*) quelques marins appellent ainsi le perroquet de beaupré. Voyez MAT.

TOURNAIRE, f. m. (*Jurispr.*) est celui qui est en tour de nommer à un bénéfice vacant. Voyez ci-devant TOUR.

TOURNANT, f. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périssent presque tous les vaisseaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre

autres un à la côte de Norwege, qui est très-dangereux.

TOURNANT, on appelle ainsi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau, avec des pivots placés dans des traverses liées à ce même pieu, & sur lesquelles bateliers, passant leur corde, tirent leur bâtiment, ou le font tirer sans discontinuer; par cette manœuvre ils passent les contours & les angles d'un canal ou d'une riviere, sans avoir la peine de se remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

TOURNANT, (*Eaux & Forêts.*) ce terme des eaux & forêts, signifie les arbres qui sont aux angles rentrans, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de lifere; c'est la disposition de l'article xj. du titre 15. de l'ordonnance des eaux & forêts. (*D. J.*)

TOURNANTS, terme de Perruquier, ce sont des bouts de tresse de cheveux qui vont depuis les temples jusqu'à la nuque du col; ce sont les premières tresses que le perruquier attache sur la coiffe quand il monte une perruque.

TOURNAY, (*Géog. mod.*) en latin *Turnacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournésis, sur l'Escaut, à cinq lieues au sud-est de Lille, à sept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Escaut divise la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a coûté plus de quatre millions de ce tems là, c'est-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'est un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur; mais Louis XV. en reprenant *Tournay* sur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de *Tournay* est partagée en dix paroisses; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers pasteurs de l'église de *Tournay*, & son premier évêque fut Anselme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1559, l'évêché de *Tournay* devint suffragant de la nouvelle métropole de Cambrai. Son diocèse a huit doyennés, & contient 223 cures. *Longitude.* 21. 4. *latit.* 50. 34.

Il n'est fait mention de *Tournay* que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont vécu du tems de S. Jérôme. Dans le même siecle *Tournay* fut prise sur les Romains par Clodion, rois des François; son petit fils Childeric y demeuroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de *Tournay* & de Noyon étoient seigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entiere liberté. Charles VII. unit solennellement *Tournay* & le Tournésis à sa couronne, par des lettres patentes données au commencement de son regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garnison dans *Tournay* en 1477; & depuis ce tems-là les habitans lui obéirent jusqu'à l'an 1513, que la ville fut prise sur Louis XII. par Henri VIII. roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quin & François I. *Tournay* fut prise, & François I. contraint de la céder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambrai en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambrésis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix-la-chapelle; il fortifia *Tournay*, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été prises en 1709, par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maison d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Rastat, & de Bade. Enfin les Etats

Généraux ont la garde de cette place , par le traité de la Barriere , conclu en 1715 , entre leurs Hautes-puissances , & l'empereur Charles VI.

Jean Cousin a donné l'histoire de *Tournay*. Elle est imprimée à Douay chez Marc Wyon , en 1620 , en 4 vol. in-4°. c'est un ouvrage fort rare.

Simon de Tournay , dont le nom est écrit fort différemment dans les bibliographes , étoit né dans la ville de *Tournay* , ou du moins étoit originaire de cette ville ; il en fut chanoine , & florissoit dans le xij^e. siècle ; il devint docteur en théologie à Paris , & y régenta pendant dix ans les écoles des arts , c'est-à-dire qu'il y enseigna les belles-lettres & la philosophie. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ne se trouvent qu'en manuscrit. Son attachement aux opinions d'Aristote , & sa grande subtilité dans la dispute , le firent accuser d'impiété & d'irreligion.

Il est douteux si Jacques des Parts , en latin *de Partibus* , étoit natif de *Tournay* , ou de Paris ; il fut également chanoine de Paris , & chanoine de *Tournay* , mais il mourut dans cette dernière ville , environ l'an 1465 ; il devint médecin du duc de Bourgogne , Philippe le bon , & puis de Charles VII. roi de France ; il donna plusieurs livres qui lui procurèrent une grande réputation ; le principal est son commentaire sur Avicenne ; il fut imprimé à Lyon , l'an 1498. en 4 vol. in-fol. aux dépens du roi , & par les soins de Janus Lascaris.

La Barre (Louis-François-Joseph de) , littérateur , naquit à *Tournay* en 1688 , & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inscriptions , à laquelle il a donné plusieurs mémoires. On trouvera dans ce recueil , tom. VII. & VIII. des éclaircissmens de sa main , sur l'histoire de Lycurgue , des remarques sur la route de Sardes à Suze , décrite par Hérodote ; d'autres sur le cours de l'Halys , de l'Euphrate , de l'Araxe , & du Phafe ; une dissertation sur la livre romaine , & sur d'autres mesures particulières moins connues ; & un mémoire sur les divisions que les empereurs romains avoient faites des Gaules , en différentes provinces. On a inséré dans les tom. IX. & X. son traité du poëme épique , où il examine particulièrement s'il est nécessaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité morale ; il y a joint des observations singulieres sur les places destinées aux jeux publics de la Grece , & sur les différentes especes de courses qui s'y faisoient.

En 1729 , il publia en deux vol. in-4°. ces mémoires de l'histoire de France & de Bourgogne , que l'on appelle communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce recueil. En 1735 , il fit paroître en cinq volumes in-12. une nouvelle histoire de la ville de Paris , extraite de celle du pere Lobineau , qui , composée de 5 vol. in-fol. & continuellement entremêlée de pieces latines , excédoit le loisir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant sa mort , un dictionnaire d'antiquités grecques & romaines , mais il n'a eu le tems que de former son plan , & d'ébaucher quelques articles. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURNE , terme de pratique , synonyme à *soûte*. Voyez *SOUTE*.

TOURNÉ , (*Blason.*) ce mot dans le blason , ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu , parce que ce n'est pas la situation naturelle du croissant , dont les cornes doivent regarder en haut ; & si elles regardoient le flanc sénestre , on le diroit *contourné*. (*D. J.*)

TOURNE-A-GAUCHE , (*Outil d'ouvrier.*) outil de fer , quelquefois avec un manche de bois , qui sert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers , menuisiers , ferruriers , & autres ouvriers , ont chacun leur *tourne-à-gauche* , mais peu différens les uns des autres. Les *tourne-à-gauche* pour les tarots

font tout de fer ; ils sont plats , d'un pouce environ de largeur , & de six à sept pouces de longueur ; ils ont au milieu une entaille quarrée , où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrou.

TOURNE-BROCHE , *ustensile de cuisine* , qui sert à donner à une broche un mouvement modéré , & entretenu par un pois qui met en jeu plusieurs roues , à l'une desquelles est attachée une poulie qui retient une ou plusieurs chaînes qui répondent aux broches , & leurs communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine est composée de trois roues qui ont chacune leur pignon , d'un rouleau , d'une cage & d'un volant. La première de ces roues se nomme *grande roue* ; son arbre est revêtu d'un rouleau de bois , partagé en deux parties , sur lesquelles sont deux cordes qui vont en sens contraire. La première qu'on peut appeller *corde du poids* , se devide & se déroule en descendant , pendant que la seconde que nous nommerons *corde de remontoir* , se roule & s'entortille au-tour du rouleau , garni d'un ressort qui le retient à une des croisées de la grande roue , lorsqu'on a suffisamment remonté le poids ; immédiatement au-dessus du même côté , est un second pignon qui s'engrene dans une autre qu'on nomme *seconde roue* , qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci est placée environ vers le milieu de la cage , au-dessous du volant ; ses dents renversées de côté , s'accrochent aussi dans celles du pignon du volant , & le fait tourner. Toutes ses roues ont chacune leur arbre qui s'emboîte latéralement dans les montans de la cage , de façon néanmoins qu'il puisse y jouer aisément. Cette cage du chassis soutient & renferme tout l'ouvrage , excepté le volant qui est au-dessus , & la traverse par un trou qui y est pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la vitesse de leur mouvement , qui est plus lent dans la grande que dans seconde roue , & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tournebroches* à main , qui sont placés seulement à hauteur d'homme , & se remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrième roue , qu'on appelle *roue de remontoir* , & qui est vis-à-vis la grande roue. Dans ces *tournebroches* , le rouleau n'est revêtu que d'une corde qui soutient le poids , & qu'on retourne sur lui-même en sens contraire.

Il y a encore des *tournebroches* à fumée , qui meuvent sans poids , & par la seule action de la fumée sur le volant ; on peut voir tous ces différens *tournebroches* dans le Spectacle de la nature , art. de la nourriture de l'homme.

TOURNECASE JEU DU , f. m. l'étymologie du nom de ce jeu , vient de la maniere dont on le joue , puisque l'on ne prend que trois dames chacun , que l'on conduit suivant les nombres amenés , jusqu'à ce qu'on ait fait une case , c'est-à-dire , jusqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames sur la dernière fleche du coin ; & comme cette case est faite avec trois dames , & qu'il faut pour gagner que les trois dames soient accouplées l'une sur l'autre , ainsi ce jeu se nomme *tourne-case* , qui ne signifie autre chose , sinon le jeu de la case à trois dames. On nomme les dés à ce jeu comme au trictrac & au reversier ; il faut pousser le dez fort , afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer , si vous gagnez le dez vous jouez , & si vous faites d'abord six & cinq , vous ne pouvez jouer que le cinq , parce que c'est une regle , en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites sonné après avoir fait six & cinq , vous n'en pouvez jouer qu'un , & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déjà joué un cinq ; parce que si vous le jouiez avec un autre dame , il faudroit passer par-dessus celle dont vous auriez joué le cinq , ce qui n'est pas

permis dans ce jeu, par la raison qu'il faut que les dames se suivent & marchent l'une après l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent également dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre, chaque fois que le nombre du dez porte une dame sur une fleche qui se rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue, cette dame est battue, & il est obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré soi, parce que l'on est toujours obligé de jouer le plus petit nombre, & outre cela on ne peut point passer une dame par-dessus l'autre comme nous l'avons déjà dit, ce qui fait que l'on joue souvent beaucoup de coups inutiles, sur-tout quand on a amené & conduit ses dames; savoir, l'une dans un coin, & les deux autres tout contre, de manière qu'on ne peut les mettre sur le coin, qu'en faisant un as & puis un deux. L'on souhaite alors d'être battu pour sortir de cette gêne.

En ce jeu, le coin de repos est la douzième case; on le nomme *coin de repos*, parce que les dames qui sont une fois entrées sont en sûreté, & ne peuvent plus être battues. C'est un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt ses trois dames dans son coin, a gagné la partie; & s'il les y mettoit toutes trois avant que son homme y en eût mis une, il gagneroit double, si l'on en est convenu.

TOURNÉES, GRANDES, (*Pêche.*) espèces de bas parcs; en terme de pêche c'est une enceinte de filets montés sur des pieux, & qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture est à la côte, & le convexe à la mer, le tout sur un terrain en pente, afin que la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui a monté à la côte, y puisse plus aisément être arrêté. Ce filet quoique posé sur un terrain incliné, a pourtant son bord supérieur de niveau, au moyen de ce que les pieux qui sont vers la mer, sont plus longs que les autres. Voyez TOURRÉES & PARCS, & les *Pl. de la Pêche.*

TOURNE-FEUILLET, f. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre, ou à une espèce de petit peloton; on passe les rubans entre les feuillets du livre, & ils indiquent où l'on en est resté de sa lecture.

TOURNE-FIL, (*terme de Peignier.*) instrument d'acier quarré qui sert aux Peigniers à donner le fil à leurs écouennes & autres outils; c'est une espèce de fusil propres aux mêmes usages que celui des bouchers, cuisiniers, charcutiers, avec cette différence que le fusil est rond & le *tourne-fil* quarré. (*D. J.*)

TOURNEFORTIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée en l'honneur du célèbre Tournefort. Le calice est divisé en cinq segmens qui finissent en pointe; il subsiste toujours; la fleur est d'un seul pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice, légèrement découpé en cinq segmens un peu ouverts & pointus; les étamines sont cinq filets de la longueur du tuyau de la fleur, & qui se terminent en pointe; les bossettes sont simples & placées au centre de la fleur; le germe du pistil est globulaire & posé sous le calice; le style est simple, & a la longueur des étamines; le stigma est pareillement simple; le fruit est une baie sphérique contenant deux loges; les graines sont au nombre de deux, ovales & séparées par la pulpe. Linnæi *gen. plant.* p. 62. (*D. J.*)

TOURNEGANTS ou RETOURNOIR, (*terme de Gantier.*) ce sont deux bâtons polis, ronds, & longs de deux piés, plus gros par le milieu que par les bouts, & faits en forme de fuseaux. L'un se nomme le *mâle*, & l'autre la *femelle*; on les appelle aussi *bâtons à gant*. On infinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aisément

sans les chiffonner ni les salir. C'est aussi avec ces bâtons qu'on renforme les gants, c'est-à-dire qu'on les élargit sur le renformoir, afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération se nomme *bâtonner un gant*.

TOURNELLE, (*Jurisprud.*) est une chambre du parlement. Voyez au mot PARLEMENT l'article TOURNELLE. (*A.*)

TOURNER, v. act. & neut. c'est mouvoir circulairement. On dit les sphères *tournent* sur leur axe. La terre *tourne* autour du soleil, hérésie autrefois, fait d'astronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux soldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos; on *tourne* bride; la tête *tourne*; on se *tourne* à l'orient, au midi; le vin & le lait se *tournent*. On *tourne* au jeu, une carte qui reste sur le talon, ou qui passe dans la main de celui qui donne, ou dont un joueur peut s'emparer, selon le jeu qu'on joue, & cette carte s'appelle la *tourne*. On *tourne* une armée; on *tourne* une affaire adroitement; on prononce un discours bien *tourné*; on fait *tourner* un vers; on *tourne* en ridicule les choses les plus sérieuses; on *tourne* un objet en tout sens; on *tourne* ses forces de ce côté ou de cet autre; il *tourne* à la mort, &c. Voyez les articles suivans.

TOURNER, v. act. (*Archit.*) c'est exposer & disposer un bâtiment avec avantage. Ainsi une église est bien *ournée* quand elle a, conformément aux canons, son portail vers l'occident, & son grand autel vers l'orient; une maison est bien *ournée* lorsqu'elle est dans une agréable exposition, & que ses parties sont placées suivant leurs usages; & un appartement est bien *ourné*, quand il y a de la proportion & de la suite entre ses pièces, avec des dégagemens nécessaires. (*D. J.*)

TOURNER AU TOUR, (*Archit.*) c'est donner sur le tour la dernière forme à un balustre de bois ébauché. On finit aussi au tour les bases des colonnes, les vases, balustres de pierre & de marbre qu'on polit ensuite avec la rape & la peau de chien de mer. (*D. J.*)

TOURNER LE PAIN, *en terme de Boulanger*, c'est joindre & lier la pâte en sorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevasses, & donner au pain la forme qu'on souhaite.

TOURNER, *en terme de Confiseur*, signifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en *tournant* autour du citron.

TOURNER, *en terme d'Épinglier*, voyez GAUDRONNER.

TOURNER, TOURNÉ, (*Jardinage.*) on dit que le fruit *tourne*, quand après avoir pris sa grosseur naturelle, il commence à mûrir.

TOURNER, *en termes de manege*, signifie changer de main. On dit ce cheval est bien dressé, il *tourne* à toutes mains. On assouplit avec le cavesson à la new-castle un cheval entier, c'est-à-dire, qui refuse de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en-dedans.

L'action de *tourner* avec justesse au bout d'une passade ou de quelqu'autre manege, est de tous les mouvemens celui qui coûte le plus à apprendre à la plupart des chevaux.

TOURNER L'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) c'est lui ôter par le moyen des outils sa couleur brute qu'il a prise en moule, pour lui donner le vif & le brun dont il a besoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déjà reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dresser son empreinte qui est pour *tourner* la vaisselle, ou son calibre pour de la poterie ou menuiserie; ces outils sont de bois, *ournés* & formés à la figure &

proportion des différentes pieces, soit pour les dehors ou les dedans; ou autrement, ils ont une gaine ou trou carré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre; puis on fait tenir la piece sur ces empreintes ou calibres, si c'est de la vaisselle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la piece sur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrières, & après les dedans sur la même empreinte qui doit être creusée de la grandeur & de la forme de la piece; ainsi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la belouze, qui est une maniere d'attacher les pieces en les soudant à trois gouttes sur le bord avec le fer sur une piece d'étain montée sur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'est de la poterie, on la dresse sur le calibre qu'on a monté sur le mandrin, & qui est *tourné* proportionnellement à la grosseur de la piece qu'on veut mettre dessus; on la fait tenir en frappant d'un marteau, sur une planche appuyée contre la piece pendant qu'elle *tourne*, jusqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement: cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre maniere plus diligente & plus sûre, surtout pour des pieces longues, qui est de *tourner* à la pointe; c'est une vis qui marche dans un écrou enclavé dans la poupée de la droite du tour, à-peu-près comme la vis d'un étau de ferrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout presque pointu joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboîte au bout de la piece qu'on *tourne*, en sorte qu'elle la met ronde, & la tient sans qu'elle se dérange ni qu'elle puisse s'échapper. Voyez les figures du métier de Potier d'étain.

Dès que la piece est bien dressée, l'ouvrier tenant son crochet sous le bras & posé sur la barre qu'il tient ensemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faisant couper l'étain: ce qui forme ce qu'on nomme *raures*; on appelle cette premiere façon *ébaucher*. On se sert ensuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les passe sur un cuir où on a mis de la potée d'étain; ces crochets se nomment *planes*; & enfin on acheve avec un brunissoir. Lorsqu'on s'en sert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de savon sur la piece, & ne point appuyer le brunissoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes; il suffit d'effacer seulement les traits du crochet, & on essuie l'eau de savon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *polissoir*, pendant que la piece tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a sa maniere pour leur donner un taillant propre à son gré; mais généralement les crochets carrés, carrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, &c. sont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & brunissoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émoudre, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des brunissoirs de différentes figures pour la vaisselle ou poterie, & pour réparer & achever. Voyez BRUNISSOIR.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands bassins qui pèsent jusqu'à 20 ou 25 liv. piece, ou enfin d'autres pieces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'est presque pas possible, on emmanche une manivelle dans le bout de derriere de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une piece comme on tourne une meule de taillandier, & par ce moyen on en vient plus aisément à bout: cela s'appelle *tourner à la ginguette*.

Il faut observer que pour *tourner* la vaisselle, l'ou-

vrier conduit ses crochets & brunissoirs presque perpendiculairement, tantôt du bas de la piece au milieu en montant, & tantôt du milieu en descendant en bas, appuyant sur ses outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la piece ne soit point faussée, c'est-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre; lorsqu'on veut rendre une piece mince, on repasse plusieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet sous la piece horizontalement, tantôt de droit à gauche, & de gauche à droite, & le brunissoir de même, mais moins en-dessous que le crochet; & la meilleure maniere est de ne le passer qu'une fois.

Autrefois on *tournoit* toute la vaisselle sur un outil nommé *croisée* composé de trois branches de fer & de trois crampons coulans sur ces branches; on avance & recule ces crampons suivant la grandeur des pieces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui est derriere chaque crampon; on ne s'en sert plus guere à présent depuis l'invention de *tourner* à la belouze, si ce n'est pour *tourner* des jattes ou grands bassins, cette maniere étant dangereuse pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, en terme de Tabletier Cornetier; voyez TOURNER, en terme de Tabletier en écaille, c'est la même opération pour la corne comme pour l'écaille.

TOURNER, (Vénérie.) il se dit de la bête que l'on chasse, lorsqu'elle tourne & fait un retour, c'est aussi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & le bout de la ruse.

TOURNES, (Jurisprud.) c'est la soute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en est parlé dans les coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. Voyez le gloss. de Lauriere. (A)

TOURNESIS, LE, (Géog. mod.) petit pays de Flandre, & qui prend son nom de Tournay sa capitale.

Le *Tournesis* n'est autre chose que la châtellenie de Tournay, qui est d'une assez grande étendue; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la justice ressortit au conseil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeler au parlement de Malines.

Les rois de France ayant institué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournay & le *Tournesis*; mais en 1383 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il soumit cette ville & le *Tournesis*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois; l'union de ces terres à ce bailliage a duré jusqu'au tems de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint-Amand a été séparée du bailliage de *Tournesis*, & accordé à la France; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laissés à la maison d'Autriche. (D. J.)

TOURNESOL, f. m. (Hist. nat. Bot.) nom vulgaire donné à la premiere & principale espece de racinoïde dans le système de Tournefort; c'est aussi pour la distinguer que cet habile botaniste appelle cette plante *racinoïdes ex qua paratur tournesol Gallorum I. R. H. 636.* dans Mathiole *heliotropium minus*; dans C. Bauhin, *heliotropium tricoccum*; dans Clusius *heliotropium minus tricoccum*; enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare tournesol Gallorum sive Plinii tricoccon*.

La racine de cette plante est blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à son extrémité, surtout aux piés les plus élevés, car il en est plusieurs qui n'en ont point du tout; elle pousse une tige ronde de différente hauteur, suivant le terrain qu'elle occupe; cette tige se divise en plusieurs branches, la plupart desquelles forment des aisselles des feuilles.

Clusius avoit raison lorsqu'il a dit que les feuilles du *tournesol* ont de la ressemblance avec celles du *xanthium*; mais il s'est trompé lorsqu'il a cru

qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *solanum somniferum* ; il en est de même de Lobel lorsqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles sont d'un verd pâle & presque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs sont renfermées dans des petits boutons, lesquels forment une espece de grappe qui sort d'entre les aisselles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles sont les unes stériles, & les autres fécondes.

Les stériles qui occupent la sommité de cette grappe, sont contenues dans un calice divisé en cinq parties découpées jusqu'au centre ; elles sont composées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit stile rond surmonté de quelques étamines de même couleur disposées en aigrette ; comme elles sont attachées par un fort petit pédicule qui seche à mesure que la grappe croît & s'élève, elles se fannent & tombent en fort peu de tems.

Le calice de celles qui en occupent la base, & qui sont fécondes, est divisé en dix pieces fendues pareillement jusqu'au centre ; elles sont composées de cinq petites étamines jaunes surmontées chacune d'un petit sommet de même couleur. Elles sont placées autour du pistil qui est chargé de trois filets fourchus & jaunes. Ce pistil qui est dans le fond du calice, devient dans la suite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé divisé en trois loges, qui renferment chacune une semence ronde & blanche. Il est attaché avec son calice à un pédicule assez long ; de sorte que lorsque les premières fleurs ont passé, & que le fruit est arrivé à sa juste grosseur, il pend des aisselles des branches, & semble y être né sans aucune fleur. C'est là ce qui en a imposé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naissent sur des piés différens.

La Médecine ne tire aucun secours de cette plante pour la guérison des maladies, quoique Dioscoride nous assure qu'elle est excellente pour chasser les vers du corps, & pour la guérison de cette espece de verrue, que les Grecs appellent *αχροκορδων*, en les frottant de son suc mêlé avec un peu de sel ; mais elle se vend cher, parce que son usage est réservé pour la teinture ; aussi les auteurs qui en parlent sous le nom d'*heliotropium*, ont eu raison de dire que le suc de son fruit donnoit un verd éclatant, qui se changeoit promptement en un fort beau bleu ; le suc des grappes de fleurs produit la même chose, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *turnesol* en pâte & en pain a pour base le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocèse de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, est en grande estime. On s'en sert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gelées & autres liqueurs. Pomet & Lemery se sont trompés en avançant que le *turnesol* en drapeau se faisoit avec des chiffons empreints d'une teinture rouge préparée avec le suc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *turnesol* à Gallargues.

Les paysans de ce village ramassent au commencement du mois d'Août les sommités du racinoïdes, qu'ils appellent de la *mantelle*, & les font moudre dans des moulins assez semblables à nos moulins à huile : quand elles ont été bien moulues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une presse, pour en exprimer le suc qu'ils exposent au soleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chiffons qu'on étend ensuite sur une haie, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs ; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre ; & l'on jette par-dessus la quantité d'urine qui peut suffire pour éteindre ladite chaux : on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur

d'un pié de liqueur, sur lesquels on étend les chiffons qu'on avoit déjà fait sécher. Après qu'ils y ont resté quelque-tems, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait sécher au soleil, & quand ils sont bien secs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau suc, & pour lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les especes de *turnesol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, se fabriquent ou avec ces mêmes chiffons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou se font avec d'autres drogues dont le secret nous est inconnu ; il est du moins certain que le racinoïdes ne croît point en Hollande, & que leur *turnesol* en pain est précieux.

TOURNESOL, (Chimie.) on donne en général le nom de *turnesol* à plusieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il sera parlé des plus connues dans la suite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *Pierre de turnesol*, est la principale de ces préparations. Cette pierre de *turnesol* se fabrique en Hollande, selon un procédé qui est absolument ignoré en France. Nous fournissons seulement aux Hollandois les chiffons ou drapeaux qui en font la base ou matière première. Ces chiffons se préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc du diocèse de Nîmes, où on les imbibé du suc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurelle*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoïdes ex qua paratur turnesol Gallorum*, *inst. rei herb. app. 565*. M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombis, repandis, caule herbaceo*. Feu M. Nisfolle, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la description de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1712, page 339. Pl. XVII. tout ce travail sera exposé à la fin de cet article.

M. Lemerî dit dans son traité des drogues, p. 863, qu'on prépare le *turnesol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoccum*, qui est une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. Voyez HÉLIOTROPE ou HERBE AUX VERRUES. On voit que M. Lemerî étoit mal instruit sur cette préparation où l'héliotrope n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemerî dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & l'urine entrent dans la composition du *turnesol*. On m'a assuré que l'orfeille y entroit encore.

M. Lemerî dit encore dans son traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *turnesol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemerî se trompe. On m'a assuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *turnesol* à Lyon. Je pense que M. Lemerî a confondu avec la pierre de *turnesol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui est une espece d'orfeille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie le *turnesol* d'Amsterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguistes ; savoir en petits pains secs d'une couleur bleue foncée, de forme parallépipède d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *turnesol* en pâte ou en pain.

Le *turnesol* étoit autrefois d'un usage plus étendu. Mais depuis que les Chimistes ont découvert le bleu de Prusse, l'indigo, le pastel, &c. & les autres bleus qui se préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobalt, ceux-ci ont été substitués en beaucoup d'occasions au *turnesol*, & effectivement la couleur du *turnesol* est peu durable ; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *turnesol* se dissout fort aisément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui est

de faux teint, & que les teinturiers n'appliquent que sur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en servent quelquefois pour colorer le papier & le crayonner. On l'emploie aussi à la détrempe & sans gomme, parce que cette couleur est fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux, qui ne sont pas exposées à la pluie. On n'en fait aucun usage avec l'huile, ni dans les fresques.

Les dessinateurs s'en servent pour les différens dessins qu'ils tracent sur la toile, ou sur les étoffes de soie qu'on veut faire broder; mais l'usage le plus commun du *tournefol* est pour teindre le papier; par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant sur le violet, avec lequel on enveloppe le sucre, est teint avec le *tournefol*.

Les chimistes se servent de la dissolution très-étendue ou délayée de *tournefol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournefol*, pour reconnoître si une liqueur saline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y est surabondant. Si c'est l'acide, la teinture rougit; si c'est l'alkali, elle verdit, mais ce verd tire un peu sur le pourpre; & si elle est neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet soit en général assez constant, il a ses exceptions, mais en petit nombre. On se sert encore de la teinture de *tournefol* dans l'analyse des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiseurs l'emploient pour imiter ou fonder les infusions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à plusieurs liqueurs: mais c'est une falsification véritablement condamnable; car les liqueurs ou sirop où il y a du *tournefol*, ont toujours un mauvais goût tirant sur le pourri. On s'en sert encore, mais sans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conserves, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'esprit-de-vin, en y versant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournefol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournefol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrais & les batistes que l'on passe à ce bleu, après les avoir passées au lait.

Outre ce *tournefol* que nous pouvons appeler le nôtre, ou le *tournefol de Languedoc*, Léméri (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournefol* en drapeau, qu'il dit venir de Constantinople, & qu'il assure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impossible, puisque les acides éclaircissent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a suivant le même auteur, du *tournefol* fait avec du coton; c'est du coton applati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *mesteque*. M. Léméri dit que l'un & l'autre *tournefol* servent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces especes de teintures ne sont plus en usage, & on n'entend aujourd'hui par *tournefol*, que celui qui se fait avec le suc de la maurelle; & c'est de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné sur cette matière, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des Scienc.* pour l'ann. 1754.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il est nécessaire que je dise un mot de la manière dont on ramasse la plante, & des instrumens dont on se sert pour faire cette préparation. J'ai appris de plusieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis plusieurs siècles.

« Les habitans du grand Gallargues n'ont pas la li-

» berté de cueillir la maurelle dans tous les tems de l'année. En vertu d'un ancien règlement, ils ne peuvent faire cette récolte qu'après en avoir obtenu la permission des maire & consuls du lieu. On donne ordinairement cette permission à toute la communauté vers le 25 Juillet, tems où la récolte du blé est déjà faite, & où la maurelle est dans sa perfection. On ne fait dans l'année que cette seule récolte, depuis le 25 Juillet jusqu'au 5 ou 8 de Septembre. Les paysans vont alors chercher cette plante à quinze ou vingt lieues à la ronde dans le Gévaudan, & même jusqu'en Provence. Ils ont grand soin de se cacher les uns aux autres les lieux particuliers où elle croît en abondance: ils font cette récolte en diligence, la plante pour voir être employée, devant être fort récente; la fermentation nuisant toujours au succès de l'opération dont il s'agit: il faut aussi que la maurelle ne soit pas terreuse.

» Les vaisseaux & instrumens dont on se sert ne sont pas tous de la même grandeur, & on croit assez inutile de les assujettir à une certaine capacité déterminée.

» Les particuliers qui font l'opération que nous décrivons, placent leurs vaisseaux à un rez-de-chauffée, dans une espece de hangar ou d'écurie, où l'on voit d'abord un gros pressoir fait de bois de chêne verd, & soutenu des deux côtés sur deux murs de maçonnerie. Ce pressoir a d'ordinaire un pié d'épaisseur à chaque bras, sur huit piés & demi de longueur, & un pié & demi de hauteur: je ne puis mieux le comparer qu'à une grande presse de relieur. On pratique sous ce pressoir une cuve de pierre, qu'on appelle en langue vulgaire *pile*; elle a communément la forme d'un parallélepède, & rarement celle d'un gros cylindre; son épaisseur ordinaire est de trois ou quatre pouces: on lui donne intérieurement un pié & demi de large, sur trois piés de long, & sur deux piés de profondeur: c'est dans cette cuve qu'on met l'urine & autres ingrédients nécessaires. Enfin on trouve dans ce même lieu un moulin, dont la meule posée de champ, a un pié d'épaisseur; un cheval la fait tourner: elle roule autour d'un pivot perpendiculaire, dans une orniere circulaire, assez large & assez profonde, où l'on met la maurelle qu'on veut broyer. Ce moulin est de même forme que ceux dont on se sert pour écraser les olives ou le tan. M. Astruc, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la figure très-exacte de ce moulin, dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*. Voyez pages 336, 337. Pl. VI. fig. 1.

Procédé de la coloration des drapeaux ou chiffons avec lesquels les Hollandois font la pierre de tournefol. Les habitans du grand Gallargues qui ont ramassé une certaine quantité de maurelle, choisissent pour la faire broyer & en tirer le suc, un jour convenable. Ils veulent que le tems soit fort serein, l'air sec, le soleil ardent; que le vent souffle du nord ou du nord-ouest: il n'est pas difficile d'avoir au mois d'Août, dans le bas Languedoc, des jours où toutes ces circonstances se trouvent réunies. La constitution de l'atmosphère étant telle que nous venons de le dire, on fait moudre la maurelle dans le moulin que nous avons décrit; quand elle est bien écrasée, on la met dans un cabas de forme circulaire, fait d'une espece de jonc, & fabriqué à Lunel, parfaitement semblable à ceux dont on se sert pour mettre les olives au pressoir. On remplit le cabas de maurelle bien écrasée, on la met ensuite au pressoir & on presse fortement; le suc découle dans la cuve de pierre, placée immédiatement sous le pressoir: dès qu'il a cessé de couler, on retire le cabas du pressoir, & on jette le

marc. On commence cette opération dans la matinée, & on continue la même manœuvre jusqu'à ce que tout le suc soit exprimé, ayant soin de changer de cabas dès qu'on s'aperçoit que celui dont on s'étoit servi jusque-là est percé. Quand on a tiré tout le suc, les uns avant que de l'employer le laissent reposer un quart d'heure; les autres en font usage sur le champ; quelques-uns, mais en petit nombre, mettent auparavant dans le suc une chopine ou un pot d'urine, sur environ trente pots de suc (il y a en général peu d'uniformité dans la manière de procéder). La plupart emploient leur suc tout de suite, comme je viens de le dire. On en sent assez la raison sans que je l'explique, & voici de quelle façon ils procedent.

Ceux qui font cette préparation achètent à Montpellier, ou dans d'autres villes voisines, de grands sacs à laine, de vieilles serpillières, ou quelque autre toile écrue (je veux dire qu'on n'emploie à Gallargues que cette espèce de toile, qui n'a pas été blanchie par la rosée, ni par la lessive), qui ait déjà servi, & qui soit à bon compte; si elle est sale, on la lave & on la fait sécher. Toute toile est bonne pour cette opération, pourvu qu'elle soit de chanvre, la plus grossière, la moins ferrée dans son tissu, n'est pas à rejeter; mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée, car tous les corps gras & huileux sont contraires au succès de cette préparation.

On divise la toile dont on se sert en plusieurs pièces; sur cela il n'y a aucune règle, les femmes font toute la manœuvre de cette opération. Le suc exprimé est porté dans une espèce de petite cuve de bois, que nous appellons dans ce pays *semadou* ou *comporte*. La femme a devant soi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchisseuses se servent pour favonner leur linge; elle prend une, deux ou trois pièces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verse ensuite sur ces morceaux de toile, un pot du suc de maurelle qu'elle a toujours à son côté; & tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchisseuses qui favonnent le linge, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin qu'elle soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui sont à portée, & toujours ainsi de suite: on ne cesse de faire cette manœuvre que tout le suc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher: on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétreroit moins facilement, & qu'il est essentiel que les chiffons sechent vite. Je ferai observer que les femmes qui font cette manœuvre savent bien mettre à profit tout leur suc: les drapeaux ne sortent du baquet qu'imbibés de ce suc dans une juste proportion.

Après que les drapeaux ont été bien séchés au soleil, on les ramasse & on en forme des tas. Les femmes ont soin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramasser de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédients, est appelée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun; quelques particuliers, en petit nombre, s'en servent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'est pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou six pouces d'urine dans chaque cuve. On jette ensuite dans la cuve cinq à six livres de chaux vive. Ceux qui font dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre: car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton; après cela on place à la

superficie de l'urine, des farmens ou des roseaux, assujettis à chaque extrémité de la cuve; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc & bien séchés: on en met l'un sur l'autre ordinairement sept à huit, quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve; on couvre ensuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laisse communément les drapeaux exposés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures; sur cela il n'y a aucune règle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider: quelques particuliers laissent leurs drapeaux exposés à la vapeur pendant plusieurs jours, les autres s'en tiennent au tems que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du succès de l'opération, l'on visite de tems en tems les drapeaux; & quand on s'aperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de dessus la cuve. Il faut se souvenir que pendant que les chiffons sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner sens dessus-dessous, afin qu'ils présentent à la vapeur toutes leurs surfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui sont sur les morceaux de bois exposés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce seroit autant de perdu, l'urine détruiroit entierement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont substitué le fumier à l'urine; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même tems par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, sont les plus aisés à préparer; quelque tems qu'on les laisse exposés à sa vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'élève de l'urine, quelque abondant qu'il soit: il n'en est pas de même quand on emploie le fumier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous allons voir. Dès qu'on veut exposer les drapeaux qui ont reçu la première préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; sur cette couche on jette un peu de paille brisée, on met par-dessus les chiffons entassés les uns sur les autres, & tout de suite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met sur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on exposeroit à la vapeur de l'urine.

Si le fumier est de la première force, on va au bout d'une heure retourner sens dessus-dessous les chiffons; une heure après on va encore les visiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de dessus le fumier; on les met en tas & on les expose à l'air pour les faire sécher. Je ferai remarquer que si le fumier n'est pas fort, on les y laisse plus long-tems, quelquefois douze heures, & plus même s'il est nécessaire. On sent bien que tout ceci dépend des différens degrés de force du fumier: la couleur bleue est la pierre de touche pour connoître la durée du tems dont nous parlons. On doit être attentif à visiter souvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, si on les y laissoit trop long-tems exposés, en détruiroit la couleur, & tout le travail seroit perdu. Le fumier qu'on emploie est celui de cheval, de mule ou de mulet. Certaines femmes exposent d'une autre manière leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expose qu'une seule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réussissoit pas par le moyen du fumier, on exposoit

Les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine; mais ces cas sont extrêmement rares. Je ferai observer que pendant tout le tems que dure cette préparation, l'on met presque tous les jours de l'urine dans la cuve; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la durée de l'opération: il en est de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expose de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant de les y exposer, bien remuer l'urine avec un bâton: on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui se font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoient bien.

Nous avons dit qu'on n'exposoit qu'une seule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier: cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau suc de maurelle (car il est bon de faire observer que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle); on imbibe une seconde fois les drapeaux de ce nouveau suc, en faisant la même manœuvre qu'à la première opération, je veux dire qu'on favonne en quelque sorte les drapeaux avec ce nouveau suc, & on les fait bien sécher, comme nous avons dit. Si après cette seconde imbibition de suc les chiffons sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau suc; alors la marchandise est dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibe de nouveau suc une troisième fois, quelquefois une quatrième, mais ces cas sont bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber leurs drapeaux de suc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin: la raison en est qu'alors le soleil commence à être dans sa plus grande force, & que les drapeaux étant exposés à son ardeur, sechent plus vite. Le tems est très-favorable, comme je l'ai déjà dit, quand le vent est *majhistrâou* ou nord-ouest, & le soleil bien ardent. On se garde bien de faire cette préparation quand le vent est sud-est, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin*; on risqueroit alors de perdre tout le fruit de son travail: ce vent est fort humide, & les chiffons, pour réussir, doivent secher promptement. Il est arrivé dans certaines années pluvieuses, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie est sale, on la lave & on la fait sécher; de même il faut prendre garde qu'elle ne soit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans sa fabrique certaines toiles qui avoient servi sur les vaisseaux; elles étoient un peu enduites de gaudron, cela fit une mauvaise préparation, à cause que le gaudron empêchoit le suc de faire union avec le chanvre; aussi lui confisqua-t-on sa marchandise, comme n'étant pas de recette.

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas surpris de ce phénomène, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes; elles n'observent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant sur la cuve que sur le fumier: la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, si on a le malheur de laisser un peu trop long-tems les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *mange* la couleur, si je puis m'exprimer ainsi; au lieu d'être

bleue, elle tire sur la couleur de chair: les femmes appellent cela en leur langue *faula*. Aussi la plupart de celles qui ont leurs chiffons sur du fumier extrêmement fort, vont-elles les visiter souvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voisins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la manière que je viens de décrire, que dans ce premier village seulement: les habitans du grand Gallargues & des environs le croient fermement; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, disent-ils, qui vont se marier ailleurs, par exemple, à Aigues-vives, autre village qui n'en est éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réussir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite plusieurs fois dans leur maison. Tout ceci sent le merveilleux; j'ai l'expérience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils sont aussi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il est vrai de dire, qu'au sujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallargues, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelqu'autres voisines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Nissolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne: si elle croissoit en Hollande, les Hollandois ne seroient pas assez dupes pour nous acheter nos drapeaux; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroient beaucoup. Ce seroit au gouvernement à acheter ou à se procurer le secret des Hollandois pour faire la pierre bleue appelée *tournefol*; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province; par ce moyen deux préparations se feroient dans le même pays. Il est impossible de faire la première, que dans le pays où la maurelle croît naturellement: s'il étoit nécessaire de la multiplier, on pourroit laisser murir la graine, & en semer des champs comme on sème le blé.

Je pense qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propose; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pu avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande; on n'en a préparé à ce qu'on m'a assuré, que pour trois mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entièrement cette plante; les paysans qui font cette recolte arrachent la plante, & alors la graine n'est pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas se multiplier, ils assurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'est la sécheresse, & qu'il n'a pas plu au commencement de l'été; mais je crois que c'est faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'étant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être transportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle soit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-tems sans qu'elle se gâte par une trop grande fermentation, comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procédé. Voyez le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, pag. 698. & suiv.

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, sont bien secs, on les emballe dans de grands sacs, on les y serre & presse bien, puis on fait un second emballage dans d'autres sacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux; des marchands-commissionnaires de Montpellier ou des environs, les achètent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandise se vend 30 à 32 liv. le quintal, elle a valu certaines années jusqu'à 50 liv. On m'a assuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui est composé de 230 maisons, & qui a mille habitans) de ces dra-

peaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapeaux colorent le vin qui peche par la couleur, & toutes sortes de liqueurs: on m'a assuré qu'on les employoit en Hollande à cet usage, & au rapport de M. Niffolle, Simon Pauli défapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puisse être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand usage des drapeaux de Gallargues pour colorer leur fromage; ils le nomment alors *fromage à croute rouge*, tirant sur le violet, dont le principal commerce se fait sur les côtes de la Méditerranée, comme l'Espagne, la France & l'Italie.

Je crois avoir suffisamment détaillé toutes les parties de ce procédé chimique, qui fait le principal sujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déjà cité de l'académie royale des Sciences pour l'année 1754. *Article de M. MONTET*, maître Apoticaire, & membre de la société royale des Sciences de Montpellier.

TOURNETTE, f. f. (*Outil d'ouvriers.*) petit instrument de bois qui sert à dévider de la soie, du fil, de la laine, du coton, &c. Les *tournettes* sont toujours doubles, & sont composées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, sur lequel elles tournent. Les pivots sont attachés sur une planche qui leur sert de pié. (*D. J.*)

TOURNETTE, en terme de Blondiers; c'est une espece de lanterne, montée sur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne est planté dans le dessus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horizontalement un autre d'un bon pié de long qui soutient la soie autour de la *tournette* sans qu'elle puisse tomber au pié; & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la soie de remonter quand on la dévide, & qui soutient les centaines découpées, jusqu'à ce qu'on les retire des *tournettes*. Voyez DÉCOUPER.

Il faut deux *tournettes* pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre; souvent on dévide sur le devidoir, voyez DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux *tournettes*, le devidoir étant trop petit de circonférence.

TOURNETTE, terme de Boutonnier; c'est un ustensile dont les Boutonniers se servent pour dévider la soie ou poil de chevre sur les rochets par le moyen d'un rouet; la *tournette* est composée d'une table, sur laquelle sont assujettis perpendiculairement deux broches disposées de maniere, qu'on peut les éloigner ou les approcher, selon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On passe dans ces broches deux especes de lanternes qui tournent sur ces broches, comme sur leur axe. Voyez la figure, *Planche du Boutonnier-passementier*.

TOURNETTE, ce sont parmi les Cardeurs, deux roues de bois auxquelles l'arbre du devidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

TOURNETTE, terme de Chandelier; les Chandeliers appellent aussi des *tournettes*, les devidoirs sur lesquels ils devident la méche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (*D. J.*)

TOURNEVIRE, f. f. (*Méch.*) est un cordage médiocre que l'on dévide sur l'essieu du cabestan, & qui est garni de nœuds assez proches auxquels est faisie successivement avec des *garcettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel est beaucoup plus gros que la *tournevire*. Voyez CABESTAN. (O)

TOURNE-VIS, (*Outil.*) outil de fer, avec lequel on serre & on desserre les vis, soit en bois, soit en fer, pour les faire entrer dans leur écrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoi-

que ces deux outils soient différens; le *tourne-vis* est un instrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire usage. (*D. J.*)

TOURNE-VIS, (*Outil d'Arquebustier.*) c'est un petit morceau de fer plat, large d'un demi pouce qui a une queue qui se pose dans un manche de bois, long de deux ou trois pouces, qui sert aux Arquebustiers pour tourner & visser les vis dans leur écrou, en mettant le côté large du *tourne-vis* dans la tête qui est fendue de la vis.

TOURNE-VIS, *outil d'Ebéniste*, est un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu aplatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'usage est de l'empêcher de se fendre lorsqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inférieure est au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui est à la tête d'un vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement dessus, en le tournant comme on fait une clé dans une serrure. Voyez la figure Pl. de MARQUETERIE.

Le *tourne-vis* sert également à ôter les vis comme à les placer. La seule différence est qu'il faut le tourner en sens opposé aux pas de la vis.

TOURNEUR, f. m. (*Tabletterie.*) on appelle *tourneur*, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris, à cause des petits ouvrages de tour, soit d'ivoire, soit de bois qu'il leur est permis de faire. (*D. J.*)

TOURNEUR, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poupées. Les lapidaires ont des points ou des pointes de fer, à l'extrémité desquels tiennent des pièces de diamant avec lesquelles ils percent les pierres précieuses. Voyez l'article *TOURNER*, *Lapidaire*, &c.

TOURNEUR, (*Rubancier.*) c'est un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir suivant le besoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon; toutes ces actions sont expliquées à l'article *TORDRE*.

TOURNICES, f. f. pl. (*Charpente.*) ce sont des poteaux qui servent de remplissage dans les jouées des lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de S. André, des guettes & des décharges. Voyez Pl. du CHARPENTIER.

TOURNILLE, f. f. (*bas au métier.*) petit instrument à l'usage de ceux qui font des bas au métier. Voyez cet article.

TOURNIQUET, f. m. (*Artifice.*) artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un *tournoquet* de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu se met au bout par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. (*D. J.*)

TOURNIQUET, f. m. (*Charpent.*) espece de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une ruelle, ou à côté d'une barrière, pour empêcher les chevaux d'y passer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Versailles. (*D. J.*)

TOURNIQUET, en terme d'Épinglier, c'est une espece de devidoir à plusieurs branches environnantes de bas en haut, sans celle qui est au centre, sur laquelle la machine pose en haut, & tourne en bas sur un nœud qui l'empêche de tomber. Le *tournoquet* sert à dresser le fil de laiton. Il est assez semblable à une cloche de jardinier. Il est monté sur une planche à côté de l'engin. Voyez les Pl. de l'ÉPINGLIER.

TOURNIQUET, (*Luth.*) forte de petit foret pointu monté sur un arbre *a b* qui traverse deux poupées *A B*, comme l'arbre du tour à lunette; au milieu

de cet arbre est une poulie *E* autour de laquelle la corde de l'archet *c* est entortillé; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre *a b* qui fait tourner la meche ou foret *d*, contre la pointe duquel on appuie les sautereaux garnis de leurs languettes que l'on perce tout ensemble: on met ensuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très-menu pour que l'épingle le remplisse exactement; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand, afin qu'elle puisse tourner librement, c'est pourquoi on l'accroît avec l'outil appelé *voie de sautereaux*. Voyez la fig. Pl. XVII. de Lutherie, fig. 10.

TOURNIQUET, dans les orgues, on appelle ainsi un morceau de bois de forme quarrée *A*, fig. 52. Pl. d'orgue, fixée par une cheville par un de ses angles à un des angles de couverture supérieur de tuyau, représentée par le rectangle *B C D E*, qui fait voir en même tems comment les quatre planches du tuyau de bois sont assemblées à rainures & languettes. Le tourniquet sert à accorder les tuyaux, où on en met en les avançant pour les faire baisser de ton, ou en le retirant pour le faire hausser, s'il se trouve trop bas. Voyez la fig. 51 qui représente un tuyau sur lequel est placé un tourniquet *a*.

TOURNIQUET, f. m. (terme de Menuisier.) petit morceau de bois grand comme le pouce, un peu creusé par les deux bouts, attaché au bord d'un châssis, & servant à soutenir le châssis quand il est levé. (D. J.)

TOURNIQUETS, (à la Monnoie.) ce sont des barils dans lesquels, & par le moyen du mercure, on assemble toutes les parties du métal restées dans les terres.

TOURNIQUET, (terme de Serrurier.) petit morceau de fer plat, dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer, & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

TOURNIQUET, (terme de Tabletier.) machine de bois ronde ou quarrée, autour de laquelle sont marquées symétriquement divers nombres en chiffres; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal, qu'on fait tourner, & qui selon l'endroit du tourniquet où elle s'arrête, fait le bon & le mauvais destin du jeu du tourniquet. (D. J.)

TOURNIQUET, instrument de l'art militaire, est une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture, dans une breche ou à l'entrée du camp pour disputer le passage à l'ennemi. Voyez CHEVAL DE FRIZE. (Q)

TOURNIQUET, torcular, instrument de Chirurgie; machine avec laquelle on suspend la circulation du sang dans un membre, jusqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens se servoient d'un lac tissu de soie ou de fil, dont ils entouroient le membre, & le ferroient jusqu'à la suspension parfaite du cours du sang; cette ligature avoit encore, selon eux, l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur, la meurtrissure & la contusion que ce tourniquet occasionnoit, produisant fréquemment la gangrene, ou des abcès consécutifs, on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies: on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire, pour faire moins de douleur & de meurtrissure à la peau, on entoura le membre avec une compresse assez épaisse, sur laquelle on mettoit le lac: on posoit ensuite deux petits bâtons sous le lac, l'un en dedans l'autre en dehors du membre; & on les tournoit jusqu'à ce qu'il fût suffisamment ferré. C'est de cette manière, dit M. Dionis, dans son traité d'opération, que les voituriers serrent avec un bâton, les cordes qui tiennent les balots sur leur charrettes. Cet

auteur donne l'époque de l'invention de ce tourniquet: il en fait honneur à un chirurgien de l'armée françoise, pendant le siege de Besançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-majeur de l'armée, & qu'il se nommoit Morel. Il a paru depuis peu une dissertation dans les journaux, pour prouver que ce Morel étoit chirurgien de la ville de Besançon.

Le tourniquet a encore bien des inconvéniens; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le sang dans le tronc de l'artere, il faut comprimer le moins qu'il est possible les parties voisines; c'est pourquoi l'on met longitudinalement sur le cordon des vaisseaux, une compresse étroite & épaisse de deux pouces; avant l'application de la compresse circulaire par dessus cette dernière compresse, & à la partie opposée au trajet des vaisseaux, on met une compresse quarrée en six ou huit doubles, recouverte d'une lame de corne ou de carton, on fait sur cet appareil deux tours, avec le cordon de soie ou de fil, que l'on noue sur la lame d'écaille ou de corne, &c. mais on le doit nouer assez lâche, pour pouvoir faire une anse des deux circulaires, sous laquelle on fera passer un petit bâton pour serrer ensemble les deux tours du lien: la compresse épaisse qui est appliquée sur les vaisseaux, les comprime alors, & empêche que le lac ne fasse des contusions aux parties latérales en les serrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe, ou le morceau de carton, de cuir, &c. placés sur la partie opposée à celle où l'on doit faire la compression, empêchent que le garrot, ou petit bâton, ne pince la peau. Voyez l'application de ce tourniquet à la cuisse & au bras droit de la fig. 1. Pl. XXX.

M. Petit a présenté à l'académie royale des Sciences, en 1718, un tourniquet de son invention, beaucoup plus parfait que l'ancien, tout rectifié qu'il paroisse. Voyez Pl. XVIII. fig. 1. il est composé de deux pieces de bois, l'une supérieure, & l'autre inférieure: l'inférieure est longue d'environ quatre pouces & demi, large de près de deux pouces, un peu ceintrée en-dessous, légèrement convexe en-dessus, & échancrée par ses extrémités: de son milieu s'éleve une éminence ronde, haute de sept lignes, sur huit lignes & demie de diametre. La supérieure est à-peu-près semblable, mais un peu plus courte; l'éminence qui s'éleve de son milieu, a six lignes de hauteur, & son diametre un pouce & demi: cette éminence est percée verticalement par un trou dont la cavité est un écrou qui sert à loger une vis de bois dont le sommet est un bouton aplati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis sont au nombre de quatre ou cinq, chacun doit avoir quatre lignes de diametre, afin qu'elle fasse son effet par le moyen d'un demi tour: enfin toute la machine est assujettie par une cheville de fer qui traverse les deux pieces par le milieu, & la vis dans toute sa longueur, & qui est rivée sous la piece inférieure, & sur le sommet du bouton, de manière pourtant que la vis peut tourner sur cette cheville comme sur un pivot.

Pour se servir du tourniquet, on entoure la partie avec une bande de chamois double, large de quatre travers de doigts; c'est la compresse la plus douce dont on puisse se servir: à une des extrémités de cette bande est attachée un double couffinet, de la longueur & de la largeur de la piece inférieure du tourniquet. Voyez Pl. XVIII. fig. 3. il faut de plus une compresse étroite, ou pelote cylindrique, pour comprimer la route des vaisseaux. Cette pelote est construite d'une bande de linge roulée assez ferme, & couverte de chamois (fig. 4.); sur la partie externe de cette pelote, est coulé par ses extrémités un ruban de fil, appelé *ure-botte*, ce qui forme une passe pour la

bande de chamois ; par ce moyen la pelote est mobile, afin qu'elle puisse se mettre au point convenable, suivant la grosseur du membre ; il faut de plus un ruban pour fixer la compresse & la pelote autour du membre ; ce ruban doit être attaché par son milieu, sur la partie externe de la bande de chamois ; la pelote cylindrique se place sur le trajet des vaisseaux ; le double couffinet doit répondre à la partie opposée, & la bande de chamois entoure le membre circulairement : tout cet appareil est retenu par le ruban qu'on noue à côté du double couffinet.

Alors on pose le *touriquet* au-dessus du double couffinet, à la partie du membre opposée au cours des gros vaisseaux : on assujettit le *touriquet* par un lac double (fig. 2.), qui a une boutonniere pour permettre le passage de l'écrou de la plaque supérieure : on voit à côté une anse formée par la duplication du lac, pour recevoir un des chefs de ce lac, qui après avoir passé par cette anse, sert à former une rosette avec l'autre chef ; ce qui contient le *touriquet* en place.

Pour faire la compression on donne à la vis un demi-tour, ou un tour de droit à gauche : pour lors la piece supérieure s'éloignant de l'inférieure, le lac tire le cylindre & le ferre contre les vaisseaux, ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce *touriquet* a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales, que le *touriquet* ordinaire ; 2°. de n'avoir pas besoin d'aide pour le tenir, ni pour le ferrer, ou pour le lâcher ; 3°. l'opérateur peut lui-même, par le moyen de la vis, arrêter plus ou moins le cours du sang dans l'artere ; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération, on peut laisser ce *touriquet* en place, & en cas que l'hémorrhagie survienne, le malade, au défaut d'autres personnes, peut se ferrer lui-même autant qu'il est nécessaire ; 5°. on ne risque pas que le membre tombe en mortification, par la constriction de ce *touriquet*, parce qu'il ne suspend point le cours du sang dans les branches collatérales.

On peut observer ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaisseur de la pelote, à diminuer la compression du lac sur les parties latérales du membre, ce qui fait qu'on doit avoir des *touriquets* de différentes grandeurs, selon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731, une autre espece de moyen, pour se rendre maître du sang, nous en avons donné la description à la fin de l'article hémorrhagie. Voyez HÉMORRHAGIE.

M. Heister décrit un instrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere, qui est une espece de *touriquet*. Voyez la fig. 3. Pl. XXXI. il est composé d'une plaque de cuivre légèrement cambrée, large d'un pouce & demi, & longue de trois ; à une des extrémités de cette lame, il y a deux rangs de petits trous, pour y pouvoir coudre une courroie ; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets ; le milieu de cette lame est percé en écrou, au-travers duquel passe une vis assez forte ; la partie supérieure de cette vis est aplatie, & forme une piece de pouce, & la partie inférieure porte une petite plaque ronde, qui a environ un pouce de diametre ; la courroie qui est cousue par un de ses bouts à une des extrémités de la grande lame, est percée à l'autre bout de plusieurs trous en deux rangs, pour que cette machine puisse servir à différentes parties ; ces trous servent à accrocher la courroie aux deux crochets qui sont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour se servir de cet instrument pour arrêter une hémorrhagie par la compression, il faut mettre des tampons de charpie sur le vaisseau ouvert ; les couvrir de quelques compresses graduées, & appliquer sur la dernière de ces compresses la petite plaque or-

biculaire : alors on entourera fortement le membre avec la courroie, que l'on accrochera par son extrémité libre aux crochets, & en tournant la vis, on comprimera l'appareil, & on se rendra maître du sang.

Il faut observer (ce dont M. Heister n'a fait aucune mention), que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle ; ce seroit un inconvénient pour la compression, car en tournant la vis, on pourroit déranger les compresses ; elles se plisseroient au moins, ce qui en rendant la compression inégale & douloureuse, peut former des sinus dans l'appareil, par lesquels le sang pourroit s'échapper : on évitera tout cela, si la vis est de façon qu'elle tourne sur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis soit percée dans toute sa longueur, & traversée par une cheville dont la plaque orbiculaire soit la base, & sur laquelle cheville la vis tournera sans fin. (Y)

TOURNOIR, f. m. terme de Potier d'étain ; c'est un bâton rond de trois ou quatre piés de long, avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue, donne les mouvemens à cette machine, ce qu'il fait en l'appuyant successivement sur chacune des quatre raies de la roue, le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit nécessaire pour hâter ce mouvement. (D. J.)

TOURNOIS, f. m. pl. (Hist. de la Cheval.) exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois* qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel men-fonge de l'amour.

On appelloit *tournoi*, dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes sortes de courses & combats militaires, qui se faisoient conformément à certaines regles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague ; ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois*. Voyez JOUTE.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du jx. siecle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires ; dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnerent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant . . . Subsistente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat . . . & plus bas, eratque res digna . . . spectaculo.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succéderent. La plupart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. surnommé l'oiséleur, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois* ; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siecle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du xj. siecle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. Anno 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus*

gallici, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, sous l'an 1179, *mare transiens in conflictibus gallicis, & profusioribus expensis, triennium peregit, regiâque majestate depositâ, totus est de rege translatus in militem*. Selon les auteurs de l'histoire byzantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient aussi visiter la place destinée pour les joutes. « Si venoient devant eux un hérault qui crioit tout en hault, seigneurs chevaliers, demain aurez la veille du *tournoy*, où prouesse sera vendue, & achetée au fer & à l'acier ».

On solemnisoit cette veille des *tournois* par des especes de joutes appellées, tantôt *essais* ou *épreuves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *escrémie*, c'est-à-dire *escrimes*, où les écuyers s'essayoyent les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles bleffoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître épreuve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers tems d'assister aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte verstout ce qui appartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solemnels, annoncés long-tems d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes sortes d'exercices, ils se dispoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monastères voisins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoyent, une grele de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtement du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours,

c'est-à-dire des échafauds dressés au-tour de la carrière où tant de nobles peronnages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes especes de combats qui s'y donnoient, joutes, castilles, pas d'armes & combats à la foule; il me suffit de faire remarquer que ces échafauds souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins; décorés de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderoles & d'écussions. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princesses, & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur ancienne valeur renaître dans ces essains de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conseillers ou assistans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir besoin. Une multitude de héraults & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui seroient portés & reçus. Une foule de menestriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerriere, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appelleroit, soit pour donner des armes aux combattans, soit pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis sous Charles VI. au commencement de Mai 1389.

*Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis,
Lors jouterez fort, & joyeusement,
Et vous serez honorés & chéris.*

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *noblesse*, *nobloy*, ou *enseigne*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brassilet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tissé de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou quelque autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occasionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler, & pour relever son courage: ainsi elle l'animoit à se vanger, & à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversai-

res étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames; ils leur présentoient aussi quelquefois les champions qu'ils avoient renversés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vider les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres, & s'arrachant à-l'envi leurs armes; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ, servoient d'enseignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit réjaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à-la-vérité que des récits de nos romanciers; mais l'accord de ces auteurs avec les relations historiques des *tournois* justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les sons des ménétriers, & par les voix des héraults. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux*; car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prouesse est guagné en sang mêlé de sueur.*

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les héraults & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris; les mots de *largesse* ou *noblesse*, c'est-à-dire *libéralité*, se répétoient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la générosité; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poètes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons & dans leurs écrits: elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carrière, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les héraults & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII. lorsque le duc de Buckingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appelés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest, consistoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visière de son casque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appelé *joute*.

Le juge de paix choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministère pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de

la clémence & de la sauve-garde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de sa faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais si l'on s'apercevoit qu'il eût eu dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honneur une dernière joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on se piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer le prix que l'on avoit proposé, suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'étoit distingué; soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; soit pour être resté plus long-tems à cheval sans être démonté, ni désarçonné; soit enfin pour avoir tenu plus long tems de pié ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déhaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui accorderoient elles-mêmes un second prix. Enfin lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis qu'on dançoit, dit Olivier de la Marche, *mém. liv. I. pag. 437.* » les roys d'armes & héraux, avecques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enquête, allerent aux dames & aux demoiselles, savoir à qui l'on devoit présenter le prix, pour avoir le mieux jousté & rompu bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gagné, & desservy. Si prirent les officiers d'armes deux damoysselles, princeffes (mademoiselle de Bourbon & mademoiselle d'Estampes), pour le prix présenter, & elles le baille- rent à mon dict seigneur de Charolois, lequel les baïsa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié mont joye, moult hautement ».

Non-seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit désarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le menoit à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matière des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'est pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irreligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Eglise à cause du sang que l'on y répandoit, & souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient;

soient; les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimerent souvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus souvent par leur exemple; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passageres, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie en 1240 à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI. les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie, en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II. tué dans un *tournoi* en 1559, sous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusque-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion, renouvelèrent ces jeux funestes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les *tournois* cessèrent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des caroufels, & ces mêmes caroufels ont entièrement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. « Notre siècle plus éclairé (dit un auteur) roi, moins célèbre encore par la gloire de ses armes que par son vaste génie, notre siècle plus éclairé n'accorde son estime & son goût qu'aux talens de l'esprit, & à ces vertus qui relevent l'homme au-dessus de sa condition, le rendent bienfaisant, généreux & secourable ».

De plus curieux que je ne suis pourront consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & sa Dissertation à la suite de Joinville; le pere Menestrier, divers traités sur la chevalerie; le pere Honoré de Ste. Marie, Dissertation historique sur la chevalerie ancienne & moderne; Lacolombiere, Théâtre d'honneur & de chevalerie, où il donne, tome I. pag. 519. la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les Mémoires de littérature.

Mais le charmant ouvrage sur l'ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique & militaire par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TOURNOIS, (Monnaie de France.) ancienne monnaie de France: il y avoit des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent *tournois blancs* ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long, il est fait mention des *turonnes albi* & des *turonnes nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Leblanc, que saint Louis fit faire le gros *tournois* d'argent. Il n'est rien de si célèbre que cette monnaie dans les titres & dans les auteurs anciens; tantôt elle est nommée *argenteus turonensis*, souvent *grossus turonensis*, &

quelquefois *denarius grossus*. Le nom de gros fut donné à cette espece, parce que c'étoit la plus grosse monnaie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appella *tournois*, à cause qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *turonus civis*, pour *turonus civitas*; cette monnaie pesoit 3 deniers 7 grains, $\frac{2}{3}$ trébuchans; il y en avoit par conséquent 58 dans un marc. Cela se justifie par un fragment d'ordonnance que saint Louis fit l'an 1266, pour régler la maniere dont on devoit peser la monnaie, avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de saint Louis.

Au-reste, il est certain que le parisien qui avoit cours dans le même tems, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli sous le regne de Louis XIV. & on ne connoit plus que le parisien qui est en usage dans le palais, où l'on ajoute le parisien, à l'estimation que l'huissier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'estimation est faite par un expert, on n'y ajoute point de parisien. La livre *tournois* désigne une monnaie de compte valant vingt sols. Voyez LIVRE TOURNOIS. (D. J.)

TOURNON, (Géog. mod.) en latin *Tauredunum*, par Grégoire de Tours, petite ville de France, dans le haut Vivarais, au penchant d'une montagne, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Thain, à trois lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jésuites y avoient un college: la terre de *Tournon* est dans la maison de Rohan-Soubise. Long. 22. 24. lat. 45. 7.

Daviti (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, est auteur d'une grande *Description du monde*, en 6 vol. in-fol. c'est un ouvrage où l'on trouve çà & là des choses amusantes. (D. J.)

TOURNUS, (Géog. mod.) petite ville de France, en Bourgogne, sur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une situation agréable & fertile.

Tournus a toujours été du diocèse de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle est du comté de Mâcon, où ses causes ressortissent. Elle est divisée en deux paroisses; mais ce qui la distingue est son abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, qui a été érigé en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La justice, soit dans la ville de *Tournus*, soit dans ses dépendances, appartient à cet abbé; il a seul le droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs provisions; il a aussi seul le droit de créer des notaires & des procureurs postulans; aussi plusieurs auteurs ont écrit à l'envi l'histoire de l'abbaye de *Tournus*, savoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj. siècle; Pierre de Saint-Julien, surnommé de *Baleurre*; le P. Chifflet, jésuite, & Pierre Juenin. Long. 34. 46. lat. 46. 34.

La ville de *Tournus* est d'une origine inconnue; il n'en est parlé que dans le troisieme siècle, sous le nom de *castrum Timertium* ou *Trenorcium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour leur capitale; ainsi elle étoit comprise dans l'ancienne province Lyonnaise. Pierre Juenin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. in-4°. l'histoire de cette ville.

Maignon (Jean), poète françois, étoit de *Tournus*: il fit ses études chez les jésuites de Lyon, & fut quelque tems avocat au présidial de cette ville: il vint ensuite à Paris & s'y établit. Il y mourut assassiné, dit-on, sur le Pont-neuf en 1661, étant encore assez jeune. Il a composé beaucoup de mauvaises tragédies, entre autres *Artaxerce*, qui fut représentée par l'illustre théâtre; c'étoit le nom que prenoit une société de jeunes gens, du nombre desquels étoient Moliere & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamation, représentoient des pieces, tantôt dans

le fauxbourg saint Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. Artaxerce fut imprimé à Paris en 1645. Les autres pieces de Maignon sont; *les Amants discrets*, 1645; *le grand Tamerlan & Bajazet*, 1648; *le Mariage d'Orondate & de Statira*, 1648; *Zenobie, reine de Palmire*, 1660; son *Encyclopédie* parut à Paris in-4°. sous le titre de *la science universelle*, 1663. L'auteur mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorsqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demandant s'il seroit bien-tôt achevé: bien-tôt, dit-il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le singulier, c'est de faire une Encyclopédie en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de si ridicule. Despréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

*On ne lit guere plus Rampale & Mesnardiere
Que Maignon, du Souhait, Corbin, & la Morliere.*

Scaron a dépeint admirablement le poëte Maignon dans certaine épître chagrine, où il lui fait dire qu'il a aussi dessein de mettre en vers les conciles. (D. J.)

TOUROBIN ou plutôt TUROBIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne; dans le palatinat de Russie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. (D. J.)

TOURON, s. m. *terme de Cordier*, ce sont plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde. (D. J.)

TOURONS, *en Confiserie*, ce sont des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches & desséchées à la poêle, ou dans l'étuve avec du sucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

TOURS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le Cher. Elle a cinq fauxbourgs, contient environ vingt mille habitans, & est assez bien bâtie. Il y a présidial, bailliage, élection, hôtel des monnoies très-ancien, intendance & archevêchés. *Long.* suivant Cassini, 18. 12'. 30". *latit.* 47. 23'. 40".

Quelques auteurs prétendent que *Tours* est le *Cæsarodunum* de Ptolomée & de la table théodosienne ou de Peutinger; mais cette opinion est peu vraisemblable, parce que tous les noms qui se terminent en *dunum*, indiquent des lieux situés sur une hauteur, & que *Tours* est située dans une plaine.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'empire romain fut détruit en Occident, les Visigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui est au midi de la Loire, la ville de *Tours* vint à leur pouvoir sous le regne d'Euric; *Tours* étoit encore sous leur domination l'an 506, lorsque Verus, évêque de *Tours*, comparut par procureur au concile d'Agde, composé des évêques & des députés des églises sujettes aux rois des Goths; mais l'année suivante 507, Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers, il se rendit maître de tout ce qui est entre la Loire & les Pyrénées, & il assujettit aisément la ville de *Tours*, où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin, qu'on regardoit comme le saint tutélaire des Gaules.

Après la mort de Clovis, les villes de Neustrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ses quatre fils, *Tours* échut à Thiéri, roi d'Austrasie; & on voit par Grégoire de *Tours*, que les rois qui regnerent à Metz dans la France orientale, posséderent toujours cette ville jusqu'au tems de Clotaire II. qui réunit la monarchie françoise. Depuis ce tems-là, *Tours* fut sujette aux rois de Neustrie, tant sous la race des Mérovingiens, que sous celle des Carlovingiens. Ceux de cette seconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité sous Charles le simple, qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une prison perpétuelle.

Ce fut dans ces tems que Thibaud surnommé *le tricheur*, comte de Blois & de Chartres, qui s'étoit rendu absolu dans ces pays-là, au mépris de l'autorité royale, s'empara de la ville de *Tours* que ses successeurs posséderent long-tems. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le comte de Blois, qui fut contraint de donner *Tours* pour sa rançon. Geoffroi Martel laissa en mourant tous ses états à ses neveux nommés *Plantagenets*, à cause de Geoffroi d'Anjou qui avoit porté ce nom, & dont le petit-fils Jean sans-terre, roi d'Angleterre, fut privé par Philippe Auguste des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III. fils de Jean, céda, entr'autres pays, *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le séjour que le parlement de Paris fit à *Tours*, la situation de cette ville dans un pays fertile, & la commodité de la riviere de Loire donnerent lieu au dessein d'y établir une université, qui fut créée par lettres patentes d'Henri IV. données au mois de Janvier de l'an 1594; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois après, cela fut cause que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué plusieurs fois les états à *Tours*. Louis XI. les y assembla l'an 1470, Charles VIII. en 1484, & Louis XII. en 1506, pour le mariage de madame Claude de France sa fille, avec François de Valois, duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours*, & mourut vers la fin du iij. siècle. S. Martin eut cet évêché l'an 371, & décéda l'an 397; on le regardoit de son tems comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour suffragans les évêques du Mans, d'Angers & les neuf de Bretagne, conformément à la décision du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque est d'environ quarante-cinq mille liv. Son diocèse est composé de 300 paroisses, de 12 chapitres, de 17 abbayes, &c. Le chapitre de la cathédrale de *Tours* est un des plus illustres du royaume. Celui de S. Martin est aussi nombreux que riche. Son abbé est le roi même, comme successeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les historiens d'église de provinces, peuvent lire l'histoire latine de l'église de *Tours* par Jean Maau; elle est imprimée à Paris en 1667 in-fol. & s'étend depuis l'an de J. C. 251, jusqu'à l'année 1655. Au reste cette ville est la patrie de S. Odon, d'un illustre prélat de l'église gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon naquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 898, & second abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés avec sa vie dans la bibliothèque de Clugny.

L'illustre prélat de l'église gallicane dont je veux parler, est *Renaud de Beaune*, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus savans prélats de son tems; mais ce qui le distingue davantage, est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres ecclésiastiques, les lois du royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de son sentiment. Il donna à ce prince l'absolution dans l'église de S. Denis, & proposa au clergé dans l'assemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou, ce qui revient au même, de déflorifier la couronne pontificale. Ces deux choses le rendirent si odieux à la cour de Rome qu'elle lui refusa long-tems ses bulles pour l'archevêché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Osât y travailla si puissamment, qu'il les obtint en

1602. Renaud de Beaune devint bientôt après grand-aumonier de France & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M. de Thou dit une chose singulière de ce prélat, c'est qu'il étoit pour ainsi dire attaqué d'une faim canine, sans que cet état ait nui à sa santé. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de se lever pour déjeuner : c'est ce qu'il faisoit réglément à une heure après minuit ; il se reposoit cinq heures, & puis il se mettoit à table ; il faisoit la même chose à huit heures ; il dinoit & collationnoit quatre heures après ; il soupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table ; c'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui ; & lorsqu'un grand prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé défarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse : vos repas sont trop courts, & vos services se suivent de trop près.

Le plus étrange, c'est que malgré cette prodigieuse quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins disposé au travail d'esprit ; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'osant en user de peur d'irriter son appétit : *nunquam*, dit l'historien, *somnolentior visus, nullâ gravedine, aut dolore capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus ; extra negotia quietem & confabulationem sectabatur.*

Je passe aux simples hommes de lettres natifs de Tours, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) Brodeau issus d'une famille illustre & féconde engens de mérite. Jean Brodeau, célèbre écrivain du xvj. siècle, mourut dans sa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui sont estimés des savans. On fait surtout cas de ses dix livres de Miscellanées, de ses commentaires sur les épigrammes grecques, de ses notes sur Euripide, sur Martial, sur Oppian & sur Appien.

« Jean Brodeau, dit M. de Thou, né à Tours des premières maisons de la ville, avoit étudié avec Pierre Danès, & ayant été en Italie grand ami de Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous deux cardinaux, de Baptiste Egnace, de Paul Manuce & d'un grand nombre de savans ; il avoit ajouté à la philosophie, en quoi il étoit habile, une grande connoissance des mathématiques & de la langue-sainte. Ensuite étant revenu en son pays, il s'abandonna à une vie tranquille, non pas toutefois oisive, comme le témoignent quantité d'ouvrages d'érudition, que cet excellent homme entièrement éloigné d'ambition & de vanité, laissa publier plutôt sous le nom d'autrui que sous le sien, par un exemple de modestie d'autant plus rare, que dans le siècle où nous sommes, chacun veut tirer de la gloire, non seulement des richesses, des magistratures & des autres honneurs, mais aussi de la science & des lettres. » On a conservé dans notre pays toutes les glorioles dont parle M. de Thou, excepté la dernière à laquelle on a substitué celle qu'on tire des vices.

Brodeau (Julien) avocat au parlement de Paris, s'est distingué par des commentaires sur la coutume de cette ville, & des notes sur les arrêts de Louet. On lui doit aussi la vie de Charles du Moulin. Il est mort en 1635.

Grécourt (Jean-Baptiste Joseph Villart de), chanoine de S. Martin de Tours, & poète françois, mourut dans sa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748, & plusieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chansons, des contes, des épigrammes, &c. où l'on remarque un esprit aisé, naturel & quelquefois agréable ; mais l'obscurité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poé-

sies de ce chanoine, en interdisent la lecture à toute personne honnête.

Son poème de Philotanus eut dans le tems un grand succès. « Le mérite de ces fortes d'ouvrages, dit M. de Voltaire, n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet & dans la malignité humaine. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poème. Le commencement en est très-heureux, mais la suite n'y répond point. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le style est bas, uniforme, sans dialogue, sans grâces, sans finesse, sans pureté, sans imagination dans l'expression ; & ce n'est enfin qu'une histoire satyrique de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très-plaisans ».

Guyet (Charles), jésuite, né l'an 1601, & mort en 1664 ; il s'attacha à la connoissance des cérémonies de l'église, & fit sur les fêtes un gros livre intitulé : *heortologia, sive de festis propriis locorum*, à Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1657, in-fol. C'est une entreprise plus difficile qu'utile que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

Houdry (Vincent) jésuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliothèque des prédicateurs*. Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

Martin (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes in-4°. & d'autres ouvrages de piété. Il est mort en 1696 à 78 ans.

Mornac (Antoine), un des célèbres jurisconsultes de son tems, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes in-fol. Il est mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

Rapin (René) jésuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquiescer l'usage du monde. Les grâces de son esprit se font remarquer dans ses poésies latines, & principalement dans son poème des jardins. Sa connoissance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaisons de Virgile & d'Homère, de Démosthène & de Cicéron, de Platon & d'Aristote, de Thucydide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le tems ; mais on ne les lit plus guère, peut-être à cause du style, qui est recherché, froid & diffus. Tous ses autres ouvrages sont peu de chose, & en particulier ses réflexions sur la philosophie, fruit du préjugé, ne font pas honneur à son jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ses poésies latines est celle de Paris en 1723, trois volumes in-12. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURS, gros-de-tours riche, broché & nué. Tous les gros-de-tours ordinaires qui se travaillent à Lyon, sont montés avec quatre lisses pour faire lever la moitié de la chaîne & quatre lisses pour faire baisser ou rabattre l'autre moitié, ce qui se fait en faisant lever à chaque coup de navette que l'on passe, deux lisses, & faisant baisser les deux lisses dessous lesquelles sont passés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les séparer, & que l'ouvrage soit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il est d'une nécessité absolue que si on commence à lever par la première lisse du côté du corps, il ne faut pas prendre la seconde, mais la troisième pour le premier coup, & faire rabattre la seconde & la quatrième ; de même pour le second coup, il faut faire lever la seconde & la quatrième, & faire rabattre la première & la troisième.

Or comme tous les gros-de-tours qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être passées sur la même marche, je veux dire, sur une seconde marche qui fait lever les mêmes lisses de la première, en obser-

vant de ne point faire baisser de lisse de rabat, attendu que si ces lisses baïssent, elles feroient baïsser la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que si on ne tiroit point de lac, ou que l'on passât ce lizeré sur la premiere marche sans tirer. On a déjà dit que le lizeré est une figure qui se fait par la trame de la seconde navette, lorsqu'il n'y en a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en faut d'autres autant qu'il y a de lizerés. Par exemple, on passe un lizeré, cerise, rose vif & rose pâle dans des étoffes disposées pour de semblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lin dans d'autres, &c. & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'est la façon de tous les *gros-de-tours* lizerés en général. Tous les *gros-de-tours* sont montés ordinairement avec quatre lisses de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze lisses. Ils travaillent ou sont travaillés avec deux marches de fond & deux de lizerés, les deux, un ou trois lizerés se passant sur la même marche, ce qui compose quatre marches & quatre de liage qui sont huit.

Le *gros-de-tours* dont est question, est monté avec six lisses seulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre lisses de rabat sont supprimées, ce qui ne pourroit se faire suivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre lisses de rabat ne sont disposées uniquement que pour séparer les fils qui se lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachées par quelques *tenues*, terme usité, lorsque deux fils ou trois se trouvent liés par quelque petite bourre de soie ou autre du remisse ou du corps; les fils qui ne levent pas, sont si aisés à suivre ceux qui levent, lorsqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorsque l'ouvrier foule la marche pour passer le coup de fond, il est sensible que la moitié des fils qui levent, supportant toute l'extension de la chaîne, ceux qui ne levent pas, sont toujours moins tendus, ou *irant*, ce qui est le terme, & par conséquent sont plus aisés ou faciles à suivre ceux qui levent, pour peu qu'une légère bourre les unisse: ce qui n'arrive pas lorsqu'ils sont rabattus par les deux lisses qui baïssent, parce qu'elles détachent la tenue, laquelle cessant d'unir les fils, donne lieu de passer ensuite le lizeré sans aucune difficulté ni tenue, sur la seconde marche qui leve les mêmes lisses.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baisser l'autre successivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la premiere & la troisieme lisse pour un coup, & la seconde & la quatrième pour l'autre, attendu que si on faisoit lever la premiere & la deuxième, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baïsseroient, se trouvant ensemble, chaque fil surtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueuse.

Pour éviter les quatre lisses de rabat, on a monté le métier avec des maillons à six trous, quatre desquels sont disposés pour passer les quatre fils doubles qui sont passés dans les maillons ordinaires, ce qui tient chaque fil séparé, & empêche les tenues qui pourroient se faire entre le corps & le remisse qui en est près; les deux autres trous sont disposés l'un en haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y passer le fil ou la maille à laquelle est attachée l'aiguille qui fait baisser le maillon, & tient tout le cordage en regle; chaque fil étant séparé devant & derriere le corps, il n'est pas possible qu'il puisse passer une tenue ni entorsure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la suppression des quatre lisses de rabat, on

évite encore les deux marches destinées à passer le lizeré, parce que tout se passe sur la même marche, ce qui est une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre lisses & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre lisses il n'y en a que deux; on ne fauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, sont composées de laine, or, argent, lié, du frisé lié de même, & d'un glacé sans liage, qui est un or ou un argent lis broché à deux bouts; toutes les nuances sont sans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame sorte mieux dans l'étoffe, on la lie par un liage droit, c'est-à-dire, que l'on fait baisser la même lisse, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui servent à lier le frisé; dans le métier on a supprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux lisses pour lier; ces deux lisses prennent le quinziesme & le seiziesme fil, & comme les deux fils se joignent, ils paroissent n'en composer qu'un. Quant au frisé, comme le grain de cette espece de dorure enterre le liage, il paroît tout aussi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre lisses ordinaires.

Suivant cette disposition on supprime deux lisses de liage, même quatre, lorsqu'on veut lier la lame avec un liage droit; à observer encore qu'on ne fauroit mettre un liage droit dans une étoffe de cette espece qu'en ajoutant un poil, parce que la même lisse dans un *gros-de-tours* sans poil ne fauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit nécessairement un où le fil destiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui causeroit une contrariété qui couperoit ou sépareroit le broché, comme on l'a déjà dit; on peut voir là-dessus l'article des *gros-de-tours* broché, & examiner pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le *gros-de-tours* est le seul qu'il y ait à Lyon monté de même; il est évident par la façon dont il est disposé, que l'étoffe doit se faire mieux & plus vite, attendu que plus il y a d'embaras, soit par la quantité de lisses, soit par la quantité de marches, plus il se casse de cordages ou d'estrivieres, même plus de fils.

Damas à l'imitation de ceux de Gènes. Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inséré qu'ils en faisoient de cent vingt portées, dont la lisiere, qu'ils appellent *cimossa*, formoit un parfait *gros-de-tours*, & que de dix mille fabriquans qui se trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fussent en état de rendre compte de quelle façon cette lisiere étoit montée pour former le *gros-de-tours* dont est question, c'est ce que l'on va démontrer.

C'est un fait certain que tout les damas qui se fabriquent à Lyon sont montés sur cinq lisses de levée & cinq de rabat. La chaîne de ces damas est fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées; il y en a aussi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il est physiquement impossible de faire une lisiere *gros-de-tours* ou taffetas avec cinq lisses, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît si difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 lisses, & de passer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levée, & l'autre baïssée à chaque coup de navette que l'on passe, de façon qu'il se trouve continuellement deux coups sous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas passer deux coups régulièrement de la même navette, c'est-à-dire, aller & venir sous le même lac tiré.

La façon de passer le cordon & la cordeline dans les lisses pour faire cette lisiere mystérieuse, est la même qui a été démontrée dans l'article des fatins à 8 lisses, c'est-à-dire, que du côté droit par lequel on commence à passer la navette, il faut passer un fil le premier sur la première lisse, sur la quatrième, la cinquième, & sur la huitième; le second est passé sur la seconde, la troisième, sur la sixième & la septième, en recommençant par le troisième, comme par le premier & le quatrième, comme le second, ainsi des autres jusqu'à la fin. Il n'en est pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à passer le premier sur la troisième, la quatrième, la septième & la huitième, le second sur la première, la seconde, la cinquième & la sixième, & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette lisiere impossible à nos Lyonnais, est qu'ils ne sauroient penser que l'on montât des damas à 8 lisses, attendu que chacune des huit ne contiendrait que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que sur une chaîne de 100 portées, il ne se trouveroit que 12 portées & demie sur chaque lisse, ce qui rendroit le damas trop maigre, puisque sur 100 portées à 5 lisses, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette espece, ce qui leur donne 15 portées sur chaque lisse, & fournit autant qu'il le faut la lisse; & comme la chaîne est infiniment mieux garnie, la diminution qu'on est obligé de faire sur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le fatin dans ce genre d'étoffe est infiniment plus beau, vu la quantité supérieure d'organfin dont la chaîne est composée.

Si la façon de faire cette lisiere vient à la connoissance de nos Lyonnais par le moyen de l'Encyclopédie, ils seront surpris que la lecture de ce livre leur enseigne ce qu'ils ne devoient pas ignorer, ce qui ne sauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

TOURTE, voyez **TOURTERELLE**.

TOURTE, f. f. *terme de Pâtisserie*; c'est une piece de pâtisserie qu'on fait cuire dans une tourtiere, & qui est faite de pigeonneaux, de béatille, de moëlle ou de fruits. (D. J.)

TOURTE, *terme de Verrerie*; c'est une plate-forme de figure ronde, sur laquelle posent les pots ou creusets, dans lesquels on met la matiere de verre.

TOURTEAUX, f. m. (*Droguerie*.) masse que l'on compose du résidu de certains grains, fruits ou matieres dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEAU, *terme de Blason*; ce mot ne se dit maintenant en blason que de ces représentations de gâteaux qui sont de couleur, à la différence des besans qui sont de métal.

Le *tourteau* est plein comme le besan, sans aucune ouverture, autrement ce seroit un cercle ou un anneau. Il est ainsi nommé, à cause de sa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, selon sa différente couleur, & appellent *ogafes* ceux de sable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guses*, ceux de gueules; *heurtés*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de sinople.

Tourteau-besan, est une piece ronde d'armoiries, qui est moitié de couleur, & moitié de métal, soit qu'elle soit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la première. Ce mot vient du latin *torta*, qui se disoit d'une espece de pains tortillés, qui sont représentés par des *tourteaux*. *Ménestrier*. (D. J.)

TOURTEAU, (*Artificier*.) les artificiers appellent ainsi de la vieille corde ou de la vieille mèche dé-

tortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laisse sécher, pour s'en servir ensuite à éclairer dans les fossés & autres lieux d'une place assiégée: on le fait de la maniere suivante.

Prenez de la poix noire douze livres, suif ou graisse six livres, le tout fondu ensemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le tout; prenez ensuite de vieilles meches ou de vieilles cordes, faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez, mettez-les bouillir dans ces matieres; & si vous voulez qu'ils ne brûlent pas si fort, mettez-y deux livres de colophone, & deux livres de térébenthine.

TOURTELETS, f. m. *terme de Pâtisserie*; ce sont des morceaux de pâte larges comme la main, & déliés presque comme une feuille de papier, qu'on fait cuire dans de l'eau avec du sel & du beurre, & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (D. J.)

TOURTERELLE, **TURTERELLE**, **TORTORELLE**, **TURTRELLE**, **TOURTE**, f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *turtur*; oiseau que M. Brisson a mis dans le genre des pigeons; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement 9 pouces jusqu'au bout des ongles; l'envergure est d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & de la face supérieure du cou est cendré; le bas de cette même face du cou, le dos, le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des ailes sont en partie brunes & en partie rousses; le milieu de chaque plume est noir, & les bords sont roux; les grandes plumes ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs, qui sont blanchâtres. La face inférieure du cou & le dessous de la poitrine ont une couleur rouge vineuse; le bas de la poitrine & les côtés du corps sont d'un gris-brun; le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue, ont une couleur blanche. Les plumes de la queue sont d'un gris-brun en-dessus, & noirâtres en-dessous; elles ont toutes l'extrémité blanche, excepté les deux du milieu; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire, & traversée par trois ou quatre lignes blanches, qui descendent obliquement vers le dos, & qui forment une espece de collier: les yeux sont entourés d'un petit cercle rouge. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE, (*Diette & Mat. médic.*) Voyez **PIGEON**.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur Americanus*; cet oiseau est de la grosseur de notre *tourterelle*; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: les ailes étant pliées, ne s'étendent guere qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge sont d'un brun roussâtre, & le derriere de la tête a une couleur cendrée bleuâtre; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun se réunissent, une petite tache noire & ronde, qui a environ deux lignes de diametre. La face supérieure du cou, la partie antérieure du dos, les grandes plumes des épaules, les petites & les moyennes plumes des ailes sont d'un brun obscur, & il y a de plus sur les moyennes plumes des ailes & sur les grandes des épaules des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie postérieure du dos & le croupion, ont une couleur qui tire sur le cendré; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur de rose, qui s'affoiblit par degré en descendant vers la poitrine: les plumes du ventre, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur brune mêlée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne

blanche, qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun foncé, & ont les bords extérieurs des barbes rouffâtres. Les deux plumes du milieu de la queue sont noirâtres & les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieur, qui est la plus courte; elles sont presque entièrement cendrées, & elles ont seulement une large bande transversale & noire près de leur extrémité, qui est blanchâtre. Les piés sont rouges, & la couleur des ongles est noire. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur barbadosis minimus Wil.* oiseau de la grosseur d'une alouette huppée; il a un peu plus de six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou est un cendré clair; le dos & le croupion sont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un rouge clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des ailes ont une couleur mêlée de cendré-foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, sont rouffes; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune presque noire. Le bec est d'un rouge pâle à son origine, & noirâtre à l'extrémité; les piés sont rouges & les ongles sont noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE, *petite, coccolzin aliis gen. Wil.* oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de six lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent environ jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face supérieure de cet oiseau est brune & luisante comme de la soie; les petites & les moyennes plumes des ailes sont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont sept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois sont sur les petites plumes, & les quatre autres sur les moyennes. La gorge est d'un blanc rouffâtre; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un brun rouffâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc sale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux noirâtre; le bord inférieur est roux. Les deux plumes du milieu de la queue sont brunes; les autres ont la face supérieure noire, & l'inférieure est cendrée à son origine, ensuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premières plumes de chaque côté est blanc. Ces piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette espèce de *tourterelle* à Saint-Domingue. *Ornithol. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE, *turtur viridis amboinensis*; oiseau qui est un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a environ sept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de huit lignes de-

puis sa pointe jusqu'au coin de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge sont cendrées; le derrière de la tête, la face supérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du dessus de la queue, les petites des ailes, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luisante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aspects; la face inférieure du cou est d'un très-beau violet pourpré: les plumes de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui est noirâtre; le dessous de ces plumes a une couleur en-dessus mêlée de brun. Les plumes de la queue sont cendrées d'un beau verd doré qui paroît à certains aspects de couleur de cuivre de rosette; elles ont toutes l'extrémité d'un jaune clair, & un peu de noirâtre sur le côté intérieur; le dessous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité, qui est d'un blanc sale. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur grise brune. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE D'AMBOINE, *turtur amboinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la *tourterelle* ordinaire; il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de dix lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les ailes étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du dessous de la queue sont rouffes; celles du dessus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande transversale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des ailes sont d'un brun foncé, à l'exception de l'extrémité qui est rouffe; celles de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessous de la queue ont une couleur rouffe: la couleur des grandes plumes des ailes est d'un brun foncé. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieur, qui est la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant sur le roux. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DU CANADA, *turtur canadensis*, oiseau qui est un peu plus gros que la *tourterelle* ordinaire; il a un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est d'un pouce, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche. Les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête, la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos sont d'un gris brun; la partie postérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un gris brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps est blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre est d'un blanc sale. Les grandes & les moyennes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui est jaunâtre; il y a sur les petites de grandes taches d'un brun noirâtre. Les plumes de la queue sont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu près de leur origine sur les barbes intérieures, une grande tache rouffe, au-dessus de laquelle il y en a une autre aussi

grande d'un brun noirâtre. Le bec est noirâtre ; les piés sont rouges & les ongles noirs. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des ailes, d'un blanc sale & jaunâtre. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *turtur capitis Bonæ-Spei*, oiseau qui n'est guere plus gros que l'alouette hupée ; il a neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du dessous de la queue, & les petites des ailes sont d'un gris brun ; celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur blanche sale. Il y a sur chaque aile une tache d'une couleur semblable à celle de l'acier poli ; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des ailes sont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rouille ; les plumes du second rang sont grises à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur ; les deux plumes du milieu de la queue ont en-dessus une couleur brune noirâtre, mêlée d'une légère teinte de roux ; la face supérieure de toutes les autres est d'un gris brun à l'origine, & noirâtre vers l'extrémité ; elles ont toute la face supérieure noire, excepté la première plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs : les deux du milieu sont les plus longues ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première, qui est la plus courte. Le bec & les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont bruns. On trouve cet oiseau au cap de Bonne-Espérance & au Sénégal. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DE LA CAROLINE, *columba turtur Carolinensis*, Klein ; oiseau qui est un peu plus petit que la tourterelle ordinaire ; il a dix pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur rougeâtre ; le dessus de la tête & la face supérieure du cou ont une couleur cendrée obscure. Les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & les petites des ailes qui se trouvent près du corps sont de la même couleur que la face supérieure du cou, mais elle est mêlée d'un peu de rouffâtre ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue sont rouffâtres ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée. Il y a sur chaque aile quelques taches noires, placées près de l'extrémité des moyennes plumes ; les grandes sont d'un cendré noirâtre, & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues, & d'un cendré brun ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures qui sont les plus courtes : les trois extérieures de chaque côté ont la face supérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité ; & elles sont en-dessous noires à l'origine, & blanches à l'extrémité : les deux qui suivent de chaque côté sont cendrées en-dessus, & marquées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur ; elles ont la face inférieure noire, depuis l'origine jusqu'à la moitié de leur longueur, & le reste est d'un cendré clair. Les yeux sont entourés d'une peau bleue ; le bec est noirâtre, & les piés

ont une couleur rouge. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différens aspects. On trouve cet oiseau à la Caroline, au Brésil & à S. Domingue. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE, *columba sinensis, elegans*, Klein ; cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle à collier. Le sommet de la tête a une couleur cendrée ; les plumes des joues & des côtés du cou sont jaunes, & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge : cette couleur jaune est séparée de la couleur du dessus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derriere de la tête, la partie supérieure du cou, le dos & le croupion sont d'un brun rayé transversalement de petites bandes noires, qui forment chacune un arc de cercle. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'une couleur de rose pâle : les petites plumes des ailes ont une couleur brune, plus claire que celle du dos ; elles ont aussi à l'extrémité une bande transversale blanche, au-dessous de laquelle il y en a une noire. Les premières & les dernières des moyennes de l'aile sont noires, & ont le bord extérieur blanc ; celles du milieu sont entièrement blanches : la couleur des grandes plumes est noire, & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue sont d'un brun clair. Le bec est d'un cendré bleuâtre. Les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont blancs. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE A COLLIER, *turtur torquatus*, elle est un peu plus grosse que la précédente, elle a un pié de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié huit pouces d'envergure ; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont rouffâtres ; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche, mêlée d'une légère teinte rougeâtre ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont blanches ; la couleur des plumes du croupion tire un peu sur le gris-brun. Les grandes plumes des ailes sont de la même couleur que celles du croupion, & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue sont cendrées en-dessus, & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre, excepté les deux du milieu, dont la face inférieure est noirâtre à l'origine des plumes, & ensuite d'un cendré clair ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie supérieure du cou est entourée d'un collier noir, & large d'environ deux lignes. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle est plus blanche. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL, *turtur torquatus senegalensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du merle ; il a environ neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de neuf lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête, le cou, & la poitrine approchent d'une couleur vineuse, un peu rembrunie sur le dessus de la tête & du cou. Les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & les petites plumes des ailes sont d'un gris-brun ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche sale ; les plumes de la face inférieure de l'aile sont cendrées ; les grandes plumes des ailes & celles du second rang ont une couleur brune-noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui est d'un blanc sale. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un gris-brun ; les autres ont une couleur noire, depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur lon-

gueur, le reste est gris ; le côté extérieur de la première plume a cette même couleur. La partie supérieure du cou est entourée d'une espèce de collier noir, large d'environ trois lignes : ce collier remonte un peu vers la tête sur les côtés du cou. Le bec est noirâtre ; les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DE LA JAMAÏQUE, *turtur jamaicensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biffet. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & près de dix pouces jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est de onze lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue ; le dessus de la tête & la gorge sont bleus ; cette couleur s'étend un peu sur le milieu de la face inférieure du cou, & il y a plus bas des plumes noires, dont quelques-unes ont une bande transversale blanche ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, & celles du dessus de la queue, sont d'un brun tirant sur le rougeâtre ; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté, depuis le dessous de la mâchoire inférieure, jusqu'au derrière de la tête, en passant au-dessous de l'œil ; les grandes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur qui est rouffâtre ; celles de la queue ont la face supérieure d'un cendré noirâtre, & l'inférieure est noirâtre sans mélange d'autres couleurs ; le bec a une couleur rouge à sa base, l'extrémité est cendrée ; les piés & les ongles sont rouges. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE RAYÉE DES INDES, *colomba turtur india orientalis*. Klein. Oiseau qui est un peu moins gros que la *tourterelle* ordinaire ; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de neuf lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue ; le devant de la tête, les joues & la gorge sont d'un brun clair ; le derrière & le dessus de la tête ont une couleur rouffâtre ; la face supérieure du cou, le dos, & les petites plumes des ailes, sont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires transversales, qui forment chacune un arc de cercle ; les plumes du croupion, & celles du dessus de la queue, sont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes transversales ; les plumes des côtés du cou & du corps, sont bleuâtres, & ont de petites bandes transversales d'un bleu foncé, tirant sur le noir ; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, sont de couleur de rose ; les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche ; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines jusqu'aux yeux ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue, sont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche ; la membrane du dessus des narines est d'un bleu clair, & les piés sont d'un rouge pâle. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE MULET, *turtur hybridus* ; c'est une variété qui provient d'une *tourterelle* ordinaire, & d'une *tourterelle* à collier ; elle est de la grandeur de cette dernière ; elle a le sommet de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuse ; le dos est en entier d'une couleur cendrée, mêlée d'une très-légère teinte de rougeâtre foncé ; les plumes des ailes sont brunes ; le bec est d'un brun bleuâtre, & les piés sont d'un beau rouge couleur de sang : au reste cet oiseau ressemble à la *tourterelle* à collier. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DU SÉNÉGAL, *turtur senegalensis* ; oiseau qui est un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; le dessus de la tête est cendré ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un gris brun ; la gorge est blanchâtre ; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessous de la queue, sont d'un blanc sale ; celles du dessous de la queue ont une couleur grise brune, à l'exception de la pointe qui est d'un brun noirâtre ; les plumes de la face inférieure des ailes, sont rouffes ; les grandes plumes des ailes & celles du second rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun ; le côté intérieur est roux ; il y a sur les ailes quelques taches d'un verd foncé & luisant qui paroît violet à certains aspects ; les plumes de la queue sont toutes noires en-dessous, à l'exception de la première de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis son origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, & une petite tache blanche à son extrémité ; les deux plumes du milieu sont d'un brun noirâtre en dessus ; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun ; leur origine & leur extrémité est noirâtre ; le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL, *turtur gutture maculato senegalensis* ; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un merle ; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; la tête, le cou, & la poitrine sont d'une assez belle couleur vineuse, & il y a sur la partie inférieure du cou, de petites taches noires ; la partie supérieure du dos est d'un brun mêlé de roux ; chaque plume n'a que l'extrémité rouffe, le reste est brun ; les petites plumes des ailes, qui se trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos ; les autres petites plumes des ailes, les plumes de la partie inférieure du dos, & celles du croupion, sont cendrées ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du dessous de la queue, sont blanches ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée ; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, sont brunes en-dessus, & elles ont en-dessous les barbes extérieures cendrées, & les intérieures brunes ; les plumes de la queue sont noires en-dessous, depuis leur origine jusqu'à environ la moitié de leur longueur, & le reste est cendré dans les six du milieu, & blanc dans les trois autres de chaque côté ; la face supérieure des six plumes du milieu, a une couleur brune mêlée de cendré ; les autres sont d'un cendré noirâtre ; sur la même face, depuis leur origine jusqu'à environ le milieu de leur longueur, & le reste est blanc ; les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE, (*Monum. Antiq. & Médail.*) la *tourterelle* est dans les monumens, le symbole de la fidélité entre ami, entre époux, & même des soldats pour leur généraux. On trouve sur le revers d'une médaille d'Elagabale, une femme assise, tenant dans sa main une *tourterelle*, avec cette inscription, *fides exercitūs*. Ce symbole est fondé sur ce que le mâle & la femelle de cet oiseau volent ordinairement ensemble, & poussent des gémissemens quand ils sont séparés. (*D. J.*)

TOUR-TERRIÈRE, f. f. (*Méchan.*) les *tour-terrières* font de gros rouleaux de bois, qui servent dans les ateliers à transporter de gros fardeaux. (D. J.)

TOURTIÈRE, f. f. *terme de Pâtissier*; c'est une pièce de batterie de cuisine d'argent, ou de cuivre étamé, ronde, creuse d'environ trois doigts, avec des rebords hauts d'autant, & qui vont en talus, quelquefois avec trois piés, quelquefois sans piés, & quelquefois aussi avec un couvercle, servant aux bourgeois & aux pâtissiers, pour faire des tourtes. (D. J.)

TOURTOIRE, f. f. *terme de Chasse*; houffine avec laquelle on fait les batteries dans les buissons.

TOURTOURELLE, voyez PASTENAGUE.

TOUS, *tutti*, en *musique*; ce mot s'écrit souvent dans des parties de symphonie, pour détruire cet autre mot *solo*, qui marque un récit: le mot *tous*, indique le lieu où finit ce récit, & où tout l'orchestre reprend.

TOUS, autrement MESCHED, (*Geog. mod.*) ville d'Asie dans la Chorassane, dont elle est la capitale, à une lieue au midi de Nichabour. *Longit.* 76. 39. *latit.* 37. (D. J.)

TOUSSAINTS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) fête de tous les saints, dont l'institution dans l'église n'est pas au-dessus du tems de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de Novembre; l'idée de sa célébration seroit aussi sage qu'utile, si on y eût joint dans le même jour, toutes les autres fêtes du calendrier, à l'exception de celle de pâques. Cette dernière eût rappelé tout ce qui regarde notre Sauveur, sa naissance, ses miracles, sa mort, sa résurrection, son ascension; l'autre eût réuni sous un même point de vue, la contemplation de la sainte Vierge, des apôtres, des saints, des martyrs, & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le christianisme. C'est un beau parti à prendre dans un siècle éclairé! (D. J.)

TOUT, adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* signifie *tout-à-fait*, il doit être indéclinable; exemples: ils furent *tout* étonnés; ils sont *tout* autres que vous ne les avez vus, &c. & non pas *tous* étonnés, *tous* autres, &c.

Mais cela n'a lieu qu'au genre masculin, car au féminin il faut dire *toutes*; elles sont *toutes* étonnées, *toutes* autres; l'adverbe *tout* se convertissant en nom, pour signifier néanmoins ce que signifie l'adverbe, & non pas ce que signifie le nom; car quand on dit: elle sont *toutes* étonnées, *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La bizarrerie de l'usage a fait cette différence sans raison, entre le masculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette règle du genre féminin; c'est qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout*, & non pas *toutes*; comme: les dernières figures que vous m'envoyates, étoient *tout* autres que les premières; & non pas, étoient *toutes* autres; mais ce n'est qu'au pluriel, car au singulier il faut dire *toute*; comme: l'étoffe que vous avez, est *toute* autre que la mienne.

Tout est toujours indéclinable, quand il est suivi d'*aussi*; exemples: elles furent *tout* aussi étonnées, que si elles eussent vû un horrible phantôme; ces fleurs sont encore *tout* aussi fraîches qu'elles l'étoient hier. (D. J.)

TOUT, (*Blason.*) en terme de blason, on dit sur le *tout*, quand on met un écusson en cœur ou en abîme, & lorsqu'il pose sur les quartiers dont un écu peut être formé, qu'on appelle alors *surchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu: on dit sur le *tout* du *tout*, quand un moindre écusson se met encore sur celui qui étoit sur le *tout* de l'autre: on dit aussi sur le *tout*, lorsqu'en la pointe d'un écu, & *tout* au bas des arênes principales, & au-dessous de *tous* les autres cantons ou quartiers, on met un

dernier écusson, qui n'a pour hauteur, sinon l'espace dans lequel l'écu commence à se courber pour se terminer en pointe; ce qui forme une espèce de rebattement, appelé en plaine *sous le tout*. P. Ménétrier. (D. J.)

TOUT-BEC, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) c'est le nom qu'on donne à un oiseau d'Amérique dont le bec est aussi gros que le reste de son corps, qui n'est que comme celui d'un pivoit, à qui il ressemble par la figure; ceux qui sont plus petits sont rares: dans quelques endroits cet oiseau se nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, en terme de Jardinage, n'est autre chose que plusieurs plants différens dont on garnit les bosquets.

TOUTE-BONNE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *selarea*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure ressemble à une faucille, & l'inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuillère. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TOUTE-BONNE, (*Mat. médic.*) Voyez ORVALE.

TOUTENAGUE ou TUTANEGO, (*Hist. nat.*) on avoit cru jusqu'à présent, que la *toutenague* étoit une composition métallique, on prétendoit même que c'étoit un alliage d'étain & de bismuth; enfin M. Charles Gustave Ekeberg, premier subrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée; dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des Sciences de Suede, il dit que cette substance métallique se trouve en Chine, dans la province de Whonam; les Chinois l'appellent *packyyn*; la mine qui la fournit est d'un gris de cendre tirant un peu sur le bleuâtre; elle est brillante comme de la mine de fer; elle est fort pesante, suivant qu'elle est plus ou moins chargée de métal; elle est tendre sous terre, mais se durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toises de la surface de la terre. La couche de terre qui couvre cette substance est ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la surface du terrain; on est obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette substance se trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle se fond aisément; lorsqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaisse, d'une odeur désagréable, & qui est nuisible & malsaine. Voyez les *Mémoires de l'acad. royale des Sciences de Suede*, année 1756. (—)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-ensemble* d'un tableau, est la correspondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en instruira au mot ENSEMBLE.

TOUT LE MONDE BAS, (*Marine.*) commandement à tous les gens de l'équipage, ou de s'asseoir pour ne point retarder par leur mouvement le sillage du vaisseau, ou de descendre entre les ponts, ou de se coucher pour n'être point en vue d'un vaisseau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marine.*) commandement à l'équipage de monter sur le pont du haut du vaisseau.

TOUTE-SAINE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) en anglois *tut-san*, la fleur de ce genre de plante est en rose. De son calice qui est composé de plusieurs feuilles s'élève un pistil, lequel devient une baie ovale, uniloculaire, renfermant plusieurs petites graines attachées au placenta: on ne connoit qu'une seule espèce de ce genre de plante, nommée *androsænum maximum frutescens*, C. B. P. 280. Boerh. *Ind. art.* 242. Tournef. I. R. H.

251. *siciliana* par Gesn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 384.

Cette plante pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés : elle est douce au toucher & de couleur rouge ; ses feuilles sont rangées deux-à-deux, vertes au commencement, rouges lorsque la plante est mûre ; elles paroissent criblées de petits trous, qui, examinés de près, sont des vésicules remplies d'une eau claire & balsamique ; aux sommités des branches poussent des fleurs en grand nombre, surtout les basses tiges, composées ordinairement de cinq feuilles jaunes, soutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres ; l'étamine qui est au milieu est jaune, & rend un suc de même couleur lorsqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur est passée, il paroît un fruit ou une espèce de baie, verte d'abord, qui ensuite devient d'un cramoisi foncé, & à la fin tout-à-fait noire, & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laisse pas d'être épaisse, & est rouge & fibreuse : elle vient dans les haies & parmi les buissons, & fleurit au mois de Juillet.

Cette plante est estimée résolutive & apéritive : on appelle cette plante *androsæmon*, de *άνδρ*, homme, & *αίμα*, sang, parce que quand on la cueille, il semble que les doigts soient ensanglantés. (D. J.)

TOUTE-TABLE, f. m. (*Jeu.*) ce jeu est moins embarrassant que celui du trictrac, puisqu'on n'a pas toujours l'esprit appliqué à marquer des points ou des trous ; on le nomme le *jeu de toute-table*, parce que pour le jouer chacun dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac ; on ne joue que deux à ce jeu ainsi qu'au trictrac & au reversier, & l'on peut prendre un conseil. Pour bien disposer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le trictrac de la manière suivante ; savoir deux dans la fleche qui est dans le coin à la droite de votre homme, cinq dans l'autre coin à sa gauche ; trois sur la cinquième fleche de la table qui est de votre côté & à votre droite ; & les cinq derniers sur la première fleche qui joint la bande de séparation dans la seconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même ; il mettra deux dames sur la première lame du coin qui est de votre côté à gauche ; cinq sur la dernière lame qui est au coin de votre droite ; & les cinq dernières sur la première lame qui joint la première bande de séparation dans la seconde table de son côté à droite.

Les doublets se jouent à ce jeu comme au reversier doublement. Au commencement de la partie on peut jouer les deux dames qui sont dans le coin à la droite de son homme, ou celles du coin à sa gauche, ou même celles qui sont dans les coins de la table où l'on est ; & afin qu'on ne fasse pas marcher ses dames d'un côté pour l'autre, il faut que vos deux dames qui sont à la droite de votre homme viennent jusqu'au coin qui est à sa gauche, ensuite vous les pouvez faire passer de votre côté à votre droite, & vous les ferez aller avec tout le reste de vos dames dans la table qui est à votre gauche, par la raison que c'est dans cette table-là qu'il faut que vous passiez votre jeu, & qu'il est nécessaire que vous y passiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes : on bat les dames à ce jeu comme au reversier, c'est-à-dire en plaçant sa dame sur la même lame où étoit celle de son homme, ou bien en passant toutes les dames qui ont été battues qui sont hors de jeu, & celui à qui elles appartiennent ne sauroit jouer quoi que ce soit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il est bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reversier, puisque l'on peut rentrer sur son homme, en le battant lorsqu'il a quelques dames découvertes, mais aussi vous pouvez rentrer sur vous-même, & mettre sur une fleche autant de dames que vous souhaiterez. Quand

on a passé toutes les dames dans la table de la quatrième pile, on leve à chaque coup de dez qui donne sur la bande du trictrac, ainsi qu'au jeu de retour. Lorsqu'on joue au trictrac, pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juste sur le bord. Si la case que l'on devoit lever se trouve vuide, & qu'il y ait des dames derrière pour jouer le doublet que l'on a fait sans rien lever, il faut le jouer. S'il n'y a rien derrière, on leve celles qui suivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir : celui qui a le plutôt levé toutes ses dames gagne la partie simple.

Il arrive très-souvent que l'on joue en deux ou trois parties, & même en davantage, parce que ce jeu va assez vite. Quelquefois aussi l'on joue à la première partie, & l'on convient que celui qui aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué ; on gagne la partie double quand on a levé toutes ses dames avant que son homme ait passé toutes les siennes dans la table de sa quatrième pile, & qu'il en ait levé aucune ; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie simple. Lorsque l'on joue en plusieurs parties & que l'on gagne double on marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dez.

TOUT-OU-RIEN, f. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une pièce de la cadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne sonne qu'autant qu'on a poussé le poussoir, ou tiré le cordon suffisamment, c'est-à-dire, que la répétition sonne *tout*, savoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, si l'on a poussé le poussoir suffisamment, sinon qu'elle ne sonne rien.

PVI, fig. & Planches de l'Horlogerie, est un *tout-ou-rien* ; il est mobile en *P* sur une cheville, & peut décrire un petit arc dans le sens *MR* ; *V* est la tête d'une vis qui, après avoir passé au-travers de cette pièce, forme une cheville pour porter le limaçon des heures ; *M* est une espèce de bec qui retient la queue de la pièce des quarts, & empêche cette pièce de se mouvoir ; *R* est un ressort qui pousse continuellement le *tout-ou-rien* vers la cheville *L*, qui passe par le trou oval du *tout-ou-rien*. La forme des *tout-ou-rien* varie ; mais en général ils sont disposés toujours de la même manière.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* est toujours construite de façon que lorsqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la pièce des quarts peut le mouvoir ; il s'ensuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue *q* de la crémaillère, en appuyant sur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la pièce des quarts la facilité de se mouvoir. Voyez là-dessus l'article RÉPÉTITION, où tout cela est plus détaillé.

TOUVRE, LA, (*Géog. mod.*) rivière de France, en Angoumois ; elle tire sa source d'un rocher escarpé, & se jette dans la Charente après une lieue & demie de cours ; mais sa source est remarquable par sa beauté, car elle a plus de douze brasses d'eau de profondeur. (D. J.)

TOUX, f. f. (*Physiolog.*) mouvement sourd ou sonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la respiration, lorsqu'il arrive que quelque chose incommode les poumons, dont la nature tâche de se défaire. Voici le mécanisme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inspiration est retenu quelque tems ; c'est l'irritation qu'on sent dans les poumons, qui est cause qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire sortir ce qui incommode ce viscère ; alors le muscle triangulaire par son mouvement, resserre subitement le thorax ; les fibres antérieures du diaphragme produisent le même

resserrement qui presse le tissu pulmonaire; les p^{ou}mons pressés violemment par diverses secousses, se vident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air poussé à diverses reprises contre le larynx, y forme un son chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire sortir ce qui incommode les p^{ou}mons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujours volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui est libre; car lorsqu'il y a quelque violente irritation dans les p^{ou}mons, il survient dans le diaphragme des convulsions qui forment une *toux* qu'on n'est pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air fort avec violence, les matieres qui incommodent les p^{ou}mons sont enlevées, pourvu qu'elles se trouvent à son passage, & qu'elles puissent suivre ses mouvemens; il arrive aussi que les diverses secousses que reçoivent alors les p^{ou}mons, font sortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles causoient de l'irritation: il se peut faire encore que le sang ou la lymphe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tissu des p^{ou}mons. Cependant si la *toux* continue long-tems, bien loin qu'elle fasse couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les p^{ou}mons, les vaisseaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le sang qui ne peut pas sortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les p^{ou}mons des phthiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on touffe; c'est une suite mécanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les p^{ou}mons; dans le tems qu'on rit, le sang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué; il est extrêmement pressé dans ses vaisseaux par les diverses secousses dont nous avons parlé; or cela ne sauroit se faire que les nerfs qui sont dans la substance des p^{ou}mons, ne soient irrités; on ne doit donc pas être surpris s'il survient une *toux*.

D'ailleurs, il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions, & celle par laquelle nous touffons; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui fort par diverses secousses répétées; elles diffèrent 1°. par le changement du visage, & par l'affection qui ne caractérise que le ris; 2°. dans la *toux*, l'air fort par la glotte ouverte, sans avoir eu le tems d'être changé, & dans le ris la voix fort par la glotte resserrée; 3°. elles diffèrent encore en ce que les mouvemens sont plus violens dans la *toux*; 4°. en ce qu'ils ne sont presque pas interrompus dans le ris, au lieu qu'ils le sont beaucoup dans la *toux*; 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on touffe, le cartilage thyroïde se baisse, & par-là l'épiglotte par sa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin, on met le larynx dans la situation où il est quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la *toux* doit être sourd quelquefois; mais si la *toux* est violente, l'air qui passera par la glote, y excitera un son qui sera fort; & alors le cartilage thyroïde ne descendra point: le bruit sourd dont nous venons de parler, est celui que font les asthmatiques qui ne respirent qu'avec peine, & qui quelquefois retirent un peu en arriere les angles de la bouche, comme quand on veut rire. . . Par la même raison qu'on touffe après avoir ri, on peut touffer après avoir chanté, crié, parlé long-tems; le sang qui ne coule pas bien, irrite les p^{ou}mons.

4°. Les mouvemens déréglés qui arrivent au ventricule, produisent souvent la *toux*; cela doit être ainsi, parce que la paire-vague donne des rameaux au p^{ou}mon & à l'ésophage; quand il arrivera donc

Tome XVI.

une irritation dans l'un, elle se fera sentir dans l'autre; aussi a-t-on remarqué qu'une *toux* opiniâtre a produit souvent des vomissemens. Quelquefois même il se fait de si grandes secousses en touffant, qu'on voit la dure-mere se mouvoir dans ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une observation de pratique; l'opium si salutaire dans les *toux convulsives*, est funeste dans les *toux dépuratoires*, qui exigent une abondante expectoration. (D. J.)

TOUX, *tussis*, la *toux* est un symptôme de plusieurs maladies, de la gorge, de la poitrine, & de l'estomac; mais c'est le symptôme ordinaire de quelque embarras dans le p^{ou}mon. Elle consiste dans un effort violent que l'on fait pour expulser une matiere étrangère des bronches & du p^{ou}mon; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulsive; ainsi la *toux* est précédée d'une violente inspiration, & accompagnée d'une expiration aussi fatigante.

Les causes de la *toux* sont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le p^{ou}mon, & d'en sortir avec aisance; ce qui provient de plusieurs causes qui sont propres ou étrangères au p^{ou}mon. Les causes de la *toux* propres à ce viscere sont, 1°. l'engorgement des arteres & des veines, soit bronchiques, soit pulmonaires, par un sang épais, visqueux, ou gluant; 2°. l'arrêt de la lymphe bronchiale dans les canaux qui lui sont destinés, produit par un défaut de transpiration, par une chaleur ou un froid excessif; 3°. l'acrimonie du sang ou de la lymphe bronchiale; 4°. la constriction spasmodique du p^{ou}mon ou des parties voisines; ce sont-là les causes ordinaires de la *toux* pulmonaire, ou qui a sa premiere source dans le p^{ou}mon.

La *toux* a aussi des causes étrangères au p^{ou}mon; ainsi une salure acide, visqueuse, nidoreuse, qui enduit l'estomac, des rapports aigres, le vomissement habituel & accidentel, la crudité des alimens & du chyle qui se mêlent au sang dans le p^{ou}mon, l'acrimonie de la mucofité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche, la sécheresse de l'air, la chaleur, son humidité excessive, sont autant de causes de la *toux*, qui peuvent en agissant médiatement sur le p^{ou}mon, produire ce symptôme.

De-là vient que la *toux* est si ordinaire dans toutes les especes de dispnées, dans la pleurésie, la péri-pneumonie, & l'esquinancie; mais quoi qu'elle soit un symptôme essentiel de ces maladies, elle se rencontre dans beaucoup de maladies, dont le siège est hors de la poitrine. Ainsi on voit souvent des *toux* causées par une affection spasmodique du larynx & de la gorge, dont la cause éloignée a son siège dans l'estomac, le foie, ou la matrice. De-là est venue la distinction de *toux* pectorale, de *toux* stomachale, & de *toux* gutturale.

Le diagnostic de la *toux* consiste à connoître ses especes & ses causes; la gutturale & la symptomatique, de même que la sympathique, se connoissent par leurs signes; la pectorale a les siens propres qui sont plus marqués, plus fâcheux. La *toux* sèche est sans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la *toux* humide est moins douloureuse & moins pénible.

Le prognostic de la *toux* varie selon le siège & ses causes; la pectorale est la plus grave, & ne doit point être négligée; elle désigne un rhume ou une fluxion, soit de sang, soit de pituite sur le p^{ou}mon; ce qui peut avoir des suites fâcheuses.

Traitement de la toux. Rien n'est si commun que d'ordonner des huiles, des juleps adoucissans & béchiques dans la *toux*; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là & pour lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, si on eût coupé la racine. Avant de penser à guérir la *toux*,

R r r ij

on doit en examiner la cause; sans cela on risque de tout perdre. Les remèdes adoucissans, tels que les huiles, les mucilages, les loqs, les émulsions, les syrups béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereuses, lorsque le rhume est symphatique. Si au contraire il est produit par une acrimonie du sang, une irritation des bronches, la sécheresse & la chaleur du poumon; c'est le cas d'ordonner les béchiques simples & doux; mais dans l'épaississement & la glutinosité soit de la lymphe, soit du sang, dans l'obstruction des canaux bronchiques, par une matière froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques incisifs & expectorans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la toux sont des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poumon, qui dégèrent si souvent en consommation, sont pour la plupart une suite de ces maladies légères que l'on nomme *toux & rhume*, & que les ignorans traitent à la légère, sans en approfondir les causes, & sans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de soufre, & autres préparations de cette nature, sont meilleurs que les remèdes les plus vantés, dans la *toux*; il n'est question que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'usage de ces remèdes tempéré par le lait est un des grands spécifiques pour la *toux*. Voyez RHUME, voyez BÉCHIQUE. (m)

TOWCESTER, (Géog. mod.) *Torcester*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Cambden veut que ce soit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appelloit ainsi à cause de ses trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après plusieurs assauts consécutifs, & également inutiles.

C'est dans le voisinage de *Towcester* que naquit en 1638, Bernard (Édouard) savant critique, ainsi qu'astronome; & pour dire quelque chose de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné sa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractère à se renfermer dans les limites de la Grèce & de Rome: il entreprit d'acquérir la connoissance des sciences de la Palestine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Égypte; & dans ce dessein, il apprit les langues de ces divers pays. De-là vint qu'en 1668, il se rendit à Leyde pour consulter les manuscrits orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la bibliothèque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Astronomie de Savile en 1673. L'université d'Oxford ayant formé le dessein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Bernard rassembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les manuscrits qu'il put déterrer dans les bibliothèques bodléienne & savillienne. Il rangea le tout sous diverses classes, & en dressa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio*; c'est grand dommage qu'un si beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676, Charles II. l'envoya à Paris, en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la duchesse de Cléveland; mais la simplicité des mœurs de notre savant ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la duchesse, il revint au bout de l'année dans sa retraite chérie d'Oxford. Élevé dans l'obscurité du cabinet, peu fait à la flatterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légèreté de conversation, cette galanterie oisive, & ces propos mensongers si nécessaires auprès des dames, il s'ap-

perçut qu'il étoit peu fêté dans une maison où l'on ne savoit pas respecter les vertus réelles. Il s'en consola bientôt, & prit le parti de voir les savans de Paris, de visiter les manuscrits, & de ramasser quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Transactions philosophiques*, sur la plus grande déclinaison du soleil, & sur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Théologie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuscrits orientaux de la bibliothèque de Golius, pour le docteur Narcisse Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage sur les poids & mesures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in-8°*. C'est un traité pour l'usage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu aussi concis qu'il étoit possible. Il a rassemblé judicieusement ce qui étoit dispersé çà & là dans les autres écrivains; & il a ajouté, de son propre & riche fonds, quantité de choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs, sur les mesures des Talmudistes, des Arabes, des Chinois, &c. On a joint dans la seconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur: l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particulièrement ce qui regarde les poids & les mesures des Chinois: & l'autre d'un savant qui se signe *N. F. D.* c'est-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une description de la mer d'airain de Salomon, selon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford sur une grande feuille gravée en cuivre: *Orbis eruditi, litteratura à caractere samaritano deducta*. On y voit d'un coup-d'œil, sans confusion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde; celles qui ont été d'abord en usage parmi les Phéniciens, ensuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perses, les philosophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Russiens, les Esclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caractères des anciens latins, desquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations septentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une seconde table qui contient les principales abréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimistes; table qui est d'un grand usage dans la lecture des anciens. On y trouve aussi d'excellens essais des abréviations des autres peuples. Il a dressé le tout avec un travail prodigieux, sur les monumens, les monnoies, & les manuscrits. Les tables dont nous venons de parler, sont aussi rares que curieuses; & nous les avons cherchées sans succès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1689 parut son *Etymologicon britannicum* à la fin des *Institutiones anglo-saxonicae* du docteur George Hickes, à Oxford, *in-4°*. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mots anglois & bretons, tirés du russe, de l'esclavon, du persan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverses autres pièces, & il a laissé plusieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce savant homme. Entre ces ouvrages se trouve, 1°. un *chronicon omnis avi*, plein d'érudition, & qui étoit le fruit de plusieurs années de travail, d'après d'anciens manuscrits, des médailles, & d'autres monumens. 2°. *Calendarium ecclesiasticum & civile plerarumque gentium*; c'est un ouvrage considérable, & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vastes re-

recueils qu'il avoit faits sur la Géométrie & l'Astronomie, & divers plans tirés des auteurs arabes, qui sont encore manuscrits dans la bibliothèque bodléienne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils sur la manière de trouver le méridien, sur les solstices & les équinoxes, sur l'année tropique, & sur la méthode d'observer le mouvement des astres. Enfin les curateurs de la bibliothèque bodléienne ont acheté les manuscrits en question, & quelques autres de l'auteur, pour le prix de deux à trois cens livres sterling. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOWRIDGE, (*Géog. mod.*) rivière d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Devon, dont elle traverse une partie, passe à Bedford; & après s'être jointe au Taw, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent ensemble dans un même lit. (*D. J.*)

TOWY, LA (*Géog. mod.*) rivière d'Angleterre, au pays de Galles, dans le Caermathen-shire. Elle arrose Caermathen, & se perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'est le Tobius des anciens. (*D. J.*)

TOXANDRI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liège. Leur nom est fort connu des anciens; mais ils n'ont pas déterminé la situation précise de leur pays. Cluvier les recule jusque dans la Zélande. M. de Valois & plusieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuse dans les terres: c'est aussi à peu de choses près, le sentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert, apôtre des peuples *toxandri*, que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le tems qu'il vivoit, de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. (*D. J.*)

TOXCOALT, s. f. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une fête ou une espèce de jubilé, que les Mexicains célébroient tous les ans au printemps, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre, jouant de la flûte, sortoit du temple, & se tournoit successivement vers les quatre parties du monde; ensuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple suivoit son exemple, & demandoit au dieu la rémission de ses péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvième jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la suivoit en gémissant amèrement, & en se donnant des coups de fouet sur les épaules. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un captif qu'on immoloit pour se rendre le ciel propice.

TOXICODENDRON, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *toxicodendron*, c'est-à-dire, l'arbre vénéneux, mérite sans doute d'être distingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois ensemble, comme celles du treffle. Le calice est fort petit, dentelé, fendu en cinq, & d'une seule pièce; la fleur est en rose & pentapétale. L'ovaire au fond du calice se transforme en un fruit à-peu-près rond, sec, strié & rempli de semences plates. Tournefort en compte deux espèces. 1°. *Toxicodendron triphyllum, folio glabro*; 2°. *toxicodendron triphyllum, folio sinuato, pubescente*. J. R. H. 611. Cette seconde espèce diffère de la *vitis virginiana* par ses feuilles velues, leurs pédicules, leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux espèces précédentes, Miller ajoute cette troisième, *toxicodendron carolinianum, foliis pinnatis, floribus minimis, herbaceis*.

Cet arbre est fort commun en Amérique, trace beaucoup, s'élève assez vite jusqu'à la hauteur de 20 piés, mais il ne subsiste pas long-tems. Son bois est jaune intérieurement, a une odeur forte & très-désagréable; il contient une sève encore plus puante,

& aussi visqueuse que la térébenthine. Son fruit est une baie sèche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoisonne de deux manières, ou par son odeur, ou quand on le manie. Il est arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il est remarquable que son poison n'attaque que quelques personnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-tems le bois de cet arbre, le brûler sous leur nez, & même en mâcher sans aucun accident.

Au reste son poison n'est jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, sans aucun remède; mais ceux qui en sont atteints, en détruisent les effets promptement, en étuvant les parties attaquées d'huile de salade ou de crème.

Les premiers symptômes de ce poison sont une violente démangeaison, qui enflamme la partie & la tumescence, parce qu'on ne peut s'empêcher de se gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'est qu'une seule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure cesse par des vésicules qui s'élèvent sur la peau, & qui jettent une grande quantité de sérosités, d'où procède la guérison.

Ceux qui ont été empoisonnés pour avoir manié de ce bois, disent qu'il est très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le distinguer des autres bois dans l'obscurité. Quoi qu'il en soit, voyez les *Philos. Transact.* n°. 367. (*D. J.*)

TOXICODENDRON. Voyez HERBE A LA PUCE.

TOXICUM, (*Littérat.*) poison dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes est peut-être le même poison; ce qui est certain d'après le témoignage des historiens, c'est que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue latine, pour marquer un poison dont rien ne peut empêcher l'effet. (*D. J.*)

TOXILI, TAXILI ou TAXILÆ, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, selon Denis Périégete, vers 1141, qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Cophés, Indus, Hydaspes & Acésine. Leur ville se nommoit *Taxila*, & leur roi est appelé *Taxilus* par Quinte-Curce, l. VIII. qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui succédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolémée & Quinte-Curce nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (*D. J.*)

TOXOTES, s. m. pl. (*Antiq. d'Athènes.*) τῆξοτῆς; nom de bas officier, ou plutôt d'espèces de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Légiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premièrement tendues dans le forum, & qu'on tendit ensuite dans la place de l'aréopage. Voyez Potter. *Archæol. græc.* t. I. p. 179. (*D. J.*)

TOYERE, s. f. (*terme de Ferrandier.*) pointe d'une hache, hachereau, &c. qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (*D. J.*)

TOZZIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caractères. Le calice de la fleur est très-court, subsistant après la fleur, & composé d'une seule feuille tubulaire, divisée en cinq segmens dans ses bords; la fleur est monopétale & ouverte; son tuyau est cylindrique, & plus long que le calice, son extrémité est découpée en deux lèvres; la supérieure est fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les segmens sont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines sont quatre

filets cachés sous la lèvre supérieure de la fleur; les bossettes des étamines sont rondettes; le germe du pistil est oval; le style a la longueur des étamines, & est fort délié; le stigma est assez gros; le fruit est une capsule sphérique, monocapsulaire, dans lequel est contenue une seule semence ovale. *Micheli, p. 16. Linnæi gen. plant. p. 302. (D. J.)*

T R

TRABANS, f. m. (*Art. milit.*) ce mot en langue allemande signifie *gardes*. On appelle ainsi, dans les régimens suisses, des soldats armés d'une grande hallebarde ou pertuisane différente de celle des sergens, & dont la fonction est d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à sa défense. Les *trabans* sont exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres soldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-suisses; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (Q)

TRABE, f. f. (*Terme de Blason.*) ce mot se dit du bâton qui supporte l'enseigne & la bannière; on dit par exemple, il porte une bannière femée de France, à la *trabe* d'argent. (D. J.)

TRABÉE, f. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, ensuite des consuls & des augures. Il y avoit trois sortes de robes qu'on nommoit *trabées*, la première étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les sacrifices qu'on offroit aux dieux. La seconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand usage chez les Romains, car non-seulement les rois de Rome la portèrent les premiers, mais les consuls en étoient revêtus lorsqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroissoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les représentent Denis d'Halicarnasse dans les honneurs qu'on rendoit à Castor & à Pollux, en mémoire du secours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à soutenir contre les Latins. La troisième espèce de robe *trabée* étoit composée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (D. J.)

TRACANNER, *en terme de Fileur d'or*, c'est dévider le fil ou la soie qui ne sont pas encore couverts pour les mettre sur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui est façonné.

TRACANOIR, c'est, *en terme de Boutonnier*, un chassis de deux montans percés de distance en distance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans lesquels entrent des broches garnies d'une ou plusieurs bobines qui se mettent en-dedans quand la broche a passé dans un des montans. Ces montans sont arrêtés par en bas sur une espèce de ban à rebords un peu élevés, & par en haut d'une traverse qui leur est solidement attachée. Autour de cette machine, environ à 2 piés d'elle, tant sur les côtés qu'en haut, sont deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de plusieurs chevilles qui se répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles sont placées de deux en deux à plus grandes distances. Cette machine sert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premières chevilles des montans se replient triangulairement sur celle du milieu de la traverse, sont de telle longueur & de tel poids; ceux qui des secondes chevilles des montans se replient triangulairement sur la cheville de devant, celle du milieu, sont d'une autre longueur & d'un autre poids, ainsi du reste, en montant sur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentant sur le transversal; c'est à l'ouvrier, à fixer ces différences

dans les longueurs & dans le poids, en essayant ce que telles ou telles combinaisons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter sa machine & l'étudier pour se ressouvenir de ses produits: on appelle monter son ouvrage en tournant ces fils sur deux de ces chevilles latérales, & qui se répondent en les y séparant en trois, quatre ou cinq fils, selon qu'on veut en mettre, plus ou moins, sur les fuseaux; quant aux chevilles transversales, on y conduit les mêmes fils, mais sans les en séparer; on commence à les relever sur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fuseau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y devide en débarrassant la cheville latérale à gauche, & allant jusqu'à la transversale; alors on noue au fuseau les brins un peu au-dessous de cette cheville, & quand ils sont tous dévidés de cette sorte sur les fuseaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reste entortillé sur cette cheville transversale, est précisément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & est jetté aux déchets.

TRACANOIR, *en terme de Fileur d'or*, est un banc sur lequel sont emboîtés deux montans, affermis par en-haut avec une traverse. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer passée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on se sert plus communément d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle sans faire aucun bruit.

TRACAS, sont *en terme de Raffineur*, des espaces vuides & quarrés, qui regnent depuis le premier jusqu'au dernier étage, en perçant tous les greniers directement au-dessus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une espèce de cloison de planches, qui sont percées sur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier que l'on leur a destiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel est un gros crochet où l'on met le bourlet quand il est question de descendre de grosses pièces. Voyez VERGEOISES & BATARDES.

TRACE, f. f. (*Gramm.*) empreinte qui reste sur un endroit, ou sur un corps, du passage d'un autre. On dit la *trace* d'un carosse; les *traces* affligeantes d'une armée; les Euménides suivent dans Eschile, le parricide Oreste à la *trace*. Le sage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la *trace* de la fleche ou de l'oiseau dans l'air, du serpent sur la pierre, de l'homme sur la femme. Au figuré, on dit les *traces* des héros, les *traces* que les passions laissent dans l'ame.

TRACE, (*Papeterie.*) nom que les Papetiers donnent à une sorte de papier gris, qui s'appelle autrement *mainbrune*; il sert à faire le corps des cartes à jouer. Il y a une autre sorte de papier que l'on appelle aussi *trace* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (D. J.)

TRACE, *terme de Chasse*, c'est la forme du pié d'une bête noire sur l'herbe, ou sur les feuilles, &c. par où elle a passé. (D. J.)

TRACÉ, *terme de Blason*, Voyez OMBRÉ.

Scribani à Gènes, d'or à une croix anchrée & fleurée simplement, *tracée* à filets de sable, à deux chicots de sinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton fenestre de la pointe.

TRACER, v. act. on dit *en Géométrie pratique*, tracer une ligne, c'est la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matiere semblable. Dans la géométrie spéculative, que les lignes soient bien ou mal

tracées, cela n'y fait rien : on y suppose toujours que les lignes données soient exactement telles qu'on les demande. (E.)

TRACER, (*Botan.*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres; le chiendent *tracé* extraordinairement, cela signifie que ses racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent sur les côtés. On dit aussi que les fraisières *tracent*, mais c'est par des jets qui courent sur la terre. (D. J.)

TRACER, (*Archit.*) tirer les premières lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, ou sur le terrain. Il y a dans l'art de bâtir plusieurs manières de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles séparés.

Tracer au simbleau. C'est *tracer* d'après plusieurs centres, les ellipses, arcs surbaissés, rampans, corrompus, &c. avec le simbleau, qui est un cordeau de chanvre, ou mieux de tulle, parce qu'elle ne se relâche point. On se sert ordinairement du simbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

Tracer en cherche. C'est décrire par plusieurs points déterminés, une section conique, c'est-à-dire une ellipse, une parabole, ou une hyperbole, & d'après cette *cherche* levée sur l'épure, *tracer* sur la pierre: ce qui se fait aussi à la main, pour donner de la grâce aux arcs rampans de diverses espèces.

Tracer en grand. C'est en maçonnerie *tracer* sur un mur ou une aire, une épure, pour quelque pièce de trait ou distribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'est marquer sur un ételon, une enrayure, une ferme, &c. le tout aussi grand que l'ouvrage.

Tracer par équarrissement ou dérochement. C'est dans la construction des pièces de trait, ou coupe de pierre, une manière de *tracer* les pierres par des figures prises sur l'épure, & cotées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, &c.

Tracer sur le terrain. C'est dans l'art de bâtir faire de petits fillons, suivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (D. J.)

TRACER A LA MAIN, (*Coupe des pierres.*) c'est déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en suivant plusieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant seulement par le goût du dessin une ligne courbe, qui ne satisfait pas la vue. Ainsi une doucine composée d'arcs, de cercles mal assemblés, doit être encore *tracée à la main*.

TRACER, en terme de Boutonnier, c'est ébaucher les moules & les dégrossir avec un outil moins fin que le paroïr. Voyez MOULE & PAROIR.

TRACER, terme d'ouvriers en bois, ce mot signifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuisiers, Charrons, &c. se servir du traceret pour marquer la besogne. (D. J.)

TRACER, TRACEUR, (*Jardinage.*) c'est dessiner avec le traçoir sur le terrain quelques figures suivant le plan qu'on a devant soi. Le traçoir est comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit sur le terrain.

La manière de *tracer* est ce qu'il y a de plus considérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appelle de plaisance ou de propreté. On suppose qu'avant de *tracer*, on s'est instruit des principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils sont enseignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxième, ou bien dans ce Dictionnaire même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la longimétrie pour *tracer* des lignes, & des surfaces à l'article PLANIMÉTRIE.

On suppose donc ici un homme instruit de ces prin-

cipes dont il aura fait usage sur le terrain, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverse, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant suivant qu'elles sont marquées sur le dessin, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles sur le papier, & les rapportant sur le terrain, en ouvrant le demi-cercle sur le même degré que l'on a trouvé sur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilatères & irrégulières qui se trouvent dans un dessin, elles se rapporteront toujours aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la manière de *tracer* les dessins les plus composés.

Il s'agit ici de donner la manière de remplir les places destinées aux parterres, bosquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un carré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la manière suivante.

Maillez sur le papier le dessin du parterre en le séparant par des lignes tirées au crayon, qui en se croisant formeront des carreaux de trois piés sur tous sens, selon l'échelle qui se trouve toujours au bas du dessin.

Faites la même opération sur le terrain en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve sur votre papier. Prenez le traçoir, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleurons qui sont marqués dans votre dessin, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, ensuite on les double & on leur donne de la grâce, & le contour qu'ils demandent suivant le dessin. Ces petites mesures se prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naissance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les bosquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux salles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne présentent que de simples étoiles, des pattes d'oyes, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-dessus énoncés. Ces salles font ou circulaires ou présentent des parallélogrammes, ornés de pièces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Mesurez sur le plan combien il y a de toises depuis le point du milieu de la pièce, jusqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longueurs sur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poserez au centre de ces portions le demi-cercle sur l'alignement du milieu, & son alidade sur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour *tracer* une ligne de traverse qui donnera les oreillons de la pièce du milieu. Au-dessus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la pièce d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y passerez la boucle du cordeau pour *tracer* les portions circulaires, tant de la pièce d'eau que de l'allée du pourtour, jusqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons: vous mettrez à toutes ces mesures des piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la salle: cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la pièce d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la salle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau,

vous aurez dessiné sur le terrain toute votre salle conformément au dessin. Si vous avez des niches & des renfoncemens pour des bancs & des figures, vous vous servirez de l'équerre de bois pour en tracer les retours, suivant les mesures marquées sur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les bosquets leurs contours marqués dans la trace du plan général; il ne s'agira plus que de tracer leur renfoncement & ce qui orne leur milieu. On suppose un parallélogramme échancré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dressée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé sur le plan, au-delà de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terme ferme, vous pourrez faire creuser & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, supposé de deux piés. Pour dresser le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excèdent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui ayent la même hauteur, & qui s'alignent sur ceux d'en-haut d'un bout-à-l'autre: ensuite vous mesurerez sur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre, les piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin; alors vous ferez butter ou décharger du pié ces jalons du fond suivant le besoin, de manière qu'ils ayent en tout trois piés de haut, ensuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & sur la marque noire faite sur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous mesurerez dessus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'à la largeur du talus de piquet en piquet, au bout desquels 6 piés vous ferez tomber un aplomb jusque dans le fond, en faisant arraser & dresser les terres pour y planter un piquet à tête perdue; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainsi ayant arrêté par des piquets les repaires nécessaires, faites tendre le cordeau de l'un à l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajustent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre jusqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hèmes, vous unirez tous le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poserez des piquets de deux toises en deux toises, & en mettrez en pareil nombre & à même distance sur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à son opposé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large suivant le cordeau, coupez la terre ainsi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dresser entièrement ce talus, promenez le cordeau de tous sens & d'une rigole à l'autre en faisant suivre un homme qui coupera & arrasera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en suivant exactement le cordeau sans le forcer, c'est la meilleure manière d'appplanir un terrain que le rateau achevera de bien unir & dresser. A l'égard de la piece longue ceintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'est pas plus difficile de la tracer qu'un autre qui seroit sur le terrain d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-dessus.

Les potagers, légumiers, vergers, pepinieres ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour tracé dans le plan général suffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches entendant le cordeau de piquet en piquet à la distance de deux piés l'un de l'autre sans y comprendre la lar-

geur des sentiers, ce qui separera tout le terrain en rigoles ou en planches.

TRACER, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, &c. le dessin de quelques chose. On dit tracer un plan, tracer une perspective, un profil. Je n'ai que tracé telle chose. Voyez TRAIT.

Tracer ne se dit guerre en peinture qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; je viens de tracer mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit dessiner.

TRACER la natte, (*Nattier.*) les nattiers en paille, disent tracer la natte, pour signifier passer alternativement les unes sur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. (*D. J.*)

TRACERET, f. m. (*Charpent. Menuiserie.*) outil de fer pointu dont on se sert en mécanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. Le traceret des charpentiers est long de sept ou huit pouces, avec une espece de tête par le haut. Les menuisiers se servent le plus souvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de traceret. (*D. J.*)

TRACE-SAUTEREAUX, f. m. (*Luthier.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour tracer sur les pièces de bois, dont les sautereaux l'ont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil est un morceau de bois, auquel on a formé plusieurs épaulemens ou encoignure. A. B. C. fig. xiv. pl. 17. de Lutherie, dans chacune de ces encoignures sont plusieurs pointes distantes les unes des autres & de l'épaulement, ainsi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On se sert de cet outil comme d'un petit trusquin. Voyez TRUSQUIN.

TRACHEALE LE, adj. en Anatomie. l'artere tracheale ou gutturale inférieure vient de la partie postérieure de la fouclaviere, & va en serpentant le long de la trachée-artere, se distribuer aux glandes thyroïdiennes & au larynx.

TRACHÉE ARTERE, *aspera arteria*, en terme d'Anatomie; c'est le canal du vent ou de l'air, appelé vulgairement le sifflet; Gallien lui a donné le nom de trachée, *τραχεια*, parce que ce canal est inégal: c'est pourquoi les Latins l'ont appelé aussi *aspera*.

La trachée artere est un canal, situé dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'œsophage. On appelle larynx son extrémité supérieure, d'où elle descend jusqu'à la quatrième vertebre du dos, où en se divisant, elle entre dans les poumons, voyez nos Planches d'Anat. leur explication, & les articles ŒSOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, &c.

Elle est formée de cerceaux cartilagineux rangés à distances égales & fort proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à mesure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches se ferment de si près l'un l'autre, que dans l'expiration, le second cartilage annulaire entre dans le premier, le troisième dans le second, & les suivans entrent toujours dans ceux qui les précèdent. Voyez RESPIRATION, &c.

Depuis le larynx jusqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits; ils sont plats d'un côté, & ne finissent point le cercle entier; mais ils ressemblent à l'ancien sigma grec, d'où ils ont pris le nom de *sigmoïdes*. Leur partie postérieure qui est contiguë à l'œsophage est membraneuse, afin qu'ils puissent mieux se contracter & se dilater, & par-là donner un passage commode aux alimens, lorsqu'ils descendent par le gosier. Voyez DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la trachée artere qu'on appelle bronches, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de

de cartilages ; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires , qui font un peu éloignés les uns des autres. L'usage de ces cartilages est de tenir le passage ouvert à l'air ; mais dans les bronches capillaires , ils gênent l'action des vaisseaux. Voyez BRONCHES.

Ces cartilages sont attachés ensemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure ; l'extérieure est composée de fibres circulaires , & recouvre extérieurement toute la trachée ; l'intérieure est d'un sentiment très-exquis , & tapisse ou couvre les cartilages en-dedans : elle est composée de trois membranes distinctes ; la première est tissue de deux rangs de fibres ; celles du premier rang sont longitudinales ; pour raccourcir ou contracter la trachée , elles sont approchées & entrent les cartilages les uns dans les autres ; l'autre rang de fibres circulaires sert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agissent , elles aident conjointement avec la membrane extérieure à tousser & à changer le ton de la voix , dans le tems de l'expiration. Voyez EXPIRATION , VOIX , &c.

La seconde membrane est entièrement glanduleuse , & les vaisseaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la trachée , y distillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La dernière est un réseau de veines , de nerfs & d'arteres ; les veines sont des branches de la veine-cave , les nerfs sont des ramifications de la paire recurrenente , & les arteres sont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les sections transversales de la trachée artère , néanmoins on trouve plusieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'esquinancie , &c. on est même obligé d'ouvrir la trachée par la section ; on appelle cette opération la bronchotomie ou laryngotomie. Voyez BRONCHOTOMIE.

Dans les Transactions philosophiques , il y a une lettre de M. Jean Keen , qui recommande le plus fréquent usage de la bronchotomie , c'est-à-dire d'ouvrir le canal de l'air ou la trachée-artère dans les occasions pressantes ; ce dont il fait sentir l'importance à l'occasion d'un cas remarquable d'une personne qui eut le canal de l'air ou la trachée-artère coupée totalement de part à autre au-dessous de la pomme d'Adam , & qui fut guérie par le moyen de la future , & y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTÈRE des oiseaux ; (Anat. comparée.) la trachée-artère des oiseaux est remarquable par sa bifurcation , & par la diversité de la structure des muscles de cette partie , qui est toute différente tant dans les volatiles , que dans les quadrupèdes ; mais comme ce détail seroit trop long , je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon sur Blasius ; mais je vais citer pour exemple la structure admirable de la trachée-artère du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œsophage , traversant la longueur du col , jusqu'à ce qu'étant parvenu au sternum , elle se courbe & s'infine dans la gaine du sternum , où elle est comme retirée dans un lieu sûr , & renfermée dans une espèce de boîte ; elle se recourbe en-haut , & sort du sternum par l'endroit le plus étroit ; ensuite après avoir monté jusqu'au milieu des clavicles qui lui servent comme d'appui , elle se détourne vers la poitrine. Cette construction sert également à la respiration & à la voix : car comme le cygne cherche sa nourriture au fond des eaux dormantes , il lui falloit un col très-long , de peur que demeurant long-tems la tête sous l'eau , il ne courût risque de se suffoquer. En effet , lorsqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le col submergés , & les

piés élevés vers le ciel , cette partie de la trachée-artère qui est renfermée dans la gaine du sternum lui sert de réservoir , d'où il tire son haleine.

Dans chaque oiseau , on trouve une disposition différente de la trachée-artère proportionnée à la diversité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix basse & douce , elle est en partie cartilagineuse , en partie membraneuse ; dans la chouette dont la voix est haute & claire , elle est plus cartilagineuse : mais dans le geai , elle est composée d'os durs , au lieu de cartilages : il en est de même dans la linotte , & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la voix plus haute & plus forte , &c.

On découvre une vûe & un dessein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux , qui composent la trachée-artère ; en ce que ces anneaux sont membraneux tout le long de l'endroit où ils sont couchés sur l'œsophage , pour ne pas presser & retrécir le passage des alimens : au lieu que plus loin dans les bronches , ils forment des anneaux complets , quelques-uns ronds , d'autres triangulaires , &c. Une autre particularité qu'on doit remarquer , c'est que dans les bronches , le bord supérieur de chaque anneau de dessous entre dans la partie inférieure de l'anneau de dessus ; il n'en est pas de même dans la trachée artère , où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également distans les uns des autres ; cette différence dans la mécanique d'une seule & même partie , fournit un usage admirable aux poumons & aux bronches , pour se contracter & se raccourcir dans l'expiration , & pour se dilater & s'étendre dans l'inspiration. (D. J.)

TRACHÉE-ARTÈRE , plaies de la , (Chirurg.) il importe de sçavoir que les plaies de la trachée-artère ne sont pas toujours mortelles , & que ses parties cartilagineuses se peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite , qui par excès de mélancholie , s'étoit coupé la gorge sans ménagement avec un rasoir. Le chirurgien le rétablit en peu de tems. Fabricius rapporte un cas semblable ; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de pistolet étant à une chasse de sanglier ; la balle entroit par le côté droit du cou , & sortoit par le gauche , en lui perçant la trachée-artère. Garengot en cite aussi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé , *question chirurgicale , sur l'opération de la bronchotomie* , composé par Habicot , chirurgien de Paris , d'autres exemples de personnes qui ont été complètement guéries de blessures faites à la trachée-artère. Deux de ces personnes y avoient été blessées par un instrument tranchant , & un autre l'avoit été par un coup d'arquebuse. Il étoit survenu à la gorge de ces trois blessés un gonflement & une inflammation si considérable , qu'on avoit lieu de craindre la suffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la trachée-artère de deux de ces blessés , afin que l'air pût sortir en entier librement de leur poumon ; il fit une ouverture à la trachée-artère du troisième pour le même sujet. Quand les accidens cessèrent , il ôta la canule , & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler plusieurs pièces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs , avoit pensé étouffer , parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx , de manière qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire descendre dans l'estomac ; son cou & sa face étoient tellement enflés , qu'il en étoit méconnoissable. Habicot lui fit l'opération de la bronchotomie , après laquelle le gonflement se dissipa ; il fit descendre avec une sonde de plomb le paquet d'argent dans l'estomac. Le jeune homme guérit de

Opération, & rendit par l'anus son argent à diverses reprises.

Lorsque la plaie des tégumens n'est point vis-à-vis de celle de la *trachée-artere*, l'air trouvant un obstacle à la sortie, peut s'infiltrer dans le tissu cellulaire de la peau, ce qui produit un emphyseme. M. Arnaud, chirurgien de Paris, vit un jeune homme blessé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artere* d'un coup de pistolet, blessure qui avoit produit un emphyseme universel. Cet habile praticien dilata sur-le-champ la plaie des tégumens, & découvrit celle de la *trachée-artere*, pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua sur l'ouverture de la *trachée-artere* un morceau de papier mouillé, & pansa la plaie à l'ordinaire. Le malade désenfla peu-à-peu, & guérit.

Il est cependant bon de remarquer qu'une blessure à la gorge est mortelle, lorsque les carotides & les jugulaires internes sont ouvertes. Ainsi une personne qui auroit reçu, ou qui se feroit fait avec un instrument tranchant porté en-travers, une blessure qui pénétreroit jusque à l'œsophage mourroit infailliblement en peu de tems, car l'œsophage ne pourroit être ouvert de cette manière, sans que les carotides & les jugulaires internes ne le fussent aussi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge, par lesquelles les alimens sortent, il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artere* & l'œsophage soient ouverts. Les alimens qui sortent par les plaies ne sont point entrés dans l'œsophage, car s'ils en venoient, il faudroit qu'ils passassent par l'ouverture de la *trachée-artere*, ce qui ne pourroit se faire sans qu'il en tombât dans ce canal qui est toujours ouvert; & par conséquent sans que le blessé n'en fût suffoqué. Ces sortes de plaies par où les alimens s'échappent, pénètrent jusqu'au fond du gosier entre l'épiglotte & la racine de la langue; quelques points de future entrecoupés, la situation de la tête, & un régime de vie convenable paroissent les seuls moyens qu'on puisse employer pour guérir ces sortes de plaies. (D. J.)

TRACHÉE, (Botan.) vaisseau aérien des plantes. La découverte des *trachées* est une des plus belles qu'on ait fait en botanique dans le siècle dernier. Nous en sommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce savant homme qui a si bien étudié la nature, appelle *trachées* ou *poumons* des plantes, certains vaisseaux formés par les différens contours d'une lame fort mince, plate, un peu large, qui se roule sur elle-même en ligne spirale, compose un tuyau assez long, droit dans certaines plantes, bossu dans quelques autres, étranglé & comme divisé en sa longueur en plusieurs cellules.

Quand on déchire ces vaisseaux, on s'aperçoit qu'ils ont une espece de mouvement péristaltique. Ce mouvement est peut-être un effet de leur ressort; car ces lames qui ont été alongées, & qui ressemblent à des tirebourres, revenant à leur première situation, secouent l'air qui se trouve entre les pas de leurs contours; cet air par son ressort les secoue pareillement à son tour, de sorte qu'elles vont & viennent pendant quelque tems jusqu'à ce qu'elles aient repris leur première situation, ou qu'elles aient cédé à l'air; dès qu'on les alonge un peu trop, elles perdent leur ressort, & se flétrissent: ces lames sont composées de plusieurs pieces posées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées*, on n'a qu'à choisir dans le printemps & dans l'été des jets de rosiers de *viburnum*, de tilleul, de tendrons de vignes, d'arbustes, ou de telles autres plantes qu'on voudra; on les trouvera tous remplis de *trachées*, pourvu qu'ils soient assez tendres pour être cassés net; car s'ils se tordent, on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les aperçoit très-bien en coupant transversalement la racine d'un melon. Voyez à ce sujet

les remarques de M. Bedfinger dans les commentaires de Pétersbourg, tome IV. p. 184 & suiv. Ces vaisseaux aériens serviroient-ils à faciliter le mouvement de la seve & à la rendre plus fluide? (D. J.)

TRACHELAGRA, f. f. espece d'affection arthritique ou rhumatifante qui attaque le cou. Ambroise Paré paroît s'être servi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chiragre*, &c. qui signifie la goutte aux piés, aux mains. Voyez GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (Y)

TRACHELIE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le calice devient dans la suite un fruit membraneux, qui a souvent trois pointes; ce fruit est divisé en trois loges, & il renferme des semences ordinairement petites. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue six especes de ce genre de plante, dont on a déjà décrit la principale, connue en françois sous le nom de *gantelée*. Voyez-en l'article. Nous ajouterons seulement que cette plante, quand elle est blessée, donne un suc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaisseau, se caille promptement, & fournit une espece de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant desséchée, brûle comme de la résine à la flamme d'une bougie. *Philosop. transact.* n°. 224. (D. J.)

TRACHENBERG, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, sur la riviere de Bartsch, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (D. J.)

TRACHINIA, (Géogr. anc.) canton de la Macédoine, dans la Pththiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachiniae*, selon Thucydide, l. III. Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Asopus au midi, & la Parasopiade au couchant. Sophocle Philoctetes, cité par Ortélius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & des montagnes qu'il appelle *Trachiniae* ou *Trachiniae petrae*. (D. J.)

TRACHINUS LAPIS, (Hist. nat.) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque; il y en avoit de noirâtres & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

TRACHIS, (Géogr. anc.) ville de Thessalie, au pié du mont Oeta, selon Etienne le géographe, qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule, & qu'on lui donna le nom de *Trachis* à cause de l'inégalité de son terrain qui est tout montueux. Thucydide, l. III. p. 235. la met aux confins des peuples *Oetae*. L'étymologie du nom de cette ville est confirmée par ces vers de Sénèque, in *Hercule Octavo*, act. I. v. 135.

*Ad Trachina vocor, saxa rigentia,
Et dumeta jugis horrida torridis,
Vix gratum pecori montivago nemus.*

Cette ville est la même qu'Homere appelle *Trachis*; & Pline *Trachin*, & c'est la même qu'Héraclée de Trachinie. (D. J.)

TRACHOMA, f. m. en Chirurgie, est une asperité de la partie interne des paupieres, accompagnée de démangeaison, de rougeur, & souvent de pustules semblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie sont le *sycofisis* & le *tylosis*, ou plutôt ce sont les plus fâcheux accidens auxquels puisse aboutir le *trachoma*.

Cette maladie est une espece de dartre des paupieres: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on prescrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du sang & des humeurs: on le saigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie ensuite

les bouillons amers ; on fait usage des bains d'eau tiède , & généralement de tous les remèdes propres à humecter , à fondre & à évacuer les humeurs impures ; on passe quelquefois du cautère au seton pour détourner les humeurs de dessus les paupières.

Quant aux topiques , on se sert d'abord de ceux qui humectent & amolissent les solides , & qui sont capables de tempérer la chaleur de la partie ; tels sont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve , de feuilles de violier , de fleurs de camomille & de mélilot , des semences de lin & de fenugrec , &c. on passe ensuite aux remèdes qui détergent & dessèchent les ulcères. Voyez ARGEMON. (F)

TRACHONITIDE , (Géog. anc.) *Trachonitis* , contrée de l'Arabie , entre la Palestine & la Cœlé-Syrie , au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit sans doute des deux collines *Trachonnes* , que Strabon met au voisinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Idumée , on trouvoit des montagnes peu praticables , mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra , selon Guillaume de Tyr , qui dit que la *Trachonitide* faisoit une partie considérable du désert de Bosra , & que c'étoit une contrée aride , sans fontaines & sans ruisseaux. Les habitans ramassoient soigneusement l'eau de pluie dans des citernes , & conservoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (D. J.)

TRACQOIR , s. m. sorte de petit poinçon d'acier trempé , très-aigu par le bout , dont les graveurs en relief & en creux sur métaux se servent pour tracer ou dessiner sur métal les figures qu'ils veulent graver. Voyez les Pl. de la Gravure.

TRACQOIR , (terme de Jardinier.) c'est un grand bâton droit , ferré par le bout d'en-bas , dont la pointe est triangulaire & aplatie en langue de chat ; on y met un manche de quatre à cinq piés de long , & on s'en sert pour tracer , former & dessiner toutes les figures des jardins ; en un mot , c'est le porte-crayon du traceur sur le terrain. (D. J.)

TRACTION , s. f. (Méchan.) est l'action d'une puissance mouvante , par laquelle un corps mobile est attiré vers celui qui le tire. Ainsi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval , est un mouvement de traction. La traction n'est proprement qu'une sorte d'impulsion dans laquelle le corps poussant paroît précéder le corps poussé ; ainsi dans la traction d'un chariot , le cheval pousse le harnois attaché à son poitrail , & cette impulsion fait avancer le chariot.

Traction se dit donc principalement des puissances qui tirent un corps par le moyen d'un fil , d'une corde , d'une verge ou autre corps semblable ; au-lieu qu'attraction se dit de l'action qu'un corps exerce , ou paroît exercer sur un autre pour l'attirer à lui , sans qu'il paroisse un corps visible intermédiaire , par le moyen duquel cette action s'exerce. Voyez ATTRACTION , voyez aussi TIRAGE. (O)

TRACTOIRE , ou TRACTRICE , s. f. (Géom.) est une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante.

On la nomme *tractoire* , parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut supposer pour cela que le frottement détruit à chaque instant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe ; car autrement la direction de ce point ne sauroit être celle de la tangente de la courbe. Voyez les mém. acad. 1736.

La traction a beaucoup d'analogie avec la logarithmique , dont la soutangente est construite ; ce que la soutangente est dans celle-ci , la tangente l'est dans celle-la ; les arcs de la traction répondent aux abscisses de la logarithmique & sont les logarithmes des ordonnées , &c. On trouvera le détail des propriétés

de cette courbe dans les mém. de l'acad. 1711. (O)

TRACTORIE , s. f. pl. (Littér.) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces , ou qu'il en rappelloit , pour que ces personnes eussent le droit de prendre des chevaux de la poste impériale , & d'être défrayés sur toute la route. (D. J.)

TRACTRICE , s. f. voyez TRACTOIRE.

TRADITEURS , (Théologie.) est le nom que l'on donna dans les premiers siècles de l'Eglise aux chrétiens qui , dans le tems de la persécution , livrèrent aux païens les Ecritures-saintes , pour éviter la mort & le martyre. Ce nom est formé du latin *traditor* , celui qui livre ou abandonne à un autre la chose dont il est dépositaire ; & nos meilleurs auteurs ecclésiastiques françois l'ont rendu par *traditeurs* , qui n'a que la signification qu'on vient de lui donner , laquelle est fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts , même sous la loi ancienne , pour priver les hommes des saintes Ecritures. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus , les livres de la loi furent recherchés , déchirés & brûlés avec des soins extrêmes ; & ceux qui manquèrent à les livrer , furent mis à mort , comme nous lisons dans le premier livre des Macchabées , chap. j. vers. 56. 57.

Dioclétien renouvella la même impiété par un édit publié la dix neuvième année de son empire , & portant que tous les livres sacrés fussent apportés aux magistrats pour être consumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles , & même quelques évêques succombant à la frayeur des tourmens , livrèrent les saintes Ecritures aux persécuteurs ; & l'Eglise détestant cette lâcheté , porta contre eux des lois très-sévères , & les flétrit du nom infâme de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du schisme de donatistes étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs* , il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314 , que tous ceux qui se trouveroient coupables d'avoir livré aux persécuteurs quelque livre ou vase sacré , seroient déposés & dégradés de leurs ordres & caractères , pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics , & non par de simples paroles.

TRADITION , (Théologie.) est l'action de remettre quelque chose entre les mains d'une personne. Du verbe *tradere* , livrer. La vente d'une chose mobilière se consume par une simple tradition. Voyez DÉLIVRANCE.

TRADITION , en matière de religion , signifie en général un témoignage qui répond de la vérité & de la réalité de tels ou tels points.

On en distingue de deux sortes ; l'une orale , & l'autre écrite. La tradition orale est un témoignage rendu de vive voix sur quelque chose : témoignage qui se communique aussi de vive voix des pères aux enfans , & des enfans à leurs descendans.

La tradition écrite est un témoignage , que les histoires & les autres livres rendent sur quelque point. Cette dernière , généralement parlant , est plus sûre que la première.

La tradition , soit orale , soit écrite , peut être considérée ou quant à son origine , ou quant à son objet , ou quant à son étendue.

1°. La tradition quelle qu'elle soit , envisagée quant à son origine , est ou *divine* lorsqu'elle a Dieu pour auteur , ou *humaine* lorsqu'elle vient des hommes ; & cette dernière se subdivise en *apostolique* , qui vient des apôtres ; en *ecclésiastique* , qui vient de ceux qui ont succédé aux apôtres dans le ministère de l'Evangile ; & en *civile* ou *purement humaine* , qui vient des

hommes précisément considérés comme hommes.

2°. La *tradition* considérée quant à son objet est ou *doctrinale*, ou de *discipline*, ou *historique*. Par *tradition doctrinale*, on entend celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jesus-Christ a annoncés aux hommes. On entend par *tradition de discipline* celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels tems ; & par *tradition historique*, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé.

3°. La *tradition* considérée quant à son étude, est ou *particulière* ou *générale* par rapport aux *tems*, aux *personnes* & aux *lieux*. La *tradition particulière* par rapport aux *tems*, aux *personnes* & aux *lieux*, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque tems, & dans certains lieux. La *tradition universelle* par rapport aux *tems*, aux *personnes*, aux *lieux*, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les tems.

Les Protestans conviennent avec les Catholiques, qu'il y a des *traditions divines* & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enseignent que Jesus-Christ est le Messie, qu'il est Dieu, qu'il s'est incarné, qu'il est mort pour le salut du genre humain. 2°. Ils avouent qu'il y a des *traditions humaines* & quant à l'origine, & quant à l'objet ; d'*apostoliques*, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeûné à Pâques ; d'*ecclésiastiques*, comme celles qui nous disent qu'on a observé telles ou telles cérémonies dans l'administration du Baptême & de la Pénitence ; d'*humaines*, comme celles qui nous instruisent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoissent des *traditions particulières* & universelles ; de *particuliers*, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le samedi ; d'*universelle*, comme celle qui nous instruit de la célébration de la fête de Pâques.

Toute la question entr'eux & les Catholiques se réduit à savoir s'il y a une *tradition* divine, qui ne soit pas contenue dans l'Écriture, & qui soit règle de foi ; c'est ce que nient les Protestans contre les Catholiques qui définissent la *tradition*, la parole de Dieu non-écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jesus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, & qui a passé de main-en-main jusqu'à nous sans aucune interruption, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres.

On en prouve l'existence contre les Protestans, 1°. par l'Écriture qui fait une mention expresse des *traditions*, II. *Thessalon. c. ij. vers. 14. I. ad Timoth. c. vj. vers. 20. II. ad Timoth. c. j. vers. 13. & c. ij. vers. 1. & 2.* 2°. par les auteurs ecclésiastiques, & en particulier par S. Ignace, disciple des apôtres, cité par Eusebe, *hist. eccles. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des Protestans qui croient que Marie a conservé sa virginité après l'enfantement ; qu'on peut baptiser les enfans nouveaux-nés ; que le baptême des hérétiques est bon, & divers autres points qui ne sont pas contenus dans l'Écriture, & qui ne sont fondés que sur la *tradition*.

Comme c'est principalement par le canal des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les matières de religion dans les différens siècles de l'Église, qu'on peut parvenir à la connoissance des *traditions* divines, les Protestans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célèbres ministres ont objecté 1°. qu'il est impossible de trouver au juste le sentiment des peres sur quelque matière que ce soit, leurs ouvrages ayant été ou supposés ou corrompus & altérés, n'étant pas

sur de leur sens, ni qu'ils ayent proposé tel ou tel point comme une *tradition* universelle ; 2°. que la notoriété du sentiment des peres n'impose aucune nécessité de le suivre ; 3°. que les peres se contredisent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner ; 4°. que l'autorité des peres est toute humaine, & par conséquent qu'elle ne peut servir de fondement à la foi qui est toute divine ; 5°. que les peres ne sont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent ; 6°. que l'autorité de la *tradition* est injurieuse à la plénitude de l'Écriture. On peut voir ces difficultés exposées avec beaucoup d'art, & poussées avec assez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai usage des peres*, liv. I. depuis le chap. j. jusqu'au xj.

Les controversistes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, tome IV. p. 352 jusqu'à la p. 422, l'exposition fidèle des objections de Daillé, & les réponses solides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous observerons seulement que la *tradition*, selon les Catholiques, est règle de foi, & que c'est à l'Église seule qu'il appartient d'en juger & de discerner les fausses *traditions* d'avec les véritables, ce qu'elle connoît ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'usage constant & universel des églises pour les choses qu'on ne trouve instituées ni par les conciles, ni par les souverains pontifes, selon les règles citées par S. Augustin, *lib. IV. de baptis. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans son opuscule intitulé, *commonitorium primum*.

Les Juifs ont aussi leurs *traditions*, dont ils font remonter l'origine jusqu'à Moïse qui les confia, disent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire passer de la même manière à leurs successeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains sous Vespasien, ensuite sous Adrien & sous Sévere. Alors le rabbin Judas, surnommé *le saint*, composa la *misna*, comme qui diroit *seconde loi*, qui est le plus ancien recueil des *traditions* qu'ayent les Juifs. On y ajouta la gemarre de Jérusalem & celle de Babylone, qui, jointes à la *misna*, forment le talmud de Jérusalem & celui de Babylone, lesquels sont comme l'explication ou le supplément de la *misna*, ou du code principal de leurs *traditions* qui sont fort respectées des rabbins, & rejetées par les caraites. Voyez CARAITES.

TRADITION des juifs, (*Critique sacrée.*) dogmes, préceptes, rites, observances ou cérémonies religieuses, qui ne sont point prescrites aux Juifs par Moïse, ni par les prophètes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, se multiplièrent par succession de tems, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étouffèrent la loi écrite ; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans plusieurs endroits de cet ouvrage, comme aux articles MISNA, TALMUD & PHARISIENS, qui en furent les principaux promoteurs ; les curieux peuvent y recourir : c'est assez d'observer qu'aucune *tradition* judaïque n'a de fondement solide, qu'elles sont toutes inutiles, incommodes ou onéreuses, & que la plupart sont ridicules & méprisables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles soient, attache plus à elle, que si elle l'étoit moins ; on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé. (D. J.)

TRADITION des chrétiens, (*Critique sacrée.*) Clément d'Alexandrie la définit l'explication de la loi ou des prophètes, donnée de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en servoient dans leurs discours, mais qui n'en publièrent rien par écrit. Ce

n'est donc ni une doctrine secrète & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai sens des livres du nouveau Testament; c'étoient des explications mystiques du vieux Testament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand saint Paul dit dans sa première épître aux Thessaloniens, *chap. ij. vers. xv. gardez nos traditions; c'est la doctrine que nous vous avons enseignée, ou que vous avez apprise de nous* (pour me servir de la version de M. Simon), l'apôtre n'entend par traditions que des instructions. Il convient même de remarquer que c'est le seul endroit du nouveau Testament où le mot *tradition*, παραδοσις, soit employé favorablement pour une bonne doctrine, une instruction utile & solide. Par-tout ailleurs il désigne des doctrines humaines & condamnables; voyez-en des exemples dans *Math. xv. Marc vij. Coloss. ij. vers. 9. &c.*

Je n'ignore pas que l'ancienne Eglise a approuvé des traditions; mais ce n'étoient que des traditions concernant des usages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'écriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'Eglise ne recevoit que ce qui se trouvoit enseigné dans les livres sacrés, *adorando plenitudinem scripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en est pas de même des rites & des cérémonies. Les successeurs recevoient celles qui avoient été instituées par leurs prédécesseurs, pourvu qu'elles leur parussent édifiantes & raisonnables. Tertullien, *cap. iv. lib. de coronâ*, traite de ces traditions reçues dans l'Eglise sans être fondées par l'écriture sainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faisoient présumer qu'elles tiroient leur origine de quelque tradition apostolique. Cependant on lui contesloit ce principe; il y avoit même de son tems des docteurs qui vouloient que toute tradition fût fondée sur l'autorité de l'écriture. Là-dessus il tâche de prouver par des faits qu'une tradition, quoique non écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces usages ecclésiastiques qui se pratiquoient, sans qu'on en trouvât rien dans l'écriture; & entre ces usages, il y a celui-ci. Nous souffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque chose du calice, du pain de l'Eucharistie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, poursuit Tertullien, quelque passage de l'écriture qui ordonne ces observations, vous n'en trouverez point. La tradition les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde; si d'un autre côté vous les considérez, vous verrez que la raison autorise, à cet égard, la tradition, la coutume & la foi. Là-dessus M. Rigault ajoute cette remarque. « La tradition sans raison seroit vaine; c'est pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéissance qui ne soit raisonnable ».

En effet, comme tout s'altère avec le tems, & que rien n'est plus fautif que les témoignages de vive voix en matière de doctrine, il en résulte que si la doctrine de Jesus-Christ n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impossible de la conserver pure, & même elle ne fut que trop-tôt altérée par de fausses opinions. Entre des preuves sans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut suffire pour démontrer combien la tradition rendroit la religion incertaine sans l'écriture. Ce pere de l'Eglise, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eu, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute: « Ceux qui ont conservé la véritable tradition de cette précieuse doctrine, transmise d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul, en sorte que le fils la recevoit de son pere (mais entre ces fils peu ressemblent à leurs peres); ceux-là nous ont fait parvenir par

la volonté de Dieu ces semences apostoliques confiées à nos ancêtres ». *Stromat. lib. I. p. 274 & 275.* Cependant si l'on compare la doctrine de ce pere qu'il tenoit, comme il assure, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs disciples, & de disciples qui ressembloient à leurs maîtres; si, dis-je, l'on compare cette doctrine en plusieurs articles avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'est point honoré du titre de saint, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'hérésies dans ses livres; c'est aussi la raison pourquoï les Grecs en ont laissé périr plusieurs. (D. J.)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Mythol.*) on nomme traditions mythologiques, les fables transmises à la postérité, & qui lui sont parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par lesquelles les poètes ont cherché comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une tradition historique, selon la judicieuse remarque de M. Freret, puisse avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge jusqu'au tems dont elle dépose, que l'on puisse en suivre la trace sans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puisse en assigner le commencement, ni montrer un tems dans lequel elle ait été inconnue. C'est-là une des premières règles de la critique, & l'on ne doit pas en dispenser les traditions mythologiques, & leur donner un privilège dont les traditions historiques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des traditions fabuleuses, les plus constamment & les plus universellement reçues, c'est que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait historique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardiesse des Poètes. Mais si l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonstances de ce fait historique, quelque probable & quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne s'élèvera jamais au-dessus de l'ordre conjectural, & elle sera toujours insuffisante pour établir une vérité historique, & pour en conclure l'existence d'une coutume ou d'un usage dans les tems fabuleux. Voyez MYTHOLOGIE, FABLE, &c. (D. J.)

TRADITION, (*Jurisp.*) est l'action de livrer une chose.

La tradition est une des manières d'acquérir, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la possession d'une chose corporelle, on lui en transmet la propriété; pourvu que la tradition ait été faite par le véritable propriétaire, pour une juste cause, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la tradition est regardée comme l'accomplissement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui sont parfaits sans tradition réelle, & pour lesquels une tradition feinte suffit; comme la vente d'un immeuble, à la différence de la vente des choses qui se livrent au nombre, poids & mesure, laquelle n'est parfaite que par la tradition réelle: il en est de même des donations. Voyez les *instit. tit. de acquir. rer. domin. & Donat, tit. des convent. & du contrat de vente.*

Tradition par l'anneau, *per annulum*, étoit celle qui se faisoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettoit la possession d'une église, ou d'une dignité, d'un héritage, &c. Voyez l'article suivant.

Tradition par le bâton, *per baculum*, étoit une tradition feinte, qui se pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau possesseur, un bâton en signe de la possession qu'on lui remettoit. Voyez BATON, INSTITUT, & le glos-

faire de du Cange au mot investitura, où il explique toutes les différentes manières d'investiture ou de tradition feinte qui se pratiquoient anciennement.

Tradition brevis manus, est une tradition feinte qui se fait pour éviter un circuit inutile de traditions, en compensant la tradition qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une chose que l'acheteur tient déjà à titre de prêt. Pour que le vendeur remît la chose à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abrégé, on suppose que cette tradition réciproque a été faite, c'est pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'est l'acheteur qui se remet à lui-même. *Instit. de acquir. rer. domin.*

Tradition civile, est une tradition feinte, qui consiste dans la forme établie par la loi: elle est opposée à la tradition réelle. Voyez *tradition feinte* & *tradition réelle*.

Tradition par le couteau, per cutellum, c'étoit une mise en possession qui se faisoit en donnant un couteau plié. Voyez le glossaire de du Cange au mot *investitura*.

Tradition feinte ou fictive, est celle qui est faite pour opérer le même effet que la tradition réelle: on la divise en symbolique & non-symbolique.

Tradition par un festu, per festucam, c'est-à-dire un brin de paille, étoit une tradition fictive qui se pratiquoit autrefois assez communément en présentant un festu. Voyez du Cange au mot *investiture*.

Tradition fictive, Voyez ci-devant *tradition feinte*.

Tradition par un gazon de terre, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour symbole de cet héritage. Voyez du Cange au mot *investitura*.

Tradition de longue main, longa manus, est une tradition fictive qui se fait montrant la chose, & donnant la faculté d'en prendre possession: elle se pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des choses mobilières d'un poids considérable. Voyez aux *instit. le tit. de acquir. rer. dom.*

Tradition de la main à la main, c'est lorsqu'une chose passe à l'instant de la main d'une personne en celle d'une autre, à laquelle la première la remet.

Tradition réelle, est celle qui consiste dans une remise effective de la chose.

Tradition symbolique, est celle qui se fait en donnant quelque symbole de la chose que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où est le froment que l'on a vendu. Voyez aux *instit. de acq. rer. dom.*

Tradition non symbolique, est celle où on ne donne ni la chose réellement, ni aucun symbole ou signe de la chose; mais où la tradition s'opère par d'autres fictions, comme dans la tradition appelée *longa manus*, & dans celle appelée *brevis manus*. Voyez ci-dessus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus*. Voyez aussi sur la tradition en général, les mots DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, RÉMISE, SAISINE. (A)

TRADITIONNAIRE, f. m. (*Hist. jud.*) est un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoissent la tradition, qui la suivent, & qui s'en servent pour exposer les écritures saintes: ils sont opposés aux Caraites, qui refusent de reconnoître d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les *traditionnaires* sont ceux que l'on appelle plus communément les rabbins & les talmudistes. Voyez RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, &c.

Hillel s'est autant distingué parmi les *traditionnaires*, que Schammaï parmi les textuaires.

TRADUCIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enseignoient que le péché originel passoit du pere

aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il se communiquoit par la voie de la génération. Voyez PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot est formé du latin *tradux*, dont on se servoit pour exprimer la communication, & qui vient de *traduco*, je transmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les âmes des enfans émanent de celles de leurs peres. Voyez AME.

TRADUCTEUR, f. m. (*Belles-lettres.*) c'est celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. Voyez le mot TRADUCTION.

Je me contenterai d'observer ici, que les matières de sciences & de dogmes, exigent d'un traducteur une grande précision dans les termes. Celles que décrit la Poésie, rejettent les périphrases, qui affoiblissent les idées; & un attachement servile, qui éteint le sentiment. La représentation scrupuleuse de tous les membres d'un poète, n'offre qu'un corps maigre & décharné; mais la représentation libre ne doit pas être infidèle. On dit que M. de Sévigné comparoit les traducteurs à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître, & qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, surtout quand ce maître est fort ancien & du premier rang. On a vu des traducteurs d'une seule pièce de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer sur notre théâtre, mépriser Cinna, Polieucte & Caton. (D. J.)

TRADUCTION, f. f. VERSION, f. f. (*Synonymes.*) On entend également par ces deux mots la copie qui se fait dans une langue d'un discours premièrement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, &c. Mais l'usage ordinaire nous indique que ces deux mots différent entr'eux par quelques idées accessoires, puisque l'on employe l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas se servir de l'autre: on dit, en parlant des saintes écritures, la VERSION des septante, la VERSION vulgate; & l'on ne diroit pas de même, la TRADUCTION des septante, la TRADUCTION vulgate: on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente traduction de Quint-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente version.

Il me semble que la version est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans ses moyens aux vûes de la construction analytique; & que la traduction est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes de cette langue.

Dela vient que nous disons la version vulgate, & non la traduction vulgate; parce que l'auteur a tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre, en quelque sorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miserunt Judæi ab Jerosolimis sacerdotes & levitas ad eum, ut interrogarent eum: tu quis es?* (*Joan. j. 19.*) Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'est l'hébraïsme tout pur qui perce d'une manière évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es*: les latins auroient préféré le tour oblique *quis* ou *quisnam* effet; mais l'intégrité du texte original seroit compromise. Rendons cela en notre langue, en disant, *les juifs lui envoyerent de Jérusalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeassent, qui es-tu?* Nous aurons une version françoise du même texte: adap-

tons le tour de notre langue à la même pensée, & disons, les juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres & des lévites, pour savoir de lui qui il étoit; & nous aurons une traduction.

L'art de la traduction suppose nécessairement celui de la version; & delà vient que les translations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos collèges du grec ou du latin en françois, sont très-bien nommées des versions: les premiers essais de traduction ne peuvent & ne doivent être rien autre chose.

La version littérale trouve ses lumières dans la marche invariable de la construction analytique, qui lui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue originale, & à lui en donner l'intelligence, en remplissant les vuides de l'ellipse, en supprimant les redondances du pléonasme, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle. Voyez INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, &c.

La traduction ajoute aux découvertes de la version littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'emploie les secours analytiques que comme des moyens qui font entendre la pensée; mais elle doit la rendre cette pensée, comme on la rendroit dans le second idiomme, si on l'avoit conçue, sans la puiser dans une langue étrangère. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien ajouter, il n'y faut rien changer; ce ne seroit plus ni version, ni traduction; ce seroit un commentaire.

Ne pouvant pas mettre ici un traité développé des principes de la traduction, qu'il me soit permis d'en donner seulement une idée générale, & de commencer par un exemple de traduction, qui, quoique sorti de la main d'un grand maître, me paroît encore reprehensible.

Cicéron, dans son livre intitulé *Brutus*, ou *des orateurs illustres*, s'exprime ainsi (ch. xxxj.) *Quis uberior in dicendo Platone? Quis Aristotele nervosior? Theophrasto dulcior?* Voici comment ce passage est rendu en françois par M. de la Bruyère, dans son discours sur Théophraste: « Qui est plus fécond & plus abondant que Platon? plus solide & plus ferme qu'Aristote? plus agréable & plus doux que Théophraste? ».

C'est encore ici un commentaire plutôt qu'une traduction, & un commentaire au moins inutile. *Uberior* ne signifie pas tout à la fois plus abondant & plus fécond; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cause & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui est encore dans ses écrits.

Nervosus, au sens propre, signifie nerveux; & l'effet immédiat de cette heureuse constitution est la force, dont les nerfs sont l'instrument & la source: le sens figuré ne peut prendre la place du sens propre que par analogie, & *nervosus* doit pareillement exprimer ou la force, ou la cause de la force. *Nervosior* ne veut donc pas dire plus solide & plus ferme; la force dont il s'agit *in dicendo*, c'est l'énergie.

Dulcior (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la douceur, & c'est ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la douceur, mais il peut l'être aussi de toute autre cause. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'est plus le traduire, c'est le commenter; ce n'est plus le copier, c'est le défigurer.

Ajoutez que, dans sa prétendue traduction, M. de la Bruyère ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui sont pourtant essentiels dans l'original, & qui y déterminent le sens des trois adjectifs *uberior*, *nervosior*, *dulcior*: car la construction analytique, qui est le fondement de la version, & consé-

quemment de la traduction, suppose la phrase rendue ainsi; *quis fuit uberior in dicendo præ Platone? quis fuit nervosior in dicendo, præ Aristotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophrasto?* Or dès qu'il s'agit d'expression, il est évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les causes qui existoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à traduire ainsi le passage dont il s'agit: *Qui a dans son élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Aristote? plus de douceur que Théophraste?* si cette traduction n'a pas encore toute l'exactitude dont elle est peut-être susceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conserver; l'ordre des idées de l'original, la précision de sa phrase, la propriété de ses termes. (Voyez SYNECDOQUE, §. II. la critique d'une traduction de M. du Marfais, & au mot MÉTHODE, la version & la traduction d'un passage de Cic.) J'avoue que ce n'est pas toujours une tâche fort aisée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

« Quand il s'agit, dit M. Batteux, (Cours de belles-lettres, III. part. jv. sect.) de représenter dans une autre langue les choses, les pensées, les expressions, les tours, les tons d'un ouvrage; les choses telles qu'elles sont, sans rien ajouter, ni retrancher, ni déplacer; les pensées dans leurs couleurs, leurs degrés, leurs nuances; les tours qui donnent le feu, l'esprit, la vie au discours; les expressions naturelles, figurées, fortes, riches, gracieuses, délicates, &c. & le tout d'après un mode qui commande durement, & qui veut qu'on lui obéisse d'un air aisé: il faut, sinon autant de génie, du-moins autant de goût, pour bien traduire que pour composer. Peut-être même en faut-il davantage. L'auteur qui compose, conduit seulement par une sorte d'instinct toujours libre, & par sa matière qui lui présente des idées qu'il peut accepter ou rejeter à son gré, est maître absolu de ses pensées & de ses expressions: si la pensée ne lui convient pas, ou si l'expression ne convient pas à la pensée, il peut rejeter l'une & l'autre: *que desperat tractata nitescere posse, relinquit.* Le traducteur n'est maître de rien; il est obligé de suivre par-tout son auteur, & de se plier à toutes ses variations avec une souplesse infinie. Qu'on en juge par la variété des tons qui se trouvent nécessairement dans un même sujet, & à plus forte raison dans un même genre. . . . Pour rendre tous ces degrés, il faut d'abord les avoir bien sentis, ensuite maîtriser à un point peu commun la langue que l'on veut enrichir de dépouilles étrangères. Quelle idée donc ne doit-on pas avoir d'une traduction faite avec succès? »

Rien de plus difficile en effet, & rien de plus rare qu'une excellente traduction, parce que rien n'est ni plus difficile ni plus rare, que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire & la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre, détruit l'esprit, & c'est l'esprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractéristiques de l'original, on en fait une copie infidèle.

Qu'il est fâcheux que les révolutions des siècles nous aient dérobé les traductions que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuses harangues de Démosthène & d'Éschine: elles seroient apparemment pour nous des modèles sûrs; & il ne s'agiroit que de les consulter avec intelligence, pour traduire ensuite avec succès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit prescrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans son traité *de optimo genere oratorum*. C'est l'abrégé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des règles qu'il con-

vient de fuivre dans la traduction ; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvû qu'on sache en saisir l'esprit. *Converit ex atticis*, dit-il, *duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias*, *Eschinis Demosthenisque*; *nec converit ut interpreter, sed ut orator, sententis iisdem, & earum formis tanquam figuris*; *verbis ad nostram consuetudinem aptis*, *in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi*. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere. (B. E. R. M.)

TRAERBACH, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein sur la Moselle, à 12 lieues au nord-est de Treves, & au-dessus de Coblenz. Elle a une forteresse pour défendre le passage de la Moselle dans le palatinat. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siècle ; & dans celui-ci le comte de Bellisle la prit en 1734. *Long.* 24. *lat.* 49. 53. (D. J.)

TRAFALGA, LE CAP DE, (Géog. mod.) cap d'Espagne, sur la côte occidentale de l'Andalousie, vis-à-vis de cette pointe, droit au sud-ouest quart d'ouest de Connil, & environ à cinq milles ; il y a sous l'eau une roche fort dangereuse, qu'on appelle *la Scitère de Trafalgar*, sur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (D. J.)

TRAFIC, f. m. (Comm.) commerce, négoce, vente ou échange de marchandises ; billets ou argent. Le principal trafic des Hollandois aux Indes, consiste en épiceries.

Ce terme, selon M. Savary, vient de l'italien *traffus*, qui est tiré de l'arabe, & qui signifie la même chose.

Le mot *trafic* se prend en bien des sens. Ainsi l'on dit un *trafic* permis, un *trafic* prohibé, un *trafic* inconnu, un bon *trafic*, un mauvais *trafic* ; ce marchand entend bien, ou fait bien son *trafic*. *Dict. de Commerce*.

TRAFIQUANT, TRAFIQUANTE, qui trafique, qui fait commerce.

TRAFIQUÉ, qui a passé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués*, qui ont passé par différentes mains.

TRAFIQUER, négocier, commercer, échanger, troquer.

TRAFIQUEUR, marchand qui trafique, qui fait commerce ou négoce. Ce terme est suranné, & de peu d'usage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR, f. m. (Soierie.) pièce de bois tournée en rond, au haut de laquelle, & à environ cinq piés, est posée d'équerre une cheville très-polie, sur laquelle on sépare les écheveaux de soie pour les diviser. On donne le même nom à une autre pièce de bois, large dans sa hauteur qui n'est que de trois piés & demi, ou environ ; celle-ci est garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois, bien polies, pour mettre la soie en main.

TRAGACANTHA, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante dont Tournefort compte trois espèces, la plus commune est nommée *tragacantha altera*, *Poterium forte*, I. R. H. on l'appelle vulgairement en françois *barbe-renard*. C'est un sous-arbrisseau qui ressemble à la plante d'où sort la gomme adraganth, & qui en est une espèce. Il pousse beaucoup de rameaux longs environ d'un pié, flexibles, grêles, se répandant au large, blanchâtres pendant qu'ils sont encore tendres, lanugineux, garnis de plusieurs épines longues, qui sont les côtés des anciennes feuilles. Ses feuilles sont fort petites, rondes, blanches & velues ; elles naissent par paires, sur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs sont légumineuses, blanches, soutenus chacune par son calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur est passée, il lui succède une gouffe, divisée selon sa longueur en deux loges remplies de quelques semences, qui ont

ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine est longue, branchue, pliante, couverte d'une écorce noire ; blanche en-dedans, fongueuse, gommeuse, douçâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Espagne, aux lieux montagneux, arides & incultes. (D. J.)

TRAGACANTHA, (Hist. nat. Botaniq. exot.) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle, s'appelle *tragachanta Cretica, incana, flore parvo, lineis purpureis fscato*, corol. I. R. H. 29.

Ses racines sont brunes, plongées profondément dans la terre, & partagées en plusieurs branches ; elles donnent naissance à des tiges épaisses d'un pouce, longues de deux ou trois piés, couchées en rond sur la terre : elles sont fermes, d'une substance spongieuse, remplies d'un suc gommeux, & entrelacées de différentes fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales, & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges sont couvertes d'une écorce ridée, brune, épaisse d'une ligne, & se partagent en un nombre infini de rameaux hérissés d'épines, & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît sèche & comme morte, mais la partie supérieure est chargée de beaucoup de feuilles composées de 7 ou 8 paires de petites feuilles, attachées sur une côte d'un pouce de longueur ; ces petites feuilles sont longues de deux ou trois lignes, larges d'une demi-ligne, arrondies, terminées en pointe mouffe, blanches & molles : la côte qui les porte, se termine en une épine longue, roide, aiguë & jaunâtre, sa base est large, membraneuse, garnie de deux ailerons, par le moyen desquels elle embrasse les tiges.

Les fleurs sortent à l'extrémité des rameaux, de l'aisselle des côtes feuillées : elles sont légumineuses, longues de quatre lignes, légèrement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines sont au nombre de dix filets, dont neuf sont réunis ensemble dans presque toute leur longueur : ils sont égaux, droits, chargés de sommets arrondis, & forment une gaine membraneuse qui enveloppe l'embryon. Le pistil est un embryon dont la base creusée en-dessus, répand une liqueur mielée ; cet embryon se termine en un file grêle un peu redressé, chargé d'un petit stigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon ; il est long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs sont tombées, il leur succède des gouffes velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbrisseau croît dans l'île de Crete, & dans plusieurs endroits de l'Asie. M. de Tournefort a eu le plaisir d'observer à son aise la gomme adraganth découler naturellement de cet arbrisseau sur le mont Jon, sur la fin de Juin, & dans les mois suivans ; le suc nourricier de cette plante épaissi par la chaleur, fait crever la plupart des vaisseaux où il est renfermé, non-seulement il s'amasse du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, lesquelles sont disposées en rayons. Ce suc se coagule en filets, de même que dans les porosités de l'écorce ; & ces filets passant au-travers de cette partie, sortent peu-à-peu, à mesure qu'ils sont poussés par le nouveau suc que les rameaux fournissent.

Cette matière exposée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, semblables à des vermisseaux, plus ou moins longs, suivant la matière qui se présente : il semble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expression de la gomme adraganth : ces fibres déliées comme de la filasse, découvertes & foulées par les piés des bergers & des chevaux, se raccourcissent par la

la chaleur, & facilitent la sortie du suc extravasé.

Il faut maintenant parler du genre de plante ordinaire nommé *tragacantha* par plusieurs botanistes, & en françois *barbe-renard*, mais nous en ferons, pour éviter la confusion, une article à-part. (D. J.)

TRAGÆA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien; 2°. *Tragæa*, îles voisines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Aristote.

TRAGÉE, s. f. *en Pharmacie*, est une poudre aromatique grossière, mêlée avec du sucre, & qui se prend en façon de carminatif.

TRAGÉE se dit aussi d'une espee de trochisques faits avec les baies de sureau, selon Quercetan.

TRAGÆDIA, (*Géog. anc.*) Plin le jeune, qui étoit de Côme, avoit plusieurs maisons de campagne auprès du lac de Côme: il donne entr'autres la description de deux de ces maisons: l'une, dit-il, *l. IX. ep. 7. ad Rom.* bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve sur des rochers, & domine le lac; l'autre bâtie de la même maniere, le touche. Il appelloit la premiere *tragédie*, & la seconde *comédie*: celle-là, parce qu'elle avoit comme chauffé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de simples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agrémens, & leur diversité même en augmente la beauté pour celui qui les possède toutes deux. L'une jouit du lac de plus près; l'autre en a la vue plus étendue: celle-là bâtie comme en demi-cercle, embrasse le port; celle-ci forme comme deux ports différens, par sa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage; ici un parterre très-spacieux, mais qui descend par une pente douce. Les flots n'approchent point de la premiere de ces maisons; ils viennent se briser contre la seconde. De celles-là vous voyez pêcher; de celle-ci vous pouvez pêcher vous-même sans sortir de votre chambre, & presque sans sortir de votre lit, d'où vous jetez vos hameçons comme d'un bateau. (D. J.)

TRAGASÆ-SALINÆ, (*Géog. anc.*) salines de la Troade, près d'Hamaxitum, selon Strabon, *l. XIII. p. 605*. Le sel tragaséen, dit Plin, *l. XXXI. c. vij.* ne fait point de bruit, & ne faute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient user librement de ce sel; mais lorsque Lyfimachus eut mis dessus un impôt, le sel cessa de se congeler; ce changement ayant étonné Lyfimachus, il abolit l'impôt, & aussitôt le sel recommença à se former comme de coutume. (D. J.)

TRAGÉDIE, (*Poésie dramatique.*) représentation d'une action héroïque dont l'objet est d'exciter la terreur & la compassion.

Nous avons dans cette matiere deux guides célèbres, Aristote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans sa poétique, d'expliquer la nature & les regles de la *tragédie*, suit son génie philosophique; il ne considère que l'essence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout est plein chez lui de définitions & de divisions.

De son côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philosophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire; ayant percé par l'effort de son génie les obstacles de plusieurs matieres rebelles, & observé en métaphysicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réussi: enfin ayant mis au creufet de la pratique toutes ses réflexions, & les observations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on respecte ses idées & ses décisions, ne fussent-elles pas toujours

d'accord avec celles d'Aristote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théâtre d'Athenes; & s'il est vrai que les génies les plus hardis dans leurs spéculations sur les arts ne vont guere au-delà des modes même que les artistes inventeurs leur ont fournis, le philosophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théâtre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il est de fait que lorsqu'un nouveau genre, comme une sorte de phénomène, paroît dans la littérature, & qu'il a frappé vivement les esprits, il est bientôt porté à sa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne: on pourroit croire que la *tragédie* étoit déjà parfaite chez les poètes grecs, qui ont servi de modèles aux regles d'Aristote, & que les autres qui sont venus après, n'ont pu y ajouter que des raffinemens capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une dernière raison qui peut diminuer l'autorité du poète françois, c'est que lui-même étoit auteur; & on a observé que tous ceux qui ont donné des regles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoiqu'on en puisse dire, que des législateurs timides. Semblables au pere dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agrémens; ou s'ils les reconnoissent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les désignant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en soit, je me borne à dire que la *tragédie* est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque, si elle est l'effet de l'ame portée à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité qui est au-dessus des ames vulgaires. C'est Héraclius qui veut mourir pour Martian, c'est Pulchérie qui dit à l'usurpateur Phocas, avec une fierté digne de sa naissance:

Tyran, descens du trône, & fais place à ton maître.

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïsme dont nous parlons. Un statuaire peut figurer un Néron de huit piés; de même un poète peut le peindre, sinon comme un héros, du-moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & si l'on me permet ce terme, en quelque sorte héroïque; parce qu'en général les vices sont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse & une fermeté peu commune; telle est la hardiesse de Catilina, la force de Médée, l'intrépidité de Cléopatre dans Rodogune.

L'action est héroïque ou par elle-même, ou par le caractère de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet; comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractère de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'éleve, s'annoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'annoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La premiere qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez: elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fait sa différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque aussi-bien que la *tragédie*; mais son principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'ame que pour l'élever peu-à-peu. Elle ne connoît point ces secouffes violentes, & ces frémissemens du théâtre qui forment le vrai tragique. Voyez **TRAGIQUE**, le.

La Grece fut le berceau de tous les arts; c'est par conséquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine

de la poésie dramatique. Les Grecs nés la plupart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes, de voir des choses extraordinaires, étant dans cette espèce d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des besoins, & qui cherchent à les remplir, durent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occasionnerent la naissance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes, que tous ses adorateurs célébroient à l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui sacrifioit un bouc, & pendant le sacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la victime fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγος ωδην. Ces chants ne se renfermoient pas seulement dans les temples; on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme travesti en Silène, monté sur un âne; & on suivoit en chantant & en dansant. D'autres barbouillés de lie se perchoient sur des charrettes, & fredonoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette esquisse grossière, on voit une joie licentieuse, mêlée de culte & de religion: on y voit du sérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danses & des spectacles. C'est de ce cahos que sortit la poésie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Énéide; où Virgile a, selon toute apparence, peint les sacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de son tems des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, selon la divinité dont on faisoit la fête), se partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, jusqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peuple chantoit ensemble, ce qui faisoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y regnoit une sorte de monotonie, qui à la fin endormoit les assistans.

Pour jetter plus de variété, on crut qu'il ne seroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fît quelque récit. Ce fut Thespis qui essaya cette nouveauté. Son acteur qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les spectateurs; mais bientôt le poète prit des sujets étrangers à ce dieu, lesquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut divisé en plusieurs parties, pour couper plusieurs fois le chant, & augmenter le plaisir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un seul acteur, cela ne suffisoit pas; il en falloit un second pour constituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue*: cependant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eschyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Thespis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie*. Il y mit deux acteurs au lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il transporta tout ce qui pouvoit lui convenir de l'action épique; il y mit exposition, noeuds, efforts, dénouement, passions, & intérêt: dès qu'il avoit faisi l'idée de mettre l'épique en spectacle, le reste devoit venir aisément; il donna à ses acteurs des caractères, des mœurs, une élocution convenable; & le cœur qui dans l'origine avoit été la base du spectacle, n'en fut plus que l'accessoire, & ne servit que d'intermède à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit servi.

L'admiration étoit la passion produite par l'épique. Pour sentir que la terreur & la pitié étoient cel-

les qui convenoient à la *tragédie*, ce fut assez de comparer une pièce où ces passions se trouvaient, avec quelque autre pièce qui produisit l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration seulement; la moindre réflexion fut le sentiment éprouvé, & même sans cela, les larmes & les applaudissemens des spectateurs, suffirent aux premiers poètes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les sujets vraiment faits pour leur art, & auxquels ils devoient donner la préférence; & probablement Eschyle en fit l'observation dès la première fois que le cas se présenta.

Voilà quelle fut l'origine & la naissance de la *tragédie*; voyons ses progrès, & les différens états par où elle a passé, en suivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eschyle donne à la *tragédie* un air gigantesque, des traits durs, une démarche fougueuse; c'étoit la *tragédie* naissante bien conformée dans toutes ses parties, mais encore déstituée de cette politesse que l'art & le tems ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai, que les poètes sont obligés de suivre jusque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureusement pour ce genre de poésie, avec un grand fond de génie, un goût délicat, une facilité merveilleuse pour l'expression, réduisit la muse tragique aux règles de la décence & du vrai; elle apprit à se contenter d'une marche noble & assurée, sans orgueil, sans faste, sans cette fierté gigantesque qui est au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il sut intéresser le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec soin; en un mot il s'éleva par son génie & par son travail, au point que ses ouvrages sont devenus l'exemple du beau & le modèle des règles. C'est aussi le modèle de l'ancienne Grèce, que la philosophie moderne approuve davantage. Il finit ses jours à l'âge de 90 ans, dans le cours desquels il avoit remporté dix-huit fois le prix sur tous ses concurrents. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour sa dernière *tragédie*, le fit mourir de joie. Son Œdipe est une des plus belles pièces qui ait jamais paru, & sur laquelle on peut juger du vrai tragique. Voyez TRAGIQUE.

Euripide s'attacha d'abord aux philosophes: il eut pour maître Anaxagore; aussi toutes ses pièces sont-elles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y assister, quand il en donnoit de nouvelles; il est tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poète Ménandre, à qui on préféra sans cesse un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la justice qui distribuoit les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirèrent à l'âge de soixante & quinze ans; il composa soixante & quinze *tragédies*.

En général, la *tragédie* des Grecs est simple, naturelle, aisée à suivre, peu compliquée; l'action se prépare, se noue, se développe sans effort; il semble que l'art n'y ait que la moindre part; & par-là même, c'est le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

Œdipe, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire; ses vertus & ses vices n'ont rien qui soit d'un ordre supérieur. Il en est de même de Créon & de Jocaste. Tirésie parle avec fierté, mais simplement & sans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'est un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caractères d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une pièce qui, sans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement Hélène, les Grecs savoient la peindre belle; ils avoient assez

de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'espace de cinq actes, sans y jeter rien d'étranger, ni sans y laisser aucun vuide; la nature leur fournissoit abondamment tout ce dont ils avoient besoin: & nous, nous sommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matière qui souvent résiste: & quand les choses, quoique forcées, sont à-peu-près assorties, nous osons dire quelquefois: « il y a plus d'art chez nous que chez les Grecs, » nous avons plus de génie qu'eux, & plus de « force ».

Chaque acte est terminé par un chant lyrique, qui exprime les sentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui dispose à ce qui suit. Racine a imité cet usage dans Esther & dans Athalie.

Ce qui nous reste des tragiques latins, n'est point digne d'entrer en comparaison avec les Grecs.

Séneque a traité le sujet d'Œdipe, après Sophocle: la fable de celui-ci est un corps proportionné & régulier: celle du poète latin est un colosse monstrueux, plein de superfluités: on pourroit y retrancher plus de huit cens vers, dont l'action n'a pas besoin; sa pièce est presque le contrepied de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poète grec ouvre la scène par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de son palais, tout un peuple gémissant, des autels dressés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque présente le roi qui se plaint à sa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du tems de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne soit nécessaire, tout est nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque est par-tout surchargé, accablé d'ornemens; c'est une masse d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle est varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de sacrifices symboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tirésie, Jocaste, Créon, n'ont point de caractère chez lui; Œdipe même n'y est point touchant. Quand on lit Sophocle, on est affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de ses descriptions, on est dégoûté & rebuté de ses longueurs.

Passons quatorze siècles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille, après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carrière.

Jodelle (Etienne), né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier sur le théâtre François, la forme de la *tragédie* grecque, & fit reparoître le chœur antique, dans ses deux pièces de Cléopâtre & de Didon; mais combien ce poète resta-t-il au-dessous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, sans action, sans jeu, & sans règles.

Garnier (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha sur les traces de Jodelle, mais avec plus d'élévation dans ses pensées, & d'énergie dans son style. Ses *tragédies* firent les délices des gens de lettres de son tems, quoiqu'elles soient languissantes & sans action.

Hardy (Alexandre) qui vivoit sous Henri IV. & qui passoit pour le plus grand poète tragique de la France, ne mérita ce titre que par sa fécondité étonnante. Outre qu'il connoissoit mal les règles de la scène, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, ses vers sont durs, & ses compositions grossières: enfin voici la grande époque du théâtre François, qui prit naissance sous Pierre Corneille.

Ce génie sublime, qu'on eût appelé tel dans les plus beaux jours d'Athènes & de Rome, franchit presque tout-à-coup les nuances immenses qu'il y avoit entre les essais informes de son siècle, & les productions les plus accomplies de l'art; les stances

tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faisoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de stances; la scène fut occupée par le combat des passions nobles, les intrigues, les caractères, tout eut de la vraisemblance; les unités reparurent, & le poème dramatique eut de l'action, des mouvemens, des situations, des coups de théâtre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les scènes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poésie théâtrale, si elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime; mais ce qui domine sur toutes ces qualités, & qui les embrasse chez lui, c'est la grandeur & la hardiesse. C'est le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choses & les expressions; il a partout une majesté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poètes n'a surpassé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu sur notre théâtre, pour l'héroïsme; mais il n'en a pas été de même du côté des succès. Une étude réfléchie des sentimens des hommes, qu'il falloit émouvoir, vint inspirer un nouveau genre à Racine, lorsque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainsi dire rapproché les passions des anciens, des usages de sa nation; Racine, plus naturel, mit au jour des pièces toutes Françaises; guidé par cet instinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carroufels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries respectueuses de nos pères; il donna des tableaux délicats de la vérité de la passion qu'il crut la plus puissante sur l'âme des spectateurs pour lesquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & sembla ne vouloir pas y donner son attache; mais M. Racine, né avec la délicatesse des passions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modèles de la Grèce, accomoda la *tragédie* aux mœurs de son siècle & de son pays. L'élévation de Corneille étoit un monde où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poète avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des discours quelquefois embarrassés, des endroits qui sentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact, il joignoit le plus grand art au génie, & se servoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'âme qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout spectateur. Corneille est, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'élève au-dessus des nués, qui regarde fixement le soleil, qui se plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine est une colombe qui gémit dans des bosquets de mirthe, au milieu des roses. Il n'y a personne qui n'aime Racine; mais il n'est pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'histoire de la *tragédie* Française ne finit point ici; mais c'est à la postérité qu'il appartient de la continuer.

Les Anglois avoient déjà un théâtre, aussi bien que les Espagnols, quand les François n'avoient encore que des tréteaux: *Shakespear* (Guillaume) fleurissoit à-peu-près dans le tems de Lopez de Véga, & méritoit bien que nous nous arrêtions sur son caractère, puisqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwick, & mourut en 1616. Il créa le théâtre Anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, sans aucune connoissance des règles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuisable d'une imagination pathétique & sublime, fantasque & pittoresque, sombre & gaie, une variété prodigieuse de caractères, tous si bien contrastés, qu'ils ne tien-

ment pas un seul discours que l'on pût transporter de l'un à l'autre; talens personnels à Shakespear, & dans lesquels il surpasse tous les poètes du monde : il y a de si belles scènes, des morceaux si grands & si terribles, repandus dans ses pièces tragiques, d'ailleurs monstrueuses, qu'elles ont toujours été jouées avec le plus grand succès. Il étoit si bien né avec toutes les semences de la poésie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâssée dans l'anneau de Pirrhus, qui, à ce que nous dit Plin, représentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muses, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art.

Non-seulement il est le chef des poètes dramatiques anglois, mais il passe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modèles ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majesté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakespear; doué d'une imagination également forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit presque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la fuite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de graces, que Shakespear en donne à ceux qui font le cortège de Cléopâtre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'est le choix. Quelquefois en lisant ses pièces on est surpris de la sublimité de ce vaste génie, mais il ne laisse pas subsister l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élévation & toute la noblesse de Raphaël, succèdent de misérables tableaux dignes des peintres de taverne.

Il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troisième acte de la *tragédie* de ce nom : on connoit la belle traduction libre que M. de Voltaire a fait de ce morceau.

To be, or not to be ! that is a question , &c.

Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant,

De la vie à la mort, ou de l'être au néant.

Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage;

Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,

Supporter ou finir mon malheur & mon sort ?

Qui suis-je ? qui m'arrête ? & qu'est-ce que la mort ?

C'est la fin de nos maux, c'est mon unique asyle ;

Après de longs transports c'est un sommeil tranquille ;

On s'endort, & tout meurt, mais un affreux réveil

Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil.

On nous menace ; on dit que cette courte vie,

De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.

O mort ! moment fatal ! affreuse éternité,

Tout cœur à ton seul nom se glace épouventé !

Eh ! qui pourroit sans toi supporter cette vie :

De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie :

D'une indigne maîtresse encenser les erreurs :

Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs :

Et montrer les languis de son ame abattue

A des amis ingrats qui détournent la vue ?

La mort seroit trop douce en ces extrémités,

Mais le scrupule parle & nous crie arrêtez ;

Il défend à nos mains cet heureux homicide,

Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

L'ombre d'Hamlet paroît, & porte la terreur sur la scène, tant Shakespear possédoit le talent de peindre : c'est par-là qu'il fut touché le foible superficiel de l'imagination des hommes de son tems, & réussit en de certains endroits où il n'étoit soutenu que par la seule force de son propre génie. Il y a quelque chose de si bizarre, & avec cela de si grave dans les discours de ses phantômes, de ses fées, de ses forciers, & de ses autres personnages chiméri-

ques, qu'on ne sauroit s'empêcher de les croire naturels, quoique nous n'ayons aucune règle fixe pour en bien juger, & qu'on est contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il est fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la manière dont il les a représentés. Quant à ses défauts, on les excusera sans doute, si l'on considère que l'esprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du siècle, les mœurs & les préjugés opposent à ses efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poète parurent pour la première fois tous ensemble en 1623 *in-fol.* & depuis M^{rs}. Rowe, Pope, Théobald, & Warburton, en ont donné à l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a mise au-devant de la sienne sur le caractère de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobstant tous ses défauts, mérite d'être mis au-dessus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut considérer ses ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture régulière ; ce dernier est plus élégant, mais le premier a quelque chose de plus grand. Il s'y trouve assez de matériaux pour fournir à plusieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés, & désagréables. Enfin tout le corps inspire du respect, quoique plusieurs des parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Il est bon de remarquer qu'en général c'est dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont les plus excellés. Leurs anciennes pièces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraisemblance, ont des lieux étonnantes au milieu de cette nuit. Leur style est trop ampoulé, trop rempli de l'enflure asiatique, mais aussi il faut avouer que les échasses du style figuré sur lesquelles la langue angloise est guidée dans le tragique, élèvent l'esprit bien haut, quoique par une marche irrégulière.

Johnson (Benjamin), suivit de près Shakespear, & se montra un des plus illustres dramatiques anglois du dix-septième siècle. Il naquit à Westminster vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître ; mais sa mère qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de son beau-père ; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poésie l'emporta bien-tôt sur l'équerre ; il donna des ouvrages dramatiques, se livra tout-entier au théâtre, & Shakespear le protégea.

Il fit représenter, en 1601, une *tragédie* intitulée *la Chute de Séjan*. Si l'on m'objecte, dit-il dans sa préface, que ma pièce n'est pas un poème selon les règles du tems, je l'avoue ; il y manque même un chœur convenable, qui est la chose la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'est ni nécessaire, ni possible d'observer aujourd'hui la pompe ancienne des poèmes dramatiques, vu le caractère des spectateurs. Si néanmoins, continue-t-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'histoire & la dignité des personnages, que pour la gravité du style, & la force des sentimens, ne m'imputez pas l'omission de ces accessoires, par rapport auxquels (sans vouloir me vanter), je suis mieux en état de donner des règles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina* ; je ne parle pas de ses comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoisseurs, Shakespear & Johnson, sont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le

dernier a donné d'aussi bonnes règles pour perfectionner le théâtre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnson devoit beaucoup à son art & à son savoir, il est vrai que l'un & l'autre sont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaises pieces de Johnson, on ne trouve aucuns vestiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiste*, au lieu que dans les morceaux les plus bizarres de Shakespear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Johnson avoit au-dessus de Shakespear une profonde connoissance des anciens; & il y puisoit hardiment. Il n'y a guere de poëte ou d'historiens romains des tems de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduit dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui seroit larcin dans d'autres poëtes, est chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 Août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster; on mit sur son tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choses. *O rare Ben Johnson.*

Otway (Thomas), né dans la province de Suffex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réussit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. *Vénise sauvée* & *l'Orpheline*, sont ses deux meilleures *tragédies*. C'est dommage qu'il ait fondé la première sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, sont ceux de rebelles & de traitres. Si le héros de sa piece avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays qu'il en montre pour sa ruine, on n'auroit trop pu l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un historien romain dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, si pro patriâ sic concidisset. Otway possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le tragique, & de les peindre avec une simplicité naturelle; il avoit aussi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, qui faisoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais sans verser des larmes ces trois mots: *ah, pauvre Castalio!* Enfin Beviludere me trouble, & Monime m'attendrit toujours: ainsi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Congreve (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier sur le théâtre anglois, avec beaucoup d'esprit, toute la correction & la régularité qu'on peut desirer dans le dramatique; on en trouvera la preuve dans toutes ses pieces, & en particulier dans sa belle *tragédie*, *l'Epouse affligée*, *the Mourning bride.*

Rowe (Nicolas), naquit en Devonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Westminster, vis-à-vis de Chaucer. Il se fit voir aussi régulier que Congreve dans ses *tragédies*. Sa premiere piece, *l'Ambitieuse belle-mere*, mérite toutes sortes de louanges par la pureté de la diction, la justesse des caracteres, & la noblesse des sentimens: mais celle de ses *tragédies*, dont il faisoit le plus de cas, & qui fut aussi la plus estimée, étoit son *Tamerlan*. Il regne dans toutes ses pieces un esprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à son cœur; il saisit en particulier toutes les occasions qui se présentent de faire servir le théâtre à inspirer les grands principes de la liberté civile.

Il est tems de parler de l'illustre Addison; son Caton d'Attique est le plus grand personnage, & sa piece est la plus belle qui soit sur aucun théâtre. C'est un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie & l'élevation des sentimens. Il parut à Lon-

dres en 1713, & tous les partis quoique divisés & opposés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne désira que cette piece lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à son devoir ni à son honneur, l'amis au jour sans dédicace. M. Dubos en traduisit quelques scènes en françois. L'abbé Salvinien en a donné une traduction complete italienne; les jésuites anglois de Saint-Omer mirent cette piece en latin, & la firent représenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewell, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques savantes & pleines de goût.

Tout le caractère de Caton est conforme à l'histoire. Il excite notre admiration pour un romain aussi vertueux qu'intrépide. Il nous attendrit à la vue du mauvais succès de ses nobles efforts pour le soutien de la cause publique. Il accroît notre indignation contre César en ce que la plus éminente vertu se trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caracteres particuliers sont distingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. Portius & Marcus ont leurs mœurs & leurs tempéramens; & cette peinture se remarque dans tout le cours de la piece, par l'opposition qui regne dans leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang froid, l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils se proposent tous deux de suivre l'exemple de leur pere; l'aîné le considère comme le défenseur de la liberté; le cadet le regarde comme l'ennemi de César; l'un imite sa sagesse, & l'autre son zèle pour Rome.

Le caractère de Juba est neuf; il prend Caton pour modele, & il s'y trouve encore engagé par son amour pour Marcia; sa honte lorsque sa passion est découverte, son respect pour l'autorité de Caton, son entretien avec Syphax touchant la supériorité des exercices de l'esprit sur ceux du corps, embellissent encore les traits qui le regardent.

La différence n'est pas moins sensiblement exposée entre les caracteres vicieux. Sempronius & Syphax sont tous deux lâches, traitres & hypocrites; mais chacun à leur maniere; la perfidie du romain & celle de l'africain sont aussi différentes que leur humeur.

Lucius, l'opposé de Sempronius & ami de Caton, est d'un caractère doux, porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, non par foiblesse, mais parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa patrie en proie.

Les deux filles sont animées du même esprit que leur pere; celle de Caton s'intéresse vivement pour la cause de la vertu; elle met un frein à une violente passion en réfléchissant à sa naissance; & par un artifice admirable du poëte, elle montre combien elle estimoit son amant, à l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel qu'il étoit nécessaire; & il fait disparaître ce qu'il y auroit eu dans cette passion de peu convenable à la fille de Caton. D'un autre côté, Lucie d'un caractère doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son amant heureux. Voilà le caractère timide & sensible de son pere Lucius; & en même tems son attachement pour Marcia l'engage aussi avant que l'amitié de Lucius pour Caton.

Dans le dénouement qui est d'un ordre mixte, la vertu malheureuse est abandonnée au hazard & aux dieux; mais tous les autres personnages vertueux sont récompensés.

Cette *tragédie* est trop connue pour entrer dans le détail de ses beautés particulières. Le seul soliloque de Caton, *acte V. scène 1*, fera toujours l'admiration des philosophes; il finit ainsi.

Let guilt or fear

*Disturb man's rest: Cato knows neither of em,
Indifferent in his choice to sleep, or die.*

« Que le crime ou la crainte troublent le repos de
» l'homme, Caton ne connoit ni l'une ni l'autre, in-
» différent dans son choix de dormir ou de mourir.

Addison nous plaît par son bon goût & par ses peintures simples. Lorsque Sempronius dit à Porcius qu'il seroit au comble du bonheur, si Caton son pere vouloit lui accorder sa sœur Marcia, Portius répond, *acte I. scène 2:*

*Alas! Sempronius, wouldst thou talk of love
To Marcia whilst her fathers life's in danger?
Thou mightst as well court the pale trembling vestal,
When she beholds the holy flame expiring.*

« Quoi Sempronius, voudriez-vous parler d'amour
» à Marcia, dans le tems que la vie de son pere est
» menacée? Vous pourriez aussi-tôt entretenir de vo-
» tre passion une vestale tremblante & effrayée à la
» vue du feu sacré prêt à s'éteindre sur l'autel ». Que
cette image est belle & bien placée dans la bouche
d'un romain! C'est encore la majesté de la religion
qui augmente la noblesse de la pensée. L'idée est
neuve, & cependant si simple, qu'il paroît que tout
le monde l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette piece, un de
nos beaux génies, grand juge en ces matieres, la con-
damne en plus d'un endroit. Addison, dit M. de Vol-
taire, eut la molle complaisance de plier la sévérité
de son caractère aux mœurs de son tems, & gâta un
chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai cepen-
dant bien de la peine à soufcrire à cette décision. Il
est vrai que M. Addison reproduit sur la scène l'a-
mour, sujet trop ordinaire & usé; mais il peint un
amour digne d'une vierge romaine, un amour chaste
& vertueux, fruit de la nature & non d'une imagina-
tion déréglée. Toute belle qu'est Porcia, c'est le grand
Caton que le jeune prince de Massinisse adore en sa
fille.

Les amans sont ici plus tendres & en même tems
plus sages que tous ceux qu'on avoit encore intro-
duits sur le théâtre. Dans notre siècle corrompu il
faut qu'un poëte ait bien du talent pour exciter l'a-
dmission des libertins, & les rendre attentifs à une
passion qu'ils n'ont jamais ressentie, ou dont ils n'ont
emprunté que le masque.

« Ce chef-d'œuvre dramatique qui a fait tant
» d'honneur à notre pays & à notre langue (dit
» Steele), excelle peut-être autant par les passions
» des amans que par la vertu du héros. Du-moins
» leur amour qui ne fait que les caractères du second
» ordre, est plus héroïque que la grandeur des prin-
» cipaux caractères de la plûpart des *tragédies* ». Je
n'en veux pour preuve que la réponse de Juba à Mar-
cie, *acte I. scène 5*, lorsqu'elle lui reproche avec di-
gnité de l'entretenir de sa passion dans un tems où le
bien de la cause commune demandoit qu'il fût occu-
pé d'autres pensées. Replique-t-il comme Pyrrhus à
Andromaque?

*Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,
Tant de soins, tant de pleurs, tant d'ardeurs inquietes...*

Non; mais en adorant la fille de Caton, il fait que
pour être digne d'elle, il doit remplir son devoir.
Vos reproches, répond-il à l'instant, sont justes,
vertueuse Marcie, je me hâte d'aller joindre nos
troupes, &c. Et en effet il la quitte.

*Thy reproofs are just
Thou virtuous maid; I'll hasten to my troops, &c.*

Le Caton françois de M. des Champs est au Caton
anglois ce qu'est la Phedre de Pradon à la Phedre de

Racine. Addison mourut en 1719, âgé de 47 ans, &
fut enterré à Westminster. Outre qu'il est un des
plus purs écrivains de la Grande-Bretagne, c'est le
poëte des sages.

Depuis Congreve & lui, les pieces du théâtre an-
glois sont devenues plus régulières, les auteurs plus
corrects & moins hardis; cependant les monstres
brillans de Shakespear plaisent mille fois plus que la
sagesse moderne. Le génie poétique des Anglois, dit
M. de Voltaire, ressemble à un arbre touffu planté
par la nature, jettant au hazard mille rameaux, &
croissant inégalement avec force; il meurt, si vous
voulez le tailler en arbre des jardins de Marly.

C'en est assez sur les illustres poëtes tragiques des
deux nations rivales du théâtre; mais comme il im-
porte à ceux qui voudront les imiter, de bien con-
noître le but de la *tragédie*, & de ne pas se mépren-
dre sur le choix des sujets & des personnages qui lui
conviennent, ils ne seront pas fâchés de trouver ici
là-dessus quelques conseils de M. l'abbé Dubos, par-
ce qu'ils sont propres à éclairer dans cette route épi-
neuse. Nous finirons par discuter avec lui si l'amour
est l'essence de la *tragédie*.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complai-
sance sur ce genre de poëme auquel préside Melpo-
mène, c'est qu'il affecte bien plus que la comédie. Il
est certain que les hommes en général ne sont pas
autant émus par l'action théâtrale, qu'ils ne sont pas
aussi livrés au spectacle durant la représentation des
comédies, que durant celles des *tragédies*. Ceux qui
font leur amusement de la poésie dramatique, parlent
plus souvent & avec plus d'affection des *tragédies* que
des comédies qu'ils ont vues; ils savent un plus grand
nombre de vers des pieces de Corneille & de Raci-
ne, que de celles de Moliere. Enfin le public préfere
le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en
le faisant pleurer, à celui qu'on lui présente pour le
divertir en le faisant rire.

La *tragédie*, suivant la signification qu'on donnoit
à ce mot, est l'imitation de la vie & des discours des
héros sujets par leur élévation aux passions & aux
catastrophes, comme à revêtir les vertus les plus su-
blimes. Le poëte tragique nous fait voir les hommes
en proie aux plus grandes agitations. Ce sont des
dieux injustes, mais tous puissans, qui demandent
qu'on égorgé aux pieds de leurs autels une jeune prin-
cesse innocente. C'est le grand Pompée, le vainqueur
de tant de nations & la terreur des rois d'Orient,
massacré par de vils esclaves.

Nous ne reconnoissons pas nos amis dans les per-
sonnages du poëte tragique; mais leurs passions sont
plus impétueuses; & comme les lois ne sont pour ces
passions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres
suites que les passions des personnages du poëte co-
mique. Ainsi la terreur & la pitié que la peinture des
événemens tragiques excite dans notre ame, nous
occupent plus que le rire & le mépris que les inci-
dens des comédies produisent en nous.

Le but de la *tragédie* étant d'exciter la terreur & la
compassion, il faut d'abord que le poëte tragique nous
fasse voir des personnages également aimables & es-
timables, & qu'ensuite il nous les représente dans un
état malheureux. Commencez par faire estimer ceux
pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de
la vénération pour les personnages destinés à faire
couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la *tra-
gédie* ne méritent point d'être malheureux, ou du-
moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Si leurs
fautes sont de véritables crimes, il ne faut pas que
ces crimes aient été commis volontairement. *Œdipe*
ne seroit plus un principal personnage de *tragédie*,
s'il avoit su dans le tems de son combat, qu'il tiroit
l'épée contre son propre pere.

Les malheurs des scélérats sont peu propres à nous toucher ; ils sont un juste supplice dont l'imitation ne sauroit exciter en nous ni terreur , ni compassion véritable. Leur supplice , si nous le voyions réellement , exciteroit bien en nous une compassion machinale ; mais comme l'émotion que les imitations produisent , n'est pas aussi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit , l'idée des crimes qu'un personnage de *tragédie* a commis , nous empêche de sentir pour lui une pareille compassion. Il ne lui arrive rien dans la catastrophe que nous ne lui ayons souhaité plusieurs fois durant le cours de la pièce , & nous applaudissons alors au ciel qui justifie enfin sa lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la *tragédie* , pourvu que le principal intérêt de la pièce ne tombe point sur eux. Le dessein de ce poème est bien d'exciter en nous la terreur & la compassion pour quelques-uns de ses personnages , mais non pas pour tous ses personnages. Ainsi le poète , pour arriver plus certainement à son but , peut bien allumer en nous d'autres passions qui nous préparent à sentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer sur la scène tragique , je veux dire la compassion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narcisse , augmente la compassion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'inspire le discours d'Œnone , nous rend plus sensible à la malheureuse destinée de Phèdre.

On peut donc mettre des personnages scélérats sur la scène tragique , ainsi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui représente le martyr d'un saint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieuse ; de même on blâmeroit le poète qui donneroit à des personnages scélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du spectateur. Ce seroit aller contre le grand but de la *tragédie* , que de peindre le vice en beau , qui doit être de purger les passions en mettant sous nos yeux les égaremens où elles nous conduisent , & les périls dans lesquels elles nous précipitent.

Les poètes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre , ont toujours regardé l'obligation d'inspirer la haine du vice , & l'amour de la vertu , comme la première obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les passions , j'entends parler seulement des passions vicieuses & préjudiciables à la société , & l'on le comprend bien ainsi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des passions utiles à la société , telles que sont l'amour de la patrie , l'amour de la gloire , la crainte du deshonneur , &c. seroit aussi vicieuse qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chauffer le cothurne à des hommes inférieurs à plusieurs de ceux avec qui nous vivons , autrement vous seriez aussi blâmable que si vous aviez fait ce que Quintilien appelle , donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant , *personam Herculis , & cothurnos aptare infantibus*.

Non-seulement il faut que le caractère des principaux personnages soit intéressant , mais il est nécessaire que les accidens qui leur arrivent soient tels qu'ils puissent affliger tragiquement des personnes raisonnables , & jeter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous représente au désespoir , & dans la disposition d'attenter sur lui-même , parce que sa gloire & ses intérêts l'obligent à se séparer d'une femme dont il est amoureux & aimé depuis douze ans , ne nous rend guère compatissans à son malheur ; nous ne saurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des passions où le poète fait tomber son héros , tout ce qu'il lui fait dire afin de bien persuader

les spectateurs que l'intérieur de ce personnage est dans l'agitation la plus affreuse , ne sert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent , en voulant rendre l'action intéressante. L'usage de ce qui se passe dans le monde , & l'expérience de nos amis , au défaut de la nôtre , nous apprennent qu'une passion contente s'use tellement en douze années , qu'elle devient une simple habitude. Un héros obligé par sa gloire & par l'intérêt de son autorité , à rompre cette habitude , n'en doit pas être assez affligé pour devenir un personnage tragique ; il cesse d'avoir la dignité requise aux personnages de la *tragédie* , si son affliction va jusqu'au désespoir. Un tel malheur ne sauroit l'abattre , s'il a un peu de cette fermeté sans laquelle on ne sauroit être , je ne dis pas un héros , mais même un homme vertueux. La gloire , dira-t-on , l'emporte à la fin , & Titus , de qui l'on voit bien que vous voulez parler , renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'est pas là justifier Titus , c'est faire tort à la réputation qu'il a laissée ; c'est aller contre les lois de la vraisemblance & du pathétique véritable , que de lui donner , même contre le témoignage de l'histoire , un caractère si mou & si efféminé. Aussi quoique Bérénice soit une pièce très-méthodique , & parfaitement bien écrite , le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phèdre & Andromaque. Racine avoit mal choisi son sujet ; & pour dire plus exactement la vérité , il avoit eu la faiblesse de s'engager à le traiter sur les instances d'une grande princesse.

De ces réflexions sur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus , il ne s'ensuit pas que nous proscrivions l'amour de la *tragédie*. On ne sauroit blâmer les poètes de choisir pour sujet de leurs imitations les effets des passions qui sont les plus générales , & que tous les hommes ressentent ordinairement. Or de toutes les passions , celle de l'amour est la plus générale ; il n'est presque personne qui n'ait eu le malheur de la sentir du-moins une fois en sa vie. C'en est assez pour s'intéresser avec affection aux pièces de ceux qu'elle tyrannise.

Nos poètes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la pièce , s'ils le faisoient avec plus de retenue. Mais ils ont poussé trop loin la complaisance pour le goût de leur siècle , ou , pour mieux dire , ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renchérissant les uns sur les autres , ils ont fait une ruelle de la scène tragique ; qu'on nous passe le terme !

Racine a mis plus d'amour dans ses pièces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier son ami avec le célèbre Arnaud , il lui porta la *tragédie* de Phèdre de la part de l'auteur , & lui en demanda son avis. M. Arnaud , après avoir lu la pièce , lui dit : il n'y a rien à reprendre au caractère de Phèdre , mais pourquoi a-t-il fait Hippolite amoureux ? Cette critique est la seule peut-être qu'on puisse faire contre la *tragédie* de Phèdre ; & l'auteur qui se l'étoit faite à lui-même , se justifioit en disant , qu'auroient pensé les petits-mâtres d'un Hippolite ennemi de toutes les femmes ? Quelles mauvaises plaisanteries n'auroient-ils point jettées sur le fils de Thésée ?

Du-moins Racine connoissoit sa faute ; mais la plupart de ceux qui sont venus depuis cet aimable poète , trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par ses endroits foibles que par les autres , ont encore été plus loin que lui dans la mauvaise route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les ressorts de la *tragédie* , n'a pas été le goût des anciens , il ne fera point peut-être le goût de nos neveux. La postérité pourra donc blâmer l'abus que nos poètes tragiques ont fait de leur esprit , & les censurer un jour d'avoir donné le caractère de Tircis & de Philène ; d'avoir fait faire toutes choses pour l'amour à des personnages illustres , & qui vivoient dans des

siècles où l'idée qu'on avoit du caractère d'un grand homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles foiblesses. Elle reprendra nos poètes d'avoir fait d'une intrigue amoureuse la cause de tous les mouvemens qui arriverent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins; comme d'avoir représenté les jeunes gens de ce tems-là si polis, & même si timides devant leurs maîtresses, eux dont les mœurs sont connues suffisamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & d'autres personnages illustres par un courage inflexible, si tendres & si galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la sage leçon qu'a donnée M. Despréaux dans le troisième chant de l'Art poétique, où il décide si judicieusement qu'il faut conserver à ses personnages leur caractère national:

*Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air & l'esprit françois à l'antique Italie;
Et sous le nom romain faisant notre portrait,
Peindre Caton galant & Brutus dameret.*

La même raison qui doit engager les poètes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs tragédies, doit peut-être les engager aussi à choisir leur héros dans des tems éloignés d'une certaine distance du nôtre. Il est plus facile de nous inspirer de la vénération pour des hommes qui ne nous sont connus que par l'histoire, que pour ceux qui ont vécu dans des tems si peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous instruit exactement des particularités de leur vie. Le poète tragique, dira-t-on, fera bien supprimer les petiteesses capables d'avilir ses héros. Sans doute il n'y manquera pas; mais l'auditeur s'en souvient; il les redit lorsque le héros a vécu dans un tems si voisin du sien, que la tradition l'a instruit de ces petiteesses.

Il est vrai que les poètes grecs ont mis sur leur scène des souverains qui venoient de mourir, & quelquefois même des princes vivans; mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils se proposoient de plaire à leur patrie, en rendant odieux le gouvernement d'un seul; & c'étoit un moyen d'y réussir, que de peindre les rois avec un caractère vicieux. C'est par un motif semblable qu'on a long-tems représenté avec succès sur un théâtre voisin du nôtre le fameux siège de Leyde, que les Espagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène se plaît à parer ses personnages de couronnes & de sceptres, il arriva dans ces tems d'horreurs & de persécutions, qu'elle choisit dans cette pièce dramatique pour sa victime, un prince contre lequel tous les spectateurs étoient révoltés. (*Le Chevalier DE JAVCOURT.*)

TRAGÉDIE ROMAINE, (*Art dram. des Rom.*) les romains avoient des tragédies de deux especes. Ils en avoient dont les mœurs & les personnages étoient grecs; ils les appelloient *palliata*, parce qu'on se servoit des habits des Grecs pour les représenter. Les tragédies dont les mœurs & les personnages étoient romains, s'appelloient *prætextata*, du nom de l'habit que les jeunes personnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous soit demeuré qu'une tragédie de cette especes, l'Octavie qui passe sous le nom de Sénèque, nous savons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre: telles étoient le Brutus qui chassa les Tarquins, & le Décius du poète Attius; & telle étoit encore le Caton d'Utique de Currius Maternus; mais nous ne savons pas si cette dernière a jamais été jouée. C'est dommage qu'aucune de toutes ces tragédies ne nous soit parvenue. (*D. J.*)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (*Poésie dram. franç.*) on

apperçoit dans le xij. siècle les premières traces des représentations du théâtre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneesse, leur faisoit représenter avec appareil des especes de tragédies de piété. Les sujets de la première pièce dramatique furent les miracles de sainte Catherine, ce qui est bien antérieur à nos représentations des mystères, qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité. P. Henault. (*D. J.*)

TRAGI-COMÉDIE, f. f. (*Littér.*) espece de pièce dramatique représentant une action qui se passe entre des personnes illustres, & dont l'événement n'est ni triste, ni sanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caractères moins sérieux.

M. Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces sortes de compositions, où l'on confond le sérieux avec le comique, & l'épithete que Corneille leur donne de *comédie héroïque* ne justifie point leur irrégularité.

Le plan en est foncièrement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvemens contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous dispose à participer à la joie nous empêche de passer subitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la *tragi-comédie* régnoit sur les théâtres anglois, & dans le xvij. siècle on ne favoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point affaisonnée de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théâtre & le goût se sont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la *tragi-comédie* est absolument tombée.

Ce n'est que dans la *tragi-comédie* où l'on tourne en ridicule un sujet tragique, qu'il soit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. Voyez COMÉDIE. (*D. J.*)

TRAGIE, f. f. *traja*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, divisée le plus souvent en trois parties: cette fleur est stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs sur les mêmes individus, & deviennent dans la suite un fruit à trois coques, c'est-à-dire, composé de trois capsules qui renferment une semence sphérique. Plumier, *Nova plantar. americ. genera*, voyez PLANTE.

Voici ses caractères, selon le P. Plumier. Sa fleur est faite en forme d'entonnoir, & composée d'une seule feuille divisée pour l'ordinaire en trois segmens, & stérile. Les embryons sont placés à quelque distance les uns des autres sur la même plante, qui deviennent ensuite un fruit à trois loges, dans chacune desquelles est une semence sphérique. Miller en compte deux especes: la première, *tragia alia scandens, urticae folio*: la seconde, *tragia scandens, longo betonicae folio*. Plum. nov. gen.

La première espece est fort commune dans les fondrières de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre: elle croit à la hauteur de sept ou huit piés, & pousse des tiges fortes & ligneuses. Ses feuilles ressemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante est couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La seconde a été découverte à Campêche par le docteur Houston qui a apporté ses semences. Miller.

J'ajoute ici les caractères de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles sur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice est divisé en trois segmens ovoïdes & pointus; les étamines sont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice est découpé

coupé en cinq segmens ovoïdes & creux. Le germe du pistil est arrondi & sillonné de trois raies. Le style est simple, droit & plus long que le calice. Le stigma est fendu en trois, & est déployé. Le fruit est une grosse capsule rondelette & à trois coques; les semences sont simples & arrondies. Linnæi *Gen. plant.* p. 448. (D. J.)

TRAGIQUE, LE (*Poësie dram.*) Le *tragique* est ce qui forme l'essence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable, ou si l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur est un sentiment vif de sa propre foiblesse à la vue d'un grand danger: elle est entre la crainte & le désespoir. La crainte nous laisse encore entrevoir, au moins confusément, des moyens d'échapper au danger. Le désespoir se précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaïsse l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque sorte, & lui ôte l'usage de toutes ses facultés: elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'est ce sentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né sous une étoile malheureuse, poursuivi constamment par son destin, & conduit au plus grand des malheurs par des succès apparens. Ce n'est point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux esprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce sont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel est l'homme malheureux qui n'attribue au-moins une partie de son malheur à une étoile funeste? Nous sentons tous que nous ne sommes pas les maîtres de notre sort; que c'est un être supérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois; & le tableau d'Œdipe n'est qu'un assemblage de malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au-moins quelque partie ou quelque degré. Ainsi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme sentant l'empire de la divinité sur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe: c'est l'autre partie du *tragique*, la pitié qui accompagne nécessairement la terreur, quand celle-ci est causée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne sommes effrayés des malheurs d'autrui, que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous; c'est la même nature qui souffre, & dans l'acteur & dans le spectateur. Ainsi, l'action d'Œdipe étant terrible, elle est en même-tems pitoyable; par conséquent elle est *tragique*. Et à quel degré l'est-elle! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué son pere, épousé sa mere; ses enfans sont ses freres; il l'apprend, il en est convaincu dans le tems de sa plus grande sécurité; sa femme, qui est en même-tems sa mere, s'étrangle; il se creve les yeux dans son désespoir: il n'y a pas d'action possible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expose le sujet; le second fait naître l'inquiétude; dans le troisieme, l'inquiétude augmente; le quatrieme est terrible: « Me voilà prêt » à dire ce qu'il y a de plus affreux, & moi » à l'entendre; le cinquieme est tout rempli de larmes.

Par-tout où le *tragique* ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai *tragique* regne, lorsqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, est victime de son devoir, comme le sont les Curiaes; ou de sa propre foiblesse, comme Ariane & Phedre; ou de la foiblesse d'un autre homme, comme Polieucte; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte; ou de l'emportement passager d'un frere, comme Camille; qu'il soit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque; ou par une sorte de fatalité à laquelle tous les hommes sont sujets, comme Œdipe; voilà le vrai *tragique*; voilà ce qui nous trouble jusqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. Qu'on y

joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élevation des personnages; l'action est héroïque en même tems & *tragique*, & produit en nous une compassion mêlée de terreur; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puissans, plus parfaits que nous, écrasés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaisir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point jusqu'à la douleur; parce que la douleur est le sentiment de la personne qui souffre, mais qui reste au point où elle doit être, pour être un plaisir.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait du sang répandu, pour exciter le sentiment *tragique*. Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxe; Philoctete dans celle de Lemnos, y sont dans des situations *tragiques*, parce qu'elles sont aussi cruelles que la mort même: elles en présentent même une idée funeste, où l'on voit la douleur, le désespoir, l'abattement, enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppresseur n'opere point le *tragique*. Mithridate tué ne me cause pas de pitié, non plus qu'Athalie & Aman, ni Pyrrhus. De-même les situations de Monime, de Joad, d'Esther, d'Andromaque, ne me causent point de terreur. Ces situations sont très-touchantes; elles serrent le cœur, troublent l'ame à un certain point, mais elles ne vont pas jusqu'au but. Si nous les prenons pour du *tragique*, c'est parce qu'on l'a donné pour tel, que nous sommes accoutumés à nous en tenir à quelque ressemblance; & qu'enfin, quand il s'agit de plaisir, nous ne croyons pas toujours nécessaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où sont donc les dénouemens vraiment *tragiques*? Phedre & Hippolyte, les freres ennemis, Britannicus, Œdipe, Polieucte, les Horaces, en voilà des exemples. Le héros pour qui le spectateur s'intéresse, tombe dans un malheur atroce, effrayant: on sent avec lui les malheurs de l'humanité; on en est pénétré; on souffre autant que lui.

Aristote se plaignoit de la mollesse des spectateurs athéniens, qui craignoient la douleur *tragique*. Pour leur épargner des larmes, les poëtes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé, nous ne sommes pas moins timides sur cet article que les Athéniens. Nous avons si peur de la douleur, que nous en craignons même l'ombre & l'image, quand elle a un peu de corps. C'est ce qui amollit, abatardit le *tragique* parmi nous. On sent l'effet de cette altération, quand on compare l'impression que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles sont touchantes toutes deux: mais dans l'une l'ame est plongée, noyée dans une tristesse délicieuse: dans l'autre, après quelques inquiétudes, quelques momens d'alarmes, l'ame est soulevée par une joie qui s'évapore, & se perd dans l'instant. (D. J.)

TRAGIQUE BOURGEOIS. (*Poëme dram. trag.*) Le *tragique-bourgeois* est une piece dramatique, dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractère de ceux qui la font; elle n'est pas héroïque par elle-même; c'est-à-dire, qu'elle n'a pas un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle n'est pas non plus héroïque par le caractère de ceux qui la font; parce que ce ne sont pas des rois, des conquérans, des princes qui agissent, ou contre lesquels on agit.

Quoique la tragédie définisse la représentation d'une action héroïque, il n'est pas douteux qu'on ne puisse mettre sur le théâtre un *tragique-bourgeois*. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il semble même que le grand nombre des spectateurs étant dans cet état mitoyen, la proximité du malheureux & de ceux qui le voient souffrir, seroit un motif de

plus pour s'attendrir. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut ajuster le cothurne au marchand. La tragédie ne peut consentir à cette dégradation :

*Indignatur enim privatis, ac propè focco
Dignis carminibus narrari cœna Thyestæ.*

D'ailleurs, l'objet des arts, qui font tous faits pour embellir la nature, étant de viser toujours au plus grand & au plus noble, où peut-on trouver le tragique parfait, que dans les rois? sans compter qu'étant hommes comme nous, ils nous touchent par le lien de l'humanité; le degré d'élevation où ils sont, donne plus d'éclat à leur chute. L'espace qu'ils remplissoient par leur grandeur, semble laisser un plus grand vuide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom, augmente infiniment la terreur & la compassion. Concluons qu'il n'est pas d'un habile artiste de mettre sur la scène le *tragique-bourgeois*, ou ce qui revient au même; des sujets non héroïques. (D. J.)

TRAGIQUE UN, (*Poësie dramat.*) ou un poëte tragique, veut dire *poëte qui a fait des tragédies*, &c. Voyez TRAGÉDIE. (D. J.)

TRAGIUM, f. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) Dioscoride décrit cette plante avec les feuilles du *scolopendrium*, & la racine du raifort sauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en automne, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *tragium*. Il croît sur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, sur-tout dans les lieux humides. (D. J.)

TRAGOPOGON, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont les unes sont domestiques, & les autres sauvages; la principale qu'on cultive dans nos jardins, sous le nom vulgaire de falsifi, ou serfifi, s'appellent en Botanique, *Tragopogon hortense*, *purpureo cœruleum*.

Sa racine est grosse comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuse, douce au goût. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creuse en dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles, qui ressemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux; chacune d'elles est un bouquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant sur le bleu, ou sur le noir, soutenue par un calice assez long, mais simple & fendu en plusieurs parties jusque vers la base, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorsque cette fleur est passée, il lui succède plusieurs semences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrette.

Toute la plante rend un suc laiteux, visqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune; elle fleurit en été; on la cultive dans les jardins comme la scorsonnere ou le falsifi d'Espagne, à cause de sa racine agréable au goût, & qui est d'un grand usage dans les cuisines.

TRAGORIGANUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) especie d'origan qui croît dans l'isle de Crete, ou de Candie. Il possède une qualité chaude, acrimonieuse, & sert aux mêmes usages que le thim, la farriette, l'hyssope, & autres plantes semblables. Le *tragoriganum* d'Espagne à feuilles étroites & à fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (D. J.)

TRAGUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Matthiolle, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinson, & autres anciens botanistes, à l'espece de kali, que Tournefort appelle *kali spinosum, foliis*

longioribus & angustioribus, en françois, *soude épineuse*.

Cette espece de kali croît dans les pays chauds, jette plusieurs tiges à sa hauteur d'environ deux piés couchées à terre, succulentes, chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un suc salé. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles petites, à plusieurs pétales, de couleur herbeuse. Quand elles sont tombées, il leur succede des fruits membranés presque ronds, contenant chacun une semence longuette, roulée en spirale, de couleur noire. (D. J.)

TKAGURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Plin, l. III. c. xxij. dit qu'elle étoit connue par son marbre, & Ptolomée, l. II. c. xvij. donne le nom de *Tragurium*, non-seulement à la ville, mais encore à l'île sur laquelle elle étoit située. Tout le monde convient que c'est aujourd'hui la ville de Traw. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Buia*.

TRAGUS, f. m. en Anatomie, est une des éminences de l'oreille extérieure, appelée aussi *hircus*, parce qu'elle est ordinairement garnie de poils.

Cette éminence est la plus antérieure. Celle qui est la plus postérieure & à laquelle est joint le lobe de l'oreille, se nomme *Antitragus*.

TRAGUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans l'Arcadie. Ce fleuve selon Pausanias, l. VIII. c. xxxij. prenoit naissance d'un gros ruisseau, qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes, & fait un certain chemin, se déroboit sous terre, puis reparoissoit à Nase, près d'un village nommé le Reunus, & commençoit là à s'appeller *Tragus*. (D. J.)

TRAHISON, f. f. TRAHIR, v. act. (*Morale.*) perfidie; défaut plus ou moins grand de fidélité envers sa patrie, son prince, son ami, celui qui avoit mis sa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas assez de vertu pour détester la *trahison*, quelqu'avantage qu'elle puisse procurer, le seul intérêt des hommes suffiroit pour la rejeter. Dès-lors que des princes l'auroient autorisée par leur exemple, ils méritent qu'elle se tourne contre eux; & dès-lors personne ne seroit en sûreté. Ceux-là même qui employent la *trahison* pour le succès de leurs projets, ne peuvent pas aimer les traitres. On fçait la réponse de Philippe roi de Macédoine à deux misérables, qui lui ayant vendu leur patrie, se plaignoient à lui, de ce que ses propres soldats les traitoient *de traitres*. » Ne prenez pas garde, leur dit il, » à ce que disent ces gens grossiers qui appellent chaque chose par son nom. (D. J.)

La *trahison* commise envers quelque particulier est punie selon les circonstances par des peines pécuniaires, ou même corporelles s'il s'en est ensuivi quelque crime.

Mais la *trahison* envers le roi & l'état est encore plus grave; tel est le crime de ceux qui entrent dans quelque association, intelligence, ligue offensive ou défensive, contre la personne, autorité & majesté du roi, soit entr'eux ou avec autres potentats, républiques & communautés étrangères ou leurs ambassadeurs, soit dedans ou dehors le Royaume directement ou indirectement par eux ou par personnes interposées, verbalement ou par écrit.

On peut voir sur cette matiere les édits de Charles IX. de 1562, 1568, 1570, l'ordonnance de Blois, art. 94. celles de 1580, 1588, & l'édit de Nantes, en 1598.

La peine ordinaire de ce crime est d'être décapité pour les nobles, la potence pour les roturiers, & même quelquefois la roue pour des gens de basse condition.

Si le criminel a osé attenter à la personne du roi,

la peine est encore plus sévère. Voyez LÈZE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crime de haute-trahison*, non-seulement tout attentat contre la personne du roi, mais encore toute conspiration contre le roi ou l'état, tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi, l'homicide commis en la personne du chancelier ou du grand-trésorier, ou si l'on a altéré la monnoie, falsifié le sceau du roi, tout cela est réputé crime de haute-trahison.

Dans ce même pays celui qui tue sa femme, son pere, ses enfans ou son maître, se rend coupable du crime qu'on appelle *petite trahison*. Voyez les *institutions au droit criminel* de M. de Vouglans. Voyez aussi les mots COMLOT, CONSPIRATION, DOL, FRAUDE, FOI (*mauvaise*), FIDELITÉ, SERMENT, PARJURE. (A)

TRAHONA, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valtelline, de la dépendance des Grisons; il est partagé en dix communautés, & a pour chef-lieu *Trahona*, bourg situé près de l'Adda.

TRAJANA LEGIO, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, *l. II. c. ix.* la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui Coblentz, & d'autres Drechthausen, placés sur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia.* (D. J.)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculpt. anc.*) on trouvera l'histoire de ce monument au mot COLONNE *trajane*; nous ajouterons seulement ici que quoiqu'il soit vrai que toutes les regles de la perspective y sont violées; que son ordonnance & même son exécution, sont en général contre l'art & le goût; néanmoins ce monument est recommandable pour quelques usages qu'il nous a conservés, & pour quelque partie de l'art; ainsi l'artiste & l'homme de lettres, doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (D. J.)

TRAJANOPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la riviere de Mariza, entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville est la *Trajanopolis* que Ptolomée, *l. III. c. xj.* marque en Thrace, sur le fleuve Hebrus. *Long. 14. 6. latit. 41. 14.* (D. J.)

TRAJANOPOLIS, (*Géog. anc.*) les Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, sur le fleuve Hebrus; Ptolomée, *l. III. c. xj.* la marque dans les terres. C'est une ville de la Romanie sur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale distance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal peuplée, est encore le siège d'un archevêque.

2°. Ville de la Mysée, entre Antandrus & Adramytte, à une petite distance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Phrigie: elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, ou âpre; c'est la même que Selinunte où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au mot SELINUNTE. Dion Cassius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Ciliciæ veniens, quam nos Trajanopolim appellamus, illicd expiravit.* (D. J.)

TRAJANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port d'Italie, sur la côte de Toscane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, selon Ptolomée, *l. III. c. j.*

2°. Port d'Italie, sur la côte de l'Etrurie, entre Algæ & Castrum novum. Ce port qui se trouvoit le plus considérable de toute la côte, depuis Livourne jusqu'à Naples, s'appella d'abord *Centum-Cellæ*, & prit ensuite le nom de *Trajan*, lorsque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Pline le jeune est

le seul qui parle de ce port; s'il est vrai qu'il soit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en soit, le nom du fondateur ne subsista pas long-tems, peut-être parce que le nom de la ville *Centum-Cellæ*, fit éclipser par sa célébrité le nom du port. *Centum-Cellæ* est aujourd'hui connu sous le nom de *Cincelle*, & plus généralement encore, sous celui de *Civita-Vecchia*.

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, est appelé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguste*, non pour avoir été bâti par Auguste, mais parce que le nom d'*Auguste*, étoit devenu commun aux empereurs. Dans la suite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus sûr, auquel il donna son nom; de sorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appelé le *port d'Auguste*; l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan*. Tout cela, dit Cluvier, est appuyé sur les témoignages de Juvenal & de son scholiaste, sur une vieille inscription, & sur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguste, est aujourd'hui comblé par les sables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conserve encore en partie son ancienne forme. On y voit les ruines des églises & des édifices publics; & on le nomme à présent *il Porto*. Voyez PORTO. (D. J.)

TRAJECTOIRE, s. f. en Géométrie, est le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendiculairement, ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui sont situées parallèlement.

Ainsi la courbe *MNO*, (*fig. 101. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *Ac b*, &c. décrites d'un même sommet *A*, est nommée *trajectoire*. Il en est de même de la courbe *MNO*, (*fig. 102. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *ac b*, &c. égales entre elles, & situées sur le même axe.

M. Leibnitz proposa en 1715, aux géometres Anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une suite de courbes qui avoient le même point pour sommet, & dans lesquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raison donnée. Ce problème fut résolu d'une manière très-générale par plusieurs d'entre eux, entre autres, par M. Taylor. Voyez les *actes de Leipzig*, de 1717. On trouve dans ces mêmes actes différentes solutions fort générales de ce même problème, dont la plupart ont été recueillies dans le *tome II. des œuvres* de M. Bernoulli, imprimées à Lausanne en 1743. M. Nicole en a aussi donné une solution dans les *Mém. de l'académie des sciences de Paris*, pour l'année 1725.

Trajectoire réciproque, est le nom que M. Jean Bernoulli a donné à une courbe *ACB*, (*fig. 103. Géom.*) dont la propriété est telle, que si on fait mouvoir cette courbe parallèlement à elle-même le long de son axe *AA*, & qu'on fasse en même tems mouvoir le long de *aa*, parallèle à *AA*, une courbe *ac b*, égale & semblable à *ACB*, ces courbes *ACB*, *ac b*, se coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. Voyez dans les œuvres de M. Bernoulli, que nous avons citées, différentes solutions de ce problème, données par plusieurs savans géometres.

On n'attend pas sans doute que nous entrions ici dans le détail de ces solutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce problème est indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y satisfont; & que M. Bernoulli & d'autres, en ont déterminé plusieurs, tant géométriques que mécaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. Voyez PANTOGONIE. (O)

TRAJECTOIRE, f. f. en Méchanique, se dit de la courbe que décrit un corps animé par une pesanteur quelconque, & jetté suivant une direction donnée & avec une vitesse donnée, soit dans le vuide, soit dans un milieu résistant.

Galilée a le premier démontré que dans le vuide, & dans la supposition d'une pesanteur uniforme, toujours dirigée suivant les lignes parallèles, la trajectoire des corps pesans étoit une parabole. Voyez PROJECTILE, BALISTIQUE, &c.

M. Newton a fait voir dans ses principes que les trajectoires des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, sont des ellipses. Voyez PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philosophe a enseigné dans le même ouvrage, *prop. xli. du liv. I.* une méthode générale pour déterminer la trajectoire d'un corps qui est attiré vers un point donné dans le vuide par une force centripete réglée suivant une loi quelconque. M. Jean Bernoulli, dans les *mém. de l'acad. des Sciences de 1710*, a résolu ce même problème par une méthode qui ne diffère presque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné ensuite des solutions plus ou moins simples.

A l'égard des trajectoires dans le vuide, M. Newton a déterminé dans le *II. livre de ses principes*, celles que doivent décrire les corps pesans dans un milieu résistant en raison de la vitesse; M. Keill proposa en 1719 à M. Jean Bernoulli de trouver les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse, & M. Bernoulli résolut assez promptement ce problème, comme on le peut voir dans le second volume *in-4°* du recueil de ses œuvres imprimées à Lausanne en 1743. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne paroît pas que M. Keill eût trouvé de son côté la solution qu'il proposoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le *tom. II. de sa mécanique* imprimée à Petersbourg en 1736, a aussi déterminé en général les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse. On trouve dans le *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides* imprimé à Paris chez David 1744, une solution fort simple de ce problème, d'où l'on déduit la construction des trajectoires dans quelques hypothèses de résistance où on ne les avoit point encore déterminées. Voyez les articles 356 & 357 de ce traité. (O)

TRAJECTOIRE d'une planete ou d'une comete, (Astronomie.) est la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans son mouvement. Voyez ORBITE.

Quoique les cometes paroissent décrire assez exactement un grand cercle de la sphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours se fasse dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'observeront constamment, soit qu'une comete se meuve dans une ligne droite, soit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne sorte pas du même plan. En effet dès que l'on suppose qu'un corps se meut à une distance fort grande, dans un plan qui passe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il soit, & quelque route qu'on lui attribue, paroît constamment dans la circonférence d'un grand cercle; aussi le plus grand nombre des philosophes & des astronomes du dernier siècle ont-ils supposé que les trajectoires des cometes étoient rectilignes. Hevelius est le premier qui se soit aperçu que ces trajectoires se courboient en s'approchant du soleil. Enfin M. Newton est venu qui a démontré que les cometes se mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le soleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipses si excentriques que dans la partie qui nous est visible, elles ne different point sensiblement d'une parabole.

Newton, dans la *xli. proposition de son III. liv.* enseigne la maniere de déterminer la trajectoire d'une

comete par le moyen de trois observations, & dans sa dernière proposition, celle de corriger la trajectoire pour la connoître le plus exactement qu'il est possible. Voyez COMETE.

M. Halley, dans sa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des trajectoires des vingt-quatre cometes depuis le tems de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus jusqu'au commencement de ce siècle; toutes ces trajectoires ont été calculées dans la supposition qu'elles soient des paraboles. On trouve dans la dernière édition des *principes mathématiques* de la philosophie naturelle, le calcul de la trajectoire de la comete de 1680, dans l'hypothèse que cette comete se meuve dans une ellipse fort excentrique; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comete, a supposé sa période de 575 ans. La meilleure maniere de calculer les trajectoires en les supposant elliptiques, seroit de se servir pour cela de quelques observations du lieu & du mouvement apparent de la comete; mais il faudroit qu'elles fussent fort exactes; car une petite erreur dans ces observations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conséquent du tems périodique.

Depuis les 24 cometes calculées par M. Halley, différens astronomes en ont calculé plusieurs autres, dont on peut voir la liste dans les *éléments d'Astronomie* de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & plusieurs autres géometres après lui, nous ont donné le moyen de faire passer une trajectoire par cinq points donnés, en supposant que cette trajectoire soit une section conique; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquième point tirer une parallèle à cette seconde ligne; ensuite on prendra pour l'équation générale de la trajectoire $yy + xy + bxx + cx + cy = 0$ (Voyez COURBE.), en omettant le terme constant, parce que y & x sont ici = 0 à la fois; ensuite on nommera A, B , les deux abscisses connues, & C, D, E , les ordonnées correspondantes; & au moyen de ces cinq données & de la seconde valeur de x qui répond à l'ordonnée = 0, on déterminera les quatre inconnues a, b, c, e . $N. B.$ qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut, parce que les constantes a, b , qui sont des nombres & non des lignes, se détermineront en fractions $\frac{C}{A}, \frac{D}{A}, \frac{E}{B}$, &c. (O)

TRAJECTUM ou TRAJECTUS, (Géog. anc.) mot latin qui signifie le passage d'un bras de mer ou d'une riviere, & dont on a fait en françois le mot trajet qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au passage du bosphore de Constantinople, à celui qui est entre l'Italie & la Sicile, & au passage du Rhin dans l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Utrecth. Il le donne aussi au passage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1°. Trajectum ou Trajectus, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Albiana* & *Mannaritium*, à dix-sept milles au-dessus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-dessous du second. Ce n'étoit d'abord qu'un château; il s'y forma dans la suite une ville qui devint considérable. Du tems de Charlemagne on appelloit ce lieu *vetus Trajectus*, d'où on fit dans la langue du pays *Olt-Trecht*, qui signifie la même chose, & qui a depuis été corrompu en *Utrecth*. Quelques-uns qui ont voulu latiniser ce nom, ont dit *Ultrajectum*; mais le vrai mot latin est *Trajectus Rheni* ou *Trajectus ad Rhenum*.

2°. Trajectum superius ad Mosam, c'est-à-dire le passage de la Meuse, aujourd'hui *Maestricht*. Attila, roi des Huns, ayant ruiné en 451 la ville de Tongres,

les évêques de cette ville transporterent leur siege à *Trajectum ad Mosam*, & en prirent le nom de *Trajectenses episcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hist. l. II. c. v.* qui est le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectensis urbs*. Ce nom fut dans la suite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum*, *oppidum trijectense*, *municipium Trejectum*, *districtum Trectis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Trietum* sur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarotius. Elles ont toutes cinq cette inscription, *Trietio Fit.*

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Abon* & *Aqua-folis*, à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à six milles du second. Je demande le nom moderne à M. Gale. (D. J.)

TRAJET, f. m. (*Gram.*) espace qui sépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverser pour arriver du premier au second. On dit le *trajet* de Calais à Douvre, & le *trajet* de Paris à Vienne; ainsi il est indifférent que les lieux soient séparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, sur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturna*. *Longit. 31. 56. latit. 41. 5.* (D. J.)

TRAIGUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, aux confins de la Cerdagne, du côté de Tortose; elle est entourée d'une muraille, & ses environs sont fertiles en blé, en vin, & en huile. (D. J.)

TRAILLE, f. f. (*Archit.*) nom qu'on donne sur les grandes rivieres à ces bateaux qui servent à passer d'un bord à l'autre qu'on appelle autrement *ponts-volans*. On voit des *trailles* sur le Rhin, sur le Rhône, sur la Meuse, &c. Les *trailles* font le même effet sur les grandes rivieres, que font les bacs sur les petites. On les attache à un point fixe construit exprès au milieu du fleuve par une corde assez longue, pour atteindre du moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'est par l'autre au flanc de la *traille*, & se soutient sur la surface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liège qu'on y attache à des distances raisonnables. En lâchant cette *traille* d'une des rives du fleuve, & la laissant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve est le centre, & la corde le rayon. (D. J.)

TRAIN, f. m. (*Gram.*) se dit de la suite ou de ce qui accompagne un grand seigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (*Fortification.*) se dit du canon, des mortiers, & de toutes les especes de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui sont à la suite des armées; c'est aussi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il est difficile d'établir sur des principes sûrs & constants, quel doit être l'équipage ou le *train* d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entreprises qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un *train* d'artillerie est le canon. Si l'on ne considère que les avantages qui en résultent dans les actions militaires, il paroît qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuse est d'une très-grande dépense, elle cause du retardement & de l'embarras dans les marches, & elle donne lieu à une très-grande consommation de fourrage par la quantité de chevaux nécessaires pour la transporter & pour voiturier toutes les différentes especes de munitions dont elle a besoin.

Les anciens ingénieurs estimoient qu'il suffisoit dans les armées d'une piece de canon par mille hommes; mais aucun auteur au-moins que nous connoissions, ne donne les raisons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées, on peut présumer qu'ils croyoient qu'une piece de canon défendoit suffisamment le terrain occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur, & les files étant moins serrées qu'elles ne le sont aujourd'hui, chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi; dans cette disposition, mille hommes occupoient environ un espace de 50 toises.

Les troupes étant actuellement en bataille sur moins de hauteur, ce qui en augmente le front, il est clair qu'il faut une artillerie plus nombreuse pour garnir le front d'une armée de la même maniere qu'il l'étoit lorsque les troupes étoient en bataille sur plus de profondeur. Aussi paroît-il qu'on ne suit plus, au-moins dans les pays où l'artillerie peut se transporter aisément, l'ancienne proportion d'une piece pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748, il y avoit 116 pieces de canon.

}	14 du calibre de	16
	16 de celui de	12
	30 de celui de	8
	86 de celui de	4
& 10 pieces à la suédoise,		

total 156 pieces.

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes; sans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont, qui avoit son artillerie particuliere, ce qui fait une piece de canon pour environ 740 hommes, mais cette armée étoit à portée d'augmenter son artillerie par les entrepôts des places voisines, si elle en avoit eu besoin.

Le choix des différentes pieces dont on compose le *train* ou l'équipage d'artillerie d'une armée, dépend des opérations qu'elle doit exécuter, & des pays qu'elle doit traverser. Dans un pays de montagnes, on ne peut se charger que de pieces légères; on y emploie même souvent une ou deux brigades de petites pieces à dos de mulet. Le goût du général influe aussi quelquefois dans le choix des pieces dont le *train d'artillerie* est composé; mais en général il faut autant qu'il est possible, en avoir de toutes les especes pour en faire usage, suivant les différentes occasions. Il est à-propos d'y joindre aussi plusieurs obus ou obusiers, qui servent également dans les sièges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une piece de canon à la suédoise, ces pieces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie, & augmenter celui des pieces de 16 & de 12 qui sont suffisantes, lorsqu'il ne s'agit point de faire des sièges.

Dans les guerres du tems de Louis XIV, on se contentoit dans les équipages d'artillerie les plus considérables, d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque piece, ce qui paroissoit suffisant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être, mais dans les dernières guerres, on a doublé ces munitions; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cents coups de chaque piece.

Dans la distribution de poudre que l'on fait aux troupes, on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la consommation des boulets, on la regle au tiers de leur poids, & c'est en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy se trouvent fautive. Nous renvoyons pour le détail de tout ce qui compose un équipage d'artil-

lerie aux tables insérées dans les mémoires de Saint-Remy, ou à celles qu'on a jointes à la suite de l'article *siège*, qui sont suffisantes pour en donner une idée. On peut voir aussi sur ce même sujet, la seconde édition de notre *Traité d'artillerie*.

L'équipage de l'artillerie de l'armée est divisé en brigades, dont chacune contient ordinairement huit ou dix pièces de canon, avec toutes les munitions & les autres choses nécessaires pour leur service. Voici l'ordre de sa marche, suivant M. de Quincy.

« Le bataillon de royal artillerie qu'il y a dans » l'armée marche à la tête de tout l'équipage. On » en tire autant de détachemens de quinze hommes, » commandé par un lieutenant, qu'il y a de brigades, lesquels détachemens doivent les accompagner. Lorsque l'artillerie marche avec l'armée, le » trésor de l'armée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins considérable, suivant le besoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie, & ils sont sous la conduite d'un officier entendu, & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes sortes d'outils, une brigade légère, c'est-à-dire composée de pièces de moindre calibre; ensuite l'équipage du commandant, celui du commandant en second, s'il y en a, celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légère, avec les équipages des officiers du bataillon; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils se trouvent.

Les autres brigades marchent ensuite, mais de manière que la plus pesante qui a le plus gros canon, & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc*, marche toujours au centre; en sorte que s'il y a six brigades, il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derrière.

Toutes les brigades, excepté celle du parc, roulent entr'elles, c'est-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue, afin de partager successivement la fatigue de chaque poste.

L'arrière-garde de l'équipage se fait par 50 hommes, tirés des bataillons de royal artillerie; ils sont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi, & deux conducteurs, avec quelques ouvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commissaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade, & ils tiennent la main à ce que les officiers qui sont chargés de sa conduite, la fassent marcher avec ordre, & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne soit arrivée au lieu qui lui est indiqué. (Q)

TRAIN DE BATEAUX, (*Marine*.) assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derrière l'autre pour les remonter tout-à-la-fois.

TRAIN, *terme de Charron*; c'est toutes les pièces qui composent la machine mobile d'une berline & qui supportent la berline. *Voyez les Planches du Sellier*.

TRAIN, *terme d'Horlogerie*; c'est le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure, ou autre tems déterminé. (D. J.)

TRAIN de presse d'Imprimerie; on distingue celui de devant d'avec celui de derrière; celui de devant comprend tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand & le petit tympan: le *train* de derrière reçoit celui de devant avec toutes ces pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine: les pièces d'assemblage dont est construit celui de derrière, outre qu'elles sont faites pour recevoir dans leur centre, & maintenir celles dont nous venons de parler; elles sont encore desti-

nées à soutenir le corps entier de la presse: on pose de plus sur ce même *train*, qui est couvert de quelques planches, l'encrier. *Voyez les Planches d'Imprimerie & leur explication*.

TRAIN, (*Maréchal*.) se dit des chevaux & autres bêtes de somme. C'est l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval sont les épaules & les jambes de devant; le *train* de derrière sont les hanches & les jambes de derrière.

Train se dit aussi de ce qui sert à traîner, à porter & à voiturier. Le *train* d'un carrosse consiste en quatre roues, la flèche ou le brancard, le timon & les moutons.

Train se dit encore de la piste ou de la trace marquée par les pieds des chevaux, ou des ornières faites par les roues des carrosses ou des charrettes.

TRAIN, (*Marchand de bois*.) est une masse de bois à brûler, dont les buches sont tellement liées ensemble, qu'on la fait flotter sur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toises de longueur sur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poser trois buches distantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces, sur lesquelles il dispose neuf collures, dont le gros bout est environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une couplière qui tient dans son anneau un morceau de bois d'un pié de long, planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collures. *Voyez COLLIERES, COCHE & COUPLIERE*.

Il prend ensuite deux chantiers, qui sont cochés par le gros bout qui met de travers sur les collures, & arrange du bois dessus de 15 à 16 pouces de hauteur, & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplières dans chaque coche des chantiers de dessous; le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers, les met dans les couplières à un demi-pié de chaque bout de buches, & lie les chantiers de dessous & de dessus avec une rouette à flotter: & ce qui résulte de cette première opération s'appelle la *tête du train*, ou *première mise*. *Voyez CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER*.

Comme le flotteur ne peut continuer sa seconde mise sans relever les deux chantiers de dessus, il a deux petites buches fourchues appelées *chambrières*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers, & se donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quand il a fait 7 mises de cette manière, il pose à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une sur l'autre, qu'il assure avec deux rouettes à flotter, les tournant à deux fois sur le chantier de dessous. Cette opération s'appelle *acolure*.

Il n'est guère possible de si bien lier & assembler le bois de ces mises, qu'il n'y ait toujours quelques vides. Pour les remplir un ouvrier appelé pour cet effet *garnisseur*, choisit des buches droites, & de grosfeur convenable. Il prépare la place d'abord avec une buche aplatie par un bout, nommée *desferroir*, & y enfonce ensuite ses buches à force de bras avec une pidence ou gros maillet.

Cette première branche ainsi construite de sept mises, une ouvrière nommée *tordeuse*, parce qu'elle tord les rouettes, prend un chantier, qu'elle attache avec deux rouettes passées dans les anneaux des deux couplières de la tête de cette branche, & accole lesdites rouettes autour du chantier où elle les lie. Ensuite elle met deux couplières, l'une à la tête, & l'autre à la queue, au chantier de dessus du côté de la rivière, & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de son atelier sur le côté, il attache à ces pieux deux prues par un bout, & par l'autre aux deux couplières des chantiers de dessus, lesquelles prues il arrête avec un morceau de bois éguisé, & nommé *fuséau*. Ensuite le

flotteur, le garnisseur, la tordeuse & l'approcheur qui amène le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le *train*, prennent chacun une buche, qu'ils fourrent dessous ladite branche, & à l'épaule; ils la font couler jusqu'à une distance de trois piés & demi pour former la seconde branche, & ainsi de toutes les autres branches. *Voyez PRUES.*

Quand les quatre branches sont faites & traversinées à la tête & à la queue, c'est-à-dire, accouplées par des rouettes qui passent des chantiers de dessus aux chantiers de dessous, le coupon est fait & fini. Deux autres ouvriers, compagnons de rivière, viennent prendre ce coupon, le traversinant de nouveau avec trois chantiers, qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de dessus. On fait quatorze de ces coupons, qu'on appelle *coupons simples*.

Ensuite les flotteurs font quatre autres coupons, appellés *labourages*, pour les construire à mesure du flottage, & qu'on abat les piles de bois; les compagnons choisissent le bois le plus léger, comme le bois blanc, & les font comme les autres coupons, excepté ce qui suit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois, de chacun quatre rondins, qu'il pose sur les deux chantiers de dessous, puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplières dans les coches des chantiers de dessous, le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplières, & attache avec des rouettes à flotter ces deux fais de bois entre les chantiers; c'est ce qui forme la première mise.

Ensuite on construit de la même manière, mais de buches plates seulement, les secondes mises, dites *boutage*, c'est-à-dire, l'endroit où le compagnon se tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux grosses couplières. Quand cette tête est faite, & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux grosses rouettes dans chacun des chantiers de dessus; on prend un morceau de bois d'un pié & demi, qu'on appelle *habillot*, après avoir posé deux chantiers traversins, cochés à l'envers, les avoir lié aux chantiers du dessus, & avoir passé les rouettes dans les deux premières couplières qu'il a mises, il rabat la grosse couplière avec son habitot sur le traversin, dont on lie & arrête le bout au chantier de dessus.

Dans les branches des rives & à la tête, les compagnons mettent deux grosses couplières aux chantiers de dessous; savoir une à la première mise, où ils posent un gros & fort chantier éguisé par le bout, appellé *nage*, & par corruption *nege*; & l'autre à la troisième, où ils posent la fausse nage, qui n'est autre chose qu'une buche de neuf à dix pouces de rondité, & aplatie par le bout: ainsi, les quatre branches de chaque labourage étant faites, les compagnons plantent dans la rivière deux perches appellées *darivottes*, qu'ils attachent avec de bonnes rouettes sur la nage, & ensuite tous les ouvriers poussent avec force ce labourage, jusqu'à ce que les deux contre-fiches ou darivottes fassent suffisamment lever ledit labourage, & lorsque la branche du dedans de la rivière est assez levée, ils reviennent à la branche qui est sur l'atelier, font des pesées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui est vers la rivière, & la tiennent ainsi suspendue avec de grosses buches qu'ils ont mises dessous. Les compagnons posent dessus quatre gros chantiers, & après avoir abattu sur le traversin de la tête les huit autres grosses couplières, qu'ils ont mises aux huit chantiers de dessous, ils les arrêtent par-dessus le traversin de la tête avec des habitots attachés aux chantiers de dessus. Ils prennent les quatre gros chantiers traversins, &

les ayant posés vers la nage & fausse nage, ils serrent & abattent les habitots, & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de dessus sur les traversins, & lient les habitots à ces chantiers.

Après avoir bien assuré les nages par des couplières ferrées & arrêtées par des habitots, ils les plient en demi-cercle jusqu'à la hauteur de la fausse nage, & les attachent par leur extrémité au chantier de dessus par des rouettes contiguës à la fausse nage.

Les quatorze coupons & quatre labourages ainsi faits, les compagnons assemblent sept simples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-*train*. Pour faire cet assemblage, ils mettent au bout de chaque coupon simple, & à un bout seulement des labourages, neuf couplières vis-à-vis les unes des autres; ils passent des habitots dans les boucles des couplières; & par ce moyen, & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi, qui est éguisé & courbé par un bout, & qu'ils appellent *troussebarbe*, ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplières & des habitots arrêtés aux chantiers de dessus.

Devant le premier labourage de la première part, les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils passent sous le traversin de devant, & attachent un morceau de chantier, qu'ils appellent *courge*; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour soulager le *train*.

La construction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les neges pour conduire & guider les *trains*. Avant ce tems-là, ceux qui les conduisoient avoient des plastrons de peaux rembourrés, & ils guidoient les *trains* par la seule force de leurs corps; cela m'a été assuré, il y a une trentaine d'années, par de vieux compagnons.

Ce qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549, c'est que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521, *c. lxj. art. 1.* la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpsés, à peine de 500 liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottât point en 1527 en *trains*, on amenoit dès ce tems du bas de la rivière d'Yonne sur le port de Clamecy, Collange, & Château-Cenfoiy des bois, dont on les chargeoit sur des bateaux. Coquille, en son histoire du Nivernois, fait mention en parlant de Clamecy, que la rivière d'Yonne portoit bateau jusqu'en cette ville, & elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire précisément l'année: dès lors on amena à bois perdu des bois du haut de la rivière d'Yonne, de celle de Beuvron & de Fozay; depuis on a même remonté plus haut, & l'on a pratiqué à la faveur des étangs, des petits ruisseaux qui portent bois & affluent dans les rivières ci-dessus.

TRAIN de l'oiseau, (terme de Fauconnerie.) le *train de l'oiseau* est son derrière ou son vol; on dit aussi faire le *train* à un oiseau, lorsqu'on lui donne un oiseau dressé qui lui montre ce qu'il doit faire, & à quoi on le veut employer. *Fouilloux. (D. J.)*

TRAINA, (Géogr. mod.) petite ville de Sicile, dans le val-Démona, sur une hauteur, au nord oriental de Nicofia, près la rivière *Traina*. (D. J.)

TRAINA, (Géogr. mod.) rivière de Sicile dans le val-Démona. Elle tire son origine de deux sources, & se perd dans la *Dittaino*. (D. J.)

TRAINASSE, f. f. (Hist. nat. Botan.) nom que le peuple donne au polygonum à larges feuilles. *Voyez* en la description au mot *POLYGONUM*, Botan. (D. J.)

TRAIN-BANDS ou TRAINES-BANDS, f. m.

(*Hist. d'Angl.*) c'est le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cause des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre selon le besoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes, infanterie & cavalerie; mais elle peut être augmentée, suivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice, des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former ses troupes en compagnies & régimens, les conduire où besoin est, en cas de rébellion & d'invasion: donner des commissions aux colonels & aux autres officiers; mais personne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq cens liv. sterling de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne possède cinquante livres sterling de rente. (*D. J.*)

TRAINE, s. f. (*Marine.*) menue corde où les soldats du vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer, afin qu'il s'y lave. On dit à la traîne, lorsqu'on destine quelque chose à traîner dans la mer, en l'attachant à une corde.

TRAINE, s. f. (*terme de Pêche.*) c'est la même chose que le coleret ou la dreige; & la dreige est un filet dont on se sert pour la pêche de mer. Ce filet est triple, c'est-à-dire, qu'il est composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre, ce qui lui fait donner le nom de *travail* ou *filet travaillé*; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flue*, *silure* ou *feuilleure*, est le plus étroit; ses mailles doivent être de 21 lignes en carré; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des nappes dont les mailles n'ont que treize lignes, seulement pendant le tems du carême.

Les hamaux ou traux, filets à larges mailles qui sont des deux côtés de la nappe, doivent avoir neuf pouces en carré, & le bas du filet ne doit être chargé que $1\frac{1}{2}$ livre de plomb au plus par brassée, afin que le filet n'entre que peu avant dans le sable.

La nape est mise entre les traux fort libre & flottante, afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puissent plus aisément former des sacs ou bourses dans les grandes mailles des traux, & ainsi retenir tout le poisson qui s'est trouvé sur le passage de la dreige.

Le haut du filet est garni de flottes de liege, afin qu'il tienne droit dans l'eau, sans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié est garnie.

Pour faire cette pêche qui est la plus ingénieuse de toutes celles qui se pratiquent à la mer, les pêcheurs étant arrivés sur des fonds de sable ou de graviers, amènent toutes leurs voiles & leurs mâts; ils jettent leur dreige à la mer; les deux bouts de la dreige sont frappés sur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *hallins*, dont l'un est amarré par les travers du bateau, & l'autre à la vergue du borset; & pour mieux faire couler la dreige sur le fond de sable ou de gravier seuls convenables, ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une grosse pierre qu'ils nomment *cabliere*, afin de la mieux faire couler bas.

Le borset est une grande voile *D* que les pêcheurs appareillent sur une vergue qu'ils jettent à l'eau; la marée qui s'y entonne, gonfle le borset, comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas, les pêcheurs amarrent aux couets une cabliere; la vergue est soutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée; la marée faisant dériver le borset *D* d'une part, & le bateau *E* d'autre part en même tems, ils entraînent la dreige *ABC* qui racle le fond & enleve si exactement tout ce qu'elle trouve en son chemin, que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe, quand elle est tombée dans un lieu où la dreige doit passer.

Quand le bateau *E* ne dérive pas de sa part autant

que le borset, les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau; elle y est appareillée comme lorsqu'elle est au vent sur son mât, & par ce moyen ils rétablissent l'égalité de vitesse.

On peut concevoir à présent le tort que fait la dreige sur les fonds où elle passe, lorsqu'elle se fait pendant l'été près de terre où tout le fray du poisson est pour lors. Cette perte est inconcevable. Voyez la représentation de cette pêche dans la fig. 4, Pl. VI, de pêche.

La pêche des huitres se fait avec de petits bateaux du port depuis quatre jusqu'à huit tonneaux, & de sept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile & à deux dreiges pour chaque bateau, pour pêcher à bas-bord & à tribord; ils reviennent tous les soirs à terre, & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs sur la greve où les femmes qui sont ordinairement ce travail, les rangent en gros fillons pour les faire dégorger. Elles n'y restent que peu de marées sans se nettoyer des ordures dont elles sont couvertes en sortant de dessus la roche, après quoi elles deviennent marchandes & aurent nettes qu'on les voit à Paris.

Le tems de cette pêche que l'on faisoit autrefois durant toute l'année, a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier Septembre au dernier Avril, avec défense de la faire pendant le mois de Mai jusque & compris le mois d'Août. Cette police étoit d'autant plus nécessaire que les huitres fraient durant les chaleurs, & qu'ainsi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui est la vraie manne des riverains; joint aussi que les huitres durant cette saison sont de très-mauvaise qualité, & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres se servent, sont une espèce de chausse tenue droite par un châssis de fer dont les côtés qui raclent le fond de la mer, sont faits en couteaux qui grattent & enlèvent tout ce qui se rencontre sur leur passage; les huitres détachées du fond entrent dans la chausse de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. Voyez les Planches de pêche & les articles CHAUSSE, DRAGUE, HUITRE, &c.

La dreige des pêcheurs du port des barques n'est pas le même filet que l'on appelle *travail de dreige* dans l'ordonnance de 1680, & celui dont on se sert sous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 Avril 1726. C'est la grande chausse ou cauche, mais bien moins nuisible que celle des pêcheurs de Cancale; cette pêche ne diffère en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut*, ni de celle qui se pratique le long des côtes de la Méditerranée sous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gauguy*. Quant au sac ou à la chausse qui est faite en forme d'un carré long émouffé ayant ordinairement huit brasses de gueule ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à six brasses de large; dans le fond, les mailles du sac sont de trois différentes sortes de grandeurs; les plus larges sont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du sac est garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de grosseur sur lequel le bas du sac est amarré, & qui est garni de deux ou trois plommées par brassée de la pesanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du sac est garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de grosseur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du sac sont garnis d'un petit échallon de bois dans lequel sont passés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du sac; on passe entre ces deux cordages une pierre qui est arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre ensuite sur les échallons une grande

de perche formée de plusieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du sac ouverte, & prendre ainsi les poissons qui se trouvent dans le passage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. *Voyez CHALUT.*

La dreige, breige, ou grande traîne tramailée, est une sorte de filet qui differe des dreiges en ce qu'elle est tramailée; elle sert à la pêche des saumons & des aloses, qui se fait depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. Quant à la manoeuvre de cette pêche, on la tend de même que la seine, avec un seul bateau, le bout forain garni d'une bouée de sapin, & l'autre va à la dérive avec le bateau où il reste amarré, & dérivant soit de flot, soit de jussant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas est garni ne le peuvent faire caler sur le fond à cause du liege dont la tête est garnie, n'ayant au-plus que trois quarterons de plomb par brasses.

Ce ret est du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere suffisent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, selon qu'ils s'apperçoivent que le poisson monte ou descend. Cette même manoeuvre se pratique pour les pêches des aloses dans la riviere de Seine, & pour celle des harangs à la mer: après que le filet a dérivé deux ou trois cens toises, on le relève de la même maniere qu'on fait les rets verquants au milieu de la riviere sans le haler à bord, comme on fait les seines qui servent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hameaux qui sont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en carré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu jusqu'à vingt-six lignes aussi en carré.

TRAINE ou PICOT, terme de Pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Caen; cette pêche est aussi nommée traîne en pleine mer ou folles traînantes & dérivantes. En voici la description telle qu'elle se pratique par les pêcheurs de ce ressort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne font qu'un nombre de deux seulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande traîne à la mer, ils fournissent chacun une piece de filet qu'ils joignent ensemble; ils soutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & six lieues au large sur dix brasses d'eau; on peut juger du risque qu'ils courent éloignés de la côte dans de si petits bateaux; ils assument encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il se soutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête est chargée, & qu'il dérive au gré de la marée sans être traîné sur le fond.

Il est constant que ce filet est moins une traîne qu'une folle traînante en dérive; qu'avec des mailles aussi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, sans pouvoir arrêter aucun poisson rond; il y auroit peu d'abus à craindre de son usage si les pêcheurs qui la font se servoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au-moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs se servent de plusieurs calibres; ceux dont ils se pourroient servir dans les plates de deux tonneaux, ont les mailles de dix-neuf & vingt & une lignes en carré, & les abusifs n'ont que seize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, f. m. (Mécanique.) espece de machine dont les voitriers se servent pour traîner & transporter des balles, caisses, & tonneaux de marchandises. Le traîneau n'a point de roue, & est seulement composé de quelques fortes pieces de bois

jointes ensemble, & emmortoisées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée longue, sont de forts crochets de fer pour y atteler les traits des chevaux qui les traînent, cette sorte de traîneau ne sert point à la campagne, & est seulement d'usage dans les villes. (D. J.)

Les Hollandois ont des especes de traîneaux sur lesquels on peut transporter par terre des vaisseaux de tout port. Ils sont composés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la quille d'un vaisseau ordinaire, un peu courbée par derriere, & creusée dans le milieu, de sorte que les côtés vont un peu en biais, & sont garnis de trous pour passer des chevilles, &c. le reste est tout-à-fait uni.

Le traîneau est de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le poser sur des rouleaux, qui devinrent roues, lorsqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus-en-plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il est vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-dessus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (Charronnage.) c'est une espece de petit chariot sans roue dont on se sert dans les pays septentrionaux, pour transporter sur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandises. Ils sont couverts & garnis de bonnes fourrures contre la rigueur du froid. Ce sont ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & assez semblables à de petits cerfs que l'on nomme des rennes, qui outre qu'ils vont d'une très-grande vitesse, ont cela de commode qu'ils n'ont besoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils se contentent de quelque mousse qu'ils cherchent sous la neige. La Laponie, la Sibérie, & le Boranday font tout leur commerce avec des traîneaux attelés d'une de ces rennes. Outre les traîneaux tirés par des chevaux ou par des rennes dont on se sert si communément dans la Moscovie, il y en a d'autres, particulièrement du côté de Surgut, ville située sur l'Oby, qui ne sont attelés que d'une sorte de chiens, qui sont propres à cette partie de la Sibérie.

Enfin toutes les cours du nord offrent en traîneaux une rare pompe sur la neige. La jeunesse vigoureuse les conduit, & dispute de vitesse dans des courses hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandinavie y assistent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Russie s'y montrent avec leur parure d'or & de pelisses. (D. J.)

TRAINEAU, (Chasse.) est un filet qui a deux ailes fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, sentent, ou entendent quelque oiseau sous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui est dessous; ce filet a depuis 6 jusqu'à 12 ou 15 toises de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne soient pas si lourds. On prend au traîneau les perdrix, les cailles, vanneaux, bécasses, pluviers, ramiers, grives, oies sauvages, canards & autres oiseaux.

TRAINEE, f. f. (Artif. & Art milit.) se dit, dans l'Artillerie, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes de largeur, & autant de hauteur, qui sert à communiquer le feu à d'autre poudre où la traînée aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une traînée de poudre sur le premier renfort lequel aboutit à la lumiere; on en use ainsi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver si on mettoit le feu à la pou-

dre renfermée dans la lumière ; parce que son action pourroit faire sauter le bout-feu des mains du canonier & le blesser.

Pour mettre le feu aux mines, on se sert aussi d'une *trainée* de poudre : on découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auget qui renferme le saucisson d'environ six pouces ; on fait cette ouverture à deux piés endedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jeter dessus du haut du parapet n'empêche point la poudre du saucisson de prendre feu : on fait ensuite une *trainée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu est naturellement plus agité ; on prend ensuite un morceau de papier, sur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque chose de pesant, sans presser ou étouffer la poudre ; au milieu de ce papier on fait un trou pour passer le boulon, qui est un morceau d'amadou le plus épais & le plus moëlleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, selon le tems dont on a besoin pour se retirer : on a attention que ce morceau d'amadou passe bien au milieu de la *trainée* de poudre que l'on écrase en poulevrin ; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne l'allume que lorsqu'il est consommé. Le papier sert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met dessus sont pour le tenir dans une situation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimension que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même tems qu'à celui qui doit le mettre à la mine ; il sert à faire connoître le moment où la mine doit faire son effet. *Voyez TÉMOIN. (Q)*

TRAINÉE, en terme de *Venerie*, espece de chasse du loup, du renard, &c. qu'on fait en l'attirant dans un piège ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, jusqu'au lieu de la trape. *(D. J.)*

TRAINEMENT, f. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme la progression des limaçons, des vers de terre, des sangsues, & autres animaux semblables, dont le mouvement n'est guere plus composé que celui des huitres dans son principe, quoiqu'il ait un effet plus diversifié. Ce mouvement consiste dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & se ralonge ensuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée sur la terre, s'y affermit par sa pesanteur, pendant que l'autre s'allonge & s'avance en glissant, puis s'affermi à son tour, & retire à elle la partie de derrière, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant sur un pié, nous avançons l'autre, sur lequel nous nous appuyons ensuite. *(D. J.)*

TRAINER, v. act. (*Gram.*) c'est tirer après soi quelque chose qui porte à terre, ou immédiatement ou sur une machine interposée. On dit il faut tant de chevaux pour *trainer* ce fardeau ; il a *trainé* trois ans de suite la robe au palais ; *trainer* sur la claie ; *trainer* un filet ; se *trainer* ; *trainer* une troupe de femmes après soi ; il *trainera* long-tems de cette maladie ; cette affaire *trainera* en longueur ; son style *traîne* ; &c. *Voyez les articles suivans.*

TRAINER, (*coupe des Pierres*) c'est faire mécaniquement une ligne parallèle à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *trainant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ses pointes parcourt la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer passer par les deux pointes, soit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à sa tangente si elle est courbe. Les menuisiers, au lieu de compas, se servent pour cette opération d'un instrument qu'ils appellent *trusquin*. *Voyez ce mot.*

TRAINER en plâtre, v. act. (*Archit.*) c'est faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre qu'on *traîne* sur deux regles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que les moulures ayent leur contour parfait. *(D. J.)*

TRAINER, v. n. terme de jeu de *Billard* ; c'est conduire quelque tems la bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de l'instrument, & c'est une chose permise en général ; mais il est défendu de *trainer*, quand la bille tient du fer ; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup sec. *(D. J.)*

TRAINEUR, (*Art milit.*) soldat qui quitte son rang par paresse, maladie, foiblesse, ou quelqu'autre raison, & reste en arriere dans les marches. Les payfans ont tué les *traîneurs*.

TRAINEURS, (*Commerce*) ceux qui conduisent des traîneaux. Ce terme est principalement en usage en Hollande. Ils sont établis par les magistrats lorsque les eaux sont fermées, c'est-à-dire, lorsque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites ; ils ont les mêmes privileges & franchises que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaisseaux. *Voyez ROUTIER, dict. de Com.*

TRAIION, f. m. (*Maréchal.*) bout du pis d'une jument, qu'on presse pour en faire sortir le lait.

TRAIRE, v. act. (*Gram. æcon. rust.*) c'est tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

TRAIT, f. m. (*Archit.*) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.

Trait biais. Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

Trait corrompu. Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas & sans regle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière.

Trait quarré. C'est une ligne qui, en en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'est donc la maniere de faire une perpendiculaire à une ligne donnée ; si cette ligne est courbe comme un cercle ou une ellipse, la perpendiculaire à sa tangente, s'appelle *trait quarré* sur la ligne courbe, & au bout de la ligne courbe, lorsqu'elle l'est à une de ses extrémités.

Le *trait* se prend encore en architecture pour le dessein & la coupe artiste des pierres qui sont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages *biaisés*. Filibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait*, ou de la coupe des pierres ; ensuite le pere Derran, jésuite ; & enfin M. Frezier ; *Voyez TRAIT, stéréotom.*

Le *trait* est aussi la figure d'un bâtiment projeté, tracé sur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pieces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il est nécessaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment ; ensuite l'on peut, pour se rendre compte de la totalité, rassembler sur un même dessein ce que l'on appelle *scénographie* ou *perspective*. *(D. J.)*

TRAITS, ce sont dans l'Artillerie les cordages qui servent au charroi & transport des pieces & des munitions ; ils se comptent par paires de *traits* communs ou bâtarde ; ils font partie du harnachement des chevaux. *(Q)*

TRAIT DE COMPAS, ou *TRAIT DE VENT*, (*Marine.*) *Voyez RUMB.*

TRAIT QUARRÉ, (*Marine.*) on sous-entend *voile à* : c'est une voile qui a la forme d'un rectangle.

TRAIT, f. m. terme de *Balancier* ; c'est ce qui fait pancher un des bassins de la balance, plus que l'autre.

Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs bassins doivent rester en équilibre. (D. J.)

TRAIT, f. m. terme de *Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout, qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut assommer: c'est avec ce *trait* que l'on passe à-travers d'un anneau de fer scellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baisser la tête pour recevoir le coup de masse entre les deux cornes. *Savary*. (D. J.)

TRAIT, terme de *Bourrelier*, c'est la partie du harnois des chevaux de tirage, par laquelle ils sont attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carrosse sont de cuir, & s'attachent aux pâlions du train; ceux des chevaux de charrette sont de corde, & attachés aux limons: ce sont les *bourreliers* qui font les premiers, & fournissent les uns & les autres. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier*.

TRAIT de scie, (*Charpent.*) c'est le passage que fait la scie en coupant une pièce de bois, soit pour la raccourcir ou pour la refendre: les scieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits de scie* se rencontrent, & où la pièce se sépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de scie*, avec la bêche, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (D. J.)

TRAIT de buis, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vite. (D. J.)

TRAIT, f. m. (*Lainage.*) le *trait* est cette quantité de laine attachée à chaque peigne; laquelle se trouve suffisamment démêlée & couchée de long; après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne sur l'autre. Il y a toujours deux *traits*, comme deux peignes. (D. J.)

TRAIT en Peinture est la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne dise: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'est dessiner avec le pinceau; ou, qu'en parlant d'un objet peint, on ne dise: la chose est exprimée d'un seul *trait*: on dit le *trait* d'une perspective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure dessinée à l'académie; ma figure n'est pas avancée, elle n'est qu'au *trait*; la vie est dans ce dessin, quoi qu'il ne soit qu'au *trait*.

Trait se dit encore d'un dessin d'après un tableau pris sur le tableau même: lorsqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on passe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, sur toutes les lignes ou contours des objets de ce tableau; après quoi on applique dessus un papier, qu'on fait tenir par quelque un vers ses extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte sur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de crystal, d'ivoire, une dent de sanglier, &c. au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime sur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laisser sécher ce qui peut rester de couleur sur le tableau, & le frotter sur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorsqu'un tableau est nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne soit pas assez sec pour qu'on en puisse prendre ainsi le *trait*, on applique dessus une glace, sur laquelle on passe un blanc d'œuf battu, & lorsqu'il est bien sec, on trace sur la glace, avec un crayon de sanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique assez fortement sur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le releve promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, &

Tome XVI,

tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, seulement par curiosité, & pour avoir des monuments fideles des belles choses, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait usage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la grosseur d'un tuyau de grosse plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique sur la toile ou autre fond sur lequel on veut faire la copie; & avec un petit sachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matière pulvérisée qui se distingue de la couleur du fond, on passe sur tous les *traits*, & la matière pulvérisée qui en sort, passant par les trous d'aiguille, imprime le dessin sur le fond où on l'a appliquée. C'est ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainsi piqué, s'appelle alors *poncé*.

TRAIT, f. m. terme de *Tireur d'or*, ce qui est tiré & passé par une filière. Il se dit de tous les métaux réduits en fil, comme l'or, l'argent, le cuivre, le fer, &c. (D. J.)

TRAIT, f. m. terme de *Voiturier par eau*, ce mot se dit de plusieurs bateaux vides, attachés & accouplés ensemble qui remontent les rivières, pour aller charger de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis; quelques-uns disent *train de bateaux*, mais improprement. (D. J.)

TRAIT, c'est la corde de crin qui est attachée à la botte du limier, qui sert à le tenir lorsque le veneur va aux bois.

Trait, on dit en *Fauconnerie*, voler comme un *trait*.

TRAIT, f. m. terme de *rubrique*, espece de verset que chantent les choristes après l'épître en plusieurs fêtes de l'année, & notamment le Samedi-saint. Ce *trait* est différent des répons en ce qu'il se chante tout seul, & que personne n'y répond. C'est au reste un chant lent & lugubre, qui représente les larmes des fideles & les soupirs qu'ils poussent en signe de pénitence; & il est ainsi nommé *quia tractim canitur*. *Du Cange*. (D. J.)

TRAIT, en termes de *Blason*, signifie une ligne qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas, & sert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un*, & coupé de deux *traits*.

TRAIT, f. m. terme de jeu d'échecs, c'est l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion, & de l'avancer d'une ou de deux cases à sa volonté. (D. J.)

TRAITANT, (*Finances*.) on appelle *traitants* des gens d'affaires qui se chargent du recouvrement des impôts, qui traitent avec le souverain de toutes sortes de taxes, revenus, projets de finances, &c. moyennant des avances en deniers qu'ils fournissent sur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances, & ensuite gagnent un quart, un tiers sur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre ne sont distingués du peuple que par leurs richesses. C'est chez eux que la France vit pour la première fois en argent ces sortes d'ustensiles domestiques, que les princes du sang royal n'avoient qu'en fer, en cuivre & en étain; spectacle insultant à la nation. Les richesses qu'ils possèdent, dit l'édit de 1716, sont les dépouilles de nos provinces, la subsistance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je répète ces choses d'après plusieurs citoyens sans aucune passion, sans aucun intérêt particulier, & sur-tout sans l'esprit d'humeur & de satyre; qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert, dit l'auteur françois de l'histoire générale, craignoit tellement de livrer l'état aux *traitants*, que quelque tems après la dissolution de la chambre de justice qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissoit la peine de

X x x ij

mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires ; mais bientôt après il crut être obligé de se servir d'eux sans même révoquer l'arrêt ; le roi le pressoit pour des fonds, il lui en falloit en grande hâte, & M. Colbert recourut encore aux mêmes personnes qui s'étoient enrichies dans les désastres précédens. (D. J.)

TRAITE, f. f. (Marine.) c'est le commerce qui se fait entre des vaisseaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE, f. f. (Commerce du Canada.) on appelle ainsi en Canada le négoce que les François font avec les sauvages, de leurs castors & autres pelleteries. (D. J.)

TRAITE D'ARSAC, terme de Finances, droit de sortie qui se leve sur les marchandises qui sortent de la province du Languedoc & sénéchaussée de Bordeaux, pour être transportées en Chalosse, dans les Landes, à Dax, Bayonne, &c. (D. J.)

TRAITE DE CHARANTE, terme de Finance, droit qui se leve par les fermiers sur les vins, eaux de-vie, & sur les marchandises qui entrent & sortent de la Saintonge, Aunis, &c. Le bureau principal de la traite de Charente est établi à Tournay, qui est un gros bourg situé sur le bord de la Charante, à une lieue au-dessus & du même côté de Rochefort ; c'est pour cette raison qu'on a donné à ce droit le nom de traite de Charente. (D. J.)

TRAITE FORAINE, (Finances.) il est bon de mettre sous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête sur la traite foraine, que la nation forma & présenta au roi.

« SIRE, quoique les droits de la traite foraine ne doivent être levés que sur les marchandises qui sortent du royaume pour être portées à l'étranger, ce qui est clairement établi par la signification du mot foraine, néanmoins ces droits sont levés sur ce qui va de certaines provinces de votre royaume à d'autres d'icelui, tout ainsi que si c'étoit en pays étranger, au grand préjudice de vos sujets, entre lesquels cela conserve des marques de division qu'il est nécessaire d'ôter, puisque toutes les provinces de votre royaume sont conjointement & inséparablement unies à la couronne pour ne faire qu'un même corps sous la domination d'un même roi, & que vos sujets sont unis à une même obéissance.

« Pour ces causes, qu'il plaise à VOTRE MAJESTÉ, ordonner qu'ils jouiront d'une même liberté & franchise ; en ce faisant qu'ils pourront librement négocier, & porter les marchandises de France en quelqu'endroit que ce soit, comme concitoyens d'un même état sans payer aucun droit de foraine, & que pour empêcher les abus qui se commettent, la connoissance de leurs différens pour raison de ladite traite appartienne à vos sujets, nonobstant tous baux & évocations à ce contraires.

« Encore que le droit domanial ne se doit prendre par lesdits établissemens d'icelle que sur les blés, vins, toiles & pastels, qui seront transportés de votre royaume à l'étranger ; vos fermiers desdits droits, sous prétexte que leurs commis & bureaux ne sont établis en aucunes provinces & villes, ou qu'elles sont exemptes dudit droit, font payer pour marchandises qui y sont transportées, comme si directement elles étoient portées à l'étranger ; pour à quoi remédier, défenses soient faites par VOTRE MAJESTÉ, d'exiger lesdits droits sur ces blés, vins, toiles & pastels, qui seront actuellement transportés dans votre royaume pour la provision d'aucune province, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de concussion,

» Semblablement afin de remettre la liberté du commerce & faire cesser toutes fortes d'oppressions desdits fermiers, que ces droits, tant de ladite traite foraine & domaniale que d'entrée, soient levés aux extrémités du royaume, & que, à cet effet, les bureaux desdites traites & droits d'entrée soient établis aux villes frontieres & limites dudit royaume ; & qu'auxdits bureaux, les fermiers soient tenus d'afficher exactement les tableaux imprimés concernant les droits taxés par vos ordonnances, à peine de concussion. Considération sur les finances. (D. J.)

TRAITE DES NEGRES, (Commerce d'Afrique.) c'est l'achat des negres que font les Européens sur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne plein de lumières & d'humanité, ne sont point devenus esclaves par le droit de la guerre ; ils ne se devoient pas non plus volontairement eux-mêmes à la servitude, & par conséquent leurs enfans ne naissent point esclaves. Personne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de disposer de leur liberté, & que les négocians les font transporter de la même manière que leurs autres marchandises, soit dans leurs colonies, soit en Amérique où ils les exposent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur liberté, & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître ; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce ; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite, & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté ; qu'il ne pouvoit pas la perdre ; & que son prince, son pere, & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer ; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même : ce negre ne se dépouille, & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel ; il le porte partout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges de pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en jurisconsultes politiques viennent nous dire hardiment, que les questions relatives à l'état des personnes doivent se décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainsi un homme qui est déclaré esclave en Amérique & qui est transporté de-là en Europe, doit y être regardé comme un esclave ; mais c'est là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttière, comme dit Cicéron. Est-ce que les magistrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre espèce ? Est-ce que leur déférence

à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les tems & dans tous les lieux? Y a-t-il aucune loi qui soit aussi obligatoire que les lois éternelles de l'équité? Peut-on mettre en problème si un juge est plus obligé de les observer, que de respecter les usages arbitraires & inhumains des colonies?

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des negres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il est vrai que les bourses des voleurs de grand chemin seroient vuides, si le vol étoit absolument supprimé: mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulières? Non.... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux!

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraîneroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque tems: je le veux, c'est-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre systéme; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite de negres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront; & au lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse & inventive; elle trouve mille moyens différens de se procurer des richesses; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (D. J.)

TRAITE PAR TERRE, (*Finances de France.*) la *traite par terre*, autrement l'imposition foraine d'Anjou, fut établie par Philippe-Auguste en 1204, après la conquête de cette province sur toutes les denrées sortant de la province d'Anjou, vicomté de Thouars & de Beaumont, pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces; mais en 1599 Henri IV. y ajouta un supplément sous le nom d'*imposition nouvelle d'Anjou*.

L'imposition nouvelle d'Anjou est funeste dans ses effets, & les usurpations des engagistes ont été très-violentes; ils prétendirent d'abord assujettir les toiles de Laval à leur tarif, parce que la vicomté de Beaumont est sur les frontieres du Maine, & que les fermiers, dans l'impression de leur tarif en 1653, avoient ajouté cette province comme comprise dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conseil, & l'entreprise reprisée en 1686; mais un fermier ne court jamais aucun risque de troubler le commerce, toujours obligé de payer par provision, ou de perdre son cours; ajoutez que les droits de la *traite par terre*

anéantissent le commerce & ruinent la province. Ils font de soixante-deux livres deux sous du cent pesant, c'est une somme excessive. *Considérations sur les finances, tome I. (D. J.)*

TRAITE, f. f. (*terme de Banquier.*) ce mot signifie les lettres de change qu'ils tirent sur leurs correspondans.

TRAITE, chez les Tanneurs, Mégissiers & Chamoisiers, se dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainsi relever les peaux sur la *traite*, c'est les ôter du plain & les mettre sur le bord pour les y faire égoutter. Voyez PLAIN.

TRAITE, f. f. (*terme de monnoie.*) c'est tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des especes, soit pour les remedes de poids & de loi, soit pour les droits de feigneurage & de brassage. Il signifie plus que rendage, qui ne comprend que le feigneurage & brassage. (D. J.)

TRAITÉ, f. m. (*Gram.*) discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif, plus formel & plus méthodique que l'essai; mais il est moins profond qu'un systéme. Voyez ESSAI & SYSTÈME. La Théologie se divise en plusieurs *traités*. Il y a plusieurs ouvrages de Lamothe le Vayer qu'on peut regarder comme autant de *traités* sceptiques.

TRAITÉ PUBLIC, (*Droit politiciq.*) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique, ou que les souverains, considérés comme tels, font les uns avec les autres, sur des choses qui intéressent directement le bien de l'état: c'est ce qui distingue ces conventions, non-seulement de celles que les particuliers font entr'eux, mais encore des contrats que les rois font au sujet de leurs affaires particulières. Il est vrai que ce ne sont pas les *traités*, mais la nécessité qui lie les rois. L'histoire nous apprend que tous les autres droits, ceux de la naissance, de la religion, de la reconnoissance, de l'honneur même, sont de foibles barrières, que l'ambition, la vaine gloire, la jalousie, & tant d'autres passions brisent toujours. Cependant, puisque les *traités publics* sont une partie considérable du droit des gens, nous en considérerons les principes & les regles, comme si c'étoient des choses permanentes.

La nécessité qu'il y a eu d'introduire l'usage des conventions entre les hommes, & les avantages qui leur en reviennent, trouve son application à l'égard des nations & des différens états: les nations peuvent, au moyen des *traités*, s'unir ensemble par une société plus particulière, qui leur assure réciproquement des secours utiles, soit pour les besoins & les commodités de la vie, soit pour pourvoir d'une manière efficace à leur sûreté, en cas de guerre.

Cela étant, les souverains ne sont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagemens. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indispensable. L'obligation où sont les souverains à cet égard est d'autant plus forte, que la violation de ce devoir a des suites plus dangereuses, & qui intéressent le bonheur d'une infinité de particuliers. La sainteté du ferment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics*, est encore une nouvelle raison pour engager les princes à les observer avec la dernière fidélité; & certainement rien n'est plus honteux pour les souverains, qui punissent si rigoureusement ceux de leurs sujets qui manquent à leurs engagemens, que de se jouer eux-mêmes des *traités*, & de ne les regarder que comme un moyen de se tromper les uns les autres.

Tous les principes sur la validité ou l'invalidité des conventions en général, s'appliquent aux *traités publics*, aussi-bien qu'aux contrats des particuliers; il faut, dans les uns comme dans les autres, un consen-

rement sérieux déclaré convenablement, exempt d'erreur, de dol, de violence.

Si ces sortes de *traités* sont obligatoires entre les états ou les souverains qui les ont faits, ils le sont aussi par rapport aux sujets de chaque prince en particulier; ils sont obligatoires comme conventions entre les puissances contractantes: mais ils ont force de loi à l'égard des sujets considérés comme tels; & il est bien manifeste que deux souverains qui sont ensemble un *traité*, imposent par-là à leurs sujets l'obligation d'agir d'une manière conforme à ce *traité*.

L'on distingue entre les *traités publics* ceux qui roulent simplement sur des choses auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel, & ceux par lesquels on s'engage à quelque chose de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par lesquels on s'engage purement & simplement à ne point se faire du mal les uns aux autres, & à se rendre au contraire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilisés, de tels *traités* sont superflus; le seul devoir suffit sans un engagement formel. Mais chez les anciens, ces sortes de *traités* étoient regardés comme nécessaires; l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'observer les lois de l'humanité qu'envers ses concitoyens, & que l'on pouvoit regarder les étrangers sur le pié d'ennemis; à-moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire: c'est de quoi l'on trouve plusieurs preuves dans les historiens; & le mot *hostis*, dont on se servoit en latin pour dire un *ennemi*, ne signifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la seconde classe tous les *traités* par lesquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particulière, comme lorsqu'ils s'engagent formellement à des choses auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par lesquels on s'engage à quelque chose de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes, sont de deux sortes; sçavoir, ou égaux ou inégaux; & les uns & les autres se font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités* égaux sont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre; c'est-à-dire, dans lesquels non-seulement on promet de part & d'autre des choses égales purement & simplement, ou à proportion des forces de chacun des contractans: mais on s'y engage encore sur le même pié: en sorte que l'une des parties ne se reconnoît inférieure à l'autre en quoi que ce soit.

Ces sortes de *traités* se font en vûe du commerce, de la guerre, ou par d'autres considérations. A l'égard du commerce, on convient, par exemple, que les sujets de part & d'autre seront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de sortie; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays, &c. Dans les alliances égales qui concernent la guerre, on stipule, par exemple, que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes, de vaisseaux, &c. & cela ou dans toute guerre, soit offensive soit défensive, ou dans les défensives seulement, &c. Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler sur d'autres choses, comme lorsqu'on s'engage à n'avoir point de place forte sur les frontières l'un de l'autre, à ne point accorder de protection ou donner *retraite* aux sujets l'un de l'autre, en cas de crime ou de desobéissance, ou même à les faire saisir & à les renvoyer, à ne point donner passage aux ennemis l'un de l'autre, &c.

Ce que l'on vient de dire fait assez comprendre que les *traités* inégaux sont ceux dans lesquels ce que l'on promet de part & d'autre n'est pas égal. L'inégalité des choses stipulées est tantôt du côté de la puissance la plus considérable, comme si elle promet du secours à l'autre, sans en fixer aucun de lui; tantôt du côté

de la puissance inférieure, comme lorsqu'elle s'engage à faire en faveur de la puissance supérieure, plus que celle-ci ne promet de son côté.

Toutes les conditions des *traités* inégaux ne sont pas de même nature. Les unes sont telles que quoiqu'onéreuses à l'allié inférieur, elles laissent pourtant la souveraineté dans son entier: d'autres, au contraire, donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainsi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois, après la seconde guerre punique, il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à personne, ni au-dedans ni au-dehors de l'Afrique, sans le consentement du peuple romain; ce qui donnoit évidemment atteinte à la souveraineté de Carthage, & la mettoit sous la dépendance de Rome.

Mais la souveraineté de l'allié inférieur demeure en son entier, quoiqu'il s'engage, par exemple, à payer l'armée de l'autre, à lui rembourser les frais de la guerre, à raser les fortifications de quelque place, à donner des otages, à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre, à n'avoir point de places fortes en certains endroits, à ne point faire voile en certaines mers, &c.

Cependant, quoique ces conditions & d'autres semblables ne donnent point atteinte à la souveraineté, il faut convenir que ces sortes de *traités* d'inégalité ont souvent beaucoup de délicatesse; & que si le prince qui contracte ainsi surpasse l'autre en grande supériorité de forces, il est à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainsi nommée.

L'on fait une autre division des *traités publics*; on les distingue en réels & personnels. Les *traités* personnels sont ceux que l'on fait avec un roi considéré personnellement; en sorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités* réels sont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état: ces derniers *traités* par conséquent subsistent après la mort de ceux qui les ont faits, & obligent leurs successeurs.

Pour savoir à laquelle de ces deux classes il faut rapporter tel ou tel *traité*, voici les principales règles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faire attention à la teneur même du *traité*, à ses clauses, & aux vûes que se sont proposées les parties contractantes. Ainsi s'il y a une clause expresse que le *traité* est fait à perpétuité, ou pour un certain nombre d'années, pour le roi régnant & ses successeurs, on voit assez par-là que le *traité* est réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république est réel de sa nature, parce que le sujet avec lequel on contracte, est une chose permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique, le *traité* ne laisse pas de subsister, parce que le corps est toujours le même: il y a seulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception, c'est lorsqu'il paroît que la constitution du gouvernement républicain a été la véritable cause & le fondement du *traité*; comme si deux républiques avoient contracté une alliance pour la conservation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute, tout *traité public* fait avec un roi doit être tenu pour réel, parce que dans le doute un roi est censé agir comme chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'ensuit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laisse pas de subsister avec le nouveau roi; de même si le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'ex-

pire pas pour cela, à-moins qu'il ne fût manifestement personnel.

7°. Tout *traité* de paix est réel de sa nature, & doit être gardé par les successeurs: car aussi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du *traité*, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque chose à quoi elle étoit tenue par le *traité*, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de son côté ses engagements, le successeur du roi défunt est obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi son prédécesseur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre est égal, alors si le *traité* tend directement à l'avantage personnel du roi ou de sa famille, il est clair qu'aussi-tôt qu'il vient à mourir, ou que la famille est éteinte, le *traité* finit de lui-même.

10°. Enfin il est d'usage que les successeurs renouvellent les *traités* manifestement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne se croient pas dispensés de les observer, sous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédécesseurs.

L'on demande encore quelquefois s'il est permis de faire des *traités* & des alliances avec ceux qui ne professent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-dessus. Le droit de faire des *traités* est commun à tous les hommes, & n'a rien d'opposé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des causes qui mettent fin aux *traités publics*, il ne faut que faire attention aux règles des conventions en général.

1°. Ainsi un *traité* conclu pour un certain tems expire au bout du terme dont on est convenu.

2°. Un *traité* expiré n'est point censé tacitement renouvelé; car une nouvelle obligation ne se présume pas aisément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroissent conformes aux engagements du *traité* précédent, ils doivent passer plutôt pour de simples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du *traité*.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à-moins que les choses que l'on a faites depuis l'expiration du *traité*, ne puissent souffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, si un allié s'est engagé à donner à l'autre une certaine somme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en fasse le paiement de la même somme pour l'année suivante, l'alliance se renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'est une suite de la nature de toutes les conventions en général, que si l'une des parties viole les engagements dans lesquels elle étoit entrée par le *traité*, l'autre est dispensée de tenir les siens, & peut les regarder comme rompus; car pour l'ordinaire tous les articles d'un *traité* ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6°. Cela est ainsi pour l'ordinaire, c'est-à-dire au cas que l'on ne soit pas convenu autrement; car on met quelquefois cette clause, que la violation de quelqu'un des articles du *traité* ne le rompra pas entièrement; mais en même tems celui qui par le fait de l'autre souffre quelque dommage, doit en être indemnisé.

Il n'y a que le souverain qui puisse faire des *traités publics* ou par lui-même ou par ses ministres. Les

traités faits par les ministres n'obligent le souverain & l'état, que lorsque les ministres ont été dûment autorisés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appelloit *foedus*, pacte public, convention solennelle, un *traité* fait par ordre de la puissance souveraine, ou qui avoit été ratifié; mais lorsque des personnes publiques avoient promis sans ordre de la puissance souveraine quelque chose qui intéressoit le souverain, c'est ce qu'on appelloit *sponsio*, une simple promesse.

En général il est certain que lorsque des ministres font sans ordre de leur souverain quelque *traité* concernant les affaires publiques, le souverain n'est pas obligé de le tenir, & même le ministre qui a *traité* sans ordre peut être puni suivant l'exigence du cas; cependant il peut y avoir des circonstances dans lesquelles un souverain est tenu ou par les règles de la prudence, ou même par celle de la justice & de l'équité, à ratifier un *traité* quoique fait & conclu sans son ordre.

Lorsqu'un souverain vient à être informé d'un *traité* conclu par un de ses ministres sans son ordre, son silence seul n'emporte pas une ratification, à-moins qu'il ne soit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelqu'autre circonstance qui ne puisse vraisemblablement souffrir d'autre explication; & à plus forte raison, si l'accord n'a été fait que sous cette condition que le souverain le ratifiât, il n'est obligatoire que lorsque le souverain l'a ratifié d'une manière formelle. (D. J.)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) si les anciens rompoient leurs *traités* publics aussi aisément que les puissances modernes, ils les contractoient du-moins avec de grandes & de graves solennités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc. l. II. c. vj.* les cérémonies que les Grecs observoient dans cette occasion; nous en détaillerons aussi quelques-unes en particulier, d'après Pausanias, au mot TRAITÉ d'alliance. Tite-Live, *liv. I. ch. xxjv.* indique les usages des Romains dans la conclusion de leurs *traités publics*. On pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choses curieuses sur cette matière, mais je ne sache pas que personne ait encore pris cette peine. (D. J.)

TRAITÉ d'alliance, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'observoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par respect on ne mangeoit point la chair consacrée. Chaque contractant, après le sacrifice, répandoit une coupe de vin, ce qui s'appelloit *libation*, d'où les alliances se nomment *σπονδαί*, & les infractions *ὑπερβλάται*: *pateramque tenentes, stabant, & casâ jangebant fœdera porca*; on se touchoit ensuite de part & d'autre dans la main droite, *cædent in fœdera dextrâ*; & pour asseurer les engagements réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengeresses, principalement Jupiter *ὄρμιος*, le dieu du serment. Pausanias dit que Philippe à force de se parjurer dans ses *traités d'alliance*, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprît qu'on ne se joue pas impunément des dieux. (D. J.)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Finances.*) on nomme ainsi un accord qu'un souverain fait avec des gens d'affaires pour différens objets, moyennant des sommes d'argent qu'ils lui donnent pour ses projets, ou ses besoins pressans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des sommes d'argent qu'ils avancent, ou dont ils font les fonds; comme aussi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de tems au sujet de terres, de char-

ges, d'offices, &c. car il est impossible de dire sur combien de choses ont été portés en divers tems & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'observer que leur effet est toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enlève de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au-lieu qu'une imposition générale n'entamerait qu'une portion du revenu. On connaît trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il suffit pour le justifier de dire que ces sortes de *traités* tirèrent depuis 1689 jusqu'à 1715, c'est-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cens quatre-vingt-onze millions, sur laquelle somme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conseil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de soixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fût modérée, il semble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'aussi gros bénéfices, puisqu'ils les avoient acquis sous l'autorité publique; mais la constitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impositions générales & sur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenses est borné, il est évident que c'est un petit nombre de sujets qui engoulissent les richesses du royaume.

On ne peut guère supposer qu'il y ait eu plus de cinq cens personnes qui aient été successivement intéressées dans ces diverses affaires pendant les vingt-six années dont nous avons parlé; & si l'on suppose que leurs dépenses ont monté pendant cet intervalle de tems à deux cens millions, il doit leur être resté entre les mains un capital de six cens millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes se trouvent des capitaux immenses en argent, sont en état de faire l'acquisition de tous les papiers avantageux, de spéculer sur toutes les variations de la place, d'y influencer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépense. (D. J.)

TRAITÉ, dans le commerce, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on règle les clauses & conditions avec une ou plusieurs personnes. Il se dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, &c. On fait des *traités* pour des sociétés, pour des achats de fonds, de magasins ou de boutiques; pour fretter des vaisseaux, pour les assurer & les marchandises qui sont dessus; ces derniers se nomment *polices d'assurance*. Voyez POLICE & ASSURANCE. On fait aussi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies; pour la fourniture des vivres & fourrages des armées, &c. *Dict. de Comm.*

TRAITEMENT, f. m. (*Gramm.*) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes sortes de bons *traitemens* du vainqueur. On est aimé ou haï des peuples, selon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

Traitement se prend dans un autre sens pour les soins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. (*Gramm.*) c'est être en négociation, en commerce, prendre des arrangements, &c. On dit il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'est qualifier; on dit il *traita* le pape de sa sainteté; il veut qu'on le *traite* d'excellence. On

vous *traitera* d'impertinent, si vous n'y prenez garde. C'est en user bien ou mal dans la société, ou dans le domestique; comme elle m'a *trahé*! je la reverrois! moi! non, non, cela ne fera pas; quand elle me rappelleroit, m'en prieroit. C'est tenir une bonne table; il nous reçut chez lui & nous *trahit* magnifiquement. C'est soigner un malade dans une maladie chirurgicale; si vous croyez avoir cette maladie, personne ne vous *traitera* mieux que Keiser. Il est aussi relatif à l'objet d'une science, d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture; l'Astronomie *traite* du mouvement des astres; à la manière dont un auteur s'est acquitté de sa tâche, il a bien *trahé* son sujet. Les chairs y sont très-bien *trahées*; les draperies y sont mal *trahées*. Voyez les articles suivans.

TRAITER, (*Commerce.*) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ses dettes, *traiter* d'une action, c'est-à-dire convenir des sommes d'argent ou des conditions au moyen desquelles on veut acheter toutes ces choses.

Ce terme s'applique à la vente aussi-bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier sens, je veux *traiter* des actions que j'ai dans cette compagnie, c'est-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, signifie aussi faire un commerce.

Traiter des negres, *traiter* des castors, c'est faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des castors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite*. Voyez TRAITE. *Dict. de Commerce.*

TRAITER, en termes de Boyaudier, c'est ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matières qui y sont restées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourrissant.

TRAITER, on dit en peinture, *traiter* un sujet; voilà un sujet bien *trahé*, admirablement *trahé*; lorsque la composition est belle, & que l'instant qui caractérise la scène ou sujet *trahé* est bien saisi. Il est avantageux de *traiter* des sujets connus. Tel a *trahé* le même sujet que tel, &c.

TRAITEUR, f. m. (*art de Cuisine.*) cuisinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient salles & maisons propres à faire noces & festins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuisiniers, portes-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary. (D. J.)*

TRAITEUR, (*Comm.*) on appelle ainsi à la Louisiane, les habitans françois qui vont faire la *traite* avec les Sauvages, & leur porter jusque dans leurs habitations, des marchandises qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois*. Voyez TRAITE. *Dict. de Com.*

TRAITOIRE, f. f. terme de Tonnelier, instrument de tonnelier, qui sert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il est composé d'un crochet de fer, & d'un manche. (D. J.)

TRAITRE, f. m. (*Gramm.*) celui qui se sert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en use ainsi avec son roi, sa patrie, sa femme, ses enfans, les indifférens, sa maîtresse, son ami, mérite également ce nom.

TRALE ou TRASLE, Voyez MAUVIS.

TRALLES, (*Géog. anc.*) ou TRALLIS, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au singulier. *Tralles* étoit une ville de l'Asie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Méfogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans son voyage de l'Asie, tome I, page 337. rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur. . . . sous le consulat de

de Modestus : le revers est une riviere avec ces lettres : ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit située sur une riviere, ou proche d'une riviere; & cette riviere étoit le Méandre. *Trallis*, continue Wheler, étoit une grande ville où s'assembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Asie. M. Smith assure qu'elle est aujourd'hui absolument détruite; il en reste pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Hesser*, ou la *forteresse du sultan*. On les voit sur une montagne, à demi-lieue du Méandre, sur le chemin de Laodicée à Ephese, à vingt heures de chemin de la premiere, près d'un village appelé *Tike-qui*.

L'autre médaille est de l'empereur Gallien : elle a sur le revers une Diane qui chasse, & on lit ces lettres autour, ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*.

Cette description s'accorde assez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* sur une éminence; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi-lieue du Méandre, la distance n'étoit pas assez grande pour empêcher qu'elle ne pût être mise au nombre des villes bâties sur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou surnoms. Pline, l. V. c. xxix. lui donne ceux d'*Evantia*, de *Selucia* & d'*Antiochia*. Etienne le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cause de la quantité de fleurs qui croissoient aux environs.

La notice d'Hiéroclès marque la ville de *Trallis* dans la province proconsulaire d'Asie, sous la métropole d'Ephese.

Phlegon, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du second siècle. Il composa plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire des olympiades*, divisée en seize livres; mais dont il ne nous reste qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, est celle que Meurfius a pris soin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris *Phlegon* parle d'une éclipse de soleil mémorable, arrivée en la deux cent deuxième olympiade, c'est une grande question de savoir si cette éclipse est la même que celle des ténèbres qui parurent à la mort de J. C. & cette question fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans plusieurs écrits pour & contre.

Le docteur Sykès (Arthur Ashley) mit au jour à Londres, en 1732, une dissertation dans laquelle il soutint qu'il est très-probable que l'éclipse dont *Phlegon* a parlé, étoit une éclipse naturelle arrivée le 24 Novembre de la premiere année de la deux cent deuxième olympiade, & non dans la quatrième année qui est celle de la mort de J. C. M. Whiston opposa à cette dissertation une piece intitulée : *Le témoignage de Phlegon défendu; ou, Relation des ténèbres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs payens & chrétiens qui confirment cette relation*. Le docteur Sykès répondit par une réplique intitulée : *Défense de la dissertation sur l'éclipse dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particulièrement que cette éclipse n'a aucun rapport avec les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les observations de M. Whiston*. Londres 1733, in-8°.

Cette défense du docteur Sykès, lui attira de nouveaux adversaires, entr'autres Jean Chapman & Thomas Dawson, qui lui repliquerent ainsi que M. Whiston. Tous ces écrits polémiques sont contre l'ordinaire extrêmement précieux à recueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune personnalité, on n'a point encore traité de question critique avec plus de recherches curieuses, & avec plus de profondeur

d'érudition. Voyez l'article *Phlegon* du diction. de Jacques Georges de Chauffepié.

Anthémis qui fleurissoit au sixieme siècle, sous le regne de Justinien, étoit aussi de *Tralles*. Il passa pour très-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les mécaniques. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TRALLEY, (*Géog. mod.*) ou TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRA-LOS-MONTES, (*Géogr. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Béira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile. Miranda en est la capitale. (*D. J.*)

TRAMAIL, f. m. (*Chasse.*) c'est un grand filet pour prendre des oiseaux la nuit en plaine campagne. Il ressemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chassent aux oiseaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet est composé de trois rangs de mailles.

On l'étend sur la plaine, de sorte qu'une de ses extrémités garnie de petites boules de plomb, pose librement sur la terre, & que l'autre extrémité soutenue par des hommes, se traîne le long du champ, pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumieres qui jettent beaucoup de flamme; ce qui obligeant les oiseaux de s'envoler, ils se prennent dans le filet à mesure qu'ils se levent. Voyez CLOCHE.

TRAMAIL, terme de Pêcheur, filet propre à pêcher dans les petites rivieres; il est composé de trois rangs de mailles en losange, mises les unes devant les autres, dont celles de devant & de derriere sont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la *nappe*, est faite d'un fil délié; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue au poisson qui y est entré. (*D. J.*)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, f. m. pl. terme de Pêche; ce sont des filets de la même espece que ceux de la dreige, Voyez DREIGE, c'est-à-dire composés de trois filets appliqués l'un sur l'autre; ce que signifie visiblement tramail, ou composé de trois mailles. La pêche des *tramaux* differe de la dreige, en ce que le filet est sédentaire sur le fond de la mer. Pour cet effet, il est pierré par le bas, & garni de flottés par le haut. A chacune de ses extrémités est frappée une cabriere: il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ses extrémités sont des cordages sur lesquels sont frappées des bouées, par le moyen desquelles on retrouve le filet que l'on établit, en sorte qu'il croise la marée. Ce filet prend toutes sortes de poissons plats & ronds indifféremment.

Les Pêcheurs relevent plusieurs fois leurs filets, c'est-à-dire qu'ils font plusieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tiffure d'un bateau peut avoir 6 à 700 brasses en tout, & les Pêcheurs ne s'éloignent guere plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les flamaux de ces *tramaux* ont huit pouces en carré, & la toile, nappe ou flue est d'un fil très-fin, & a deux pouces en carré, en quoi elle differe beaucoup de la dreige ou traine en pleine mer.

Il y a une autre sorte de *tramaux* qui ne sont ni sédentaires, ni en dreige; ils sont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La tiffure est composée d'autant de deux pieces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut. La tête est garnie de flottés de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par brasses.

Les pieces de *tramail* ne sont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige usitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles sont séparées les unes des autres par un bout de funin de 8 brasses environ de longueur, lequel est frappé sur la tête de la deuxième piece de *tramail*; ainsi successivement jusqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la tessure, un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *tramail*. On frappe sur cette corde une bouée de liege, & on met un semblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *tramaux*, pour soutenir de distance en distance la tessure que l'on descend, ou que l'on relève selon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes sortes de poissons plats. Les Pêcheurs ne restent pas sur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aisément suivant leur estime, & ils nomment ce filet *des tramaux cachants à la dérive*.

Quand les Pêcheurs se servent de ces *tramaux* à la mer, ils les tendent en rets traversant entre les roches, & font la même manœuvre que les Pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les Pêcheurs dans leurs barques se mettent entre la terre & le *tramail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poissons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont cessé leur batture; & souvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette sorte de pêche à la mer, le long des côtes, en tout tems, & sur-tout lorsqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, soit à cause des glaces, la vase ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive. Voyez les figures 3. Pl. V. & la figure 1. Pl. VIII. de Pêche. La première représente les *tramaux* sédentaires, sur le fond de la mer; & la seconde, les *tramaux* dérivans à la marée.

Il y a aussi des *tramaux* ou folles tramaiillées, dont les pêcheurs du ressort du comté de Calais se servent pour faire la pêche. Les filets sont les grands *tramaux* ou folles tramaiillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadieres; ils ont commencé à abandonner l'usage de ces derniers.

Les folles flottées tramaiillées sont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681 ne l'a déterminé pour les folles dont la maille est fixée à cinq pouces en carré; celles de sangatte ont jusques à douze & treize pouces en carré. Il en est de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & six pouces en carré; la maille de la toile, nappe ou flue des *tramaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes seulement en carré; ainsi celle de ces pêcheurs sont trois fois trop larges.

Ces filets se tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-brasse en demi-brasse, enfoncés d'un pié dans le sable, le long des écores ou de la chute des bannes. Pour contenir la tête des folles tramaiillées & chargées de flottés de liege, le pêcheur place de distance en distance de petites lignes frappées sur celle des flottés dont le bout pareillement garni de torques de paille, est enfoncé aussi dans le sable, de maniere que la marée ne puisse élever le filet qu'à la hauteur seulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une espece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poissons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y restent pris; le ret est placé en demicercle, suivant la disposition du banc de sable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 brasses de longueur.

Le *carra*, forte de pêche qui se pratique aux passa-

ges aux échenaux du bassin d'Arcasson, dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, se fait avec un filet tramaiillé; mais la manœuvre est différente de celle des autres *tramaux* qui servent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette espece de filet que les pêcheurs nomment *aumailade du tramail*, sont très-ferrées, n'ayant au plus que neuf lignes en carré; les pieces d'aumailades ont environ vingt-cinq à trente brasses de long. On en joint deux ensemble pour en faire une petite tessure, qui n'a au plus que demi-brasse de hauteur; cette pêche & celle des *tramaux* ou tramaiillons dérivans, se fait en tout tems sur les échenaux; il faut deux hommes dans une pinasse pour la faire; on jette le ret par le travers de l'échenal; sur le bout forain est frappé une bouée de gourde ou de liege; l'autre bout est amarré à la pinasse qui va à la dérive & entraîne avec elle le tramail qui roule sur les fonds au gré de la marée; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiser l'échenal par le filet qui est peu chargé de plomb par le pié; les pêcheurs le relevent de tems-en-tems pour en ôter le poisson qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumailades à l'eau plusieurs fois à chaque marée; on prend de cette maniere des mêmes especes de poissons qu'avec les *tramaux* sédentaires, mais en bien moindre quantité, à ce qu'assurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, sur la riviere de Kerizen. (*D. J.*)

TRAME, f. m. (*Manufact.*) ou TREME, ce terme signifie les fils que les Tisseurs, Tisserans & Tissutiers, font passer transversalement avec une espece d'outil appelé *navette*, entre les fils de la chaîne, pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des bazins, des futaines, des rubans, &c. Les *trames* sont de différentes matieres, suivant les marchandises que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaîne sont toutes de soie; dans les moires, la *trame* est quelquefois de laine, & la chaîne de soie; dans les serges, la *trame* est de laine aussi-bien que la chaîne; les tiretaines ont la chaîne de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* semble venir de *transmeare*, parce que la *trame* est poussée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur sur le métier. (*D. J.*)

TRAMER, v. act. c'est préparer la trame.

TRAMER FIN, (*Rubanier.*) se dit lorsqu'au lieu de faire sa trame d'une grosseur raisonnable, on la fait excessivement fine, ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort; la trame par sa finesse emplissant moins la duite, les coups de battans étant multipliés; c'est donc l'ouvrier seul qui souffre de ce ménage, contre lequel il a souvent lieu de réclamer; il est vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection; en ce cas, il seroit de la justice des maîtres de compenser cette nécessité par quelque petite reconnaissance de leur part.

TRAMEUR, f. m. terme de Manufactur. ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trames, pour être employées à la fabrique des étoffes. (*D. J.*)

TRAMILLONS, f. m. terme de Pêche, filet tramaiillé, c'est-à-dire, composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre; la manœuvre est la même que celle des alosters; la tête est garnie de flottés de liege, & le bas est plombé.

Les pêcheurs s'en servent pour prendre des éperlans: on fait cette pêche seulement d'ebbe & de jour; car de nuit & de flot on ne prendroit rien; le bout forain du filet est soutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. Voyez TRAMAUX.

TRAMONTANÉ, f. f. (*Navig.*) est proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle sert à con-

duire les vaisseaux sur mer; d'où est venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'est-à-dire, *il est déconcerté*.

Tramontane, signifie aussi en Italie & sur la mer Méditerranée un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers*.

TRANCHANT, f. m. (*Gram.*) c'est dans un outil destiné à couper, la partie qui est opposée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un rasoir, d'un couteau; mettre à *tranchant*. *Tranchant* est aussi le participe du verbe *trancher*, & se prend adjectivement, comme lorsqu'on dit un *instrument tranchant*.

TRANCHE, f. f. (*Géom.*) quand on conçoit qu'un prisme, un cylindre, une pyramide, un cône, &c. sont coupés par des plans parallèles à la base, les sections qui en naissent s'appellent des *tranches*: on donne même quelquefois ce nom aux portions solides comprises entre deux coupes. (*E*)

TRANCHE de marbre, (*Architect.*) morceau de marbre mince, qu'on incruste dans un compartiment, ou qui sert de table pour recevoir une inscription. (*D. J.*)

TRANCHE, en terme d'*Eperonnier*, est un outil en forme de ciseau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* est retenue par deux liens de fer; ce bâton se nomme *bois de la tranche*. Voyez les fig. Pl. de l'*ÉPERONNIER*.

TRANCHE, en terme de *Doreur sur cuir*, est une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, terme de *Ferranderie*, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer se servent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil est d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciseau, de cinq ou six pouces de long, avec un long manche de bois. (*D. J.*)

TRANCHE, sorte de couteau dont les *Fondeurs en sable* se servent pour réparer & tailler les moules qu'ils construisent; c'est une lame de fer roulée par un bout & aiguillée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre. Voyez les fig. Pl. du *Fondeur en sable*.

TRANCHE, terme de *Laboureur*; c'est un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, selon la diversité des contrées; les uns l'appellent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillant*. *Dict. économiq.*

TRANCHE, (*Monnoie*.) ce terme de monnoie signifie la *circconférence* des especes, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puissent rogner; on ne peut marquer que les écus de la légende, *Domine salvum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres sur la tranche; mais le volume des autres especes, tant d'or que d'argent, ne fauroit porter sur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés, ou seulement une hachure. L'usage de mettre une légende sur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans son traité des monnoies de France, dit qu'il faut espérer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies sur la *tranche*, en même tems que la tête & la pile. Ce souhait qu'il faisoit en 1690, ne fut pas long-tems à être accompli dans ce royaume. (*D. J.*)

TRANCHE, terme de *Relieur*; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a été rogné sur la presse, c'est-à-dire, de l'extrémité des feuillets que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger sur *tranche*, selon que c'est de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met sur la *tranche*. (*D. J.*)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailland. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux sortes; l'une en forme de coin, prise dans un gros morceau de bois,

fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle sert à ouvrir les grosses barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la base de la bigorne de l'enclume. Elle sert à couper de petits morceaux de fer, à séparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La première de ces *tranches* se pose sur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir; un ouvrier tient le morceau de fer, pose dessus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe sur la tête de la *tranche*. Pour se servir de la seconde au contraire un seul ouvrier suffit. Il pose le fer sur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne; & il frappe sur la pièce à séparer de la barre.

TRANCHE, adj. m. terme de *Blason*; on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre du chef, à l'angle fenestre de la pointe; quand il est divisé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénelé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux; *tranché-endenté* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, se dit de ce qui est *tranché*, puis *taillé* & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand sur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier*. (*D. J.*)

TRANCHEE, f. f. (*Archit.*) ouverture en terre creusée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poser & reparer des conduites de plomb, de fer ou de terre.

Tranchée de mur. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & sceller une solive, ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encastrer l'ancre du tiran d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait aussi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adosse contre un mur. *Daviler*. (*D. J.*)

TRANCHEE, fosse que l'on a creusée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, &c. ou pour détourner le cours d'une riviere. Voyez *FOSSÉ*. *Chambers*.

TRANCHEES, (*Fortification*.) dans l'attaque des places, sont des especes de chemins creusés dans la terre pour arriver à la place sans être vu de ses défenses.

Lorsque la *tranchée* est parallèle à la place; on la nomme *parallèle* ou *place d'armes*. Voyez *LIGNES PARALLELES* ou *PLACE D'ARMES*.

Lorsqu'elle sert de chemin pour arriver à la place, elle se nomme *boyau*. Voyez *BOYAU*.

Il y a plusieurs especes de *tranchées*; savoir:

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* est la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place.

La *tranchée double* est celle qui étant vue des deux côtés a un paravant de chaque côté.

La *tranchée directe* est celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. On la défile par de fréquentes traverses, & en la faisant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. Voyez ces différentes *tranchées*, Pl. XVI. de *fortification*, fig. 1. n^o. 2, 3 & 4.

La *tranchée tournante* est celle qui entoure ou qui forme une espece d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; telle est celle qu'on fait pour le logement du glacis ou du chemin-couvert, Pl. XVI. fig. 1. n^o. 1. Cette *tranchée F* est défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverses intérieures G, & des extérieures T.

La *tranchée* s'ouvre ordinairement lorsque les lignes de circonvallation & de contrevallation sont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes sont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du siège, examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins susceptible de défense. Il règle sur le plan de la place & de ses environs la disposition & le nombre des attaques; après quoi le terrain qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il se met en état de faire travailler à la *tranchée*, c'est-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'est ce commencement de travail qui se nomme *l'ouverture de la tranchée*.

Pour se diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des bastions du front de l'attaque. Pour cet effet on plante hors de la portée du fusil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des bastions, & de l'angle saillant du chemin-couvert opposé. Ces deux points pouvant être remarqués aisément de loin; ils donnent le moyen de planter facilement plusieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les distinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général règle aussi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de service chaque jour, & de manière qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles soient aussi suffisantes pour repousser les sorties que peuvent faire les troupes de la garnison.

On détermine aussi en même tems la cavalerie qui doit porter la fascine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premières & secondes gardes, ce qui se fait un jour ou deux avant l'ouverture de la *tranchée*, à la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont soin de faire avvertir les troupes de bien reconnoître la situation des gardes. Ils doivent aussi s'entendre & se concerter avec le directeur général de la *tranchée*, recevoir de lui les demandes journalières qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la *tranchée*, & avoir soin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur règle son détail avec les ingénieurs. Il les instruit du lieu où il veut ouvrir la *tranchée*, & il a besoin de leur faire prendre de la meche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des soldats, qui ont soin de tenir toutes ces choses en état de s'en servir lorsqu'il en est besoin.

Lorsque tout est réglé, on pose une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il est important de cacher son dessein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après midi, elles se mettent en bataille, après quoi on leur fait la prière. Le général les voit défilér si bon lui semble. Les travailleurs s'assemblent aussi près de-là, étant tous munis de fascines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes se mettent en marche, chaque soldat portant une fascine avec ses armes, ce qui doit se pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il suffit d'en faire prendre aux travailleurs les deux premières gardes, & de les faire laisser à la *tranchée* où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même tems les postes qui doivent lui avoir été marqués sur la droite

& la gauche des attaques, ou sur l'une des deux, selon qu'il a été jugé convenable: tout cela se fait le premier jour en silence & sans tambours ni trompette. Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des bataillons de la *tranchée*, & ceux-ci des travailleurs, lesquels sont tous disposés par divisions de 50 en 50; chaque division est commandée par un capitaine, un lieutenant & deux sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorsque la tête de ces travailleurs est arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le dessein des attaques projetées, va poser les brigades en avant par les lieux où la *tranchée* doit passer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la première *tranchée* derrière les couverts qui s'y trouvent, sinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs fascines.

Ils se reposent ensuite sur leurs armes en silence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur sont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a posé ces détachemens, donne le premier coup de cordeau, & il montre aux sous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la *tranchée*. Il fait ensuite défilér les travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la place est à droite, & sous la gauche, quand on la laisse à gauche. Il commence lui-même par poser le premier des travailleurs, puis le deuxième, troisième, quatrième, cinquième, &c. l'un après l'autre, leur recommandant:

1°. Le silence:

2°. De se coucher sur leur fascine.

3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a posé ainsi plusieurs, il cède sa place au premier ingénieur qui le suit & qui continue à poser & faire poser, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela se continue de la sorte, jusqu'à ce qu'on ait tout posé, observant bien:

1°. Tous les replis & retours de la *tranchée*:

2°. De faire avancer les gens détachés, à mesure qu'on avance le tracé:

3°. De couvrir les brisures des retours par un prolongement de deux ou trois toises en arrière, ce qui se fait aux dépens de la ligne en retour, & ainsi de toutes les autres.

4°. De faire jeter la terre de la *tranchée* du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ses ouvrages.

5°. De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'est-à-dire, de diriger les boyaux de la *tranchée*, de manière que leur prolongement ne donne sur aucun des ouvrages de la place. Car il est évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvrira les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde aussi de trop s'écartier dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'est nécessaire. On doit s'attacher à faire en sorte que les prolongemens des différentes parties de la *tranchée* rasent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toises près; ce qui ne peut guère se faire que par estime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour soit tout-à-fait tombé, ce qui est toujours mieux, lorsqu'on le peut sans grand risque.

6°. De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveler les piquets de tems-en-tems, & les coëffer d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit; parce qu'il faut se faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiser fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour se diriger

selon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce sont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poser les retours à fascines comptées, afin d'en avoir toujours les mesures.

Si la situation des ouvertures est favorable, il ne sera pas impossible qu'on puisse parvenir jusqu'à la première parallèle ou place d'armes dès la première nuit; mais si on est obligé d'ouvrir la *tranchée* de fort loin, cela sera moins aisé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il est à présumer que le directeur général aura fait son projet sur le pié d'avancer jusque-là la première nuit; & s'il est possible, il faudroit en commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui est dit ici pour les attaques de la droite, se doit aussi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de concert; de sorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvéniens, auxquels sont sujets ceux qui allant trop vite, ne se précautionnent pas assez.

Quand le travail est disposé, on fait : *haut les bras*, & tout le monde travaille, avertissant toujours les travailleurs de jeter la terre du côté de la place. On se diligente tant qu'on peut jusqu'au grand jour : pour lors on fait mettre les détachemens à-couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derrière les plus proches replis de la tête des *tranchées*, ou on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les relève par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencé par la queue.

Il est rare que cette première journée puisse bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque soin qu'on se donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui est bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en retourner, & très-peu d'achever. C'est pourquoi il est à-propos de faire parcourir, le second jour, le travail de la première nuit par un détachement de cent ou deux cens hommes qui ne feront autre chose que d'achever & parer ce qui a été commencé la première nuit.

La mesure ordinaire des *tranchées* est ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la *tranchée* étant jettée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-dessus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la *tranchée* six piés ou six piés & demi.

La seconde garde, le masque étant levé, on monte la *tranchée*, tambour battant, & on pose encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la première nuit.

La seconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la première place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue nécessaire, & pousser cependant en avant ce qu'on pourra en croissant toujours les capitales, dont il faut avoir soin de marquer les prolongemens à-mesure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croise afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entreprise sur toute sa longueur, doit être achevée dans toute la perfection qu'on

pourra lui donner à la fin de la troisième garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons jusqu'à ce que la seconde soit faite.

Outre la première ligne parallèle ou place-d'armes, qu'on doit considérer comme l'ouvrage de la deuxième & troisième nuit, quoique commencée dès la première, on doit avoir fait marcher en avant les deux *tranchées* de la droite & de la gauche, mais non pas jusqu'à la seconde parallèle. Il ne seroit pas prudent de s'avancer aussi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail de jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à presser & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut; après quoi, quand il est en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, si l'ennemi vient à eux.

Le troisième jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cens à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxième ligne parallèle ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler aussi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les sapes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poser encore à découvert quelque partie de la troisième nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fournisse un demi-couvert, ou bien prendre le tems que le feu est fort ralenti, comme il arrive souvent après les deux ou trois premières heures que les soldats sont las de tirer. Pour lors on peut dérober un tems pour poser cent ou cent vingt travailleurs, & plus si le feu continue à diminuer; mais c'est de quoi il ne faut pas abuser, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais exposer son monde mal-à-propos, & sans grande raison; ce qui se fait bien moins souvent qu'il n'est à désirer, & sans qu'on en retire aucun avantage: au contraire rien n'est plus capable de retarder le travail: c'est pourquoi après la seconde nuit il ne faut plus poser à découvert sans grande circonspection. Ainsi il faut nécessairement après cette nuit employer les sapes. *Voyez Sappe.*

Il est très-important que le général visite la *tranchée*, mais de tems-en-tems seulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, se faire rendre compte sur les lieux de chaque chose en particulier, & donner les ordres sur tout autant qu'il le jugera nécessaire.

Si les attaques sont séparées, le lieutenant-général de jour choisit celle qui lui plaît; si elles sont liées, comme il a le commandement général, il commande aux deux; & par conséquent il doit occuper le milieu entre les deux, mais non pas à la tête des attaques; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarrasseroient le travail; outre qu'il seroit trop éloigné du gros des troupes, le milieu de la tête des bataillons est le lieu qui lui convient le mieux. Il peut, & doit visiter de tems-en-tems la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal-de-camp doit se mettre à la droite, l'autre à la gauche; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie, infanterie, artillerie, ingénieurs, mineurs & généralement à tout ce qui regarde la sûreté & l'avancement des attaques; mais il se doit concerter avec le directeur de la *tranchée*, & ne rien entreprendre ni résoudre sans sa participation; car ce der-

nier est l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particulière d'un lieutenant-général doit être de bien poster les troupes, régler les détachemens, faire servir les têtes de la *tranchée*, & fournir des travailleurs extraordinaires, quand on lui en demande.

Les maréchaux-de-camp font la même chose que le lieutenant-général, par subordination; & ils doivent recevoir ses ordres, & les rendre aux brigadiers, & ceux-ci aux colonels qui les distribuent à leurs régimens, à qui ils ont soin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entreprises à faire, c'est le lieutenant-général qui en doit ordonner l'exécution, par l'avis & sur l'exposé du directeur-général.

Lorsqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée, ce n'est pas une nécessité que le lieutenant-général de jour couche à la *tranchée*, il suffit qu'il la visite pendant le jour, & qu'il y donne ses ordres.

Quatre lieutenans-généraux suffisent pour une armée commandée par un maréchal de France, le double des maréchaux de camp, & le double de ceux-ci en brigadiers; c'est-à-dire que s'il y a quatre lieutenans-généraux, il doit y avoir huit maréchaux de camp, & seize brigadiers; un plus grand nombre est inutile, & bien plus à charge que nécessaire dans les armées.

Des rois & des princes. Si des rois ou des princes dont la vie est précieuse aux peuples, étoient en personnes à l'armée, & qu'ils voulussent voir la *tranchée*, ce qu'on ne peut désapprouver, il faudroit prendre les précautions suivantes :

1°. Que cela n'arrive pas souvent; mais seulement deux, trois, ou quatre fois tout au plus pendant un siège.

2°. Que ce ne soit qu'à des places considérables, & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* soit bonne, & autant assurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voyent l'ouverture de la *tranchée* si bon leur semble; mais qu'ils ne la visitent plus que lorsque le canon se fera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les visites qu'ils voudront faire, on envoie partie de leur garde à la *tranchée*, distribuée par petits pelotons en différens endroits, pour plus grandes sûretés de leurs personnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés, & seulement d'un capitaine des gardes, de trois ou quatre de leurs officiers, & de cinq ou six seigneurs de leur cour, ou des officiers-généraux, & du directeur de la *tranchée*, qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur servir de guide, & leur rendre compte, en chemin faisant, de toutes choses.

7°. Qu'il ne se fasse aucun mouvement de troupes pendant qu'ils seront à la *tranchée*; mais qu'elles se rangent toutes sur le revers, laissant le côté du parapet à sa marche.

8°. Qu'on fasse asseoir tous les soldats, leurs armes à la main; les officiers se tenir de bout du même côté, le chapeau à la main, sans laisser paroître leur esponsion par-dessus la *tranchée*.

9°. Qu'ils visitent tout, jusqu'à la troisième place d'armes, même jusqu'à la queue des sapes, afin qu'ils en soient mieux instruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne soient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au-moins jusqu'à la seconde parallèle ou place d'armes, n'étant pas possible qu'ils y puissent fournir à pié, quand les *tranchées* sont un peu avancées.

11°. Qu'on leur fasse un ou deux reposoirs dans les endroits de la *tranchée* les plus convenables; ces

mêmes lieux pourront servir après de couverts aux officiers-généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit sur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité constante, c'est qu'il n'y a aucun lieu sûr dans la *tranchée*, quelque soin qu'on se puisse donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puisse mettre à couvert des bombes & des pierres, quand on est sous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puisse être percé par le canon, à huit piés au-dessous du sommet, & dans l'infinité de coups de mousquets qui se tirent, il y en a toujours quantité dont les balles rasant le haut des parapets, s'amortissent & plongent, la plupart avec encore assez de force pour blesser & tuer ceux qui en sont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui rasant ainsi le parapet de la *tranchée*, s'amortissent, & ne sont pas moins dangereux, & qu'on ne peut guere éviter.

Quand on est sous la portée des grenades, c'est encore pis; les coups de feu sont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus souvent tomber où l'on ne les attend pas; c'est pourquoi je crois qu'il est de la prudence que les grands princes, de la vie desquels dépend le sort des états, dans les visites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne passent point au-delà de la troisième place d'armes; ils ne doivent pas même aller jusques là. *Attaq. des places de Vauban.*

La *tranchée* se monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, consiste en ce que les officiers & les soldats qui voient le terrain, s'instruisent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obscurité sera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des assiégés, qui ne cessent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, jusqu'à ce que celles qui sont relevées, soient entièrement sorties; sur-tout lorsqu'il se trouve quelque morceau de *tranchée* qui sera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'à la *tranchée*; comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'observer, c'est principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarassant avec celles qui sortent, n'ont pas assez de terrain pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'affaut, ou pour vous précautionner contre une sortie à laquelle vous sçavez que les ennemis se préparent, vous voulez conserver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou si vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'observeront, lorsque cela se passera de jour, & ils prendront leurs mesures pour attendre l'affaut, ou pour ne point faire de sortie: au-contraire si après avoir monté la *tranchée* de jour, vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne sera pas possible que ce mouvement ne s'entende de la place, sur-tout quand la *tranchée* est déjà proche.

3°. Comme c'est la nuit qu'il y a plus à craindre des sorties, les troupes de la *tranchée* seront bien moins vigilantes & moins en état de combattre, lorsqu'ayant déjà passé tout le jour, elles se trouveront harassées par le soleil & la poussière. Il est vrai qu'on y peut remédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais seulement le soir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les

généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrain & voir en quel état toutes les choses se trouvent. Le major de *tranchée* ou ses aides, devoient les attendre au poste du lieutenant général de *tranchée*, pour leur faire observer tout ce qui est digne de quelque considération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de la *tranchée*; & une fois pour toute il assigne l'heure & le lieu de l'assemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens selon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la *tranchée*.

Deux caporaux de chaque bataillon se trouvent à la queue de la *tranchée*, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui sortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront: si c'est de jour, la *tranchée* se monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la *tranchée*, dans quelque endroit du parapet qui soit bien renforcé, parce que les canoniers de la place se divertissent à tirer contre les drapeaux.

Chacun fait que les officiers qui descendent, transmettent à ceux qui les relevent, les ordres qu'il y a à la *tranchée*. Le lieutenant général de *tranchée* reçoit du général de l'armée, & il les distribue ensuite aux régimens. Pour moi, je voudrais que le général de la *tranchée* donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les distribuât tous les jours aux troupes de la *tranchée*. De cette manière, on trouveroit dans le livre du major de *tranchée*, une suite exacte de tout ce qui s'est passé pendant tout le cours du siège.

Je voudrais aussi que le lieutenant général & le major de *tranchée*, les ingénieurs qui entrent & qui sortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conférassent ensemble sur ce qu'il est important de faire ou de représenter au général de l'armée, pour bien exécuter les ordres qu'il a précédemment donnés. *Réflexions militaires*, par M. le marquis de Santarux.

Après le détail précédent sur les *tranchées*, il nous reste à faire observer, en finissant cet article, que l'usage n'en remonte guère, selon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII. ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de *tranchées*; mais ce dernier nom prévalut bien-tôt sur le premier; apparemment lorsque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au siège de Thionville, en 1558; mais ce n'est que sous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été jusqu'à ce grand homme. Ce fut au siège de Maëstricht, en 1673, qu'il inventa les fameuses parallèles ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina ensuite les cavaliers de *tranchée*, un nouvel usage des sapes & des demi-sapes, les batteries à ricochet, &c. & par-là, comme l'edit l'historien de l'académie, « il avoit porté les arts à une telle perfection, que le plus souvent, » ce qu'on n'auroit jamais osé espérer devant les places les mieux défendues, il ne perdoit pas plus de monde que les assiégés ».

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne pensoit pas que les *tranchées* aient été inconnues aux anciens; il prétend même démontrer

dans son traité de l'attaque & de la défense des places, qu'ils employoient des parallèles, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les sièges, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais suivant M. Guischart, le sentiment de M. de Folard, sur ce sujet, ne se trouve fondé que sur l'infidélité des traductions, & sur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. « J'ai examiné, dit-il, dans la » langue originale, les passages dont il appuie son » système, & je me sens aisément convaincu que » les auteurs n'y représentent rien de tout ce qu'il a » vu, & qu'ils s'expriment en termes très-clairs sur » tout ce qu'ils veulent faire entendre. Il est certain » qu'on n'y trouve rien de ressemblant aux *tranchées* » & aux parallèles ». *Dissertation sur l'attaque & la défense des places des anciens*. Voyez cette dissertation dans le second volume des *mémoires militaires* de M. Guischart, & le traité sur le même sujet, de M. le chevalier de Folard, I. II. & III. de son commentaire sur Polybe. (Q)

TRANCHÉE, queue de la, (Génie.) c'est le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la *tranchée*, & qui demeure derrière à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place. Il y a toujours du danger à la queue de la *tranchée*, parce qu'elle est exposée aux batteries de la place, & que le canon logé sur des cavaliers, donne facilement sur les troupes qui montent la garde, ou qui la relevent. On laisse toujours une garde de cavalerie à la queue de la *tranchée*, pour être en état de courir au secours des travailleurs de la tête, en cas d'une sortie de la garnison, & cette garde se relève autant de fois qu'on relève la garde de la *tranchée*. (D. J.)

TRANCHÉE, relever la, (Art milit.) c'est monter la garde à la *tranchée*, & prendre le poste d'un autre corps de troupes qui descend la garde. (D. J.)

TRANCHÉE, retour de la, (Génie.) ce sont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la *tranchée*, qui sont en quelque façon parallèles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens retours mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la *tranchée*, qui par le chemin le plus court, ne sont séparées que par une petite distance. Aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la garnison, les plus hardis des assiégeans, pour abréger le chemin des retours, sortent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (D. J.)

TRANCHÉE, (Jardinage.) se dit d'une longue ouverture de terre, pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un fossé, une rigole: on fait encore des *tranchées* de recherches, pour amasser des sources.

TRANCHÉE, f. f. (Hydr.) on appelle *tranchée de recherche*, celle qui reçoit l'eau de plusieurs prairies de communication, ainsi que des rameaux d'eau que des écharpes ramassent de tous côtés, en forme de pattes d'oie. (K)

TRANCHÉES, (Médec.) nom vulgaire employé par les femmes, les accoucheurs, les sages-femmes & les nouvelles accouchées, pour désigner les douleurs qu'elles éprouvent souvent après leur accouchement, à l'uterus, au ventre, au nombril, aux reins, aux lombes, aux aînes, soit continuellement, soit par intervalles, tant d'un côté, tantôt de l'autre. On a indiqué les causes & les remèdes des *tranchées* au mot DOULEURS & FEMME EN COUCHE, Médec.

TRANCHÉES, f. f. pl. terme de Maréchal, c'est une maladie des chevaux qui consiste en douleur dans les boyaux excitée par l'acrimonie des humeurs, ou par des vents, & qu'on doit traiter par les remèdes opposés aux causes du mal. *Soleysel.* (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Bourrelier*, cuir tortillé pour soutenir le fuzer & la foubarbe de la bride des chevaux de carrosses. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Cordonniers*, fils appellent ainsi un gros fil qu'ils cousent en forme de bordure en dedans, & le long des quartiers & oreilles des fouliers, lorsque le cuir n'est pas fort, & qu'on craint qu'il ne se déchire, ou ne s'étende trop. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme d'Eperonnier*, c'est une espece de petite chaîne fort déliée qui est autour du mors. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Relieur*, petit ornement de fil ou de soie, que les Relieurs mettent au dos des livres qu'ils relient sur le haut & le bas de la *tranche*. Il sert aussi à tenir les feuilles en état. (D. J.)

TRANCHE-LARD, f. m. (*Cuisine.*) grand couteau fort mince, à l'usage des cuisiniers, & dont le nom indique l'usage.

TRANCHER, v. act. (*Gram.*) c'est séparer en deux parties avec un instrument tranchant. *Trancher* ce fer en deux. On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il se dit aussi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; unissez ce médicament à celui-ci pour empêcher de *trancher*. On dit au figuré, il est d'un caractère *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos espérances; il *tranche* de l'important: c'est un *traître*, il *tranche* de deux côtés: ces couleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les distinguer de ceux sur lesquels vous n'avez pas encore opéré.

TRANCHET, f. m. (*Outil de Cordonnier.*) espece de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il sert à couper le gros cuir pour en faire les semelles de dessous, & à les redresser ou rogner quand elles sont cousues au foulier. On en fait aussi les chevilles des talons; les marchands de crespin les vendent. (D. J.)

TRANCHET, f. m. (*Serrurerie.*) c'est un outil de ferrurier, qui sert à couper de petites pieces de fer à chaud. *Voyez l'article TRANCHE*. La seconde s'appelle aussi *tranchet*. (D. J.)

TRANCHIS, f. m. *terme de Tuilier*, rang d'ardoises ou de tuiles échancrées, qui sont en recouvrement sur d'autres entières, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (D. J.)

TRANCHOIR QUARRÉ, f. m. (*Architect.*) est cette table quarrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espece de tuile quarrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (D. J.)

TRANCHOIR, f. m. *terme de Vitrier*, c'est une sorte de piece de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui sont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (D. J.)

TRANCOSO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & est située dans une vaste & délicieuse campagne. Cette ville est entourée de murs, & a droit de suffrage dans les assemblées des états. Ferdinand I. roi de Castille, la prit sur les Maures l'an 1033. *Long. 11. 3. latit. 40. 37.* (D. J.)

TRANCZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur la rive gauche du Vag, qu'on passe sur un pont de bois. Elle a pour défense un château fortifié, & dans son voisinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (D. J.)

TRANGLES, f. f. *terme de Blason*, ce mot se dit des fasces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui sont en nombre impair. *Trévoux.* (D. J.)

TRANGUEBAR ou TRANQUEBAR, (*Géog. mod.*) ville de la presqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la riviere Caveri, & à 25 lieues de Pondichéri. Les Danois en font les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le nainque ou roi de Tanjaour, sur les terres duquel est situé ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une forteresse pour sa défense. Le climat en est fort chaud, & très-difficile à supporter. Les jésuites ont dans cette ville une église, & y jouissent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une mission en 1705 pour la propagation du Christianisme; on peut consulter sur cette mission M. de la Crose dans son *Christianisme des Indes. Long. 97. 50. latit. septent. 11. 18.* (D. J.)

TRANI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, entre Barlette & Biseglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les sables. Son évêché est du x. siecle. *Long. 34. 50. latit. 41. 10.* (D. J.)

TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME, (*Synon.*) ces mots, soit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque société particuliere, expriment également une situation exempte de trouble & d'agitation: mais celui de *tranquillité* ne regarde précisément que la situation en elle-même, & dans le tems présent indépendamment de toute relation: celui de *paix* regarde cette situation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y causer de l'altération: celui de *calme* la regarde par rapport à l'événement, soit passé, soit futur, en sorte qu'il la désigne comme succédant à une situation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domestique. Les querelleurs ne sont guere en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse, plus on goûte le *calme*.

Pour conserver la *tranquillité* de l'état, il faut faire valoir l'autorité sans abuser du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. C'est encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on rétablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard, *Synon.* (D. J.)

TRANQUILLITÉ, (*Mythologie.*) la *Tranquillité*; appelée par les Grecs *E'odia*, a été déifiée. On a trouvé à Nettuno, dans la campagne de Rome, sur le bord de la mer, un autel avec cette inscription, Autel de la Tranquillité, *ara Tranquillitatis*; sur cet autel est représentée une barque avec une voile tendue, & un homme assis au gouvernail: cette divinité étoit distinguée de la Paix & de la Concorde. (D. J.)

TRANSACTION, f. f. (*Gram. & Jurispr.*) est un accord ou convention faite entre deux ou plusieurs personnes, pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'événement & le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*.

Ces mêmes considérations sont aussi qu'ordinairement on se relâche de part & d'autre de quelque prétention, autrement ce ne seroit plus une *transaction*, mais une renonciation gratuite que l'on feroit à son droit.

Les *transactions*, toutes favorables qu'elles sont, ne s'étendent point aux choses qui n'y sont pas exprimées.

On ne peut pas non plus opposer à une partie la *transaction* qui a été faite avec une autre, chacun étant le maître de son droit.

On stipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la *transaction*, & le cas arrivant, la peine doit être exécutée; il dépend néanmoins de la prudence

dence du juge de la furfeoir ou modérer s'il lui paroit juste de le faire.

Les *transactions* ont la force des choses jugées, tellement que suivant l'ordonnance de Charles IX. de l'an 1560, elles ne peuvent être rescindées pour cause de lésion, mais seulement pour dol & force.

En matiere criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées, & ne peuvent imposer silence à la partie publique. Ordonnance de 1670, *tit. xxv. art. 19.*

Anciennement on ne pouvoit tranfiger sur un appel au parlement sans lettres-patentes & arrêt, ou du-moins sans un arrêt qui homologuoit la *transaction*.

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit, comme il n'y avoit pas d'amende pour le roi, on pouvoit tranfiger sans lettres-patentes; mais il falloit toujours un arrêt, & quelquefois la *transaction* se faisoit au parlement même, comme on voit au second registre *olim, fol. 25. vº.* où il est dit: *Hæc est concordatio facta anno 1298, inter Petrum episcopum Altisiodorensium & procuratorem comitis Altisiodorensis.*

Lorsque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi, il falloit lettres-patentes & arrêt sur icelles pour homologuer la *transaction*.

C'est de-là qu'il y a tant d'anciennes *transactions* dans le dépôt du parlement; ces anciennes *transactions* sont la plupart écrites en rouleaux, dont par les soins & sous les yeux de M. Joly de Fleury, procureur général, une bonne partie a été extraite par M. Mellé, avocat; on y a découvert beaucoup de choses curieuses, & qui servent à éclairer notre ancienne jurisprudence.

Jusqu'à l'ordonnance de Charles IX. en 1560, on pensoit toujours qu'il n'étoit pas permis de tranfiger sur un appel pendant en la cour, sans lettres-patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *transactions* faites sans dol & sans force, on a pensé que cette confirmation générale dispensoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce tems on s'est dispensé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *transactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles sont passées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens semblables qui intéressent l'ordre public. Voyez au digeste & au code le titre de *transactionibus*, Domat, & l'ordonnance des *transactions*. (A)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, sont une espece de journal contenant les principaux mémoires qui se lisent à la société royale de Londres, sur les sciences ou les belles-lettres.

Ces *Transactions* contiennent différentes découvertes & observations faites par les membres de la société, ou qui leur ont été communiquées par leurs correspondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, secrétaire de la société royale, qui le continua jusqu'à l'année 1679. Après sa mort le docteur Hook son successeur le continua aussi sous le titre de *Collections philosophiques*; mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conservé par le docteur Plott son successeur, & qui a subsisté jusqu'à présent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de soin par M. Oldembourg & les premiers secrétaires; mais il fut interrompu souvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau régulièrement tous les mois; dans la suite on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & six mois. Quelque tems après on le donna plus fréquemment & périodiquement sous la direction du docteur Jurin, & ce jour-

nal continue encore aujourd'hui sous celle de milord Macclesfield, président de la société royale. *Chambers.*

On a fait un abrégé en anglois des *Transactions philosophiques*, qui contient les mémoires les plus intéressans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Transactions philosophiques*, traduction enrichie de notes, de réflexions savantes, & d'avertissemens, où il indique sur chaque sujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des Sciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matieres sont traitées. Il nous en a donné quatre volumes in-4º. qui comprennent les années 1731, 1732, &c. jusqu'en 1736 inclusivement, & un volume de tables générales par ordre des matieres, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de semblables indices plus succincts, depuis l'année 1665, qui est celle de l'établissement de cette célèbre compagnie, jusqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il se bornoit d'abord à de simples extraits, semblables à ceux que nous ont donné M^{rs}. Lowtorp & Motte, sous le titre d'*Abrégé des Transactions philosophiques*; mais l'importance du sujet ayant réveillé l'attention des savans, M. le chancelier d'Aguesseau assembla chez lui plusieurs membres des deux académies, des Sciences & Belles-lettres, pour délibérer sur la maniere de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entiere & fidelle du texte, sans préjudice aux notes instructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter séparément. Depuis la mort de M. de Bremond, son travail a été continué & se continue par une société de gens de lettres, sous la direction de M. de Mours. (O)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) se dit des pays qui sont au-delà des Alpes: ce terme est relatif. Ainsi l'Italie est *transalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

TRANSAQUÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Maries, près du lac Fucinus; son nom moderne est *Transacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux mille au midi du lac Celano. (D. J.)

TRANSCENDANT, adj. (*Philos.*) se dit en général de ce qui est élevé au-dessus des choses ou des êtres ordinaires.

On le dit particulierement de l'objet de la métaphysique, qui considère l'Être en général, les êtres *transcendans*, comme Dieu, les Anges, &c. Voyez MÉTAPHYSIQUE.

Les Logiciens & les Métaphysiciens donnent le nom de *termes transcendans* à ceux qui sont si généraux, d'une signification si étendue & si universelle qu'ils passent toutes les catégories, & conviennent à toutes sortes de choses; tels sont les termes *ens*, *unum*, *verum*, *bonum*, *res*. Voyez ÊTRE, &c.

Géométrie transcendante, est le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui considère les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui se sert pour découvrir ces propriétés de l'analyse la plus difficile, c'est-à-dire de calculs différentiel & intégral. Voyez GÉOMÉTRIE, DIFFÉRENTIEL, & INTÉGRAL.

Equations transcendantes, sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puissent se réduire à une équation algébri-

que. Par exemple l'équation $dy = \frac{x dx}{\sqrt{aa+xx}}$ qui paroît être une équation transcendante, est réellement une équation algébrique, parce qu'en intégrant séparément les deux membres, on a $y = \sqrt{aa+xx}$. Mais l'équation $dy = \frac{dx}{\sqrt{aa-xx}}$ est une équation transcendante, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation: l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & son sinus est une équation transcendante; car M. Newton a démontré (voyez QUADRATURE), que le rapport ne pourroit être représenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'ensuit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une infinité de termes, ou par une équation transcendante.

On met ordinairement au rang des équations transcendantes les équations exponentielles, quoique ces équations puissent ne renfermer que des quantités finies (voyez EXPONENTIEL); mais ces équations diffèrent des algébriques en ce qu'elles renferment des exposans variables, & on ne peut faire disparaître ces exposans variables qu'en réduisant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, soit $y = a^x$ qui est une équation exponentielle, il faut pour faire disparaître l'exposant x différentier l'équation, ce qui donnera $dx = \frac{dy}{y}$; équation différentielle & transcendante.

Courbe transcendante, dans la sublime géométrie, est celle que l'on ne sauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais seulement par une équation transcendante.

Ces courbes sont celles que M. Descartes, & plusieurs autres à son exemple, appellent courbes mécaniques, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie; mais M^{rs}. Newton & Leibnitz sont d'un autre sentiment. En effet, dans la construction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préférée à une autre, en-tant qu'elle est déterminée par une équation plus simple, mais en-tant qu'elle est plus aisée à décrire. Voyez GÉOMÉTRIE. (O)

TRANSCOLATION, f. f. en Pharmacie, c'est la même chose que filtration, ou percolation. Voyez FILTRATION, &c.

TRANSCRIPTION, f. f. en terme de marchand, c'est l'action de mettre, de transcrire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier, d'un journal dans un grand livre de compte. Voyez TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

TRANSCRIRE, v. act. (Gram.) c'est écrire une seconde fois, faire une copie d'une chose écrite, la porter d'un papier sur un autre. Transcrivez cela & le mettez au net: transcrivez cet acte sur ce registre. Ce morceau n'est pas de lui, il n'a fait que le transcrire.

TRANSCRIT, participe, (Jurisprud.) signifie ce qui est copié d'après un autre exemplaire; faire transcrire un mémoire ou autre écrit, c'est le faire mettre au net, ou en général le faire copier. Voyez COPIE, ÉCRIRE. (A)

TRANSE, f. f. (Gram.) peur violente qui glace. On dit les transes de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en transe.

TRANSEAT, terme de l'École purement latin qui veut dire passé, & suppose qu'une proposition est vraie, sans que l'on en convienne absolument. Voyez HYPOTHESE, LEMME.

C'est de-là qu'est venu le proverbe latin, transeat, *græcum est, non legitur*: passé, c'est du grec, on ne peut pas le lire. On attribue cette phrase à quelques anciens commentateurs ou glossographes du droit civil, qui n'entendant point le grec, passoient tous les mots de cette langue à mesure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, sans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancellerie de Rome un *nil transeat*, c'est-à-dire, que rien ne passe, est une espèce d'opposition que l'on fait aux sceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, jusqu'à ce que les parties intéressées aient été entendues.

TRANSFÉRER, v. act. (Gram.) c'est conduire d'un lieu dans un autre. On transfère un prisonnier d'une prison dans une autre; un évêque d'un siège à un autre, un religieux d'une bonne maison dans une mauvaise, une relique, le siège d'un empire, &c. une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (Critiq. sacrée.) c'est ainsi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jésus-Christ parut sur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean son frere. Le visage du sauveur devint brillant comme le soleil, & ses vêtements blancs comme la neige, *Matt. xxvij. 4 & 5*. La plupart des interpretes pensent d'après S. Jérôme, que la montagne où se passa cet événement miraculeux, étoit celle du Thabor, quoique l'Écriture ne la nomme pas; du-moins devoit-on s'en tenir là; mais les malheureux Grecs pressés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, disputoient encore dans le xij. siècle sur cette matière. La moitié de l'empire prétendoit que la lumière du Thabor étoit éternelle, & l'autre que Dieu l'avoit produite seulement pour la transfiguration. (D. J.)

TRANSFORMATION, f. f. en Géométrie, c'est le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente. Par exemple l'on transforme un triangle en carré, une pyramide en parallépipède, &c. Chambers.

TRANSFORMATION des équations. (Algebre.) se dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la représente.

Par exemple, si on veut faire disparaître le second terme d'une équation $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} + \dots = 0$, on fera $x = z + a$; & substituant, on aura une transformée dont les deux premiers termes seront $z^m + m a z^{m-1}$; donc $+ p z^{m-1}$.

$$m a + p = 0, \text{ donc } a = -\frac{p}{m}.$$

Il en est de même des autres termes qu'on peut vouloir faire disparaître; & il est à remarquer que la valeur de a fera toujours réelle si le terme est pair, parce que l'équation en a sera d'un degré impair. Voyez ÉQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation $ax^3 + bx^2 + cx + e = 0$, on la multipliera par aa , en sorte que $a^3 x^3$ soit le premier terme, & on fera ensuite $ax = z$; & l'on aura $z^3 + bz^2 + c a z + e a^2 = 0$. Voyez un plus grand détail dans l'analyse démontrée du p. Reyneau, liv. III. (O)

TRANSFORMATION DES AXES, (Géom.) c'est l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. Par exemple si on a x & y pour les coordonnées d'une courbe; en faisant $y = z + a$, on changera l'axe des x de position en le reculant de la quantité a . Ce sera le contraire, si on fait $y = u + a$; alors l'axe des x reste en place, & c'est l'axe des y qui change. Si on fait en général $x = m n + n z + a$, & $y = k n + g z + c$; m, n, k, g étant des nombres à volonté, & a, c , des constantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de position & d'origine tout-à-la-fois. Si a & c sont = 0, les axes ne changeront que de position; si $k = 0$, l'axe des y changera d'origine & non de position, & ainsi du reste. Voyez COURBE & la fig. 17 d'Algebre. (O)

TRANSFORMATION, f. f. (terme de Mysticisme.) changement de l'ame contemplative qui, disent les mystiques, est alors comme abimée en Dieu, en sorte

qu'elle ne connoit pas elle-même la distinction d'avec Dieu ; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, disoit Catherine de Genes, en parlant de cette union d'essence.

Dans de tels momens, disoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (D. J.)

TRANSFUGE, DÉSERTEUR, (*Synonymes.*) ce mot signifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déserteur*, ni par *fugitif*. *Transfuge* est celui qui quitte son parti, pour se retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* soit tout-à-fait établi dans notre langue, & qu'il signifie autre chose que *déserteur*; on ne laisse pas de se servir ordinairement de *déserteur* dans le sens de *transfuge*; cependant quand il s'agit de traductions des auteurs classiques, il convient de se servir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Ablancourt. On dit encore avec élégance au figuré un *transfuge* de l'amour, pour désigner celui qui en abandonne le parti. (D. J.)

TRANSFUSION, f. f. (*Méd. Thérapout. Chirurg.*) opération célèbre qui consiste à faire passer du sang des vaisseaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du siècle passé, environ les années 1664 & les suivantes, jusqu'en 1668; sa célébrité commença en Angleterre, & fut, suivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglois; elle se répandit de là en Allemagne par les écrits de Major, professeur en médecine à Kiel; la *transfusion* ne fut connue & essayée en France qu'en 1666; MM. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquerent à Paris; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs considérables, devint un sujet de discorde parmi les médecins, & la principale matière de leurs entretiens & de leurs écrits; il se forma à l'instant deux partis opposés, dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération; ceux-ci, avant même qu'on l'eût essayée, pouvoient par des argumens de l'école que c'étoit un remède universel; ils en célébroient d'avance les succès, & en vantoient l'efficacité; ceux-là oppoisoient les mêmes armes, trouvoient des passages dans les différens auteurs, qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode, & ils en concluoiént que la *transfusion* étoit toujours ou du-moins devoit être inutile, quelquefois dangereuse, & même mortelle; on se battit quelque tems avec des raisons aussi frivoles de part & d'autre; & si l'on s'en fut tenu là, cette dispute ne fût point sortie de l'enceinte obscure des écoles; mais bientôt on ensanglanta la scène; le sang coula, non pas celui des combattans, mais celui des animaux & des hommes qui furent soumis à cette opération; les expériences devoient naturellement décider cette question devenue importante, mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites; chacun déguisa, suivant son opinion, les succès des expériences; en même tems que les uns disoient qu'un malade qui avoit subi l'opération étoit guéri de sa folie, & paroïsoit en différens endroits; les autres assuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs, & avoit été enterré secretement. Enfin, les esprits aigris par la dispute, finirent par s'injurier réciproquement; le verbeux la Martiniere, l'athlète des anti-transfuseurs, écrivoit aux ministres, aux magistrats, à des prêtres, à des dames, à des médecins, à tout l'univers, que la *transfusion* étoit une opération barbare sortie de la boutique de *satan*, que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux, qui méritoient d'être renvoyés parmi les Chichimeques, les Cannibales, les Topinamboux, les Parabons, &c. que Denis entr'autres surpassoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus, & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionnettes à la foire; d'un autre côté Denis à la tête des transfuseurs, ap-

Tome XVI.

pelloit jaloux, envieux, saquins, ceux qui pensoient autrement que lui, & traitoient la Martiniere de miserable arracheur de dents, & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle, & cette question devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu, aussi peu de bon sens, & moins de connoissance que dans les écoles de l'art & les cabinets des savans; la dispute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la *transfusion*, & à la suite d'une sentence rendue au Châtelet, le 17 Avril 1668, qui défend, sous peine de prison, de faire la *transfusion* sur aucun corps humain que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris; & cette illustre compagnie, qu'on a vu souvent opposée avec tant de zèle contre des innovations quelquefois utiles, ayant gardé le silence sur cette question, elle est tombée, faute d'être agitée, dans l'oubli où elle est encore aujourd'hui; à peine saurions-nous qu'elle a occupé les médecins, si quelques curieux n'avoit pris soin de nous conserver les ouvrages qu'elle excita dans le tems où elle étoit en vogue, & qui, comme tous les écrits polémiques cessent d'être lus & recherchés dès que la dispute est finie. M. Falconet, possesseur d'une immense bibliothèque qu'il ouvre avec plaisir à tous ceux que le desir de s'instruire y amène, m'a communiqué une collection de seize ou dix-sept pièces sur la *transfusion*, où l'on trouve tout ce qui s'est passé de remarquable à ce sujet; j'en ai tiré quelques éclaircissimens sur l'origine & la découverte de cette opération, les raisons qui servent à l'établir ou la détruire, les cas où on la croit principalement utile, & la manière dont on la pratique.

L'on est peu d'accord sur l'origine de cette opération; plusieurs auteurs en fixent l'époque au siècle passé, d'autres la font remonter jusqu'aux tems les plus reculés, & prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens; la Martiniere aussi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité cite pour appuyer son sentiment, 1°. *L'histoire des anciens Egyptiens*, où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la guérison de leurs princes; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ses bras une créature humaine, & jugeant que le sang d'un homme agonisant se corrompt, fit cesser cette opération, & voulut qu'on y substituât le bain de sang humain, comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à dissiper ses maladies. 2°. *Le livre de la sagesse* de Tanaquila, femme de Tarquin l'ancien, par lequel il paroît qu'elle a mis en usage la *transfusion*. 3°. *Le traité d'anatomie* d'Hérophile, où il en est parlé assez clairement. 4°. *Un recueil* d'un ancien écrivain juif, qui lui fut montré par Ben Israël Manassé, rabin des juifs d'Amsterdam, où étoient les paroles suivantes: « Naam, prince de l'armée de » Ber-Adad, roi de Syrie, atteint de lèpre, eut recours aux médecins, qui pour le guérir étoient du » sang de ses veines, & en remettoient d'autre, &c. » 5°. *Le livre sacré des prêtres d'Apollon*, où il est fait mention de cette opération. 6°. *Les recherches des Eubages*. 7°. *Les ouvrages* de Pline, de Celse & de plusieurs autres, qui la condamnent. 8°. *Les métamorphoses d'Ovide*, où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir *Æson*, & qu'elle promit d'employer pour Pélidas; elle commença par leur ôter tout le vieux sang, ensuite elle remplit les vaisseaux d'*Æson* des suc qu'elle avoit préparés, voyez RAJEUNISSEMENT, & dit aux filles de Pélidas pour les encourager à faire couler le sang de leur pere qu'elle lui substitueroit celui d'un agneau. 9°. *Les principes de physique* de Maximus, où cet auteur l'enseigne. 10°. *Le traité sur les sacrifices de l'empereur*

Z z ij

Julien, de Libanius, où l'auteur parle de la *transfusion* comme en ayant été témoin oculaire; 11°. enfin il assure que Marsil Ficin, l'abbé Tritheme, Aquapendente, Harvée & Frapaolo l'ont expérimentée. (*La Martiniere, opuscules, lett. à M. de Colbert.*) Il auroit pu ajouter pour ôter à ses contemporains & à ses confreres la gloire prétendue de cette découverte, que Libavius avant Harvée l'avoit déjà proposée & décrite très exactement, que Handshan l'avoit pratiquée en 1658, & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower, &c.

La question sur l'ancienneté de cette opération paroît assez décidée par ce grand nombre de témoignages, dont on ne sauroit contester l'authenticité, du moins quant à la plus grande partie; le défaut de quelques ouvrages que la Martiniere cite, m'a empêché de vérifier plusieurs de ses citations, il doit être garant de leur justesse. Cependant je remarquerai que Marsil Ficin, qu'il donne comme *transfuseur*, ne parle que des bains ou de la succion de sang humain, & non de la *transfusion*; que dans le *livre de la sibylle Amalthée sur les souffrances des gladiateurs*, qu'il cite aussi, il n'y est dit autre chose, sinon que leur sang pourra servir de remède, ce qui certainement ne sauroit s'appliquer à la *transfusion*, parce que le sang d'un homme mort n'est point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raison aux médecins du siècle passé, il reste à savoir à qui on en doit le renouvellement, plusieurs personnes se l'attribuent; les Anglois & les François s'en disputent ce qu'ils appellent l'honneur; & chacun de son côté apporte des preuves, sur lesquelles il est difficile & très-superflu de décider. On convient assez généralement que les premières expériences en furent faites en Angleterre, & la première *transfusion* bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands, Sturmus fameux mathématicien d'Altorf, Vehrius professeur à Francfort, ont prétendu que Maurice Hoffman en étoit le premier auteur, c'est-à-dire le renovateur; mais leur prétention n'est point adoptée: c'est aussi le sentiment de M. Manfredi, que la *transfusion* a été imaginée en Allemagne, publiée en Angleterre & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont sur eux l'avantage d'avoir essayé les premiers la *transfusion*, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération; ils prétendent être les premiers qui l'ont proposée, & ils fondent leurs prétentions sur un discours qui fut prononcé à Paris au mois de Juillet 1658, dans une assemblée des savans qui se tenoit chez M. de Montmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin: le sujet du discours est la *transfusion* du sang, & le but de l'auteur est d'y prouver la possibilité, la sécurité & les avantages de cette opération. Comme ces assemblées étoient fréquentées par des savans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-assidus, il n'est pas fort difficile à concevoir, disent les François, comment l'idée de la *transfusion* aura passé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la première idée, & d'autres assurent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-tems auparavant dans des conférences qui se faisoient chez lui. Il est d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers osé en faire des expériences sur les hommes; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme? Les succès ne déposent pas en leur faveur; mais il faut présumer que l'intérêt public & l'espérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent

les motifs qui les engagerent à ces tentatives; & dans ce cas, ils seroient certainement excusables: on ne devoit au contraire avoir pour eux que de l'horreur, s'ils n'ont eu d'autre but que de se distinguer, & s'ils ont cruellement fait servir les hommes de victimes à leur ambition. Quoiqu'il en soit, l'exemple de Denis, le premier *transfuseur* françois, fut bientôt après suivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires; en 1668, ils répétèrent la *transfusion* sur plusieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opération. Un médecin, nommé *Sinibaldus*, voulut bien s'y soumettre lui-même; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux succès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la *transfusion* sur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuse découverte pour-lors récente de la circulation du sang, mais les preuves qui en résulterent étoient assez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en dise Boerhaave. Si on les avoit opposées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le sang étoit reçu dans les veines sans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences; mais, comme le remarque judicieusement l'immortel auteur du *traité du cœur*, « lorsqu'on connoît le cours » du sang, on trouve dans la *transfusion* une suite, » plutôt qu'une preuve évidente de la circulation », *vol. II. liv. III. chap. iij.* On ne fut pas long-tems à se persuader qu'on pourroit tirer de la *transfusion* des avantages bien plus grands, si on osoit l'appliquer aux hommes, M. Denis assure qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit soumis à la *transfusion*, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque chose de surprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau sang; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que sur des sujets de même espece, il voulut, avant de la tenter sur des hommes, essayer si les phénomènes en seroient les mêmes, & les suites aussi peu funestes, en faisant passer le sang d'un animal dans un autre d'une espece différente: il choisit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le sang moins analogue; mais cette expérience répétée plusieurs fois, ayant eu constamment le même succès, les chiens recevant sans aucune indisposition le sang étranger, il se confirma de plus en plus dans l'espérance de la voir réussir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une matiere aussi intéressante, où les fautes sont si graves & irréparables, ce médecin prudent publia ses expériences, annonça celles qu'il vouloit faire sur les hommes, bien-aisé de savoir l'avis des savans à ce sujet, & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le dissuader de pousser si loin ses expériences, mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raisons qu'on lui opposa. Fondées uniquement sur la doctrine assez peu satisfaisante de l'école, elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force: les principales étoient 1°. que la diversité des complexions fondée sur le sang, suppose qu'il y a tant de diversité dans les sangs des différens animaux, qu'il est impossible que l'un ne soit un poison à l'égard de l'autre; 2°. que le sang extravasé, ou qui sort de son lieu naturel, doit nécessairement se corrompre, suivant le sentiment d'Hippocrate; 3°. qu'il doit se coaguler en passant par des vaisseaux inanimés, & causer ensuite en passant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aisé à Denis de détruire ces objections frivoles, il y opposa de mauvais raisonnemens qui passèrent alors pour

bons ; il répondit encore moins solidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le sang pur transmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur, devoit se mêler avec lui & contracter les mauvaises qualités ; & que d'ailleurs quand même il arriveroit que le mauvais sang changeât par le mélange du bon, la cause qui l'avoit altéré subsistant toujours, il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le sang pur. Cet argument est un des plus forts contre la *transfusion*, & auquel ses partisans ne pouvoient jamais faire de réponse satisfaisante.

Denis croyant avoir repoussé les traits de ses adversaires, emprunta à son tour le raisonnement pour soutenir la thèse qu'il avoit avancée. En premier lieu, il étaya son opinion par l'exemple de la nature, qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche, fait, suivant lui, une *transfusion* continuelle du sang de la mere dans la veine ombilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *transfusion* n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le sang la matiere de la nutrition, & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digestion, de la chylication & de la sanguification, & qu'on suppléoit très-bien aux vices qui pouvoient se trouver dans quelqu'une des parties destinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plupart des médecins de son tems, qui déduisoient presque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du sang, & qui n'y apportoient d'autres remedes que la saignée ou les boissons rafraîchissantes ; il proposa la *transfusion* comme remplissant les indications qui se présentent, mieux que ces secours, & comme une voie d'accommodement entre les médecins partisans des saignées & ceux qui en étoient les ennemis, disant aux premiers que la *transfusion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le sang vieux & corrompu avant d'y en substituer un nouveau ; & rassurant les autres que la foiblesse & les autres accidens qui suivent les saignées éloignoient de ce secours, en leur faisant voir que la *transfusion* remédie à ces inconvéniens, parce que le nouveau sang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit observer que plusieurs personnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter, qu'il y en a beaucoup qui sont épuisés, & dont la vieillesse s'avance plutôt qu'elle ne devoit par une disette de sang & de chaleur vitale ; il ne balance point à décider que la *transfusion* d'un sang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raisonnemens qui bien appréciés ne sont que des sophismes plus ou moins enveloppés, furent réfutés avec beaucoup de soin, & même assez solidement pour ce tems-là, dans une dissertation particulière par M. Pierre Petit, sous le nom d'*Eutyphron* ; nous passons sous silence les argumens dont il se sert, dont la plupart sont éloignés des idées plus saines qu'on s'est formé de l'homme paroîtroient absurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale les plus universellement reçus aujourd'hui ou les mieux constatés, on répondroit à Denis, 1°. que sa comparaison de l'enfant nourri par une espece de *transfusion* du sang maternel dans ses vaisseaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du sang étranger, est fautive & inapplicable ; il est démontré que le sang ne passe point de la mere au fœtus, & que les vaisseaux de la matrice, qui s'aboutissent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la sanguification se fait dans les vaisseaux propres du fœtus. 2°. Que le travail de la digestion n'est pas moins avantageux à la machine que les sucs qui en résultent ; que le passage des alimens & leur poids

même dans l'estomac la remontent dans l'instant ; & que prétendre abréger ce chemin, c'est, comme l'a déjà observé M. Petit, de même que si on jetoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue ; il est inutile de rappeler toutes les raisons tirées de l'action des différens organes chylopoïétiques, de la nature chimique des alimens & du sang, &c. 3°. Qu'il est faux que la plupart des maladies viennent du sang ; elles ont presque toutes leur source dans le dérangement des parties solides, dans l'augmentation, ou la diminution du jeu, & de l'activité des différens visceres ; & quand les humeurs pechent, le vice est rarement dans le sang proprement dit, il consiste plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matiere des secrétions ; le sang d'un galeux, d'un vérolé, &c. sont tout aussi purs que celui d'un homme sain ; d'ailleurs lorsque la partie rouge du sang est viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'est par excès, que le sang est trop abondant, qu'il y a pléthore ? or la *transfusion* seroit dans ce cas manifestement nuisible. 4°. Que dans les hémorrhagies qui paroissent au premier coup d'œil indiquer la *transfusion*, cette opération y est ou inutile ou dangereuse ; inutile, s'il y a quelque vaisseau considérable de coupé, parce que remettre du sang dans les vaisseaux, c'est puiser de l'eau dans le seau des danaïdes ; dangereuse, si l'hémorrhagie est dûe à la foiblesse de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viscere, &c. parce qu'alors les vaisseaux extrêmement affoiblis par l'évacuation du sang qui a eu lieu, seroient incapables de contenir du nouveau sang, & d'agir efficacement sur lui. Il seroit plutôt à craindre que ce sang n'augmentât ou ne renouvelât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'espece de gêne qu'il occasionneroit dans toute la machine, & sur-tout dans le système sanguin. La *transfusion* paroît par les mêmes raisons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les personnes épuisées, chez les gens vieux, &c. car le vice est alors plus évidemment dans les parties solides ; & se flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleurésies, véroles, lepres, cancers, éréthipes, rage, folie, &c. c'est confondre des maladies absolument différentes, & afficher une ignorance grossiere sur leur nature, leur marche, leurs causes & leur guérison.

Il ne fut bientôt plus question de raisonnemens ; les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans qui pouvoient se tourner également contre les deux partis, n'avoient servi qu'à échauffer & préparer les esprits sans éclaircir la question ; Denis osa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtriere, & dont les coups devoient être plus certains & plus décisifs ; il en vint à ces fameuses expériences, dont le succès heureux ou malheureux sembloit devoir terminer irrévocablement la dispute, confirmer, ou détruire ses prétentions ; la prudence auroit ce semble, exigé qu'il fit les premieres tentatives d'une opération si douteuse sur un criminel condamné à la mort ; quelles qu'en eussent été les suites, personne n'auroit eu lieu de se plaindre ; le criminel voyant une espérance d'échapper à la mort, s'y seroit soumis volontiers ; c'est ainsi qu'on devoit souvent tirer parti de ces hommes que la justice immole à la sûreté publique, on pourroit les soumettre à des épreuves de remedes inconnus, à des opérations nouvelles, ou essayer sur eux différentes façons d'opérer, l'on obtiendrait par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine ; Denis ne voulut pas prendre un parti si prudent, dans la crainte qu'un criminel déjà altéré, par l'appréhension de la mort, & qui pourroit s'intimider davantage par l'appareil de l'opération, ne la considérant que comme

un nouveau genre de mort , ne tombât dans des foibles ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *transfusion* ; il aima mieux attendre qu'une occasion favorable lui fournît un malade qui souhaitât cette opération , & qui l'éprouvât avec confiance , parce que un sujet ainsi disposé aideroit par lui-même aux bons effets de la *transfusion* : mais pour pratiquer la *transfusion* sur les hommes , il avoit à choisir , ou du sang d'un autre homme ou du sang des animaux ; vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de risquer d'incommoder un homme , d'abrèger ses jours pour en guérir , ou faire vivre plus long-tems un autre , barbare cependant trop usitée dans bien d'autres occasions ; il se détermina pour le sang des animaux , & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1^o. Il imagina que les brutes dépourvues de raison , guidées par les seuls appétits naturels ou l'instinct , & par conséquent exemptes de toutes les débauches & les excès auxquels les hommes se livrent , sans doute par un effet de la raison , devoient avoir le sang beaucoup plus pur qu'eux. 2^o. Il pensa que les mêmes sujets dont la chair serroit journellement à la nourriture de l'homme , devoient fournir un sang plus analogue & plus propre à se convertir en sa propre substance. 3^o. Il compta encore sur l'utilité des préparations qu'il feroit aux animaux avant d'en employer le sang , persuadé qu'il feroit plus doux & plus balsamique lorsqu'on auroit eu soin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement ; il auroit dû ajouter , qu'on auroit pu par des remèdes convenables , donner à leur sang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pu s'appuyer sur l'histoire vraie ou fautive de Mélampe , à l'égard des filles du roi Prétus , & sur une pratique assez suivie de nourrir les chevres , dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes salutaires : 4^o. il sentit que l'extraction du sang se feroit plus hardiment & avec plus de liberté sur les animaux , qu'on pourroit couper , tailler avec moins de ménagement , & prendre , s'il étoit nécessaire , du sang artériel & en tirer une grande quantité , & enfin les incommoder ou même les faire mourir sans s'en mettre beaucoup en peine ; toutes ces raisons moitié bonnes , moitié mauvaises , & toutes fort spécieuses , l'engagerent à se servir du sang des animaux pour en faire la *transfusion* dans les veines des malades qui voudroient s'y soumettre.

La premiere expérience se fit le 15 du mois de Juin 1667 sur un jeune homme , âgé de quinze ou seize ans , qui avoit eslué depuis peu une fièvre ardente dans le cours de laquelle les Médecins peu avarés de son sang , l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes reprises , ce qui n'avoit sans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre ; cette fièvre dissipée , le malade resta pendant long-tems valétudinaire & languissant , son esprit sembloit émoussé , sa mémoire auparavant heureuse , étoit presque entièrement perdue , & son corps étoit pesant , engourdi , & dans un assoupissement presque continu ; Denis imagina que ces symptômes devoient être attribués à un sang épais & dont la quantité étoit trop petite ; il crut sa conjecture vérifiée , parce que le sang qu'on lui tira avant de lui faire la *transfusion* , étoit si noir & si épais , qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat ; on lui en tira environ cinq onces , & on introduisit par la même ouverture faite au bras , trois fois autant de sang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide ; après cette opération , le malade se couche & se relève , suivant le rapport de Denis , parfaitement guéri , ayant l'esprit gai , le corps léger & la mémoire bonne , & se sentant de plus très-soulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la suite d'une chute faite le jour pré-

cedent ; il rendit le lendemain trois ou quatre gouttes de sang par le nez , & se rétablit ensuite de jour en jour , il dit n'avoir senti autre chose pendant l'opération qu'une chaleur très-considérable le long du bras.

Ce succès , dit M. Denis , l'engagea à tenter une seconde fois cette opération ; on choisit un homme robuste & bien portant , qui s'y soumit pour de l'argent ; on lui tira dix onces de sang , & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau , le patient n'éprouva comme l'autre , qu'une chaleur très-vive jusqu'à l'aisselle , conserva pendant l'opération sa tranquillité & sa bonne humeur , & après qu'elle fut finie , il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit servi , alla le reste du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné , & ne ressentit aucune incommodité. *Lett. de Denis à M. de Montmor, &c. Paris, 25 Juin 1667.*

Il se présenta bien-tôt une autre occasion de pratiquer cette opération , mais où son efficacité ne fut pas aussi démontrée , de l'aveu même des *transfusieurs* , que dans les cas précédents ; le baron Bond , fils du premier ministre du roi de Suède , se trouvant à Paris , fut attaqué d'un flux hépatique , diurétique & bilieux , accompagné de fièvre ; les Médecins après avoir inutilement employé toutes sortes de remèdes que la prudence leur suggéra , c'est-à-dire nombre de saignées du pié & du bras , des purgations & des lavemens , le malade fut , comme on l'imagine aisément , si affoibli qu'il ne pouvoit plus se remuer , perdit la parole & la connoissance , & un vomissement continu se joignit à ces symptômes : les Médecins en désespérèrent , on eut recours à la *transfusion* , comme à une dernière ressource. MM. Denis & Emmerets , ayant été mandés , après quelques légers refus , lui transfuserent environ deux palettes de sang de veau ; le succès de cette opération ne fut point , selon eux , équivoque. Le malade revint à l'instant de son assoupissement , les convulsions dont il étoit tourmenté cessèrent , & son pouls enfoncé & fourmillant parut se ranimer ; le vomissement & le flux lientérique furent arrêtés , &c. mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état , tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foiblesse fut plus considérable , le pouls se renfonça , & le dévoïement revenu jeta le malade dans des syncopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à-propos de réiterer la *transfusion* ; après qu'on l'eut faite , le malade parut reprendre un peu de vigueur , mais le flux lientérique persista toujours , & sur le soir la mort termina tous ces accidens ; les *transfusieurs* firent ouvrir le cadavre , & rejetterent le succès incomplet de leur opération sur la gangrene des intestins , & sur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens viscères. *Lett. de Gadrogs (ou Denis) à M. l'abbé Bourdelot , médecin , &c. Paris, 8 Août 1667.*

L'observation la plus remarquable , qui a fait le plus de bruit , soit dans Paris , soit dans les pays étrangers , qui a été si diversément racontée par les parties intéressées , & qui a enfin été cause que les magistrats ont défendu la *transfusion* , est celle d'un fou qu'on a soumis plusieurs fois à cette opération , qui en a été parfaitement guéri , suivant les uns , & que les autres assurent en être mort : voici le détail abrégé que Denis donne de sa maladie & des succès de la *transfusion*.

La folie de ce malade étoit périodique , revenant surtout vers la pleine lune : différens remèdes qu'il avoit essayés depuis huit ans , & entr'autres dix huit saignées & quarante bains , n'avoient eu aucun succès ; l'on avoit même remarqué que les accès le dispoient plus promptement lorsqu'on ne lui faisoit rien que lorsqu'on le tourmentoït par des remèdes ; on se proposa de lui faire la *transfusion* ; MM. Denis &

Emmerets consultés à ce sujet, jugèrent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'assurèrent pas sa guérison; ils firent cependant espérer quelque soulagement de l'intermission du sang d'un veau dont la fraîcheur, disoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du sang avec lequel on le mêleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en présence d'un grand nombre de personnes de l'art & de distinction; on tira au patient dix onces de sang du bras, & l'opérateur gêné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou six de celui du veau; on fut obligé de suspendre l'opération, parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foiblesse; on n'aperçut les jours suivans presque aucun changement; on en attribua la cause à la petite quantité du sang transfusé; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ses paroles & ses actions, & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la transfusion. On en fit la seconde épreuve le mercredi suivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de sang, & on lui en fit passer près d'une livre de celui du veau. La dose du remède ayant été cette fois plus considérable, les effets en furent plus prompts & plus sensibles; aussitôt que le sang commença d'entrer dans ses veines, il sentit la chaleur ordinaire le long du bras & sous l'aisselle; son pouls s'éleva, & peu de tems après une grande sueur lui coula du visage; son pouls varia fort dans cet instant: il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'estomac lui faisoit mal, & qu'il étoit prêt à suffoquer; on retira aussitôt la canule qui portoit le sang dans ses veines, & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi-heure auparavant, passa une partie de la nuit dans les efforts du vomissement, & s'endormit ensuite: après un sommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de présence d'esprit; il se plaignit de douleurs & de lassitude dans tous ses membres; il pissâ un grand verre d'urine noirâtre, & resta pendant toute la journée dans un assoupissement continuel, & dormit très-bien la nuit suivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine aussi noire que la veille; il saigna du nez abondamment, d'où l'on tira une indication pour lui faire une saignée copieuse.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, se confessa & communia pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonstrations d'amitié sa femme contre laquelle il étoit particulièrement déchaîné dans ses accès de folie; un changement si considérable fit croire à tout le monde que la guérison étoit complete. Denis n'étoit pas aussi content que les autres; il appercevoit de tems en tems encore quelques légèretés qui lui firent penser que pour perfectionner ce qu'il avoit si bien commencé, il falloit encore une troisième dose de transfusion; il différa cependant l'exécution de ce dessein, parce qu'il vit ce malade se remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de sa tête. *Lettre de Denis à M. **** Paris, 12 Janvier 1668.*

Peu de tems après (le 10 Février 1668), M. Denis fit faire la transfusion à une femme paralytique sur laquelle un médecin avoit inutilement épuisé tout son savoir; il l'avoit fait saigner cinq fois du pié & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La transfusion étant décidée & la malade préparée, on choisit un sang qui eût assez de chaleur & de subtilité, ce fut le sang artériel d'un agneau; on en fit passer en deux fois douze onces dans les veines de la paralytique; l'opération fut suivie du succès le plus complet; le sentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties

qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbier, médecin, 2 Mars 1668.*

Vers la fin du mois de Janvier le fou qui avoit donné de si grandes espérances, & qui avoit prodigieusement enlé le courage des transfuseurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractère de la maladie); sa femme lui ayant fait prendre quelques remèdes qui n'eurent aucun effet, s'adressa à M. Denis, suivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, secrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris, 15 Mai 1668*), & le pria instamment de réitérer sur lui la transfusion. Ce ne fut qu'à force de prières que ce médecin si impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y résolut alors; à peine avoit-on ouvert la veine du pié pour lui tirer du sang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau sang, que le malade fut saisi d'un tremblement de tous les membres; les autres accidens redoublèrent; l'on fut obligé de cesser l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis soupçonnant que cette mort étoit l'effet du poison que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer, & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre, demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour soutenir que son mari étoit mort de la transfusion, & qu'elle lui proposa de lui en donner pour assurer le contraire; à son refus la femme se plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magistrats pour se justifier; & de ces contestations résulta une sentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déjà remarqué, « fait défenses à » toutes personnes de faire la transfusion sur aucun » corps humain, que la proposition n'ait été reçue & » approuvée par les médecins de la faculté de Paris, » à peine de prison ».

Telle fut la fin des expériences de la transfusion sur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique présentées par les transfuseurs, & par conséquent sous le jour le plus avantageux & avec les circonstances les plus favorables, ne paroissent pas bien décisives pour cette opération. On voit que, suivant eux, de cinq personnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris, un homme sain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la suite divers accidens, comme foiblesse, défaillance, vomissement, excrétion d'urines noires, assoupissement, saignement de nez, &c. & l'on ne sauroit douter que les avantages de cette opération n'ayent été sûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en disoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient intéressés au succès de la transfusion; & c'est une règle assez sûre dans la pratique, qu'on doit être d'autant plus réservé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils sont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les soutenir. Les bons effets de la transfusion paroîtront encore plus douteux, si l'on consulte les relations que les anti-transfuseurs, surtout la Martinière & Lami, donnent des cures opérées par son moyen; & si l'on examine certaines circonstances sur lesquels on étoit généralement d'accord, mais que les transfuseurs supprimèrent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le sujet de la première expérience, étoit domestique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martinière ajoute que le témoignage d'un domestique est si peu concluant, qu'il se charge « de faire dire à sa servante que son chat » ayant la jambe rompue, il l'a parfaitement guéri » en deux heures; le croira qui voudra ». 2^o. On assure que la femme paralytique demeurant au fau-

bourg S. Germain est morte quelque tems après l'opération. 3°. On prétend que l'observation de ce crocheteur qui se portant bien n'a point été incommodé de la *transfusion*, ne prouveroit rien en sa faveur, quand elle seroit bien vraie, parce que la quantité de sang étranger qu'on lui a transfusé, étoit très-petite, & qu'il aura pu se faire que ce sang ait été suffisamment altéré par l'action continuelle de ses vaisseaux robustes & par les exercices violens. 4°. L'histoire du seigneur suédois prouve au-moins que la *transfusion* a été inutile; l'espece de soulagement momentané qui l'a suivi, peut être l'effet de la révolution générale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le système sanguin par le sang étranger; dès que ce trouble a été apaisé, les accidens sont revenus avec plus de force, & le malade est mort malgré une *transfusion* faite le même jour. 5°. C'est sur l'article du fou que les sentimens sont encore plus différens; la Martiniere remarque sept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulières de la maladie & du traitement de cet homme, il assure savoir exactement ce qui s'est passé, & dit le tenir de la veuve même de ce malade; le détail qu'il en donne assez conforme à celui de Lamy, differe principalement de celui de Denis au sujet de la dernière *transfusion*; suivant les lettres de ces deux médecins, ce fou après avoir subi deux fois la *transfusion* dont il fut considérablement incommodé, resta pendant quinze jours hors de l'accès de sa folie, & après ce tems précisément au fort de la lune de Janvier, la maladie recommença, ayant changé de nature; le delire auparavant léger & bouffon étoit devenu violent & furieux, en un mot, maniaque; sa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claquenelle, qui passoient pour excellentes dans pareils cas; ce sont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poison. Ces remedes n'ayant produit aucun effet, & la fièvre étant survenue, MM. Denis & Emmerets résolurent de faire de nouveau la *transfusion*; ils vainquirent par leur importunité les refus du malade & de sa femme; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du sang d'un veau dans ses veines, que le malade s'écria: *arrêtez, je me meurs, je suffoque*; les *transfuseurs* ne discontinuerent pas pour cela leur opération; ils lui disoient: *vous n'en avez pas encore assez, monsieur*; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort, ils n'oublièrent rien pour la dissiper; ils employèrent inutilement les odeurs les plus fortes, les frictions, & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement décidée, ils offrirent à la femme, suivant ce qu'elle a déclaré, de l'argent pour se mettre dans un couvent, à condition qu'elle cacheroit la mort de son mari, & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne; elle n'ayant pas voulu accepter leur proposition, donna par ses cris & ses plaintes lieu à la sentence du châtelet.

Il est impossible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations si différentes, de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lamy, est conforme à la vérité. Il y a lieu de penser que dans l'une & l'autre l'esprit de parti y aura fait glisser des faussetés, parce que dans toutes les disputes il y a du tort des deux côtés; mais il me paroît naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité, 1°. parce qu'il étoit le plus intéressé à soutenir son opinion, 2°. parce que la *transfusion* a cessé d'être pratiquée non-seulement en France, mais dans les pays étrangers, preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine quoique proscrip par une requête des médecins de la faculté de Paris, n'en a pas moins été employé par les médecins de Montpellier, & ensuite son usage est devenu universel, & son utilité a

enfin été généralement reconnue, parce qu'il est effectivement un remede très-avantageux. Les brigues, les clameurs, la nouveauté, l'esprit de parti peuvent bien accréditer pour un tems un mauvais remede & en avilir de bons, mais tôt ou tard ces avantages étrangers se dissipent; on apprécie ces remedes à leur juste valeur, on fait revivre l'usage des uns, & on rebute absolument l'autre; l'oubli ou le discrédit général où est la *transfusion* depuis près d'un siecle, démontre manifestement que cette opération est dangereuse, nuisible, ou tout-au-moins inutile. Il ne manque pas d'exemple d'animaux morts après la *transfusion*; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir, un perroquet dans qui on *transfusait* le sang de deux fanfonnets; M. Gurge de Montpellier, auteur impartial sur cette matiere, raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exactitude la *transfusion* sur un chien, il mourut dans l'espace de cinq jours, quoi qu'il fût bien pansé & bien nourri, le chien qui avoit fourni le sang, vécut long-tems après (*lettre à M. Bourdelot, médecin, Paris, 16 Septembre 1667*). Les expériences de Lower, de M. King & de M. Coke, en Angleterre n'eurent pas sur ces animaux des suites fâcheuses, si l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit sur un homme, ne produisirent aucun accident; on ne dit pas s'il en résulta de bons effets; en Italie un pulmonique se remplit en vain le poumon d'un sang étranger, il mourut; quelques autres malades y furent guéris de la fièvre, mais ces légers succès ne parurent point décisifs ni bien constatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la *transfusion* est une opération indifférente pour les animaux sains, lorsqu'elle est faite avec circonspection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de sang étranger; elle devient mauvaise, pernicieuse lorsqu'on la fait à fortes doses; & elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant lorsqu'on y soumet des malades, sur-tout ceux qui sont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelqu'autre cause précédente, ou qui ont quelque viscere mal disposé: si elle produit quelquefois du soulagement, il n'est pour l'ordinaire que passager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particulière dans le système sanguin, de l'augmentation du mouvement intestin du sang qu'occasionne le nouveau sang, comme seroit tout autre corps étranger; il seroit toujours très-imprudent de pratiquer cette opération dans l'espérance de cet avantage incertain & léger; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne défavorablement, & tende à affaïsser les ressorts de la machine au-lieu de les remonter: nous pourrions ajouter bien des raisonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyses récentes du sang, qui concouroient à inspirer de l'éloignement pour cette opération; mais outre que les faits rapportés sont suffisans, on n'est pas heureusement dans le cas d'avoir besoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire observer que cette opération est très-douloureuse. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il est assez important, & mérite qu'on y fasse attention. On est obligé d'abord de faire à la veine une ouverture considérable pour pouvoir y faire entrer une canulle; l'introduction de ce tuyau ne peut se faire sans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle enfin en retirant la canule. Voyez plus bas la maniere de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur excessive au bras, du mal-aïse général, des suffocations, des pîsemens de sang, qui en sont la suite ordinaire. On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien sont fondées les prétentions de ceux qui avant que

que la *transfusion* fût pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remède assuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fussent la nature & les causes, qu'elle avoit la vertu de rallumer les flammes languissantes qui sont prêtes à s'éteindre dans une vieillesse caduque, & qui voyoient dans cette opération une assurance infailible de l'immortalité. Quelques médecins partisans de la *transfusion*, mais plus circonspects, avoient restreint son usage dans des maladies particulieres, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatismes, la goutte, le cancer, les épuisemens à la suite des hémorrhagies, la mélancholie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui servent à la digestion étoit dérangé; ils veulent aussi qu'on change le sang qui doit être transfusé, suivant la nature de la maladie qu'on se propose de guérir; & ainsi lorsque la maladie dépend d'un sang grossier, épais, ils conseillent le sang d'un veau, ou d'un agneau qui est fluide & subtil; ils croient que le sang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le sang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, &c. Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galénisme & des fables du cartésianisme qui infestoient alors les écoles, sont aujourd'hui si généralement proscrites de la médecine, qu'il est inutile de s'arrêter à les refuter, d'autant mieux qu'il ne nous seroit pas possible de le faire sans tomber dans des répétitions superflues.

La maniere de faire la *transfusion* a varié dans les différens tems & les différens pays: dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adresse, & par conséquent avec plus de douleur & de danger que dans la suite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer successivement des nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuse. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'est par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrêmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *transfusion* sur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent sur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le sang; ensuite ils enlèvent cette peau, & font avec le rasoir une incision suivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la séparer des chairs environnantes; ils passent après une aiguille enfilée par-dessous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canulle que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le sang. En suivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cause au malade, on est sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeste, & on risque d'offenser l'artere, on tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode suivie à Paris par M. Emmerets est beaucoup plus simple, & est à l'abri de tous ces inconveniens. Les instrumens nécessaires sont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre chose, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou arteres des animaux qui servent à la *transfusion*, & sur qui on la fait; par l'autre bout ces tuyaux sont faits de façon à pouvoir s'adapter avec justesse & facilité; peu en peine de faire souffrir les animaux qui doivent fournir le sang qu'on veut transfuser aux hommes, le chirurgien prépare commodément leur artere, il la découvre par une incision longitudinale de deux ou trois pouces, la sépare des tegumens, & la lie en deux endroits distans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui est du côté du cœur puisse facilement se défaire; ensuite il ouvre l'artere entre les deux ligatures, y introduit un des

tuyaux, & l'y tient fermement attaché: l'animal ainsi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il choisit ordinairement une de celles du bras), laisse couler son sang autant que le médecin le juge à propos, ensuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour saigner, au-dessus de l'ouverture, & la met au-dessous; il fait entrer son second tuyau dans cette veine, l'adapte ensuite à celui qui est placé dans l'artere de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du sang; aussi-tôt il coule, trouvant dans l'artere un obstacle par la seconde ligature, il enfile le tuyau, & pénètre ainsi dans les veines du malade. On jugeoit par son état, par celui de l'animal qui fournissoit le sang, & par la quantité qu'on croyoit transfusée du tems où il falloit cesser l'opération: on ferme la plaie du malade avec la compresse & le bandage, comme dans la saignée du bras. On peut savoir à-peu-près quelle est la quantité du sang qu'on lui a communiqué, 1°. en pesant l'animal dont on a employé le sang avant & après l'opération, 2°. en lui tirant le reste de son sang, parce qu'on fait la quantité totale que contient un animal de telle espece & de telle grosseur, 3°. en connoissant combien les tuyaux dont on se sert peuvent fournir de sang dans un tems déterminé, & comptant les minutes & les secondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy proposa une *transfusion* réciproque dans les hommes qui fût faite de façon que le même homme donnât du sang à un autre homme, & en reçût du sien en même tems; mais cette opération très-cruelle & très-compiquée, n'a jamais eu lieu que dans son imagination; & il est à souhaiter que les médecins plus avarés du sang humain, dont la perte est souvent irréparable, s'abstiennent avec soin de toutes ces especes d'opérations, souvent dangereuses, & jamais utiles. (m)

TRANSGRESSER, v. act. (*Gram.*) enfreindre; outrepasser. Il se dit des commandemens de Dieu & de l'Eglise. Si vous enlevez à un homme son bœuf, sa servante, ou sa femme, vous transgressez les commandemens de la loi. On dit aussi, transgresser les ordres d'un souverain. On appelle transgresseur celui qui commet la faute, & transgression la faute commise.

TRANSIGER, v. n. (*Gramm.*) c'est souscrire à une transaction. Voyez TRANSACTION.

TRANSILVANIE, (*Géog. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle est bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la basse Hongrie. L'air de ce pays est très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guere en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de sel. Les bois sont remplis de cerfs, de daims, d'ours, &c. Les principales rivières sont la Chrisio, l'Alt ou l'Olt, le grand & le petit Samos; mais leurs eaux sont mauvaises à boire, parce qu'elles passent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuse.

Quelques-uns divisent ce pays par ses comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois fortes de peuples qui l'habitent; savoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois sont particulièrement fixés sur les bords de la Marisch; les Valaques habitent la partie qui est contiguë à la Moldavie & à la Russie, & les Saxons occupent le reste; mais la Transilvanie dépend toute entiere de la maison d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale Hermanstat.

Ce pays est la portion de l'ancienne Dace, que le

fleuve Chrysius séparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément la *Dace méditerranée*. C'étoit un royaume avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-tems. Elles s'y conserverent jusqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la situation & les défilés des montagnes qui l'entourent. Lorsque les Romains l'eurent conquise, ils y fondèrent plusieurs colonies, & en firent une province consulaire. On a une ancienne inscription conçue en ces termes: *Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacia Zarmis*.

Quoique la Dace alpense & ripense eussent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la consulaire, & toutes les trois ensemble étoient sous le préfet de Macédoine, qui résidoit à Thessalonique. C'est à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainsi que l'or & l'argent qui se tiroit des mines. La Dace appartenoit à l'illyrie orientale. Elle commença sous Gallien à secouer le jong. L'empereur Aurelien désespérant de pouvoir la contenir dans l'obéissance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Plusieurs inscriptions, les chemins publics, les restes du pont de Trajan, & d'autres anciens monumens sont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Constantinople, après le partage de l'empire, furent maîtres de la Dace; mais les affaires de l'empire allant en décadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. S. Etienne, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le christianisme. Alors la *Transylvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques soulèvemens près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été sous le commandement d'un vaivode ou vice-roi; mais la religion y a éprouvé des vicissitudes. Etienne & Sigismond Battori ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plupart des habitans sont demeurés dans la religion protestante, & ils font encore aujourd'hui le plus grand nombre. (D. J.)

TRANSIR, v. act. & n. (*Gram.*) c'est saisir d'un grand froid. Ce vent me *transit*. La vue de cet homme me *transit*, tant il est légèrement vêtu. On *transit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le récit de cette action m'a *transi*. C'est un amant *transi*.

TRANSIT, *acquit de*, (*terme de douane*.) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer par les bureaux des fermes du roi, sans être visitées, ou sans y payer les droits; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers des dites marchandises, de donner caution de rapporter dans un tems marqué dans l'acquit, un certificat en bonne forme, qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité & qualité, & les balles & les cordes avec les plombs sains & entiers, conformément à l'acquit. *Diçtion. du Comm.* (D. J.)

TRANSITIF, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il a fait, dans un autre qui la reçoit.

TRANSITION, s. f. (*Art orat.*) liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *transitions*, pour les placer à propos, pour les varier avec goût, sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel; c'est la vraie liaison, & presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle, y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des *transitions* à la plupart des auteurs, c'est qu'ils n'ont pas assez

médité leurs sujets pour en connoître tout l'enchaînement; & faute d'avoir saisi une partie médiane qui seroit de liaison, ils font aboutir les unes aux autres, des parties qui ne sont point taillées pour joindre. De-là les *transitions artificielles* & les tours gauches employés pour couvrir un vuide, & tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célèbres écrivains, on n'y verra point de ces tours de souplesse, si j'ose m'exprimer ainsi; le sujet se développe de lui-même, & s'explique franchement. Tout se suit; & quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avoit à dire, ils passent à un autre simplement, & avec un air de bonne foi, beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit, ou au moins un auteur trop oisif. Voilà les réflexions sensées de l'auteur des principes de Littérature sur cet article. (D. J.)

TRANSITION, (*Musique*.) se dit de la manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent ses deux termes. La *transition* est proprement une sorte de tirade non notée; quelquefois elle n'est qu'un port de voix, quand il s'agit seulement de rendre plus doux le passage d'un degré diatonique à l'autre. C'est ainsi que, pour passer du *si* à l'*ut* avec plus de douceur, on commence l'*ut* sur le même ton du *si*.

Transition harmonique est une marche de basse fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainsi dans le genre diatonique, quand la basse marche de manière à exiger dans les parties quelque mouvement par semitons mineurs, c'est une *transition chromatique*; que si l'on passe d'un ton dans un autre à la faveur d'un accord de septième diminuée, c'est une *transition enharmonique*. Voyez ENHARMONIQUE. (S)

TRANSITOIRE, adj. en droit commun est une épithète opposée à local, voyez LOCAL. Ainsi l'on peut appeler *action transitoire* celle qu'on peut tenter successivement en plusieurs tribunaux.

TRANSLATION, TRANSPORT, (*Synon.*) ces deux mots qui semblent dire la même chose au propre, ont cependant un usage différent; on dit le *transport* des marchandises, de l'artillerie, &c. on dit la *translation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot se dit aussi d'une personne qui change de lieu: l'une des religieuses voulut quitter l'Hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal, on remua ciel & terre pour cette *translation*.

Translation ne se dit jamais en matière de commerce, ou de morale, mais *transport* s'y dit élégamment; je lui ai fait un *transport* de ma dette. *Translation* ne s'emploie point au figuré. *Transport* se dit figurément en prose & en vers, du trouble & de l'agitation de l'ame; par exemple un *transport* de joie a causé quelquefois la mort; on n'aime que foiblement, quand les précautions sont les maîtresses des *transports*; votre haine a des *transports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence.

*Puisqu'après tant d'efforts, ma résistance est vaine,
Je me livre en aveugle, au transport qui m'entraîne.*
Racine.

*J'abandonnai mon ame à des ravissements
Qui passent les transports des plus heureux amans.*
Corneille.

On dit aussi *transports*, de l'enthousiasme poétique.
*Sentez-vous, dites-moi, ces violens transports,
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts?*
Despréaux. (D. J.)

TRANSLATION, (*Belles-lettres*.) signifioit autre-

fois version d'un livre, ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. Voyez LIVRE, VERSION, &c.

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuser aux dépens de la langue dans laquelle ils traduisent, & demandent grâce pour cette langue, comme si elle n'étoit pas assez riche & copieuse pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainsi un traducteur accuse la langue angloise de la pauvreté & de la fécheresse, qui ne se trouve que dans son propre génie, & il met sur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devoit imputer qu'à lui-même. Voyez ANGLAIS.

Les Italiens disent proverbialement *traduttore, traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahissent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Jurisp.*) est l'action de transférer une personne ou une chose, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainsi qu'on le va voir ci-après.

Translation d'un chanoine régulier d'une congrégation dans un ordre, on y observe les mêmes règles que pour celle des religieux, *cap. licet extra de regul.* Voyez *translation d'un religieux*.

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, est lorsqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre; ce changement doit être notifié aux habitans & syndics des paroisses avant le premier Octobre: & si la *translation* de domicile est faite dans une paroisse abonnée, le taillable doit suivant les réglemens, être imposé pendant dix ans à son ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfère son domicile en changeant de ferme, est encore imposé pendant un an dans son ancienne demeure, & ne l'est pour sa nouvelle ferme, qu'un an après. Voyez DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, est la *translation* d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de posséder un bénéfice qui en dépend. Les provisions du bénéfice sont capables d'opérer seules cette *translation*; mais on ne reconnoit plus aujourd'hui de *translation ad effectum* seulement, celui qui est transféré pour posséder un bénéfice est censé transféré à tous égards. V. Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un siège à un autre*, est reprobée par les anciens canons & par tous les pères, lorsqu'elle est faite sans nécessité ou utilité pour l'Eglise, parce qu'il se contracte un mariage spirituel entre l'évêque & son église, tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultere spirituel, suivant le langage des pères.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de passer d'une église à une autre; c'est pourquoi Constantin le grand loue Eusebe évêque de Césarée, d'avoir refusé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens méprisoient la défense du concile de Nicée, & qu'ils passaient d'une moindre église à une plus riche, Ozius le grand qui y présidoit, y proposa que dans ce cas les évêques seroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'église romaine étoit tellement attachée à cette discipline, que Formose fut le premier qui y contrevint, ayant passé de l'église de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. siècle, dont Etienne VII. lui fit un crime après sa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriser les *translations* en cas de nécessité, ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

C'étoit au concile provincial à déterminer la nécessité ou utilité de la *translation*.

Tel fut l'usage en France jusque vers le x. siècle, que ces *translations* furent mises au nombre des causes majeures réservées au S. siège.

Suivant le droit des décrétales, & la discipline présente de l'Eglise, les *translations* des évêques sont toujours réservées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats à latere, sans un indult spécial du pape.

On observe aussi toujours que la *translation* ne peut être faite sans nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

Il faut de plus en France, que ces *translations* se fassent du consentement du roi, & sur sa nomination, & qu'il en soit fait mention dans les bulles de provision, autrement il y auroit abus. Voyez *cap. iv. extra de translat. episcop.* le P. Thomassin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le mot EVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, est une déclaration par laquelle un testateur transfère un legs, soit d'une personne à une autre, soit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, soit en changeant la chose léguée en une autre. Voyez au digeste, au code & aux institut. les tit. de legatis.

TRANSLATION D'ORDRE, ou *d'un ordre dans un autre*. Voyez ci-après TRANSLATION de religieux.

Translation d'un prisonnier, est lorsqu'on le fait passer d'une prison à une autre, soit pour l'approcher du juge de l'appel, soit pour le renvoyer à son premier jugement. Voyez ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuse d'un monastere dans un autre*, on y observe les mêmes règles que pour la *translation* des religieux, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent passer d'un monastere à un autre plus austere, sans avoir demandé la permission de leur supérieure; & si celle-ci la refuse, la religieuse ne peut sortir du premier monastere, sans une permission par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, est lorsqu'il passe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monastique les religieux pouvoient passer d'un monastere dans un autre, même d'un ordre différent, & se mettre successivement sous la direction de différens supérieurs.

S. Benoit joignit au vœu d'obéissance perpétuelle, celui de stabilité, c'est-à-dire de résidence perpétuelle dans le monastere où les religieux avoient fait profession.

La règle de S. Benoit étant devenue la seule qui fût observée dans l'occident, le précepte de stabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de stabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légèreté & l'inconstance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de passer de leur monastere, dans un autre plus austere; & pour cela, ils n'avoient besoin que du consentement de l'abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établissement des ordres mendiants, plusieurs religieux de ces ordres se retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendiants ainsi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice sans une permission particulière du pape.

Ces sortes de permissions s'accordant trop facilement, on régla dans la suite que les *translations* des mendiants dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne possède point de bénéfice), ne seroient valables que quand elles seroient autorisées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut aussi être transféré dans un ordre plus mitigé, lorsque sa santé ne lui permet pas de suivre la règle qu'il a embrassée; mais l'usage de ces

sortes de *translations* est beaucoup plus moderne.

Pour passer dans un ordre plus austere, un religieux doit demander la permission de son supérieur; mais si le supérieur la refuse, le religieux peut néanmoins se retirer.

A l'égard des mendiants, il leur est défendu, sous peine d'excommunication, de passer dans un autre ordre, même plus austere, sans un bref du pape; & il est défendu aux supérieurs, sous la même peine, de les recevoir sans un bref de *translation*: on excepte seulement l'ordre des Chartreux.

Le pape est aussi le seul qui puisse transférer un religieux dans un ordre moins austere, lorsque sa santé l'exige.

Le bref de *translation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux supérieurs; & si la *translation* est accordée à cause de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle soit constatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *translation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'usage de la daterie qui est suivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profession, lorsqu'il passe dans un ordre plus austere, ou qu'il passe d'un ordre où l'on ne possède pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir. *Cap. licet extra de regularibus: cap. viam extravag. comm. de regular. concil. Trid. session 25. de regul. cap. xxix.* D'Héricourt, *tit. de la translation d'ordre.*

(A)

TRANSLATION, f. f. dans nos anciennes musiques, c'est le transport de la signification d'un point à une note séparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez POINT.* (S)

TRANSMARISCA, (Géogr. anc.) ville de la basse Moësie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Viminacium à Nicomédie. Ptolomée, *l. VIII. c. x.* nomme cette ville *Tromarisca*, & le nom moderne est *Marice*, selon Lazius. (D. J.)

TRANSMETTRE, v. act. (Gram.) c'est faire passer. Il se dit des choses, des tems, & des lieux: on *transmet* un fait à la postérité; on *transmet* un privilege qui est à quelqu'un; on *transmet* une chose d'un lieu dans un autre; on *transmet* ses sentimens à son ami, ses vices & quelquefois ses infirmités à ses enfans; l'action de la lumiere se *transmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, f. f. (Gram.) transport d'une nation entiere dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez COLONIE.*

Quelques-uns, en traduisant l'endroit de l'écriture où il est parlé du transport des enfans d'Israël à Babylone, se servent du terme de *transmigration*. *Voyez TRANSPORT.*

TRANSMIGRATIONS des Juifs, (Hist. des Hébr.) on compte quatre *transmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonosor; la première se fit au commencement du regne de Joakim, lorsque Daniel & autres furent transférés en Chaldée; la deuxième sous le regne de Sédécias; la troisième & la quatrième en divers tems; & dans cette dernière, tout ce qui restoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent aussi transférées hors de leur patrie: d'abord par Tiglath-Pilesec, & ensuite par Salmanasar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reste du royaume d'Israël en Médie & en Assyrie, sur le fleuve de Gozan. De ces captifs Israélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perses & des Grecs; le reste se multiplia, & se dispersa dans toutes les provinces de l'Orient. (D. J.)

TRANSMIGRATION DES AMES, (Théol. & Philos.)

on peut voir d'abord dans ce Dictionnaire l'article MÉTEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous soit permis de recueillir en abrégé, d'après M. de Chauffepié, ce que l'histoire nous apprend de plus curieux sur cette matiere, & de quelle cause la doctrine de la *transmigration des ames*, a pu tirer sa naissance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occasion de recourir aux sources & aux ouvrages des savans qui y ont puisé.

Il est certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci; elle régna non-seulement par-tout l'Orient, mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens; elle est si ancienne qu'on n'en sauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle est descendue du ciel, tant elle paroît être sans pere, sans mere, & sans généalogie.

Les cabalistes gardent encore cette ancienne erreur; ils prétendent que les ames humaines passent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le souverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'est sur ce principe qu'ils disent que la même ame qui a animé successivement Adam & David, animera le Messie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célèbres par leur savoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps successivement, & que leurs *transmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un savant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les passages d'Origène qu'il cite. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'erreur de la *transmigration des ames* a été adoptée par Synésius. On la trouve en divers endroits de ses ouvrages, & peut-être dans cette priere qu'il adresse à Dieu, *Hymn. III. vers. 725.* « O Pere, accordez-moi que » mon ame réunie à la lumiere, ne soit plus re- » plongée dans les ordures de la terre ».

Νευσον δε Πατερ
Φωτι μεγαλειαν
Μημετε δυναι
Ες κ'θνος αταν

Mais Chalcidius plus ancien que Synésius, se déclare hautement pour la même erreur: « les ames » qui ont négligé de s'attacher à Dieu, dit ce philo- » sophe, sont obligées par la loi du destin, de com- » mencer un nouveau genre de vie, tout contraire » au précédent, jusqu'à ce qu'elles se repentent de » leurs péchés ».

La *transmigration des ames* fut aussi un des dogmes des Manichéens; leur doctrine sur ce sujet se réduisoit à ces articles: 1°. que les ames des méchans passent dans des corps vils ou misérables, & attaqués de maladies douloureuses, afin de les châtier & de les corriger; 2°. que celles qui ne se convertissent pas après un certain nombre de révolutions, sont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles sont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carrière; 3°. que les ames des *auditeurs* qui cultivoient la terre, se marioient, négocioient, &c. & qui du reste vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins assez pures pour entrer dans le ciel au sortir du corps, passent dans des courges, &c. afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne se marioient point, elles ne soient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui sont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus & consommer ainsi leur purification & leur salut: car le privilege des ames des élus, étoit de retourner

dans le ciel dès qu'elle sont séparées du corps, parce qu'elles sont parvenues à la perfection requise pour cela.

Quand on réfléchit sur l'ancienneté & l'universalité de cette doctrine de la *transmigration des ames*, il est naturel de se demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beaufobre croit qu'elle tira son origine des opinions suivantes.

I. La préexistence des ames établie au long par Platon, dans le dixième livre des *lois*. Cette opinion fut très-générale parmi les philosophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs; elle leur a paru même nécessaire pour maintenir l'immortalité de l'ame.

II. Ce sentiment qui est une suite du premier, parut aussi suffisamment lié avec la métempsychose. De là vient que les Egyptiens, si l'on en croit Hérodote, l. II. p. 123. furent les premiers qui immortaliserent les ames, & établirent en même tems la *transmigration*.

III. La nécessité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient descendues. « Ce sentiment, dit l'historien du Manichéisme, qui ne fait point de deshonneur à la raison, a paru conforme à l'Écriture, a été embrassé par plusieurs peres, & a fourni l'idée du purgatoire ». Platon est formel sur la nécessité de cette purification. « Les ames, disoit ce philosophe, in Tim. §. XXVIII. p. 252. ne verront point la fin de leurs maux, que les révolutions du monde ne les aient ramenées à leur état primitif, & ne les aient purifiées des taches qu'elles ont contractées, par la contagion du feu, de l'eau, de la terre, & de l'air ».

IV. Enfin les philosophes jugerent que la justice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuses, à la fin d'une seule vie & d'une seule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées selon leurs mérites, & purifiées par le châtement.

Les Juifs bernoient ces *transmigrations* à trois, imagination qu'ils paroissent avoir prise de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui s'étoient signalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Observons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la souveraine félicité qu'après avoir vécu faintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un siècle avant Platon; c'est ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, *Od. II. v. 122.*

Ὅσοι δ' ἐπολιμασαν ἐστρίς
Ἐκατέρωθι μιναντες
Ἀπο παμπαν ἀδικῶν εχειν
Ψυχαν, ετειλαν Διός
Ὅδον παρὰ κρονῆ
Τυρσιν.

Qui valuerunt ad tertiam usque vicem utrobique manentes animam ab injustis omnino abstinere, perrexerunt Jovis viam ad saturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempsychose. C'est au lecteur à juger si ces principes sont assez solidement établis pour en conclure ce dogme: exceptons pourtant l'immortalité de l'ame, dont la métempsychose n'est rien moins qu'une conséquence nécessaire.

À l'égard de la préexistence des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme possible, & non comme prouvée. La nécessité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la supposant, il s'ensuivra que les ames humaines ne pourront être admises dans le ciel; qu'on les fasse passer par autant de corps qu'on voudra, elles ne seront jamais exemp-

tes de défauts dans cette vie, & par conséquent jamais bien qualifiées pour le séjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la justice de Dieu, il s'agit de savoir si le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une seule vie, n'est pas suffisant pour mettre l'équité du souverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les secours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonstances de son état, doivent entrer en ligne de compte. (D. J.)

TRANSMISSION, s. f. en Optique, signifie la propriété par laquelle un corps transparent laisse passer les rayons de lumière à-travers sa substance; dans ce sens *transmission* est opposée à *réflexion*, qui est l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumière qui tombent sur sa surface. Voyez RÉFLEXION.

Transmission se dit aussi dans le même sens que *réfraction*, parce que la plupart des corps, en transmettant les rayons de lumière, leur font subir aussi des réfractions, c'est-à-dire, les brisent au point d'incidence, & les empêchent de se mouvoir au-delà de la substance du corps suivant la même direction suivant laquelle ils y sont entrés. Voyez RÉFRACTION.

Pour ce qui est de la cause de la *transmission*, ou pourquoi certains corps transmettent, & pourquoi d'autres réfléchissent les rayons, voyez les articles DIAPHANÉITÉ, TRANSPARENCE, & OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumière sont susceptibles de *transmission* & de *réflexion*. Il appelle cette vicissitude à laquelle les rayons de lumière sont sujets, des accès de facile réflexion & de facile *transmission*; & il se sert de cette propriété pour expliquer dans son optique, des phénomènes curieux & singuliers, que ce philosophe expose dans un assez grand détail. Voy. RAYON & LUMIÈRE. Chambers. (O)

TRANSMISSION, (Jurisprud.) est la translation qui se fait de plein droit de la personne du défunt en la personne de son héritier, de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de son décès.

La *transmission* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fût acquis.

Pour venir par *transmission*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par représentation, peut faire valoir son droit, quoi qu'il ne soit pas héritier de celui qu'il représente.

En fait de fidei-commis ou substitution, la *transmission* avoit lieu aux parlemens de Toulouse, Bordeaux & Provence, de manière que les enfans du premier substitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé; mais l'ordonnance des substitutions, tit. j. art. 29. porte que ceux qui sont appelés à une substitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être censés en avoir transmis l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la substitution soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appelés à la même substitution, après ceux qui seront décédés & leurs enfans ou descendans. Voyez Ricard, des donations; Brillou, au mot TRANSMISSION. (A)

TRANSMUTATION, s. f. en Géométrie, se dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en une autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente; comme d'un triangle en un quarré, d'une pyramide en un parallépipède, &c. Voyez FIGURE, &c.

TRANSMUTATION, dans la sublime Géométrie, est le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ses principes,

sect. ij. a donné la méthode pour la *transmutation* d'une courbe en une autre, & se fert avec beaucoup d'élégance de cette *transmutation* pour résoudre différents problèmes qui ont rapport aux sections coniques.

On peut remarquer que le problème de M. Newton sur la *transmutation* des courbes, est le même que celui que M. l'abbé de Gua a résolu dans les usages de l'analyse de Descartes, sur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque exposée à un point lumineux. (O)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) voyez HERMÉTIQUE, Philosophie, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, ou DIAPHANÉITÉ, s. f. en Physique, signifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne passage aux rayons de lumière.

La transparence des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interstices qui se trouvent entre les particules de ces corps; mais cette explication, selon d'autres, est extrêmement fautive; parce que la plupart des corps opaques & solides, que nous connoissons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matière, ou du moins beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner passage à un corps aussi délié & aussi subtil que celui de la lumière. Voyez PORE.

Aristote, Descartes, &c. attribuent la transparence à la rectitude des pores; ce qui, selon eux, donne aux rayons de lumière le moyen de passer à-travers les corps, sans heurter contre les parties solides, & sans y subir aucune réflexion: mais Newton prétend que cette explication est imparfaite, puisque tous les corps renferment une quantité de pores, qui est plus que suffisante pour transmettre ou faire passer tous les rayons qui se présentent, quelque situation que ces pores puissent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainsi la raison pour laquelle les corps ne sont pas tous transparents, ne doit point être attribuée selon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la densité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores sont remplis de matières hétérogènes, ou enfin, à ce que ces pores sont absolument vuides: car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent subissant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils se trouvent continuellement détournés de côté & d'autre, jusqu'à ce que venant à tomber sur quelques parties solides du corps, ils se trouvent enfin totalement éteints & absorbés. Voyez RAYON & RÉFLEXION.

C'est pour ces raisons, selon Newton, que le liège, le papier, le bois, &c. sont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, sont des corps transparents: la raison, selon lui, est que les parties voisines dans le verre & le diamant, sont de la même densité; de sorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumière n'y subissent ni réflexion, ni réfraction; mais ceux qui entrent dans la première surface de ces corps, continuent leur chemin jusqu'au bout sans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties solides: au contraire les parties voisines dans le bois, le papier, &c. diffèrent beaucoup en densité; de sorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent subir un grand nombre de réflexions & de réfractions; par conséquent les rayons ne peuvent passer à-travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortissent à la fin, & qu'ils se perdent totalement. Voyez OPACITÉ. Chambers.

TRANSPARENT, c'est la même chose que diaphane. Voyez DIAPHANE, &c. Ce mot est formé du latin *pelluceo*, je brille à-travers.

Transparent, est opposé au mot opaque. Voyez OPAQUE.

TRANSPARATION, s. f. en Médecine, action par laquelle les humeurs superflues du corps sont poussées dehors par les pores de la peau. Voyez ÉVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *transpiration*, dont les plus considérables sont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. Voyez GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *transpiration* est assez abondante pour être aperçue par les sens, comme dans la sueur, on l'appelle la sensible *transpiration*; quand elle échappe aux sens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'insensible *transpiration*. Voyez SUEUR.

Lorsqu'on se fert simplement, & sans aucune addition ou adjectif, du mot *transpiration*, il s'entend toujours de l'insensible *transpiration*.

Transpiration s'emploie aussi par quelques auteurs pour signifier l'entrée de l'air, des vapeurs, &c. dans le corps par les pores de la peau. Voyez AIR.

Cardan explique par le moyen de cette *transpiration* le phénomène prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour pesoient 27 livres; quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant secs que liquides, n'allassent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *transpiration* semblable. Voyez HYDROPIESIE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, &c. connoissoient cette espèce d'évacuation; mais Sanctorius fut le premier qui la réduisit à quelques règles déterminées. On lui est redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'insensible *transpiration*.

Les vaisseaux par lesquels se fait la *transpiration*, s'ouvrent obliquement sous les écailles de l'épiderme ou de la surpeau, ils sont d'une petitesse inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de sable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaisseaux. Voyez CUTICULE ou EPIDERME, GLANDE MILIAIRE, &c.

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il transsude continuellement une humeur subtile qui sort de ces vaisseaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matière poussée au-dehors par cette voie, étoit plus considérable que celle qui se rendoit par toutes les autres. Voyez SELLE, URINE, &c.

En supposant une diète modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matière de l'insensible *transpiration* étoit les $\frac{1}{8}$ de celle que l'on prenoit pour aliment; de sorte qu'il n'en restoit que les $\frac{3}{8}$ pour la nutrition, & les excréments du nez, des oreilles, des intestins, de la vessie. Voyez EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'insensible *transpiration* autant qu'en quatorze jours par les selles; & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement seize onces par les urines, quatre par les selles, & plus de quarante par l'insensible *transpiration*.

Il observe aussi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en consume cinq par l'insensible *transpiration*: quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a transpiré environ une livre; depuis la cinquième heure jusqu'à la douzième, environ trois livres; & depuis la douzième jusqu'à la seizième, presque la moitié d'une livre.

La *transpiration* insensible surpasse donc de beaucoup toutes les évacuations sensibles prises ensemble. Et il suit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *transpiration*, qu'en

quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* ÉMONCTOIRE.

Borelli dit que les avantages de l'insensible *transpiration* sont si considérables, que sans elle les animaux ne pourroient pas conserver leur vie.

La *transpiration* est absolument nécessaire dans l'économie animale, pour purifier la masse du sang, & le débarrasser de quantité de particules inutiles & hétérogènes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *transpiration* ordinaire est arrêtée, il survient tant de maladies, particulièrement de fièvres, de gratelles, &c.

La *transpiration* est nécessaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être desséchés, soit par l'air, soit par l'attouchement continu des corps extérieurs.

Le froid empêche la *transpiration* en resserrant les pores de la peau, & épaississant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au-contraire augmente la *transpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voyez* FROID, &c.

Les grands symptômes d'un état parfait de santé & les principaux moyens de la conserver, sont d'entretenir beaucoup de subtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matière de l'insensible *transpiration*, & aussi, quand elle augmente après le sommeil, &c. au-contraire, le défaut de ces qualités est le premier symptôme assuré, & peut-être la cause des maladies. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

La *transpiration* se fait, s'entretient, s'accroît par les viscères, les vaisseaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille jusqu'aux premières apparences de la sueur, par un usage modéré des plaisirs, en dormant sept ou huit heures, se couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture: la gaieté, une nourriture légère fermentée & néanmoins solide, & qui n'est pas grasse, un air pur, froid, pesant, &c. contribuent beaucoup à la *transpiration*. Le contraire de toutes ces choses, de même que l'augmentation des autres excrétoires, la diminuent, l'empêchent, l'altèrent.

On voit donc la cause, les effets, &c. de cette matière de la *transpiration*, de son usage pour conserver la souplesse & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conservant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à transmettre à l'âme leurs impressions. *Voyez* NERF, SENSATION, &c.

Une trop grande *transpiration* occasionne des faiblesses, des défaillances, des morts subites; une trop petite, ou même une suppression totale de cette action fait que les vaisseaux capillaires se dessèchent, se flétrissent & périssent: il arrive aussi que les plus grands émonctoires en sont obstrus, ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs caustiques: de-là viennent la putridité, la crudité, les fièvres, les inflammations, les apothèmes ou les abcès. *Voyez* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *transpiration* nécessaires à juger de la disposition du corps, Sanctorius inventa une chaise à peler, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *transpiration*, dans différentes circonstances du corps, sous différentes températures de l'air, dans différens intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, &c. *Voyez* CHAISE de Sanctorius.

Quelques-uns des phénomènes les plus extraordinaires, qu'il a observés par ce moyen, sont que quelques tems après avoir mangé, la *transpiration* est la plus grande entre la cinquième & la douzième

heure après les repas; que l'exercice soit en allant à cheval, en carrosse, en bateau, &c. soit en jouant à la paume, en patinant, & surtout les frictions vives sur la peau, sont des moyens merveilleux pour provoquer la *transpiration*; que lorsqu'on sue elle est moindre qu'en tout autre tems; & que les femmes transpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine.*) méthode de guérir les maladies imaginées & soigneusement recommandée par Paracelse; elle consiste à faire passer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le sujet qui l'a communiquée en est totalement délivré. On a tâché de constater par des faits cette prétention chimérique de Paracelse, indigne de ce grand homme; les Allemands sur-tout extrêmement attachés aux remèdes singuliers, se sont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laissoient ensevelie dans un oubli bien légitime, ils faisoient des expériences & des longs raisonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Francus rapporte plusieurs exemples de maladies qu'il assure guéries par la *transplantation* (*epheMER. NAT. CURIOS. ANN. IV. & V. OBSERV. 102.*) Maxuel, médecin écossais, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partisan; Thomas Bartholin en parle dans une dissertation épistolaire, & prétend avoir une mumie essentielle tirée des astres dans qui les maladies se *transplantent* promptement. Hermann Grube n'a rien oublié pour faire proscrire la *transplantation* comme inutile ou superstitieuse; Reifelius assure que cette méthode est principalement appropriée dans les hydrocèles, & raconte avoir guéri par son moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient résisté à toutes sortes de remèdes, il se servit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverses reprises sur la partie affectée; on l'attacha ensuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le suspendit exposé à la fumée. Cette opération répétée trois fois de même façon, l'hydrocele disparut; dans le second cas, il fit avec le même succès la *transplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit ensuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, aussi exposée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur assure avoir vu guérir une hernie inguinale par le téléphium récemment arraché, appliqué sur la tumeur, & ensuite planté & cultivé avec beaucoup de soin; les transplantateurs recommandent de veiller avec une extrême attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait passer les maladies, parce que lorsqu'ils souffrent, sont incommodés, ou meurent, la personne de qui ils ont reçu la maladie se sente aussi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant transplanté sa maladie dans un chêne, fut considérablement incommodé d'une blessure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le téléphium, comme la plante la plus favorable à la *transplantation*, ils la réservent principalement à cet usage, & l'appellent en conséquence *raben-trauf*.

Parmi les secrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *transplantation*; ces espèces de médicastres subalternes conseillent beaucoup dans les fièvres malignes, pestilentielles, de mettre dans le lit du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un serpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui est la cause de la maladie, & elles assurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieusement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur insoutenable; on peut voir un effet analogue à la *transplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, suivant quelques

auteurs, lorsqu'ils couchent avec des jeunes gens ils se conservent plus long-tems en bonne santé, frais & dispos, & les jeunes gens se ressentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieillesse; ce fait mérite encore d'être soigneusement examiné; nous pouvons conclure des autres que le desir de vivre & de se bien porter est si fortement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliser, & qu'on n'a rien proposé de si absurde qui n'ait trouvé des partisans. (m)

TRANSPLANTATION D'ARBRES, (*Agricult.*) on a imaginé l'art de transplanter les grands arbres fruitiers des vergers: un particulier en fit l'essai en Angleterre dans le dernier siècle; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produisoient du fruit en abondance. Il se trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maison de campagne à environ un mille de ce verger; il essaya d'emporter avec lui ses arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous assez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit transplanter dans son nouveau jardin avec la motte de terre. Aussi-tôt que les gelées commencerent à être assez fortes pour son dessein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers sans rompre la motte, & les fit conduire sur des traîneaux à l'endroit de son nouveau jardin qui leur étoit destiné; il les laissa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina son ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaissa.

Un mois après avoir ainsi transplanté ses arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues; & l'été suivant il en recueillit passablement de fruits: voilà jusqu'où de nos jours les Anglois ont poussé l'industrie du jardinage; ils sont parvenus non-seulement à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainsi-dire ambulans, mais encore à les transplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de transplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il assure l'avoir vû exécuter avec succès par un curieux de Kensington. Comme la sève de plusieurs arbres est dans l'inaction vers le milieu de l'été, si on les transporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour se fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & sont incontestablement mieux préparés à pousser de fortes tiges que ceux que l'on transplanteroit au printems; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réussiroient-ils aussi-bien par cette méthode que les arbres toujours verts? Il reste encore un grand nombre d'expériences à tenter sur la *transplantation*, & les mauvais succès ne doivent pas décourager. (D. J.)

TRANSPORT, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un acte qui fait passer la propriété de quelque droit ou action d'une personne à une autre, par le moyen de la cession qui lui en est faite; ainsi *transport* & *cession* en ce sens ne sont qu'une même chose.

Celui qui fait le *transport* est appelé *cédant*, & celui au profit duquel il est fait est appelé *cessionnaire*.

Le *transport* se fait avec garantie ou sans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le *cédant* est cependant toujours garant de ses faits & promesses.

Le *transport* ne saisit que du jour qu'il a été signifié, c'est-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces personnes que du jour qu'il a été signifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de signification au débiteur opere;
1°. Que le paiement fait au *cédant* est valable sauf le recours du *cessionnaire* contre le *cédant*.

2°. Qu'un créancier du *cédant*, même postérieur au *transport* non-signifié, peut saisir & arrêter la dette *cédée*.

3°. Qu'un second *cessionnaire* du même effet ayant fait signifier le premier son *transport*, est préféré au premier *cessionnaire*.

L'acceptation du *transport* de la part du débiteur, équivaut à une signification.

Il y a certaines choses dont on ne peut faire valablement un *transport* à certaines personnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. Voyez DROIT LITIGIEUX.

Les *cessions* & *transports* sur les biens des marchands en faillite sont nuls, s'ils ne sont faits au-moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, tit. xj. art. 4.

La délégation est différente du *transport*, en ce qu'elle saisit sans être signifiée, mais il faut qu'elle soit faite du consentement du débiteur, ou par lui acceptée. Voyez DÉLÉGATION. (A)

TRANSPORT, (*Commerce.*) action par laquelle on fait passer une chose d'un lieu ou d'un pays en un autre. Le *transport* des marchandises par eau étant plus commode, plus aisé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les soins du gouvernement pour le procurer au commerce. (D. J.)

TRANSPORT, terme de Teneur de livres, ce mot se dit du montant des additions des pages qui sont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de se tromper dans le *transport* qui se fait dans les livres, du montant des pages. Ricard. (D. J.)

TRANSPORT, TRANSPORTER, (*Jardinage.*) se dit des terres que l'on enleve d'un bassin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour construire une terrasse, une plateforme, un belvedere.

Il y a quatre manieres de transporter les terres, dans des tombereaux tirés par des chevaux, des camions traînés par deux hommes, des paniers mis sur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes servies par des hommes.

Les deux premières manieres sont à préférer, quand le lieu où on transporte les terres est fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ses deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, en sorte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toise cube de terre; quand ils ne sont tirés que par un cheval il faut trente-six tombereaux.

Lorsque la distance est peu considérable, on peut se servir des ânes ainsi que des brouettes ou des hottes ou qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainsi un âne en porte le double à la fois, & on estime que trois cens hottes ou brouettes médiocrement chargées contiennent une toise cube de terre.

La situation des lieux assujettit à l'une de ces quatre manieres, telle que seroit une descente un peu roide sur un coteau, où il faut absolument des hottes.

S'il se trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braise sera bien échauffée on jettera de l'eau dessus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'est ainsi que le grand Annibal en passant les Alpes, fit dissoudre les rochers au rapport de Tite-Live; il se servit de vinaigre au-lieu d'eau. *Eamque (quum & vis ventis apta faciendo igni*

coorta effect) succedunt, ardentiaque saxa infuso aceto purefaciunt. Titi-Livii, lib. XXI. n^o. 37.

On transporte des arbres en motte en manequinée, soit sur de petits chariots appelés diables, ou sur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangiers & les arbres encaiffés d'une moyenne force, le transportent sur des civieres ou sur des traîneaux, deux hommes les portent encore avec de grosses cordes attachées à des crochets qui embrassent les quatre piliers de la caisse; des chariots tirés par des chevaux servent à transporter les grands arbres.

TRANSPPOSITIF, VE, adj. (Gram.) M. l'abbé Girard (Princip. disc. I. tom. I. pag. 23.) divise les langues en deux especes générales, qu'il nomme analogues & transpositives.

Il appelle langues analogues, celles dont la syntaxe & la construction usuelle sont tellement analogues à l'ordre analytique, que la succession des mots dans le discours y suit la gradation des idées.

Il appelle langues transpositives, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique, & qui acquierent ainsi le droit de leur faire suivre dans le discours une marche entièrement indépendante de la succession naturelle des idées. Voyez LANGUE, art. iij. §. 1. (B. E. R. M.)

TRANSPPOSITION, f. f. en Algèbre, se dit de l'opération qu'on fait en transposant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, si $a + c = b$, on aura en retranchant de part & d'autre c , $a + c - c = b - c$, ou $a = b - c$, où l'on voit que le terme c est transposé du premier membre au second avec un signe contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en transposant ainsi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on observe de leur donner des signes contraires. Par exemple, si on avoit $a - c = b$, on auroit en ajoutant de part & d'autre c , $a - c + c = b + c$, ou $a = b + c$; les regles des transpositions sont fondées sur cet axiome, que si à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, les deux dans le premier cas seront égaux, & les restes dans le second. (O)

TRANSPPOSITION, en Musique, est le changement par lequel on transporte une piece de Musique d'un ton à un autre.

Je suppose qu'on fait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la musique; de telle sorte que composer en tel ton, n'est autre chose que fixer sur telle ou telle tonique le mode qu'on a choisi. Mais comme l'ordre des sons ne se trouve pas naturellement disposé sur toutes ces toniques, comme il devoit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des dièzes ou des bémols dont on arme la clé, voyez CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc composé un air dans quelque ton, & qu'on le veut transposer dans un autre, il ne s'agit que d'en élever ou abaisser la tonique & toutes les notes d'un ou plusieurs degrés, selon le ton qu'on a choisi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton: tout cela est égal pour les voix; car en appelant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & *la* celle du mode mineur, tous les tons leur sont indifférens, & c'est l'affaire des instrumens, voyez GAMME, MODE. Mais ce n'est pas pour ceux-ci une petite attention de transposer dans un ton ce qui est noté dans un autre: car quoiqu'ils se guident par les notes qu'ils ont sous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, & qu'ils les alterent différemment, selon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton transposé: de sorte que souvent ils doivent faire des dièses où ils voient des bémols, & vice versa, &c.

Tome XVI,

C'est un des grands avantages du système dont nous avons parlé au mot notes, de rendre la musique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une seule lettre, ce qui, ce me semble, met pour les instrumens ces nouvelles notes au-dessus de celles qui sont établies actuellement. Voyez NOTES. (S)

TRANSSUBSTANTIATION, (Théol.) *transsubstantiatio*, pris dans un sens général, signifie le changement d'une substance en une autre. Ainsi le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des *transsubstantiations* surnaturelles: mais le changement des alimens que nous prenons, en la substance de nos corps, n'est qu'une *transsubstantiation* naturelle. Voyez SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un sens plus particulier, est la conversion ou le changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'eucharistie; en sorte qu'il ne reste plus que les especes ou apparences du pain & du vin, selon la doctrine de l'église romaine.

Ce mot fut introduit dans l'église au concile de Latran en 1215, pour obvier aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais si l'expression étoit nouvelle, la chose qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Bossuet.

Les Protestans rejettent unanimement le mot de *transsubstantiation*, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la présence réelle. Ils y ont substitué ceux d'*impanation* & de *consubstantiation*. Voyez IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calvinistes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jesus-Christ: *Hoc est corpus meum*, dans le sens figuré, abhorrent aussi le nom de *transsubstantiation*. L'église romaine l'a conservé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opere dans l'eucharistie. Et pour prémunir ses enfans contre les fausses interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la consécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizieme session du concile de Trente, que dans la *transsubstantiation* le corps & le sang de notre seigneur Jesus-Christ se trouvent réellement, véritablement & substantiellement sous les especes du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot *véritablement*, il entend proprement, & non pas par signification, comme si l'eucharistie n'étoit autre chose que le signe du corps & du sang de Jesus-Christ; que par le terme *réellement*, il entend *de fait*, & non pas seulement en figure ou une présence par la foi, comme si l'euchariste n'étoit qu'une figure ou une représentation du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'on ne l'y reçût que par la foi; & enfin, que par *substantiellement*, il entend *en substance*, & non *en vertu* ou *par énergie*. Ainsi le sens de *vérité* est opposé à celui de *signe*; le sens de *réalité* à celui de *figure* ou de *perception par la foi*; & celui de *substance* exclut le sens de *vertu* ou d'*énergie*.

Voilà ce qu'a décidé l'Église sur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philosophes la liberté d'imaginer des systèmes pour expliquer la maniere dont le pain & le vin sont changés réellement au corps & au sang de Jesus-Christ, & comment les accidens du pain & du vin subsistent après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyse des différens systèmes qui ont paru sur ces deux questions, & nous indiquerons ce qu'il en faut penser.

BB b b

Il y a trois systèmes différens sur la maniere dont s'opere la *transsubstantiation* : celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1°. Les Péripatéticiens, en reconnoissant que toute la substance du pain & du vin est réellement changée en la substance du corps & du sang de Jésus-Christ, soutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin subsiste dans tout son entier. Le corps de Jésus-Christ selon eux, quoique réellement animé & organisé dans l'eucharistie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, suivant leurs principes, demeure après la consécration, & existe sans sujet d'inhésion. Ce système suppose qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de son extension actuelle; & que l'extension actuelle d'un corps peut subsister, quoique ce corps lui-même ne subsiste plus. Mais outre que ce principe est faux, cette hypothèse est contraire aux sentimens des peres qui reconnoissent dans l'eucharistie le même corps de Jésus-Christ, qui est né de la vierge Marie, qui a été crucifié, &c. Or qui peut concevoir un pareil corps sans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils supposent, par laquelle un corps est étendu, par rapport à lui-même, sans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, est aussi insoutenable, que leur substance d'accidens sans sujet d'inhésion est imaginaire.

2°. M. Cally, professeur de Philosophie dans l'université de Caen, & disciple de Descartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jésus-Christ avec le pain & le vin eucharistiques, forment le corps de l'homme-Dieu présent sur nos autels. Suivant le principe de ce philosophe, toute matiere, de quelque espece qu'elle soit, est également suffisante pour constituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine se trouve unie à une portion de matiere quelle qu'elle puisse être; il en résulte selon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté solidement ce système dans sa *LXXXVII^{me}. lettre*. Mais il semble contraire à la foi de l'Église, qui par le corps de Jésus-Christ présent sur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere séparée & distinguée de celle qui compose le corps de Jésus-Christ dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le sein d'une vierge, qui a souffert pour nous, &c. ce que M. Cally n'explique point, en supposant que l'ame & la divinité de Jésus-Christ s'unissent au pain & au vin pour former son corps.

3°. M. Varignon, professeur de Mathématiques au college Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le système de M. Cally, & y ajouta du sien. Il admet une organisation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & se fonde ensuite sur ces principes. Il établit, 1°. que la matiere est divisible à l'infini; qu'il n'est point de portion de matiere, quelque petite qu'elle soit, qui ne puisse, par les divers arrangemens de ses parties, devenir tel ou tel corps: fer, froment, pain, vin, os, chair, sang; & qu'en conséquence il n'y a aucune espece de corps qui par les différentes dispositions des parties qui le composent, ne puisse être converti en une autre espece de corps. 2°. Il établit que la grandeur & la structure du corps sont absolument indifférentes à la nature de l'homme; parce que les enfans, les pigmées & les géans sont également des hommes. 3°. Qu'un enfant qui est grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient ensuite à la grandeur de six piés, est toujours le même homme; & il conclut de cette maxime qu'un homme de six piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés jusqu'à l'infini, sans cesser d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4°. Il soutient que l'identité de la matiere n'est pas nécessaire pour l'identité du corps: la raison qu'il en

donne, est qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puisse être, qui ne soit censé avoir le même corps qu'il avoit en naissant, quoiqu'il ne lui reste peut-être plus aucune portion de la matiere qui composoit son premier corps. Quelque diversité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui composoit son corps dans l'enfance, & ce qui le compose dans la vieillesse, cette diversité n'empêche pas que ce ne soit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne se tirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment: elles puisent leur source, leur fondement, leur origine dans l'unité & l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'est pas esprit seulement, mais un esprit joint à un corps. Ainsi pour constituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si plusieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas plusieurs hommes; ils n'en composeroient qu'un: & dès-lors il est clair que cet homme pourroit dans le même tems, sans être reproduit, se trouver en plusieurs lieux; puisque les différens corps qu'il avoit en différens pays & en différens lieux, seroient unis à une même ame.

Ces principes posés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la possibilité de la présence réelle, & d'éclaircir la nature de la *transsubstantiation*. Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la consécration, imprime sur chaque partie sensible de l'hostie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organisés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jésus-Christ: chaque particule sensible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui se fait dans chacune des parties sensibles du pain résultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du sang qui forment un corps organisé semblable au nôtre, & que l'ame de Jésus-Christ vient animer. Dans ce système, chaque partie sensible du pain fait un seul corps individuel, qui se trouve le même dans chaque étendue sensible des particules de matiere qui étoient pain avant la consécration: ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jésus-Christ peuvent être divisées les unes des autres, sans que l'ame qui leur est unie souffre pour cela aucune division. Il faut dire la même chose du corps humain, qui résulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'est sujet à aucune séparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jésus-Christ par la prononciation des paroles de la consécration, conservent toujours entr'elles le même ordre sensible, & le même arrangement qu'elles avoient lorsqu'elles étoient pain; il n'est donc pas étonnant qu'ayant la même superficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes sensations.

Ce système est sans doute ingénieux & soutenu dans toutes ses parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1°. celle-ci appelle l'eucharistie un *mystere impénétrable* à la raison humaine, & M. Varignon ne laisse dans l'eucharistie qu'un pur miracle, il en exclut le mystere. 2°. Elle enseigne que le corps de Jésus-Christ qui se trouve dans l'eucharistie, est le même qui est né d'une Vierge, qui a souffert, qui est ressuscité, & selon M. Varignon, le corps de Jésus-Christ qui est sur l'autel, est formé dans l'instant de la matiere du pain & du vin. 3°. La foi nous enseigne que Jésus-Christ n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jésus-Christ autant de corps organisés qu'il y a de parties sensibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties

intérieures du pain qui soient changées, & que les parties sensibles demeurent toujours les mêmes, puisqu'elles gardent toujours entr'elles la même situation & le même arrangement. Or cette partie seule de son système est directement opposée à la *transsubstantiation*, qui, dans le sens défini par le concile de Trente, est la conversion de toute la substance du pain au corps de Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en son sang, c'est à-dire de toutes les parties, tant sensibles qu'intérieures.

Il y a divers systèmes pour expliquer quelle est la nature des especes eucharistiques qui frappent nos sens après la *transsubstantiation*, & pour fixer en quoi elles consistent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartésien.

1°. Les Péripatéticiens soutiennent que les apparences du pain & du vin sont quelque chose de réel qui subsiste hors de nous. Ils croient que ce sont des accidens absolus, qui excitent sans aucun sujet d'inhésion; quelques-uns même d'entr'eux vont jusqu'à dire qu'on ne peut nier l'existence de ces accidens sans blesser la foi.

On sent assez que ce système choque les notions les plus simples reçues parmi les philosophes, sur l'essence de la matiere & des accidens, personne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'existe point de soi-même, & ce qui ne peut subsister sans être inhérent à un autre objet. L'autorité de saint Thomas & de quelques théologiens n'est pas suffisante pour ériger cette opinion en dogme. Il est également libre ou de la soutenir ou de la rejeter.

2°. Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour sujet d'inhésion le corps même de Jesus-Christ, ou qu'elles existent dans notre ame: & voici comme il développe son système. On doit, dit-il, distinguer dans les corps deux sortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la substance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impénétrabilité; & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la saveur, l'odeur. La premiere espece d'apparence qui appartenait à la substance du pain, & qui l'affectoit avant la consécration, demeure sans le pain après la consécration. Elles ont pour sujet d'inhésion le corps de Jesus-Christ, elles résident en lui, & elles y sont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il est revêtu de toutes les apparences qui appartenait à la substance du pain. Il est sujet au mouvement dont le pain étoit susceptible, il a la même figure, il peut être touché, il empêche le passage d'autres corps, & il résiste à l'effort des impressions corporelles. La seconde espece d'apparence qui n'affectoit pas la substance du pain avant la consécration, demeure sans le pain après la consécration. Elles n'existent pas dans le corps de Jesus-Christ, elles n'existent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre sujet d'inhésion. Dieu, dit cet auteur, peut par lui-même & sans le secours d'aucune cause occasionnelle rendre présente à notre esprit la couleur & la saveur du pain, & c'est ce qu'il opere dans le sacrement de l'Eucharistie. Quoi qu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la consécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même maniere que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fussent consacrés: l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la sensation de la même saveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir présentes aux yeux les apparences du pain & du vin, sans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre surnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il

n'y ait hors de nous ni pain ni vin; & c'est précisément en ce point que consiste le miracle du sacrement de l'Eucharistie.

3°. M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle est la nature des accidens ou especes eucharistiques après la consécration. Il distingue, comme lui, deux sortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la substance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la saveur, l'odeur. Les apparences de la premiere espece, dit M. Rohault, subsistent dans l'eucharistie après la consécration, & elles ont pour sujet d'inhésion le corps même de Jesus-Christ, parce que le corps de Jesus-Christ a pris la place du pain. Il faut raisonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la seconde espece. Elles existent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la substance du pain & du vin, les mêmes impressions que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fussent consacrés. La différence qu'il y a entre le système du P. Maignan & celui de Rohault sur ce point est bien légère. Le premier soutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception est une suite naturelle des lois du mouvement que Dieu a établie. Voici en abrégé la méthode qu'il suit pour expliquer sa pensée. Toutes les sensations que nous avons à l'occasion des corps, viennent de l'impression qu'ils font sur nos sens par leur superficie. C'est de la différence de leur superficie que naissent les différentes impressions auxquelles nous sommes sujets, & c'est de ces différentes impressions que proviennent nos différentes sensations. Tous les corps qui ont la même superficie excitent en nous les mêmes impressions, & dès lors les mêmes sensations. Si le vin excite en nous une sensation que l'eau n'excite pas, c'est qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matiere qui ne se trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment sur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agissent sur nos sens que par impulsion & par frapement, soit que cette impulsion & ce frapement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, soit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuscules, comme dans l'odorat, soit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouïe, soit qu'ils viennent par l'agitation de la matiere subtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, si le pain & le vin consacrés excitent en nous les mêmes impressions. Quoique substantiellement & réellement changés au corps & au sang de Jesus-Christ, leur superficie reste la même. Le corps de Jesus-Christ en est revêtu, & tout corps qui a la même superficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes sensations.

Ces deux sentimens qui sont à-peu-près les mêmes pour le fonds, ont cet avantage sur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils sont appuyés sur des principes solides & sur des notions communément reçues. On peut donc les soutenir d'autant plus que l'Eglise s'est contentée de décider, qu'après la *transsubstantiation* les especes ou accidens du pain & du vin subsistent sans rien définir sur la maniere dont ils subsistent.

TRANSVERSAIRE, en Anatomie, nom de quelques muscles qui ont leurs attaches aux apophyses transverses.

Le grand transversaire du col monte du dos vers le col, s'insere fort souvent par six tendons aux six apophyses transverses des six vertebres supérieures du dos, & se termine aux extrémités des apophyses

transverses de la troisième, la quatrième, la cinquième & la sixième vertèbre du col.

Le *transversaire grêle* ou *transversaire collatéral* du col, ou le cortical descendant de Diemerbroek, s'insère ordinairement à l'angle de la troisième, quatrième, cinquième ou sixième côte; & se termine aux apophyses transverses de la quatrième, cinquième & sixième vertèbre du col.

Les petits *transversaires* du col, voyez INTERTRANSVERSAIRES.

Le grand *transversaire* du dos, les petits *transversaires* du dos, voyez INTERTRANSVERSAIRE.

Le premier *transversaire* antérieur de la tête, ou le rengorgeur droit, est un muscle qui s'attache à la partie antérieure & supérieure de l'apophyse transversale de la première vertèbre, & va obliquement se terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyse mastoïde.

Le second *transversaire* postérieur de la tête est situé entre les apophyses transverses de la première & de la seconde vertèbre du col, & s'attache à la partie moyenne & supérieure de l'apophyse transversale de la seconde vertèbre du col, & se termine à la partie inférieure de l'apophyse transversale de la première.

TRANSVERSAIRE ÉPINEUX, en Anatomie, nom de différens muscles qui s'attachent aux apophyses épineuses & transverses des vertèbres. Voyez VERTEBRE, &c.

Le *transversaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

TRANSVERSAL ou TRANSVERSE, adj. (Géom.) se dit en général de quelque chose qui passe dessus une autre, c'est-à-dire qui la croise & la coupe. Ce mot est principalement d'usage dans la Géométrie: on dit l'axe transversal d'une hyperbole, pour désigner le premier axe de cette courbe. Voyez AXE. (O)

TRANSVERSAL, (Géom.) les lignes qui tombent obliquement ou perpendiculairement sur d'autres se nomment transversales par rapport à celles-ci. Voyez OBLIQUE ou PERPENDICULAIRE.

TRANSVERSAL, le, adj. en Anatomie, se dit des parties situées transversalement par rapport au plan de division du corps ou à son plan vertical. Voyez CORPS.

Le muscle transversal du pié s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & se termine à la première phalange du pouce au côté externe de sa base.

TRANSVERSAL, LIGAMENT, voyez LIGAMENT.

TRANSVERSALE, PROTUBÉRANCE, voyez PROTUBÉRANCE ANNULAIRE.

Le sinus transversal inférieur, le sinus transversal supérieur de la dure-mère, voyez DURE-MÈRE.

TRANSVERSE, adj. en Anatomie, se dit de différentes parties, dont la situation est telle relativement au plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symétriques.

TRANSVERSE de l'abdomen, est un muscle qui est placé sous les muscles obliques; il vient du cartilage xiphoidé, des cartilages, des fausses côtes, des apophyses transverses, des vertèbres des lombes; & il s'insère à la levre interne de la crête de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muscle unit ses tendons avec les obliques, à mesure qu'il approche de la ligne blanche. C'est le seul muscle que l'on coupe dans l'opération du bubonocèle. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où passent les vaisseaux spermatiques. Voyez OBLIQUE.

Le muscle transversal de l'urètre ou le triangulaire vient de la tubérosité de l'os ischium, tout proche des érecteurs; & s'avancant obliquement, va se terminer à la partie postérieure du bulbe de l'urètre.

Les apophyses transverses des vertèbres sont des éminences situées aux parties latérales, & postérieures du corps de chaque vertèbre. Voyez APOPHYSE & VERTEBRE.

TRANTANAW, (Géog. mod.) bourgade de Bohême, dans le cercle de Konigingratz; elle est connue par la victoire que le roi de Prusse y remporta sur les Autrichiens en 1745; & plus anciennement pour avoir donné la naissance à Ziska, chef & vengeur des Hussites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & son autre œil fut percé d'une fleche au siège de Rubi; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigismond; gagna batailles sur batailles; & se sentant près de mourir, il prescrivit, dit-on, à ses troupes de faire de sa peau un tambour, & de s'en servir dans tous les combats. (D. J.)

TRANTRIE, si f. (Jurisprud.) dans certaines coutumes d'Angleterre, signifie l'argent qui provient des amendes auxquelles on condamne les marchands de bière & les avitailleurs qui vendent le pain & la bière à faux poids & à fausse mesure. Ce terme est usité principalement à Lufston & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

TRAOU, ou TRAW, (Géog. mod.) ville des états de la république de Venise, dans la Dalmatie, sur la côte, & si voisine de l'île Bua, qu'un de ses fauxbourgs est dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché suffragant de Spalatro; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille âmes, & pas une seule hôtellerie; en sorte que les voyageurs y sont obligés de se pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. Long. 34. 10. latit. 43. 54.

Traou a été connu des anciens sous le nom de Traurium; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'est qu'une péninsule; & le canal qui la sépare du continent, est un ouvrage de l'art.

Cette ville est devenue fameuse dans la république des Lettres par un manuscrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ses ouvrages imprimés, & que M. Petit déterra en 1663, dans la bibliothèque de Nicolas Lippius.

C'est un manuscrit in-folio épais de deux doigts, lequel contient plusieurs traités écrits sur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Propertius, sont écrites au commencement. Ensuite on voit une pièce intitulée, Fragmentum Petronii arbitrui, ex libro decimo quinto, & sexto decimo, où est contenu le souper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis sur cet original. Le manuscrit est bien lisible, & les commencemens des chapitres & des poèmes, sont en caractères bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, est marquée page 179 de cette manière 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuscrit fit grand bruit; & l'Europe savante se divisa en trois parties, comme s'il eût été question de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment; la France & la Hollande le rejetterent; l'Allemagne resta neutre; car Reinesius même commenta le manuscrit sans oser se déclarer; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette contestation savante; mais les préjugés se dissipèrent bien-tôt par l'impression, & personne aujourd'hui ne doute que le fragment ne soit de Pétrone. Il est certain que le siècle de l'écriture de ce manuscrit (qui est à présent dans la bibliothèque du roi de France) n'avoit pas des esprits assez raffinés, assez délicats, & assez versés dans la langue latine, pour oser emprunter le style de Pétrone, sans qu'une ruse si grossière n'eût fauté aux yeux de tout le monde dans des siècles éclairés.

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complète de Pétrone, sous ce titre: *Titi Petronii arbitrari equitis romani satyricon, cum fragmentis, Albae Graecae, (à Belgrade) recuperatis, anno 1688*. Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoises, & la vie de Pétrone. La dernière édition est celle de 1713, en 2 vol. in-12. mais elle n'est ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de soin. (D. J.)

TRAPA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caractères distinctifs; le calice est composé d'une seule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il subsiste. La fleur est à quatre pétales, plus larges que les segmens du calice, & placés verticalement. Les étamines sont quatre filets de la longueur du calice; les bossuettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est simple, & a la longueur du calice; le stigma est gros & sillonné tout-au-tour; le fruit est une capsule ovale, allongée, pierreuse, ayant une seule loge, & étant armée de quatre épines posées à l'opposite sur les côtés; ces épines sont ce qu'étoient originairement les segmens du calice; la graine est une noix ovale. *Linnaei, gen. plant. p. 50.* (D. J.)

TRAPAN, f. m. terme de Charpentier, le haut de l'escalier où finit la charpente; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre; solive, chevron, parce que le *trapan* se termine par quelque pièce de bois qui l'entretient. (D. J.)

TRAPANI, ou TRAPANO, (*Géog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, sur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, sur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'ouest de Palerme; son port est grand, & défendu par un château; cette ville est connue par ses salines & par ses pêches de thon & de corail. *Long. 30. 12. lat. 38. 18.*

Fardella (Michel-Ahge) religieux de l'ordre de S. François, né à Trapani en 1650, se distingua dans la Géométrie, & publia en ce genre d'affez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la soixante-huitième année de son âge. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres, tome XII.* (D. J.)

TRAPE, ou ATTRAPE, (*Marine.*) voyez CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, f. f. (*Soierie.*) baguette de roseau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une espece de spirale, posée entre les lisses de fond & celles de rabat. Son usage est de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes sont passées; le passage des espolins en est facilité.

TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie; Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville est nommée *Trapezus* par Pausanias, l. VIII. c. iij. qui nous apprend qu'elle devoit son nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium; selon Plin. l. V. c. xxx. il étoit à l'entrée de l'Hellepont, & on le nomme présentement *capo de Janisséri*. (D. J.)

TRAPÈZE, f. m. en Géométrie, c'est une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtés quelconques d'un trapèze pris ensemble sont plus grands que le quatrième.

2°. Les deux diagonales d'un trapèze quelconque inscriptible dans un cercle divisent cette figure en quatre triangles semblables deux-à-deux.

3°. Si deux côtés d'un trapèze sont parallèles, le rectangle fait de la somme des côtés parallèles & de la moitié de leur distance, est égale à ce trapèze.

4°. Si l'on circonscrit un parallélogramme à un trapèze, de maniere qu'un des côtés du parallélogramme soit parallèle à une diagonale du trapèze, ce parallélogramme sera double du trapèze.

5°. Si deux angles opposés d'un trapèze quelconque sont droits, que l'on tire une diagonale qui joigne ces angles, & qu'ensuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires sur cette diagonale, les distances du pied de ces perpendiculaires au sommet des angles droits respectifs, seront égales.

6°. Si les côtés d'un trapèze sont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de bisection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du trapèze.

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un trapèze chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la somme des carrés des côtés sera égale à la somme des carrés des diagonales, plus à quatre fois le carré de la ligne qui joint les points de bisection.

8°. Dans un trapèze quelconque la somme des diagonales est plus petite que la somme de quatre lignes droites tirées d'un point quelconque, au-dedans de la figure, différent du point d'interfection des diagonales. *Chambers.* (E)

TRAPÈZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muscle de l'omoplate; on l'appelle *trapeze* à cause de sa ressemblance avec la figure géométrique de ce nom. Voyez nos *Planches d'Anatomie & leur explication.* Voyez aussi OMOPLATE.

Les fibres de ce muscle ont différentes insertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyses épineuses de la dernière vertebre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertebres du dos, & s'insère à la levre supérieure de l'épine de l'omoplate tout-au-tour du rebord postérieur de l'acromion & de la portion humérale de la clavicule. Voyez OCCIPITAL, VERTEBRE, &c.

Trapèze est aussi le nom que l'on a donné au premier des os du second rang du carpe. Voyez CARPE.

Cet os a une éminence & un sinus à sa face interne; il a quatre faces articulaires par lesquelles il est articulé avec l'os scaphoïde, avec la première phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui soutient l'index, & avec la trapézoïde. Voyez TRAPÉZOÏDE, &c.

TRAPÉZOÏDE, f. m. (*Géométrie.*) est une figure irrégulière ayant quatre côtés qui ne sont pas parallèles entr'eux. Le *trapezoïde* differe du trapèze en ce que ce dernier peut avoir deux côtés parallèles, au lieu que le *trapezoïde* n'en a point.

TRAPEZOÏDE, en Anatomie, nom du second os du second rang du carpe, lequel est articulé avec l'os scaphoïde, avec le second os du métacarpe, avec le trapèze & avec le grang; sa pointe est tournée en dedans de la main. On le nomme aussi *pyramidal*.

TRAPEZOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Carie, selon Ptolomée, l. V. c. ij. qui la marque dans les terres. Plin. liv. V. c. xxix. nomme ses habitans *Trapezopolitæ*. La notice épiscopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (D. J.)

TRAPÉZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Chersonnète taurique; c'est Strabon, liv. VII. pag. 309, qui en parle; il fait aussi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, est voisine de la Tibarène & de la Colchide.

2°. *Trapezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, l. V. c. vj. la marque sur la côte du Pont Cappadozien, près de Pharnacia. C'étoit, selon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinopé. Voyez TRÉBISONDE. (D. J.)

TRAPICHE, f. m. (*terme de mines.*) moulin pour casser le minéral en Amérique.

Les moulins, dit M. Frezier, que les Espagnols appellent *trapiches*, sont faits à-peu-près de la même manière que ceux dont on se sert en France pour écraser des pommes; ils sont composés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à six piés de diamètre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre est percée dans le milieu pour y passer l'axe prolongé d'une roue horizontale posée au-dessous & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valteadora*, c'est-à-dire, la tournante; son diamètre ordinaire est de trois piés quatre pouces; elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minéral*. *Voyage à la mer du Sud.* (D. J.)

TRAPOR ou TRAPOUR ou TARAPOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Daman & Baçaim, sur une rivière qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaisante description d'une espèce de comédie sainte qu'il y vit jouer dans l'église des dominicains le dimanche de la passion. (D. J.)

TRAPP, f. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) les Suédois désignent sous ce nom une pierre composée d'un jaspe ferrugineux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entières; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre espèce. Le grain de cette pierre est plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules semblables à du spath calcaire, mais qui ne font point effervescence avec les acides.

Le *trapp* exposé au feu se convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui est la plus enfoncée en terre, cette pierre est communément pleine de gerfures ou de fentes, & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de grise, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; son grain est plus ou moins sensible; il y en a de striée & de granulée; celle qui est noire, prend le poli comme une agate, & est compacte comme elle. M. Cronstedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis lydius*. *Voyez l'essai d'une nouvelle minéralogie* publiée en suédois en 1758. (-)

TRAPPE, f. f. (*Archit.*) fermeture de bois composée d'un fort châssis & d'un ou deux venteaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chauffée, couvre une descente de cave. (D. J.)

TRAPPE, f. f. (*terme de Chasse.*) sorte de piège qu'on met dans une fosse ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacières. (D. J.)

TRAPPE, moines de la, (*Géog. mod.*) cette abbaye est de l'ordre de Cîteaux, située dans un grand vallon de la province du Perche, diocèse de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent vouloir la cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui sont autour du monastere, & qui en rendent les approches si difficiles, que l'on a besoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou, comte de Perche, & consacrée sous le nom de la sainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'est plus solitaire que ce désert; car quoiqu'il y ait plusieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre étrangère & dans un autre pays. Le silence regne partout; si l'on entend du bruit, ce n'est que le bruit des arbres lorsqu'ils sont agités des vents, & celui de quelques ruisseaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* se couchent en été à huit heures, & en hiver à sept. Ils se lèvent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure jusqu'à quatre heures & demie. Une heure après ils disent prime, & se rendent ensuite au chapitre. Sur les sept heures ils vont à leurs divers travaux jusqu'à huit heures & demi, qu'on dit tierce, la messe & sexte; après cela ils reviennent dans leur chambre, vont ensuite chanter none, & se rendent au réfectoire à midi.

Les tables sont propres, nues & sans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage est sans beurre & sans huile; leurs sausses sont d'eau épaissie avec un peu de gruau & de sel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A six heures on dit complies, à sept on sonne la retraite; chacun se couche sur des ais où il y a une paille piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela se fait en silence, & sans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorsque M. l'abbé de Rancé l'a réformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguisée au public sous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marfolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & institua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Quelle inconstance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné son institut, il se démit de sa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reste les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la description de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, in-8°. (D. J.)

TRAPPE, abbaye de, (*Hist. ecclési.*) elle est de l'ordre de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, sous le pontificat d'Innocent II. & le regne de Louis VII. elle fut dans son origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Selon quatrième abbé de Savigny, réunit son ordre à celui de Cîteaux, à la sollicitation & par l'entremise de S. Bernard. En 1214 l'église de l'abbaye de la *Trappe* fut consacrée sous le nom de la sainte Vierge; en 1200, la comtesse Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairistes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ses successeurs ont encore le droit d'en élire les peres & supérieurs. La *Trappe* d'abord fut célèbre par la sainteté de ses premiers religieux; mais ils dégénérèrent, sort de toutes les choses humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye de la *Trappe* fut plusieurs fois saccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque tems dans leur maison; la continuité du péril auquel ils étoient exposés, les en chassa; la guerre venant à cesser, ils rentrèrent tous dans leur monastere; mais ils avoient eu le tems

de se corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Jean le Boutillier de Rancé, converti non par la mort subite, je crois, de la belle madame de Montbâzon, dont il étoit amant favorisé, mais par une circonstance extraordinaire qui l'a suivie, porta la réforme la plus austère à la *Trappe*. C'est-là que se retirent ceux qui ont commis quelques crimes secrets dont les remords les poursuivent; ceux qui sont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuses; ceux qui ont oublié que Dieu est le plus miséricordieux des pères, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduisent à rien les souffrances, la mort, & la passion de Jésus-Christ, & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'est de-là que partent des cris, & là que sont pratiquées des austerités qui abrègent la vie, & qui font injure à la divinité.

TRAPPÉ, (*Jardinage*.) signifie bien ramassé, bien venu. Il se dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, f. m. (*terme de Manege*.) entrepas qui est un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette sorte d'allure, se nomme traquenard, *ex eo quod intricat pedes*, dit Saumaise.

TRAQUENARD, f. m. (*terme de Chasse*.) sorte de piège composé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait usage pour prendre des chats sauvages, des belettes, des fouines, &c. On fait des traquenards simples & doubles; mais ces derniers sont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chasse*.) entourer un bois, y envelopper les bêtes fauves de telle manière qu'elles ne puissent se sauver, sans être aperçues de quelque chasseur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, subst. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *oenanthe tertia* Rai, *musicapa tertia* Ald. *rubetra bellonii*, oiseau qui est de la grosseur de la linotte; la tête & le cou sont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, disposée de façon qu'il semble que cet oiseau ait un collier; les plumes du milieu du dos sont noires & ont les bords roux; il y a au-dessus du croupion une tache blanche. La poitrine est rousse ou d'un jaune rougeâtre, le ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont sur les aîles près du dos une tache blanche. Ils diffèrent principalement des autres oiseaux de leur genre par ce caractère qui leur est particulier. Le bec, les pieds & les ongles sont noirs. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

TRAQUET, f. m. (*terme de Meunier*.) cliquet de moulin; c'est une petite soupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laisser tomber le grain peu-à-peu sur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, f. m. (*Poids étranger*.) poids en usage dans quelques villes de l'Arabie, particulièrement à Mocha, célèbre par son grand négoce; le *traselle* pèse 28 liv. il en faut 15 pour le bahars; dix *manus* font un *traselle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au fouchet rond & bon à manger; il croît dans les pays chauds, & sur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus esculentus*, *trasi Italorum*. Il est appelé par Tournefort, & par tous les autres botanistes, *cyperus rotundus*, *esculentus*, *angusti folius*. Ses tiges hautes d'environ deux pieds, portent en leurs sommités des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes sont composées de diverses feuilles en écaille, sous chacune desquelles il vient, lorsque la fleur est passée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *trasi* sont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites noisettes, couverts d'une écorce

ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux, approchant de celui de la châtaigne, & sans odeur. (*D. J.*)

TRASIMENE, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Toscane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'est où Annibal vainquit le consul Flaminius. Polybe, *liv. III. ch. lxxxij.* dit *Τρασιμένειο λίμνην*; Strabon, *liv. V.* comme la plupart des auteurs latins écrit *Τρασίμενον*, par un *T* simple; mais ces deux anciens se trompent dans la pénultième, que les poètes latins font longue; Ovide, *l. VI. Fast. v. 765.*

. *Trafimenaque littora testis.*

Silius Italicus, *l. IV. v. 740.* en usage de même:

. *Stagnis Trafimenus opacis.*

Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v. 86.*

. *Gaudet Trafimenus & Alpes*

Cannensisque animæ.

Le nom moderne de ce lac est *Lago di Perugia*. (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur la droite du Drafin, près de son confluent avec le Danube.

TRASSER, ou TRACER, (*Comm.*) terme qui est de quelque usage parmi les négocians & banquiers. Il signifie tirer une lettre de change sur quelqu'un, ou prendre de l'argent à change. Voyez CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manege*.) on appelle en termes de manège, un cheval *trastrvat*, celui qui a des balzanes à deux pieds qui se regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pied montoir de devant, & au pied hors-montoir du derrière, ou bien au pied hors-montoir du devant, & au pied montoir du derrière. On appelle *travat*, celui qui a des balzanes aux deux pieds du même côté. Le cheval *travat*, ainsi que le *trastrvat* ne sont pas estimés. (*D. J.*)

TRATRATRA, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'île de Madagascar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, sinon qu'il est de la grandeur d'une génisse de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il ressemble par-devant & par-derrière à un gros singe, & se tient dans les déserts.

TRATTES, f. f. pl. (*Charpent.*) ce sont des pièces de bois, longues de trois pieds, & grosses de seize pouces, que l'on pose au-dessus de la chaise d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, f. f. (*Marine*.) ce sont certains vents inconstans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbes en une heure. Ils sont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, f. m. (*Gramm.*) occupation journalière à laquelle l'homme est condamné par son besoin, & à laquelle il doit en même tems sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens & sa vertu peut-être. La Mythologie qui le confidéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. sacrée*.) ce mot dans l'Écriture se prend pour la fatigue du corps, *Job. v. 7.* pour celle de l'esprit, *Pf. xxjv. 18.* pour les fruits du travail, *Deut. xxviiij. 33.* & finalement par une figure de Rhétorique: pour l'injustice, sous la langue du méchant, est le travail de l'iniquité, *Pf. x. 7.* (*D. J.*)

TRAVAIL, f. m. (*Art milit.*) est le remuement des terres, le transport & l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines, & de tout ce que l'on fait pour se loger & se couvrir. Ainsi les travailleurs sont des pionniers, & le plus souvent des soldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

TRAVAIL, (*Maréchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, opposé au simple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent aussi ce nom de *travail* à un bâtis, ou assemblage de charpente composé de quatre piliers carrés *A, A, A, A*, de sept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarrissage *B, B, B, B*. Les deux bouts sont formés par la distance de ces quatre piliers, où ils sont deux à chaque bout qui ne doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverse en-haut, une autre à rase-terre, & la troisième au bout de leurs extrémités qui est en terre. Chaque couple de piliers ainsi assemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & assemblés de chaque côté par trois traverses *CC, DD, EE*, qui prennent aux mêmes hauteurs que les six premières, ce qui compose un bâtiment de bois à jour, formant un carré long; à chacun de ces piliers carrés on fait plusieurs mortaises pour y ajouter les pièces nécessaires.

Premièrement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverse carrée *FF*, ayant demi-pié d'équarrissage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale distance, & ayant la tête en-bas; vis-à-vis & de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverse ronde *G*, garnie de cinq autres crochets ou crampons; ses deux bouts plus épais *HH*, sont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux crics à dents *L*, dans lesquels s'engrene à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tarière, un à chaque face du carré qui perce tout au-travers.

À quatre piés de terre, on fait une mortaise dans le pilier à moitié d'épaisseur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverses, ou barres mobiles *MM*, qui forment le *travail* des deux côtés, dont au bout entre dans la mortaise d'en-bas d'un pilier, & l'autre dans la mortaise d'en-haut de l'autre pilier, où elle est retenue par un morceau de fer attaché au-dessus *NN*, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laisse retomber pour l'empêcher d'en sortir.

Quatre autres barres mobiles *OO*, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-là se coulent dans des mortaises qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute se fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'au-dessous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer *PP*, à rase-terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

À deux piés de terre on fait une petite mortaise destinée à recevoir le bout d'une double potence de fer *QQ*, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en-dehors; & la tête qui a six pouces de longueur, finit par deux boulons.

À deux piés & demi de terre sont percées deux autres mortaises tranchantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes *RR*, d'un pié de long, & terminées par un carré de fer, dans lequel sont deux trous de même figure, destinés à recevoir une barre de fer ronde *SS*, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverse du haut des bouts du *travail*, est garnie d'un anneau *T*, qui pend, ou d'un rouleau *V*, soutenu par deux branches, qui tourne sur lui-même: du côté de la traverse ronde *G*, à chaque pilier, est une barre de fer ronde *XX*, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la passant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met aussi de petits anneaux de fer pour passer les longues du licou du cheval ou de la cavassine de main, ou bien on les arrête avec des cro-

chets *YY*, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans des quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué *ZZZZ*: on couvre tout le *travail* d'un toit qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voisine, s'il est auprès d'une muraille, ou qu'il ne soit pas isolé.

Comme tous les quatre piliers sont percés des mêmes mortaises, il n'y a moyennant cela ni devant ni derrière; c'est-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverses mobiles, les barres, &c. s'ajustent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de résister aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à rase-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverses d'en-haut servent à l'assemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui sont aux bouts, servent à lever la tête du cheval lorsqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui sont aux traverses immobiles des côtés, servent à soutenir & à élever la souffente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer, sont faites pour tourner la traverse ronde, en les mettant successivement dans les trous de tarière qui sont aux bouts.

Les traverses ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, sont faites pour empêcher le cheval de se jeter de côté.

Les traverses ou barres de bois mobiles qui sont deux devant & deux derrière, empêchent le cheval de sortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer est destinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverse de fer sont faites pour tenir & arrêter le pié de derrière.

Les anneaux du bas des piliers doivent servir à tenir en respect (par le moyen des cordes qui entourent le pâturon & qui passent au-travers desdits anneaux), les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrures des piliers empêchent que le cheval ne se blesse la tête contre les piliers. L'inspection de la figure mettra le lecteur au fait de ce qu'on vient de dire.

TRAVAIL A MOILLER, *terme de Mégissier*, qui se dit des peaux de mouton qu'on façonne sur la herse en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. *Voyez PARCHEMIN.*

TRAVAIL, *en Peinture*, on dit voila un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution; en ce cas ce terme est synonyme avec celui de manœuvre. *Voyez MANŒUVRE.*

TRAVAIL, on dit en *Fauconnerie*, oiseau de grand *travail*, c'est celui qui est fort dans son vol, & ne se rebute point.

TRAVAIL, *gens de*, (*Commer.*) qu'on nomme aussi *hommes de peine*, & *manouvriers*; ce sont ceux qui par leur profession sont destinés à des ouvrages laborieux, à porter de pesans fardeaux, ou à quelque autre exercice violent. *Voyez CROCHETEUR, FORT, GAGNE DENIER. Diction. de Commerce.*

TRAVAILLER, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque chose qui demande de la peine & du travail. *Voyez TRAVAIL.*

Travailler à la tâche. C'est faire marché & être payé à tant par pièce d'un certain ouvrage. *Voyez TACHE.*

Travailler à la journée. C'est faire prix à tant par jour, sans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

Travailler se dit aussi dans le commerce des marchands qui font un négoce considérable, & qui sont fort achalandés: on dit en ce sens qu'un négociant *travaille* beaucoup; l'argent *travaille* lorsqu'on ne le laisse

laisse point oisif dans un coffre fort, & qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie.

TRAVAILLER, v. act. (*Archit.*) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorsque n'étant pas bien fondé ou construit, les murs bouclent & sortent de leur à-plomb, que les voutes s'écartent, que les planchers s'affaissent, &c. on dit aussi que le bois *travaille*, lorsqu'étant employé verd, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il se tourmente, en sorte que les panneaux s'ouvrent & se cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaises. Voici les autres significations de ce terme.

Travailler à la pièce. C'est faire des pièces pareilles pour un prix égal, comme bases, chapiteaux, balustres, &c. qui ont chacun leur prix.

Travailler à la tâche. C'est pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la sculpture, &c.

Travailler à la toise. C'est marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toise courante, ou superficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, &c.

Travailler par épaulées. C'est reprendre peu-à-peu & non de suite, quelque ouvrage par sous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'est aussi employer beaucoup de tems à construire quelque bâtiment, parce que les matieres ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVAILLER, (*Marine*) on dit que la mer *travaille*, lorsqu'elle est fort agitée; qu'un vaisseau *travaille*, lorsqu'il tangue & roule si fort, qu'il ne peut faire route.

TRAVAILLER, en *Musique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties font des tenues, ou marchent plus posément. *Voyez PARTIES, TENUE.* (*S*)

TRAVAILLER A LA MAIN, en terme de *Cirier*, c'est former le corps d'un cierge, &c. avec de la cire qui n'a point été fondue, mais qui est assez molle pour être appliquée & pressée le long de la meche. On roule ces sortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

TRAVAILLEURS, f. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi à Amsterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagne-deniers*, c'est-à-dire des hommes de peine & de travail destinés au service des marchands, pour la conduite de leurs marchandises au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaisseaux.

Ces *travailleurs* qui sont nommés par les bourgeois-mestres & en grand nombre, sont distribués en dix ou douze compagnies, distinguées par différens noms. Les principales sont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les *scotze-veen*, les *zeeuwfches*, & les *veens*.

Chaque marchand a ordinairement ses *travailleurs* affectés, qui livrent ou reçoivent les marchandises qu'il vend ou qu'il achète au poids public. Les *travailleurs* du vendeur reglent la taxe des marchandises & les font peser, après quoi les *travailleurs* du vendeur en restent chargés; ils sont fideles & connoisseurs en fait de marchandises; ce sont eux qui avancent les frais du transport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, aussi-bien que des droits du poids & de leur salaire. *Dict. de com.*

TRAVAISSON, f. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'est servi dans son *cours d'architecture*, pour *trabéation*, ou *entablement*: on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (*D. J.*)

TRAVANCOR, (*Géogr. mod.*) royaume de la presqu'île de l'Inde, sur la côte de Malabar. Il est borné au nord par les états du Samorin, au levant

par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le souverain de ce pays est un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (*D. J.*)

TRAVAT, adj. m. terme de *Manege*, c'est un vieux terme de manège, qui se dit d'un cheval qui a des balsanes, ou marques blanches aux deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derrière: on l'appelle aussi *cheval travé*; & le cheval qui a ses balsanes aux deux piés, en croix de S. André, se nomme *trastrvat*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

TRAVATES, (*Hist. nat.*) ce sont des ouragans terribles qui se font sentir sur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, semblable à un point d'une petiteesse extrême; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité surprenante, couvre tout l'horizon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de célérité, qu'en rase campagne on n'a que le tems de se jeter par terre, & ceux qui navigent sur mer sont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis sous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

TRAVER, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Chalusus*; riviere d'Allemagne, dans la basse Saxe, au duché de Holstein. Elle sort d'un lac de la préfecture de Segeberg, arrose la ville de Lubec, & va se perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (*D. J.*)

TRAVÉE, f. f. (*Archit.*) rang de solives posées entre deux poutres dans un plancher. Ce mot est dérivé du latin *trabs*, une poutre, ou de *transversus*, qui est en travers, comme sont les solives entre deux poutres.

Travée de balustre. Rang de balustre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux piédestaux.

Travée de comble. C'est sur deux ou plusieurs pannes, la distance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette distance est de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes posées sur un tirant.

Travée de grille de fer. Rang de barreaux de fer, entretenu par ses traverses entre deux pilastres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

Travée d'impression. C'est la quantité de deux cens seize piés, ou six toises superficielles d'impression, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toisé. Les *travées* des planchers apparens se comptent doubles, à cause des enfonçures de leurs entrevoux. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVÉE DE PONT, (*Architect. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons foulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoux sont couverts de grosses dosses, ou madiers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une si prodigieuse grosseur, que celles du pont de bois de Lyon: elles sont soutenues en décharge avec des étriers de fer. (*D. J.*)

TRAVÉE, f. f. (*Toiserie de Peinture.*) ce mot, dans les toises qui se font des gros ouvrages de peinture, désigne un certain espace ou mesure, sur laquelle on estime le prix de ces ouvrages. La *travée*, suivant les us & coutumes de Paris, est de six toises en quaré, ou 216 piés de superficie; il est vrai que M. Félibien, dans ses *principes d'architecture*, la met seulement à quatre toises & demi; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a constamment été mise à six toises carrées. (*D. J.*)

TRAVEMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en basse-Saxe, dans le duché de Holstein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne son nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garnison. Il y a un fanal où on allume de la lumière pour éclairer les vaisseaux qui sont en mer pendant la nuit. *Long.* 28. 42. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

TRAVERS, f. m. (*Gram.*) terme relatif qui marque la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose; si *travers* s'oppose à *droit*, *droit* signifie vertical, & *travers* signifie horizontal; si *travers* s'oppose à *long*, il marque le large.

TRAVERS, ou **TRAVERSE**, f. m. (*Archit.*) voyez ce mot. C'est une piece de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un assemblage de pieces de menuiserie, de charpenterie, & de ferrurerie. (*D. J.*)

TRAVERS, f. m. terme d'Artilleterie, cordage qui fert à lier des canons & autres pieces d'artillerie, sur leurs chariots.

TRAVERS, f. m. terme de Cordeur de bois, ce mot se dit d'une buche qu'on jette sur la voie de bois, lorsqu'elle est cordée.

TRAVERS, f. m. terme de Doreur sur cuir, ce mot, parmi les doreurs sur cuir, & les relieurs, se dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en basane, ou autrement.

TRAVERS, (*Jurisprud.*) est un droit de péage qui est dû à certains seigneurs, pour le passage des marchandises qui traversent leur seigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts, & chaussées nécessaires pour le chemin de *traverse*; il en est parlé dans plusieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. Voyez **SERGENS TRAVERSIERS**, & la gloss. de M. de Lauriere, au mot **TRAVERS**, & les mots **PASSAGE**, **PEAGE**, **PONTONAGE**. (*A*)

TRAVERSAGE, f. m. (*Tonderie de drap.*) ce mot signifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement coupe d'envers.

TRAVERSE, f. f. (*Archit.*) mot générique, qui se dit d'une piece de bois ou de fer, qui fert à en affermir d'autres. Il y a des traverses de portes, de fenestres, de chassis; il y en a qui se posent obliquement sur une porte de menuiserie; les traverses sont appelées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

TRAVERSE, c'est dans la Fortification, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'enfilade.

Traverses du chemin-couvert, sont des solides de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de distance en distance, & qui la mettent à l'abri de l'enfilade. Elles sont marquées *b*, *b*, Pl. I. des fortifications, fig. 1. & 2.

Traverse dans le fossé sec, est une espece de chemin-couvert qui en traverse la largeur; on les nomme quelquefois places d'armes. Voyez **PLACES D'ARMES**. Ces traverses ne consistent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui traverse toute la largeur du fossé, à l'exception d'un petit espace auprès de la contrescarpe, fermé par une barriere. Ce parapet est élevé de 3 piés sur le niveau du fossé, qui est creusé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il est palissadé comme celui du chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la traverse se perd en pente dans le fossé, de la même maniere que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces sortes de traverses dans les fossés secs des dehors. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) dans un fossé plein d'eau, est une espece de galerie que l'on fait en jet-

tant dans le fossé des solides, des fascines, des pierres, de la terre ou autres choses, vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le fossé & de se pratiquer un passage par-dessus. Voyez **GALERIE**, *Chambers*.

Cette espece de galerie ou de *traverse* n'est plus guere en usage. Voyez **PASSAGE DU FOSSÉ**. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) signifie aussi tout retranchement ou ligne fortifiée avec des fascines, des tonneaux, ou sacs à terre ou gabions. *Chambers*.

TRAVERSES TOURNANTES, (*Fortificat.*) ce sont dans l'attaque des places, des traverses qu'on construit dans les logemens pour se garantir de l'enfilade, & autour desquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elles se construisent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, &c. voyez de ces traverses dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, Pl. XVI. de Fortificat. fig. 1. n°. 1. (*Q*)

TRAVERSE, (*Marine.*) voyez **TRAVER SIN**.

TRAVERSE MISAINE, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaisseau, de haler l'écoute du misaine pour la *traverser*.

TRAVERSE DE DEVANT, terme de Charron; c'est un morceau de bois sculpté qui s'attache des deux bouts sur les deux brancarts, entre le siège du cocher & la planche des pages, cette traverse fert pour attacher par-devant les suspentes. Voyez les Planches du Sellier.

TRAVERSE DE SUPPORT, terme de Charron; c'est une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui se pose avec des chevilles sur la derriere des fourchettes. Voyez les fig. Pl. du Charron.

TRAVERSE, (*Jardinage.*) se dit d'une allée qui ne peut être ainsi appelée que relativement à une autre, qui est sur un autre alignement & qui la coupe.

TRAVERSE, f. f. (*Menuis.*) piece de bois qui s'assemble avec les battans d'une porte, ou qui se croise quarrément sur le meneau montant d'une croisée.

On appelle aussi *traverses* des barres de bois, posées obliquement & clouées sur une porte de menuiserie. (*D. J.*)

TRAVERSE DE CHASSIS, f. f. terme de Menuisier; c'est le morceau de bois qui est au-dessus & au bas du chassis, & qui se joint avec le battant de ce chassis. (*D. J.*)

TRAVERSE DE FER, (*Serrur.*) grosse barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de costiere & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces traverses qui se mettent à hauteur de ferrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui servent à renfermer les ornemens de frise, & bordures de ferrurie. Les grilles de fer ont aussi des traverses qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

TRAVERSE, f. f. terme de Blason, ce mot se dit d'une espece de filet qui se pose dans les armes des bâtards, traversant l'écu de l'angle fenestre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en sa largeur que la moitié du bâton. P. Menestrier. (*D. J.*)

TRAVERSÉ, (*Gram.*) participe du verbe *traverser*. Voyez **TRAVERSER**.

TRAVERSÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui est étoffé & qui a les côtes larges.

TRAVERSEÉE, f. f. (*Marine.*) c'est le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

TRAVERSER, v. act. (*Gram.*) passer au milieu, ou aller au-delà de quelque chose. On traverse la riviere à la nage, on traverse une contrée en poste. Ce trou traverse toute cette épaisseur; la pluie a traversé ses habits. Voyez d'autres acceptions du même mot aux articles suivans.

TRAVERSER, (*Marine.*) c'est présenter le côté.
TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'est mettre l'ancre le long du côté du vaisseau, pour la remettre en sa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'est aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINNE, (*Marine.*) c'est halier sur l'écoute de misaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaisseau, afin de le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot se dit d'un cheval qui coupe la piste de travers, qui jette sa croupe d'un autre côté que sa tête. On dit aussi qu'un cheval se *traverse* en reculant, quand il ne recule pas aussi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER du bois, v. act. *terme de Menuisier*; c'est le raboter ou risler sur la largeur, avant que de le dresser de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, f. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à son mât, l'autre à son étai, & la troisième à un boute-hors, qui regne sur son gouvernail, & dont on se sert pour la pêche, & pour faire de petites traversées.

On appelle aussi *traversier* un ponton, parce qu'il est propre à de petites traversées.

TRAVERSIER DE CHALOUPE, (*Marine.*) c'est une pièce de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pièces de bois qui traversent une chaloupe de l'avant & de l'arrière, & où sont passées les herbes qui servent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la sortie.

On dit *mettre la misaine au traversier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traversier*; ce qui a lieu dans un vent large.

TRAVERSIERS ou DRAGUE, une sorte de filet usité dans l'île de Ré dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traversiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres semblables pêcheurs; leur sac est de la même forme, carré; il a environ quatre brasses d'ouverture, & six de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur sac de drague à son ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à vingt-cinq livres pesant; les rouleaux ou plaques de plomb qui sont sur la traverse de grosse corde d'en-bas pesent en tout environ trente livres, en quoi ce filet est plus chargé que celui des autres *traversiers*, qui sont aussi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du sac est garni d'un plus léger cordage, qui est encore soutenu de huit ou dix grosses flottés de liege, pesant ensemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce sac de drague ouvert dans sa manœuvre, les pêcheurs de Ré n'amarrent point de perche sur l'ouverture du filet, comme font les pêcheurs du port de Bareque & de Lupin; ils en ont une qu'ils nomment *espars*, de cinq à six brasses de long, dont chaque bout est amarré sur une des fines ou petits halins de 130 à 150 brasses de long chacune: la perche est placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du sac, qu'elle tient de cette manière ouvert de toute la longueur de l'*espars*, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux grosses bouées de liege, qui pesent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le sac des *traversiers* roule encore plus facilement sur la surface des fonds que toutes les autres espèces de dragues en sac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche

Tome XVI.

che sont les vents d'Amont, ceux du Rumb de l'Avant lui sont les plus contraires.

Les mailles des sacs des *traversiers* sont plus serrées que celles qui forment les dreiges des autres *traversiers*; les plus larges sont à l'ouverture du sac, & ont environ 14 lignes en carré, les autres en ont 13; celles qui suivent ont 11 lignes, & les plus serrées qui sont au fond n'ont que 9 lignes en carré.

TRAVERSIERS, *terme de Tisserand*; ce sont des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, & qui opèrent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLUTE, (*Musiq. instrumentale.*) voyez FLUTE *traversiere*. Les curieux peuvent aussi consulter la *méthode pour jouer de la flûte traversiere*, imprimée à Paris en 1735, in-4°. (*D. J.*)

TRAVERSIERE A BEC, (*Lutherie.*) instrument de musique, à vent, dont la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec. V. FLUTE A BEC. Elle se divise en quatre parties, comme la flûte *traversiere*. La partie *DE*, fig. 39, Pl. IX. de *Lutherie*, qui est la quatrième, a une clé que l'on ouvre en appuyant dessus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte *traversiere*; les trous 5, 6 & 7 sont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & annulaire de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main sert à toucher la clé du premier trou qui est placé sur le côté. La pièce *AB* a deux ouvertures *a*, *b*; l'ouverture *a*, qui est un trou rond, sert d'embouchure; on souffle par ce trou, sur les bords duquel on applique exactement les lèvres, au lieu qu'à la flûte *traversiere*, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'instrument. L'autre ouverture *b* est la lumière biseau de la flûte à bec. Voyez FLUTE A BEC: l'air que l'on chasse par l'ouverture *a* entre dans une petite chambre, qui est la portion du tuyau comprise entre le tampon & le couvercle *A* d'où il passe par la lumière dans le corps de l'instrument. La lumière est le vuide que laisse l'échancrure du tampon, qui est tourné parallèlement au biseau. Voyez l'explication de la formation du son dans les tuyaux, à l'article BOURDON de 16 piés, jeu d'orgue auquel se rapportent les flûtes & autres instrumens de mutation.

TRAVERSin, f. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long sac de coutil, qui est rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traversin* est recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il se place.

TRAVERSin DE BALANCE, *terme de Balancier*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'est à ces trous que les bassins de la balance sont attachés & suspendus. Le *traversin* s'appelle autrement *fléau*. (*D. J.*)

TRAVERSin, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers se servent pour traverser le ventre des moutons, c'est-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & jusqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary*. (*D. J.*)

TRAVERSin, *en terme de Marchand de bois*, sont trois buches en rondins arrangées l'une sur l'autre aux extrémités de chaque mise.

TRAVERSin, (*Marine.*) c'est une pièce de bois, qui traverse la sainte-Barbe dans le sens de sa largeur, & qui soutient le timon qui se meut sur elle.

TRAVERSin DES BITTES, (*Marine.*) pièce de bois mise en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. Voyez MARINE, Planche IV. fig. 1. cote 87.

TRAVERSin D'ÉCOUTILLE, pièce de bois qui traverse l'écoutille par le milieu pour les soutenir.

TRAVERSin D'ÉLINGUET, (*Marine.*) pièce de bois endentée sur les baux du vaisseau derrière le

C C c c ij

cabeftan , dans laquelle on entaille les élinguets.

TRAVERSIN DE HERPES, (*Marine.*) piece de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre , & qui sert à caponner l'ancre.

TRAVERSINS DE TAQUETS, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long , dans lesquelles les taquets d'écoute sont emboîtés.

TRAVERSINES, f. f. pl. (*Archit. Hydraul.*) espece de folives qu'on entaille dans les pilots , pour faire un radier d'écluse.

On appelle *mâîtresses traversines*, celles qui portent sur les feuil. (*D. J.*)

TRAVERSINES, on appelle ainsi des planches que les officiers plancheyeurs sont obligés de fournir pour passer d'un bateau dans un autre.

TRAVERTIN, (*Lithologie.*) ou *Pierre travertine*, qu'on devroit appeller *Pierre tiburtine*, parce qu'elle se trouve par tout le territoire de Tivoli , dans la plaine , comme dans les montagnes, de telle grosseur & de telle longueur qu'on en a besoin. Il n'est pas nécessaire de creuser des carrieres , il suffit presque de découvrir la terre , on la rencontre à six ou sept piés , en suivant les veines. L'église de S. Pierre en est bâtie , & la plupart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre est dure , on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciseau , & à la masse de fer ; elle a le grain fin : elle est compacte , pesante , & point sujette à se délier ; elle est propre à soutenir toutes fortes de poids ; l'air la ronge peu quand elle est bien choisie ; car il s'en trouve beaucoup qui est sujette à des trous. Elle est grise pour l'ordinaire , presque aussi dure que le marbre , & presque aussi belle à la couleur près : quand on veut rendre l'ouvrage poli , on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre , du grès & de l'eau. (*D. J.*)

TRAVESTI, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque se *travestir*, qui signifie se *déguiser* & se mettre en habit de masque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poésie à l'imitation des François.

Travesti se dit aussi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduisant dans un style burlesque , & différent du sien , de sorte que l'on a de la peine à le reconnoître. Voyez PARODIE.

Jean-Baptiste Lalli a *travesti* Virgile , c'est-à-dire , qu'il l'a traduit en vers italiens burlesques ; Scarron a fait la même chose en François ; & Cotton & Phillips , en Anglois. Voyez BURLESQUE.

Castalion & le P. Berruyer ont été accusés d'avoir *travesti* la bible , pour avoir donné à leur version un air & un style différent de son original.

TRAUMATIQUES, adj. (*Médecine.*) *vulnérables*, ou remèdes bons pour guerir les plaies. Voyez VULNÉRAIRE, AGGLUTINANT, GUÉRISON, CONSOLIDATION, &c.

TRAUN, QUATIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne , dans la haute Autriche ; ce quartier est traversé par la rivière de Traun , & renferme deux grands lacs ; savoir , Artersee & Traunsee. (*D. J.*)

TRAUN, (*Géogr. mod.*) il y a deux rivières de ce nom en Allemagne ; l'une dans la haute-Autriche , sort du lac nommé Traun-See , & se jette dans le Danube , entre Lintz & l'embouchure de l'Ens : l'autre rivière court dans la haute Bavière , vers les confins du Tirol , & elle tombe dans l'Ackza.

TRAUN-SEE, (*Géogr. mod.*) grand lac d'Allemagne , dans la haute-Autriche , au quartier de Traun. Il reçoit plusieurs petites rivières , & donne naissance à une seule , qui en prend le nom de Traun. (*D. J.*)

TRAUNSTEIN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne , dans la haute Bavière , sur la rivière de Traun , entre le lac Chiemsee & l'archevêché de Saltzbourg.

Elle a dans son voisinage des sources d'eau salée. Long. 30. 18. lat. 47. 48.

TRAVONS, f. m. pl. (*Archit. hydraul.*) ce sont dans un pont de bois , les mâîtresses pieces qui en traversent la largeur , autant pour porter les travées des poutrelles , que pour servir de chapeau aux files de pieux. On les appelle aussi *sommiers*. Voyez l'architecture de Palladio. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVOUIL, f. m. (*Filerie.*) devoit à mettre le fil en écheveaux en pieces.

TRAVOUILLETTE, f. f. (*Filerie.*) petit bois pour soutenir les fusées en travaillant , ou dévidant. (*D. J.*)

TRAUSI ou THRAUSI, dans Tite-Live, liv. XXXVIII. c. xlvj. (*Géog. anc.*) peuples de Thrace , au voisinage du mont Hémus. Hérodote, liv. V. dit que ces peuples ne différoient point des Thraces , si ce n'est dans un usage qu'ils observoient à la naissance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde , les parens s'assembloient , se rangeoient autour de lui , se mettoient à pleurer , & faisoient un détail de toutes les misères auxquelles il alloit être exposé. Au contraire lorsque quelqu'un d'entr'eux étoit mort , ils se réjouissoient , & en le mettant en terre , ils racontaient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. (*D. J.*)

TRAUSIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne où , selon Diodore de Sicile, lib. XIV. ch. cxviiij. les Gaulois qui s'étoient avancés jusqu'au promontoire Japygium , furent massacrés par les Cerii , dans le tems qu'ils cherchoient à repasser sur les terres des Romains. Ainsi Trausius campus devoit être dans la Toscane. (*D. J.*)

TRAVURE, f. f. *terme de rivière*, est un espace qui se construit près la quille d'un bateau foncet , sous le biton , & où les compagnons de rivière font leur ménage.

TRAYON, f. m. *terme de Laiterie*, c'est cet appendice mamelonné , de la longueur d'environ un doigt , qui est pendant au pis des bêtes donnant du lait , & qui sert de canal qu'on tire pour les traire.

TRAZENES, PIERRES DE, (*Hist. nat.*) nom donné par Théophraste & les anciens à une espece d'escarboucles qui étoit la même chose , suivant M. Hill , que la pierre amandine. Cependant Théophraste dit que ces pierres étoient veines de pourpre & de blanc : il paroît que cette pierre est inconnue des modernes.

TREA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Ancone , en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeđa & Auximum , à 9 milles de la première de ces places , & à 18 milles de la seconde. Ortelius dit que selon France Pamphyli , qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans sont nommés *Treyens* par Pline, liv. III. ch. xlvj. aussi-bien que dans une ancienne inscription qui se trouve dans le trésor de Gruter, page 446. *Col. Auxim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treiensis.* Holsten, page 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville sur le bord de la rivière Potentia , au-dessous de San-Severino. (*D. J.*)

TREBELLIANE, f. f. (*Gramm. & Jurisp.*) on donnoit aussi anciennement ce nom à certains transports simulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour frustrer les droits du petit scel de Montpellier , & pour se passer des commiffions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce scel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, artic. 159. abroge l'usage de ces *trebellianes*. (*A*)

TREBELLIANIQUE, adj. (*Jurisp.*) ou *quarte trebellianique*, est le quart que l'héritier grevé de *fideicommissis*, est en droit de retenir en remettant l'hoirie.

Cette quarte a été ainsi nommée du senatus-consulte trébélien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle manière ce droit fut établi, il faut distinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguste les fidei-commis étoient sans force, il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguste, qui ordonna que l'héritier seroit contraint à la restitution du fidei commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit universel, que l'héritier grevé renonçoit à la succession pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainsi les testamens demeuroient sans effet.

Ce fut pour prévenir cet incon vénient que fut fait le senatus-consulte trébélien sous l'empire de Néron, & sous le consulat de Trébélius Maximus & d'Annæus Seneca, dont le premier donna son nom au senatus-consulte & à la quarte trébélienne.

Il fut ordonné par ce senatus-consulte qu'après la restitution d'hoirie à l'héritier fidei-commissaire, celui-ci seroit au-lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & passives, seroient transférées en sa personne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commissaire ne pouvoit les exercer à-moins qu'elles ne lui eussent été cédées par l'héritier grevé: mais depuis ce senatus-consulte le prêteur donna au fidei-commissaire, & contre lui, les actions appellées utiles.

Ce n'étoit pas assez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la succession.

Pour cet effet, du tems de Vespasien, on fit un autre senatus-consulte appellé pégasien, parce que cela arriva sous le consulat de Pegasus & de Pusio.

Il fut ordonné par le senatus-consulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la falcidie, au moyen de quoi l'héritier fidei-commissaire étoit comme un légataire portionnaire; ou si l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commissaire étoit considéré comme acheteur de l'hérédité; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des stipulations relatives.

Le même senatus-consulte ordonna que si l'héritier grevé refusoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du prêteur, aux risques du fidei-commissaire; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires passaient en la personne du fidei-commissaire, comme en vertu du senatus-consulte trébélien.

Enfin le dernier état par rapport à la trébélienne fut depuis Justinien, lequel ayant trouvé que les stipulations qui se faisoient en conséquence du senatus-consulte pégasien étoient captieuses, il les supprima, & refondit le senatus-consulte pégasien dans le trébélien, dont il conserva le nom, en lui attribuant cependant la force qu'avoit le pégasien.

Ce fut par cette constitution de Justinien, que l'héritier grevé fut autorisé à retenir sur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems quarte trébélienne.

Justinien ordonna aussi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héréditaires passeroient en la personne du fidei-commissaire, à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui sont institués héritiers, peuvent faire déduction de la quarte falcidie sur les legs de la trébélienne, sur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que la trébélienne n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant ex-

cepter les coutumes qui requierent l'institution d'héritier, comme celle de Berri, & celles des deux Bourgognes, & les coutumes dans lesquelles il est dit, que les cas obmis seront suppléés par le droit écrit. *Voyez aux instit. le tit. de fidei-comm. heredit. & au code ad senat. consult. trebell. l'ordonnance des testamens, celle des substitut. le recueil de quest. de Bretonnier au mot substitution, & les mots FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (A)*

TREBELLICA VINA, (Géog. anc.) vins ainsi nommés du territoire où ils croissoient. Athenée, l. I. fait l'éloge de ces vins. Pline, l. XIV. c. vj. en parle aussi, & dit que l'endroit où on les recueillait étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (D. J.)

TREBELLIEN, SENATUS-CONSULTE, (Jurisp.) étoit un decret du sénat de Rome, ainsi appellé parce qu'il fut fait sous le consulat de Trebellius Maximus & d'Annæus Seneca: il concernoit la restitution des fidei-commis universels. *Voyez ci-devant TRÉBELLIENNE. (A)*

TREBIA, (Géog. anc.) fleuve de la Gaule cispadane. Pline, l. III. c. xvj. le surnomme Placentinus, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia: c'est aujourd'hui le Trebbia. Les romains que commandoit le consul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entière déroute, se noyèrent la plupart dans cette rivière, & leur malheur la rendit célèbre. (D. J.)

TREBIANI, s. m. pl. (Mythol.) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient transportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

TREBIGNO, (Géog. mod.) ou TREBIGNA, en latin *Tribulum*; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, sur la rivière de Trebinska, à 5 lieues est de Raguse, dont son évêché est suffragant. Long. 36. 4. lat. 40. 48. (D. J.)

TREBISONDE, (Géog. mod. & Hist.) anciennement *Trapezus*, ville des états du turc, dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pied d'une montagne qui regarde le septentrion. Long. 53. 37. lat. 40. 34.

Cette ville, que les Turcs appellent *Tarabosan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut; c'est ce que nous apprenons de Xénophon, qui passa par *Trebisonde*, en reconduisant le reste des dix mille, & qui rapporte la triste aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit plusieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les soldats n'en épargnerent pas le miel: il leur prit un dévoiement par haut & par bas, suivi de rêveries, enforte que les moins malades ressembloient à des ivrognes, & les autres à des personnes furieuses ou moribondes. On voyoit la terre jonchée de corps: personne néanmoins n'en mourut, & le mal cessa le lendemain; de sorte que les soldats se leverent le troisième jour, mais en l'état qu'on est après avoir pris une forte médecine. *Voyez les remarques de M. Tournefort, dans son voyage du Levant, sur cette sorte de miel, & sur les fleurs dont il devoit être composé.*

Les dix mille furent reçus à *Trebisonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de son pays, lorsqu'ils reviennent de loin; car Diodore de Sicile remarque que *Trebisonde* étoit une ville grecque fondée par ceux de Sinope qui descendoient des Milésiens. Le même auteur assure que les dix mille séjournèrent un mois dans *Trebisonde*; qu'ils y sacrifièrent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célébrèrent des jeux.

Trebisonde apparemment, tomba sous la puissance des Romains, dès que Mithridate se trouva dans

l'impuissance de leur résister. Il seroit inutile de rapporter de quelle manière elle fut prise sous Valérien par les Scythes, que nous connoissons sous le nom de *Tartares*, si l'histoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. Zozime donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille : les peuples voisins s'y étoient réfugiés avec leurs richesses comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garnison ordinaire on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes ; mais ces soldats dormant sur leur bonne foi, & se croyant à couvert de tout, se laisserent surprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entassé des fascines contre la muraille, entrèrent par ce moyen dans la place, tuerent une partie des troupes, renversèrent les temples & les plus beaux édifices ; après quoi, chargés de richesses immenses, ils emmenèrent un grand nombre de captifs.

Les empereurs grecs ont possédé *Trébisonde* à leur tour. Du tems de Jean Comnène, empereur de Constantinople, Constantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chasser ; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébisonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Constantinople dispofoient ; car Alexis Comnène, surnommé *le Grand*, en prit possession en 1204, avec le titre de *duc*, lorsque les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople, sous Baudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Constantinople, & les nouvelles affaires qui survinrent aux Latins, favorisèrent l'établissement de Comnène ; mais Nicétas observe qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fut Jean Comnène qui souffrit que les Grecs l'appellassent *empereur de Trébisonde*, comme s'ils eussent voulu faire connoître que c'étoit Comnène qui étoit leur véritable empereur ; puisque Michel Paléologue qui faisoit sa résidence à Constantinople, avoit quitté le rit grec pour suivre celui de Rome : il est certain que Vincent de Beauvais appelle simplement Alexis Comnène *seigneur de Trébisonde*.

Quoi qu'il en soit, la souveraineté de cette ville, si l'on ne veut pas se servir du nom d'empire, commença en 1204, sous Alexis Comnène, & finit en 1461, lorsque Mahomet II. depouilla David Comnène. Ce malheureux prince avoit épousé Irène, fille de l'empereur Jean Cantacuzène : mais il implora fort inutilement le secours des Chrétiens pour sauver les débris de son empire ; il fallut céder au conquérant, qui le fit passer à Constantinople avec toute sa famille, qui fut massacrée quelque tems après : ainsi finit l'empire de *Trébisonde*, après avoir duré plus de deux siècles & demi.

Les murailles de *Trébisonde* sont presque carrées, hautes, crenelées ; & quoiqu'elles ne soient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont élevées sur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom de *Trapèze* à cette ville. Tout le monde sait que *trapèze* en grec signifie une *table*, & que le plan de cette ville est un carré long, assez semblable à une table. Les murailles ne sont pas les mêmes que celles qui sont décrites par Zozime : celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroît par les vieux marbres qu'on y a enclavés en plusieurs endroits, & dont les inscriptions ne sont pas lisibles parce qu'elles sont trop hautes.

La ville est grande & mal peuplée ; on y voit plus de bois & de jardins que de maisons ; & ces maisons n'ont qu'un simple étage. Le château, qui est fort négligé, est situé sur un rocher plat & dominé ; mais les fossés en sont taillés la plupart dans le roc. L'inscription que l'on lit sur la porte de ce château, dont

le centre est un demi-cercle, marque que l'empereur Justinien renouvela les édifices de la ville. Il est surprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire jusqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de son empire : cet historien nous apprend seulement que Justinien fit bâtir un aqueduc à *Trébisonde*, sous le nom de *l'aqueduc de saint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébisonde* appelé *Platane*, est à l'est de la ville : l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Goltzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On fait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trébisonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles est une ancre, & sur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'est bon présentement que pour des faïques ; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, est presque détruit, & les Turcs ne s'embarassent guère de réparer ces sortes d'ouvrages ; peut-être que ce qui en reste est le débris du port d'Adrien, car de la manière qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée considérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce sur le sable.

Trébisonde jouit aujourd'hui du vain titre d'archevêché. Long. suivant le pere de Beze, 62^{d.} 49'. 15". latit. 41^{d.} 4'.

George de Trébisonde & le cardinal *Bessarion*, sont fortis de cette ville de l'Anatolie ; on convient pourtant que George n'étoit qu'originaire de *Trébisonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en soit, il vivoit dans le quinzième siècle, & mourut en 1480, sous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut secrétaire. Il avoit auparavant enseigné la rhétorique & la philosophie dans Rome du tems du pape Eugene IV. mais son entêtement pour Aristote lui attira de grosses querelles avec Bessarion, qui ne juroit que par Platon.

Il est vrai que Bessarion quitta bien-tôt les disputes de l'école pour se tourner aux légations. Il devint patriarche de Constantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & presque pape. Il aima les savans, & forma une très-belle bibliothèque qu'il laissa par son testament au sénat de Venise. Puisqu'on la conserve avec tant de soin qu'on n'en veut communiquer les manuscrits à personne, il faut regarder ce beau recueil comme un trésor enfoui & inutile à la république des lettres. Bessarion mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaise réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu visite au duc de Bourgogne avant lui.

Amyrutzes, philosophe péripatéticien, vit aussi le jour à *Trébisonde* : il s'acquît une grande considération à la cour de l'empereur David son maître, & signala sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du concile de Florence ; mais il ternit sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnèrent l'empereur David à Constantinople, lorsque Mahomet II. l'y fit transporter après la prise de *Trébisonde*, en l'année 1461. Ce philosophe, se laissant gagner aux promesses du sultan, abjura le christianisme, & se fit turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de *Mehemet-Beg*, traduisit en arabe plusieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des emplois considérables dans le ferrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matières de religion avec lui, ou avec *Mehemet-Beg*. Amyrutzes a publié la relation du concile de Florence ; il assure dans un ouvrage que le patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que

les médecins attesterent ce fait sur l'examen du cadavre. *Tantum religio. . . .* (D. J.)

TREBITZ ou TREBICZ, (Géog. mod.) petite ville dans la Moravie, près la rivière Igla, du côté de la Bohême. (D. J.)

TREBNITZ, (Géog. mod.) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohême, près de Leutmaritz; l'autre en Silésie, dans le duché d'Oels. (D. J.)

TRÉBUCHANT, f. m. à la Monnoie, c'est un droit accordé sur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel est ce droit. En pesant des pièces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; si cependant l'un des deux plateaux quitte faiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où est le métal, & c'est cet avantage qui est le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* est accordé aux receveurs aux changes.

TRÉBUCHANT, terme de Monnoie, ce mot se dit des pièces d'or qu'on pèse; c'est environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque espèce pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la suite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, sont à la taille de soixante & douze pièces & demie au marc; chaque pièce est de soixante & trois grains avec le *trébuchant*. (D. J.)

TRÉBUCHER, (Maréchal.) Voyez BRONCHER.

TRÉBUCHET, f. m. (Hist. mod.) cage ou selle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuses par un ordre de la police d'Angleterre. Voyez QUERELLEUR.

TRÉBUCHET, f. m. (terme de Balancier.) petite balance très-fine & très-juste, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* servent particulièrement à peser les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choses précieuses. L'on prétend que les Affineurs en ont de si justes, que la quatre mille quatre-vingt-seizième partie d'un grain est capable de la faire trébucher. (D. J.)

TRÉBUCHET, f. m. (Chasse.) petite cage qui sert à attrapper des oiseaux, dont la partie supérieure est couverte & arrêtée si délicatement, que pour peu qu'on y touche, le ressort se lâche & la ferme, en sorte que l'oiseau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorce, se trouve pris & ne peut plus en sortir.

On prend des compagnies entières de perdreaux sous une espèce de *trébuchet* qui est une cage sans fond, de simple osier, que l'on tend à-peu-pres comme une fourcière, avec une marchette dont un bout est attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui est plus longue que la cage n'est large. On fait une coche qui arrête délicatement la fourchette sur laquelle la cage est tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant dessus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne soit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laisser les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dans cet endroit.

TREBULA, (Géog. anc.) 1°. ville d'Italie, que Denys d'Halycarnasse donne aux Aborigènes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, selon Tite-Live, l. XXIII. c. xxxix. 3°. nom d'une autre ville d'Italie, qui étoit dans la Sabine, selon Ortelius. (D. J.)

TREBUR, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium*, bourg d'Allemagne, dans le pays de Hesse, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de la rive du Rhin. Ce bourg qui est même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois une grande ville, où

l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint ensuite le rendez-vous des congrès publics, des diètes de l'empire, & des noces des souverains d'Allemagne. (D. J.)

TRECHEDIPNA, f. f. (Littérat.) *τρεχιδειπνα*, espèce d'habit particulier que portoient les parasites pour pouvoir venir souper chez leurs protecteurs sans invitation; cette espèce d'habit étoit, pour ainsi dire, la livrée du maître de la maison; mais ce nom n'est pas honorable pour celui qui le porte; car c'est un mot composé de *τρέχισ*, je cours, & *δειπνον*, un souper. (D. J.)

TRECHIA, (Géog. anc.) Athénée paroît donner ce nom à une partie de la ville d'Ephèse, ou même à la ville entière. Son interprète écrit *Trachia*, & Pline *Trachea*: ce dernier en fait un des surnoms de la ville d'Ephèse. Etienne le géographe dit *Τριχία*, *Trichia*; mais la véritable orthographe est *Τραχηα*, *Trachea*. (D. J.)

TRÊCHEUR, f. m. (terme de Blason.) c'est une tresse ou une espèce d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trêcheur* est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronsnés, & quelquefois de fleurs delisées, comme celui du royaume d'Ecosse; on l'appelle autrement *effonnier*. (D. J.)

TRECK-SCHUYT, f. m. (Hist. mod. Commerce.) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui servent à conduire les voyageurs sur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles sont composées d'une grande chambre destinée à recevoir indistinctement tous les passagers, & d'un cabinet appelé *roef* qui se loue aux personnes qui veulent voyager à part; ces sortes de barques sont d'une grande propriété. Le mot hollandois *treck-schuyt* signifie *barque à tirer*.

TREF, (Lang. gauloise.) ancien mot qui signifie une tente, un pavillon. Villehardouin dit: «lors venez s'iez maint chevalier, & maint serjans issir des nez, & maint bon d'estrier traire des visiers, & maint riche tref, & maint paveillon». (D. J.)

TREFFLE, f. m. (Hist. nat. Botan.) *trifolium*, genre de plante dont la fleur est papilionacée, ou ressemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée est composée de quatre pièces qui représentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pièces sortent toutes du calice avec le pistil qui est enveloppé d'une gaine frangée. Le pistil devient dans la suite une semence qui a le plus souvent la forme d'un rein, & qui adhère très-fort aux parois de la capsule quand elle est parvenue à son degré de maturité.

La fleur qui ressemble aux fleurs papilionacées, est monopétale; le pistil sort du calice de cette fleur, & devient dans la suite une capsule membraneuse renfermée dans le calice de la fleur; cette capsule contient une semence qui est le plus souvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caractères de ce genre qu'un seul pédicule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue quarante-quatre espèces de *treffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il suffira de décrire le *treffle* des prés, *trifolium pratense*, *flore monopetalo*, I. R. H. 404, en anglais, *the common purple-meadow-trefoil*, or *clover*. Sa racine est presque grosse comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuse. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi, grêles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie ser pentant par terre. Ses feuilles sont les unes rondes, les autres oblongues, attachées presque toujours trois

ensemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a presque la figure d'une lune. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges, d'une seule piece, ressemblantes aux fleurs légumineuses; elles sont disposées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine, empreintes au fond d'un suc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'est pas disgracieuse, & d'une saveur légèrement astringente. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites capsules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capsule contient une semence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur est recherchée des abeilles, & toute l'herbe est une des plus excellentes nourritures pour engraisser les bestiaux.

Le *petit treffle* des champs est la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvense, humile, spicatum sive lagopus*. I. R. H. 403. Voyez PIÉ DE LIEVRE, *Botan.*

Le *treffle bitumineux*, *trifolium bitumen redolens*, I. R. H. 404, est ainsi nommée, parce que ses feuilles sont douces au toucher & d'une odeur de bitume. Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, sur les côtes pierreux voisins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & résiste à l'hiver quand il est doux. Elle s'éleve en arbrisseau à la hauteur d'une à deux coudées; ses tiges sont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles sont grâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuses au toucher, & ayant l'odeur desagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête languette, d'un violet purpurin, & sont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; sa semence est noire, inégale, velue, & se termine en une pointe feuillue. Cette semence a, comme le reste de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuse, mais la semence du même *treffle* ne donne plus à la troisième année qu'une plante sans odeur & sans goût. (D. J.)

TREFFLE DE MARAIS, (*Botan.*) ce *treffle* est distingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes palustris, latifolium & triphyllum*. I. R. H. 117, en anglois *buckbean*.

Sa racine est genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, sur une large & longue queue, ressemblent à celles des fèves en figure & en grandeur, sont lisses & douces au toucher. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi, grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine, lesquelles avant que de s'ouvrir, sont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes, se découpent en cinq segmens pointus. Ces fleurs sont soutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur sortent cinq étamines blanches dont les sommets sont jaunes; le pistil qui occupe le milieu, est plus court. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des fruits arrondis & oblongs qui renferment des semences ovales semblables à celles de l'hélianthe, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croît naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, & varie pour la grandeur, suivant les lieux. Elle n'est pas moins utile que le cresson, *nasturtium*, dans les maladies scorbutiques; & c'est Simon Paulli qui en a le premier fait l'observation; son goût est

d'abord un peu desagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un usage bien remarquable; les brasseurs s'en servent dans leur bière à la place du houblon. Elle conserve cette boisson, & lui donne une amertume qui n'est desagréable ni à l'odeur, ni au goût; d'ailleurs elle est bienfaisante, & a cet avantage qu'il n'en faut que la huitième partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériterait d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aisément cultiver le *treffle de marais*, d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondrière, qui ne peuvent guere produire d'autres plantes. (D. J.)

TREFFLE MUSQUÉ, (*Botan.*) voyez LOTIER ODORANT, *Botan.* (D. J.)

TREFFLE D'EAU ou DE MARAIS, voyez MENIANTHE, *Mat. méd.*

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (*Botan.*) c'est le *lotus, sive melilotus, pentaphyllos, minor glabra* de Tournefort, nommée en françois *lotier*. Voyez LOTIER. (D. J.)

TREFFLE, (*Agriculture.*) le *treffle* en anglois *clover*, est une plante fort estimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrain sur lequel elle croît, pour la bonté de son foin, & pour le mérite de sa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrain, c'est de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le sol, qu'au bout de deux ou trois ans quelque épuisé qu'il ait été, il se fertilise de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On estime surtout l'espece de *treffle* dont la graine est semblable à celle de la moutarde, & seulement plus oblongue; on préfère sa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & surtout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux est d'en semer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réussit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il prospere surtout dans les terres glaises, où les mauvaises herbes ne viennent point le détruire; il est vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il est aisé de distinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaise; il suffit pour cela de la jeter dans un verre d'eau, la bonne graine va au fond, & la mauvaise qui ne végéteroit jamais, surnage.

On peut semer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, sur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & serain; quelques-uns le sement avec du froment ou du seigle, à Noël, ce qui donne un moyen de répandre sa semence sur le terrain, & d'avoir par conséquent l'année suivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choisir des terres seches; quelques laboureurs aiment encore mieux le semer seul à Noël, que dans le printemps, pour lui donner la force de se maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai est le tems propre de couper le premier *treffle* & d'en faire du foin; s'il ne se trouve pas assez fort, il est excellent pour engraisser le bétail. Après cette première récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Consultez Mortimer sur ce sujet. (D. J.)

TREFFLE, (*Jardinage.*) est un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau pour lier les autres parties de la broderie qui en sortent. On lui donne différentes figures, & souvent on le compose de quatre parties régulières comme des rosettes. Voyez ROSETTES.

TREFFLES, s. f. pl. (*Sculpt.*) c'est un ornement qui

qui se taille sur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* est dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

Treffles de moderne, ce sont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roses à jour, faites de pierre dure avec nervures, & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler. (D. J.)*

TREFFLE, est un gros bouton, ainsi nommé par les *Metteurs en œuvre*, parce qu'il représente la plante de l'herbe de ce nom. Il sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barrière.

TREFFLE, f. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au lieu que le double en a quatre, & le triple six. (*D. J.*)

TREFFLE, (*terme de Blason.*) c'est la figure du *treffle* posé sur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *trefflée*, & cantonnée de *treffles*. On représente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, sans toutefois l'exprimer.

TREFFLÉ, f. f. (*Art milit.*) se dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont la disposition forme à-peu-près la figure d'un *treffle*. On la nomme aussi *mine triple*, voyez MINE. Elle est composée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troisième en avant. Elle embrasse ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboulement de terre, & une profonde excavation quand elle réussit bien. (Q)

TREFFLER, v. n. (*Monnoie.*) c'est faire un mauvais rengrenement des especes ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juste la pièce dans la matrice, ou carré; c'est ce qui rend la monnaie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne se font pas rencontrés ensemble. (*D. J.*)

TREFFLIER, f. m. (*Métiers.*) c'est une des qualités que prennent les maîtres chaînetiers de la ville & faubourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne fait présentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faisoient, & qui se terminoient en une espèce de feuille de *treffle* à jour, pour y passer diverses chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artisans & les paysannes laissoient pendre leurs clés, leurs ciseaux & autres semblables petits ustensiles de ménage. La mode de ces agraffes à *treffle* pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. siècle. (*D. J.*)

TREFFORT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la basse Bresse, au diocèse de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux assemblées de la Bresse.

TREFONDRE, *terme de Potier d'étain*, se dit lorsqu'on a soudé des pots, ou une goutte reverchée, ou une anse jettée sur la pièce, sont aussi-bien soudés dedans comme dessus. *Voyez SOUDER les pots d'étain*, REVERCHER & JETTER SUR LA PIÈCE.

TREFURT, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordia*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Hesse, proche de la rivière de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Hesse.

TRÉGUIER, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Trecorium*; ville de France, en Bretagne, dans une presqu'île, à 10 lieues au nord-ouest de Saint-Brieux, à 23 au nord-est de Brest, & à 100 au couchant de Paris. Il y a un petit port, & un évêché suffragant de Tours. On y commerce en chevaux, en blé, en lin & en papier. L'évêché de Tréguier paroît avoir été érigé dans le x. siècle. Il occupe toute l'étendue de la côte depuis la rivière de Morlaix, jusques au-près de la ville de Saint-Brieux. Son revenu est

Tome XVI.

d'environ vingt-deux mille livres. *Long. 14. 25. lat. 48. 47. (D. J.)*

TREIDEN, (*Géog. mod.*) rivière de l'empire russe, dans la Livonie, au pays de Letten. Elle se forme de plusieurs sources, & se jette dans le golfe de Livonie, près de Sernikon.

TREIGNAC, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment petite ville de France, dans le bas Limousin, entre Limoges & Tulle, au bord de la Vézère. (*D. J.*)

TREILLAGE, f. m. (*Décoration de jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas posés perpendiculairement, & traversés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment des mailles de cinq à sept pouces dans la construction des berceaux & des palissades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à soutenir les espaliers, à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des palissades, ou des berceaux; c'est une invention très-jolie & tres-agréable à la vue. On se sert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conserver. Pour les rendre plus solides, on y met des barres de fer de distance en distance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'est-à-dire à mailles de huit sur neuf pouces de large, de six sur cinq, de quatre sur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout sens; c'est selon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenser. Les *treillages* à petites mailles regardent les beaux berceaux; on en fait quelques-uns des palissades en divers endroits où ils servent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de salles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre sont ornés de colonnes, de pilastres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vases, consoles, couronnemens, domes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût est de fer & d'échalas; la base aussi-bien que le chapiteau est de bois de boisseau, contourné selon les profils. Cette colonne sert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

TREILLE, f. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes; on les construit avec des perches de faule ou d'osier; elles servent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

TREILLIS, f. m. (*terme de Peintre.*) c'est un châssis divisé en plusieurs carreaux, qui sert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

TREILLIS, f. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pièces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour servir de montre ou d'étalage; mais cet étalage n'est point perdu, les chaudronniers s'en servent pour en étamer les casseroles & autres vaisseaux de cuivre. (*D. J.*)

TREILLIS, f. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les prisons de Venise. Le *treillis* est différent de la grille, en ce que ses barres sont maillées en losange.

Treillis de fil de fer, châssis de verges de fer maillé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels sont les châssis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne soient cassées par des coups de pierre; & ceux du haut, comme aux domes, pour résister à l'impétuosité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque distance de la vitre.

DD d d

TREILLIS, f. m. (*Toilerie*.) nom que l'on donne à certaines especes de toiles de chanvre écruës, très-grosses & très-fortes qui se vendent par pieces roulées de différentes longueurs, suivant les pays où elles ont été fabriquées. Les treillis servent à faire des sacs, des sousguenilles, des guêtres, des culottes, &c. autres semblables hardes pour les valets, payfans & manouvriers. Le treillis est encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calandree, satinée ou lustrée, qui se vend par petites pieces d'environ six aunes. (*D. J.*)

TREILLIS, f. m. (*terme de Blason*.) c'est une espece de frettes. Les treillis en different seulement, en ce que les frettes ne sont point clouées, mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir), les composent, sont posés nuement les uns sur les autres, là où les treillis sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot treillis, se dit aussi des grilles qui sont en la visiere des casques & heaumes qui servent de timbre aux armoiries, & cela jusqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. *P. Me-nestrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, adj. (*terme de Blason*.) ce mot non-seulement se dit du fretté le plus ferré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes sont entrelacées avec les barres, & qu'au treillis elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & sou-vent clouées.

TREIZE, (*Arithmétique*.) nombre impair composé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette maniere 13; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances ou de compte, de la sorte xiiij. *Savary.*

TREIZIEME, (*Arithmétique*.) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce soit, faisant un treizieme, se marque de cette maniere, $\frac{1}{13}$; on dit aussi deux treizemes, trois treizemes, quatre treizemes, &c. que l'on écrit ainsi, $\frac{2}{13}$, $\frac{4}{13}$, &c.

TREIZIEME, f. f. *en Musique*, est l'octave de la fixte, ou la fixte de l'octave. Elle s'appelle treizieme, parce que son intervalle est formé de douze degrés diatoniques, c'est-à-dire de treize sons. Voyez INTERVALLE, SIXTE. (*S*)

TRELINGAGE, *terme de Marine*, voyez MARTICLES & les articles suivans.

TRELINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES, *terme de Marine*; c'est un cordage de plusieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles supérieures ne se gâtent, ne battent contre les hunes, & ne passent dessous.

TRELINGAGE DES HAUBANS, *terme de Marine*; on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui sont aux grands haubans sous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

TRELINGUER, neut. *terme de Marine*; c'est faire usage d'un cordage à plusieurs branches.

TREMA, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainsi une voyelle, chargée de deux points disposés horizontalement; *i* est un *tréma* dans leur langage, & cette phrase même est la preuve qu'il est employé comme adjectif.

Le signe \cdot qui se met sur la voyelle, servant communément à marquer que cette voyelle doit être séparée de la précédente dans la prononciation, il me semble plus raisonnable de laisser à ce signe le nom de diéresé division, que les anciens donnoient autrefois à son équivalent.

J'en ai exposé l'usage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art. POINT*, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (*B. E. R. M.*)

TREMATE, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un arbrisseau du Brésil, dont la figure ressemble à celle

du grenadier, son écorce est semblable à celle du sureau, son bois est blanc & plein de moëlle. Ses feuilles sont d'un verd foncé, & ont l'odeur du storax quand on les écrase. Les Brésiliens les emploient pour dissiper la douleur & les rougeurs des yeux. *Ray. (D. J.)*

TREMATER, *terme de riviere*, expression dont on se sert en riviere, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

TREMBLAIE, f. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers usages. (*D. J.*)

TREMBLANT DOUX, (*Luth.*) c'est dans l'orgue une soupape *AB*, fig. 38. *Pl. d'Orgue*, cette soupape est posée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit; enforte que son plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30', le dessous de la soupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette soupape qui est doublée de peau dont le duvet est tourné en-dehors, est attachée par la partie de la peau qui excède à la partie supérieure du chassis *HI*, par le moyen du morceau de bois *F* entre lequel est la barre supérieure du chassis; la peau qui sert de queue se trouve prise & serrée par le moyen de trois vis en bois qui traversent le petit morceau *F*, & dont les pas entrent dans la barre supérieure du chassis.

On met ce chassis dans la boîte *Kk*, qui est plus grosse que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, & on voit dans la figure où il pose obliquement, enforte qu'il soit incliné vers la partie *G* d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette position, par le moyen de deux tasseaux ou avec des vis qui traversent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chassis *HI*.

Sur la soupape on met un ressort *AC* qui est une lame de laiton bien écrouie, à l'extrémité *C* de cette lame élastique, on met un poids de plomb pesant environ une demi livre, plus ou moins, selon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du ressort; on l'ouvre en deux avec un fermail, sorte de ciseau, & on introduit l'extrémité du ressort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermail a faite; on rabat ensuite le plomb sur le ressort à coups de marteau, enforte que les griffes & l'extrémité du ressort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du ressort d'une autre maniere; ils font entrer la partie du ressort où le plomb doit être attaché, & qui est de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du ressort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvenient, que la chaleur du plomb fondu est capable de recuire la bande & de lui ôter son élasticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce ressort ainsi armé d'un poids de l'une ou de l'autre maniere, s'attache par son autre extrémité à la partie supérieure du dessus de la soupape avec deux clous à tête; on courbe ensuite la lame de laiton, enforte que le poids de plomb ne porte pas sur la soupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette carrée *ln*, on perce un trou, par ce trou on fait passer la bascule de fer *abc* qui gouverne le tremblant; cette bascule courbée à la partie *cba* qui entre dans le porte-vent pour atteindre la soupape *AB*, en-dessous par son extrémité *a*, est fixée au point *c* par une goupille qui la traverse & autour de laquelle elle peut se mouvoir. L'extrémité *e* de la bascule qui sort du porte-vent d'environ quatre pouces, est percée d'un trou dans lequel passe une chevillille qui assemble la bascule avec le bâton carré *f*;

ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui sort comme ceux des registres auprès du clavier. Voyez MOUVEMENS.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de fortir, on met sur le trou par où la bascule *ecba* entre, une bourslette *d* qui est nouée autour de la bascule & collée sur le porte-vent. L'ouverture ou lunette *ln* par où on regarde au *tremblant* est fermée comme la laie, avec une planche entaillée en drageoir & doublée de peau de mouton, collée par le côté glabre; cette planche est tenue appliquée sur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traversent & dont les pas pénètrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & sous le sommet duquel on passe un coin qui appuie d'un côté sur la planche *ln*, & de l'autre contre l'étrier qui lui sert de point fixe.

On se sert d'un morceau de bois bien dressé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie & la piece *ln* sont doublées; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude & ensuite exprimé, dont on ne doit se servir, que lorsque la peau est collée par le côté du duvet, en sorte que le côté glabre est en-dehors.

Il suit de cette construction, que si on pousse le bâton quarré *fe*, que l'extrémité *a* de la bascule *ab* *cde* s'approchera du dessous de la soupape *AB*, la poussera & la tiendra élevée, ce qui laissera un libre passage par l'ouverture du chassis *nm* ou *HI* au vent qui vient des soufflets par *G*, en cet état le *tremblant* restera immobile & ne fera aucune fonction; mais si on retire l'extrémité *a* de la bascule en retirant le bâton *fe*, en sorte qu'elle ne touche plus la soupape, la soupape s'appliquera sur le chassis *nm*, comme elle est dans la figure en cet état; si le vent vient des soufflets, il se condensera dans l'espace *aG* jusqu'à ce que son ressort soit augmenté au point de vaincre la résistance que la soupape *AB* & son pas *dc* lui opposent, & de s'ouvrir le passage en soulevant la soupape; mais le vent n'aura pas sitôt forcé la résistance de la soupape, & passé en se dilatant dans l'espace *CM*, que son ressort s'affoiblira d'autant plus qu'il se sera dilaté davantage; en sorte que la soupape qui ne pourra plus être soutenue par un effort égal à son poids, retombera & fermera de nouveau le passage au vent par l'ouverture du chassis *nm*; ce qui donnera lieu à une nouvelle condensation de l'air qui vient des soufflets par *G* vers *a*: cette condensation sera suivie de même que la première de l'ouverture de la soupape, & de l'explosion ou dilatation subite de l'air comprimé, contenu dans la partie *G* *a* du porte-vent, dans la partie *CM*, ce qui fera retomber la soupape & recommencer ainsi alternativement le même effet.

Il est essentiel de remarquer, que lorsque la soupape *AB* commence à se lever, le poids *C* reste immobile, ce qui se fait par la contraction du ressort *AC* qui ne transmet point l'action de la soupape au lingot de plomb *C*, dès le premier instant qu'elle commence à se mouvoir, comme feroit une lame inflexible; ainsi le lingot de plomb *C* par son inertie, sert de point fixe au ressort *CA* qui se contracte par la pression de la soupape autant que la résistance du lingot le permet, ce ressort ainsi contracté fait effort pour se rétablir; cet effort se partage entre le lingot & la soupape, qui en est renvoyée avec plus de vitesse & plus de force, ce qui donne le moyen à l'air qui occupe la partie *aG* de se condenser davantage, & d'acquies plus de ressort que la seule résistance du poids de la soupape & du lingot de plomb, n'est capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condensations alternatives & réitérées de l'air dans l'espace *M* qui communique à la

laie du sommier, & par les soupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, se font sentir à ces derniers auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* est bien fait lorsqu'il bat quatre fois par seconde d'heure, on le fait battre plus vite en augmentant le poids de la soupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, ou A VENT PERDU, (*Luth.*) représenté fig. 55, Pl. d'Orgue, est composé de deux soupapes *ab* & *AB*; la soupape *ab* qui ne porte qu'un quart de pouce d'épaisseur, est attachée par la partie de la peau dont elle est doublée au haut de la fenêtre *ec*, qui est une ouverture quarrée faite dans une des faces du porte-vent vertical *NO*, & en-dedans du porte-vent; à l'ouverture *ec*, que la soupape *ab* doit fermer exactement, est ajustée une boîte *ecd*, dont les deux côtés *ecd* sont des triangles rectangles en *c*, & le côté *cd* un parallélogramme; en sorte que les arrêtes *ed* forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30°. Sur ce talus on ajuste la soupape extérieure *AB* aussi longue que les côtés *ed*, & l'épaisseur des planches, & aussi large que le porte-vent mesuré extérieurement. Cette soupape qui est faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaisseur, est amincie dans les trois quarts *CA* de sa longueur *BA*, en sorte que du côté *A*, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaisseur. Cette soupape, comme l'autre, est doublée de peau collée par le côté glabre, en sorte que le duvet qui est en-dehors puisse servir à fermer exactement l'ouverture *ed*; lorsque la soupape est appliquée contre la boîte, on attache un morceau de peau sur le rebord de la partie de la soupape qui est plus épaisse; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la soupape pour la faire battre à propos.

La soupape intérieure *ab* est tenue appliquée contre l'ouverture *ec* par le moyen du ressort *fg*, *FGB* de laiton élastique; l'extrémité *b* de ce ressort qui est ployée en *U*, entre dans un trou qui est à la soupape, & est rivée par l'autre côté; la même branche du ressort traverse l'anneau d'une piece de fil de fer *Ii* qui sert de guide au ressort *FGB*; les deux extrémités de cette piece de fil de fer qui sont appointées, entrent dans la soupape, & sont rivées derriere; l'autre extrémité *F* du ressort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement opposée au point de la soupape où l'autre extrémité entre: au-dessous de l'extrémité *b* du ressort *TGB*, est un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du ressort en boudin *nb*; ce ressort est un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé sur une cheville du même métal, & dont on a ensuite écarté les circonvolutions en le tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce ressort est attachée à un morceau de laiton recuit qui traverse la planche du porte-vent opposée à la soupape: on fait une bourslette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de fortir. Ce morceau de laiton est ammanché dans le bâton quarré *PH* qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvemens au bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette construction, si le ressort *fgi*, & le ressort hélicoïde ou en boudin *nb* poussent tous deux la soupape *ab* contre la fenêtre *ec*, ils y tiendront appliqués, & le vent qui vient, selon la suite des lettres *GMNO*, passera sans souffrir aucune altération; mais si le ressort en boudin *nb* cesse de comprimer la soupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré *HP* qui lui sert de point d'appui, & que l'autre ressort soit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la soupape contre la fenêtre *ec*, mais laisse

un petit passage *bc* à l'air condensé, dont le porte-vent est rempli; cet air passera dans la boîte *edc*, où il se condensera, jusqu'à ce que son ressort soit assez puissant pour vaincre la résistance que la soupape *AB* & les poids *C* dont elle est chargée, lui opposent; laquelle résistance doit toujours être moindre que celle qui feroit équilibre avec le ressort de l'air contenu dans le porte-vent, car si elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la soupape *AB*.

Lorsque l'air qui s'est introduit dans la boîte ou chambre *edc*, a acquis un degré de condensation, dont le ressort est tant soit peu plus grand que la résistance que la soupape *AB* oppose, il force cet obstacle, & se raréfie dans la chambre *edc* au moyen de l'ouverture de la soupape *AB*. Cet air ainsi raréfié n'est plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'espace *fgaO*, qui est aussi condensé que celui qui est contenu dans le reste du porte-vent, & de soutenir la soupape *ab* par le côté *i*; l'air condensé qui presse de l'autre côté, se dilatera donc, & repoussera la soupape *ab* contre l'ouverture *ec* de la boîte *edc*, ce qui donnera le tems à la soupape *AB* qui n'est plus soutenue (l'air dont la chambre *edc* étoit remplie étant raréfié par l'émission qui s'en est faite d'une partie) de retomber sur la boîte *edc*, & de la fermer de nouveau, aussi-tôt la soupape *ab* s'ouvre déterminée à cela par les ressorts *fgi* & *nb*, qui dans leur état neutre ou de repos, ne compriment pas la soupape contre l'ouverture *ec*, mais laissent une petite ouverture *bc* de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre *edc* où il se condense pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'état neutre ou de repos d'un ressort, est l'état où un ressort, par exemple, courbé en *U* ou en hélice, se met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du ressort l'une de l'autre, on éprouve une résistance d'autant plus grande qu'on le comprime plus fortement; si au contraire on veut les écarter, on sent de même croître la résistance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les séparer; de sorte qu'un ressort résiste également à la compression & à la dilatation qui dans ce cas est une compression particulière.

Les alternatives de densité & de dilatation de l'air qui échappe par les soupapes du *tremblant*, se communiquent à l'air condensé contenu dans la laie & par les gravures dont les soupapes sont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & se taire avec une célérité telle que la soupape *AB* bat quatre ou cinq fois par seconde de tems, ce qui convient à certaines pièces de musique, & singulièrement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. Voyez JEUX.

TREMBLE, *f. m.* (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc; il est nommé *populus libyca* par Ger & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. &c. Ses feuilles sont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes presque toujours, même en tems calme: ses racines descendent assez profondément en terre, ses chatons sont plus longs & plus noirs que ceux des autres espèces de peupliers.

Si cet arbre est en effet une espèce du genre des peupliers, c'est la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes; & c'est le bois de la plus mauvaise espèce qu'il y ait dans les forêts: mais comme le *tremble* vient dans toutes sortes de terrains, même dans ceux qui sont froids, humides & stériles, où les autres arbres se refusent; on peut l'employer dans ces cas là. Voyez le mot PEUPLIER.

TREMBLE. Voyez TORPILLE.

TREMBLÉ, *adj.* (*Ecrit.*) se dit dans l'écriture d'un caractère forti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni sûrs, & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, *tremblés*.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hist. nat. Minér. & Physiq.*) *terræ motus*; ce sont des secousses violentes par lesquelles des parties considérables de notre globe sont ébranlées d'une façon plus ou moins sensible.

De tous les phénomènes de la nature il n'en est point dont les effets soient plus terribles & plus étendus que ceux des *tremblemens de terre*; c'est de leur part que la face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funestes; c'est par eux qu'en une infinité d'endroits il ne présente aux yeux du physicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris; la mer soulevée du fond de son lit immense; des villes renversées, des montagnes fendues, transportées, écroulées; des provinces entières englouties; des contrées immenses arrachées du contient; de vastes pays abîmés sous les eaux, d'autres découverts & mis à sec; des îles sorties tout-à-coup du fond des mers; des rivières qui changent de cours, &c. tels sont les spectacles affreux que nous présentent les *tremblemens de terre*. Des événemens si funestes auxquels la terre a été de tout tems exposée, & dont elle se ressent dans toutes ses parties, après avoir effrayé les hommes, ont aussi excité leur curiosité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les causes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomènes; & comme la terre parut ébranlée jusque dans son centre même, on supposa que notre globe renfermoit dans son sein un amas immense de feu toujours en action: c'est-là ce que quelques physiciens ont désigné sous le nom de *feu central*. Ce sentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raison des effets incroyables des *tremblemens de terre*. Il n'est point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomènes; mais il n'est point nécessaire, pour en trouver la cause, de recourir à des hypothèses chimériques, ni de supposer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait observé la nature & la structure de notre globe, on s'apercevra que sans descendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en plusieurs endroits des amas de matières assez agissantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matières sont le feu, l'air & l'eau, c'est-à-dire les agens les plus puissans de la nature, & dont personne ne peut nier l'existence.

La terre en une infinité d'endroits est remplie de matières combustibles; on sera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on fasse attention aux couches immenses de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de soufre, d'alun, de pyrites, &c. qui se trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matières sont propres à exciter des embrasemens, & à leur servir d'aliment, lorsqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les substances bitumineuses & alumineuses, telles que sont certaines pierres feuilletées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entassées & exposées pendant quelque tems au soleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomènes sont les mêmes que ceux que la chimie nous présente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous savons que les souterrains des mines, & sur-tout de celles de charbons de terre, sont souvent remplis de vapeurs qui prennent

très-aifément feu, & qui produifent alors des effets auffi violens que ceux du tonnerre. Voyez CHARBON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'enflammer d'elles-mêmes, n'ont befoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de fe mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expansion, & de cette manière elles peuvent produire une efpece de tonnerre fouterrein. Ces vapeurs font produites fur-tout par les pyrites qui fe décomposent; on fait que ces fubftances minérales fe trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre; les vapeurs qui en partent font fulfureufes ou de l'acide vitriolique; en rencontrant des émanations bitumineufes & graffes, elles peuvent aifément s'enflammer. Pour s'affûrer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne du vitriol, on aura une mafse qui mife en un tas s'allumera au bout d'un certain tems, & fe consumera entierement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elles-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile de lin. Voyez OMBRE (terre d').

Plusieurs phyficiens ont voulu expliquer la formation des embrasemens fouterreins, par une expérience fameufe qui eft dûe à M. Lemery; elle confifte à mêler enfemble du foufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit au bout d'un certain tems les phénomènes des tremblemens de terre & des volcans. Quelque ingénieufe que foit cette explication, M. Rouelle lui oppofe une difficulté très-forte. Ce favant chimifte obferve que dans fon expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de fon phlogiftique, ou du fer minéralifé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette manière les embrasemens fouterreins, il faudroit qu'il y eût dans le fein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui eft contraire aux observations, puifque le fer fe trouve prefque toujours ou minéralifé, ou fous la forme d'ochre, c'eft-à-dire privé de fon phlogiftique dans le fein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui fe trouve par grandes mafses, comme au Sénégal, on a lieu de foupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embrasemens fe produifent dans le fein de la terre, ils ont un befoin indifpenfable de l'air; le feu ne peut point s'exciter fans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-confidérable; ce fluide y pénètre par les fentes dont elle eft traversée; il eft contenu dans les grottes & les cavités dont elle eft remplie; les ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois fortir avec un violent fiflement, & il éteint fouvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air affez grande pour que les matieres fufceptibles de s'enflammer puiffent prendre feu; ce même air qui eft entré peu-à-peu, eft mis en expansion; les écroulemens de terre qui fe font faits au commencement de l'inflammation qui a du miner & excaver peu-à-peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'iffue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tout fens pour s'ouvrir un paffage; & fes efforts font proportionnés à la quantité des matieres embrasées, au volume de l'air qui a été mis en expansion, & à la réfiftance que lui oppofent les roches qui l'environnent. Perfonne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorsqu'il eft dans cet état; il n'eft pas befoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer néceffairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les observations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieufe; plus on s'enfonce dans les fouterreins des mines,

plus on en rencontre; & fouvent on eft forcé pour cette raifon, d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en font quelquefois noyés ou accablés. Voyez l'article MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de plufieurs manieres aux tremblemens de terre: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoiffance en physique, on faura que rien n'approche de la force irréfiftible de ces vapeurs mifes en expansion, lorsqu'elles n'ont point d'iffue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'éolipyle, &c. nous en fourniffent des preuves convaincantes: on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour fortir; comme elle ne trouve aucun paffage pour s'échapper, elle fouleve les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui fe font sentir à des diftances incroyables: 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorsqu'elle viendra à tomber tout d'un-coup dans les amas de matieres embrasées; c'eft alors qu'il fe fera des explofions terribles; pour fe convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorsqu'on laiffe imprudemment tomber une goutte d'eau fur un métal qui eft entré parfaitement en fusion; on verra que cela eft capable de faire entierement fauter les ateliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainfi les eaux concourent aux tremblemens de terre, augmentent la vivacité du feu fouterrein, & contribuent à le répandre; une expérience commune & journaliere peut encore nous donner une idée de la manière dont ces phénomènes peuvent s'opérer: fi dans une cuifine le feu prend à la graiffe qu'on fait fondre dans un poëlon, & qu'alors on y verfé de l'eau pour l'éteindre, le feu fe répand en tout fens, la flamme s'augmente, & l'on court rifque de mettre le feu à la maifon: 3°. les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux fouterreins, en ce que par leur chute, elles agitent l'air & font la fonction des foufflets des forges; de cette manière, l'eau peut encore étendre les embrasemens: 4°. enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans fon intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chutes & les écroulemens que par-là elle occasionne.

On voit par tout ce qui précède, que les tremblemens de terre & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, font dus aux mêmes caufes; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les foupiraux ou les cheminées des foyers qui produifent les tremblemens de terre. Voyez l'article VOLCAN.

Après avoir expofé les caufes les plus probables des tremblemens de terre, nous allons maintenant décrire les phénomènes qui les précèdent & qui les accompagnent le plus ordinairement; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonftances produifent des variétés infinies. On a fouvent remarqué que les tremblemens de terre venoient à la fuite des années fort pluvieufes: on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détremplant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par lesquelles l'air & le feu qui font fous terre, peuvent circuler & trouver des iffues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur fufphureufe, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, font ordinairement les avant-coureurs de ces funeftes catastrophes; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une féréntité parfaite. Les animaux paroiffent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugiffemens & leurs hurlemens; les oifeaux voltigent çà & là,

avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages : on entend souvent des bruits semblables à ceux d'un tonnerre souterrain, ou d'une forte décharge d'artillerie ; ou l'on entend des déchiremens & des sifflemens violens ; en plusieurs endroits les sources & les rivières suspendent le cours de leurs eaux, au bout de quelques tems elles recommencent à couler, mais elles sont troubles & mêlées de parties terreuses, de sable, & de matières étrangères qui changent leur couleur & leur qualité. Les *tremblemens de terre* sont presque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer, elle est portée avec impétuosité sur ses bords, les vaisseaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui sont en pleine mer ont souvent éprouvé des mouvemens extraordinaires, causés par le soulèvement du fond du lit de la mer ; ces effets sont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu, fait pour s'ouvrir un passage & se mettre en liberté ; les secousses que causent ces *tremblemens* se succèdent, tantôt à de grandes distances les unes des autres, tantôt elles se suivent très-promptement ; le mouvement qu'elles impriment à la terre est tantôt une espèce d'ondulation semblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement semblable à celui d'un vaisseau battu par les flots de la mer ; de-là viennent ces naufrages & ces maux de cœurs que quelques personnes éprouvent dans quelques *tremblemens de terre*, sur-tout lorsque les secousses sont lentes & foibles : ces secousses suivent ordinairement une direction marquée ; de-là vient que quelquefois un *tremblement de terre* renversera des édifices & des murailles qui ne seront point bâtis suivant la direction qu'il observe, & détruira totalement ceux qui se trouveront dans une direction opposée ; les secousses sont plus ou moins fréquentes & fortes, suivant que les matières qui les excitent sont plus ou moins abondantes, & suivant que leurs explosions seront plus ou moins vives : on a vu en Amérique des *tremblemens de terre* durer pendant plus d'une année entière, & faire sentir chaque jour plusieurs secousses très-violentes. En un mot rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produisent les *tremblemens de terre* ; tantôt la mer se retirera de plusieurs lieues & laissera les vaisseaux à sec, pour revenir ensuite submerger les terres avec violence ; quelquefois des terrains très-considérables changeront de place, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs ; d'autres fois des montagnes s'affaïsseront, & des lacs viendront prendre leur place ; souvent on a vu la terre s'entrouvrir & vomir de son sein des flammes, du sable calciné, des pierres, des eaux sulfureuses & d'une odeur insupportable ; ces ouvertures qui se font faites à la terre, se referment quelquefois sur le champ, d'autres fois elles restent au même état.

Un des phénomènes les plus étranges des *tremblemens de terre*, c'est leur propagation, c'est-à-dire la manière dont ils se communiquent à des distances souvent prodigieuses, en une espace de tems très-court ; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'est de dire que les embrasemens souterrains se communiquent par les cavités immenses dont l'intérieur de la terre est rempli ; ces cavités étant pleines des mêmes matières reçoivent le feu qui leur est apporté de celles qui ont été les premières allumées ; de cette manière l'embrasement se transmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore supposer que la terre renferme plusieurs foyers qui s'allument, soit successivement, soit en même tems, & qui produisent une suite d'explosions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent : on a remarqué que c'est communément en suivant la direction des grandes chaînes de montagnes, que la propagation des

tremblemens de terre se fait sentir ; ce qui donne lieu de présumer que ces montagnes ont à leur base des cavités par lesquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a souvent confondu avec des *tremblemens de terre*, certains mouvemens extraordinaires qui se font sentir quelquefois dans l'air, & qui souvent sont assez forts pour renverser des maisons, & faire des ravages considérables, sans qu'on s'aperçût que la terre fût aucunement ébranlée ; ces phénomènes ont été observés sur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples ; ils paroissent dus à un dégagement subit de l'air renfermé dans le sein de la terre, qui est mis en liberté par les feux souterrains, & qui excite dans l'air extérieur une commotion semblable à celle d'un coup de canon, qui casse souvent les vitres des maisons.

Telles sont les circonstances principales qui accompagnent les *tremblemens de terre* ; il n'est guère de parties sur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funestes ; & les histoires sont remplies de descriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Pline nous apprend que sous le consulat de L. Marcus, & de Sextus Julius, un *tremblement de terre* fit que deux montagnes du territoire de Modène se heurterent vivement l'une l'autre, & écrasèrent dans leur conflit les édifices & les fermes qui se trouvaient entre elles ; spectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ses propres paroles : *factum est semel, dit-il, quod equidem in Hetrusca disciplina voluminibus inveni, ingens terrarum portentum. L. Marcio & Sexto Julio cons. in agro mutinensi montes duo inter se concurrerunt, crepitu maximo assultantes, recedentesque, inter eos flamma fumoque in cælum excurrente interdium, spectante e viâ Emilia magnâ equitum romanorum familiariumque & viatorum multitudine : eo concursu villa omnes Elise, animalia permulta, qua intra fuerant, exanimata sunt, &c.*

Sous l'empire de Tibère, treize villes considérables de l'Asie furent totalement renversées, & un peuple innombrable fut enseveli sous leurs ruines. La célèbre ville d'Antioche éprouva le même sort en l'an 115, le consul Pedon y périt, & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne se sauva qu'à peine du désastre de cette ville fameuse.

En 742, il y eut un *tremblement de terre* universel en Egypte & dans tout l'Orient ; en une même nuit près de six cent villes furent renversées, & une quantité prodigieuse d'hommes périt dans cette occasion.

Mais qu'est-il besoin de parler des *tremblemens de terre* anciens ? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matières qui produisent ces événemens terribles, ne sont point encore épuisées : l'Europe est à peine revenue de la frayeur que lui a causée l'affreuse catastrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Lisbonne fut presque totalement renversée par un *tremblement de terre*, qui se fit sentir le même jour jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce désastre affreux fut accompagné d'un soulèvement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence sur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'élevèrent à plusieurs reprises pour inonder les édifices que les secousses avoient renversés. Au même instant auquel cette scène effroyable se passoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fez & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouvèrent un renversement presque total. Plusieurs vaisseaux, en revenant des Indes occidentales, ressentirent en pleine mer des secousses violentes & extraordinaires. Les îles

Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, presque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'est fait sentir très-vivement dans quelques-unes de ses parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces tristes ravages, ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entièrement renversée.

Tous les *tremblemens de terre* ne se font point sentir avec la même violence ; il y en a qui ne produisent que des secouffes légères, & quelquefois insensibles ; d'autres portent la destruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays sont plus sujets à ces convulsions de la terre que d'autres ; les pays chauds y paroissent surtout les plus exposés, ce qui vient, soit de ce que la chaleur du climat est en état de faire sortir du sein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des explosions, soit de ce que ces pays contiennent un plus grand nombre de matières combustibles, & propres à alimenter & à propager les feux souterrains. L'Amérique & sur-tout le Pérou paroissent être sujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Hansloane, on s'attend à essuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Asie & l'Afrique ne sont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & presque toute la Méditerranée sont très-fréquemment les théâtres de ces fatals événemens. Nous voyons aussi que les pays du nord, quoique moins souvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des secouffes de la part des *tremblemens de terre* ; l'Angleterre, l'Islande, la Norwege nous en fournissent des preuves convaincantes ; M. Gmelin nous apprend en avoir ressenti dans la Sibérie, on lui a même assuré qu'une partie de cette contrée si septentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui sont bornées par les monts Pyrénées, ont aussi ressenti quelquefois des secouffes très-violentes : en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut désolé par un *tremblement de terre* ; entr'autres ravages, il fit disparaître une montagne du Bigore, & mit un lac en sa place ; par cet événement, un grand nombre de sources d'eau chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités salutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'est aussi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des secouffes qui ne se font sentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus septentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on sent qu'il est naturel de les regarder comme la principale cause des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'histoire nous a transmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part des feux souterrains, mais le plus grand nombre & les plus considérables d'entre elles sont ensevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée ; nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroissent pourtant assez bien fondées. C'est ainsi qu'il y a tout lieu de présumer que la grande Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement séparée du reste de l'Italie. Seroit-ce un sentiment si hasardeux que de regarder la mer Méditerranée comme un vaste bassin creusé par les feux souterrains, qui y exercent encore si souvent leurs ravages ? Platon & quelques autres anciens nous ont transmis le nom d'une île immense, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique ; cette vaste contrée a entièrement disparu : ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée sous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné son nom ; & que les îles

du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne sont que des vestiges infortunés de la terrible révolution qui a fait disparaître cette contrée de dessus la face de la terre ? Peut-être la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique, &c. ne sont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument historique ne nous a pu conserver le souvenir.

Depuis le Pérou jusqu'au Japon, depuis l'Islande jusqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre sont perpétuellement déchirées par des embrasemens qui agissent sans cesse avec plus ou moins de violence ; des causes si puissantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent sur la masse totale de notre globe ; ils doivent à la longue changer son centre de gravité, mettre à sec quelques-unes de ses parties pour en submerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ses révolutions. Est-il surprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivières, des villes fameuses décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reste plus aucune trace ? Comment la fureur des élémens eût-elle respecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la base solide qui leur sert d'appui ? (—)

TREMBLEMENT, (*Médecine.*) un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & désordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans plusieurs ensemble s'appelle *tremblement*.

Cette maladie qui consiste dans une violente agitation des membres en directions contraires, est due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins distinguent deux especes de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement actif* & *tremblement passif*. Le *tremblement actif* est celui qui arrive dans les violentes passions, telles que la terreur, la colère, la joie subite, &c. l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulsifs. Le *tremblement passif* est dû à une cause particulière, & approche des affections demi-paralytiques ; mais les *tremblemens* passifs considérés comme maladie, doivent être distingués de ceux qui sont produits par des causes accidentelles, telles qu'est le *tremblement* qui succède au bain dans une eau très-froide.

Causes. Les causes internes des *tremblemens* passifs considérés comme maladie, sont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des esprits animaux ; les causes externes & accidentelles sont en grand nombre, comme l'omission des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs spiritueuses, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaisons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, &c.

Prognostiques. Le *tremblement* de naissance ou de vieillesse est inguérissable ; en général, plus le *tremblement* est confirmé par le tems, & moins aisément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure admet rarement des remèdes, & fait craindre qu'il ne dégénere en paralysie. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes grosses, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain ; celui qui succède à l'accouchement & qui est causé par la suppression des vuidanges est très-dangereux, & occasionne quelquefois l'épilepsie.

Méthode curative. L'abus des veilles, celui des plaisirs de l'amour, les trop grandes évacuations du sang & des humeurs, & la diète poussée trop loin, sont autant de choses qui épuisent les esprits & qui pro-

duisent en conséquence des *tremblemens* ; on les guérira en évitant toutes ces causes , en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces , en procurant le repos & le sommeil , enfin en usant des remèdes fortifiants.

Le mouvement défordonné des esprits , qui précède d'un long abus des liqueurs spiritueuses , d'opiates , & d'usage d'antimoine , de mercure , de dissolutions de plomb , nous présente autant de sources de *tremblemens* presque sans remèdes , même en évitant les causes d'où ils naissent ; mais le *tremblement* qui procedé des boissons d'eaux chaudes , comme des infusions de thé , de café , &c. se guérit en en quittant l'usage , & en usant des remèdes qui fortifient le ton des visceres. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras , des poignets , qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée , chargée de décoctions de feuilles d'armoise , de sauge , de marjolaine ; les esprits tirés de ces herbes , & autres semblables nervins sont utiles.

Les passions de l'ame qui , par leur violence , ont causé un grand *tremblement* dans des personnes pléthoriques , demandent la saignée , s'il y a des signes d'inflammation ; autrement les *tremblemens* de cette nature cessent d'eux-mêmes par le secours des rafraichissans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les personnes mobiles & dont les nerfs sont délicats , veulent être traités par les nervins anti-spasmodiques. Les éléosacchara de l'esprit de lavande ou de fleur d'orange , conviennent aux *tremblemens* des tempéramens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum , ou d'huiles nervines , au dos , aux lombes , & aux cuisses des personnes dont les jambes & les piés souffrent de légers *tremblemens*.

On rétablira par les remèdes accoutumés tout *tremblement* né de la suppression de quelque humeur habituelle ; celle de la transpiration & de la sueur , par les diaphorétiques ; celle des hémorrhoides , par les sangsues ; celle des regles , par la saignée , les emménagogues ; la rétention d'urine , par la sonde , les bains , les diurétiques , &c.

Les *tremblemens* qui doivent leur naissance à des humeurs atrabilaires portées au cerveau , demandent une prompte révulsion , & leur expulsion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques , scorbutiques , qui produisent le *tremblement* , doivent être évacuées , corrigées ; ensuite on rétablira le ton des visceres par des corroborans internes & externes , par les antiputrides , par les frictions d'huile de castor & d'esprits de plantes aromatiques.

Il résulte de ce détail que tout *tremblement* est causé par le dérèglement de l'action des solides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guérison ; mais comme le *tremblement* fébrile est un épiphénomène de la fièvre , nous lui devons un article à part.

TREMBLEMENT FÉBRILE, (*Médec.*) le *tremblement* de la fièvre est mieux connu qu'on ne peut le définir. Il suppose une alternative de tension & de relaxation dans les muscles ; il suppose aussi des causes qui se succédant les unes aux autres , tendent & relâchent les muscles promptement & involontairement ; la circulation du liquide artériel & du suc nerveux , tantôt continuée , & tantôt interrompue , & par conséquent le cours de ces deux fluides suspendu , tantôt au commencement , & tantôt sur la fin de la maladie ; enfin leur longue absence à la suite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems , il forme des obstacles à la circulation des humeurs , & produit les vices qui en sont des suites. De-là on peut tirer son diagnostic & son pronostic.

Les accès des fièvres intermittentes & remittentes , & surtout de la fièvre quarte , commencent par le *tremblement* qui cesse de lui-même , & est succédé par la chaleur ; celui qui subsiste encore après la guérison de la maladie , doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des pronostics différens dans les fièvres continues , ardentes , aiguës , inflammatoires ; ainsi , par exemple 1°. les *tremblemens* qui paroissent au commencement de ces sortes de fièvres n'annoncent aucun danger , dès qu'ils ne sont pas durables. 2°. Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal , présagent ordinairement le délire , les convulsions , & autres maux de la tête , si on n'y remédie par la saignée , les purgatifs , l'écoulement du ventre. 3°. Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons signes , annoncent une crise ; autrement ils désignent une triste métafase & la mort , si d'autres signes facheux les accompagnent. 4°. Dans le déclin du mal & la destruction des forces ils sont toujours mauvais , car alors ils proviennent de la corruption des humeurs , de quelque autre facheuse métamorphose , de l'engorgement spasmodique du cerveau , &c.

La méthode curative des *tremblemens* fébriles consiste à rétablir l'égalité de la circulation & de la pression du sang artériel & des esprits , de l'un contre les parois des artères , & des autres sur les fibres motrices : c'est ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'usage des remèdes qui dissipent la lenteur , qui rétablissent les forces ; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus , & fortifier les fibres & les visceres. *V.* les beaux *commentaires* du docteur Van-Swieten. (*D. J.*)

TREMBLEMENT , en *Musique* , est le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo* , & que nous ne connoissons aujourd'hui que sous le nom de *cadence*. Il y en a de plusieurs sortes distinguées sous divers noms par les maîtres de goût du chant. *Voyez* CADENCE , GOÛT DU CHANT. (*S.*)

TREMBOWLA , (*Géog. mod.*) les géographes françois qui devroient consulter les naturels du pays , écrivent *Tremblowa*. C'est une forteresse célèbre dans l'histoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette forteresse est suspendue sur un rocher , dont l'accès n'est praticable que par un endroit , qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté accessible est défendu par deux ravelins avec de bons fossés & un chemin couvert. La riviere d'Ianow , profonde & bourbeuse , fait presque le tour du rocher.

En 1675 , Kara-Mustapha , neveu de Cuproglie , nommé grand-visir par Mahomet IV. employa la souplesse & la force pour s'en emparer ; mais le commandant rendit ses efforts inutiles. C'étoit Samuel Chrafonowski , juif renégat qui avoit quitté la loi de Moïse pour celle de Jésus : plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La noblesse réfugiée dans cette place , voyant une breche ouverte qui s'élargissoit d'heure en heure , perdit courage. La place avoit déjà soutenu quatre assauts. Chrafonowski lui-même trembloit pour le cinquième. Sa femme prit cette juste inquiétude pour une foiblesse de mauvais augure. Cette héroïne juive , armée de deux poignards , court à son mari , & lui dit en les lui faisant voir : en voilà un que je te destine si tu te rends , & l'autre est pour moi. Dans ce moment de détresse , l'armée polonoise conduite par Sobieski , arrive. Les deux armées se joignent ; le combat fut long , & les Turcs montrèrent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent sept à huit mille hommes , & se retirèrent sous le canon de Kaminiek.

Trembowla délivrée, rendit grâces à la fermeté de Chrafonowski. Il fut élevé aux honneurs militaires; la femme se contenta des applaudissemens de la nation, & le soldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer. (D. J.)*

TREME, *terme de Manufacture*, qui signifie les fils que les tisserands, gaziers, &c. & autres ouvriers qui se servent de la navette, font passer entre les fils de la chaîne pour former sur le métier les toiles, gazes, &c.

TREMEAU, *s. m. terme de Fortification*; c'est la partie du parapet terminé par les deux autres parties dont la largeur est de neuf piés en-dedans, & de six piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richalet. (D. J.)*

TREMECEN, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par les déserts, au levant par la province particulière d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Césariense. Presque toutes les terres qu'elle renferme sont arides, excepté celles du côté du nord, qui produisent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris son nom.

La province de *Tremecen* depuis la décadence de l'empire romain, a été possédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénètes, & par les chérifs d'Hécein. Barberouffe s'en empara, & fut ensuite massacré par les troupes de Charles-Quint. Enfin les Algériens en font devenus les maîtres. Les Arabes des déserts habitent une grande partie de cette province. Les Zénètes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Aznages demeurent sur les montagnes. *(D. J.)*

TREMECEN ou TELEMICEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville est habitée par des maures, de pauvres arabes, & des juifs. *Longit. 16. 30. lat. 34. 25. (D. J.)*

TREMELLA, *s. f. (Hist. nat. Bot.)* genre de plante que les Anglois appellent *laver*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conserve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir jusqu'à ce jour; mais c'est un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuse, & souvent gélatineuse. Dillenius, *hist. musc.* compte dix-sept espèces de ce genre de plante, qui pour la plupart vivent dans l'eau, & sont composées de feuilles lisses, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le nostoch, en anglois *the telly rain-laver*, est une des dix-sept espèces. *Voyez NOSTOCH. (D. J.)*

TREMER, *v. act. (Gram.)* faire de la toile en passant la treme avec la navette entre les fils de la chaîne.

TREMETI, ÎLES DE, (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Venise, à quelque distance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles sont Caprara, San-Nicolo & San-Domino.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedæ insulæ*. M. de Lisle les place vers les 42. 30. de *latit.* & par les 34. de *longit.* *(D. J.)*

TREMEUR, *s. m.* ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trêmes pour être employés à la fabrique des toiles, &c.

TREMIE, *s. f.* ustensile de marchand de blé & d'avoine; vaisseau pyramidal qui a un long carré, dont le dessous est de cuir, & le dessus d'un treillis de fil de leton; en sorte que les grains se criblent en quel-

que forte, à mesure qu'ils tombent dans un cuvier qui est au bas. La *tremie* sert aussi pour l'étalonnage des mines & minots, qui servent à mesurer les grains & les légumes secs. *(D. J.)*

TREMIE, *terme de Layetier*; petite machine composée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons, & d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *tremie*, à mesure qu'ils le mangent.

TREMIE, *terme de Meunier*; c'est une sorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut, & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renversée, qui sert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé sur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *tremie* est portée par deux pièces de bois, qu'on appelle *trémions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle sert aussi dans les greniers à sel, pour faire couler le sel dans les mesures. *(D. J.)*

TREMIE, *bandes de*, *terme de Maçonnerie*; ce sont des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres & les languettes de cheminées.

TREMION, *s. m. (Archit.)* barre de fer qui sert à soutenir la hotte ou la tremie d'une cheminée. *(D. J.)*

TREMITHUS, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, selon Etienne le géographe. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint épiscopale. Cette ville est nommée *Tremithopolis*, sur une médaille qui se trouve dans le recueil de Goltzius. Lufignan dit que c'est aujourd'hui un village appelé *Tremithunge*. *(D. J.)*

TREMION, (*Géog. anc.*) Eustathe, *in Dionysium*, dit qu'on nommoit ainsi un lieu voisin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquents tremblemens de terre, auxquels cette île est sujette. Lycophon fait aussi mention de ce lieu; & Ifacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit situé près de Thénos & de Mycone. *(D. J.)*

TREMOUILLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocèse & à 12 lieues de Poitiers, sur la rivière de Benaise, avec titre de duché.

TREMORIZE, *voyez* TORPILLE.

TREMP, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Noguera-Pallareza, etepee de torrent: ce bourg est en partie habité par de la noblesse du pays. *(D. J.)*

TREMPE, *s. f. terme d'Artificier*, c'est une composition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écrasée, jusqu'à ce qu'elle prenne une consistance. On y trempe les balles à feu, jusqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

TREMPE, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les forêts. *(D. J.)*

TREMPE DE L'ACIER, (*Chimie, Métallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'est charger le fer d'autant de phlogistique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes sortes de matières grasses, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer; & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'est sur ce principe que l'on emploie des substances du règne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiseaux, du cuir, des poils, &c. On se sert aussi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de hêtre; on emploie aussi de la cendre, de la suie, &c. En un mot, toutes les sub-

stances qui peuvent fournir au fer de la matiere inflammable, sont propres à convertir ce métal en acier.

On a vu dans l'article ACIER, plusieurs manieres de convertir le fer en acier; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article; mais on croit nécessaire d'ajouter ici des observations utiles & raisonnées sur ce travail. Elles sont tirées, pour la plupart, d'un mémoire très-curieux de M. de Justi, que ce savant chimiste a inféré dans le premier volume de ses œuvres publiées en allemand, en 1760.

Pour faire de bon acier, il est d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'est-à-dire qui soit ductile & malléable; c'est celui de Styrie qui passe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire, lorsque ces mines sont ou sulfureuses, ou arsénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il sera toujours plus ou moins aigre & cassant. Voyez l'article FER.

1°. Lorsque l'on veut convertir le fer en acier il faut, comme on a dit, le combiner avec des matieres qui lui fournissent du phlogistique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'est que les barres de fer lorsqu'elles ont été converties en acier, sont beaucoup plus pesantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-promptement, agit beaucoup moins sur l'acier.

2°. Lorsque le fer a été chargé de phlogistique, c'est-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré si on le fait rougir, si on le fait entrer en fusion, ou si on le laisse refroidir peu-à-peu. C'est sur ce principe qu'est fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui consiste à plonger l'acier au sortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur composée de la maniere que nous décrirons dans la suite de cet article. En plongeant ainsi les barres d'acier, le froid les fait subitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogistique qui s'y étoient insinuées d'en sortir & de se dissiper.

On voit par-là qu'il faut ici distinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui se sont introduites dans l'acier sont forcées d'y rester, c'est ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci suffit pour faire sentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant simplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il est vrai que par-là ils durcissent la surface du fer, mais cette *trempe* seule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manieres de faire l'acier. La première, est un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes sortes de matieres inflammables; on coule ensuite ce fer; on le forge à plusieurs reprises, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La seconde maniere, est celle de la cémentation. Cette dernière est beaucoup meilleure que la première, parce qu'on peut empêcher plus sûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle se pratique: On prend de la corne, des os, des pattes d'oiseaux, ou telle autre partie des animaux, on les fait calciner à feu doux dans un vaisseau fermé, pour les réduire en une espece de charbon, on pulvérise ces matieres ainsi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de suie, on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conserve pour l'usage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui seront de cinq ou six pouces de diametre,

& qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre, ces tuyaux seront fermés par un fond qui sera pareillement de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle semblable à celui d'une boîte. On mettra dans le fond de cette boîte du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaisseur d'un pouce & demi, que l'on pressera avec un bâton. Ensuite on y placera, suivant la longueur de la boîte, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres soient trop épaisses, sans quoi la matiere inflammable ne pourroit les pénétrer jusque dans leur intérieur. Il est à-propos qu'il y ait au moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entre elles, & entre les parois intérieurs de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une espece de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre divisions dans lesquelles on fourrera les barres, qui par-là seront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laisseront entre elles avec le mélange en poudre que l'on pressera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mélange, afin d'en remplir la boîte jusqu'au bord en le pressant, après quoi on fermera la boîte avec son couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre grasse, humectée avec du sang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laissera cet enduit se sécher à l'air.

Quand on aura ainsi préparé une ou plusieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverbere; on les laissera exposées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obscurément: il est important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leurs mesures, pourront aussi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui résistent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles seront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il sera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En suivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il sera à-propos de faire passer cet acier par une nouvelle opération. Elle consiste à fonder ensemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faisant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même masse. Ce travail est recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il est dans l'usage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les fonder ensemble par l'action du feu, sans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une seule barre d'un pouce d'épaisseur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il est possible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteaux, afin de les rendre aussi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les soude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même maniere; on réitere la même chose une troisième fois, alors l'opération est finie, & l'on a de l'acier qui peut servir à faire toutes sortes d'instrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne sont point toutes dans la même direction, ce qui est cause que lorsqu'on vient à le tremper, les lames se tordent & se contournent de maniere qu'il est très-difficile, ou même impossible de les redresser; au-lieu qu'en tor-

dant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne se contournent point à la *trempe*, ou du-moins peuvent être redressées. Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Stockholm, année 1752. M. de Justi approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette manière que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant ensemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & de l'acier. C'étoit aussi le sentiment de l'illustre M. Stahl, vu qu'en joignant ensemble de bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec soin la masse qui résulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, semblables à celles de l'acier de Damas, qui est si renommé pour sa bonté.

Il n'est point douteux qu'en travaillant ainsi l'acier, & en le faisant passer à plusieurs reprises par le feu, il ne perde une portion du phlogistique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorsqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciseaux, &c. & sur-tout quand on fait des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on est obligé de faire passer les pièces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il sera bon lorsqu'on fera rougir ces pièces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du sang de bœuf; cet enduit rendra du phlogistique à l'acier, & empêchera celui qu'il contient de se dissiper.

Lorsque l'acier a été ainsi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le *tremper*. Toute eau n'est pas bonne pour cet usage, les eaux sulfureuses & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, suivant M. de Justi, qui conseille de faire la *trempe* dans de l'eau dans laquelle on aura fait dissoudre une livre de soude ou de potasse sur un seau d'eau. Cette seconde *trempe* ne doit point être confondue avec la première dont on a parlé, qui consiste à jeter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au sortir de la boîte dans laquelle elles ont été mises en cémentation. La *trempe* dont il s'agit ici, se fait dans des liqueurs composées, dans lesquelles on plonge les pièces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particulière, dont quelquefois il fait mystère à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à servir à cette seconde *trempe*; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met sur trois pintes d'urine une demi once de nitre, & autant de sel marin décrépit. Les pièces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuse. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de sel ammoniac.

Mais suivant M. de Justi, voici la meilleure manière de *tremper* l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiseaux, brûlés dans un vaisseau fermé, de la manière qui a été indiquée ci-dessus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de suie, & une demi-partie de sel marin décrépit; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du sang de bœuf, au point de lui donner la consistance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pièces que l'on voudra *tremper*; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera sécher sur un réchaux, après quoi on mettra les pièces d'acier ainsi préparées dans la forge, de manière qu'elles soient toutes entourées de charbons, où on ne les laissera devenir que d'un rouge foncé; après que les pièces auront ainsi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le soufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pièces auront bien rougi on les *trempera* dans la liqueur susdite. On assure que cette

manière de *tremper* est propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec succès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail: voici la manière dont cela se fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verse de l'eau-de-vie par-dessus; on les laisse en digestion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems on presse le tout au-travers d'un linge, & on conserve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en servir au besoin pour *tremper* les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conservent de la flexibilité, & se plient sans se casser, il sera bon de les *tremper* encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graisse. Cette méthode se pratique encore avec succès pour les aiguilles.

Quelques gens sont dans l'usage de *tremper* les ressorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Justi remarque avec raison, que suivant les principes de la chimie, il est difficile de deviner le fruit que l'on peut retirer de cette méthode. (—)

TREMPE, (*mettre en*) en terme de Rafineur; c'est l'action de laisser tremper les formes qui ont déjà servi pendant douze heures au-moins dans le bac à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. Voyez FORMES & EEMPLIR.

TREMPÉ, TREMPURE, (*Jardinage*.) se dit des terres trop imbibées d'eau, ou qui auroient besoin de pluies abondantes.

TREMPEES, f. f. pl. (*Pêcherie*.) ce sont deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, & qui servent aux pêcheurs à la tirer à terre, après qu'ils l'ont jettée à l'eau. (D. J.)

TREMPER, v. act. (*Gram.*) c'est plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on *trempe* la soupe; on *trempe* le linge; au figuré, on a *trempe* dans cette malice; on *trempe* ses mains dans le sang; *tremper* a d'autres acceptions. Voyez l'article TREMPE.

TREMPER les aiguilles, terme d'Aiguillier; c'est une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté nécessaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu sur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un bassin d'eau froide. Il faut observer de ne les point trop faire chauffer, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, si on les chauffe trop peu, elles ne sont pas assez fermes. Après qu'elles sont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique. Les *fig. Pl. de l'Aiguillier*, représentent un de ces ouvriers qui jette dans un seau plein d'eau froide les aiguilles qu'il a fait rougir sur une plaque de fer, qu'il tient avec des pinces pour ne pas se brûler.

TREMPER le papier, fonction dans l'Imprimerie, de l'ouvrier de la presse: on passe légèrement dans l'eau, une main entière de papier, dont l'on pose le tiers, ou la moitié au sortir de l'eau, & dans toute son étendue, sur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers restans ou l'autre moitié, que l'on passe de même dans l'eau, & que l'on remet sur la première moitié; on continue ainsi à passer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, suivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractère de la forme; après quoi pour l'imbiber également & lui faire prendre son eau, on le couvre d'un second ais, que l'on charge d'une pierre très-pesante; on le laisse dans cet état, un jour ou deux, ayant soin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. Voyez REMANIER le papier, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur*.) c'est mettre

de la colle sur le dos des livres quand ils sont endossés & prêts à couvrir; on *trempe* les paquets, puis quand ils sont secs on colle les parchemins, & quand cette façon est sèche on *trempe* de nouveau à la colle. Voyez COUVRIR.

Tremper les couvertures à la colle, c'est mettre de la colle sur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle on les plie en deux, & on laisse ainsi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. Voyez PARER, COUVERTURES, COUVRIR.

TREMLIN, f. m. *terme de Danseur de corde*, espèce d'ais fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre; on s'en fert à faire des sauts périlleux; il vient de l'italien *tremellino*, tréteau.

TREMPOIRE, f. f. *terme de Teinturier*, c'est la première des trois cuves qui servent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (D. J.)

TREMUE, f. f. (*Marine.*) petit couvert ou défense de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des buches & des sibois qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

TREMUE, (*Marine.*) c'est un passage fait avec des planches dans quelques vaisseaux, depuis les écubiers, jusqu'au plus haut pont, & qui sert à faire passer les cables, qui sont ralingués aux ancrés.

TRENIERE ROSE, (*Botan.*) la rose *tréniera* est autrement nommée la *rose d'outre-mer*; c'est une espèce de mauve fort usitée en Médecine; elle est appelée par les Botanistes, *malva hortensis*, *malva arborea*, *malva rosea*, folio subrotundo.

Sa racine est longue, blanche, contenant un mucilage de même faveur que la mauve sauvage. Sa tige s'élève à la hauteur d'un arbrisseau; elle est épaisse, solide, velue, garnie de quelques branches; ses feuilles naissent alternativement, portées sur des queues médiocrement longues; celles qui sortent des premières, sont arrondies, & les autres anguleuses, ayant cinq ou six découpures. Elles sont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-dessus, blanchâtres en-dessous, velues des deux côtés; cependant leur duvet est si court en-dessus, qu'on a bien de la peine à l'apercevoir.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, tantôt seules à seules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées sur des pédicules courts. Elles deviennent successivement plus nombreuses, sont de la grosseur d'une rose ordinaire, mais sans odeur, d'une seule pièce en cloche, évasées, & presque divisées en cinq parties jusqu'au fond, de couleur rouge purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs sont tantôt simples, ayant leur centre occupé par un cône garni de sommets jaunâtres & purpurins; tantôt elles sont doubles, portées sur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre; elles laissent après elles un fruit aplati comme une pastille, semblable à celui de la mauve, mais plus grand: on cultive avec raison cette plante dans les jardins. (D. J.)

TRENIERE ROSE, (*Agriculture.*) les fleurs de cette plante sont ordinairement doubles, ne pouvant sans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par défaut de beauté, ni par défaut de taille; leurs tiges à fleurs, ont rarement moins de six piés, & sont chargées communément de leurs fleurs, semblables à des roses, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine se sème au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reste pas bien long-tems sans lever, néanmoins les plantes ne fleurissent que l'année sui-

vante. On doit les transplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet, ou Août. Elles se plaisent dans une bonne terre, & il faut les arroser fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles se conservent plusieurs années, & peuvent, tant à cause de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbrisseaux à fleurs dans les bosquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les bestiaux ne puissent pas les venir détruire; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres, noires, font un très-beau coup d'œil. Elles meurent tous les hivers, jusqu'à ras-de-terre, & repoussent le printemps suivant. Il y en a quelques-unes qui se multiplient en divisant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (D. J.)

TRENT, LA, ou LA TRENTÉ, (*Géog. mod.*) rivière d'Angleterre; elle a sa source en Staffordshire, passe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle se décharge dans l'Humber. Elle arrose en passant Nottingham, Newark, & Ganesborough; c'est cette rivière qui divise l'Angleterre en deux parties, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. (D. J.)

TRENTAIN, f. m. (*Hist. ecclés.*) terme usité dans l'église romaine pour signifier trente messes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'âme d'une personne défunte. Ainsi l'on dit que tel prêtre ou telle sacristie est chargé d'acquiescer un *trentain* pour N.

M. Chambers observe que ce terme étoit encore en usage en Angleterre au commencement du règne d'Edouard VI. & cite un testament fait la première année du règne de ce prince, qui porte: *Je veux & ordonne que mes exécuteurs testamentaires fassent célébrer un trentain pour le salut de mon ame.*

TRENTAINS, f. m. pl. (*Draperie.*) on nomme ainsi les draps de laine dont la chaîne est composée de trente fois cent fils, qui font en tout trois mille fils. (D. J.)

TRENTANEL, (*Mat. méd.*) voyez GAROU.

TRENTE, adj. numér. (*Arithmétique.*) nombre qui renferme en soi trois fois dix, ou dix fois trois; en chiffre arabe il s'exprime en posant un 3 devant un zéro, comme il se voit par ces figures 30; en chiffre romain il se marque de cette manière XXX; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la sorte xxx. Savary. (D. J.)

TRENTE-ET-UN, (*Jeu.*) la belle est le flux; ce jeu est fort divertissant; on peut y jouer plusieurs personnes; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang sur la table; l'on met dans l'un pour la belle, dans le second pour le flux, & dans l'autre pour le *trente-un*. Voyez ces termes à leur article. On peut fixer la partie à tant de coups, *trente*, quarante, plus ou moins; après quoi l'on voit à qui fera; il n'y a point d'avantage à faire, puisque lorsque la belle, ou le flux, ou le *trente-un*, sont égaux entre deux joueurs, il reste pour le coup suivant qui est double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & ensuite une troisième à chacun qu'il retourne; c'est la plus haute de ces dernières qui est la plus belle; quoique l'as vaille onze au *trente-un*; il est au-dessous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans son jeu s'il a le flux; & si personne ne l'a on le remet au coup suivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au *trente-un*, & chacun examinant son jeu le compte en lui-même; & s'il approche de *trente*, & que selon la disposition des cartes il craigne de passer *trente-un*, il s'y tient, sinon il en demande, &

celui qui a mêlé en donne du dessus à chacun qui lui en demande, selon son rang, en commençant par sa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorsque le tour est fait; celui qui mêle peut en prendre à son tour lorsqu'il trouve bon pour son jeu d'aller à fond. Voyez ALLER A FOND.

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui sans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou si personne n'a ce point justement, c'est celui qui en approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorsqu'on a vingt-huit, vingt-neuf, ou *trente*, on s'y tient plutôt que de risquer à prendre une carte qui fera passer le *trente-un*. Lorsqu'il y a plusieurs *trente-un*, c'est celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'est pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & si deux ou plusieurs l'avoient dans le même tour, personne ne gagneroit, & on renverroit le coup au jeu suivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle est la manière de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aisé.

TRENTE - MAILLE, f. m. (*Pêche.*) sorte de filet tramailé; le ret de *trente-mailles* ou ret à poisson plat, est une espece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en servent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de descendre à la mer & de passer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il est tendu de la même manière que les picots sédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poisson dans le filet. Cette pêche tient ainsi des rets verquans aux aloses dans la rivière & des picots sédentaires à la mer; on s'en fert en tout tems; mais la meilleure saison pour faire la pêche du poisson plat à cette côte, est durant le mois de Septembre; le ret a une brasse de haut sur soixante de long; la maille du hameau ou de l'émail est de deux sortes; la plus large a six pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en quarré.

TRENTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche trévisane; elle est située sur la rivière d'Etch ou Adige, qu'on y passe sur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui sont presque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Innsbruck.

La ville est séparée en deux quartiers, dont le plus grand est habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La rivière & des torrens qui tombent des montagnes désolent souvent cette ville par des débordemens. On y compte huit églises, dont trois paroissiales. Le chapitre de la cathédrale est composé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur évêque. *Long. 28. 36. lat. 46.*

La ville de *Trente* est fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomé en font mention. Elle dérive son nom de trois ruisseaux qui des montagnes voisines entrent dans la ville, & sa fondation est attribuée aux anciens Toscans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi successivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Ensuite elle a fait partie du domaine des ducs de Bavière. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en est le seigneur pour le temporel & le spirituel. Il est prince de l'empire, & possède toute la comté de *Trente* avec plusieurs bourgs & seigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoît pourtant pour son protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du siege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande jusqu'à ce que l'évêque soit élu.

Trente n'a guère qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans son enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'est fameuse que par le concile qui s'y est tenu dans le seizième siècle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra-Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'histoire. L'église où ce concile a tenu ses assemblées, s'appelle *Sainte Marie-Majeure*; elle est petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'est que dégrossi. On y voit dans un grand tableau le concile représenté; mais ce tableau n'est pas le pendant de la *Messe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y est caractérisé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique composé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & faisi de crainte, pria Philippe de le soutenir; mais la fortune le servit encore mieux, la mort du duc de Guise rabaisa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté; & relâchant de ses grands desseins, il ne soutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit proposé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'église gallicane.

Aconce (Jacques), philosophe & théologien, naquit à *Trente* au xvj. siècle. Il embrassa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Elisabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'est le fameux recueil des *stratagemes du Diable*, qui a été si souvent traduit & si souvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la première édition est de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin, ce qui fit qu'on l'accusa de tolérantisme comme d'un crime; mais il répondit aux Protestans, comme Jésus-Christ à ses disciples: *Vous ne savez de quel esprit vous êtes*. C'étoit alors une gloire rare qu'une ame éprise de la tolérance; le contraire feroit de nos jours une chose odieuse.

Aconce n'étoit pas seulement théologien, mais un esprit exact, plein de discernement & de pénétration, qui prévoyoit déjà qu'on alloit passer dans un siècle plus éclairé que le sien, & sa conjecture étoit bien fondée. Il est vrai que le seizième siècle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le dix-septième; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siècles ait eu autant de lumières que l'autre. Pendant que le règne de la critique & de la philosophie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philosophie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde littérature; mais en récompense il s'est répandu dans la république des lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis. Les gens sont aujourd'hui moins savans & plus habiles.

Le jésuite *Martini* (Martin) étoit aussi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ses supérieurs à la Chine; ses ouvrages sur ce royaume contiennent une description géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amsterdam en 1659, *in-fol.* avec quantité de cartes. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TRENTE, concile de, (*Hist. ecclési.*) la clôture de ce fameux concile qui avoit commencé en 1545, se fit en 1563. Du Ferrier, ambassadeur fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur: « Que » sitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du » concile, on envoya quérir les présidens de la cour

» & gens du roi pour voir les decrets du concile, ce
 » qu'ils ont fait ; & la matiere mise en délibération,
 » le procureur général proposa au conseil que quant
 » à la doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient
 » toutes choses quant à ce point pour saines & bon-
 » nes, puisqu'elles étoient déterminées en concile
 » général & légitime; quant aux decrets de la police
 » & réformation, y avoient trouvé plusieurs choses
 » dérogeantes aux droits & prérogatives du roi &
 » privileges de l'église gallicane, qui empêchoient
 » qu'elles ne fussent reçues ni exécutées ». On fit
 écrire Dumoulin contre le concile de Trente.

Le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, vou-
 lant disputer au concile de Trente la préférence aux am-
 bassadeurs du roi, ceux-ci conserverent leur place,
 & l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer,
 & à se mettre entre le dernier cardinal prêtre & le pre-
 mier cardinal diacre, pour ne pas être assis au-des-
 sous de l'ambassadeur de France. *Hénaut. (D. J.)*

TRENTE-SIX MOIS, f. m. (*Com.*) nom que l'on
 donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller
 servir aux Indes occidentales, & particulièrement
 aux îles Antilles; on les appelle ainsi parce que leur
 engagement se fait le plus ordinairement pour trois
 ans de douze mois chacun. On les nomme autrement
engagés. On en peut distinguer de deux sortes parmi
 les François, les uns qui servent les habitans des îles,
 & les autres qui s'engagent avec les boucaniers.
 Ceux-ci menent une vie errante & laborieuse com-
 me leurs maîtres; à la fin de leur tems on leur donne
 pour récompense un fusil, deux livres de poudre,
 deux chemises, deux caleçons & un bonnet; après
 quoi ils deviennent associés de leurs maîtres dans la
 chasse des bœufs & le commerce des cuirs. Les au-
 tres travaillent avec les negres, & sont traités com-
 me eux; mal vêtus, mal nourris, souvent chargés
 de coups: leur récompense est quelques milliers de
 sucre ou de tabac, qu'ils achètent bien chèrement
 par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens
 qu'ils essuient. *Voyez ENGAGÉS. Dictionnaire de Commerce.*

TRENTIEME, adj. (*Arithmétique.*) lorsqu'il s'a-
 git de fractions, ou nombres rompus de quelque tout
 ou entier qu'il puisse être, un trentième s'écrit ainsi,
 $\frac{1}{30}$; on dit aussi deux trentièmes, trois trentièmes, qua-
 tre trentièmes, & un trente-unième, un trente-deuxi-
 ème, un trente-troisième, &c. & toutes ces différen-
 tes fractions se marquent de cette manière, $\frac{2}{30}$, $\frac{3}{30}$,
 $\frac{4}{30}$, & $\frac{1}{31}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{33}$, &c. (*D. J.*)

TRENTIN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il est
 borné au nord par le Tirol; au midi par le Vicentin,
 le Véronese, le Bressan & le lac de Garde; au levant
 par le Feltrin, & le Bellunese; au couchant encore
 par le Bressan & le lac de Garde. Il est fertile en vin
 & en huile. Trente est la capitale. Les anciens habi-
 tans de ce pays sont les *Tridentini* de Plin, que les
 François nomment *Trentains*, les Italiens *Trentini*,
 & les Allemands *Trienter*. (*D. J.*)

TREOU, f. m. (*Marine.*) voile carrée que les
 galeres, les tartanes & quelques autres bâtimens de
 bas-bord portent dans des gros tems.

TRÉPAN, f. m. *terebra, terebella, a, trepanum, ni;*
 instrument de chirurgie. C'est une espece de villebrequin
 de fer & d'acier, propre pour percer & scier en
 rond les os, principalement ceux du crâne. Il est
 composé de deux pieces, l'une est le villebrequin ou
 le *trépan* proprement dit, l'autre est l'arbre sur lequel
 on le monte, & qui le soutient.

Il y a trois sortes de trépan; l'*exfoliatif*, *voyez* EX-
 FOLIATIF, le *perforatif* & le *couronné*.

Le trépan perforatif est ainsi appelé parce qu'il n'a
 d'autre action que de percer. Il faut considérer à cet
 instrument son milieu & ses extrémités. Le milieu du
 perforatif est une tige d'acier exactement polie, per-

pendiculaire, & de différente structure pour la beauté
 & la propreté de l'instrument. *Voyez la figure 5. Pl.*
XVI.

La partie supérieure de cette tige est une plaque
 taillée à pans à sa circonférence, mais exactement
 plane du côté de la scie, & limée de manière qu'elle
 ne soit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement
 sur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les cou-
 teliers nomment cette petite plaque *la mitte*.

Du sommet de cette mitte s'éleve une tige ou scie,
 de la hauteur d'un pouce, qui porte deux lignes &
 demie en carré. A une des surfaces de cette scie, &
 environ deux lignes & demie de la mitte, on pratique
 une hoche ou entaille située transversalement, & dont
 les deux bords sont distans d'une ligne & demie
 de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de pro-
 fondeur dans sa partie supérieure, d'où elle vient
 obliquement trouver le bord inférieur.

La même surface dans laquelle l'entaille est prati-
 quée, ne se continue pas carrément jusqu'à son som-
 met, mais elle forme un biseau en doucine, de trois
 lignes & demie de longueur, & dont nous dirons
 l'usage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif res-
 semble à une lame qui se termine par une pointe
 tranchante sur les côtés. La trempée de cet instrument
 doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'usage le plus commun du perforatif est de faire
 d'abord un trou sur le crâne pour y placer la pyra-
 mide du *trépan couronné*. *Voyez TRÉPANNER.* On s'en
 sert aussi pour faire plusieurs trous sur d'autres os;
 pour percer, par exemple, des exostoses, afin de les
 enlever ensuite plus facilement par le moyen du ci-
 seuu & du maillet de plomb. *Voyez EXOSTOSE.*

Le *trépan couronné* a trois parties. La moyenne &
 la supérieure ne diffèrent en rien des mêmes parties
 du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan*
couronné est ainsi appelé parce que sa partie infé-
 rieure représente une couronne. C'est une tige d'a-
 cier qui soutient une espece de boisseau de figure co-
 nique en-dehors & en-dedans, & qui est hérissé par
 le bas de dents tranchantes qui forment une scie cir-
 culaire. Chaque dent est à l'extrémité d'un biseau:
 tous les biseaux sont tournés de droite à gauche pour
 couper dans le même sens. Ils ne tombent pas per-
 pendiculairement de la partie supérieure de la cou-
 ronne à l'inférieure, mais ils descendent obliquement
 & en spirale, non-seulement pour mieux couper,
 mais pour chasser par leur obliquité la sciure qui le
 sépare au fond de l'ouverture. La couronne est plus
 étroite par son extrémité que par sa culasse, afin que
 la piece d'os qu'on scie puisse y monter facilement à
 mesure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pan-
 cher le *trépan* de côté & d'autre pour scier également.
 Sa profondeur est d'environ dix lignes; sa largeur va-
 rie; car il y a de grandes, de moyennes & de petites
 couronnes. Le diamètre de la plus grande est de neuf
 à dix lignes dans son fond, & de six à sept à son en-
 trée, les autres diminuent à proportion. *Fig. 6. Pl.*
XVI.

Dans le fond de la couronne, se monte de gauche
 à droite une pyramide, *fig. 7 & 8.* faite comme un
 poinçon, ovale ou carrée, terminée par son extré-
 mité inférieure en façon de langue de serpent, tran-
 chante sur les côtés, pointue comme le perforatif,
 & un peu plus longue que la couronne. Son extré-
 mité supérieure est une vis de trois lignes de hauteur.
 Cette pyramide se monte & se démonte par le moyen
 d'une clé d'acier, *fig. 9.* qui est un tuyau ovale ou
 carré, long au moins de deux pouces & demi, pour
 recevoir & embrasser juste la pyramide, & terminé
 par un anneau ou un treille qui sert de manche. On
 fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé;

on tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'usage du *trépan* couronné est de faire une ouverture au crâne, pour donner issue au sang ou au pus épanché sur la dure-mère, ou sur le cerveau; pour ouvrir des abcès dans le canal des os longs; pour *trépaner* le sternum dans le cas d'abcès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiastin; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os; pour enlever des esquilles, ou pièces d'os enfoncées. Voyez TRÉPANNER.

L'arbre qui sert à porter les différentes pièces dont nous venons de détailler la construction, a beaucoup de ressemblance au vilebrequin dont les ferruriers se servent. Voyez fig. 11. Pl. XVI.

Pour le bien examiner, nous le considérerons sous trois parties; deux sont perpendiculaires l'une à l'autre, & la troisième est une branche coudée qui représente un demi-cercle fort allongé & irrégulièrement arrondi, mais très-symétriquement construit.

La partie ou l'extrémité supérieure de l'arbre du *trépan* est comme la base de toute la machine. C'est une pièce d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur sur quatre à cinq lignes de diamètre; elle est taillée à huit pans. La partie supérieure de cette pièce octogone, est une mitre sur laquelle le manche est appuyé. Du milieu de la mitre s'élève une scie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur sur près de deux lignes d'épaisseur; cette scie est cachée & contenue dans le manche, par la mécanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trépan* doit être construit de deux pièces, qui sont ordinairement d'ébène ou d'ivoire; la partie inférieure de ce manche est plus longue que large; elle ressemble assez à une petite pomme de canne bien tournée; il y a une vis à son sommet, & elle est percée dans toute son étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de justesse, & qui est très-polie en-dedans, afin de permettre à la scie qu'elle entoure, d'y tourner & d'y faire ses mouvements; c'est pourquoi cette scie est comme rivée sur la canule par un petit écrou qui s'engage sur la vis qui est à son sommet, ce qui est beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle est la mécanique qui cache & contient la scie de l'arbre du *trépan*; ce que l'on appelle la *noix*. Cette partie supérieure de l'arbre est couronnée par une pomme d'ébène ou d'ivoire, aplatie, convexe en-dehors, & cave en-dessous; elle se joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui se monte sur la vis qui est à la partie supérieure de l'autre pièce de manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* est perpendiculaire à celle dont on vient de parler: on la nomme la *boîte*, parce qu'elle sert à emboîter la scie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie soit bien construite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans plusieurs auteurs, parce qu'alors les scies des couronnes sont en vis; structure qui a beaucoup d'inconvénients: un des principaux est que cette vis se monte à contre sens du jeu de la couronne; lorsqu'on *trépane*, elle se serre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il est plus long & plus embarrassant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une scie carrée dans une boîte de même figure. La boîte est à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La surface de la boîte qui est diamétralement opposée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie supérieure & l'inférieure, est fendue de la longueur de

dix lignes par une ouverture qui pénètre jusque dans la cavité de la boîte, & qui sert à y placer un petit ressort à bascule, dont l'extrémité inférieure faisant éminence en-dedans de la boîte, est taillée en talus, & très-polie afin de glisser facilement sur la surface ou biseau de la scie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. V. fig. 12. la coupe de cette boîte.

La troisième pièce de l'arbre est la branche ou manivelle. C'est un arc irrégulièrement arrondi, dont les extrémités tiennent aux parties supérieure & inférieure de l'instrument. Cet arc est plus ou moins orné suivant le goût & l'adresse de l'ouvrier. Il doit y avoir dans son milieu une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diamètre sur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits sillons, moins pour l'ornement, qu'afin de présenter des surfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un essieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la manière de se servir de tous ces instrumens en parlant de l'opération à laquelle ils conviennent. Voyez TRÉPANNER. (Y)

TRÉPANNER, terme de Chirurgie, pratiquer l'opération du *trépan*; c'est faire une ouverture au crâne pour relever des pièces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mère ou le cerveau, ou pour donner issue aux matières épanchées sous le crâne, ou pour enlever des pièces d'os cariés.

Cette opération se pratique ordinairement à la suite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'article des *plaies de tête*, au mot PLAIE. Nous parlerons simplement ici de la manière de faire l'opération: nous traiterons ensuite des cas douteux pour l'opération du *trépan*; & nous exposerons les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorsque l'opération du *trépan* est indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les incisions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à l'article des *plaies de tête*; il faut mettre le malade dans une situation commode; sa tête doit être stable, & pour ainsi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela est possible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y pose perpendiculairement. Pour satisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puissent se placer commodément & contenir fermement la tête du malade, sous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les instrumens seront rangés sur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé sur un autre, de façon que les pièces se présentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainsi bien disposé, le chirurgien prend la couronne montée de sa pyramide, voyez TRÉPAN COURONNÉ; & il la pose perpendiculairement sur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la couronne doivent anticiper un peu sur la fracture, pourvu que les pièces d'os soient solides; il tourne ensuite deux ou trois fois, en appuyant suffisamment, la pyramide sur le crâne pour y faire une impression qui serve de guide au perforatif. Voyez TRÉPAN PERFORATIF.

Le chirurgien prend alors l'arbre du *trépan* monté du perforatif: on tient ces deux instrumens joints ensemble, comme une plume à écrire; on pose ensuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la couronne a gravée sur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on pose horizontalement sur

la pomme de l'arbre du trépan ; on met le menton dans ce cerceau ; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez cette attitude, fig. 1. Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite sans appuyer avec le menton ; & de porter les doigts qui étoient appuyés sur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'instrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il est engagé.

L'aide qui est chargé des instrumens, démonte le perforatif ; & met à sa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fausse tente, la sciûre que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre sur lequel on a monté la couronne ; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif ; il se met dans la même situation où il étoit en se servant de ce premier instrument ; & tournant de droite à gauche, il scie l'os circulairement. Si la couronne ne pose pas perpendiculairement, la circonférence de l'os n'est pas coupée également de tous les côtés : le chirurgien doit s'en appercevoir, parce qu'il s'éleve plus de sciûre d'un côté que de l'autre ; dans ce cas, il panche son instrument du côté où il y en a le moins, & il passe un peu plus légèrement sur le côté opposé.

Quand le chemin de la couronne est bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la base de la couronne, comme nous l'avons dit en parlant du perforatif. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la couronne avec une petite brosse de crin, le chirurgien opérateur porte un petit stilet plat & moufle dans l'impression faite par la couronne, & il ôte la sciûre avec une fausse tente : il reprend ensuite la couronne ; il continue de scier jusqu'à ce que la piece d'os soit vacillante, & qu'elle puisse être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever plusieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois si l'on scie l'os également : mais il faut avoir beaucoup d'égards à l'épaisseur des os ; & quand on a passé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os sur la dure mere. On s'apperçoit qu'on a scié le diploé, à la résistance qui augmente & à la sciûre blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui est rouge.

Toutes les fois que l'on sent de la difficulté & de la résistance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'est une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop ; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite ; & on recommence de nouveau, mais un peu plus légèrement.

Quand la piece d'os est enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par lesquelles la dure-mere pourroit être blessée dans ses battemens : on se sert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez COUTEAU LENTICULAIRE.*

Quand il y a du sang épanché sur la dure-mere, on recommande, pour en procurer la sortie, de faire faire une grande inspiration au malade, & de lui pincer le nez. Cette méthode n'est pas toujours praticable ; un malade, dans un assoupissement léthargique, n'est pas dans le cas de se prêter à ce qu'on se propose ; d'ailleurs les trépan doivent, autant que faire se peut, être pratiqués aux parties déclives, desorte que les fluides épanchés sortent facilement ; & lorsque cela n'est pas possible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez CONTRE-OUVERTURE & INJECTION.*

Lorsque le trépan a été appliqué à l'occasion des

pieces d'os qui comprimoient la dure-mere ou qui perçoient les membranes & pénétoient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élevatoire. *Voyez ÉLEVATOIRE.*

Le pansement de l'opération consiste dans l'application d'une petite piece de linge de la grandeur du trou. (*Voyez SYNDON*) ; de la charpie, des compresses & un bandage convenable. *Voyez COUVRE-CHEF.*

La matiere dont nous traitons, pourroit donner lieu à des dissertations aussi étendues qu'importantes : on peut consulter à ce sujet les différens traités de *Chirurgie*, & particulièrement le premier volume de l'*Académie royale de Chirurgie*, où l'on trouve plusieurs mémoires, dans lesquels M. Quesnay détermine par des observations très-intéressantes les cas où il faut multiplier les trépan ; les remedes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau ; les moyens dont on se sert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, &c. Nous allons rapporter, d'après le mémoire du trépan dans les cas douteux, les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les signes qui peuvent déterminer à trépaner, il n'y en a point de plus décisifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de blessés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, sans avoir été trépanés. Mais ces observations ne doivent point en imposer ; on doit se défier de toute observation où l'on ne rapporte que le succès, sans parler des indications qui peuvent y conduire : ces observations nous instruisent peu par la pratique, sur-tout quand elles sont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment sur elles. Les observateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit se dispenser de l'opération du trépan dans le cas de fracture, que lorsque les pieces des os fracturés étoient assez écartées l'une de l'autre, pour permettre la sortie du sang qui auroit pu s'épancher sur la dure-mere. Il y a des cas où l'écartement d'une suture voisine de la fracture, a dispensé de l'opération du trépan ; mais ces cas méritent une attention singuliere ; car l'épanchement peut se faire des deux côtés de la suture ; & alors l'évacuation ne peut ordinairement se faire que d'un côté, à cause que la dure-mere peut encore rester adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le sang qui seroit épanché sous la portion de l'os à laquelle la dure-mere seroit restée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la suture. Toute cette doctrine est appuyée sur des observations dont on sent toute la conséquence, & dont il résulte qu'on peut dans certains cas, s'écarter des regles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoissance & de circonspection.

Il est un autre cas bien plus embarrassant, même pour les plus grands maîtres ; ce sont les coups à la tête sans lésion apparente aux os, souvent même sans plaie ni contusion aux chairs ni à la peau, lesquels sont suivis d'épanchement sous le crâne, & qui d'autres fois n'en causent point, quoiqu'ils soient accompagnés de circonstances ou d'accidens qui donnent lieu d'en soupçonner. Les accidens qui arrivent dans les blessures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorsqu'ils sont graves, plusieurs praticiens à trépaner. D'autres se contentent de combattre ces accidens par les saignées & les autres remedes qui peuvent servir à les dissiper. Les uns & les autres réussissent souvent ; mais ils se trompent souvent aussi. M. Quesnay, par l'usage qu'il a sçu faire des différentes observations communiquées à l'Académie, découvre, dans les succès même, les circonstances ou les particularités qui peuvent aider

à distinguer les cas où l'on peut se déterminer le plus sûrement qu'il est possible sur le parti qu'on doit prendre. La distinction des accidens en primitifs & en consécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on pose sur cette matière. *Voyez* COM-MOTION. Les accidens consécutifs prescrivent l'opération du trépan; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, sont les plus pressans pour l'opération. Il faut surtout faire attention que les accidens consécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péri-crâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troisième cas où l'application du trépan est douteuse. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reste à l'endroit de la blessure, quoiqu'elle soit guérie, une douleur fixe, qui au-lieu de diminuer avec le tems, augmente de-plus-en-plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours; ce qui a plusieurs fois obligé d'y faire des incisions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer; les autres d'en attendre l'exfoliation; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Quésnay rapporte des observations où l'on voit que ces moyens ont diversément réussi, selon les différens cas. Quoiqu'on soit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment: ces observations laissent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on soupçonne que l'os est altéré presque dans toute son épaisseur, ou lorsque quelques accidens font croire que la cause du mal est sous le crâne, comme seroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples; ou enfin, lorsqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait cesser les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorsqu'on presse sur l'endroit où elle se fait sentir, on doit tout espérer de l'exfoliation, sur-tout si après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légère altération ou une carie superficielle. Il faut, pour s'en assurer, avoir recours à la rugine: son usage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire cesser la douleur avant que l'exfoliation soit arrivée; mais ce dernier effet dépend surtout de bien découvrir toute la surface de l'os, qui est altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péri-crâne. (Y)

TRÉPAN, (*Fortification.*) instrument dont les mineurs se servent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on puisse y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une espèce de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à mesure que cet instrument avance dans les terres, ils l'allongent par le moyen de plusieurs antes, dont les extrémités sont faites en vis & en écrou pour s'ajuster bout à bout. Par cette opération les mineurs disent avoir *trépané la mine*, ou donné un coup de trépan. (Q)

TRÉPAN, s. m. (*Outil de Sculpteur & de Marbrier.*) outil qui sert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en sert aussi quelquefois pour le bois. Il est du nombre des principaux outils de l'art des sculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois sortes de trépan, l'un qui est le plus simple, c'est un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée; le second trépan se nomme *trépan à archet*; il est semblable au foret à archet des ferruriers, & a comme lui sa boîte, son archet & sa palette, il est seulement plus fort, & ses meches de plusieurs figures: enfin le troisième trépan, sans rien ajouter pour le spécifier, est celui que l'on appelle simplement *trépan*. Il est le plus

composé des trois, & le plus en usage en sculpture. Les parties de ce *trépan* sont la tige que l'on appelle aussi le *fust*, la traverse, la corde de cette traverse, un plomb, une virole & une meche. La tige est de bois, & a à l'une de ses extrémités une virole qui sert à y attacher & y affermir la meche qu'on peut changer, suivant qu'on en a besoin, y en mettre de plus ou de moins fortes, de rondes, de quarrées, de pointues, &c. à l'autre extrémité du fust, est un trou par où passe la corde que la traverse a attachée à ses deux bouts. Cette traverse est elle-même enfilée du fust par un trou qu'elle a au-milieu; au dessous de la traverse, & un peu au-dessus de la virole, est le plomb qui est de figure sphérique, & qui est joint, & posé horizontalement au pied du fust. C'est la corde en s'entortillant autour du fust, qui donne le mouvement au *trépan* plus prompt, ou plus long, suivant qu'on leve ou qu'on abaisse la traverse où elle est attachée avec plus ou moins de vitesse. (D. J.)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (*Synonym.*) *trépas* est poétique, & emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, & signifie précisément la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux; & les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux est préférable à une vie honteuse. La *mort* est le terme commun de tout ce qui est animé sur la terre. Toute succession n'est ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne présente rien de laid à l'imagination; il peut même faire envisager quelque chose de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine causée par la séparation des personnes auxquelles on étoit attaché; mais la *mort* douloureuse de ces personnes présente quelque chose d'affreux. *Girard.* (D. J.)

TRÉPAS DE LOIRE, (*Finances de France.*) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foiraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* est dit par corruption de *outrepasser*, parce que ce droit se paie sur les marchandises qui passent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangère.

En 1639, Christomwal capitaine anglois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, où il se fortifia. Le connétable du Guesclin, après des tentatives inutiles pour l'en chasser, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il consentit avec le sieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandises montant, descendant & traversant la Loire depuis Candé jusqu'à Chantoceaux. Il devoit être éteint dès que la somme seroit remboursée; mais cette promesse fut oubliée: la seule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, sans aucune justice, par un arrêt du conseil, avec une nouvelle imposition sur l'Anjou; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'est encore aujourd'hui; l'extension arbitraire que les engagistes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en résultent, ont prodigieusement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, se sont avancés jusque dans la Bretagne, où le droit n'est point dû: enfin leurs tarifs sont falsifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (D. J.)

TRÉPASSÉS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prières solennelles pour

les ames du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans son ouvrage des offices ecclésiastiques de Louis-le-Debonnaire, au commencement du ix. siecle, nous a laissé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts, étoit établie dès ce tems-là; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que cet office ne se disoit encore alors que pour chaque particulier qui quittoit cette vie. C'est saint Odilon, abbé de Cluni, qui est le premier auteur de cette institution, laquelle a passé de son ordre dans toute l'Eglise. Ce saint abbé, au commencement du ix. siecle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de son abbaye, de faire tous les ans une commémoration solennelle de tous les fideles défunts, le 2 Novembre, qui est le lendemain de la fête de tous les saints. Les souverains pontifes approuverent cette dévotion, & voulurent l'étendre dans toute l'Eglise: c'est delà qu'est venue la solennité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépassés*. Bollandus, *vie de saint Odilon*.

TRÉPIDATION, f. f. ou **TITUBATION**, en terme d'Astronomie, est une espece de balancement que les anciens astronomes attribuoient aux cieus de crystal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planetes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens observés dans l'axe du monde; savoir celui qui produit la précession des équinoxes: cette précession, comme on le fait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'écliptique contre l'ordre des signes, & la cause physique en a été découverte dans ces derniers tems. Voyez **PRÉCESSION**. (O)

TRÉPIDATION, f. f. en Médecine, est un tremblement des nerfs & des membres du corps. Voyez **TREMBLEMENT**.

Le premier symptome de la rage dans les chiens, est une *trépidation* des membres, &c. Voyez **HYDROPHOBIE**.

TRÉPIÉ, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit un instrument à trois piés qui, dans le paganisme, entroit dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il seroit impossible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle se perd dans les tems les plus reculés. Homere en parle comme d'un usage établi, lorsqu'il écrivoit. On connoît l'emploi qu'on faisoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Les *trépiés* étoient dans la Grece, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la suite des tems chez les Romains, c'est-à-dire des offrandes plus ou moins cheres, qu'on faisoit à tous les dieux. Les inscriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de celui qui les avoient offerts. La grandeur & la matiere en étoient indifférentes.

Presque tous les enfans qui avoient exercé le sacerdoce d'Apollon chez les Thébains, laissoient un *trépié* dans le temple. Les *trépiés* étoient aussi donnés par récompense aux talens. Hésiode en remporta un pour prix de poésie à Chalcy sur l'Europe. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inscription: « Echembrote Arcadien a dédié ce *trépié* à Hercule, après avoir remporté le prix aux jeux des Amphictyons ». Horace dit, *l. IV. ode 8.*

*Donarem tripodas premia fortium
Graiorum.*

Si j'étois riche, mon cher Censorinus, je donneroies volontiers à mes amis, de ces beaux *trépiés* dont la Grece récompensa autrefois la valeur de ces héros.

Pausanias cite le sujet d'un groupe de marbre assez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient représentés se

disputant un *trépié*; ils étoient prêts à se battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon tandis que Minerve appaisoit Hercule. On en voit peu de bien conservés, & la plupart sont romains.

On en a trouvé un dans la maison de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés; ce qui prouve qu'il n'a été destiné que pour une offrande. Il est de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* sacrés, car c'est ainsi qu'on les nommoit, se trouvent souvent de différentes formes; les uns ont des piés solides, les autres sont soutenus sur des verges de fer; il y en avoit en maniere de sieges, de tables, de cuvettes; il y en avoit qui servoient d'autels, & sur lesquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* souffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par un ou plusieurs figures. On varioit ces figures dans l'espece & dans les proportions. La cuvette, toujours soutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caractères, mais il étoit possible de la décorer à volonté, en-dedans comme en-dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Aussi est-il constant que les Grecs allioient dans les *trépiés* la sculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guere été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conservés dans leur premiere forme, c'est-à-dire simple, car en fait d'ornemens, on augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus. *Antiq. Greg. Rom. Etrusq. t. 2. (D. J.)*

TRÉPIÉ, (*Médailles.*) les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand usage dans les sacrifices; car les trois piés étoient couverts d'un bassin, sous lequel on faisoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux; on a une médaille de l'empereur Vêrus, dont la tête est gravée d'un côté, & sur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un serpent: ce *trépié* marque un sacrifice que faisoit l'empereur, & le serpent indique qu'il sacrifioit à Esculape, au sujet de sa santé. Pour rendre ce symbole intelligible, on dit que, comme le serpent quitte sa vieille peau, les malades, par le secours de la médecine, quittent la langueur qui suit les maladies.

On connoît encore une médaille de Vitellius, sur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-dessus, & un oiseau que l'on croit être un corbeau au-dessous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécemvirs préposés pour la solennité des sacrifices: en effet, le dauphin étoit consacré à Apollon, selon la remarque de Servius sur le troisieme livre de l'Enéide: & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit sous la protection du même dieu. (D. J.)

TRÉPIÉ DE LA PYTHIE, (*Mytholog.*) machine à trois piés sur laquelle la Pythie assise rendoit les oracles d'Apollon; c'étoit là le *sacré trépié*, appelé en latin *cortyna*; il étoit couvert de la peau du serpent Python; la prêtresse ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être assise sur le *sacré trépié*.

Dans les premiers siecles de la découverte de l'oracle de Delphes, devint prophete qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnasse n'avoient besoin, pour acquérir le don de prophétie, que de respirer la vapeur qui sortoit de l'ancre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour se mettre en crédit, inspiroit alors toutes sortes de personnes indifféremment. Enfin plusieurs de ces phrénétiques dans l'accès de